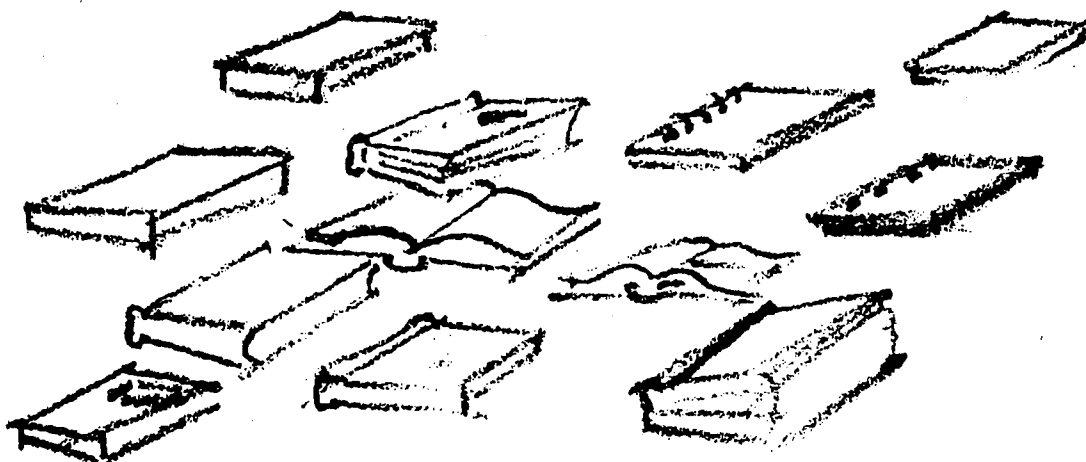


LES  
PUBLICATIONS  
DU QUÉBEC

# Statistiques

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

## **CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC**



Québec ☐☐

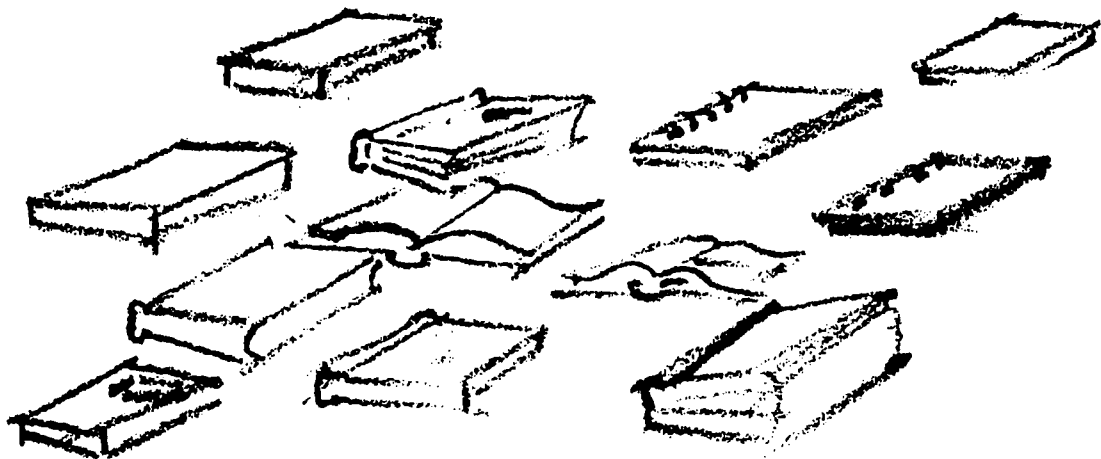


Les  
PUBLICATIONS  
DU QUÉBEC

# Statistiques

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

## **CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC**



Québec ☐☐

Pour tout renseignement concernant le BSQ  
et les données statistiques qui y sont disponibles,  
s'adresser au:

**Bureau de la statistique du Québec**  
117, rue Saint-André  
Québec (Québec)  
G1K 3Y3  
Tél.: (418) 691-2401

ou

Tél.: 1-800-463-4090  
(aucuns frais d'appel)

Cette publication a été réalisée  
par le Bureau de la statistique du Québec

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1279, boul. Charest Ouest  
Québec (Québec)  
G1N 4K7

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
Troisième trimestre 1990  
ISBN 2-551-14169-9

Dépôt légal de l'édition originale  
Troisième trimestre 1984  
ISBN 2-551-08903-4

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite  
sans l'autorisation expresse  
de Les Publications du Québec



# Avant-propos

---

Cette publication présente la révision de la classification des activités économiques de 1973. Le Bureau de la statistique du Québec travaille à doter le Québec d'une classification d'activités économiques qui reflète le plus adéquatement possible la structure industrielle du Québec et assure une compatibilité avec les codes et les définitions utilisés dans le système statistique canadien.

La présente classification favorise la normalisation des données en fournissant les codes, les nomenclatures, les définitions de concepts et les classifications à des fins statistiques et facilite ainsi une plus grande intégration de l'information produite dans l'administration québécoise.

Cette nouvelle version de la *Classification des activités économiques du Québec (C.A.E.Q.)* compte deux sections. La première contient une description analytique des classes industrielles. Une annexe résume les concepts et les principes de la classification. La seconde section donne une liste alphabétique des produits et services entrant dans la classification des industries.

La réalisation de cette publication n'aurait pas été possible sans la participation d'un grand nombre de collaborateurs. Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont participé à cet ouvrage.

Nous espérons que cette version 1984 de la C.A.E.Q. contribuera à une meilleure connaissance de la structure économique du Québec.

Le directeur général

A handwritten signature in black ink, reading "Luc Bessette". The signature is written in a cursive style with a large initial "L" and "B".

Luc Bessette



# Table des matières

Introduction .....	9
<b>Structure de la classification — Liste des divisions, grands groupes, groupes et classes</b> .....	13
<b>Définitions des classes et index analytique</b>	
DIVISIONS:	
A Agriculture et services relatifs à l'agriculture .....	39
B Pêche et piégeage .....	45
C Exploitation forestière et services forestiers ..	47
D Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole .....	49
E Industries manufacturières .....	53
F Construction .....	97
G Transports et entreposage .....	107
H Communications et autres services publics ..	113
I Commerces de gros .....	117
J Commerces de détail .....	137
K Intermédiaires financiers et assurances ....	151
L Services immobiliers et agences d'assurances .....	159
M Services aux entreprises .....	161
N Services gouvernementaux .....	165
O Services d'enseignement .....	175
P Services de santé et services sociaux .....	177
Q Hébergement et restauration .....	183
R Autres services .....	187
<b>Annexe méthodologique</b> .....	199
<b>Liste alphabétique</b> .....	205



# Introduction

Cette nouvelle édition de la *Classification des activités économiques du Québec* est le résultat de la révision de la *Classification des activités économiques du Québec de 1973*, en fonction des changements apportés à la classification canadienne et des besoins spécifiques du Québec dans ce domaine.

Au Québec, l'histoire des classifications d'activités économiques est toute récente, puisqu'elle ne remonte qu'en 1965 avec la publication de la *Nomenclature type des activités d'entreprises et d'institutions (N.T.A.E.I.)*.

La *N.T.A.E.I.* n'était que le prolongement du manuel de la *Classification type des industries (C.T.I.)* publiée par le Bureau fédéral de la statistique en 1960. La *N.T.A.E.I.* se distinguait de la classification fédérale par un niveau de désagrégation plus grand: la *N.T.A.E.I.* avait une codification à quatre chiffres pour chacune de ses divisions, alors que la *C.T.I.* ne le réalisait que pour la division des industries manufacturières. Deux raisons avaient amené le Bureau de la statistique du Québec à prendre cette décision: premièrement, la nécessité d'utiliser un code à dimension uniforme du début à la fin, et deuxièmement, la difficulté qu'amenait souvent un code à trois chiffres lors de travaux d'analyse détaillés.

En 1973, la Division de la normalisation du Bureau de la statistique du Québec profita de la parution du manuel *Classification des activités économiques (révisée en 1970)* de Statistique Canada pour réviser son propre manuel. Bien que certains efforts aient été faits pour refléter davantage la réalité québécoise, la structure de la *Classification des activités économiques du Québec de 1973* différait peu de celle de la *C.A.E. de 1970*, sauf qu'encore une fois, la codification de la *C.A.E.Q.* était à quatre chiffres pour l'ensemble des divisions, alors que la *C.A.E.* ne l'avait que pour les divisions des industries minières et manufacturières. En 1978, il y a eu une mise à jour de la *C.A.E.Q.*, mais les changements apportés furent mineurs.

Comme les éditions précédentes, la présente version de la *C.A.E.Q.* est largement inspirée de la classification fédérale; elle repose sur les mêmes concepts et adopte la même structure. Comme la version de 1973, elle ne diffère de la classification fédérale que dans la mesure où l'économie québécoise diffère de l'économie canadienne. Ainsi, a-t-on donné plus d'emphasis à l'industrie textile et moins à celle de l'automobile. De même, nous avons modifié la division des services sociaux et de santé pour tenir compte du contexte québécois.

Afin de faciliter la compréhension et l'utilisation du manuel de la *Classification des activités économiques du Québec*, nous donnons en annexe à la première section, un texte définissant les concepts utilisés et le mode de classification d'un établissement.



---

# **Structure de la classification**





# Structure de la classification

*Liste des divisions, grands groupes,  
groupes et classes*

**DIVISION A**  
**Agriculture et services relatifs à l'agriculture**

GRAND GROUPE 01  
Agriculture

- 011 Élevage du bétail et de la volaille**
  - 0111 Élevage de vaches laitières
  - 0112 Élevage de bovins de boucheries
  - 0113 Élevage de porcs
  - 0114 Élevage de la volaille
  - 0115 Élevage de moutons et de chèvres
  - 0119 Élevage mixte du bétail et de la volaille
  
- 012 Autres élevages**
  - 0121 Apiculture
  - 0122 Élevage d'animaux à fourrure
  - 0129 Autres élevages
  
- 013 Grandes cultures**
  - 0131 Culture des céréales
  - 0134 Culture du maïs (*sauf le maïs fourrager et le maïs sucré*)
  - 0135 Culture de plantes fourragères
  - 0137 Culture du tabac
  - 0138 Culture de la pomme de terre
  - 0139 Autres grandes cultures
  
- 015 Culture des fruits et des légumes**
  - 0151 Culture des fruits
  - 0152 Culture des légumes
  - 0159 Culture mixte des fruits et légumes
  
- 016 Horticulture (*Sauf la culture des fruits et légumes*)**
  - 0161 Culture des champignons
  - 0162 Culture en serre
  - 0163 Exploitation d'une pépinière ou d'une gazonnière
  - 0164 Érablière
  - 0169 Autres spécialités horticoles

- 017 Élevages, grandes cultures et productions horticoles**
  - 0171 Élevages, grandes cultures et productions horticoles

GRAND GROUPE 02  
Services relatifs à l'agriculture

- 021 Services relatifs à l'élevage**
  - 0211 Services vétérinaires
  - 0212 Services de reproduction des animaux de ferme (*sauf la volaille*)
  - 0213 Services relatifs à l'élevage de la volaille
  - 0219 Autres services relatifs à l'élevage (*sauf à l'élevage de la volaille*)
  
- 022 Services relatifs aux cultures**
  - 0221 Services de préparation, d'ensemencement et de travail des sols
  - 0222 Services de poudrage et de pulvérisation des cultures (*sauf par aéronef*)
  - 0223 Services de moissonnage, de pressage et de battage
  - 0229 Autres services relatifs aux cultures
  
- 023 Autres services relatifs à l'agriculture**
  - 0231 Services de gestion agricole et d'expert-conseil
  - 0232 Services de recherche en agriculture

---

**DIVISION B**  
**Pêche et piégeage**

---

GRAND GROUPE 03  
Pêche et piégeage

**031 Pêche**

- 0311 Pêche en eau salée
- 0312 Pêche en eau douce
- 0313 Pisciculture, conchyliculture et élevage de grenouilles

**032 Services relatifs à la pêche**

- 0321 Services relatifs à la pêche

**033 Piégeage**

- 0331 Fourrures et peaux d'animaux sauvages
- 0339 Autres activités de piégeage

---

**DIVISION C**  
**Exploitation forestière et services forestiers**

---

GRAND GROUPE 04  
Exploitation forestière

**041 Exploitation forestière**

- 0411 Exploitation forestière (sauf à contrat)
- 0412 Exploitation forestière à contrat

GRAND GROUPE 05  
Services forestiers

**051 Services forestiers**

- 0511 Services forestiers

---

**DIVISION D**  
**Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole**

---

GRAND GROUPE 06  
Mines

**061 Mines de métaux**

- 0611 Mines d'or
- 0612 Mines de cuivre
- 0614 Mines de zinc
- 0617 Mines de fer
- 0619 Autres mines de métaux

**062 Mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)**

- 0621 Mines d'amiante
- 0622 Tourbières
- 0623 Mines de feldspath et quartz
- 0625 Mines de sel
- 0627 Mines de talc
- 0629 Autres mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)

GRAND GROUPE 07  
Extraction du pétrole et du gaz naturel

**071 Extraction du pétrole et du gaz naturel**

- 0711 Extraction du pétrole et du gaz naturel

GRAND GROUPE 08  
Carrières et sablières

**081 Carrières**

- 0811 Carrières de granite
- 0812 Carrières de calcaire
- 0813 Carrières de marbre
- 0814 Carrières de grès
- 0815 Carrières de schiste

**082 Sablières et gravières**

- 0821 Sablières et gravières

GRAND GROUPE 09  
Services miniers

**091 Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel**

- 0911 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel
- 0919 Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel

**092 Services relatifs à l'extraction minière**

- 0921 Forage à forfait (sauf pétrole et gaz)
- 0929 Autres services relatifs à l'extraction minière

**DIVISION E**  
**Industries manufacturières**

GRAND GROUPE 10  
Industries des aliments

- 101 Industries de l'abattage et du conditionnement de la viande**  
1011 Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (*sauf la volaille*)  
1012 Industrie de l'abattage et du conditionnement de la volaille  
1019 Industrie des boyaux à saucisse naturels
- 102 Industrie de la transformation du poisson**  
1021 Industrie de la transformation du poisson
- 103 Industries de la préparation des fruits et légumes**  
1031 Conserveries de fruits et de légumes  
1032 Industrie des fruits et légumes congelés  
1039 Industrie des produits alimentaires à base de fruits et de légumes
- 104 Industries des produits laitiers**  
1041 Industrie du lait de consommation  
1049 Autres industries de produits laitiers
- 105 Industries de la farine et des céréales de table préparées**  
1051 Meuneries  
1052 Industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées
- 106 Industrie des aliments pour animaux**  
1061 Industrie des aliments pour animaux
- 107 Industries des produits de boulangerie et de la pâtisserie**  
1071 Industrie des biscuits  
1072 Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie
- 108 Industries du sucre et des confiseries**  
1081 Industrie du sucre de canne et de betterave  
1083 Industrie des confiseries et du chocolat
- 109 Autres industries de produits alimentaires**  
1091 Industrie du thé et du café  
1092 Industrie des pâtes alimentaires  
1093 Industrie des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé  
1099 Autres industries de produits alimentaires

GRAND GROUPE 11  
Industries des boissons

- 111 Industrie des boissons gazeuses**  
1111 Industrie des boissons gazeuses
- 112 Industrie des alcools destinés à la consommation**  
1121 Industrie des alcools destinés à la consommation
- 113 Industrie de la bière**  
1131 Industrie de la bière
- 114 Industrie du vin et du cidre**  
1141 Industrie du vin et du cidre

GRAND GROUPE 12  
Industries du tabac

- 121 Industrie du tabac en feuilles**  
1211 Industrie du tabac en feuilles
- 122 Industrie des produits du tabac**  
1221 Industrie des produits du tabac

GRAND GROUPE 15  
Industries des produits du caoutchouc

- 151 Industrie des pneus et chambres à air**  
1511 Industrie des pneus et chambres à air
- 152 Industrie des boyaux et courroies en caoutchouc**  
1521 Industrie des boyaux et courroies en caoutchouc
- 159 Autres industries de produits en caoutchouc**  
1599 Autres industries de produits en caoutchouc

GRAND GROUPE 16  
Industries des produits en matière plastique

- 161 Industrie des produits en matière plastique en mousse et soufflée**  
1611 Industrie des produits en matière plastique en mousse et soufflée

**162 Industrie des tuyaux et raccords  
de tuyauterie en matière plastique**  
1621 Industrie des tuyaux et raccords de tuyau-  
terie en matière plastique

**163 Industrie des pellicules et feuilles en  
matière plastique**  
1631 Industrie des pellicules et feuilles en  
matière plastique

**164 Industrie des produits en matière plastique  
stratifiée sous pression ou renforcée**  
1641 Industrie des produits en matière plastique  
stratifiée sous pression ou renforcée

**165 Industrie des produits d'architecture  
en matière plastique**  
1651 Industrie des produits d'architecture en  
matière plastique

**166 Industrie des contenants en matière  
plastique, sauf en mousse**  
1661 Industrie des contenants en matière plas-  
tique, sauf en mousse

**169 Autres industries de produits  
en matière plastique**  
1691 Industrie des sacs en matière plastique  
1699 Autres industries de produits en matière  
plastique

GRAND GROUPE 17  
Industries du cuir  
et des produits connexes

**171 Industries du cuir et des produits  
connexes**  
1711 Tanneries  
1712 Industrie de la chaussure  
1713 Industrie des valises, bourses et sacs à  
main  
1714 Industrie des accessoires pour bottes et  
chaussures  
1719 Autres industries du cuir et des produits  
connexes

GRAND GROUPE 18  
Industries textiles  
de première transformation

**181 Industrie des fibres synthétiques et  
de filés de filaments**  
1811 Industrie des fibres synthétiques et de filés  
de filaments

**182 Industries des filés et tissus tissés**  
1821 Industrie de la filature et du tissage de  
la laine  
1822 Industrie de la filature et du tissage du  
coton  
1824 Industrie du tissage de fibres synthétiques  
1829 Autres industries des filés et tissus tissés

**183 Industrie des tissus tricotés**  
1831 Industrie des tissus tricotés

GRAND GROUPE 19  
Industries des produits textiles

**191 Industrie du feutre et  
du traitement des fibres naturelles**  
1911 Industrie du feutre et du traitement des  
fibres naturelles

**192 Industrie des tapis, carpettes et moquettes**  
1921 Industrie des tapis, carpettes et moquettes

**193 Industrie des articles en grosse toile**  
1931 Industrie des articles en grosse toile  
1932 Industrie des sacs et poches en matière  
textile

**199 Autres industries des produits textiles**  
1991 Industrie des tissus étroits  
1992 Industrie de la teinture et du finissage à  
façon de produits textiles  
1993 Industrie des articles de maison en textile  
1994 Industrie des articles d'hygiène en textile  
1995 Industrie des tissus pour armature de  
pneus  
1996 Industrie du fil  
1999 Autres industries de produits textiles

GRAND GROUPE 24  
Industries de l'habillement

**243 Industries des vêtements pour hommes**  
2431 Industrie des manteaux pour hommes  
2432 Industrie des complets et vestons pour  
hommes  
2433 Industrie des pantalons pour hommes  
2434 Industrie des chemises, vêtements de nuit  
et sous-vêtements pour hommes  
2435 Industrie de la confection à forfait de  
vêtements pour hommes

**244 Industries des vêtements pour femmes**  
2441 Industrie des manteaux et vestes pour  
femmes

- 2442 Industrie des vêtements de sport pour femmes
- 2443 Industrie des robes pour femmes
- 2444 Industrie des blouses et chemisiers pour femmes
- 2445 Industrie des sous-vêtements et vêtements de nuit pour femmes
- 2446 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour femmes

**245 Industries des vêtements pour enfants**

- 2451 Industrie des vêtements pour enfants
- 2453 Industrie des sous-vêtements et vêtements de nuit pour enfants
- 2454 Industrie de la confection à forfait pour enfants

**249 Autres industries de l'habillement**

- 2491 Industrie des chandails
- 2492 Industrie des vêtements professionnels
- 2493 Industrie des gants
- 2494 Industrie des bas et chaussettes
- 2495 Industrie des articles en fourrure
- 2496 Industrie des vêtements de base
- 2497 Industrie des chapeaux (*sauf en fourrure*)
- 2499 Autres industries de l'habillement

GRAND GROUPE 25  
Industries du bois

**251 Industrie du bois de sciage et des bardeaux**

- 2511 Industrie du bardeau et du bardeau fendu
- 2512 Industrie des produits de scieries et d'ateliers de rabotage (*sauf les bardeaux et les bardeaux fendus*)

**252 Industries des placages et contre-plaqués**

- 2521 Industrie des placages en bois de feuillus et de résineux
- 2522 Industrie des contre-plaqués de feuillus et de résineux

**254 Industries des portes, châssis et autres bois travaillés**

- 2541 Industrie des bâtiments préfabriqués à charpente de bois
- 2542 Industrie des armoires et placards de cuisine et des coiffeuses de salle de bain en bois
- 2543 Industrie des portes et fenêtres en bois
- 2544 Industrie d'éléments de charpente en bois
- 2545 Industrie des parquets en bois dur
- 2549 Autres industries du bois travaillé

**256 Industrie des boîtes et palettes en bois**

- 2561 Industrie des boîtes et palettes en bois

**258 Industrie des cercueils**

- 2581 Industrie des cercueils

**259 Autres industries du bois**

- 2591 Industrie de la préservation du bois
- 2592 Industrie du bois tourné et façonné
- 2593 Industrie des panneaux agglomérés
- 2599 Autres industries du bois

GRAND GROUPE 26  
Industries du meuble et des articles d'ameublement

**261 Industries des meubles de maison**

- 2611 Industrie des meubles de maison en bois
- 2612 Industrie des meubles de maison rembourrés
- 2619 Autres industries des meubles de maison

**264 Industries des meubles de bureau**

- 2641 Industrie des meubles de bureau en métal
- 2642 Industrie des meubles de bureau en bois
- 2649 Autres industries des meubles de bureau

**269 Autres industries du meuble et des articles d'ameublement**

- 2691 Industrie des sommiers et matelas
- 2692 Industrie des meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions
- 2693 Industrie des meubles de jardin
- 2694 Industrie des rayonnages et des armoires de sûreté
- 2695 Industrie des cadres
- 2699 Autres industries du meuble et des articles d'ameublement

GRAND GROUPE 27  
Industries du papier et des produits en papier

**271 Industries des pâtes et papiers**

- 2711 Industrie des pâtes à papier
- 2712 Industrie du papier journal
- 2713 Industrie du carton
- 2714 Industrie des panneaux et du papier de construction
- 2719 Autres industries du papier

**272 Industrie du papier à couverture asphalté**

- 2721 Industrie du papier à couverture asphalté

**273 Industries des boîtes en carton et des sacs en papier**

- 2731 Industrie des boîtes pliantes et rigides
- 2732 Industrie des boîtes en carton ondulé
- 2733 Industrie des sacs en papier

**279 Autres industries des produits en papier transformé**

- 2791 Industrie des papiers couchés ou traités
- 2792 Industrie des produits de papeterie
- 2793 Industrie des produits de consommation en papier
- 2799 Autres industries des produits en papier transformé

**GRAND GROUPE 28**  
Imprimerie, édition et industries connexes

**281 Industries de l'impression commerciale**

- 2811 Industrie de l'impression de formulaires commerciaux
- 2812 Industrie de l'impression des journaux, revues, périodiques et livres
- 2819 Autres industries d'impression commerciale

**282 Industrie du clichage, de la composition et de la reliure**

- 2821 Industrie du clichage, de la composition et de la reliure

**283 Industries de l'édition**

- 2831 Industrie de l'édition du livre
- 2839 Autres industries de l'édition

**284 Industries de l'impression et de l'édition combinées**

- 2841 Industrie des journaux (*impression et édition combinées*)
- 2849 Autres industries d'impression et d'édition combinées

**285 Industrie du progiciel**

- 2851 Industrie du progiciel

**GRAND GROUPE 29**  
Industries de première transformation des métaux

**291 Industries sidérurgiques**

- 2911 Industrie des ferro-alliages
- 2912 Fonderies d'acier
- 2919 Autres industries sidérurgiques

**292 Industrie des tubes et tuyaux d'acier**

- 2921 Industrie des tubes et tuyaux d'acier

**294 Fonderies de fer**

- 2941 Fonderies de fer

**295 Industries de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux**

- 2951 Industrie de la production d'aluminium de première fusion
- 2959 Autres industries de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux

**296 Industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium**

- 2961 Industrie du laminage de l'aluminium
- 2962 Industrie du moulage et de l'extrusion de l'aluminium

**297 Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages**

- 2971 Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages

**299 Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux**

- 2999 Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux

**GRAND GROUPE 30**  
Industries de la fabrication des produits métalliques (*sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport*)

**301 Industrie des produits en tôle forte**

- 3011 Industrie des produits en tôle forte

**302 Industries des produits de construction en métal**

- 3021 Industrie des bâtiments préfabriqués en métal (*sauf transportables*)
- 3029 Autres industries de la fabrication d'éléments de charpentes métalliques

**303 Industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture**

- 3031 Industrie des portes et fenêtres en métal
- 3032 Industrie des bâtiments préfabriqués en métal, transportables
- 3039 Autres industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture

- 304 Industries de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement de produits en métal**
- 3041 Industrie du revêtement sur commande de produits en métal
  - 3042 Industrie des récipients et fermetures en métal
  - 3043 Industrie de la tôlerie pour aéraulique
  - 3049 Autres industries de l'emboutissage et du matriçage de produits en métal

- 305 Industries du fil métallique et de ses produits**
- 3051 Industrie des ressorts de rembourrage et des ressorts à boudin
  - 3052 Industrie des fils et des câbles métalliques
  - 3053 Industrie des attaches d'usage industriel
  - 3059 Autres industries des produits en fil métallique

- 306 Industries des articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie**
- 3061 Industrie de la quincaillerie de base
  - 3062 Industrie des matrices, des moules et des outils tranchants et à profiler en métal
  - 3063 Industrie de l'outillage à main
  - 3069 Industries de la coutellerie et des autres articles de quincaillerie ou d'outillage

- 307 Industrie du matériel de chauffage**
- 3071 Industrie du matériel de chauffage

- 308 Ateliers d'usinage**
- 3081 Ateliers d'usinage

- 309 Autres industries de produits en métal**
- 3091 Industrie des garnitures et raccords de plomberie en métal
  - 3092 Industrie des soupapes en métal
  - 3099 Autres industries de produits en métal

GRAND GROUPE 31  
Industries de la machinerie  
(sauf électrique)

- 311 Industrie des instruments aratoires**
- 3111 Industrie des instruments aratoires

- 312 Industrie du matériel commercial de réfrigération et de climatisation**
- 3121 Industrie du matériel commercial de réfrigération et de climatisation

- 319 Autres industries de la machinerie et de l'équipement**
- 3191 Industrie des compresseurs, pompes et ventilateurs
  - 3192 Industrie de l'équipement de manutention
  - 3193 Industrie de la machinerie pour récolter, couper et façonner le bois
  - 3194 Industrie des turbines et du matériel de transmission d'énergie mécanique
  - 3195 Industrie de la machinerie pour l'industrie des pâtes et papiers
  - 3196 Industrie de la machinerie et du matériel de construction et d'entretien
  - 3199 Autres industries de la machinerie et de l'équipement

GRAND GROUPE 32  
Industries du matériel de transport

- 321 Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs**
- 3211 Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs

- 323 Industrie des véhicules automobiles**
- 3231 Industrie des véhicules automobiles

- 324 Industries des carrosseries de camions, d'autobus et de remorques**
- 3241 Industrie des carrosseries de camions et d'autobus
  - 3242 Industrie des semi-remorques et remorques d'usage commercial
  - 3243 Industrie des remorques d'usage non commercial
  - 3244 Industrie des maisons mobiles

- 325 Industries des pièces et accessoires pour véhicules automobiles**
- 3251 Industrie des moteurs et pièces de moteurs de véhicules automobiles
  - 3254 Industrie des pièces pour systèmes de direction et de suspension de véhicules automobiles
  - 3255 Industrie des roues et des freins pour véhicules automobiles
  - 3256 Industrie des pièces et accessoires en matière plastique pour véhicules automobiles
  - 3257 Industrie des accessoires en matière textile pour véhicules automobiles
  - 3259 Autres industries des pièces et accessoires pour véhicules automobiles

- 326 Industrie du matériel ferroviaire roulant**
- 3261 Industrie du matériel ferroviaire roulant

**327 Industrie de la construction et de la réparation de navires**  
3271 Industrie de la construction et de la réparation de navires

**328 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations**  
3281 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations

**329 Autres industries du matériel de transport**  
3299 Autres industries du matériel de transport

**GRAND GROUPE 33**  
Industries des produits électriques et électroniques

**331 Industrie des petits appareils électroménagers**  
3331 Industries des petits appareils électroménagers

**332 Industrie des gros appareils (électriques ou non)**  
3321 Industrie des gros appareils (électriques ou non)

**333 Industries des appareils d'éclairage**  
3331 Industrie des appareils d'éclairage pour immeubles  
3332 Industrie des luminaires pour résidences  
3333 Industrie des lampes électriques (ampoules et tubes)  
3339 Autres industries des appareils d'éclairage

**334 Industrie du matériel électronique ménager**  
3341 Industrie du matériel électronique ménager

**335 Industries du matériel électronique professionnel**  
3351 Industrie de l'équipement de télécommunication  
3352 Industrie des pièces et de composantes électroniques  
3359 Autres industries du matériel électronique et de communication

**336 Industries des machines pour bureaux, magasins et commerces**  
3361 Industrie des ordinateurs et de leurs unités périphériques  
3369 Autres industries des machines pour bureaux, magasins et commerces

**337 Industries du matériel électrique d'usage industriel**  
3371 Industrie des transformateurs électriques  
3372 Industrie du matériel électrique de commutation et de protection  
3379 Autres industries du matériel électrique d'usage industriel

**338 Industrie des fils et des câbles électriques**  
3381 Industrie des fils et des câbles électriques

**339 Autres industries de produits électriques**  
3391 Industrie des accumulateurs  
3392 Industrie des dispositifs de câblage non porteurs de courant  
3399 Autres industries de produits électriques

**GRAND GROUPE 35**  
Industries des produits minéraux non métalliques

**351 Industries des produits en argile**  
3511 Industrie des produits en argile (argile canadienne)  
3512 Industrie des produits en argile (argile importée)

**352 Industries du ciment**  
3521 Industrie du ciment

**353 Industries des produits en pierre**  
3531 Industrie des produits en pierre

**354 Industries des produits en béton**  
3541 Industrie des tuyaux en béton  
3542 Industrie des produits de construction en béton  
3549 Autres industries de produits en béton

**355 Industrie du béton préparé**  
3551 Industrie du béton préparé

**356 Industries du verre et des articles en verre**  
3561 Industrie des contenants en verre  
3562 Industrie des produits en verre (sauf les contenants en verre)

**357 Industrie des abrasifs**  
3571 Industrie des abrasifs

**358 Industrie de la chaux**  
3581 Industrie de la chaux



- 359 Autres industries de produits minéraux non métalliques**  
 3591 Industrie des produits réfractaires  
 3592 Industrie des produits en amiante  
 3593 Industrie des produits en gypse  
 3594 Industrie des matériaux isolants de minéraux non métalliques  
 3599 Autres industries de produits minéraux non métalliques

**GRAND GROUPE 36**  
Industries des produits du pétrole et du charbon

- 361 Industries des produits raffinés du pétrole**  
 3611 Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes)  
 3612 Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes

- 369 Autres industries des produits du pétrole et du charbon**  
 3699 Autres industries des produits du pétrole et du charbon

**GRAND GROUPE 37**  
Industries chimiques

- 371 Industries des produits chimiques d'usage industriel**  
 3711 Industrie des produits chimiques inorganiques d'usage industriel  
 3712 Industrie des produits chimiques organiques d'usage industriel

- 372 Industries des produits chimiques d'usage agricole**  
 3721 Industrie des engrais chimiques et des engrais composés  
 3729 Autres industries des produits chimiques d'usage agricole

- 373 Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques**  
 3731 Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques

- 374 Industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments**  
 3741 Industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments

- 375 Industrie des peintures et vernis**  
 3751 Industrie des peintures et vernis

- 376 Industrie des savons et composés pour le nettoyage**  
 3761 Industrie des savons et composés pour le nettoyage

- 377 Industrie des produits de toilette**  
 3771 Industrie des produits de toilette

- 379 Autres industries des produits chimiques**  
 3791 Industrie des encres d'imprimerie  
 3792 Industrie des adhésifs  
 3793 Industrie des explosifs et munitions  
 3799 Autres industries des produits chimiques

**GRAND GROUPE 39**  
Autres industries manufacturières

- 391 Industries du matériel scientifique et professionnel**  
 3911 Industrie des instruments d'indication, d'enregistrement et de commande  
 3912 Autres industries des instruments et produits connexes  
 3913 Industrie des horloges et des montres  
 3914 Industrie des articles ophtalmiques  
 3915 Industries des appareils orthopédiques

- 392 Industries de la bijouterie et de l'orfèvrerie**  
 3921 Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie  
 3922 Industrie de l'affinage secondaire de métaux précieux

- 393 Industries des articles de sport et des jouets**  
 3931 Industrie des articles de sport  
 3932 Industrie des jouets et jeux  
 3933 Industrie des bicyclettes

- 397 Industrie des enseignes et étalages**  
 3971 Industrie des enseignes et étalages

- 399 Autres industries des produits manufacturés**  
 3991 Industrie des balais, brosses et vadrouilles  
 3992 Industrie des boutons, boucles et attaches pour vêtements  
 3993 Industrie des carreaux, dalles et linoléums

- 3994 Industrie de la fabrication de support d'enregistrement et de la reproduction du son
- 3996 Industrie des instruments de musique
- 3997 Industrie des articles de bureau et fournitures pour artistes, à l'exception des articles en papier
- 3999 Autres industries de produits manufacturés

---

## **DIVISION F**

### **Construction**

---

GRAND GROUPE 40  
Constructeurs, promoteurs  
et entrepreneurs généraux

- 401 Promotion et construction de bâtiments résidentiels**
  - 4011 Promotion et construction de maisons individuelles
  - 4012 Promotion et construction d'autres types de constructions résidentielles
  - 4013 Rénovation de bâtiments résidentiels
- 402 Promotion et construction de bâtiments non résidentiels**
  - 4021 Bâtiments industriels légers et manufactures
  - 4022 Bâtiments commerciaux
  - 4023 Bâtiments d'institutions
  - 4024 Rénovation de bâtiments non résidentiels
- 403 Travaux de génie**
  - 4031 Centrales d'énergie et infrastructures connexes (*sauf les lignes de transmission*)
  - 4032 Infrastructures pétrolières, gazières et constructions connexes (*sauf les pipelines*)
  - 4033 Oléoducs et gazoducs
  - 4034 Grosses structures industrielles
  - 4035 Routes, rues et ponts
  - 4036 Systèmes d'adduction d'eau et réseaux d'égouts
  - 4037 Lignes de transmission d'énergie et de télécommunication
  - 4039 Autres travaux de génie

GRAND GROUPE 42  
Entrepreneurs spécialisés

- 421 Travaux sur chantier**
  - 4211 Démolition
  - 4212 Forage de puits d'eau
  - 4213 Installation de fosses septiques
  - 4214 Travaux d'excavation et de nivellement
  - 4215 Location d'équipement (avec opérateur)

- 4216 Travaux d'asphaltage
- 4217 Pose de clôture
- 4219 Autres travaux sur chantier

#### **422 Travaux de charpenterie et travaux connexes**

- 4221 Enfoncement des pieux
- 4222 Travaux de coffrages
- 4223 Renforcement du béton à l'acier
- 4224 Coulage et finition du béton
- 4225 Mise en place de béton précontraint
- 4226 Gros oeuvre et charpenterie
- 4227 Montage de charpentes d'acier
- 4229 Autres travaux de charpente et travaux connexes

#### **423 Travaux de finition à l'extérieur**

- 4231 Travaux de maçonnerie
- 4232 Pose et réparation de revêtement
- 4233 Installation de la verrerie et de la vitrerie
- 4234 Travaux d'isolation
- 4235 Pose de bardeaux pour toits
- 4236 Installation de couvertures en tôle ou en tout autre matériau
- 4239 Autres travaux de finition à l'extérieur

#### **424 Installations mécaniques, plomberie, chauffage et climatisation**

- 4241 Plomberie
- 4242 Installation de canalisation de gaz et de systèmes de chauffage à air chaud
- 4243 Installation de systèmes de chauffage par fluide caloporteur et de système de climatisation
- 4244 Tôlerie et autres travaux sur conduites

#### **425 Travaux de mécanique spécialisée**

- 4251 Travaux de tuyauterie industrielle
- 4252 Installation d'extincteurs automatiques d'incendie
- 4253 Installation d'équipements de réfrigération commerciale
- 4254 Installation d'équipements de contrôle de l'environnement
- 4255 Installation et montage de gros équipements fixes
- 4256 Installation d'isolation thermique
- 4259 Autres travaux de mécanique spécialisée

#### **426 Travaux d'électricité**

- 4261 Travaux d'électricité

#### **427 Travaux de finition à l'intérieur**

- 4271 Plâtrage et crépissage
- 4272 Travaux de murs secs
- 4273 Pose de matériaux acoustiques
- 4274 Menuiserie
- 4275 Travaux de peinture et de décoration

- 4276 Pose de terrazzo et de carrelages
- 4277 Pose de revêtements de plancher en bois dur
- 4278 Pose de revêtements de sol souples et de tapis
- 4279 Autres travaux de finition à l'intérieur

**429 Autres travaux spécialisés**

- 4291 Installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques
- 4292 Installation d'éléments d'ornementation et autres pièces travaillées en métal
- 4293 Installation de piscines privées
- 4299 Autres travaux spécialisés

GRAND GROUPE 44  
 Services relatifs à la construction

**441 Gestion de travaux de construction**

- 4411 Gestion de travaux de construction

**449 Autres services relatifs à la construction**

- 4491 Lotissement
- 4499 Autres services relatifs à la construction

---

**DIVISION G**  
**Transports et entreposage**

---

GRAND GROUPE 45  
 Transports

**451 Transports aériens**

- 4511 Transports aériens (vols réguliers ou nolisés)
- 4513 Transports aériens spécialisés (vols non réguliers)

**452 Services relatifs aux transports aériens**

- 4521 Exploitation et entretien d'aéroports
- 4522 Location d'aéronefs
- 4523 Entretien des aéronefs
- 4529 Autres services relatifs aux transports aériens

**453 Transports et services ferroviaires**

- 4531 Transports ferroviaires
- 4532 Services relatifs aux transports ferroviaires

**454 Transports par eau**

- 4541 Transports par eau de voyageurs et de marchandises
- 4542 Traversiers
- 4543 Remorquage maritime

- 4544 Affrètement des navires
- 4549 Autres transports par eau

**455 Services relatifs aux transports par eau**

- 4551 Manutention des cargaisons
- 4552 Administration portuaire
- 4553 Sauvetage maritime
- 4554 Services de pilotage de navires
- 4555 Agences d'expédition maritime
- 4559 Autres services relatifs aux transports par eau

**456 Camionnage**

- 4561 Camionnage de marchandises ordinaires
- 4562 Déménagement et entreposage de biens usagés
- 4563 Camionnage en vrac par camion-citerne
- 4564 Autres camionnages en vrac
- 4565 Camionnage de produits forestiers
- 4569 Autres camionnages

**457 Transports en commun**

- 4571 Transports en commun urbains
- 4572 Transports en commun interurbains et ruraux
- 4573 Transports par autobus scolaires
- 4574 Transports par autobus nolisés et d'excursion
- 4575 Services de limousine aux aéroports et gares

**458 Autres transports**

- 4581 Taxi
- 4589 Autres transports

**459 Autres services relatifs aux transports**

- 4591 Entretien des routes, rues et ponts
- 4592 Services aux commerces transitaires
- 4599 Autres services relatifs aux transports

GRAND GROUPE 46  
 Transports par pipelines

**461 Transports par pipelines**

- 4611 Transport du gaz naturel par gazoduc
- 4612 Transport du pétrole brut par oléoduc
- 4619 Autres transports par pipelines

GRAND GROUPE 47  
 Entreposage

**471 Silos à grain**

- 4711 Silos à grain

- 479 Autres services d'entreposage**  
4791 Entrepôts frigorifiques  
4799 Autres services d'entreposage

---

**DIVISION H**  
**Communications et**  
**autres services publics**

---

GRAND GROUPE 48  
Communications

- 481 Radiodiffusion et télévision**  
4811 Radiodiffusion  
4812 Télévision  
4813 Radiodiffusion et télévision intégrées  
4814 Câblvision
- 482 Télégraphie et téléphonie**  
4821 Réseaux de télégraphie et de câbles  
4822 Réseaux de téléphonie
- 483 Autres services des télécommunications**  
4839 Autres services des télécommunications
- 484 Services postaux et services de messagers**  
4841 Services postaux  
4842 Services de messagers
- GRAND GROUPE 49  
Autres services publics
- 491 Production et distribution d'électricité**  
4911 Production et distribution d'électricité
- 492 Distribution de gaz**  
4921 Distribution de gaz
- 493 Distribution d'eau**  
4931 Distribution d'eau
- 499 Autres services publics**  
4999 Autres services publics

---

**DIVISION I**  
**Commerces de gros**

---

GRAND GROUPE 50  
Commerces de gros  
de produits agricoles

- 501 Commerces de gros de produits agricoles**  
5011 Commerce de gros d'animaux vivants  
5012 Commerce de gros de grains et céréales  
5013 Commerce de gros de peaux et fourrures brutes  
5019 Autres commerces de gros de produits agricoles

GRAND GROUPE 51  
Commerce de gros  
de produits pétroliers

- 511 Commerces de gros de produits pétroliers**  
5111 Commerce de gros de produits du gaz et du gaz propane  
5112 Commerce de gros de produits pétroliers

GRAND GROUPE 52  
Commerces de gros de produits  
alimentaires, de boissons,  
de médicaments et de tabac

- 521 Commerces de gros de produits alimentaires**  
5211 Commerce de gros de confiseries  
5212 Commerce de gros de produits alimentaires congelés et emballés  
5213 Commerce de gros de produits laitiers  
5214 Commerce de gros de volailles et d'oeufs  
5215 Commerce de gros de poissons et fruits de mer  
5216 Commerce de gros de fruits et légumes frais  
5217 Commerce de gros de viandes et produits de la viande  
5218 Commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie  
5219 Autres commerces de gros de produits alimentaires
- 522 Commerces de gros de boissons**  
5221 Commerce de gros de boissons non alcooliques  
5222 Commerce de gros de boissons alcooliques

**523 Commerces de gros de médicaments et de produits de toilette**

- 5231 Commerce de gros de médicaments
- 5232 Commerce de gros de savons et produits de toilette
- 5239 Commerce de gros de produits pharmaceutiques divers et d'autres produits de toilette

**524 Commerce de gros de produits du tabac**

- 5241 Commerce de gros de produits du tabac

**GRAND GROUPE 53**

Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie

**531 Commerces de gros de vêtements et de chaussures**

- 5311 Commerce de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes
- 5312 Commerce de gros de vêtements de dessus pour femmes et enfants
- 5313 Commerce de gros de bas, chaussettes, sous-vêtements et articles d'habillement pour femmes et enfants
- 5314 Commerce de gros de chaussures
- 5315 Commerce de gros de fourrures préparées
- 5319 Autres commerces de gros de vêtements

**532 Commerces de gros de tissus et de mercerie**

- 5321 Commerce de gros de tissus
- 5329 Commerce de gros de mercerie

**GRAND GROUPE 54**

Commerces de gros d'articles ménagers

**541 Commerces de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques**

- 5411 Commerce de gros d'appareils ménagers électriques
- 5412 Commerce de gros d'appareils ménagers électroniques

**542 Commerce de gros de meubles de maison**

- 5421 Commerce de gros de meubles de maison

**543 Commerces de gros d'accessoires ménagers d'ameublement**

- 5431 Commerce de gros de porcelaine, verrerie, faïence et poterie
- 5432 Commerce de gros de revêtements de sol

5433 Commerce de gros de linge de maison, tentures et autres articles de textiles

5439 Autres commerces de gros d'articles ménagers

**GRAND GROUPE 55**

Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires

**551 Commerces de gros de véhicules automobiles**

- 5511 Commerce de gros d'automobiles
- 5512 Commerce de gros de camions et d'autobus
- 5519 Autres commerces de gros de véhicules automobiles

**552 Commerces de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles**

- 5521 Commerce de gros de pneus et chambres à air
- 5529 Autres commerces de gros de pièces et accessoires pour véhicules automobiles

**GRAND GROUPE 56**

Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction

**561 Commerces de gros de métaux et produits en métal**

- 5611 Commerce de gros de formes primaires et profilés de charpente en fer et en acier
- 5612 Autres commerces de gros de produits en fer et en acier
- 5613 Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux
- 5619 Commerce de gros d'une combinaison de métaux et produits en métal

**562 Commerces de gros d'articles de quincaillerie, de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation**

- 5621 Commerce de gros d'articles de quincaillerie
- 5622 Commerce de gros de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation

**563 Commerces de gros de bois et matériaux de construction**

- 5631 Commerce de gros de bois de construction, contre-plaqués et bois travaillé

- 5632 Commerce de gros de peintures, vitres et papiers peints
- 5633 Commerce de gros de bois de sciage
- 5639 Autres commerces de gros de matériaux de construction

**GRAND GROUPE 57**  
Commerces de gros de machines, matériel et fournitures

**571 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles**

- 5711 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles

**572 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière**

- 5721 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction et l'exploitation forestière
- 5722 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière

**573 Commerce de gros de machines, de matériel et fournitures pour l'industrie**

- 5731 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie

**574 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques et électroniques**

- 5741 Commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques
- 5742 Commerce de gros de matériel et fournitures de production et de transmission d'électricité
- 5743 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures électroniques (sauf ordinateurs et matériel connexe)
- 5744 Commerce de gros d'ordinateurs, machines et matériel connexes et progiciels
- 5749 Autres commerces de machines, matériel et fournitures électriques et électroniques

**579 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures**

- 5791 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures de bureau et de magasin
- 5792 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour les entreprises de services
- 5793 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel
- 5799 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures

**GRAND GROUPE 59**  
Commerces de gros de produits divers

**591 Commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération**

- 5911 Récupération et démontage d'automobiles
- 5912 Commerce de gros de ferraille et vieux métaux
- 5913 Commerce de gros de vieux papiers et vieux cartons
- 5919 Autres commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération

**592 Commerces de gros de papier et produits du papier**

- 5921 Commerce de gros de papier journal
- 5922 Commerce de gros de papeterie et fournitures de bureau
- 5923 Commerce de gros de papiers fins
- 5929 Autres commerces de gros de papiers et produits du papier

**593 Commerce de gros de produits chimiques et autres fournitures agricoles**

- 5931 Commerce de gros d'aliments pour animaux
- 5932 Commerce de gros de semences
- 5939 Commerce de gros de produits chimiques et autres fournitures agricoles

**594 Commerces de gros de jouets et d'articles de loisir et de sport**

- 5941 Commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie et de pièces pour feux d'artifice
- 5942 Commerce de gros d'articles de loisir et de sport

**595 Commerces de gros de matériel et fournitures photographiques, d'instruments et accessoires de musique**

- 5951 Commerce de gros de matériel et fournitures photographiques
- 5952 Commerce de gros d'instruments et accessoires de musique

**596 Commerce de gros de bijoux et montres**

- 5961 Commerce de gros de bijoux et montres

**597 Commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel**

- 5971 Commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel

- 598 Commerce de gros de marchandises diverses**  
5981 Commerce de gros de marchandises diverses

- 599 Autres commerces de gros**  
5991 Commerce de gros de livres, périodiques et journaux  
5992 Commerce de gros de marchandises d'occasion (sauf machines et véhicules automobiles)  
5993 Commerce de gros de produits forestiers  
5999 Autres commerces de gros

---

**DIVISION J**  
**Commerces de détail**

---

GRAND GROUPE 60  
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac

- 601 Magasins d'alimentation**  
6011 Supermarchés d'alimentation  
6012 Épiceries (sauf supermarchés)  
6013 Boulangeries et pâtisseries  
6014 Confiseries et magasins de noix  
6015 Magasins de fruits et légumes  
6016 Marchés de viande  
6019 Autres magasins d'alimentation spécialisés n.c.a.
- 602 Commerce de détail de boissons alcooliques**  
6021 Commerce de détail de boissons alcooliques
- 603 Commerces de détail de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés**  
6031 Pharmacies (type «clinique» et conventionnel)  
6032 Pharmacies (type commercial)  
6033 Commerces de détail de médicaments brevetés et de produits de toilette
- 604 Commerce de détail de produits du tabac et des journaux**  
6041 Commerce de détail des produits du tabac et des journaux

GRAND GROUPE 61  
Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés

- 611 Commerces de détail de chaussures**  
6111 Commerce de détail de chaussures pour femmes  
6112 Commerce de détail de chaussures pour hommes  
6113 Commerce de détail de chaussures pour enfants  
6114 Commerce de détail de chaussures pour la famille
- 612 Commerces de détail de vêtements pour hommes**  
6121 Commerce de détail de vêtements pour hommes  
6132 Commerce de détail de lingerie pour femmes
- 614 Autres commerces de détail de vêtements**  
6141 Commerce de détail de vêtements pour enfants  
6142 Commerce de détail de vêtements de fourrure  
6143 Autres commerces de détail de vêtements
- 615 Commerce de détail de tissus et de filés**  
6151 Commerce de détail de tissus et de filés
- GRAND GROUPE 62  
Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison
- 621 Commerces de détail de meubles de maison**  
6211 Commerce de détail de meubles de maison (avec appareils ménagers et accessoires d'ameublement)  
6212 Commerce de détail de meubles de maison (sans appareils ménagers, ni accessoires d'ameublement)  
6213 Ateliers de réparation de meubles
- 622 Commerces de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**  
6221 Commerce de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques  
6222 Commerce de détail de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques

- 6223 Ateliers de réparation d'appareils ménagers
- 6224 Ateliers de réparation de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques

**623 Commerces de détail d'accessoires d'ameublement**

- 6231 Commerce de détail de revêtements de sol
- 6232 Commerce de détail de tentures
- 6233 Commerce de détail d'appareils d'éclairage électrique
- 6239 Autres commerces de détail d'accessoires d'ameublement

GRAND GROUPE 63  
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires

**631 Concessionnaires d'automobiles**

- 6311 Concessionnaires d'automobiles (neuves)
- 6312 Concessionnaires d'automobiles d'occasion

**632 Commerces de détail de véhicules de loisir**

- 6321 Commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage
- 6322 Commerce de détail de bateaux, de moteurs hors-bord et d'accessoires pour bateaux
- 6323 Commerce de détail de motocyclettes et de motoneiges
- 6329 Autres commerces de détail de véhicules de loisir

**633 Stations-service**

- 6331 Stations-service

**634 Commerces de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles**

- 6341 Commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile
- 6342 Commerce de détail de pneus, d'accumulateurs, de pièces et d'accessoires neufs pour l'automobile
- 6343 Commerce de détail de pneus, d'accumulateurs, de pièces et d'accessoires usagés pour l'automobile

**635 Ateliers de réparation de véhicules automobile**

- 6351 Garages (réparations générales)
- 6352 Ateliers de peinture et de carrosserie
- 6353 Ateliers de remplacement de silencieux

- 6354 Ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles
- 6355 Ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesse de véhicules automobiles
- 6359 Autres ateliers de réparation de véhicules automobiles

**639 Autres commerces de détail pour véhicules automobiles**

- 6391 Lave-autos
- 6392 Commerce de détail de radios pour l'automobile
- 6399 Autres commerces de détail pour véhicules automobiles

**641 Commerces de détail de marchandises diverses**

- 6411 Magasins à rayon
- 6412 Magasins généraux
- 6413 Autres magasins de marchandises diverses

GRAND GROUPE 65  
Autres commerces de détail

**651 Librairies et papeteries**

- 6511 Librairies et papeteries

**652 Fleuristes et centres de jardinage**

- 6521 Fleuristes
- 6522 Centres de jardinage

**653 Commerces de détail de quincaillerie**

- 6531 Quincailleries
- 6532 Commerce de détail de peinture, de vitre et de papier peint
- 6533 Commerce de détail de bois et de matériaux de construction

**654 Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes**

- 6541 Commerce de détail d'articles de sport
- 6542 Commerce de détail de bicyclettes

**655 Commerces de détail d'instruments de musique et de disques**

- 6551 Commerce de détail d'instruments de musique
- 6552 Commerce de détail de disques et de bandes magnétiques



**656 Bijouteries et ateliers de réparation de montres et de bijoux**  
6561 Bijouteries  
6562 Ateliers de réparation de montres et de bijoux

**657 Commerce de détail d'appareils et de fournitures photographiques**  
6571 Commerce de détail d'appareils et de fournitures photographiques

**658 Commerces de détail de jouets, d'articles de loisir, d'articles de fantaisie et de souvenirs**  
6581 Commerce de détail de jouets et d'articles de loisir  
6582 Commerce de détail d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs

**659 Autres commerces de détail**  
6591 Commerce de détail de marchandises d'occasion  
6592 Opticiens  
6593 Galeries d'art et magasins de fournitures pour artistes  
6594 Commerce de détail de bagages et maroquinerie  
6595 Commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales  
6596 Commerce de détail d'animaux de maison  
6597 Commerce de détail de pièces de monnaie et de timbres  
6598 Commerce de détail de maisons mobiles  
6599 Autres commerces de détail

GRAND GROUPE 69  
Commerces de détails hors magasin

**691 Exploitants de distributeurs automatiques**  
6911 Exploitants de distributeurs automatiques

**692 Entreprises de vente directe**  
6921 Entreprises de vente directe

---

**DIVISION K**  
**Intermédiaires financiers et assurances**

---

GRAND GROUPE 70  
Intermédiaires financiers de dépôts

**701 Banque centrale**  
7011 Banque centrale

**702 Banques à charte et autres intermédiaires de type bancaire**  
7021 Banques à charte  
7029 Autres intermédiaires de type bancaire

**703 Sociétés de fiducie**  
7031 Sociétés de fiducie

**704 Sociétés de prêts hypothécaires recevant des dépôts**  
7041 Sociétés de prêts hypothécaires recevant des dépôts

**705 Caisses d'épargne et de crédit**  
7051 Caisses locales d'épargne et de crédit  
7052 Caisses centrales d'épargne et de crédit

GRAND GROUPE 71  
Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises

**711 Sociétés de prêts à la consommation**  
7111 Sociétés de prêts à la consommation

**712 Sociétés de financement des entreprises**  
7121 Sociétés de financement des ventes  
7122 Sociétés de cartes de crédit  
7123 Sociétés d'affacturage  
7124 Sociétés de crédit-bail  
7125 Sociétés de capital de risque  
7129 Autres sociétés de financement des entreprises

GRAND GROUPE 72  
Sociétés d'investissement

**721 Sociétés de placement de portefeuille**  
7211 Sociétés de placement (fonds mutuels)  
7212 Fonds d'épargne-retraite  
7213 Caisses séparées  
7214 Sociétés d'investissement  
7215 Sociétés de portefeuille (holdings)

**722 Sociétés de prêts hypothécaires**  
7221 Sociétés de placement hypothécaire  
7222 Fiducies de placement immobilier  
7229 Autres sociétés de prêts hypothécaires

- 729 Autres intermédiaires d'investissement**  
7291 Caisses de retraite en fiducie  
7292 Fonds de succession, de fiducie et d'agence  
7299 Autres intermédiaires d'investissement

GRAND GROUPE 73  
Sociétés des assurances

- 731 Sociétés d'assurance-vie**  
7311 Sociétés d'assurance-vie
- 732 Sociétés d'assurance-dépôts**  
7321 Sociétés d'assurance-dépôts
- 733 Sociétés d'assurance biens et risques divers**  
7331 Sociétés d'assurance santé  
7339 Autres sociétés d'assurance biens et risques divers

GRAND GROUPE 74  
Autres intermédiaires financiers

- 741 Courtiers et négociants en valeurs mobilières**  
7411 Négociants de titres  
7412 Courtiers boursiers  
7413 Courtiers en marchandises
- 742 Courtiers en prêts hypothécaires**  
7421 Courtiers en prêts hypothécaires
- 743 Bourses des valeurs et des marchandises**  
7431 Bourses des valeurs  
7432 Bourses des marchandises
- 749 Autres intermédiaires financiers**  
7499 Autres intermédiaires financiers

---

**DIVISION L**  
**Services immobiliers et agences d'assurances**

---

GRAND GROUPE 75  
Services immobiliers (*sauf les lotisseurs*)

- 751 Exploitants de bâtiments et de logements**  
7511 Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements  
7512 Exploitants de bâtiments non résidentiels

- 759 Autres exploitants immobiliers**  
7599 Autres exploitants immobiliers

GRAND GROUPE 76  
Agences d'assurances et agences immobilières

- 761 Agences d'assurances et agences immobilières**  
7611 Agences d'assurances  
7612 Agences immobilières

---

**DIVISION M**  
**Services aux entreprises**

---

GRAND GROUPE 77  
Services aux entreprises

- 771 Bureaux de placement et services de location de personnel**  
7711 Bureaux de placement  
7712 Services de location de personnel
- 772 Services d'informatique et services connexes**  
7721 Services d'informatique  
7722 Réparation et entretien de matériel informatique
- 773 Services de comptabilité et de tenue de livres**  
7731 Bureaux de comptables et d'expert-comptables  
7739 Autres services de comptabilité et de tenue de livres
- 774 Services de publicité**  
7741 Agences de publicité  
7742 Représentants de médias  
7743 Étalages et panneaux d'affichage publicitaire en extérieur  
7749 Autres services de publicité
- 775 Bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques**  
7751 Bureaux d'architectes  
7752 Bureaux d'ingénieurs  
7753 Services de laboratoire de recherches  
7754 Services de prospection et de relevés géophysiques et géodésiques  
7759 Autres services techniques

- 776 Études d'avocats et de notaires**  
7761 Études d'avocats et de notaires
- 777 Bureaux de conseillers en gestion**  
7771 Bureaux de conseillers en gestion
- 779 Autres services aux entreprises**  
7791 Services de sécurité et d'enquêtes  
7792 Bureaux de crédit  
7793 Agences de recouvrement  
7794 Courtiers en douane  
7795 Services de secrétariat téléphonique  
7796 Services de reproduction  
7799 Autres services aux entreprises

---

**DIVISION N**  
**Services gouvernementaux**

---

GRAND GROUPE 81  
Services de l'administration fédérale

- 811 Services de défense**  
8111 Services de défense
- 812 Services de protection**  
8121 Tribunaux  
8122 Services correctionnels  
8123 Services de police  
8125 Services de réglementation  
8129 Autres services de protection
- 813 Services relatifs au travail et à l'emploi et services d'immigration**  
8131 Services relatifs au travail et à l'emploi  
8132 Services d'immigration  
8139 Autres services relatifs au travail, à l'emploi et à l'immigration
- 814 Affaires étrangères et aide internationale**  
8141 Affaires étrangères  
8142 Aide internationale
- 815 Services administratifs généraux**  
8151 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif  
8152 Gestion des finances et de l'économie  
8153 Gestion de la fiscalité  
8154 Gestion des affaires intergouvernementales  
8159 Autres services administratifs généraux

- 816 Gestion des ressources humaines**  
8161 Gestion des services de santé  
8162 Gestion des services sociaux  
8163 Gestion de l'éducation  
8164 Gestion des loisirs et de la culture
- 817 Gestion des services économiques**  
8171 Gestion des transports et des communications  
8172 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel  
8173 Gestion de l'environnement  
8174 Gestion de l'habitation  
8175 Gestion de l'aménagement et de mise en valeur du territoire  
8176 Gestion de la recherche

GRAND GROUPE 82  
Services de l'administration provinciale

- 822 Services de protection**  
8221 Tribunaux  
8222 Services correctionnels  
8223 Services de police  
8224 Services de lutte contre l'incendie  
8225 Services de réglementation  
8229 Autres services de protection
- 823 Services relatifs au travail et à l'emploi**  
8231 Services relatifs au travail et à l'emploi
- 825 Services administratifs généraux**  
8251 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif  
8252 Gestion des finances et de l'économie  
8253 Gestion de la fiscalité  
8254 Gestion des affaires intergouvernementales  
8259 Autres services administratifs généraux
- 826 Gestion des ressources humaines**  
8261 Gestion des services de santé  
8262 Gestion des services sociaux  
8263 Gestion de l'éducation  
8264 Gestion des loisirs et de la culture
- 827 Gestion des services économiques**  
8271 Gestion des transports et des communications  
8272 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel  
8273 Gestion de l'environnement

- 8274 Gestion de l'habitation
- 8275 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire
- 8276 Gestion de la recherche

GRAND GROUPE 83  
Services des administrations locales

**832 Services de protection**

- 8321 Tribunaux et services correctionnels
- 8323 Services de police
- 8324 Services de lutte contre les incendies
- 8325 Services de réglementation
- 8329 Autres services de protection

**835 Services administratifs généraux**

- 8351 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif
- 8352 Gestion des finances et de l'économie
- 8353 Gestion de la fiscalité
- 8354 Gestion des affaires intergouvernementales
- 8359 Autres services administratifs généraux

**836 Gestion des ressources humaines**

- 8361 Gestion des services de santé
- 8362 Gestion des services sociaux
- 8363 Gestion de l'éducation
- 8364 Gestion des loisirs et de la culture

**837 Gestion des services économiques**

- 8371 Gestion des transports
- 8372 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel
- 8373 Gestion de l'environnement
- 8374 Gestion de l'habitation
- 8375 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

GRAND GROUPE 84  
Organismes internationaux et autres organismes extra-territoriaux

**841 Organismes internationaux et autres organismes extra-territoriaux**

- 8411 Organismes internationaux et autres organismes extra-territoriaux

---

**DIVISION O**  
**Services d'enseignement**

---

GRAND GROUPE 85  
Services d'enseignement

**851 Enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire**

- 8511 Enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire

**852 Enseignement postsecondaire non universitaire**

- 8521 Enseignement postsecondaire non universitaire

**853 Enseignement universitaire**

- 8531 Enseignement universitaire

**854 Enseignement de formation personnelle et populaire**

- 8541 Enseignement de formation personnelle et populaire

**855 Musées et archives**

- 8551 Musées et archives

**856 Bibliothèques**

- 8561 Bibliothèques

**859 Autres services d'enseignement**

- 8591 Autres services d'enseignement

---

**DIVISION P**  
**Services de santé et services sociaux**

---

GRAND GROUPE 86  
Services de santé et services sociaux

**861 Centres hospitaliers**

- 8611 Centres hospitaliers de soins de courte durée
- 8613 Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents
- 8614 Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme

- 862 Centres d'accueil**  
 8621 Centres de transition  
 8622 Centres de réadaptation pour handicapés physiques  
 8624 Centres de réadaptation pour handicapés mentaux  
 8625 Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux  
 8626 Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes  
 8627 Centres d'hébergement

- 863 Services de soins de santé hors institution**  
 8631 Centres locaux de services communautaires

- 864 Services sociaux hors institution**  
 8641 Garderies pour enfants  
 8644 Centres de travail adapté  
 8645 Services de maintien à domicile  
 8648 Services d'aide de nature affective ou psychologique  
 8649 Centres de services sociaux

- 865 Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes**  
 8651 Cabinets de médecins généralistes  
 8652 Cabinets de médecins et de chirurgiens spécialistes  
 8653 Cabinets de dentistes

- 866 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé**  
 8661 Cabinets de chiropraticiens et d'ostéopathes  
 8662 Cabinets d'infirmiers et d'infirmières  
 8664 Cabinets de nutritionnistes/diététistes  
 8665 Cabinets de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes  
 8666 Cabinets d'optométristes  
 8667 Cabinets de podiatres  
 8668 Cabinets de denturologistes  
 8669 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé

- 867 Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux**  
 8671 Cabinets de psychologues  
 8672 Cabinets de travailleurs sociaux  
 8679 Cabinets d'autres spécialistes du domaine des services sociaux

- 868 Services connexes aux établissements de santé**  
 8681 Laboratoires médicaux  
 8682 Laboratoires radiologiques  
 8683 Laboratoires médicaux et radiologiques mixtes

- 8684 Laboratoires de santé publique  
 8685 Banques de sang  
 8686 Autres laboratoires du domaine de la santé  
 8689 Services d'ambulance

- 869 Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux**  
 8691 Associations et organismes de promotion des soins de santé et de sécurité publique  
 8692 Organismes de réglementation en matière de soins de santé  
 8693 Organismes de recherche sur les soins de santé  
 8694 Organismes de planification et de soutien des services sociaux  
 8699 Autres associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux

---

**DIVISION Q**  
**Hébergement et restauration**

---

GRAND GROUPE 91  
Hébergement

- 911 Hôtels, motels et camps pour touristes**  
 9111 Hôtels et auberges routières  
 9112 Motels  
 9113 Camps et cabines pour touristes
- 912 Pensions de famille et hôtels privés**  
 9121 Pensions de famille et hôtels privés
- 913 Terrains de camping et parcs à roulettes**  
 9131 Terrains de camping et parcs à roulettes
- 914 Pourvoyeurs de chasse et de pêche et camps de vacances**  
 9141 Pourvoyeurs de chasse et de pêche  
 9149 Camps de vacances

GRAND GROUPE 92  
Restauration

- 921 Services de restauration**  
 9211 Restaurants avec permis d'alcool  
 9212 Restaurants sans permis d'alcool  
 9213 Services de mets à emporter  
 9214 Traiteurs  
 9215 Cabanes à sucre

- 922 Tavernes, bars et boîtes de nuit**  
9221 Tavernes, bars et boîtes de nuit

---

**DIVISION R**  
**Autres services**

---

**GRAND GROUPE 96**  
Services de divertissements  
et de loisirs

- 961 Production et distribution de films  
et de matériel audio-visuel**  
9611 Production de films et de matériel visuel  
9612 Distribution de films et de matériel visuel  
9613 Laboratoires de films et de matériel visuel  
9614 Services d'enregistrement du son  
9619 Autres services relatifs aux films et au  
domaine de l'audio-visuel
- 962 Projection de films cinématographiques**  
9621 Salles de cinéma ordinaire  
9622 Projection de films en extérieur  
9629 Autres salles de cinéma
- 963 Théâtres et autres spectacles**  
9631 Agences de spectacles et artistes  
9639 Autres théâtres et spectacles
- 964 Sports commerciaux**  
9641 Clubs sportifs professionnels  
9642 Athlètes professionnels et promoteurs  
indépendants  
9643 Hippodromes  
9644 Autres champs de course
- 965 Clubs sportifs et services de loisirs**  
9651 Clubs de golf  
9652 Clubs de curling  
9653 Installations de ski  
9654 Location de bateaux et ports de plaisance  
9659 Autres clubs sportifs et services de loisirs
- 966 Loteries et jeux de hasard**  
9661 Loteries et jeux de hasard
- 969 Autres services de divertissements  
et de loisirs**  
9691 Salles de quilles et salles de billard  
9692 Parcs d'attraction, fêtes foraines et cirques  
9693 Salles, studios et écoles de danse  
9694 Jeux automatiques  
9695 Pistes de patinage à roulettes  
9696 Jardins botaniques et zoologiques

- 9697 Centres récréatifs  
9699 Autres services de divertissements et de  
loisirs

**GRAND GROUPE 97**  
Services personnels et domestiques

- 971 Salons de coiffure et salons de beauté**  
9711 Salons de coiffure pour hommes  
9712 Salons de beauté pour femmes  
9713 Salons de coiffure et de beauté, hommes  
et femmes
- 972 Services de blanchissage  
et de nettoyage à sec**  
9721 Blanchissage ou nettoyage à sec méca-  
nisés  
9722 Distributeurs ou agents de nettoyeurs à  
sec  
9723 Blanchissage ou nettoyage à sec, libre-  
service  
9724 Entretien, pressage ou réparation de vête-  
ments  
9725 Fourniture de linge  
9726 Nettoyage de moquettes  
9729 Autres services de blanchissage et de net-  
toyage à sec
- 973 Pompes funèbres**  
9731 Salons funéraires  
9732 Cimetières et crématoriums
- 974 Ménages**  
9741 Ménages
- 979 Autres services personnels  
et domestiques**  
9791 Cordonneries  
9792 Nettoyage, réparation et entreposage de  
fourrures  
9799 Autres services personnels et domestiques
- GRAND GROUPE 98**  
Associations
- 981 Organisations religieuses**  
9811 Organisations religieuses
- 982 Associations commerciales**  
9821 Associations commerciales

- 983 Associations professionnelles**  
9831 Associations professionnelles du domaine de la santé et des services sociaux  
9839 Autres associations professionnelles

- 984 Syndicats ouvriers**  
9841 Syndicats ouvriers

- 985 Organisations politiques**  
9851 Organisations politiques

- 986 Organisations civiques et amicales**  
9861 Organisations civiques et amicales

- 996 Services de voyages**  
9961 Agences de voyages et de vente de billets  
9962 Grossistes et commerçants en voyage

- 999 Autres services**  
9991 Parcs et garages de stationnement  
9999 Autres services

GRAND GROUPE 99  
Autres services

- 991 Services de location de machines et de matériel**  
9911 Location de machines et de matériel industriels  
9912 Location d'appareils audio-visuels  
9913 Location de meubles et de machines de bureau  
9914 Location d'équipement, de matériel et d'outils  
9919 Autres services de location diverse

- 992 Services de location d'automobiles et de camions**  
9921 Services de location d'automobiles et de camions

- 993 Photographes**  
9931 Photographes

- 994 Autres services de réparation**  
9941 Réparation de moteurs électriques  
9942 Soudage  
9949 Autres services de réparation

- 995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations**  
9951 Services de désinfection et d'extermination  
9952 Services de nettoyage de vitres  
9953 Services de conciergerie et d'entretien  
9959 Autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations





---

# **Définitions des classes et index analytique**



## DIVISION A

# Agriculture et services relatifs à l'agriculture

## GRAND GROUPE 01 Agriculture

### 011 Élevage du bétail et de la volaille

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la vente de lait brut, de bovins, de porcs, de volailles, d'oeufs, de moutons et de chèvres.

#### 0111 Élevage de vaches laitières

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage de vaches laitières. La vente de lait cru et de crème crue doit constituer la principale source de revenu de cet élevage. La vente de veaux de vaches laitières peut également être une source importante de revenu. Les veaux, généralement des mâles, sont vendus aux abattoirs ou à des éleveurs de bovins de boucherie pour l'engraissement.

Cette classe comprend:

- Crème crue (prod.)
- Lait cru (prod.)

Cette classe comprend aussi:

- Taureaux destinés à la reproduction du cheptel laitier (élevage)
- Vaches laitières destinées à la boucherie ou à la reproduction du cheptel laitier (élevage)
- Veaux de vaches laitières destinés à la boucherie ou à la reproduction du cheptel laitier (élevage)

#### 0112 Élevage de bovins de boucherie

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage de bovins de boucherie. Cette classe regroupe les établissements spécialisés dans le «système vache-veau» et l'engraissement ou la finition des bovins.

Cette classe comprend:

- Bovins d'embouche (élevage)
- Bovins destinés à l'abattoir (élevage)
- Veaux de boucherie destinés à l'abattoir ou à l'engraissement (élevage)

Cette classe comprend aussi:

- Bovins destinés à la reproduction (sauf du cheptel laitier) (élevage)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est de recueillir et de vendre le sperme de taureau (cf. 0212)

#### 0113 Élevage de porcs

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage de porcs. Cette classe regroupe les établissements spécialisés dans la production de porcelets (maternité) et ceux se spécialisant dans l'engraissement et la finition de porcs.

Cette classe comprend:

- Cochons de lait (élevage)
- Porcelets (élevage)
- Porcs destinés à l'abattoir (élevage)

Cette classe comprend aussi:

- Truies et verrats destinés à la reproduction (élevage)

#### 0114 Élevage de la volaille

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage de la volaille. Cette classe regroupe également la production d'oeufs.

Cette classe comprend:

- Canards (élevage)
- Chapons (élevage)
- Dindons (élevage)
- Oies (élevage)
- Poulets (élevage)
- Oeufs de consommation (prod.)
- Oeufs d'incubation (prod.)

*Elle ne comprend pas:*

- Les couvoirs (cf. 0213)

#### 0115 Élevage de moutons et de chèvres

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage de moutons et de chèvres. Le dessuintage, le lavage et le cardage de la laine effectués sur la ferme fait partie de l'activité agricole.

Cette classe comprend:

- Agneaux pour la chair (élevage)
- Chevreaux pour la chair (élevage)
- Laine brute (prod.)
- Lait cru de chèvres ou de brebis (prod.)
- Peaux de moutons ou de chèvres (prod.)

Cette classe comprend aussi:

- Moutons et chèvres pour la reproduction de cheptel (élevage).

#### 0119 Élevage mixte du bétail et de la volaille

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent d'au moins deux des élevages suivants: vaches laitières, bovins de boucherie, porcs, volailles, moutons et chèvres. Les établissements dont plus

de 50% des recettes agricoles proviennent d'un de ces élevages sont classés à l'une des rubriques précédentes selon la nature de l'élevage.

## 012 Autres élevages

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la vente de produits apicoles, de fourrures (d'animaux d'élevage) et d'élevage d'animaux non classés ailleurs.

### 0121 Apiculture

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'exploitation d'un rucher.

Cette classe comprend:

- Cire d'abeille (prod.)
- Essaims d'abeilles (prod.)
- Gelée royale (prod.)
- Miel non pasteurisé (prod.)

### 0122 Élevage d'animaux à fourrure

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage d'animaux à fourrure.

Cette classe comprend:

- Animaux à fourrure d'élevage
- Peaux non apprêtées d'animaux à fourrure d'élevage

Cette classe comprend aussi:

- Lapins pour la chair (élevage)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est de piéger et de dépouiller des animaux sauvages (cf. 0331.)

### 0129 Autres élevages

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage d'animaux non mentionnés dans les rubriques précédentes.

Cette classe comprend:

- Animaux de laboratoire (élevage)
- Animaux familiers tels que les chiens, les chats et les oiseaux (élevage)
- Chevaux et autres équidés (élevage)
- Gibier d'élevage
- Urine de jument gravide (prod.)
- Ver de terre (élevage)

*Elle ne comprend pas:*

- Élevage de poissons, mollusques et batraciens (cf. 0313 ou 0321)
- Insémination de chevaux (cf. 0212)
- Location de chevaux d'équitation (cf. 9699)
- Service de pension pour chevaux (cf. 0219)

## 013 Grandes cultures

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture de céréales, de plantes fourragères, de maïs-grain, de légumineuses et de plantes-racines.

### 0131 Culture des céréales

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des céréales.

Cette classe comprend:

- Avoine (cult.)
- Blé (cult.)
- Céréales mélangées (cult.)
- Orge (cult.)
- Sarrazin (cult.)
- Seigle (cult.)
- Semences de céréales (cult.)

### 0134 Culture du maïs (sauf le maïs fourrager et le maïs sucré)

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture du maïs.

Cette classe comprend:

- Maïs-grain (cult.)

*Elle ne comprend pas:*

- Maïs fourrager (cf. 0135)
- Maïs sucré (cf. 0152)

### 0135 Culture de plantes fourragères

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture de plantes fourragères.

Cette classe comprend:

- Avoine coupée pour le fourrage (cult.)
- Foin (cult.)
- Luzerne (cult.)
- Maïs d'ensilage ou fourrager (cult.)
- Semences de gazon (prod.)
- Semences de plantes fourragères (prod.)
- Trèfle (cult.)

### 0137 Culture du tabac

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture du tabac.

Cette classe comprend:

- Tabac brut (prod.)
- Tabac en feuilles séché à la ferme

### 0138 Culture de la pomme de terre

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture de pommes de terre.

Cette classe comprend:

- Pommes de terre industrielles (cult.)
- Pommes de terre de semence (cult.)
- Pommes de terre de table (cult.)

### 0139 Autres grandes cultures

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des plantes oléagineuses, des pois et haricots secs, de la betterave à sucre, ainsi que des autres grandes cultures non énumérées dans les rubriques précédentes. Sont également compris les établissements dont plus de 50% des recettes agricoles bru-

tes proviennent de produits de la grande culture, sans qu'aucun des produits pris séparément n'interviennent pour plus de 50% des recettes agricoles brutes.

Cette classe comprend:

- Betteraves fourragères (cult.)
- Betteraves à sucre (cult.)
- Haricots secs (cult.)
- Houblon (cult.)
- Plantes oléagineuses telles que le lin, le soya, le tournesol, etc. (cult.)
- Plantes-racines destinées à l'alimentation animale (cult.)
- Pois secs (cult.)

## 015 Culture des fruits et des légumes

### 0151 Culture des fruits

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des fruits.

Cette classe comprend:

- Bleuets (cult.)
- Canneberges (cult.)
- Fraises (cult.)
- Framboises (cult.)
- Pommes (cult.)
- Autres petits fruits (cult.)

### 0152 Culture des légumes

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des légumes.

Cette classe comprend:

- Asperges (cult.)
- Betteraves (cult.)
- Brocoli (cult.)
- Carottes (cult.)
- Céleri (cult.)
- Choux (cult.)
- Choux de Bruxelles (cult.)
- Citrouilles (cult.)
- Concombres (cult.)
- Courges (cult.)
- Épinards (cult.)
- Haricots de conserve (cult.)
- Haricots frais (cult.)
- Laitue (cult.)
- Maïs de conserve (cult.)
- Maïs sucré (cult.)
- Navets de table (cult.)
- Oignons (cult.)
- Piments (cult.)
- Poireaux (cult.)
- Pois de conserve (cult.)
- Radis (cult.)
- Rhubarbe (cult.)
- Tomates de conserve (cult.)
- Tomates fraîches (cult.)
- Autres légumes (cult.)

*Elle ne comprend pas:*

- Légumes de serre (cf. 0162)
- Maïs-grain (cf. 0134)
- Plantes-racines destinées à l'alimentation animale (cf. 0139)
- Pois et haricots secs (cf. 0139)
- Pommes de terre (cf. 0138)

### 0159 Culture mixte des fruits et légumes

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des fruits et des légumes. Cependant, aucune de ces catégories prises individuellement ne doit totaliser plus de 50% des recettes agricoles brutes.

### 016 Horticulture (sauf la culture des fruits et légumes)

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des champignons, de la culture en serre, de l'exploitation d'une pépinière ou d'une gazonnière et de la culture d'autres spécialités horticoles.

### 0161 Culture des champignons

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture des champignons.

Cette classe comprend:

- Champignons (cult.)

### 0162 Culture en serre

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture de légumes et de plantes ornementales en serre.

Cette classe comprend:

- Algues marines (prod.)
  - Bulbes de fleurs (prod.)
  - Concombres de serre (prod.)
  - Fleurs coupées (prod.)
  - Fleurs et plants en pot (prod.)
  - Plantes de légumes (prod.)
  - Plantes vertes (prod.)
  - Tomates de serre (prod.)
- Elle ne comprend pas:*
- Arbustes et arbres d'ornement (cf. 0163)
  - Fleurs cultivées à l'extérieur (cf. 0163)

### 0163 Exploitation d'une pépinière ou d'une gazonnière

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'exploitation d'une pépinière ou d'une gazonnière.

Cette classe comprend:

- Arbres et arbustes ornementaux (prod.)
- Arbres fruitiers (prod.)
- Conifères (prod.)
- Fleurs de grande culture (prod.)
- Gazon (tourbe) (prod.)
- Haies (prod.)

*Elle ne comprend pas:*

- Arbres destinés à la régénération des forêts (cf. 0511)

### 0164 Érablière

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'exploitation d'une érablière.

Cette classe comprend:

- Beurre d'érable produit à l'érablière
- Sirop d'érable produit à l'érablière

- Sucre d'érable produit à l'érablière
  - Tire d'érable produite à l'érablière
- Elle peut comprendre comme activité secondaire:
- Organisation de «parties de sucre» avec ou sans repas
- Elle ne comprend pas:*
- Établissements dont l'activité principale est l'organisation de «parties de sucre» avec ou sans repas (cf. 9215)
  - Production de produits de l'érable à partir d'eau d'érable et de sirop d'érable achetés (cf. 1099)

#### 0169 Autres spécialités horticoles

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de la culture de produits d'horticulture non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Arbres de Noël cultivés (prod.)
- Fines herbes (cult.)

#### 017 Élevages, grandes cultures et productions horticoles

#### 0171 Élevages, grandes cultures et productions horticoles

Établissements dont plus de 50% des recettes agricoles brutes proviennent de l'élevage et de la culture sans qu'aucune de ces catégories n'interviennent pour plus de 50% des recettes. On retrouve donc dans cette classe des combinaisons de produits d'élevage et de culture.

## GRAND GROUPE 02 Services relatifs à l'agriculture

#### 021 Services relatifs à l'élevage

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services relatifs au bétail et aux autres animaux.

#### 0211 Services vétérinaires

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services médicaux aux animaux, y compris les animaux de maison.

Cette classe comprend:

- Castration d'animaux
- Chirurgie animale
- Hôpital vétérinaire
- Hygiène pour le bétail et les autres animaux
- Inspection et vérification vétérinaires des troupeaux
- Test de maladie pour les animaux
- Vaccination des animaux

#### 0212 Services de reproduction des animaux de ferme (sauf la volaille)

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services zootechniques.

Cette classe comprend:

- Insémination artificielle des animaux de ferme (sauf la volaille)
- Reproduction des animaux de ferme (sauf la volaille)
- Sperme de taureau (collecte)
- Transplantation d'embryon d'animaux de ferme (sauf la volaille)

*Elle ne comprend pas:*

- Services relatifs à l'élevage de la volaille (cf. 0213)

#### 0213 Services relatifs à l'élevage de la volaille

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services aux fermes avicoles. Les couvoirs sont compris à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Chaponnage
- Couvoirs
- Oeufs de volaille (classement)
- Oeufs de volaille (nettoyage)
- Poulailleur (nettoyage)
- Sexage des poulets

#### 0219 Autres services relatifs à l'élevage (sauf à l'élevage de la volaille)

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services relatifs à l'élevage, à l'exception des services de reproduction du bétail et des services relatifs à l'aviculture.

Cette classe comprend:

- Bains parasitocides pour ovins et carpins
- Enregistrement des animaux
- Pansage des animaux
- Pension pour animaux
- Pulvérisation (insecticide) du bétail
- Reproduction des petits animaux et des animaux de maison
- Tonte des moutons

#### 022 Services relatifs aux cultures

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de préparation, d'ensemencement et de travail des sols; services de poudrage et de pulvérisation des cultures; services de moissonnage, de pressage et de battage et d'autres services relatifs aux cultures.

#### 0221 Services de préparation, d'ensemencement et de travail des sols

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de labourage, d'ensemencement et de travail des sols.

Cette classe comprend:

- Défrichage à des fins agricoles
- Désherbage mécanique des récoltes
- Drainage de terres agricoles
- Éclaircissage mécanique des plantes
- Ensemencement des champs agricoles
- Hersage des champs agricoles
- Labourage des champs agricoles
- Plates-bandes pour semence (préparation)

**0222 Services de poudrage et de pulvérisation des cultures (sauf par aéronef)**

Établissement dont l'activité principale est d'appliquer un traitement chimique par poudrage ou pulvérisation des cultures et des plantes, afin de les protéger contre les dommages causés par les mauvaises herbes, les insectes et les champignons.

Cette classe comprend:

- Destruction chimique des broussailles
- Vaporisation (insecticide et pesticide) des récoltes et des plantes
- Poudrage et vaporisation chimique des récoltes et des plantes

*Elle ne comprend pas:*

- Vaporisation des récoltes et des plantes par aéronef (cf. 4513)

**0223 Services de moissonnage, de pressage et de battage**

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de moissonnage, de pressage et de battage.

Cette classe comprend:

- Battage des récoltes
- Cueillette du tabac
- Fauchage du foin
- Moissonnage des récoltes
- Moissonnage-battage des grains
- Pressage du foin, de la paille, etc.

*Elle ne comprend pas:*

- Cueillette de fruits (cf. 0229)

**0229 Autres services relatifs aux cultures**

Établissements dont l'activité principale est de fournir pour les cultures et les plantes des services non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Analyse du sol
- Chirurgie pour les arbres
- Classement des produits agricoles
- Cueillette des fruits
- Emballage des produits agricoles
- Émondage des vergers
- Épandage d'engrais, de chaux
- Épluchage du maïs
- Nettoyage du grain
- Nettoyage des semences
- Séchage du grain
- Traitement chimique des semences
- Vérification des semences (germination)

*Elle ne comprend pas:*

- Cueillette du tabac (cf. 0223)

**023 Autres services relatifs à l'agriculture**

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services non liés directement au bétail ou aux cultures, comme la gestion agricole et les services d'expert-conseil en cette même matière.

**0231 Services de gestion agricole et d'expert-conseil**

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de gestion agricole et des services d'expert-conseil en agriculture.

Cette classe comprend:

- Agrologie
- Agronomie
- Consultation en agriculture
- Gestion de ferme

**0232 Services de recherche en agriculture**

Établissements dont l'activité principale est de faire de la recherche dans le domaine de l'agriculture et de diffuser les résultats de cette recherche.

Cette classe comprend:

- Amélioration des récoltes, service de recherche et d'information
- Bétail, service de recherche et d'information en nutrition du
- Bétail, service de recherche et d'information en génétique du
- Sols, service de recherche et d'information sur les
- Tout autre service de recherche et d'information en agriculture





## DIVISION B

# Pêche et piégeage

## GRAND GROUPE 03 Pêche et piégeage

### 031 Pêche

Établissements dont l'activité principale est la pêche commerciale en mer ou dans les eaux intérieures. Le mot «établissement» comprend toute personne qui pêche pour son propre compte ou avec la seule aide de sa famille. Sont également compris les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'espèces marines pour le marché de l'alimentation.

#### 0311 Pêche en eau salée

Établissements dont l'activité principale est la pêche commerciale dans les eaux salées du fleuve et du golfe Saint-Laurent, ainsi que sur le plateau continental est-canadien. On retrouve dans cette rubrique tous les établissements spécialisés dans la pêche côtière, d'estuaire ou hauturière.

Cette classe comprend:

- Algues: ramassage, récolte, culture en milieu naturel
- Mammifères: loups-marins, phoques (chasse)
- Mollusques et crustacés: coques, moules, pétoncles, buccins, homards, crabes, crevettes (pêche)
- Poissons de fond: morue, aiglefin, sébaste, flétan, plie, turbot, goberge, merluche, poisson-loup, poulamon, poule de mer (pêche)
- Poissons pélagiques: hareng, maquereau, anguille, saumon, alose, raie, éperlan, capelan, sardine, truite, esturgeon (pêche)
- Vers marins d'appât (prise de)

#### 0312 Pêche en eau douce

Établissements dont l'activité principale est la pêche commerciale dans les eaux intérieures du Québec. Au niveau du Saint-Laurent, la frontière se situe aux limites occidentales des comtés de l'Islet et de Charlevoix.

Cette classe comprend:

- Poissons d'eau douce: barbotte, barbue, doré, corégone, brochet, perchaude, carpe, esturgeon, vairon, poisson-chat (pêche)
- Poissons de mer pris à l'intérieur: anguille, alose, éperlan, poulamon (pêche)

#### 0313 Pisciculture, conchyliculture et élevage de grenouilles

Établissements dont l'activité principale est la pisciculture, l'ostréiculture, l'élevage des grenouilles et de toutes autres espèces marines.

Cette classe comprend:

- Crustacés d'élevage
- Grenouilles d'élevage
- Truites d'élevage

Elle ne comprend pas:

- L'élevage d'espèces marines à des fins de repeuplement des lacs et des rivières (cf. 0321)

### 032 Services relatifs à la pêche

#### 0321 Services relatifs à la pêche

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs à la pêche.

Cette classe comprend:

- Biologiste pour poisson
- Consultation sur les pêches
- Inspection et protection des pêches
- Préparation et fourniture d'appâts
- Réparation d'engins de pêche
- Repeuplement des lacs et des rivières (pisciculture)

Elle ne comprend pas:

- L'élevage d'espèces marines pour la consommation (cf. 0313)

### 033 Piégeage

#### 0331 Fourrures et peaux d'animaux sauvages

Établissements dont l'activité principale est la chasse et le piégeage d'animaux sauvages pour en obtenir la fourrure ou la peau.

Cette classe comprend:

- Peaux non apprêtées d'animaux sauvages

Elle ne comprend pas:

- Peaux de phoques ou de loups-marins (cf. 0311)

#### 0339 Autres activités de piégeage

Établissements dont l'activité principale est la chasse et le piégeage d'animaux sauvages à des fins commerciales, sauf pour en obtenir la fourrure ou la peau.

Cette classe comprend:

- Animaux sauvages capturés pour les fermes d'élevage du gibier
- Animaux sauvages capturés pour les jardins zoologiques



## DIVISION C

# Exploitation forestière et services forestiers

### GRAND GROUPE 04 Exploitation forestière

#### 041 Exploitation forestière

Établissements dont l'activité principale est la production de grumes, pour leur propre compte ou à contrat.

#### 0411 Exploitation forestière (sauf à contrat)

Établissements dont l'activité principale est la production de grumes pour leur propre compte. L'activité de production de grumes porte sur l'abattage des arbres et l'empilage des troncs et peut aussi inclure le flottage, le guidage, le tri, le flottage en train et le remorquage du bois, de même que l'écorçage.

Cette classe comprend:

- Abattage des arbres (exploitation forestière)
- Arbres de Noël (coupe)
- Billes et billots
- Blocs de sciage
- Bois de chauffage (coupe)
- Copeaux de bois
- Coupe de bois à pâte
- Déchiquetage de billes
- Écorçage des billes (rossing)
- Étais de mine, en bois, non traités
- Placage (billes de)
- Poteaux et pilots, en bois, non traités

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation forestière à contrat (cf. 0412)
- Remorquage de billots (cf. 4543)
- Transport du bois par véhicules motorisés, y compris par camions grumiers (cf. 4565)

#### 0412 Exploitation forestière à contrat

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation forestière à contrat ou «à forfait» et qui emploient leurs propres équipes et équipement dans des forêts louées par bail ou possédées par d'autres.

Cette classe comprend:

- Bois à pâte, abattage, à contrat
- Contracteur, abattage
- Contracteur, coupe de billes
- Contracteur, flottage de billes
- Contracteur, récupération de billes
- Contracteur, remorquage du bois
- Entrepreneur forestier

### GRAND GROUPE 05 Services forestiers

#### 051 Services forestiers

#### 0511 Services forestiers

Établissements dont l'activité principale est de récolter des produits forestiers, de patrouiller les forêts, de lutter contre les incendies et de s'occuper de pépinières forestières, de reboisement et d'autres services forestiers. Sont comprises les fermes forestières et les exploitations de terres forestières plantées pour la coupe.

Cette classe comprend:

- Cônes (cueillette)
- Gomme (cueillette)
- Jaugeage des grands bois
- Lutte contre les incendies de forêts
- Mesurage des forêts
- Pépinières forestières
- Protection des forêts
- Reboisement des forêts

*Elle ne comprend pas:*

- Les conseillers forestiers travaillant à leur propre compte (cf. 7752)
- La récolte du sirop d'érable (cf. 0164)



## DIVISION D

# Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole

## GRAND GROUPE 06 Mines

### 061 Mines de métaux

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'une mine pour en extraire les minerais métalliques, les préparer et les enrichir.

### 0611 Mines d'or

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de filons d'or et de minerais dans lesquels l'or est habituellement la partie économique la plus importante. Cette classe comprend également la préparation et l'enrichissement du minerai et la production de lingots à la mine même.

Cette classe comprend:

- Concentrés d'or
- Déchets d'or (y compris les balayures)
- Lingots bruts d'or
- Minerais aurifères
- Minerais de quartz aurifères

### 0612 Mines de cuivre

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de filons de cuivre et de minerais dans lesquels le cuivre est habituellement la partie économique la plus importante. Cette classe regroupe les étapes de la préparation des minerais (concassages, broyages, débordages, criblages, classification), de la concentration des espèces minérales de valeur, du séchage et de l'expédition des concentrés ainsi que de l'évacuation des résidus.

Cette classe comprend:

- Minerais et concentrés de cuivre
- Minerais et concentrés de cuivre-or-argent
- Minerais et concentrés de cuivre-zinc

Elle comprend également comme produits secondaires:

- Concentrés d'argent (cf. 0619)
- Concentrés d'or (cf. 0611)
- Concentrés de zinc (cf. 0614)

### 0614 Mines de zinc

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'une mine où le zinc est la partie économique la plus importante. Cette classe regroupe les étapes de la préparation des minerais, de la concentration des espèces minérales de valeur, du séchage et de l'expédition des concentrés, ainsi que de l'évacuation des résidus.

Cette classe comprend:

- Minerais et concentrés de zinc
  - Minerais et concentrés de zinc-argent-or
  - Minerais et concentrés de zinc-plomb
- Elle comprend à titre de produits secondaires
- Concentrés d'argent (cf. 0619)
  - Concentrés d'or (cf. 0611)
  - Concentrés de plomb (cf. 0619)

### 0617 Mines de fer

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire, préparer et enrichir du minerai de fer.

Cette classe comprend:

- Concentrés d'hématite
- Minerais et concentrés de fer
- Minerais et concentrés de magnétite
- Minerais de pyrite
- Minerais de sidérite

### 0619 Autres mines de métaux

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire, préparer et enrichir des minerais métalliques non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Concentrés d'argent
- Concentrés de plomb
- Minerais de fer titané
- Minerais de niobium
- Autres minerais métalliques

### 062 Mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)

Établissements dont l'activité principale est l'extraction et le traitement des minerais non métalliques.

### 0621 Mines d'amiante

Établissements dont l'activité principale est l'extraction et le traitement des fibres d'amiante.

Cette classe comprend:

- Amiante, fibre travaillée
- Amosite, fibre travaillée
- Crocidolite, fibre travaillée

**0622 Tourbières**

Établissements dont l'activité principale est l'extraction et le traitement de la tourbe.

Cette classe comprend:

- Mousse de tourbe

**0623 Mines de feldspath et quartz**

Établissements dont l'activité principale est l'extraction et le traitement de minerais de feldspath et de quartz.

Cette classe comprend:

- Minerais de feldspath
- Minerais de quartz

**0625 Mines de sel**

Établissements dont l'activité principale est l'extraction de sel et le raffinage de sel.

Cette classe comprend:

- Sel

**0627 Mines de talc**

Établissements dont l'activité principale est l'extraction du talc.

Cette classe comprend:

- Stéatite
- Talc

**0629 Autres mines de minerais non métalliques (sauf le charbon)**

Établissements dont l'activité principale est l'extraction et le traitement de minerais non métalliques non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Minerais de dolomie-magnésite
- Minerais de graphite
- Minerais de mica
- Autres minerais non métalliques

**GRAND GROUPE 07**  
Extraction du pétrole  
et du gaz naturel

**071 Extraction du pétrole et du gaz naturel**

Établissements dont l'activité principale est l'exploration et la production de pétrole brut et de gaz naturel.

**0711 Extraction du pétrole et du gaz naturel**

Établissements dont l'activité principale est l'exploration et la production de pétrole brut ou de gaz naturel. Les établissements dont l'activité principale est la récupération de naphte contenu dans le gaz naturel entrent aussi dans cette classe. Dans certains cas, le soufre élémentaire est récupéré, à titre de sous-produit.

Cette classe comprend:

- Butane, liquide de gaz
- Condensés de pétrole
- Gaz naturel
- Pentanes plus, liquide gazière

Elle ne comprend pas:

- Distribution de gaz naturel ou manufacturé aux consommateurs par un réseau de conduite (cf. 4921)
- Exploration sismique du pétrole (cf. 7754)
- Fabrication de gaz de houille lorsqu'elle n'est pas liée à l'exploitation d'un haut fourneau ou d'une usine de produits chimiques (cf. 3699)
- Forage de puits de pétrole et de gaz (cf. 0911)

**GRAND GROUPE 08**  
Carrières et sablières

**081 Carrières**

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire, broyer et cribler des roches ignées et sédimentaires de carrières.

**0811 Carrières de granite**

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire et broyer du granite.

Cette classe comprend:

- Granite, pierre chimique et métallurgique brute en
- Granite, pierre de construction brute en
- Granite, pierre dimensionnelle brute en

**0812 Carrières de calcaire**

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire et à broyer de la pierre calcaire.

Cette classe comprend:

- Calcaire de calcium brut
- Calcaire, pierre chimique et métallurgique brute en
- Calcaire, pierre de construction brute en
- Calcaire, pierre dimensionnelle brute en
- Calcaire, pierre monumentale et ornementale brute en
- Chaux agricole
- Dolomie (calcaire) brute

**0813 Carrières de marbre**

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire et à broyer du marbre.

Cette classe comprend:

- Marbre, pierre chimique et métallurgique brute en
- Marbre, pierre de construction brute en
- Marbre, pierre dimensionnelle brute en

**0814 Carrières de grès**

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire et à broyer du grès.

Cette classe comprend:

- Grès, pierre chimique et métallurgique brute en
- Grès, pierre de construction brute en
- Grès, pierre dimensionnelle brute en
- Grès, pierre monumentale et ornementale brute en

### 0815 Carrières de schiste

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire et à broyer du schiste.

Cette classe comprend:

- Schiste brut

### 082 Sablières et gravières

#### 0821 Sablières et gravières

Établissements dont l'activité principale consiste à extraire, broyer, laver et cribler le sable et le gravier de sablières et de gravières. Ces établissements assurent parfois à titre secondaire le transport du sable ou du gravier jusqu'aux chantiers.

Cette classe comprend:

- Gravier
- Sable abrasif brut
- Sable à mortier
- Sable de construction brut
- Sable de fonderie brut
- Sable de quartz brut
- Sable de silice
- Sable de verre brut
- Sable de filtrant brut

## GRAND GROUPE 09 Services miniers

### 091 Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel

Établissements dont l'activité principale consiste à exécuter du forage à forfait et à fournir d'autres services aux industries de l'extraction du pétrole et du gaz naturel.

#### 0911 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel

Établissements dont l'activité principale est le forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel. Sont inclus les établissements qui se spécialisent dans le démarrage des forages et dans le montage, la réparation et le démontage des installations de forage. Sont aussi compris les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés aux établissements dont l'activité principale est le forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel.

Cette classe comprend:

- Forage à forfait, pétrole et gaz

#### 0919 Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir les services nécessaires à l'exploitation des gise-

ments de pétrole et de gaz non classés ailleurs. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à forer des puits de prise d'eau dans des champs pétrolifères.

Cette classe comprend:

- Cimentage des puits de pétrole et de gaz
- Descente, coupe et retrait des tuyaux, du tubage et des tiges
- Dynamitage de puits de pétrole et de gaz
- Forage de puits de prise d'eau dans les champs pétrolifères
- Nettoyage, vidage et pompage à vide des puits de pétrole et de gaz
- Perforation par tubage des puits de pétrole et de gaz
- Traitement à l'acide des puits de pétrole et de gaz
- Traitement chimique de puits de pétrole

Elle ne comprend pas:

- Exploitation sismique (cf. 7754)
- Forage de puits d'eau, autre que dans les champs pétrolifères (cf. 4212)

### 092 Services relatifs à l'extraction minière

Établissements dont l'activité principale consiste à exécuter du forage à forfait et à fournir d'autres services aux entreprises minières.

#### 0921 Forage à forfait (sauf pétrole et gaz)

Établissements dont l'activité principale est le forage à forfait pour des matières autres que le pétrole et le gaz.

Cette classe comprend:

- Forage à forfait au diamant (mines métalliques)
- Forage à forfait au diamant (mines non métalliques)

Elle ne comprend pas:

- Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel (cf. 0911)
- Forage de puits d'eau, autre que dans les champs pétrolifères (cf. 4212)

#### 0929 Autres services relatifs à l'extraction minière

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services aux sociétés d'extraction de minerais métalliques et non métalliques, comme l'exploration et le traçage, l'enlèvement des morts-terrains et le fonçage des puits. Est également comprise la prospection de type traditionnel.

Cette classe comprend:

- Drainage et pompage (mines métalliques et non métalliques)
- Enlèvement des morts-terrains (mines métalliques et non métalliques)
- Fonçage des puits (mines métalliques et non métalliques)
- Traçage de mines (mines métalliques et non métalliques)

Elle ne comprend pas:

- Exploration géophysique, service d' (cf. 7754)





## DIVISION E

# Industries manufacturières

### GRAND GROUPE 10 Industries des aliments

#### 101 Industries de l'abattage et du conditionnement de la viande

Établissements dont l'activité principale consiste à abattre des animaux ou à conditionner la viande, y compris la volaille.

#### 1011 Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf la volaille)

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un abattoir ou d'une usine de conditionnement de la viande. Sont compris les établissements dont l'activité principale est de traiter les graisses et les huiles animales. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est le découpage en portions déterminées de carcasses achetées. Ces établissements vendent essentiellement aux institutions, aux restaurants et aux boucheries.

Cette classe comprend:

- Abats de bétail préparés ou non, comestibles ou non (prod.)
- Bacon (prod.)
- Charcuterie (prod.)
- Galantines de viande en conserve (fab.)
- Graisses animales raffinées (fab.)
- Huiles animales raffinées (fab.)
- Jambons (fab.)
- Pains de viande en conserve (fab.)
- Pâtés de viande en conserve (fab.)
- Pâtés de viande et de volaille (fab.)
- Ragoûts et préparations à base de viande en conserve (fab.)
- Saindoux (fab.)
- Saucisses et produits semblables en boyaux (fab.)
- Suif (prod.)
- Viandes d'ovin fraîches, réfrigérées ou congelées (prod.)
- Viandes de bovin fraîches, réfrigérées ou congelées (prod.)
- Viandes de cheval fraîches, réfrigérées ou congelées (prod.)
- Viandes de lapin fraîches, réfrigérées ou congelées (prod.)
- Viandes de porc fraîches, réfrigérées ou congelées (prod.)

Cette classe comprend aussi:

- Déchets d'abattoir étuvés bruts et conditionnés (sauf volaille)
- Farine de plumes hydrolysée

- Farine de sang
- Farine d'os
- Poudre d'os

Elle ne comprend pas:

- Achat de carcasses de poulet et revente sans transformation (cf. 5217)
- Boyaux à saucisses, naturels (cf. 1019)
- Nourriture pour chiens et chats (cf. 1061)
- Pâtés de viande congelés (cf. 1099)

#### 1012 Industrie de l'abattage et du conditionnement de la volaille

Établissements dont l'activité principale est de tuer, de vider et de préparer, emballer ou mettre en boîtes de la volaille.

Cette classe comprend:

- Concentré de bouillon de poulet (fab.)
- Viande de volaille cuite, y compris la chair de dinde roulée (fab.)
- Viande de volaille en conserve (fab.)
- Viande de volaille fraîche, réfrigérée ou congelée (prod.)

Cette classe comprend aussi:

- Déchets bruts d'abattoir étuvés (volaille)
- Duvets
- Pennes
- Plumes

#### 1019 Industrie des boyaux à saucisse naturels

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de boyaux à saucisse à partir de tripes d'animaux.

Cette classe comprend:

- Boyaux à saucisse, naturels (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Boyaux à saucisse, synthétiques (cf. 1631)

#### 102 Industrie de la transformation du poisson

#### 1021 Industrie de la transformation du poisson

Établissements dont l'activité principale est de vider, découper en filets, paner, précuire, blanchir ou traiter poissons, mollusques, crustacés, oeufs de poissons ou autres animaux et plantes marines. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la production d'huile de poisson. Les repas congelés de poisson-frites sont un produit des établissements figurant à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Dîners complets (poissons) congelés (prod.)
- Filets de poissons de mer, tranches, blocs, etc., frais, réfrigérés ou congelés (prod.)
- Huiles de poissons et d'animaux marins brutes (fab.)
- Ingrédients d'origine marine pour animaux (fab.)
- Mollusques et crustacés, y compris les préparations à base de mollusques et crustacés en conserves (fab.)
- Mollusques et crustacés frais ou congelés (prod.)
- Poissons d'eau douce (entiers ou habillés) congelés (prod.)
- Poissons de mer (entiers ou habillés) congelés (prod.)
- Poissons, en conserves (fab.)
- Poissons et coquillages précuits, congelés (fab.)
- Poissons salés, séchés, fumés ou marinés (fab.)
- Autres produits de la pêche (abats comestibles) (prod.)

*Elle ne comprend pas:*

- Vente de poissons frais, de mollusques ou de crustacés entiers ou évidés (cf. 5215 si vendus en gros et 6017 si vendus au détail).

### 103 Industries de la préparation des fruits et légumes

Établissements dont l'activité principale est la préparation de fruits et de légumes en boîtes séchés, congelés et en conserves, y compris le jus, soupe, marinades, ketchup et autres produits similaires.

#### 1031 Conserveries de fruits et de légumes

Établissements dont l'activité principale est de nettoyer et mettre en conserve les fruits et légumes ou encore d'extraire le jus.

Cette classe comprend:

- Asperges en conserves (fab.)
- Betteraves en conserves (fab.)
- Boissons aux fruits et nectars non additionnés de gaz carbonique (fab.)
- Canneberges en conserves (fab.)
- Carottes en conserves (fab.)
- Champignons en conserves (fab.)
- Cidre comprenant moins de 2,5% d'alcool (fab.)
- Fèves au lard en conserves (fab.)
- Haricots verts ou jaunes en conserves (fab.)
- Jus de fruits non fermenté, non concentré, frais ou reconstitué à la teneur originale (fab.)
- Jus de tomate en conserves (fab.)
- Légumes mélangés en conserves (fab.)
- Maïs en conserves (fab.)
- Pois en conserves (fab.)
- Pommes de terre en boîtes ou en conserves (fab.)
- Pommes en conserves (fab.)
- Tomates entières en conserves (fab.)
- Vinaigre d'alcool (4,1% acide acétique) (fab.)
- Vinaigre de cidre (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Fruits et légumes congelés (cf. 1032)
- Préparations alimentaires à base de fruits et de légumes (cf. 1039)

#### 1032 Industrie des fruits et légumes congelés

Établissements dont l'activité principale est la congélation des fruits et légumes.

Cette classe comprend:

- Bleuets congelés (fab.)
- Légumes congelés (fab.)

#### 1039 Industrie des produits alimentaires à base de fruits et de légumes

Établissements dont l'activité principale est la préparation de produits alimentaires à base de fruits et de légumes.

Cette classe comprend:

- Cerises au marasquin (fab.)
- Choucroute en conserves (fab.)
- Confitures (fab.)
- Fruits, sirops et garnitures pour rafraîchissements (fab.)
- Garnitures de tartes (fruits ou baies) en conserves (fab.)
- Gelées (fab.)
- Ketchup aux tomates (fab.)
- Marinades (fab.)
- Marmelade en conserves (fab.)
- Noix de coco sèches (fab.)
- Olives (fab.)
- Raifort préparé (fab.)
- Relish (fab.)
- Salade de légumes fraîche ou réfrigérée (fab.)
- Sauce aux tomates avec ou sans viande (fab.)
- Sauce soya (fab.)
- Soupes en conserves (fab.)
- Tartinages à base de légumes (fab.)

Cette classe comprend aussi:

- Préparations à base de pâtes alimentaires en boîtes ou en conserves (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Pâtes alimentaires (macaroni, spaghetti, etc.) (cf. 1092)

#### 104 Industries des produits laitiers

Établissements dont l'activité principale est la préparation du lait de consommation et d'autres produits laitiers.

##### 1041 Industrie du lait de consommation

Établissements dont l'activité principale est la transformation de la crème et du lait cru.

Cette classe comprend:

- Breuvage au chocolat (à base de lait) (fab.)
- Crème de consommation fraîche (fab.)
- Crème glacée (fab.)
- Lait de beurre (fab.)
- Lait de consommation frais (fab.)
- Lait de consommation reconstitué (fab.)
- Lait de poule (fab.)
- Lait glacé (fab.)
- Préparations pour crème glacée (fab.)
- Préparations pour lait fouetté (fab.)
- Préparations pour lait malté (fab.)

**1049 Autres industries de produits laitiers**

Établissements dont l'activité principale est la préparation de produits laitiers non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Beurre (fab.)
- Caséine et caséinate (fab.)
- Crème de consommation transformée, acide (fab.)
- Crème de petit-lait (fab.)
- Crème en poudre (fab.)
- Fromage (fab.)
- Glace à l'eau (fab.)
- Lait concentré non sucré (fab.)
- Lait en poudre (fab.)
- Poudres de laiterie imprégnées de graisse (fab.)
- Trempettes à croustilles à base de lait (fab.)
- Yogourt (fab.)

**105 Industries de la farine et des céréales de table préparées**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de farine de grains de céréales, de mélanges à base de farine et de céréales de table.

**1051 Meuneries**

Établissements dont l'activité principale est la transformation de blé, de maïs, de sarrasin, de seigle et d'autres grains de céréales en farine. Le son et les remoulages, qui constituent des sous-produits de cette industrie, font parfois l'objet d'un traitement ultérieur sous forme d'aliments triturés pour animaux.

Cette classe comprend:

- Farine de grains de céréales: sarrasin, seigle, blé, etc. (fab.)
- Féculés de grains de céréales (fab.)
- Semoule (fab.)
- Son (remoulage)

**1052 Industrie des mélanges à base de farine et des céréales de table préparées**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de mélanges à base de farine et de céréales de table crues ou cuites.

Cette classe comprend:

- Céréales de table (fab.)
- Mélanges à beignets (fab.)
- Mélanges à crêpes (fab.)
- Mélanges à gâteaux (fab.)
- Mélanges à pâtisseries (fab.)
- Substances farineuses (pour saucisses, pains de viande, etc.) (fab.)
- Autres mélanges à base de farine (fab.)

**106 Industrie des aliments pour animaux**

**1061 Industrie des aliments pour animaux**

Établissements dont l'activité principale est la production d'aliments équilibrés, de prémélanges ou d'aliments concentrés pour animaux. Ces aliments contiennent des grains moulus ou en flocons, de la moulée, des protéines animales et végétales, des minéraux, des vitamines essentielles et des antibiotiques. Les établissements dont

l'activité principale est la mouture de céréales sur commande (moulins à provende) sont inclus dans cette industrie.

Cette classe comprend:

- Aliments à picorer, y compris le maïs concassé (fab.)
- Aliments complets pour animaux domestiques de ferme (fab.)
- Aliments minéraux pour animaux (fab.)
- Aliments pour animaux à fourrure d'élevage (fab.)
- Aliments pour animaux avec oligo-éléments de sel (fab.)
- Aliments pour chiens et chats (fab.)
- Aliments pour oiseaux (fab.)
- Farine de légumineuses et graminées (fab.)
- Farine de soya (fab.)
- Grains de céréales hachés, broyés ou moulus, y compris les céréales mélangées comme aliments pour animaux (fab.)
- Macro-prémélanges pour porcs (fab.)
- Macro-prémélanges pour vaches laitières et bovins de boucherie (fab.)
- Macro-prémélanges pour volaille (fab.)
- Autres compléments d'aliments pour animaux (fab.)

**107 Industries des produits de la boulangerie et de la pâtisserie**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de biscuits, de pain et d'autres produits de boulangerie.

**1071 Industrie des biscuits**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de biscuits et de produits connexes.

Cette classe comprend:

- Biscuits ordinaires et de fantaisie (fab.)
- Biscuits soda (fab.)
- Gaufrettes de crème glacée (fab.)

**1072 Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie**

Établissements dont l'activité principale est le mélange, le pétrissage et la cuisson de la pâte pour la fabrication de produits «périssables» de boulangerie-pâtisserie. Les établissements de cette industrie vendent parfois directement aux consommateurs, par livraison à domicile, ou confient leurs produits à des dépositaires (épiceries générales ou magasins à succursales multiples) ou encore les vendent à des hôtels, institutions et restaurants. Pour être classées à cette rubrique, les ventes directes aux consommateurs doivent être inférieures à 50% du total des ventes sur une base annuelle.

Cette classe comprend:

- Beignes (fab.)
- Brioches (fab.)
- Croûtes à pizza (fab.)
- Gâteaux (fab.)
- Pains et petits pains, y compris le matzo et les produits semblables (fab.)
- Pâtes et pâtisseries non cuites (fab.)
- Pâtisseries (fab.)
- Pizzas (fab.)
- Tartes (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont les ventes directes aux consommateurs sont supérieures à 50% des ventes totales, même si ces établissements fabriquent les produits qu'ils vendent (cf. 6013)
- Les établissements dont l'activité principale est de préparer, pour la consommation sur place ou comme mets à emporter, un seul genre de produits tels que les beignes ou les pizzas à partir d'un mélange acheté (cf. 9213)
- Pâtés de viande ou pâtés de volaille congelés (cf. 1099)

### 108 Industries du sucre et des confiseries

Établissements dont l'activité principale est la fabrication du sucre, de confiserie et de chocolat.

### 1081 Industrie du sucre de canne et de betterave

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de saccharose, de glucose et fructose à partir de sucre de canne, de betteraves sucrières et de féculs bruts.

Cette classe comprend:

- Mélasse (fab.)
- Sucre brut de betterave (fab.)
- Sucre raffiné de betterave (fab.)
- Sucre raffiné de canne (fab.)

Cette classe comprend aussi:

- Pulpe de betterave avec mélasse (fab.)

### 1083 Industrie des confiseries et du chocolat

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits à base de fécule (gelées diverses), de sucreries dures, de poudre de cacao; de produits à cuire à base de chocolat entier non sucré, semi-sucré et sucré.

Cette classe comprend:

- Beurre de cacao (fab.)
- Boissons au chocolat en poudre (fab.)
- Bonbons acidulés (fab.)
- Bonbons au sou (fab.)
- Bonbons fondants (fab.)
- Bonbons fourrés (fab.)
- Caramel au beurre (fab.)
- Chocolat en cubes, en miettes ou en granules (fab.)
- Chocolat en poudre (fab.)
- Chocolat synthétique (fab.)
- Cornets à crème glacée (fab.)
- Confiseries au chocolat (fab.)
- Confiseries de maïs grillé (fab.)
- Gomme à mâcher (fab.)
- Guimauves (fab.)
- Pastilles contre la toux (fab.)
- Réglisse (fab.)

### 109 Autres industries de produits alimentaires

Établissements dont l'activité principale est la préparation de thé et de café, de pâtes sèches, de croustilles, de bretzels, de maïs soufflé, de malt et de farine de malt et d'autres produits alimentaires non classés ailleurs.

### 1091 Industrie du thé et du café

Établissements dont l'activité principale consiste à mélanger les thés, à torréfier, mouliner ou traiter de façon quelconque les grains de café.

Cette classe comprend:

- Café (torréfaction)
- Café décaféiné (fab.)
- Café soluble (instantané) (fab.)
- Succédané des garnitures de crème fouettée (fab.)
- Thé (préparation)

### 1092 Industrie des pâtes alimentaires

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâtes alimentaires.

Cette classe comprend:

- Macaroni (fab.)
- Nouilles (fab.)
- Pâtes à potage (fab.)
- Spaghetti (fab.)
- Vermicelle (fab.)

### 1093 Industrie des croustilles, des bretzels et du maïs soufflé

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de ce qu'on appelle communément des «grignotines».

Cette classe comprend:

- Croustilles de pommes de terre, flocons et produits semblables (fab.)
- «Grignotines» à base de céréales (fab.)
- «Grignotines» à base de fromages (fab.)
- «Grignotines» à base de maïs (fab.)

### 1099 Autres industries de produits alimentaires

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits alimentaires non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Additifs alimentaires (fab.)
- Aliments diététiques (fab.)
- Aliments pour bébés (fab.)
- Aliments naturels
- Arachides écalées ou préparées d'autres façons (fab.)
- Assaisonnements alimentaires (fab.)
- Chapelure et pâtes à frire (fab.)
- Colorants alimentaires (fab.)
- Crème-dessert (fab.)
- Crème de tarte (fab.)
- Décorations pour gâteaux (fab.)
- Diners complets pré-cuits et congelés (fab.)
- Épices (fab.)
- Essences artificielles (fab.)
- Essences concentrées (fruits, vanilles, etc.) (fab.)
- Extrait de jus de fruits (fab.)
- Extrait de viande (fab.)
- Farine de malt (fab.)
- Fruits confits et séchés (fab.)
- Gélatines comestibles (fab.)
- Gelées en poudre (fab.)
- Germes de malt (fab.)
- Huiles végétales (fab.)
- Légumes séchés (fab.)
- Levure (fab.)
- Malt de distillerie (fab.)
- Patates coupées

- Margarine (fab.)
- Mayonnaise (fab.)
- Mélange pour glaçage à gâteaux (fab.)
- Miel pasteurisé ou homogénéisé (fab.)
- Moutarde préparée (fab.)
- Noix de coco desséchée et râpée (fab.)
- Noix, amandes et graines grillées (fab.)
- Oeufs en poudre (fab.)
- Pâtés de viande ou de volaille congelés (fab.)
- Pectine (fab.)
- Poudres pour boissons (fab.)
- Préservatifs alimentaires (fab.)
- Produits de l'érable (fab. à partir d'eau et de sirop d'érable achetés)
- Riz décortiqué (fab.)
- Sauces pour viande et poisson (fab.)
- Sirop de maïs (fab.)
- Sirop de table aromatisé artificiellement (fab.)
- Soupes déshydratées (fab.)
- Substitut du café (fab.)
- Tartinage à base de fruits et de sucre (fab.)
- Vinaigrette (fab.)

## GRAND GROUPE 11 Industries des boissons

Établissement dont l'activité principale est la fabrication de boissons gazeuses, d'alcool destiné à la fabrication de boissons, de boissons à base de malt, de vin et de cidre alcoolisé.

### 111 Industrie des boissons gazeuses

#### 1111 Industrie des boissons gazeuses

Établissements dont l'activité principale est la production de boissons gazeuses non alcoolisées, d'eau traitée, de concentrés et de sirops destinés à la fabrication de boissons gazeuses. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est l'embouteillage de l'eau de source.

Cette classe comprend:

- Boissons aux fruits gazéifiées (fab.)
- Boissons gazeuses (fab.)
- Concentrés pour boissons gazeuses (fab.)
- Eaux de source (embouteillage à la source)
- Eaux distillées et de conductibilité (fab.)
- Eaux minérales gazéifiées (fab.)
- Eaux traitées (fab.)
- Sirops pour boissons gazeuses (fab.)

### 112 Industrie des alcools destinés à la consommation

#### 1121 Industrie des alcools destinés à la consommation

Établissements dont l'activité principale est la clarification, la rectification, l'addition de saveur, le mélange et le vieillissement de l'alcool pour la fabrication de boissons alcoolisées par distillation.

Cette classe comprend:

- Brandy (fab.)
- Cocktails préparés, prêts à servir (fab.)
- Cordiaux (fab.)
- Gin (fab.)
- Liqueur (fab.)
- Rhum (fab.)
- Vodka (fab.)
- Whisky (fab.)

Elle comprend comme sous-produits:

- Grains de distillerie séchés
- Matières solubles de distillerie

### 113 Industrie de la bière

#### 1131 Industrie de la bière

Établissements dont l'activité principale est la macération, la cuisson et la fermentation du malt et du houblon pour la fabrication de boissons à base de malt.

Cette classe comprend:

- Ale, lager, stout et porter en bouteilles (fab.)
- Ale, lager, stout et porter en cannettes (fab.)
- Ale, lager, stout et porter pression (fab.)

Elle comprend comme sous-produits:

- Grains de brasserie
- Levure inactive (fab.)

### 114 Industrie du vin et du cidre

#### 1141 Industrie du vin et du cidre

Établissements dont l'activité principale est le pressage de fruits et la fermentation de jus de fruits pour la fabrication du vin. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de cidre alcoolisé (2,5% d'alcool ou plus).

Cette classe comprend:

- Cidre fermenté alcoolisé (fab.)
- Vins mûris, mousseux ou additionnés de gaz carbonique (fab.)
- Vins mûris, non mousseux (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Cidre contenant moins de 2,5% d'alcool (cf. 1031)

## GRAND GROUPE 12 Industries du tabac

### 121 Industrie du tabac en feuilles

#### 1211 Industrie du tabac en feuilles

Établissements dont l'activité principale est le classement final, la dessiccation et la mise en boucaut (tonneau) des feuilles de tabac. Habituellement, ces établissements entreposent le tabac sec en boucaut pendant une période pouvant aller jusqu'à quelques années, ce qui s'appelle la maturation du tabac. La plupart du temps, les boucauts de

tabac sont envoyés directement aux fabricants de produits du tabac; dans d'autres cas, le tabac est retiré des boucauts, écoté et préparé pour la fabrication avant d'être envoyé aux fabricants de produits du tabac.

Cette classe comprend:

- Côtes et miettes de tabac, conditionnées, séchées à nouveau
- Tabac en feuilles, conditionné, séché à nouveau, feuilles entières
- Tabac en feuilles, conditionné, séché à nouveau, parenchyme (écoté)

## 122 Industrie des produits du tabac

### 1221 Industrie des produits du tabac

Établissements dont l'activité principale consiste à enrouler, hacher, mélanger et aromatiser le tabac et à fabriquer des produits du tabac.

Cette classe comprend:

- Cigares (fab.)
- Cigarettes (fab.)
- Cigarillos (fab.)
- Manilles (fab.)
- Papier à cigarettes en pochettes ou en cubes (fab.)
- Tabac à fumer (fab.)
- Tabac à priser (fab.)

## GRAND GROUPE 15 Industries des produits en caoutchouc

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pneus et de chambres à air, de boyaux et de courroies en caoutchouc, d'articles de caoutchouc d'usage mécanique, de garnitures d'étanchéité, de rubans adhésifs, de matériel de rechappage de pneus, etc.

## 151 Industrie des pneus et chambres à air

### 1511 Industrie des pneus et chambres à air

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pneus et de chambres à air en caoutchouc pour véhicules, machines et matériel.

Cette classe comprend:

- Chambres à air (fab.)
- Pneus de route (tous genres et toutes dimensions) (fab.)
- Pneus hors route (tous genres et toutes dimensions) (fab.)
- Pneus industriels (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Pneus pleins et creux de tricycles, voiturettes, landaus, tondeuses, etc. (cf. 1521)

## 152 Industrie des boyaux et courroies en caoutchouc

### 1521 Industrie des boyaux et courroies en caoutchouc

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de boyaux et de courroies en caoutchouc.

Cette classe comprend:

- Courroies en V en caoutchouc (fab.)
- Courroies plates en caoutchouc (fab.)
- Pneus pleins et creux de tricycles, voiturettes, landaus, tondeuses, etc. (fab.)
- Tuyaux souples (avec ou sans raccords) en caoutchouc (fab.)
- Autres courroies en caoutchouc (fab.)

## 159 Autres industries de produits en caoutchouc

### 1599 Autres industries de produits en caoutchouc

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits dont la matière principale est le caoutchouc, à l'exception des pneus, chambres à air, courroies et boyaux. Les établissements spécialisés dans la fabrication de vêtements en caoutchouc vulcanisé sont compris dans cette classe, mais non ceux qui fabriquent principalement des vêtements caoutchoutés.

Cette classe comprend:

- Accessoires et pièces de véhicules automobiles en caoutchouc (fab.)
- Bourrelets étanches en caoutchouc (fab.)
- Caoutchouc régénéré (fab.)
- Caoutchouc synthétique (fab.)
- Caoutchouc synthétique ou naturel, composé ou à demi-traité (fab.)
- Feuilles de caoutchouc-mousse et de caoutchouc spongieux (fab.)
- Feuilles de caoutchouc pour semelles et sous-bouts (fab.)
- Garnitures étanches en caoutchouc (fab.)
- Joints étanches en caoutchouc (fab.)
- Matériel pour rechappage de pneus (fab.)
- Matériel pour réparation de pneus et de chambres à air (fab.)
- Rondelles en caoutchouc (fab.)
- Rubans adhésifs (fab.)
- Rubans en caoutchouc, d'usage commercial (fab.)
- Thibaudes en caoutchouc-mousse (fab.)
- Tuyaux souples (avec ou sans raccords) à incendie (fab.)
- Vêtements en caoutchouc vulcanisé (fab.)

## GRAND GROUPE 16 Industries des produits en matière plastique

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en matière plastique

par moulage, extrusion ou tout autre procédé. Il est à noter que les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles en matière plastique, tels que jouets, boutons, brosses à dents, pièces et accessoires d'automobile et tout autre article mentionné spécifiquement dans une autre classe doivent figurer à la classe appropriée. De plus, les établissements qui fabriquent des produits en plastique à partir de résines de leur propre fabrication figurent dans cette classe.

**161 Industrie des produits en matière plastique en mousse et soufflée**

**1611 Industrie des produits en matière plastique en mousse et soufflée**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication, à partir des résines synthétiques, de produits en matière plastique en mousse et soufflée. Ces produits sont soit rigides, soit souples et ils sont faits à partir de matières plastiques comme le polystyrène ou le polyuréthane.

Cette classe comprend:

- Panneaux isolants en matière plastique soufflée
- Profilés et formes de base en matière plastique en mousse et soufflée (fab.)
- Récipients et contenants de mousse plastique (fab.)
- Thibaudes en plastique spongieux (fab.)

**162 Industrie des tuyaux et raccords de tuyauterie en matière plastique**

**1621 Industrie des tuyaux et raccords de tuyauterie en matière plastique**

Établissements dont l'activité principale est la transformation de résines synthétiques par moulage ou extrusion pour fabriquer des tuyaux et des raccords de tuyauterie comme ceux utilisés pour les tuyaux forcés ou les tuyaux d'écoulement, d'évacuation et de ventilation.

Cette classe comprend:

- Garnitures de tuyaux en plastique (fab.)
- Tuyaux et tubes rigides ou semi-rigides en matière plastique (fab.)

**163 Industrie des pellicules et feuilles en matière plastique**

**1631 Industrie des pellicules et feuilles en matière plastique**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication, à partir de résines synthétiques, de pellicules et de tubes plats en matière plastique. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de boyaux à saucisses synthétiques et de pellicules de cellulose régénérée.

Cette classe comprend:

- Boyaux à saucisses et boyaux semblables pour la viande, synthétiques (fab.)

- Pellicule et feuille de caoutchouc chlorhydraté non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille de résines acryliques non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille en matière plastique cellulosique non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille en polyéthylène non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille en polyester non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille en polypropylène non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille en polystyrène non doublées (fab.)
- Pellicule et feuille en vinyle non doublées (fab.)

**164 Industrie des produits en matière plastique stratifiée sous pression ou renforcée**

**1641 Industrie des produits en matière plastique stratifiée sous pression ou renforcée**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de feuilles en matière plastique stratifiée sous pression ou en matière plastique renforcée.

Cette classe comprend:

- Feuilles en matière plastique renforcée (fab.)
- Feuilles en matière plastique stratifiée sous pression (fab.)
- Autres produits en matière plastique stratifiée sous pression (fab.)

**165 Industrie des produits d'architecture en matière plastique**

**1651 Industrie des produits d'architecture en matière plastique**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits d'architecture en matière plastique.

Cette classe comprend:

- Cannelures en matière plastique (fab.)
- Cornières en matière plastique (fab.)
- Tés en matière plastique (fab.)
- Tiges en matière plastique (fab.)

**166 Industrie des contenants en matière plastique, (sauf en mousse)**

**1661 Industrie des contenants en matière plastique, (sauf en mousse)**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de contenants en matière plastique, à l'exception des contenants en mousse.

Cette classe comprend:

- Boîtes de transport en plastique (fab.)
- Bouteilles de plastique (y compris les bombonnes), fioles et ampoules (fab.)
- Contenants pour aliment, en plastique (fab.)
- Récipients et contenants (y compris les bombonnes), fioles et ampoules (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Contenants de mousse plastique (cf. 1611)

**169 Autres industries de produits en matière plastique**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de sacs en matière plastique et tout autre produit en matière plastique non classé ailleurs.

**1691 Industrie des sacs en matière plastique**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de sacs unis ou imprimés en matière plastique (y compris en pellicule de cellulose).

Cette classe comprend:

- Sacs doublés en plastique par refoulement ou enrobage (fab.)
- Sacs en pellicule de cellulose (fab.)
- Sacs en pellicule de polyéthylène (fab.)

**1699 Autres industries de produits en matière plastique**

Établissements dont l'activité principale est la transformation de résines synthétiques par moulage ou extrusion pour fabriquer des produits en matière plastique non classés ailleurs. Les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles en matière plastique comme des pièces et accessoires d'automobiles, des jouets, des boutons, des brosses à dents et tout autre article spécifiquement mentionné dans une autre classe doivent figurer à la classe appropriée en fonction de leur utilisation finale.

Cette classe comprend:

- Accessoires de salles de bain et de toilette en plastique (fab.)
- Articles de table en plastique (fab.)
- Articles en plastique pour la conservation des aliments (fab.)
- Articles en plastique pour la préparation des aliments (fab.)
- Articles ménagers et personnels en plastique (fab.)
- Baignoires en plastique (fab.)
- Boîtes et étuis en plastique (fab.)
- Cabines de douches en plastique (fab.)
- Cintres en plastique pour vêtement (fab.)
- Colliers de scellement pour bouches en plastique (fab.)
- Culottes imperméables pour bébés (fab.)
- Fermetures, accessoires et leurs pièces en plastique (fab.)
- Fosses septiques en plastique armé de fibre de verre (fab.)
- Laminage sur plastique
- Meubles de maison, en plastique (fab.)
- Peignes en plastique (fab.)
- Pièces et accessoires de meubles d'usage spécial en plastique (fab.)
- Pièces et éléments de meubles de maison, en plastique (fab.)
- Pièces, organes auxiliaires et accessoires pour tondeuses de gazon et matériel de déneigement d'usage domestique en plastique (fab.)
- Plateaux en plastique (fab.)
- Réservoirs en plastique armé de fibre de verre (fab.)
- Ruban en plastique d'usage commercial (sauf de friction) (fab.)
- Seaux en plastique (fab.)
- Sièges de toilette en matière plastique (fab.)
- Tuyaux souples (avec ou sans raccord) en plastique (fab.)
- Vaisselle de table en plastique (fab.)

**GRAND GROUPE 17**  
**Industries du cuir**  
**et des produits connexes**

**171 Industries du cuir et des produits connexes**

Établissements dont l'activité principale est le tannage, le corroyage, et l'apprêt du cuir, ainsi que la fabrication de produits en cuir ou en similicuir, à l'exception des gants en cuir.

**1711 Tanneries**

Établissements dont l'activité principale est le tannage, le corroyage et l'apprêt de tous les genres de cuir.

Cette classe comprend:

- Cuir pour courroies (fab.)
- Cuir pour doublures de chaussures (fab.)
- Cuir pour empeignes (fab.)
- Cuir pour gants (fab.)
- Cuir pour lacets (fab.)
- Cuir pour semelles (fab.)
- Cuir pour trépointes (fab.)
- Cuir pour vêtements (fab.)
- Autres cuirs (fab.)

**1712 Industrie de la chaussure**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de chaussures en cuir ou en toute autre matière.

Cette classe comprend:

- Bottes (fab.)
- Bottes de patins (fab.)
- Bottes de ski (fab.)
- Bottes et souliers de feutre (fab.)
- Chaussures de caoutchouc et de plastique (fab.)
- Chaussures de sport et d'athlétisme (fab.)
- Chaussures orthopédiques (fab.)
- Mocassins (fab.)
- Pantoufles et chaussures d'intérieur (fab.)
- Sandales (fab.)
- Souliers (fab.)
- Autres chaussures (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Patins à glace complet (cf. 3931)

**1713 Industrie des valises, bourses et sacs à main**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de bagages à main, de bourses ou de sacs à main en cuir, en matière plastique ou textile ou en toute autre matière.

Cette classe comprend:

- Bourses (fab.)
- Étuis (fab.)
- Fourre-tout (fab.)
- Malles (fab.)
- Mallettes (fab.)
- Porte-billets (fab.)
- Porte-documents (fab.)
- Portefeuilles (fab.)
- Porte-monnaie (fab.)
- Sacs à main (fab.)



- Sacs d'écoliers (fab.)
- Sacs et housses à vêtement (fab.)
- Sacs marins (fab.)
- Sacs pour articles de sport (fab.)
- Serviettes (fab.)
- Valises à main (fab.)
- Vide-poches (fab.)

#### 1714 Industrie des accessoires pour bottes et chaussures

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'accessoires pour bottes et chaussures.

Cette classe comprend:

- Crépins de bottes et souliers (fab.)
- Doublures de bottes et souliers (fab.)
- Fonds de bottes et souliers (fab.)
- Matières premières pour semelles de bottes et souliers (fab.)
- Talons de bottes et souliers (fab.)
- Trépointes de bottes et souliers (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Fournitures en caoutchouc pour bottes et souliers (cf. 1599)

#### 1719 Autres industries du cuir et des produits connexes

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles non classés ailleurs ayant d'ordinaire un lien avec la fabrication d'articles en cuir.

Cette classe comprend:

- Attaches et lattes pour animaux en cuir (fab.)
- Bracelets de montres en cuir (fab.)
- Colliers de cuir (fab.)
- Couvertures d'animaux (fab.)
- Étuis à fusil (fab.)
- Produits finis en cuir (*sauf vêtements*) (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Valises, bourses et sacs à main (cf. 1713)
- Vêtements en cuir (cf. grand groupe 24)

## GRAND GROUPE 18 Industries textiles de première transformation

#### 181 Industrie des fibres synthétiques et de filés de filaments

#### 1811 Industrie des fibres synthétiques et de filés de filaments

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de filés de filaments et de monofilaments à partir de résines ou de verre; de fibres, filasses et de peignés synthétiques en brins à partir de filés de filaments ou de monofilaments; de filés élastiques et de filés pour pneus à partir de diverses matières naturelles et synthétiques. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est le traitement de filés de filaments ou de filés en brins constitués de fibres synthétiques ou d'un mélange de celles-ci et

d'autres fibres, au moyen de divers procédés de finissage, ainsi que les établissements qui s'occupent principalement de mouliner des fibres synthétiques.

Cette classe comprend:

- Fibres cellulosiques en brins, filasse et peignés (fab.)
- Filasse de cigarettes (fab.)
- Filés de filaments de fibres synthétiques (fab.)
- Filés de monofilaments de fibres synthétiques (fab.)
- Filés élastiques (y compris le caoutchouc, le «span-dex» et autres élastomères synthétiques) (fab.)
- Filés fabriqués de fibres synthétiques (95% et plus d'une fibre synthétique) (fab.)
- Filés fabriqués de mélanges de fibres synthétiques (*sauf le coton et la laine*) (fab.)

#### 182 Industrie des filés et tissus tissés

#### 1821 Industrie de la filature et du tissage de la laine

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de filés constitués principalement de laine et de tissus de laine. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de couvertures de laine et de feutres de papeterie, qu'elle qu'en soit la matière.

Cette classe comprend:

- Couverture de laine (fab.)
- Feutres de papeterie (fab.)
- Filés fabriqués de laine pure (95% et plus) (fab.)
- Filés fabriqués de mélanges de laine (moins de 95% de laine) (fab.)
- Plaids pour automobiles et paquebots (fab.)
- Tissus de laine pour l'habillement (fab.)
- Autres tissus de laine (fab.)

#### 1822 Industrie de la filature et du tissage du coton

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de filés constitués majoritairement de coton et de tissus en coton faits ou non à partir de ces filés. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de draps de coton.

Cette classe comprend:

- Draps (fab.)
- Filés fabriqués de coton pur (95% et plus) (fab.)
- Filés fabriqués de mélanges de coton (moins de 95% de coton) (fab.)
- Taies d'oreillers (fab.)
- Tissus de coton (fab.)
- Tissus en mélanges de coton (fab.)

#### 1824 Industrie du tissage de fibres synthétiques

Établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tissus larges à partir de fibres synthétiques.

Cette classe comprend:

- Tissus de soie (fab.)
- Tissus de fibres synthétiques mélangées (fab.)
- Tissus de fibres synthétiques non mélangées (fab.)
- Tissus élastiques (fab.)
- Tissus pelucheux (fab.)

### 1829 **Autres industries des filés et tissus tissés**

Établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tissus à texture spéciale non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Tissus encollés ou lamellés (fab.)
- Tissus de fibre de verre (fab.)
- Tissus de papier (fab.)
- Tissus enduits ou imprégnés (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Tissus de soie (cf. 1824)

### 183 **Industrie des tissus tricotés**

#### 1831 **Industrie des tissus tricotés**

Établissements dont l'activité principale est le tricotage de tissus larges sur des métiers circulaires ou plats. Ces tissus comprennent les tricots à mailles doubles et simples en chaîne, entrecroisées et autres. Sont compris, les établissements qui s'occupent principalement de fabriquer des tissus spéciaux par la méthode Malimo, Arachne ou tout autre procédé du même genre.

Cette classe comprend:

- Tricots à mailles jetées (fab.)
- Tricots deux fontures (fab.)
- Tricots élastiques (fab.)
- Tricots pelucheux (fab.)
- Autres tricots (y compris ceux fabriqués grâce aux procédés Malimo, Arachne ou tout autre procédé semblable) (fab.)

## GRAND GROUPE 19 Industries des produits textiles

### 191 **Industrie du feutre et du traitement des fibres naturelles**

#### 1911 **Industrie du feutre et du traitement des fibres naturelles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de feutre à partir de fibres naturelles ou synthétiques par chauffage, humidification et pressage et de feutres aiguilletés; la préparation de fibres naturelles à filer; le desuintage, le carbonisage et le peignage de la laine; la tonte du drap et la transformation de la tontisse; et la transformation des déchets de textiles, des tissus récupérés et de bourre.

Cette classe comprend:

- Feutre aéré ou à l'aiguille (fab.)
- Feutre pressé (fab.)
- Ouate et bourre en masse ou en feuilles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Feutre de papetier (cf. 1821)

### 192 **Industrie des tapis, carpettes et moquettes**

#### 1921 **Industrie des tapis, carpettes et moquettes**

Établissements dont l'activité principale est le tissage, le tuftage et l'aiguilletage de tapis, de moquettes et

de carpettes de laine, de coton, de fibres synthétiques ou d'un mélange de ces matières, ou de jute, de fibres de coco et autres fibres du même genre. Sont compris, les établissements qui fabriquent au premier chef des descentes de bain et des ensembles de bain en matières textiles.

Cette classe comprend:

- Carpettes (fab.)
- Descentes de bain (*sauf en caoutchouc et en papier*) (fab.)
- Ensembles de descentes de bain (*sauf en caoutchouc*) (fab.)
- Tapis de pied (fab.)
- Tapis tissés en rouleaux (fab.)
- Tapis tuftés en rouleaux (fab.)

### 193 **Industrie des articles en grosse toile**

#### 1931 **Industrie des articles en grosse toile**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits faits de grosse toile ou de produits substitués à partir de coton ou de fibres synthétiques.

Cette classe comprend:

- Auvents (fab.)
- Bâches (fab.)
- Coussins de meubles (*sauf pour matelas*) (fab.)
- Couvertures spéciales, en matière textile (bateau, machinerie, peintre, etc.) (fab.)
- Drapeaux (fab.)
- Tentes (fab.)
- Voiles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Sacs de toile (cf. 1932)

#### 1932 **Industrie des sacs et poches en matière textile**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de sacs en matière textile.

Cette classe comprend:

- Sacs en coton (fab.)
- Sacs en fibres synthétiques (fab.)
- Sacs de jute et de toile d'emballage (fab.)
- Sacs de toile (fab.)
- Autres sacs et poches en matière textile (fab.)

### 199 **Autres industries de produits textiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tissus étroits, d'articles de maison en textile, d'articles d'hygiène, de tissus pour armatures de pneus et de tout autre produit textile non classé ailleurs. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la teinture et le finissage à forfait de matières textiles.

#### 1991 **Industrie des tissus étroits**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tissus de 12 pouces (30,5 cm) de large ou moins.

Cette classe comprend:

- Étiquettes tissées (fab.)
- Franges et glands (fab.)
- Galons élastiques ou non-élastiques (fab.)
- Ganses (fab.)
- Lacets en textile (pour bottes et souliers) (fab.)

- Rubans (fab.)
- Rubans à sangles (fab.)
- Tissus découpés (*sauf les rubans*) (fab.)
- Tissus étroits tricotés (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Dentelles (cf. 1999)

### 1992 Industrie de la teinture et du finissage à façon de produits textiles

Établissements dont l'activité principale est la teinture, le décatissage, le finissage, l'encollage et le laminage à façon et à forfait de tissus ou de matières textiles.

Cette classe comprend:

- Apprêtage hydrofuge de l'étoffe (fab.)
- Calandrage de tissu (fab.)
- Coloration à forfait de tissus textiles (fab.)
- Encollage de tissu (fab.)
- Finition de l'étoffe (fab.)
- Finition infroissable de l'étoffe (fab.)
- Mercerisage du tissu (fab.)
- Teinture à forfait de tissu (fab.)
- Texturisation de l'étoffe (fab.)

### 1993 Industrie des articles de maison en textile

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles de maison en textile.

Cette classe comprend:

- Bourrelets, housses et protecteurs de matelas et d'oreillers (fab.)
- Courtepointes (fab.)
- Coussins (fab.)
- Couvertures (*sauf électriques*) (fab.)
- Couvre-lits (fab.)
- Édredons (fab.)
- Housses pour meubles (fab.)
- Nappes en matière textile (fab.)
- Oreillers (fab.)
- Rideaux en matière textile (fab.)
- Sacs de couchage (fab.)
- Serviettes de tissu (fab.)
- Tentures en matières textile (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Couvertures de laine (cf. 1821)
- Draps et taies d'oreillers (cf. 1822)

### 1994 Industrie des articles d'hygiène en textile

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles d'hygiène en textile.

Cette classe comprend:

- Bandages chirurgicaux (fab.)
- Coton hydrophile (fab.)
- Gazes, pansements et tampons-éponges employés en chirurgie (fab.)
- Serviettes et tampons hygiéniques en textile (fab.)
- Serviettes non tissées jetables (fab.)
- Soie dentaire (fab.)
- Sous-coussinets et coussinets d'incontinence (fab.)
- Sparadraps (fab.)

### 1995 Industrie des tissus pour armature de pneus

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tissus pour armature de pneus.

Cette classe comprend:

- Tissus non enduits pour armature de pneus (fab.)
- Tissus non enduits pour courroies et tuyaux (fab.)

### 1996 Industrie du fil

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de fil en matière textile.

Cette classe comprend:

- Fil de coton (95% de coton et plus) à partir des filés fabriqués (fab.)
- Fil de mélange de coton et avec une âme en coton (fab.)
- Fil de fibres synthétiques (fab.)

### 1999 Autres industries de produits textiles

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles en textiles non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Bourrures pour tailleurs en matière textile (fab.)
- Broderie (fab.)
- Chiffons et torchons lavés et stérilisés (fab.)
- Cordes (fab.)
- Dentelles (fab.)
- Devants en toile pour tailleurs (fab.)
- Écussons en matière textile (fab.)
- Ficelles (fab.)
- Filtres de papiers à cigarettes (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Ficelles de papier (cf. 2799)
- Sacs de couchage (cf. 1993)

## GRAND GROUPE 24 Industries de l'habillement

### 243 Industries des vêtements pour hommes

Établissements dont l'activité principale est la confection selon des tailles établies de vêtements pour hommes, adolescents et garçonnets quels que soient le tissu ou la matière utilisés. Figurent également dans ce groupe industriel, la confection à forfait de vêtements pour hommes. Les établissements dont l'activité principale est la confection de chandails, de vêtements professionnels, de gants et de chaussettes pour hommes et garçonnets sont classés dans le groupe industriel — 249 — **AUTRES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT**, tandis que ceux dont l'activité principale est la confection de vêtements en fourrure figurent à 2495 — **Industries des articles en fourrure**; ceux dont l'activité principale est la confection de vêtements sur mesure pour hommes sont classés à 6121 — **Commerce de détail de vêtements pour hommes**.

### 2431 Industrie des manteaux pour hommes

Établissements dont l'activité principale est la confection de pardessus, de paletots, d'imperméables, etc., quel que soit le genre de tissu employé, à l'exception de la fourrure et du caoutchouc vulcanisé.

Cette classe comprend:

- Imperméables (y compris les manteaux toutes saisons) pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)

- Manteaux courts pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
  - Paletots pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
  - Pardessus pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Confection à forfait de manteaux pour hommes, adolescents et garçonnets (cf. 2435)
  - Manteaux de fourrure pour hommes, adolescents et garçonnets (cf. 2495)
  - Vêtements en caoutchouc vulcanisé (cf. 1599)

#### 2432 Industrie des complets et vestons pour hommes

Établissements dont l'activité principale est la confection de complets et de vestons pour hommes, adolescents et garçonnets.

Cette classe comprend:

- Anoraks pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Blazers pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Blousons pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Complets pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Costumes de ski pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Gilets pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Vestes pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Confection à forfait de complets et vestes pour hommes, adolescents et garçonnets (cf. 2435)

#### 2433 Industrie des pantalons pour hommes

Établissements dont l'activité principale est la confection de pantalons pour hommes, adolescents et garçonnets.

Cette classe comprend:

- Jeans pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Pantalons de travail pour hommes et adolescents (fab.)
- Pantalons de ski pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Pantalons de ville et de sport pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Shorts (Bermudas, Jamaïque, de gymnase, etc.) pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Confection à forfait des pantalons pour hommes et garçonnets (cf. 2435)

#### 2434 Industrie des chemises, vêtements de nuit et sous-vêtements pour hommes

Établissements dont l'activité principale est la confection de chemises, de vêtements de nuit et sous-vêtements pour hommes, adolescents et garçonnets.

Cette classe comprend:

- Chemises pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)

- Pyjamas pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
  - Robes de chambre et sorties de bain pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
  - Sous-vêtements pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
  - Tee-shirts pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
  - Autres vêtements de nuit pour hommes, adolescents et garçonnets (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Confection à forfait de chemises pour hommes, adolescents et garçonnets (cf. 2435)

#### 2435 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour hommes

Établissements dont l'activité principale est la confection à forfait de vêtements pour hommes, adolescents et garçonnets.

Cette classe comprend:

- Confectionneurs à forfait de vêtements pour hommes, adolescents et garçonnets

#### 244 Industries des vêtements pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection selon des tailles établies de vêtements pour femmes et jeunes filles quels que soient le tissu ou la matière utilisés. Ce groupe industriel comprend également la confection «à forfait» de vêtements pour femmes. Les établissements dont l'activité principale est la confection de chandails, de vêtements professionnels, de gants, de bas et de chaussettes pour femmes sont classés dans le groupe industriel 249 — **AUTRES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT**; ceux dont l'activité principale est la confection de vêtements pour fillettes figurent à la classe 2451 — *Industrie des vêtements pour enfants*. Les établissements dont l'activité principale est la confection sur mesure pour femmes figurent à la classe 9799 — *Autres services personnels et domestiques*.

#### 2441 Industrie des manteaux et vestes pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection pour femmes et jeunes filles de manteaux (*sauf en fourrure*), de vestes, de blousons et de vêtements de ski, quels que soient le tissu ou la matière utilisés.

Cette classe comprend:

- Imperméables pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Manteaux courts pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Manteaux longs pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Vêtements de ski pour femmes et jeunes filles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Confection à forfait de manteaux et vestes pour femmes et jeunes filles (cf. 2446)

#### 2442 Industrie des vêtements de sport pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection d'ensembles pour femmes et jeunes filles.

Cette classe comprend:

- Blazers pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Corsages pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Débardeurs pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Jupes et jupes-culottes pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Pantailleurs pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Pantalons pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Shorts (Bermudas, Jamaïque, etc.) pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Tailleurs pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Autres vêtements sports pour femmes et jeunes filles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Confection à forfait des vêtements ci-dessus mentionnés (cf. 2446)

#### 2443 Industrie des robes pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection de robes pour femmes et jeunes filles.

Cette classe comprend:

- Chasubles pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Robes pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Vêtements de mariée (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Confection à forfait de robes pour femmes et jeunes filles (cf. 2446)

#### 2444 Industrie des blouses et chemisiers pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection de blouses et de chemisiers en tricot ou en tissu naturel ou synthétique pour femmes ou jeunes filles.

Cette classe comprend:

- Blouses pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Chemisiers pour femmes et jeunes filles (fab.)

#### 2445 Industrie des sous-vêtements et vêtements de nuit pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour femmes.

Cette classe comprend:

- Chemises de nuit pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Peignoirs et robes d'intérieur pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Pyjamas pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Sorties de bain (y compris les kimonos, les liseuses, les négligés, etc.) pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Sous-vêtements pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Autres vêtements de nuit pour femmes et jeunes filles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Confection à forfait de sous-vêtements et vêtements de nuit pour femmes et jeunes filles (cf. 2446)

#### 2446 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour femmes

Établissements dont l'activité principale est la confection à forfait de vêtements pour femmes et jeunes filles.

Sont compris, les établissements qui s'occupent principalement des travaux de broderie, d'ourlets et de plissés pour les industries de l'habillement.

Cette classe comprend:

- Broderie sur vêtement (travail à forfait)
- Confectionneurs à forfait de vêtements pour femmes et jeunes filles
- Ourlets et plissés pour l'industrie du vêtement (travail à forfait)

*Elle ne comprend pas:*

- Broderie sur textile (cf. 1999)

#### 245 Industrie des vêtements pour enfants

##### 2451 Industrie des vêtements pour enfants

Établissements dont l'activité principale est la confection selon des tailles établies de vêtements pour fillettes, enfants et bébés. Les établissements dont l'activité principale est la confection de vêtements pour garçonnets figurent aux diverses classes de la confection pour hommes; ceux dont l'activité principale est la confection de vêtements pour jeunes filles figurent aux diverses classes de la confection pour femmes.

Cette classe comprend:

- Barboteuses pour bébés (fab.)
- Blazers pour enfants (fab.)
- Blouses et corsages pour enfants (fab.)
- Burnous pour bébés (fab.)
- Chemises pour enfants (fab.)
- Combinaisons de neige pour enfants (fab.)
- Complets pour enfants (fab.)
- Costumes de jeu (de cowboy, d'indien, de bouffon, etc.) pour enfants (fab.)
- Couches non jetables pour bébés (fab.)
- Ensembles avec manteau pour enfants et bébés (fab.)
- Imperméables pour enfants (fab.)
- Jupes et jupes-culottes pour enfants (fab.)
- Manteaux pour enfants et bébés (fab.)
- Pantalons pour enfants (fab.)
- Robes pour enfants et bébés (fab.)
- Salopettes pour enfants (fab.)
- Shorts pour enfants (fab.)
- Sorties de bain pour enfants (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Sous-vêtements et vêtements de nuit pour enfants (cf. 2453)

##### 2453 Industrie des sous-vêtements et vêtements de nuit pour enfants

Établissements dont l'activité principale est la confection de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour enfants.

Cette classe comprend:

- Sous-vêtements pour enfants (fab.)
- Vêtements de nuit pour enfants (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Couches non jetables pour bébés (cf. 2451)

##### 2454 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour enfants

Établissements dont l'activité principale est la confection à forfait de vêtements pour enfants.

Cette classe comprend:

- Confectionneurs à forfait de vêtements pour enfants

## 249 Autres industries de l'habillement

### 2491 Industrie des chandails

Établissements dont l'activité principale est la confection pour hommes, femmes et enfants de chandails en laine, en coton, en fibres synthétiques ou en d'autres matières, comme le suède, le cuir et le similicuir, incorporées au vêtement.

Cette classe comprend:

- Cardigans (fab.)
- Chandails (fab.)
- Gilets de laine (fab.)
- Pulls (fab.)
- Vestes de laine (fab.)

### 2492 Industrie des vêtements professionnels

Établissements dont l'activité principale est la confection de vêtements professionnels, d'uniformes et de pièces d'uniformes quel que soit le tissu utilisé, à l'exclusion du caoutchouc vulcanisé.

Cette classe comprend:

- Bleus et combinaisons pour hommes et adolescents (fab.)
- Uniformes (d'infirmières, de domestiques, etc.) pour femmes et jeunes filles (fab.)
- Uniformes militaires pour hommes et adolescents (fab.)
- Vêtements médicaux, chirurgicaux et de laboratoire pour femmes, jeunes filles et fillettes (fab.)
- Vêtements médicaux, chirurgicaux et de laboratoire pour hommes, adolescents et garçonnetts (fab.)
- Vêtements religieux, scolaires et de funérailles (fab.)
- Autres uniformes et vêtements professionnels pour hommes, femmes, adolescents, jeunes filles et enfants (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Casquettes d'uniformes (cf. 2497)
- Chemises de travail pour hommes (cf. 2434)
- Gants (cf. 2493)
- Vêtements de caoutchouc vulcanisé (cf. 1599)

### 2493 Industrie des gants

Établissements dont l'activité principale est la confection pour hommes, femmes et enfants de gants, mitaines, moufles en cuir, textile ou toute autre matière.

Cette classe comprend:

- Gants de caoutchouc et de plastique (fab.)
- Gants de cuir (fab.)
- Gants de sécurité (fab.)
- Gants de travail (fab.)
- Gants en amiante (fab.)
- Gants en cuir et en étoffe (fab.)
- Gants en étoffe (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Gants en fourrure (cf. 2495)

### 2494 Industrie des bas et chaussettes

Établissements dont l'activité principale est la confection de bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfants.

Cette classe comprend:

- Bas (fab.)
- Bas de soie (fab.)
- Bas-culotte (fab.)
- Chaussettes (fab.)
- Collants pour femmes, jeunes filles et fillettes (fab.)
- Léotards pour femmes, jeunes filles et fillettes (fab.)

### 2495 Industrie des articles en fourrure

Établissements dont l'activité principale est la confection de vêtements et de garnitures en fourrure (poignets, collets, etc.) pour hommes, femmes et enfants.

Cette classe comprend:

- Chapeaux et casquettes en fourrure (fab.)
- Étoles en fourrure (fab.)
- Gants en fourrure (fab.)
- Garnitures en fourrure (fab.)
- Manteaux en fourrure (fab.)
- Tours de cou en fourrure (fab.)
- Autres vêtements en fourrure (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- L'apprêt et la teinture de fourrure (cf. 3999)

### 2496 Industrie des vêtements de base

Établissements dont l'activité principale est la confection de vêtements de base.

Cette classe comprend:

- Combinés (fermés ou avec fermetures à glissière) (fab.)
- Corsets (fab.)
- Gaines (fab.)
- Gaines-culottes (fab.)
- Soutiens-gorge (fab.)
- Autres vêtements de base (fab.)

### 2497 Industrie des chapeaux (sauf en fourrure)

Établissements dont l'activité principale est la confection de chapeaux en cuir, laine, étoffe ou toute autre matière, à l'exception des chapeaux en fourrure.

Cette classe comprend:

- Casquettes et casques (fab.)
- Chapeaux pour hommes, femmes et enfants (fab.)
- Foulards (fab.)
- Tuques (fab.)

### 2499 Autres industries de l'habillement

Établissements dont l'activité principale est la confection d'articles vestimentaires non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Bretelles (fab.)
- Ceintures (fab.)
- Ceintures sanitaires (fab.)
- Couches réutilisables pour adultes (fab.)
- Cravates (fab.)
- Porte-jarretelles (fab.)
- Vêtements de plage pour hommes, femmes et enfants (fab.)

## GRAND GROUPE 25 Industrie du bois

### 251 Industries du bois de sciage et des bardeaux

Établissements dont l'activité principale est la production de bois de construction brut et raboté, de bardeaux et d'autres produits de scieries et d'ateliers de rabotage.

#### 2511 Industrie du bardeau et du bardeau fendu

Établissements dont l'activité principale est la confection de bardeaux en bois et de bardeaux fendus, y compris les bardeaux fendus à la main et resciés, effilés et coupés droit.

Cette classe comprend:

- Bardeaux de bois (fab.)
- Bardeaux fendus en bois (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Bardeaux bitumés (cf. 2721)

#### 2512 Industrie des produits de scieries et d'ateliers de rabotage (sauf les bardeaux et les bardeaux fendus)

Établissements dont l'activité principale est le sciage et le rabotage du bois (à partir du bois rond). Sont compris, les établissements dont l'activité principale est le séchage du bois de construction. Les copeaux, les déchets, les rebuts, la sciure et les doses de bois sont des sous-produits des établissements figurant à la présente classe.

Cette classe comprend:

- Bois (séchage)
- Bois de construction (fab.)
- Bois de mine (fab.)
- Bois embouveté (fab.)
- Lattes de bois (fab.)
- Traverses de chemin de fer (fab.)

Cette classe comprend comme sous-produits:

- Copeaux de bois (fab.)
- Déchets et rebuts du bois (fab.)

### 252 Industries des placages et contre-plaquéés

Établissements dont l'activité principale est la production de placages et de contre-plaquéés de bois de feuillus et de bois de résineux. Le contre-plaquéé est classé selon le genre de bois sur sa meilleure surface.

#### 2521 Industrie des placages en bois de feuillus et de résineux

Établissements dont l'activité principale est la production de placages de bois de feuillus ou de résineux.

Cette classe comprend:

- Ames de billes de placage (fab.)
- Placages d'épinette (fab.)
- Placages d'érable (fab.)
- Placages d'orme (fab.)
- Placages de bouleau à papier (fab.)
- Placages de chêne (fab.)
- Placages de dimension (placage encollé) (fab.)
- Placages de frêne (fab.)

- Placages de merisier (fab.)
- Placages de noyer (fab.)
- Placages de pin (fab.)
- Placages de tout autre feuillu ou résineux (fab.)

Cette classe comprend comme produits secondaires:

- Contre-plaquéés (cf. 2522)

*Elle ne comprend pas:*

- Panneaux de bois aggloméré (cf. 2593)

#### 2522 Industrie des contre-plaquéés de feuillus et de résineux

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de contre-plaquéés de bois de feuillus ou de résineux.

Cette classe comprend:

- Contre-plaquéés d'acajou (fab.)
- Contre-plaquéés d'orme (fab.)
- Contre-plaquéés de bouleau à papier (fab.)
- Contre-plaquéés de chêne (fab.)
- Contre-plaquéés de merisier (fab.)
- Contre-plaquéés de noyer (fab.)
- Contre-plaquéés de peuplier et de tremble (fab.)
- Contre-plaquéés de tout autre feuillu ou résineux (fab.)
- Panneaux de contre-plaquéés (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Panneaux de bois aggloméré (cf. 2593)

### 254 Industries des portes, châssis et autres bois travaillés

Établissements dont l'activité principale est la production de maisons préfabriquées à charpente de bois, de placards et d'armoires de cuisine et de coiffeuses de salle de bain en bois, de portes et de fenêtres en bois et d'autres bois ouvrés utilisés dans le domaine de la construction.

#### 2541 Industrie des bâtiments préfabriqués à charpente de bois

Établissements dont l'activité principale est la production de bâtiments préfabriqués ou précoupés dont la charpente est en bois. Parmi les bâtiments préfabriqués figurent tous les bâtiments fabriqués à l'avance en usine, qu'ils soient en sections, en unités complètes ou en éléments destinés à être montés «sur place».

Cette classe comprend:

- Baraques industrielles préfabriquées à charpente de bois (fab.)
- Bâtiments commerciaux préfabriqués (motels, boutiques, entrepôts, etc.) à charpente de bois (fab.)
- Chalets préfabriqués à charpente de bois (fab.)
- Écoles préfabriquées à charpente de bois (fab.)
- Maisons préfabriquées à charpente de bois (fab.)
- Autres bâtiments préfabriqués à charpente de bois (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est le montage de structures en bois préfabriquées sur le chantier de construction (cf. 401 et 402)
- Maisons mobiles (cf. 3244)

### 2542 Industrie des armoires et placards de cuisine et des coiffeuses de salles de bain en bois

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'armoires de cuisine, de dessus de table, de buffet, de bar et de comptoir en bois.

Cette classe comprend:

- Armoires de cuisine préfabriquées en bois (fab.)
- Coiffeuses de salle de bain en bois (fab.)
- Dessus de table, de buffet, de bar et de comptoir en bois (fab.)

Cette classe comprend comme produits secondaires:

- Présentoirs en bois (cf. 2692)

*Elle ne comprend pas:*

- Armoires de cuisine en bois non fixées au mur (cf. 2611)
- Fabrication d'armoires en place ou l'installation d'armoires préfabriquées (cf. 4274)

### 2543 Industrie des portes et fenêtres en bois

Établissements dont l'activité principale est la fabrication pour usage industriel ou domiciliaire de portes et de cadres de portes en bois, de fenêtres et de cadres de fenêtres en bois, y compris ceux qui sont recouverts de métal ou de matière plastique.

Cette classe comprend:

- Cadre de fenêtres et de portes (y compris démontés) (fab.)
- Châssis de fenêtres, contre-fenêtres, moustiquaires, etc. (sauf les éléments) (fab.)
- Contre-portes en bois (fab.)
- Fenêtres à éléments en bois non recouvertes de métal (sans châssis, panoramiques, à guillotine, etc.) (fab.)
- Fenêtres à éléments en bois recouvertes de métal (fab.)
- Portes à panneaux en bois (fab.)
- Portes de garages en bois (fab.)
- Portes montées en bois (fab.)
- Portes pliantes en bois (fab.)
- Portes unies en bois (fab.)
- Toute autre porte ou fenêtre en bois (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Portes et fenêtres en métal (cf. 3031)

### 2544 Industrie d'éléments de charpente en bois

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériaux pour armature en bois.

Cette classe comprend:

- Charpentes en bois laminé (fab.)
- Charpentes de toit en bois (fab.)
- Chevrons en bois laminé (fab.)
- Poutres en bois laminé (fab.)

### 2545 Industrie des parquets en bois dur

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de couvertures de sol en bois dur.

Cette classe comprend:

- Couvertures de sol en bois de feuillus (fab.)
- Parquets (carreaux) en bois dur (fab.)
- Parquets (lames ou lattes) en bois dur (fab.)

### 2549 Autres industries du bois travaillé

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en bois travaillé non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Cloisons en bois (fab.)
- Escaliers préfabriqués en bois (fab.)
- Moulures en bois pour la construction (fab.)
- Autres éléments de construction préfabriqués en bois (fab.)

### 256 Industrie des boîtes et palettes en bois

#### 2561 Industrie des boîtes et palettes en bois

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de boîtes et de palettes en bois.

Cette classe comprend:

- Boîtes en bois (fab.)
- Boîtes en contre-plaqués (fab.)
- Cageots en bois (fab.)
- Caisses à oeufs en bois (fab.)
- Caisses pour boissons gazeuses et autres boissons en bois (fab.)
- Caisses pour livraison du lait en bois (fab.)
- Palettes et traîneaux en bois (fab.)
- Paniers en bois (fab.)
- Planchettes pour boîtes, cageots et emballage (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Tonneaux en bois (cf. 2599)

### 258 Industrie des cercueils

#### 2581 Industrie des cercueils

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de cercueils et autres articles funéraires.

Cette classe comprend:

- Boîtes de sépulture extérieures en bois (fab.)
- Cercueils (fab.)
- Doublures pour cercueils (fab.)
- Fournitures de salon funéraire (fab.)
- Pièces détachées en bois pour boîtes de sépulture extérieures (fab.)
- Pièces détachées en bois pour cercueils (fab.)

### 259 Autres industries du bois

#### 2591 Industrie de la préservation du bois

Établissements dont l'activité principale est le traitement du bois et des produits du bois contre la pourriture normale.

Cette classe comprend:

- Bois (créosotage)
- Bois (imprégnation sous pression)
- Produits en bois (créosotage)
- Produits en bois (imprégnation sous pression)

#### 2592 Industrie du bois tourné et façonné

Établissements dont l'activité principale est le tournage ou façonnage du bois.



Cette classe comprend:

- Bois à fuseaux (fab.)
- Bouchons en bois (fab.)
- Goujons en bois (fab.)
- Manches en bois (fab.)
- Pattes de meubles en bois (fab.)
- Pièces de lampes en bois (fab.)
- Autres formes tournées et façonnées (y compris les sculptures et les moulures, sauf le bois travaillé) en bois (fab.)

### 2593 Industrie des panneaux agglomérés

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de panneaux constitués de petits éléments de bois ou de petits copeaux de bois retenus ensemble par un liant imperméable (habituellement à base d'urée-formaldéhyde). Ces panneaux peuvent servir à l'intérieur ou à l'extérieur.

Cette classe comprend:

- Panneaux de particules à surface appliquée (viny-le, placage, etc.) (fab.)
- Panneaux de particules laminés avec du bois dur ou du placage (fab.)
- Panneaux de particules non sablés (fab.)
- Panneaux de particules sablés (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Contre-plaqués (cf. 2522)

### 2599 Autres industries du bois

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en bois non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Articles en bois pour la préparation des aliments (fab.)
- Blocs blancs et carrelets en bois (fab.)
- Blocs et bois pour allumettes (fab.)
- Cintres en bois pour vêtements (fab.)
- Clôtures (fab.)
- Cure-dents en bois (fab.)
- Dévidoirs, bobines, cannettes et poulies en bois (fab.)
- Échelles (sauf de sûreté et d'incendie) en bois (fab.)
- Épingles à linge (fab.)
- Fibre de bois (fab.)
- Fonds de paniers en bois (fab.)
- Laine de bois (fab.)
- Poudre de bois (fab.)
- Règles en bois (fab.)
- Rouleaux en bois pour stores (fab.)
- Tonnellerie (fab.)
- Autres produits finis en bois (fab.)

## GRAND GROUPE 26 Industries du meuble et des articles d'ameublement

### 261 Industrie des meubles de maison

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de maison de toutes sortes et de toutes matières. Les établissements dont l'activité principale est le rembourrage et la réparation de meu-

bles figurent à la classe — 6213 — Ateliers de réparation de meubles.

### 2611 Industrie des meubles de maison en bois

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de maison de toutes sortes faits essentiellement en bois.

Cette classe comprend:

- Armoires de maison non fixées en bois (fab.)
- Meubles de chambre à coucher en bois (fab.)
- Meubles de cuisine en bois (fab.)
- Meubles de salon et de vestibule en bois (fab.)
- Meubles de salle à manger en bois (fab.)
- Meubles en bois pour enfants (fab.)
- Meubles pour radios, téléviseurs et phonographes (fab.)
- Têtes de lit en bois (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Armoires de cuisine préfabriquées en bois (cf. 2542)
- Meubles de jardin en bois (cf. 2693)

### 2612 Industrie des meubles de maisons rembourrés

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de maison rembourrés ou constitués essentiellement de tissus de rembourrage.

Cette classe comprend:

- Berceuses rembourrées (fab.)
- Canapés et canapés-lits (fab.)
- Causeuses (fab.)
- Chaises rembourrées (fab.)
- Divans et divans-lits (fab.)
- Fauteuils rembourrés (fab.)
- Sofas et sofas-lits (fab.)
- Tabourets et poufs (fab.)
- Têtes de lit rembourrées (fab.)
- Autres meubles de maison rembourrés (fab.)

### 2619 Autres industries des meubles de maison

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de maison dont la matière principale est autre que le bois ou le tissu de rembourrage.

Cette classe comprend:

- Armoires de maison non fixées en métal ou en plastique (fab.)
- Lits de camp en métal (fab.)
- Lits en métal (fab.)
- Meubles de cuisine, en métal (fab.)
- Meubles en fer forgé (fab.)
- Meubles en métal pour enfants (fab.)
- Tables à cartes et chaises en métal (fab.)
- Têtes de lit en métal
- Autres meubles de maison en métal (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Meubles de jardin en métal ou en plastique (cf. 2693)

**264 Industries des meubles de bureau**

**2641 Industrie des meubles de bureau en métal**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de bureau dont la matière principale est le métal.

Cette classe comprend:

- Bureaux en métal (fab.)
- Chaises de bureau en métal (fab.)
- Matériel de classement en métal (fab.)
- Autres meubles de bureau en métal (fab.)

**2642 Industrie des meubles de bureau en bois**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de bureau dont la matière principale est le bois.

Cette classe comprend:

- Bureaux en bois (fab.)
- Chaises de bureau en bois (fab.)
- Matériel de classement en bois (fab.)
- Autres meubles de bureau en bois (fab.)

**2649 Autres industries des meubles de bureau**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de bureau dont la matière principale est autre que le bois ou le métal.

Cette classe comprend:

- Cloisons de bureau (fab.)
- Meubles de bureau en plastique ou en toute autre matière que le bois ou le métal (fab.)

**269 Autres industries du meuble et des articles d'ameublement**

**2691 Industrie des sommiers et matelas**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de sommiers et de matelas.

Cette classe comprend:

- Bases de lit rembourrées (fab.)
- Matelas à ressorts (fab.)
- Matelas en feutre de coton (fab.)
- Matelas en plastique spongieux ou en caoutchouc-mousse (fab.)
- Sommiers à lames d'acier (fab.)
- Sommiers câblés (fab.)
- Sommiers de mailles (fab.)
- Sommiers tapissiers (fab.)
- Autres matelas (fab.)

Elle comprend comme produits secondaires:

- Sofas-lits (cf. 2612)

**2692 Industrie des meubles et articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles et articles d'ameublement spéciaux pour hôtels, motels, restaurants, magasins, laboratoires et institutions.

Cette classe comprend:

- Comptoirs à usage commercial (fab.)
- Mobilier d'église (fab.)
- Mobilier d'hôpital (fab.)
- Mobilier de laboratoire (armoires, table de travail, etc.) (fab.)
- Mobilier de salle de cinéma (fab.)
- Mobilier et accessoires d'hôtel ou de motel (fab.)
- Mobilier et accessoires de magasin (fab.)
- Mobilier et accessoires de restaurant (fab.)
- Mobilier pour les édifices publics (fab.)
- Mobilier scolaire (fab.)
- Présentoirs (fab.)
- Autres meubles d'usage spécial (sauf de maison et de bureau) (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Rayonnage et armoires de sûreté (cf. 2694)

**2693 Industrie des meubles de jardin**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles de jardin en bois, en métal ou en toute autre matière.

Cette classe comprend:

- Meubles de jardin (fab.)
- Meubles de parterre (fab.)
- Meubles de véranda (fab.)

**2694 Industrie des rayonnages et des armoires de sûreté**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de rayonnages et d'armoires de sûreté, quelle que soit la matière.

Cette classe comprend:

- Armoires de sûreté (fab.)
- Rayonnage (fab.)

**2695 Industrie des cadres**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de cadres pour tableaux, photographies et miroirs.

Cette classe comprend:

- Cadres pour miroirs (fab.)
- Cadres pour photographies (fab.)
- Cadres pour tableaux (fab.)

**2699 Autres industries du meuble et des articles d'ameublement**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meubles et d'articles d'ameublement non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Accessoires, ensembles et garnitures de cheminée (fab.)
- Bâties de meubles en bois ou en métal (fab.)
- Dessus de table, de bar et de comptoir finis autres qu'en bois (fab.)
- Laminage sur bois
- Sièges et dossiers rembourrés ou non (fab.)
- Tringles et accessoires à rideaux (fab.)

## GRAND GROUPE 27 Industries du papier et des produits en papier

### 271 Industries des pâtes et papiers

#### 2711 Industries des pâtes à papier

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâtes à papier, à carton et à cellulose par tout procédé (chimique, mi-chimique, mécanique) et à partir de toute matière (bois, chiffons, alfa, etc.)

Cette classe comprend:

- Pâte de bois chimique (fab.)
- Pâte de bois mécanique (fab.)
- Pâte de bois mi-chimique (fab.)
- Autres pâtes à papier (fab.)

#### 2712 Industrie du papier journal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de papier journal et de papier d'impression de pâte chimique.

Cette classe comprend:

- Papier d'édition et d'impression (fab.)
- Papier d'emballage de pâte au sulfate écrue (fab.)
- Papier de pâte mécanique et papier spécial (fab.)
- Papier de soie autre que le papier hygiénique (fab.)
- Papier journal blanc en feuilles (fab.)
- Papier journal blanc en rouleaux (fab.)
- Papier journal coloré (fab.)

Elle comprend comme sous-produit:

- Vapeur

#### 2713 Industrie du carton

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de carton.

Cette classe comprend:

- Carton à onduler (fab.)
- Carton pour boîtes (fab.)
- Récipients et contenants en pâte moulée de livraison et de distribution (fab.)
- Revêtements de carton (fab.)
- Autres cartons (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Panneaux de construction (cf. 2714)
- Papier de construction (cf. 2714 et 2721)

#### 2714 Industrie des panneaux et du papier de construction

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de panneaux et de papier de construction.

Cette classe comprend:

- Panneaux acoustiques (fab.)
- Panneaux de construction flexibles à l'état naturel et enduits (fab.)
- Panneaux de préfinis pour murs et plafonds (fab.)
- Panneaux de revêtements asphaltés (fab.)
- Panneaux décoratifs (fab.)
- Panneaux durs d'usage industriel traités et pour parements (fab.)
- Panneaux isolants pour toit (fab.)

- Papier de construction non enduit ni imprégné (fab.)
  - Tuiles acoustiques (fab.)
- Elle ne comprend pas:
- Panneaux de particules (cf. 2593)
  - Panneaux isolants en matière plastique soufflée (cf. 1611)
  - Papier asphalté (cf. 2721)

#### 2719 Autres industries du papier

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de papier fin, de papier d'emballage et de matières premières pour papier de soie et hygiénique.

Cette classe comprend:

- Matières premières pour papier hygiénique (fab.)
- Papier à calquer (fab.)
- Papier à photocopie pour bleus et photocalques (fab.)
- Papier à reproduction (fab.)
- Papier d'emballage et de transformation de pâte au sulfite blanchie et au sulfate blanchie (fab.)
- Papier d'emballage et de transformation, formules diverses (fab.)
- Papier de transformation de pâte au sulfate écrue (fab.)
- Papier fin (fab.)
- Papier spécial (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Papiers couchés et traités (cf. 2791)

#### 272 Industrie du papier à couverture asphalté

##### 2721 Industrie du papier à couverture asphalté

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de revêtements de toiture et de parements en papier saturé d'asphalte.

Cette classe comprend:

- Bardeaux en papier de chiffon et d'amiante saturé d'asphalte (y compris les parements de bardeaux) (fab.)
- Papier à couverture de chiffon et d'amiante à surface unie en rouleaux (fab.)
- Papier bitumé (fab.)
- Papier de chiffon et d'amiante saturé à surface minéralisée (fab.)
- Papier de chiffon et d'amiante saturé de goudron ou d'asphalte (fab.)
- Revêtements saturés et enduits de goudron ou d'asphalte (fab.)
- Autre papier de construction enduit ou imprégné (fab.)

#### 273 Industries des boîtes en carton et des sacs en papier

##### 2731 Industrie des boîtes pliantes et rigides

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de boîtes rigides en papier et en carton; de boîtes et cartons pliants et de boîtes en carton-fibre.

Cette classe comprend:

- Boîtes de papier et de carton-fibre (fab.)
- Boîtes pliantes de papier et de carton (fab.)

- Boîtes rigides de papier et de carton (fab.)
- Contenants de lait en carton (fab.)
- Moules à cuisson et godets à confiserie (fab.)
- Récipients et contenants de crème glacée en carton (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Boîtes de carton ondulé (cf. 2732)

### 2732 Industrie des boîtes en carton ondulé

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de boîtes ou caisses d'expédition en papier ou carton ondulé.

Cette classe comprend:

- Boîtes de papier et de carton ondulé (fab.)
- Emballages en carton ondulé en rouleaux ou en feuilles (fab.)
- Feuilles de carton ondulé (fab.)
- Papiers et cartons ondulés (fab.)

Elle comprend comme sous-produits:

- Déchets de papier et de carton

*Elle ne comprend pas:*

- Boîtes pliantes et rigides (cf. 2731)

### 2733 Industrie des sacs en papier

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de sacs en papier.

Cette classe comprend:

- Sacs à fond croisé en papier (fab.)
- Sacs à provisions (à poignées) (fab.)
- Sacs de livraison à parois multiples en papier (fab.)
- Sacs plats en papier (fab.)
- Sacs rectangulaires en papier (fab.)
- Sacs spéciaux de papier cristal, paraffinés ou similisulfurisés (fab.)
- Sacs triangulaires à fond en coin en papier (fab.)
- Autres sacs de papier (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Sacs en feuille d'aluminium (cf. 2791)
- Sacs en matière plastique (cf. 1691)

### 279 Autres industries des produits en papier transformé

#### 2791 Industrie des papiers couchés ou traités

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en papier traité ou couché (sauf du papier à couverture asphalté).

Cette classe comprend:

- Papier couché de matières plastiques (fab.)
- Papier de sûreté (fab.)
- Papier et carton enduits de kaolin et glacés (fab.)
- Papier et feuilles métalliques imprégnés (fab.)
- Papier filamenté (fab.)
- Papier imprégné électro-sensible (fab.)
- Papier imprimé d'emballage (fab.)
- Papier paraffiné imprimé ou uni (fab.)
- Papier peint (fab.)
- Papier renforcé (fab.)
- Papier sulfurisé (fab.)
- Parchemin végétal (fab.)
- Ruban et papier gommés (fab.)
- Sacs en feuilles d'aluminium (fab.)

### 2792 Industrie des produits de papeterie

Établissements dont l'activité principale est la transformation du papier en produits de papeterie.

Cette classe comprend:

- Blocs de feuilles mobiles (fab.)
- Blocs-notes (fab.)
- Cahiers d'exercices (fab.)
- Calepins (fab.)
- Chemises de classement (fab.)
- Enveloppes (fab.)
- Fiches de classement (fab.)
- Onglets de classement (fab.)
- Papier à colonnes (fab.)
- Papier à écrire (fab.)
- Papier à graphiques (fab.)
- Papier carbone (fab.)
- Papier en paquets pour la correspondance (fab.)
- Papier pour machines de bureau (fab.)
- Rames de papier enveloppées (fab.)
- Reliures à feuilles mobiles et leurs pièces (complets avec papier ou couvertures seulement) (fab.)

### 2793 Industrie des produits de consommation en papier

Établissements dont l'activité principale est la transformation de matières premières du papier en produits de consommation comme les serviettes hygiéniques en papier et les couches jetables.

Cette classe comprend:

- Couches jetables en papier (fab.)
- Descentes de bain en papier (fab.)
- Napperons en papier (fab.)
- Nappes en papier (fab.)
- Papier hygiénique (fab.)
- Papiers-mouchoirs (fab.)
- Serviettes de papier (fab.)
- Serviettes de papier prémouillées (fab.)
- Serviettes et tampons hygiéniques en papier (fab.)

### 2799 Autres industries des produits en papier transformé

Établissements dont l'activité principale est la transformation de papier en produits non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Aluminium en feuilles (fab.)
- Cônes, noyaux et tubes de papier (fab.)
- Corde polypropylène (fab.)
- Ficelle de papier (fab.)
- Isolants en cellulose (fab.)
- Matériel et fournitures photographiques (fab.)
- Récipients et contenants en feuilles d'aluminium (sauf les sacs) (fab.)
- Tonnelets de papier et de carton-fibre (fab.)
- Tout autre produit en papier (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Sacs d'aluminium (cf. 2791)

## GRAND GROUPE 28 Imprimerie, édition et industries connexes

Ce grand groupe comprend non seulement l'édition et l'impression de livres, journaux,

revues et autres articles imprimés sur support papier, mais aussi la fabrication de progiciels.

**281 Industries de l'impression commerciale**  
Établissements dont l'activité principale est l'impression par typographie, flexographie, lithographie, chalographie, sérigraphie, etc.

**2811 Industrie de l'impression de formulaires commerciaux**  
Établissements dont l'activité principale est l'impression de formulaires commerciaux, y compris les livres de commerce et registres de comptabilité.

Cette classe comprend:

- Carnets de vente (impression)
- Formules commerciales (impression à contrat)
- Formules commerciales (impression à forfait)
- Formules commerciales (impression à la pièce)
- Formules en continu (impression)
- Livres de comptabilité générale et livres de comptes (impression)

**2812 Industrie de l'impression des journaux, revues, périodiques et livres**  
Établissements dont l'activité principale est l'impression, sans l'édition, de journaux, revues, périodiques et livres.

Cette classe comprend:

- Brochures (impression)
- Catalogues (impression)
- Imprimés publicitaires (y compris les circulaires, les listes des prix, les placards, les dépliants, la documentation touristique et les livres reliés imprimés principalement pour fins publicitaires) (impression)
- Journaux (impression)
- Livres (impression)
- Périodiques (impression)
- Revues (impression)

**2819 Autres industries d'impression commerciale**  
Établissements dont l'activité principale est l'impression commerciale, sans l'édition, non classée ailleurs.

Cette classe comprend:

- Billets de banque (impression)
- Bleus, plans et dessins (impression)
- Calendriers et blocs éphémérides (impression)
- Cartes de souhaits (impression)
- Cartes postales (impression)
- Décalcomanies (impression)
- Étiquettes (impression)
- Jaquettes (impression)
- Obligations, lettres de change, chèques, mandats et imprimés semblables (impression)
- Photographies (impression)
- Reproduction de peintures (impression)
- Timbres-poste, timbres fiscaux et timbres-prime (impression)
- Autres imprimés

**282 Industrie du clichage, de la composition et de la reliure**

**2821 Industrie du clichage, de la composition et de la reliure**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés aux entreprises de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition, aux agences de publicité ou à d'autres; reproduction sur films photographiques, sur plaques et sur clichés d'imprimerie de tous genres; composition, confection de reliures ou de couvertures, reliure à la main ou à la machine et transformation ou finissage de documents imprimés. Sont compris, les établissements dont l'activité principale consiste à développer les films photographiques et à imprimer et à agrandir les photos.

Cette classe comprend:

- Albums photographiques (fab.)
- Carnets à feuilles vierges
- Clichage pour l'imprimerie
- Clichés de rotogravure (préparation)
- Clichés de stéréotype (préparation)
- Clichés pour galvanotypie (préparation)
- Développement et impression de films photographiques
- Dorure, bronzage et rognure du papier
- Estampage à l'or sur livre
- Gravure de clichés d'imprimerie
- Gravure de cylindre d'imprimerie
- Gravure et impression de clichés
- Gravure par ligne d'acier et clichés d'imprimerie
- Gravure sur cuivre et acier pour clichés d'imprimerie
- Gravure sur cylindres d'impression de textiles
- Matrices pour l'électrotypie
- Photocomposition
- Photogravure
- Plaques ou pierres lithographiques (préparation)
- Reliure de brochure
- Reliure pour l'industrie
- Réparation de livres
- Séparation de couleur
- Typographie pour l'impression

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est la gravure sur bijoux (cf. 6562)
- Les établissements dont l'activité principale est la gravure sur métaux communs à d'autres fins que l'imprimerie (cf. 3921).
- Les établissements dont l'activité principale est le développement de films cinématographiques commerciaux (cf. 9613).

**283 Industries de l'édition**  
Établissements dont l'activité principale est l'édition de livres, revues, périodiques, cartes, guides, etc., mais pas leur impression.

**2831 Industrie de l'édition du livre**  
Établissements dont l'activité principale est l'édition de livres, mais pas leur impression.

Cette classe comprend:

- Almanachs (publication)
- Annuaire de ville (publication)

- Annuaire téléphonique (publication)
- Annuaire (publication)
- Atlas (publication)
- Dictionnaires (publication)
- Encyclopédie (publication)
- Livres professionnels (publication)
- Livres techniques (publication)
- Livres (publication)
- Manuels d'école (publication)
- Romans (publication)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est l'impression de livres (cf. 2812).
- Les établissements dont l'activité principale est l'impression et l'édition de livres (cf. 2849).

### 2839 Autres industries de l'édition

Établissements dont l'activité principale est l'édition sans l'impression de produits non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Brochures (publication)
- Cartes géographiques (publication)
- Éditions nationales de fin de semaine (publication)
- Journaux (publication)
- Musique (publication)
- Périodiques (publication)
- Revues et périodiques commerciaux (publication)
- Revues et périodiques techniques (publication)
- Revues (publication)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est l'impression des produits énumérés ci-dessus (cf. 2812 et 2819).
- Les établissements dont l'activité principale est l'impression et l'édition des produits énumérés ci-dessus (cf. 2849)

### 284 Industries de l'impression et de l'édition combinées

#### 2841 Industrie des journaux (impression et édition combinées)

Établissements dont l'activité principale est l'impression et l'édition de journaux.

Cette classe comprend:

- Journaux de fin de semaine (publication et impression)
- Journaux hebdomadaires à distribution contrôlée (publication et impression)
- Journaux hebdomadaires, trimestriels (publication et impression)
- Journaux quotidiens (publication et impression)

#### 2849 Autres industries d'impression et d'édition combinées

Établissements dont l'activité principale est l'impression et l'édition de produits non classés ailleurs.

- Almanachs (publication et impression)
- Annuaire techniques et professionnels (publication et impression)
- Dictionnaires, encyclopédies et atlas (publication et impression)
- Livres (publication et impression)
- Manuels d'école (publication et impression)

- Musique (publication et impression)
- Revues et périodiques (publication et impression)
- Romans (publication et impression)

### 285 Industrie du logiciel

#### 2851 Industrie du logiciel

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'un ensemble de programmes nécessaires à la résolution d'un problème donné par un ordinateur. Ces programmes doivent être conçus pour une application commune à plusieurs utilisateurs, soit tels quels, soit sous réserve d'adaptations mineures. La diffusion de ces programmes doit revêtir un caractère commercial et l'utilisateur doit pouvoir les utiliser de façon autonome après une mise en place et une formation limitée.

Cette classe comprend:

- Logiciels (conception et édition)
- Logiciels (édition)

*Elle ne comprend pas:*

- Logiciels écrits pour une application précise et unique (cf. 7721)
- Logiciels, conception sans édition (cf. 7721)

## GRAND GROUPE 29 Industries de première transformation des métaux

### 291 Industries sidérurgiques

#### 2911 Industrie des ferro-alliages

Établissements dont l'activité principale est la fabrication des ferro-alliages.

Cette classe comprend:

- Ferromanganèse (fab.)
- Ferrosilicium (fab.)
- Silicomanganèse (fab.)
- Autres ferro-alliages (fab.)

#### 2912 Fonderies d'acier

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de moulages en acier.

Cette classe comprend:

- Acier moulé (fab.)

#### 2919 Autres industries sidérurgiques

Deux grandes catégories d'établissements intégrés et non intégrés appartiennent à cette industrie. Les établissements intégrés comprennent habituellement ceux qui fabriquent des saumons de fonte dans des hauts fourneaux pour ensuite les fondre en acier. Dans les étapes suivantes de la transformation, l'acier est moulé et laminé en profilés primaires. Les établissements non intégrés peuvent produire un acier de fonte à partir des déchets et de boulettes préréduites avant les étapes de moulage et du laminage, comme dans le cas des producteurs intégrés ou

bien les établissements peuvent effectuer uniquement la dernière étape du laminage des profilés primaires.

Cette classe comprend:

- Acier forgé (fab.)
- Barres laminées à chaud ou parachevées à froid (fab.)
- Billettes d'acier (fab.)
- Blooms d'acier (fab.)
- Brames d'acier (fab.)
- Éponges de fer (fab.)
- Feuilles et feuillards d'acier non ouvrés (fab.)
- Fils machine laminés à chaud ou parachevés à froid (fab.)
- Fonte en gueuse (y compris refondue) (fab.)
- Lingots d'acier et acier moulé de coulée continue (fab.)
- Poudre de fer (fab.)
- Profilés de charpente d'acier non ouvrés (fab.)
- Tôles d'acier non ouvrées (fab.)
- Tuyaux et tubes d'acier non finis (fab.)

## 292 Industrie des tubes et tuyaux d'acier

### 2921 Industrie des tubes et tuyaux d'acier

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tubes et de tuyaux d'acier, y compris les tuyaux pour le transport des liquides, des gaz ou d'autres matières.

Cette classe comprend:

- Mamelons d'acier (fab.)
- Tuyaux et tubes d'acier et d'alliage d'acier soudés (fab.)
- Tuyaux et tubes mécaniques d'acier et d'alliage d'acier (fab.)
- Tuyaux et tubes d'acier et d'alliage d'acier (fab.)

## 294 Fonderies de fer

### 2941 Fonderies de fer

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces moulées de fer.

Cette classe comprend:

- Boulets de broyage (fab.)
- Fontes de moulage (fab.)
- Moulages pour canalisation municipale (fab.)
- Raccords de tuyauterie en fonte (fab.)
- Tuyaux en fonte (fab.)

## 295 Industries de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux

### 2951 Industrie de la production d'aluminium de première fusion

Établissements dont l'activité principale est la production d'aluminium à partir d'alumine ou de bauxite et l'affinage d'aluminium.

Cette classe comprend:

- Aluminium en lingots (fab.)
- Barres d'aluminium à fil refoulé (fab.)
- Autres formes primaires en aluminium ou alliages d'aluminium (fab.)

## 2959 Autres industries de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux

Établissements dont l'activité principale est la fonte et l'affinage de métaux non ferreux (à l'exception de l'aluminium).

Cette classe comprend:

- Argent (fab.)
- Formes primaires en cuivre et alliages de cuivre (fab.)
- Formes primaires en nickel et alliages de nickel (fab.)
- Scories de bioxyde de titane (fab.)

## 296 Industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium

### 2961 Industrie du laminage de l'aluminium

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aluminium en feuilles.

Cette classe comprend:

- Aluminium en feuilles (moins de .0060 pouces d'épaisseur) (fab.)
- Gouttières et tuyaux et descente en aluminium (fab.)
- Parements en aluminium (fab.)
- Toiture en aluminium (fab.)
- Tôles, feuilles et feuillards d'aluminium (fab.)

### 2962 Industrie du moulage et de l'extrusion de l'aluminium

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tubes, de tuyaux en aluminium et de pièces moulées en aluminium.

Cette classe comprend:

- Barres, tiges et profilés de charpente en aluminium et alliages d'aluminium (fab.)
- Fil et câble d'aluminium (y compris les câbles d'aluminium avec âme en acier) non isolés (fab.)
- Moulages et pièces forgées d'aluminium (fab.)
- Poudre, flocons, granules et grains d'aluminium (y compris la pâte) (fab.)
- Tuyaux et tubes d'aluminium (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Moulages sous pression de l'aluminium (cf. 2999)

## 297 Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages

### 2971 Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de profilés et de moulages en cuivre ou en alliage de cuivre.

Cette classe comprend:

- Barres et tiges en cuivre et alliages de cuivre (fab.)
- Fils et câbles non isolés en cuivre et alliages de cuivre (fab.)
- Fils machine en cuivre et alliages de cuivre (fab.)
- Lingots en alliage de cuivre (fab.)
- Moulages et forgeages (sauf raccords de tuyaux) en cuivre et alliages de cuivre (fab.)

- Poudre de cuivre (fab.)
- Profilés de base en cuivre et alliages de cuivre (fab.)
- Tôles, feuilles, feuillards et produits plats en cuivre et alliages de cuivre (fab.)
- Tubes et tuyaux en cuivre et alliages de cuivre (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Moulages sous pression du cuivre (cf. 2999)

## 299 Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux

### 2999 Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux

Établissements dont l'activité principale est la transformation de métaux non ferreux, à l'exception de l'aluminium et du cuivre en moulage, profilés ou feuillards roulés. En outre, cette industrie comprend les établissements dont l'activité principale est le moulage sous pression de tous les métaux non ferreux et de leurs alliages, y compris l'aluminium et le cuivre. Sont également compris, ceux dont l'activité principale est la récupération des déchets de métaux non ferreux.

Cette classe comprend:

- Câbles en métaux non ferreux, à l'exception du cuivre et de l'aluminium et sauf pour usage électrique
- Fil en plomb (fab.)
- Formes primaires en plomb et alliages de plomb (fab.)
- Formes primaires en zinc et alliages de zinc (fab.)
- Moulages en plomb et alliages de plomb (fab.)
- Moulages en zinc et alliages de zinc (fab.)
- Moulages sous pression de l'aluminium et du cuivre (fab.)
- Poudre de zinc et d'autres métaux non ferreux (fab.)
- Profilés de base en alliages de nickel (fab.)
- Siphons et coudes en plomb et alliages de plomb (fab.)
- Tôles et feuillards en zinc et alliages de zinc (fab.)
- Tôles, feuilles et feuillards en plomb et alliages de plomb (fab.)
- Tuyaux et tubes en plomb et alliages de plomb (fab.)
- Autres formes primaires en métaux communs non ferreux (fab.)

GRAND GROUPE 30  
Industries de la fabrication des produits métalliques (*sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport*)

## 301 Industrie des produits en tôle forte

### 3011 Industrie des produits en tôle forte

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de chaudières à pression et de leurs composantes;

d'échangeurs de chaleur industriels, y compris ceux utilisés pour la production de vapeur à partir d'énergie nucléaire; de réservoirs de stockage à parois épaisses (3/16 de pouce (5 mm) ou plus); de cheminées en tôle pour usines, d'ouvrages en tôle forte et d'autres produits analogues de chaudronnerie.

Cette classe comprend:

- Appareils de chauffage de l'eau d'alimentation pour les chaudières mécaniques (fab.)
- Chaudières aquatubulaires (fab.)
- Chaudières ignitubulaires (fab.)
- Chaudières mécaniques et pièces (fab.)
- Échangeurs de chaleur industriels (*sauf de climatisation et de réfrigération*) (fab.)
- Économiseurs de chaudières mécaniques (fab.)
- Gazomètres (fab.)
- Réservoirs d'huile pour sous-sols (fab.)
- Réservoirs de stockage en vrac, y compris de surface, souterrains et intérieurs (fab.)
- Réservoirs pour gaz de pétrole liquéfié (fab.)
- Surchauffeurs de vapeur (fab.)
- Tôles d'acier travaillées pour souches de cheminées (fab.)
- Tôles d'acier travaillées pour tuyaux de fort diamètre (plus de 36") pour pipelines, conduites forcées, revêtements intérieurs de tunnels, etc. (fab.)
- Vaisseaux, réservoirs et fondeurs sous pression pour raffineries, usines chimiques, papeteries et autres industries de transformation (fab.)
- Autres produits en tôle forte (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Chaudières de chauffage en fonte (cf. 3071)
- Montage de chaudières achetées (cf. 4227)
- Réservoirs en tôle mince (cf. 3049)
- Réservoirs pour camions-citernes (cf. 3241)

## 302 Industries des produits de construction en métal

### 3021 Industrie des bâtiments préfabriqués en métal (*sauf transportables*)

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de bâtiments préfabriqués en métal, à l'exception de ceux qui sont transportables.

Cette classe comprend:

- Édifices à bureaux en métal (*sauf transportables*) (fab.)
- Édifices préfabriqués en métal (*sauf transportables*) (fab.)
- Garages en métal (*sauf transportables*) (fab.)
- Hangars préfabriqués en métal pour aéronefs (*sauf transportables*) (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Bâtiments préfabriqués en métal (transportables) (cf. 3032)

### 3029 Autres industries de la fabrication d'éléments de charpentes métalliques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de gros éléments de charpente en acier et d'autres pièces similaires en métaux ou alliages divers et qui ne sont pas classés ailleurs. Les établissements figurant à la présente rubrique peuvent ériger par exemple, des ponts en profilés de charpente, en plus de fabriquer les éléments



métalliques, mais leur activité dominante est considérée être la fabrication.

Cette classe comprend:

- Cornières métalliques (fab.)
- Couvertures de sol en métal (fab.)
- Lattes métalliques (fab.)
- Platelages en métal (fab.)
- Ponts préfabriqués (fab.)
- Profils de charpente d'acier (fab.)
- Pylônes de transmission préfabriqués (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Montage de ponts avec des éléments métalliques achetées (cf. 4227)

### 303 Industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture

#### 3031 Industrie des portes et fenêtres en métal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de portes, de fenêtres, de châssis et de cadres en acier et en aluminium pour des bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux; et de fenêtres à châssis de verre hermétiquement scellées.

Cette classe comprend:

- Cadres de portes en métal (fab.)
- Fenêtres à châssis de verre (fab.)
- Fenêtres et cadres de fenêtres en métal (fab.)
- Portes en métal (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale consiste à sceller hermétiquement les vitres de fenêtres sans les incorporer aux châssis (cf. 3562).

#### 3032 Industrie des bâtiments préfabriqués en métal, transportables

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de bâtiments préfabriqués et transportables en métal, comme les remises de jardin.

Cette classe comprend:

- Bâtiments préfabriqués transportables en métal (fab.)
- Bâtiments utilitaires de charpente d'acier préfabriqués et transportables (fab.)
- Remises de jardin préfabriquées en métal (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Bâtiments préfabriqués en métal, non transportables (cf. 3021)

#### 3039 Autres industries des produits métalliques d'ornement et d'architecture

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits métalliques d'architecture et d'ornement non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Baguettes d'angles métalliques (fab.)
- Cloisons en aluminium et en acier (fab.)
- Clôture en métal (fab.)
- Coupe-brise, moulures et garnitures en métal (fab.)
- Échelles en métal (fab.)
- Escaliers en métal (fab.)
- Gouttières et tuyaux de descente en acier (fab.)
- Panneaux pour l'extérieur en métal (fab.)

- Plafonds acoustiques en métal (fab.)
- Autres produits en métal de construction et d'architecture (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Clôture en fils métalliques (cf. 3052)

### 304 Industries de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement de produits en métal

#### 3041 Industrie du revêtement sur commande de produits en métal

Établissements dont l'activité principale est le revêtement des métaux et des produits en métal au moyen des techniques de pulvérisation, d'immersion, de galvanisation et de galvanoplastie. D'ordinaire, ces établissements effectuent le revêtement de métaux, mais ils peuvent également revêtir de métal d'autres matières comme le plastique ou revêtir des produits en métal avec un enduit protecteur comme le téflon.

Cette classe comprend:

- Anodisation du métal sur commande
- Emailage vitreux du métal sur commande
- Formation de couche protectrice du métal sur commande
- Galvanoplastie du métal sur commande
- Revêtement du métal sur commande
- Trempage à chaud du métal (y compris la galvanisation) sur commande
- Vaporisation du métal sur commande

*Elle ne comprend pas:*

- Revêtement en métaux précieux (cf. 3921)

#### 3042 Industrie des récipients et fermetures en métal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tonneaux, bidons, boîtes de conserve, etc. en métal.

Cette classe comprend:

- Boîtes de conserve en métal (fab.)
- Bouteilles à gaz et pièces en métal (fab.)
- Capsules de bouteilles en métal (fab.)
- Fermetures et accessoires de livraison et de distribution en métal (fab.)
- Feuilles et feuillards d'acier recouverts ou plaqués (fab.)
- Seaux en métal (fab.)
- Tonneaux, fûts et cuvelage en métal (fab.)
- Autres récipients et contenants en métal (fab.)

#### 3043 Industrie de la tôlerie pour l'aéroulque

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tuyaux et de conduits d'angles en tôle.

Cette classe comprend:

- Matériel de distribution d'air climatisé (fab.)
- Registres, grilles et diffuseurs d'air (fab.)
- Tuyaux, conduits et autres profilés en tôle (fab.)
- Ventilateurs (y compris les conduits) en tôle (fab.)

**3049 Autres industries de l'emboutissage et du matriçage de produits en métal**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en tôle non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Articles en métal pour la conservation des aliments (fab.)
- Articles pour la cuisson en métal (*sauf électriques, commerciaux et industriels*) (fab.)
- Auvents en métal (fab.)
- Courroies et joints d'étanchéité en métal (fab.)
- Échelles (*sauf de sûreté et d'incendie*) en métal (fab.)
- Panneaux, pièces et profilés en métal pour bâtiments préfabriqués (fab.)
- Parements en acier (fab.)
- Poubelles à déchets à ordures ménagères (fab.)
- Produits de base en métal matriçé, pressé et perforé (fab.)
- Réservoirs à eau chaude (fab.)
- Réservoirs en tôle mince (fab.)
- Toiture en acier (fab.)
- Tuyaux de ponceau en métal ondulé (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Articles de salle de bain comme les baignoires et les lavabos (cf. 3091)
- Citernes pour camion-citerne (cf. 3241)
- Échelles d'urgence et paliers en acier (cf. 3039)
- Ferblanterie et tôlerie sur les chantiers de construction (cf. 4244)
- Tôle de 3/16" et plus d'épaisseur (cf. groupe industriel 302)

**305 Industries du fil métallique et de ses produits**

**3051 Industrie des ressorts de rembourrage et des ressorts à boudin**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de ressorts à boudin.

Cette classe comprend:

- Ressorts à boudin (fab.)
- Ressorts de rembourrage (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Ressorts de carrosseries d'automobiles (cf. 3254)

**3052 Industrie des fils et des câbles métalliques**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de fils métalliques ordinaires, recouverts ou non.

Cette classe comprend:

- Barrières en fils de fer (fab.)
- Câble métallique et fil à torons multiples (fab.)
- Clôtures de ferme en fils métalliques soudés ou entrelacés en acier (fab.)
- Fil barbelé (fab.)
- Fil d'acier plat ou profilé (fab.)
- Fil d'acier recouvert ou non (fab.)
- Fil d'acier tordu, tressé ou à un toron (fab.)
- Fil métallique de soudure (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Câbles et fils métalliques pour usage électrique (cf. 3381)
- Câbles métalliques non ferreux pour usage autre qu'électrique (cf. 2962, 2971, 2999)

**3053 Industrie des attaches d'usage industriel**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'attaches d'usage industriel.

Cette classe comprend:

- Boulons et écrous (fab.)
- Boutons-pression en métal (fab.)
- Fermetures à glissière, usage industriel (fab.)
- Rivets (fab.)
- Rondelles (fab.)
- Vis (fab.)
- Autres attaches (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Attaches pour vêtements (cf. 3992)

**3059 Autres industries des produits en fil métallique**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en fil métallique non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Aquarium (fab.)
- Brochettes (fab.)
- Cages d'animaux et d'animaux de maison (fab.)
- Caisses, paniers et emballages en fil métallique (fab.)
- Chariots de super-marché (fab.)
- Clous (fab.)
- Crampons (fab.)
- Électrodes de soudure (tiges) (fab.)
- Filets métalliques (fils soudés ou entrelacés) pour armature de béton (fab.)
- Produits de fileteuse automatique (fab.)
- Toiles métalliques (fab.)
- Trombones (fab.)
- Autres semi-produits de base en métal (fab.)

**306 Industries des articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie**

**3061 Industrie de la quincaillerie de base**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de quincaillerie de base pour le bâtiment, les appareils électro-ménagers et les meubles.

Cette classe comprend:

- Cadenas et clefs (fab.)
- Charnières (fab.)
- Ébauches de clefs (fab.)
- Pentures (fab.)
- Pièces de serrures (fab.)
- Quincaillerie et accessoires pour les cercueils (fab.)
- Quincaillerie et accessoires pour les meubles et les armoires (fab.)
- Quincaillerie pour les appareils électro-ménagers (fab.)
- Quincaillerie pour les portes de secours (fab.)
- Roulettes (fab.)
- Serrures et clefs à l'usage des entrepreneurs en bâtiments (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Boulons, écrous, rivets, vis, rondelles et attaches (cf. 3053)
- Quincaillerie pour l'automobile (cf. 3259)

### 3062 Industrie des matrices, des moules et des outils tranchants et à profiler en métal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication des moules et de matrices pour l'industrie. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'outils tranchants et à profiler pour l'industrie.

Cette classe comprend:

- Couteaux mécaniques et lames de cisailles (fab.)
- Filières de tréfilage (fab.)
- Fraises (fab.)
- Lames de scies à métaux (fab.)
- Lames de scies pour le travail du bois (fab.)
- Matrices de carbure de tungstène (fab.)
- Matrices pour couper le papier (fab.)
- Matrices pour le travail des métaux (fab.)
- Mèches (fab.)
- Outils de carbure de tungstène et outils à pointe de carbure de tungstène (fab.)
- Poinçons (fab.)
- Tarauds et alésoirs (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Lames, mèches pour outils manuels et de bricoleurs (cf. 3063)

### 3063 Industrie de l'outillage à main

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'outils (à l'exception des outils mécaniques).

Cette classe comprend:

- Bêches, pelles et écopés (fab.)
- Binettes (fab.)
- Ciseaux, cisailles, rognoirs et tondeuses (*sauf de chirurgie*) (fab.)
- Clés (outils) (fab.)
- Égoïnes (fab.)
- Enclumes et étaux (fab.)
- Fourches de jardin (fab.)
- Grappins, gaffes et piques à billots (fab.)
- Haches et hachettes (fab.)
- Lames pour scies à main et de bricoleurs (fab.)
- Limes et râpes (fab.)
- Marteaux (fab.)
- Mèches pour outils à main et de bricoleurs (fab.)
- Outils de mesure pour mécaniciens (fab.)
- Rabots (fab.)
- Râpeaux (fab.)
- Scies à refendre et godendards (fab.)
- Sciottes (fab.)
- Vilebrequins, forets, perceuses à main et vrilles de menuisier (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Outils mécaniques (cf. 3199)

### 3069 Industries de la coutellerie et des autres articles de quincaillerie ou d'outillage

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Couteaux de cuisine (fab.)
- Coutellerie (fab.)
- Vaisselle de table en acier (fab.)
- Autres produits de quincaillerie (fab.)

### 307 Industrie du matériel de chauffage

#### 3071 Industrie du matériel de chauffage

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de gros appareils de chauffage, sauf les chaudières à pression.

Cette classe comprend:

- Blocs de circulation d'air pulsé (fab.)
- Brûleurs pour le chauffage (à mazout, à gaz) et leurs pièces (fab.)
- Calorifères à air chaud (fab.)
- Chauffe-eau domestiques (fab.)
- Chaudières de chauffage électrique (fab.)
- Chaudières de chauffage en acier pour usages domestiques (fab.)
- Chaudières de chauffage sectionnelles en fonte (fab.)
- Filtres et cartouches pour mazout (fab.)
- Générateurs de vapeur pour système de chauffage (fab.)
- Humidificateurs de systèmes à air chaud (fab.)
- Incinérateurs domestiques (fab.)
- Pièces pour chaudières de chauffage et générateurs de vapeur (fab.)
- Pièces pour matériel de chauffage à air chaud (fab.)
- Radiateurs autonomes (fab.)
- Radiateurs de chauffage non électriques (fab.)
- Réchauffeurs d'air (fab.)
- Serpentins de transmission de chaleur (fab.)
- Autre matériel de chauffage à eau chaude et à vapeur (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Chaudières à pression (cf. 3011)
- Fourneaux, séchoirs et fours de type industriel (cf. 3199)
- Matériel de conditionnement d'air (cf. 3121)

### 308 Ateliers d'usinage

#### 3081 Ateliers d'usinage

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces et de matériel mécanique, autres que des machines complètes pour l'industrie. Sont compris, les ateliers d'usinage qui font des travaux à façon et des réparations, ainsi que les établissements dont l'activité principale est la remise à neuf ou le réusinage de moteurs pour véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Affûtage, rodage et affilage du métal à forfait
- Alésage et perçage du métal à forfait
- Poinçonnage du métal à forfait
- Remise à neuf de moteurs
- Remise à neuf de transmission manuelle
- Rodage à nouveau d'arbres à came
- Rodage à nouveau de vilebrequins
- Usinage à forfait

*Elle ne comprend pas:*

- Réparation de moteurs électriques (cf. 9941)
- Remise à neuf de pièces automobiles telles que pompes à essence, pompes à eau, sabots de frein, embrayages, bobines et régulateurs de tension (cf. 5529)

### 309 Autres industries de produits en métal

#### 3091 Industrie des garnitures et raccords de plomberie en métal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de garnitures et raccords de plomberie en métal et des articles de plomberie en laiton.

Cette classe comprend:

- Baignoires en acier (fab.)
- Bouchons, bandes et pièces de retenue (fab.)
- Éviers en acier inoxydable (fab.)
- Garnitures d'appareils de plomberie (fab.)
- Garnitures de plomberie en métal (fab.)
- Plomberie de laiton (fab.)
- Raccords de tuyauterie d'acier à souder pour rapprochement (fab.)
- Raccords de tuyauterie en métaux non ferreux (fab.)
- Raccords pour réservoirs de toilettes (fab.)
- Regards (fab.)
- Robinets (fab.)
- Vidanges et trop-pleins de baignoires (fab.)

#### 3092 Industrie des soupapes en métal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de soupapes en métal.

Cette classe comprend:

- Pièces de soupapes (fab.)
- Soupapes à corps en fer (fab.)
- Soupapes d'acier (fab.)
- Soupapes de laiton et de bronze (fab.)
- Soupapes de laiton pour canalisations municipales (fab.)
- Soupapes régulatrices automatiques (fab.)
- Autres soupapes (fab.)

#### 3099 Autres industries de produits en métal

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en métal non classés ailleurs, y compris ceux dont l'activité principale est le traitement à chaud des métaux.

Cette classe comprend:

- Armes à feu (fab.)
- Barres ou tiges d'acier ouvrées (fab.)
- Coffres-forts (fab.)
- Crampons de rails (fab.)
- Joints de rails (fab.)
- Salle d'arrêt (chemin de fer) (fab.)

GRAND GROUPE 31  
Industrie de la  
machinerie (sauf électrique)

### 311 Industrie des instruments aratoires

#### 3111 Industrie des instruments aratoires

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel agricole. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tracteurs de ferme.

Cette classe comprend:

- Andaineuses et moissonneuses-andaineuses (fab.)
- Arracheuses de pommes de terre (fab.)
- Barres de traction à roues pour éléments de her- ses et de houes rotatives (fab.)
- Barres d'outils et barres porte-outils (fab.)
- Charrues (fab.)
- Cueilleurs-dépouilleurs de maïs et souleveuses, arracheuses et chargeuses de betteraves (fab.)
- Cultivateurs (fab.)
- Désileuses (fab.)
- Élévateurs de ferme (fab.)
- Faucheuses-ramasseuses (fab.)
- Herbes (fab.)
- Machines et matériels de fermes agricoles (fab.)
- Machines et matériels de fermes avicoles (fab.)
- Machines et matériels de fermes laitières (fab.)
- Machines et matériels pour engrais (fab.)
- Machines pour la préparation des fruits, des légu- mes, des fleurs ou des plants de pépinières (fab.)
- Machines pour la préparation du tabac (fab.)
- Matériel de traitement des grains (fab.)
- Moissonneuses-batteuses (fab.)
- Organes auxiliaires de chargement pour tracteurs agricoles (fab.)
- Pièces de tracteurs (fab.)
- Pièces pour voitures de fermes (fab.)
- Planteuses et repiqueuses (fab.)
- Pulvérisateurs (fab.)
- Ramasseurs de pierres (fab.)
- Récolteuses de tabac (fab.)
- Semoirs (fab.)
- Souffleuses de fourrage (fab.)
- Système d'irrigation agricole (fab.)
- Voitures de fermes (fab.)
- Autres machines et matériel agricoles (fab.)

### 312 Industrie du matériel commercial de réfrigération et de climatisation

#### 3121 Industrie du matériel commercial de réfrigération et de climatisation

Établissements dont l'activité principale est la fabri- cation de matériel frigorifique commercial, électrique ou non. Sont compris, les établissements dont l'activité prin- cipale est la fabrication de groupes autonomes de climati- sation et de matériel et de pièces de climatisation pour ins- tallation dans des systèmes de climatisation particuliers ou incorporés. Figurent également à la présente rubrique, les rafraîchisseurs autonomes, les tours de réfrigération et les pompes à chaleur.

Cette classe comprend:

- Climatiseurs (fab.)
- Compresseurs et condenseurs de réfrigération (fab.)
- Déshumidificateurs (fab.)
- Humidificateurs (fab.)
- Matériel central de régulation de l'air (fab.)
- Vitrines et distributeurs réfrigérés (fab.)
- Autre matériel de climatisation (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Climatiseur d'appartement (cf. 3321)

**319 Autres industries de la machinerie et de l'équipement**

**3191 Industrie des compresseurs, pompes et ventilateurs**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de compresseurs, de pompes de ventilateurs et de souffleuses industriels.

Cette classe comprend:

- Compresseurs et pièces (fab.)
- Pièces de pompes (fab.)
- Pompes à écoulement axial (fab.)
- Pompes à vide et pièces (fab.)
- Pompes alternatives (fab.)
- Pompes centrifuges (fab.)
- Pompes de mesure, de dosage et de distribution (sauf les pompes de distribution d'essence) (fab.)
- Pompes manuelles (fab.)
- Pompes rotatives (fab.)
- Système domestique de pompage d'eau autonome (fab.)
- Ventilateurs industriels et pièces (fab.)
- Ventilateurs mécaniques (y compris les ventilateurs pour toitures, etc.) (fab.)
- Autres pompes (fab.)

**3192 Industrie de l'équipement de manutention**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'équipement de manutention.

Cette classe comprend:

- Ascenseurs (fab.)
- Bennes (fab.)
- Casiers et trémies en métal (fab.)
- Chaînes pour convoyeurs (fab.)
- Chargeuses (fab.)
- Chariots élévateurs (fab.)
- Chariots, tracteurs, remorques et gerbeuses industriels servant comme matériel de manutention dans et autour des établissements industriels, des dépôts, des quais et des terminus (fab.)
- Convoyeurs, ensembles de convoyeurs et pièces (fab.)
- Élévateurs (fab.)
- Escaliers mécaniques (fab.)
- Grues (fab.)
- Matériel forestier de manutention des billes de bois (fab.)
- Monorails (fab.)
- Monte-charge (fab.)
- Monte-pentes (fab.)
- Palans à chaîne (fab.)
- Pièces pour matériel de manutention (fab.)
- Ponts roulants (fab.)
- Téléphériques (fab.)
- Treuils (fab.)
- Autre matériel de manutention (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est l'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques (cf. 4291).

**3193 Industrie de la machinerie pour récolter, couper et façonner le bois**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de machines et de leurs pièces pour récolter, couper et façonner le bois.

Cette classe comprend:

- Machines à récolter le bois et pièces (fab.)
- Machines à travailler le bois et pièces (fab.)
- Machines de scieries et pièces (fab.)
- Scies à chaînes (fab.)

**3194 Industrie des turbines et du matériel de transmission d'énergie mécanique**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de transmission de puissance hydraulique et mécanique; de turbines (à l'exception des turbines pour aéronefs); et de pièces pour réacteurs à énergie nucléaire.

Cette classe comprend:

- Coussinets et paliers à douilles (fab.)
- Matériel de transmission de puissance hydraulique (fab.)
- Matériel de transmission de puissance pneumatique (fab.)
- Pièces de coussinets et de roulements (fab.)
- Pièces de réacteurs nucléaires (fab.)
- Pièces de turbines (fab.)
- Roulements à billes (fab.)
- Roulements à rouleaux (fab.)
- Transmission et pièces de puissance mécanique (fab.)
- Turbines à gaz (sauf d'aéronefs et d'automobiles) (fab.)
- Turbines à vapeur (fab.)
- Turbines hydrauliques (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Turbines pour aéronefs (cf. 3211)

**3195 Industrie de la machinerie pour l'industrie des pâtes et papiers**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de machinerie pour l'industrie des pâtes et papiers.

Cette classe comprend:

- Machines à fabriquer la pâte (fab.)
- Machines à fabriquer les feuilles de pâtes (fab.)
- Machines à fabriquer les panneaux de construction (fab.)
- Machines à préparer le papier (fab.)
- Pièces de machines pour l'industrie des pâtes et papiers (fab.)
- Rouleaux à papier (fab.)

**3196 Industrie de la machinerie et du matériel de construction et d'entretien**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de machines et de matériel de construction et d'entretien.

Cette classe comprend:

- Balayeuses de chemins, de rues et d'entrepôts (fab.)
- Chargeuses à benne frontale sur tracteur (fab.)
- Chasse-neige (fab.)
- Défonceuses (fab.)
- Lames de niveleuse (fab.)
- Pièces de balayeuses et de matériel de déneigement (fab.)
- Pièces pour matériel de malaxage du béton de construction (fab.)

- Rouleaux compresseurs (fab.)
- Souffleuses (fab.)
- Autres pièces de machines et de matériel servant à la construction et à l'entretien (fab.)

### 3199 Autres industries de la machinerie et de l'équipement

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de machines et de matériel non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Chasse-neige, d'usage domestique (fab.)
- Filtres industriels (fab.)
- Fourneaux, étuves et fours industriels (fab.)
- Machines à emballer et pièces (fab.)
- Machines d'extraction minière (fab.)
- Machines et matériel pour les industries des aliments, des boissons et du tabac (fab.)
- Machines et matériel pour l'imprimerie et la reliure (fab.)
- Machines pour le travail des métaux (fab.)
- Machines pour l'industrie du textile (fab.)
- Matériel d'entretien, de service et de réparation de véhicules automobiles et d'aéronefs (fab.)
- Matériel de salon de bronzage (fab.)
- Matériel d'incendie (fab.)
- Matériel électrique pour cuire et réchauffer les aliments, d'usage commercial (fab.)
- Matériel et pièces d'épuration de l'air et de dépoussiérage (fab.)
- Matériel et pièces de graissage industriels (fab.)
- Matériel industriel de vaporisation (fab.)
- Outils mécaniques (fab.)
- Séchoirs thermiques et machines à déshydrater (fab.)
- Séparateurs industriels (fab.)
- Vérins (fab.)
- Autres machines et matériel industriel spéciaux (fab.)

## GRAND GROUPE 32 Industries du matériel de transport

### 321 Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs

#### 3211 Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aéronefs, de moteurs et d'équipement spécifique pour les aéronefs. Les établissements dont l'activité principale est la réparation d'aéronefs sont compris dans cette industrie.

Cette classe comprend:

- Aéronefs complets (fab.)
- Fuselages d'aéronefs (fab.)
- Instruments et appareils de navigation aérienne (fab.)
- Moteurs d'aéronefs (réusinage)
- Moteurs d'aéronefs et pièces (fab.)
- Autre équipement et pièces d'aéronefs (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Entretien d'aéronefs civils (cf. 4523)

### 323 Industrie des véhicules automobiles

#### 3231 Industrie des véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de voitures particulières, d'autobus, de camions et de tracteurs routiers.

Cette classe comprend:

- Autobus et autocars (fab.)
- Camions et châssis de camions (fab.)
- Châssis d'autobus et d'autocars (fab.)
- Tracteurs routiers (fab.)
- Voitures particulières et châssis (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces pour automobiles (cf. groupe industriel 325).

#### 324 Industries des carrosseries de camions, d'autobus et de remorques

##### 3241 Industrie des carrosseries de camions et d'autobus

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de carrosseries pour camions à bascule, fourgonnettes et autobus et de citernes pour camions et remorques.

Cette classe comprend:

- Carrosseries d'autobus et d'autocars (fab.)
- Carrosseries de camions à bascules (fab.)
- Carrosseries de camions à ridelles (fab.)
- Carrosseries de camions de livraison (fab.)
- Carrosseries de camions utilitaires et de services (fab.)
- Carrosseries de fourgon (fab.)
- Réservoirs de camions-citernes (fab.)
- Semi-remorques à bennes basculantes (fab.)
- Autres carrosseries de camions (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Carrosseries de campeuses (cf. 3243)
- Carrosseries en fibre de verre (cf. 3256)
- Semi-remorques (*sauf basculantes*) (cf. 3242)

##### 3242 Industrie des semi-remorques et remorques d'usage commercial

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de remorques et de semi-remorques d'usage commercial (*sauf basculantes*).

Cette classe comprend:

- Conteneurs pour cargo (fab.)
- Remorques d'usage commercial (fab.)
- Semi-remorques à ridelles (fab.)
- Semi-remorques genre citerne (fab.)
- Semi-remorques genre fourgon (fab.)
- Semi-remorques genre surbaissé (fab.)
- Semi-remorques pour copeaux (fab.)
- Semi-remorques pour le transport des automobiles (fab.)
- Semi-remorques pour l'exploitation forestière (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Semi-remorques commerciales à bascules (cf. 3241)

**3243 Industrie des remorques d'usage non commercial**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de remorques d'usage non commercial, d'habitations motorisées et de carrosseries de campeuses.

Cette classe comprend:

- Caravanes de tourisme (fab.)
- Carrosseries de campeuses (fab.)
- Remorques non commerciales (fab.)
- Tentes-roulottes (fab.)

**3244 Industrie des maisons mobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de maisons mobiles. Une maison mobile est définie comme une structure montée sur un châssis et conçue pour être utilisée comme logement.

Cette classe comprend:

- Maisons mobiles (fab.)

**325 Industries des pièces et accessoires pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de moteurs et de pièces de moteurs, de systèmes électriques, de pièces embouties, de pièces pour système de direction et de suspension, de roues et de freins, d'accessoires en textile ou d'autres pièces et assemblages pour véhicules automobiles en métal ou en d'autres matières, y compris la matière plastique.

**3251 Industrie des moteurs et pièces de moteurs de véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de moteurs et de pièces de moteur pour véhicules automobiles que ces moteurs fonctionnent à l'essence, au carburant diesel, au gaz de pétrole liquifié ou tout autre carburant.

Cette classe comprend:

- Alternateurs et dynamos de moteurs à combustion interne (fab.)
- Bobines d'allumage (fab.)
- Bougies d'allumage (fab.)
- Câblages pour véhicules automobiles (fab.)
- Chaufferettes de véhicules automobiles (fab.)
- Démarreurs de véhicules automobiles (fab.)
- Distributeurs pour moteurs à combustion interne (fab.)
- Moteurs de démarrage pour moteurs à combustion interne (fab.)
- Moteurs de véhicules automobiles (fab.)
- Pièces de moteurs de véhicules automobiles (fab.)
- Régulateurs de tension (fab.)

**3254 Industrie des pièces pour systèmes de direction et de suspension de véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces pour systèmes de direction et de suspension de véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Amortisseurs (fab.)
- Barres d'accouplement (fab.)
- Barres de contrôle et ensemble de suspension (fab.)

- Barres de stabilisation et dispositifs antiroulis (fab.)
- Colonnes de direction et volants de direction (fab.)
- Essieux (fab.)
- Mécanismes de direction (fab.)
- Ressorts et châssis (fab.)
- Autres pièces pour systèmes de direction et suspension de véhicules automobiles (fab.)

**3255 Industrie des roues et des freins pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de jeux de freins et de roues (jantes) pour véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Cercles de jantes, rondelles d'arrêt, jantes, poids et cales (fab.)
- Cylindres à freins et maître-cylindre (fab.)
- Embrayages (fab.)
- Enjoliveurs de roues (fab.)
- Freins de véhicules automobiles (fab.)
- Moyeux de roues (fab.)
- Roues (jantes) de véhicules automobiles (fab.)
- Tambours de freins (fab.)
- Valves de pneus et pièces (fab.)
- Autres pièces de roues et de freins pour véhicules automobiles (fab.)

**3256 Industrie des pièces et accessoires en matière plastique pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces en matière plastique pour véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Accessoires de véhicules automobiles en matière plastique (fab.)
- Ailes d'automobiles en fibre de verre (fab.)
- Carrosseries en fibre de verre (fab.)
- Défecteurs d'air en fibre de verre (fab.)
- Toits de véhicules automobiles en fibre de verre (fab.)

**3257 Industrie des accessoires en matière textile pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de rembourrage et de divers articles de garniture à partir de tissus composés de fibres naturelles ou chimiques.

Cette classe comprend:

- Accessoires en tissus pour véhicules automobiles (fab.)
- Ceintures de sécurité pour véhicules automobiles (fab.)
- Coussins pour véhicules automobiles (fab.)
- Housses de banquettes et couvertures d'automobile (fab.)
- Sièges d'auto pour bébé (fab.)

**3259 Autres industries des pièces et accessoires pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Allumages électroniques (fab.)
- Klaxons de véhicules automobiles (fab.)
- Pièces de remorques (fab.)
- Pièces embouties de véhicules automobiles (fab.)
- Quincaillerie pour véhicules automobiles (*sauf les ressorts*) (fab.)
- Transmissions de véhicules automobiles et pièces (fab.)

### 326 Industries du matériel ferroviaire roulant

#### 3261 Industrie du matériel ferroviaire roulant

Établissements dont l'activité principale est la fabrication et la réparation de locomotives, de voitures et de wagons, y compris les châssis et les pièces comme les roues et les freins. Il peut s'agir de voitures et de wagons d'usage spécial et de wagons de mine.

Cette classe comprend:

- Attelages de matériel ferroviaire roulant (fab.)
- Automotrices minières et industrielles (fab.)
- Châssis de wagons (fab.)
- Freins et pièces de matériel ferroviaire roulant (fab.)
- Locomotives (fab.)
- Moteurs diesels et semi-diesels de locomotives (fab.)
- Pièces de moteurs de locomotives (fab.)
- Ressorts de matériel ferroviaire roulant (fab.)
- Roues de wagons et de locomotives (fab.)
- Wagons automoteurs (fab.)
- Wagons et voitures de chemin de fer (fab.)

### 327 Industrie de la construction et de la réparation de navires

#### 3271 Industrie de la construction et de la réparation de navires

Établissements dont l'activité principale est la fabrication et la réparation de tous genres de navires jaugeant plus de 5 tonnes.

Cette classe comprend:

- Bateaux de pêche (fab.)
- Cargos (fab.)
- Chalands (fab.)
- Dragueurs (fab.)
- Moteurs marins (fab.)
- Navires-citernes (fab.)
- Paquebots (fab.)
- Péniches (fab.)
- Pièces, organes auxiliaires et accessoires de navires (fab.)
- Remorqueurs (fab.)
- Traversiers (fab.)

### 328 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations

#### 3281 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations

Établissements dont l'activité principale est la fabrication et la réparation d'embarcations de tous genres de bateaux jaugeant moins de 5 tonnes.

Cette classe comprend:

- Bateaux à voiles (fab.)
- Bateaux hors-bord (fab.)
- Canots (fab.)
- Chaloupes à rames (fab.)
- Paquebots de croisière et yachts (5 tonnes ou moins) (fab.)
- Pédales (fab.)
- Pièces et accessoires de bateaux (fab.)
- Quincaillerie de navigation et de gréement (fab.)
- Remorques à embarcation (fab.)

### 329 Autres industries du matériel de transport

#### 3299 Autres industries du matériel de transport

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de transport non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Camions hors route (fab.)
  - Chenilles pour utilisation militaire (fab.)
  - Habitations motorisées (fab.)
  - Motocyclettes et cyclomoteurs (fab.)
  - Motoneiges (fab.)
  - Véhicules à chenilles toutes saisons hors route (fab.)
  - Véhicules automobiles électriques (fab.)
  - Véhicules tout terrain (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Tracteurs à chenilles diesels (cf. 3192)

## GRAND GROUPE 33 Industries des produits électriques et électroniques

### 331 Industrie des petits appareils électroménagers

#### 3311 Industrie des petits appareils électroménagers

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de petits appareils électroménagers.

Cette classe comprend:

- Aspirateurs (fab.)
- Batteurs électriques (fab.)
- Bouilloires électriques (fab.)
- Brosses à dents électriques (fab.)
- Cafetières électriques (fab.)
- Centrifugeuses (fab.)
- Chauffe-piscines (fab.)
- Chauffe-plats (fab.)
- Cireuses (fab.)
- Coussins chauffants (fab.)



- Couvertures électriques (fab.)
  - Éléments chauffants pour appareils électriques (fab.)
  - Enveloppes pour chauffe-eau à circulation (fab.)
  - Fers à repasser (fab.)
  - Friteuses (fab.)
  - Gaufriers électriques (fab.)
  - Grille-pain électriques (fab.)
  - Mélangeurs (fab.)
  - Pièces de petits appareils électroménagers (fab.)
  - Plaques et grils (fab.)
  - Poêles à frire (fab.)
  - Rasoirs électriques (fab.)
  - Réchauds électriques (fab.)
  - Réchauffeurs d'eau (fab.)
  - Séchoirs à cheveux électriques (fab.)
  - Vapomaskes et vaporisateurs électriques (fab.)
  - Ventilateurs (sauf industriels) (fab.)
  - Autres petits appareils électroménagers (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Chauffe-eau domestiques (fab.) (cf. 3071)

### 332 Industrie des gros appareils (électriques ou non)

#### 3321 Industrie des gros appareils (électriques ou non)

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de gros appareils de type ménager fonctionnant à l'électricité ou au gaz.

Cette classe comprend:

- Broyeurs à déchets (fab.)
- Climatiseurs d'appartement (fab.)
- Congélateurs, usage domestique (fab.)
- Cuisinière (fab.)
- Fours à micro-ondes (fab.)
- Fours encastrés (fab.)
- Lave-vaisselle, usage domestique (fab.)
- Machines à coudre et pièces (fab.)
- Machines à laver (fab.)
- Pièces pour appareils électroménagers (fab.)
- Réfrigérateurs, usage domestique (fab.)
- Sécheuses (fab.)
- Surfaces de cuisson intégrées (fab.)

### 333 Industries des appareils d'éclairage

#### 3331 Industrie des appareils d'éclairage pour immeubles

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils d'éclairage pour immeubles.

Cette classe comprend:

- Luminaires à vapeur de mercure pour immeubles (fab.)
- Luminaires fluorescents pour immeubles (fab.)
- Luminaires incandescents pour immeubles (fab.)
- Pièces de luminaires (fab.)
- Autres appareils d'éclairage électriques pour immeubles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Régulateurs de puissance et transformateurs pour luminaires (cf. 3371)

#### 3332 Industrie des luminaires pour résidences

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils d'éclairage électriques pour la maison.

Cette classe comprend:

- Abat-jour (fab.)
- Lampes de chevet (fab.)
- Luminaires incandescents (résidentiels) (fab.)
- Lustres (fab.)
- Quincaillerie d'éclairage pour maison (fab.)
- Autres appareils d'éclairage pour maison (fab.)

#### 3333 Industrie des lampes électriques (ampoules et tubes)

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ampoules, de tubes et autres sources électriques lumineuses.

Cette classe comprend:

- Lampes à incandescence (fab.)
- Lampes à vapeur (fab.)
- Lampes fluorescents (fab.)
- Lampes miniatures (fab.)
- Lampes photographiques (fab.)
- Lampes solaires (fab.)
- Phares de véhicules moteur (fab.)

#### 3339 Autres industries des appareils d'éclairage

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils d'éclairage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Appareils électriques pour l'éclairage des rues (sauf le matériel de signalisation) (fab.)
- Étuis de torches électriques (fab.)
- Matériel pour lampadaires de rues (sauf le matériel de signalisation) (fab.)
- Phares et spots électriques (fab.)
- Projecteurs électriques (fab.)
- Autre matériel d'éclairage (fab.)

### 334 Industrie du matériel électronique ménager

#### 3341 Industrie du matériel électronique ménager

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de postes de radio et de téléviseurs, de phonographes, d'appareils et de pièces (sauf les pièces électroniques) servant à l'enregistrement et à la reproduction par bandes et de matériel vidéo d'enregistrement et de reproduction. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de récepteurs de radio pour automobiles.

Cette classe comprend:

- Autovidéos (fab.)
- Enceintes acoustiques (fab.)
- Lecteurs de cassettes (fab.)
- Magnétophones (fab.)
- Postes de radio (fab.)
- Systèmes stéréo (fab.)
- Téléviseurs (fab.)

### 335 Industries du matériel électronique professionnel

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'équipement de télécommunication, d'ordinateur et d'autre matériel électronique pour usage professionnel. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la réparation de ce genre de matériel et d'équipement.

#### 3351 Industrie de l'équipement de télécommunication

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'équipement pour la transmission par téléphone, télégraphe et micro-ondes et d'équipement connexe. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est la réparation de ce genre de matériel et d'équipement.

Cette classe comprend:

- Interphone (sauf les réseaux téléphoniques connexes) (fab.)
- Matériel télégraphique (fab.)
- Matériel téléphonique (fab.)
- Matériel de transmission par micro-ondes (fab.)

#### 3352 Industrie des pièces et des composantes électroniques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de composantes et de pièces électroniques.

Cette classe comprend:

- Circuits imprimés pour matériel électronique (fab.)
- Circuits intégrés (fab.)
- Condensateurs électroniques (fab.)
- Connecteurs électroniques (fab.)
- Cristaux et blocs d'alimentation (fab.)
- Pièces de semi-conducteurs (fab.)
- Pièces de tubes électroniques (fab.)
- Résistances électroniques (fab.)
- Semi-conducteurs (fab.)
- Transformateurs électroniques (fab.)
- Tubes-images de téléviseurs (y compris reconstruits) (fab.)
- Tubes récepteurs électroniques (fab.)
- Autres accessoires de matériel électroniques (fab.)

#### 3359 Autres industries de matériel électronique et de communication

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel électronique non classé ailleurs. Les établissements dont l'activité principale est la réparation et la remise à neuf de matériel électronique, sauf ménager, figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Matériel de commande électronique (fab.)
- Matériel de navigation aérienne et maritime (fab.)
- Matériel de radar (fab.)
- Matériel de radiocommunication, d'usage civile ou de défense (fab.)
- Matériel de studio de télévision ou de radio (fab.)
- Matériel de télévision en circuit fermé (fab.)
- Matériel de transmission (y compris le matériel d'antenne) pour télévision (fab.)
- Réseaux internes de signalisation et d'horlogerie (fab.)
- Systèmes d'alarmes (fab.)

Systèmes de signalisation pour circulation ferroviaire et routière (fab.)

- Systèmes de sonorisation (fab.)

### 336 Industries des machines pour bureaux, magasins et commerces

#### 3361 Industrie des ordinateurs et de leurs unités périphériques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ordinateurs, de micro-ordinateurs et de leurs unités périphériques.

Cette classe comprend:

- Appareils de traitement de données (fab.)
- Contrôleurs de télétraitement (fab.)
- Contrôleurs pour système de sécurité (fab.)
- Dérouleurs de bande magnétique (fab.)
- Dispositifs d'entrée ou de sortie numériques, électroniques (fab.)
- Mémoires tampons, électroniques (fab.)
- Micro-ordinateurs (fab.)
- Mini-ordinateurs (fab.)
- Multiplexeurs (fab.)
- Ordinateurs (fab.)
- Processus de communications informatiques (fab.)
- Terminaux (fab.)
- Autres unités périphériques d'ordinateurs (fab.)

#### 3369 Autres industries de machines pour bureaux, magasins et commerces

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de machines pour bureaux, magasins et commerces. Les établissements dont l'activité principale est la fabrication de balances de précision figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Bascules et balances de magasins, d'usage domestique et de bureau (fab.)
- Bascules et balances industrielles (fab.)
- Caisnes enregistreuses (fab.)
- Calculatrices (fab.)
- Dévidoirs de rubans (fab.)
- Machines à additionner (fab.)
- Machines à adresser et pour la manipulation du courrier (fab.)
- Machines à dicter (fab.)
- Machines à écrire (fab.)
- Machines à photocopier (fab.)
- Machines comptables (fab.)
- Pointeuses, machines d'enregistrement des tâches et horodateurs (fab.)
- Trieuses et tabultrices (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Ordinateurs et composantes (cf. 3361)

### 337 Industries du matériel électrique d'usage industriel

#### 3371 Industrie des transformateurs électriques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de transformateurs, à l'exception des transformateurs électroniques.

Cette classe comprend:

- Pièces de transformateurs et de matériel pour transformateurs (fab.)
  - Régulateurs de puissance et transformateurs pour appareils d'éclairage (fab.)
  - Régulateurs de tension point par point (fab.)
  - Transformateurs d'alimentation (fab.)
  - Transformateurs de distribution (fab.)
  - Transformateurs de mesure (fab.)
  - Autres transformateurs (*sauf électroniques*) (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Transformateurs électroniques (cf. 3352)

### 3372 Industrie du matériel électrique de commutation et de protection

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de commutation et de protection (contrôle, distribution et éclairage électrique).

Cette classe comprend:

- Condensateurs et parafoudres (fab.)
- Coupe-circuit (fab.)
- Disjoncteurs à l'air libre de basse tension (fab.)
- Disjoncteurs d'alimentation (fab.)
- Ensemble de commutation (fab.)
- Fusibles (fab.)
- Garnitures isolantes en porcelaine pour matériel électrique (fab.)
- Isolants en porcelaine (fab.)
- Matériel de protection d'usage industriel et domestique (fab.)
- Panneaux de commande à basse tension (fab.)
- Panneaux de contrôle de distribution électrique (fab.)
- Pièces pour matériel de commutation et de protection (fab.)
- Autre matériel de commutation et de protection (fab.)

### 3379 Autres industries du matériel électrique d'usage industriel

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel électrique d'usage industriel non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Ferrures de lignes sur poteaux (fab.)
  - Génératrices (*sauf d'automobiles*) CA (fab.)
  - Génératrices et moteurs (*sauf d'automobiles*) CC (fab.)
  - Groupes électrogènes autonomes et groupes d'éclairage (fab.)
  - Matériel d'inverseurs et de redresseurs (fab.)
  - Matériel électronique de commande d'usage industriel (fab.)
  - Matériel et pièces de convertisseurs (fab.)
  - Matériel industriel de commande (fab.)
  - Moteurs électriques (remise à neuf)
  - Pièces de génératrices et de moteurs électriques (fab.)
  - Autres moteurs électriques (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Instruments électriques ou électroniques (cf. 3911)
  - Matériel de commande électronique (cf. 3359)

## 338 Industrie des fils et des câbles électriques

### 3381 Industrie des fils et des câbles électriques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de fils et de câbles électriques isolés ou armés et non isolés, y compris les câbles de fibres optiques.

Cette classe comprend:

- Câbles d'abonnés et câbles de branchement d'abonnés (fab.)
- Câbles de signalisation et de commande (fab.)
- Câbles électriques (fab.)
- Câbles étanches (fab.)
- Fils et câbles de bobines de relais (fab.)
- Fils et câbles de radio et de télévision isolés (fab.)
- Fils et câbles de sonneries (fab.)
- Fils et câbles pour le bâtiment isolés (fab.)
- Fils et câbles téléphoniques isolés (fab.)
- Autres fils et câbles isolés (fab.)

## 339 Autres industries de produits électriques

### 3391 Industrie des accumulateurs

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de piles sèches, d'accumulateurs, d'éléments d'accumulateurs et de pièces et de fournitures pour accumulateurs.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs (fab.)
- Batteries d'accumulateur (fab.)
- Éléments d'accumulateur (fab.)
- Pièces et accessoires d'accumulateur (fab.)
- Piles humides (fab.)
- Piles sèches (fab.)

### 3392 Industrie des dispositifs de câblage non porteurs de courant

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de canalisation et de raccords pour câblages électriques et de dispositifs non porteurs de courant pour câblages électriques.

Cette classe comprend:

- Boîtes de dérivation et couvercles (fab.)
- Boîtes de raccordement électrique et couvercles (fab.)
- Canalisations pour fils électriques (fab.)
- Commutateurs de lampes fluorescentes (fab.)
- Fiches, capuchons, connexions et connecteurs (fab.)
- Interrupteurs électriques (fab.)
- Matériel de canalisation électrique et de câbles non porteurs de courant (fab.)
- Pièces pour dispositifs de câblage (fab.)
- Plaques murales (fab.)
- Prises de courant (fab.)
- Rallonges (fab.)
- Supports de lampes à incandescence et fluorescentes (fab.)
- Autres dispositifs de câblage non porteurs de courant (fab.)

### 3399 Autres industries de produits électriques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits électriques non classés ailleurs.

- Cette classe comprend:
- Carbone pour piles (fab.)
  - Électrodes de carbone (fab.)
  - Électrodes de graphite (fab.)

## GRAND GROUPE 35 Industries des produits minéraux non métalliques

### 351 Industries des produits en argile

#### 3511 Industrie des produits en argile (argile canadienne)

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de construction en argile (*sauf les produits réfractaires*). Sont compris, les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'une glaisière.

- Cette classe comprend:
- Blocs de construction en argile (fab.)
  - Briques en argile (fab.)
  - Carreaux en céramique vitrifiés et non vitrifiés (fab.)
  - Drains agricoles en argile (fab.)
  - Tuiles de construction (y compris les tuiles de cloisons) creuses en argile (fab.)
  - Tuyaux d'égout et raccords en argile (fab.)
  - Autres produits de construction en argile (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Produits réfractaires en argile (cf. 3591)

#### 3512 Industrie des produits en argile (argile importée)

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles en céramique et en porcelaine grossière ou fine.

- Cette classe comprend:
- Articles d'art et de décoration en porcelaine (fab.)
  - Articles de table en céramique (fab.)
  - Cuvettes de toilettes (y compris les cuvettes toilettes-réservoirs) et réservoirs de toilette en porcelaine (fab.)
  - Fontaines à eau potable non refroidie (fab.)
  - Lavabos en porcelaine (fab.)
  - Urinoirs en porcelaine (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Carreaux en céramique (cf. 3511)

### 352 Industrie du ciment

#### 3521 Industrie du ciment

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de ciment hydraulique.

- Cette classe comprend:
- Ciment de maçonnerie (fab.)
  - Ciment non broyé (fab.)

- Ciment Portland (fab.)
  - Ciment-sable prémélangé (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Ciments réfractaires (cf. 3591)

### 353 Industrie des produits en pierre

#### 3531 Industrie des produits en pierre

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de base et finis en pierre.

- Cette classe comprend:
- Bornes en pierre (fab.)
  - Monuments en pierre (fab.)
  - Piédestaux en pierre (fab.)
  - Pierre de construction façonnée, traitée ou montée (fab.)

### 354 Industries des produits en béton

#### 3541 Industrie des tuyaux en béton

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de tuyaux de ponceau et de tuyaux d'égout en béton, y compris les raccords.

- Cette classe comprend:
- Raccords de tuyauterie en béton (fab.)
  - Tuyaux d'égout en béton (fab.)
  - Tuyaux de ponceau en béton (fab.)

#### 3542 Industrie des produits de construction en béton

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en béton précontraint pour la construction et l'architecture. Ces établissements installent parfois les produits qu'ils fabriquent.

- Cette classe comprend:
- Produits préfabriqués en béton armé destinés à la construction et à l'architecture (fab.)
  - Produits préfabriqués en béton précontraint destinés à la construction et à l'architecture (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Briques et parpaings en béton (cf. 3549)
  - Montage, mise en place et finition du béton sur le chantier (cf. 4225)
  - Tuyaux de béton (cf. 3541)

#### 3549 Autres industries de produits en béton

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en béton non classés ailleurs.

- Cette classe comprend:
- Briques en béton (fab.)
  - Doutes à silos en béton (fab.)
  - Fosses septiques en béton (fab.)
  - Parpaings de construction en béton (fab.)
  - Poteaux d'utilité publique en béton (fab.)
  - Produits de base de sable-chaux (fab.)
  - Réservoirs de stockage en béton (fab.)
  - Similipierres (fab.)
  - Autres produits de base en béton (fab.)

**355 Industrie du béton préparé**

**3551 Industrie du béton préparé**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication et la livraison du béton préparé.

Cette classe comprend:

- Béton préparé
- Elle ne comprend pas:*
- Travail du béton sur le chantier (cf. 4224)

**356 Industries du verre et des articles en verre**

**3561 Industrie des contenants en verre**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de contenants en verre.

Cette classe comprend:

- Bonbonnes de verre (fab.)
- Bouteilles de verre (fab.)
- Fioles et ampoules de médecine en verre (fab.)
- Autres récipients et contenants en verre (fab.)

**3562 Industrie des produits en verre  
(sauf les contenants en verre)**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de base en verre et de tout autre produit en verre, à l'exception des contenants.

Cette classe comprend:

- Articles d'art et de décoration en verre (y compris en verre taillé) (fab.)
- Ébauches de verre (fab.)
- Glace polie (fab.)
- Miroirs de verre (fab.)
- Verre à vitre (fab.)
- Verres pour montres et horloges (fab.)
- Vitres de fenêtres scellées, mais non incorporées au châssis (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Contenants et récipients en verre (cf. 3561)
- Établissements dont l'activité principale est l'installation de verre (cf. 4233)
- Fenêtres en verre complètes avec châssis de métal (cf. 3031)
- Isolant en fibre de verre (cf. 3594)

**357 Industrie des abrasifs**

**3571 Industrie des abrasifs**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de meules et d'autres produits abrasifs. Cette industrie comprend la fabrication d'abrasifs primaires, tels que l'alumine fondue et le carbure de silicium.

Cette classe comprend:

- Alumine fondue brute (fab.)
- Carbure de bore brute (fab.)
- Carbure de silicium brut (fab.)
- Défibreuseurs composés d'abrasifs fabriqués (fab.)
- Grains d'abrasifs artificiels (fab.)
- Grenaille de métal (y compris les particules abrasives et les grains métalliques) (fab.)
- Meules (y compris les segments) (fab.)

- Pierres à aiguiser, pierres abrasives et blocs abrasifs (fab.)
- Toile et papier d'émeri (fab.)
- Autres abrasifs artificiels bruts (fab.)
- Autres abrasifs de base (fab.)

**358 Industrie de la chaux**

**3581 Industrie de la chaux**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de chaux vive et de chaux hydratée.

Cette classe comprend:

- Chaux hydratée (fab.)
- Chaux vive (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Calcaire concassé et la chaux agricole (cf. 0812)

**359 Autres industries de produits minéraux non métalliques**

**3591 Industrie des produits réfractaires**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits réfractaires.

Cette classe comprend:

- Briques réfractaires (fab.)
- Ciments et mortiers réfractaires (fab.)
- Dolomite calcinée (fab.)
- Graphite et autres matières réfractaires au carbone (fab.)
- Magnésite calcinée (fab.)
- Autres matières réfractaires (fab.)

**3592 Industrie des produits en amiante**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de base en amiante.

Cette classe comprend:

- Bardeaux en fibrociment (fab.)
- Carton d'amiante (fab.)
- Fibrociment (fab.)
- Garnitures de freins et d'embrayage en amiante (fab.)
- Garnitures en amiante (fab.)
- Isolant d'amiante moulé (fab.)
- Joints en amiante (fab.)
- Papier d'amiante (fab.)
- Planches et feuilles en fibrociment (fab.)
- Revêtement de tuyaux en amiante (fab.)
- Tissus d'amiante (y compris les filés d'amiante) (fab.)
- Tuyaux et carreaux en fibrociment (fab.)
- Autres matériaux de construction en amiante et en fibrociment (fab.)
- Autres produits de base en amiante et en fibrociment (fab.)

**3593 Industrie des produits en gypse**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits en gypse.

Cette classe comprend:

- Blocs en gypse (fab.)
- Carreaux de gypse (fab.)
- Enduits de gypse (fab.)

- Lattes de gypse (fab.)
- Panneaux muraux de gypse (fab.)
- Revêtements de gypse (fab.)
- Autres produits de base en gypse (fab.)

### 3594 Industrie des matériaux isolants de minéraux non métalliques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de base en fibre de verre, de laine minérale et de vermiculite et perlite gonflée.

Cette classe comprend:

- Feutres et paillasons en fibre de verre non traitée (fab.)
- Laine de verre (fab.)
- Laine minérale en vrac (fab.)
- Laine minérale granulée (fab.)
- Perlite gonflée (fab.)
- Nattes de laine minérale (fab.)
- Vermiculite gonflée (fab.)
- Autres matières isolantes thermiques et acoustiques non rigides (fab.)
- Autres produits de base en fibre de verre (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Matériaux isolants en cellulose (cf. 2799)
- Matériaux isolants en matière plastique (cf. 1611)

### 3599 Autres industries de produits minéraux non métalliques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits minéraux non métalliques non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Boue de forage (y compris les composés et les appareils de conditionnement) (fab.)
- Gravier pour toiture (fab.)
- Mica coupé en blocs et en feuilles (fab.)
- Mica pulvérisé (fab.)
- Tourmaline et quartz coupés optiques et piézo-électriques (fab.)
- Autre mica travaillé (fab.)
- Autres produits minéraux non métalliques de base (fab.)

## GRAND GROUPE 36 Industries des produits du pétrole et du charbon

**Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'une gamme de produits pétroliers raffinés dont les combustibles, les carburants et les mélanges d'huiles et de graisses.**

### 361 Industries des produits raffinés du pétrole

#### 3611 Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes)

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'une gamme de produits pétroliers raffinés excluant les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes.

Cette classe comprend:

- Asphalte (fab.)
- Butane (fab.)
- Cire de paraffine brute (fab.)
- Essence (fab.)
- Gaz de distillation, de raffinerie (fab.)
- Mazout (fab.)
- Naphte (fab.)
- Propane (fab.)
- Autres gaz de pétrole liquéfiés (fab.)
- Autres produits du pétrole (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Mélanges d'asphalte et émulsions bitumineuses (cf. 3699)

### 3612 Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes

Établissements dont l'activité principale est la fabrication et le mélange d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est le traitement de l'huile usée.

Cette classe comprend:

- Graisses lubrifiantes (fab.)
- Huiles de coupe (fab.)
- Huiles de graissage (fab.)
- Huiles pénétrantes (fab.)

### 369 Autres industries des produits du pétrole et du charbon

#### 3699 Autres industries des produits du pétrole et du charbon

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits du pétrole et du charbon non classés ailleurs. Sont comprises, les usines de coke exploitées en tant qu'établissements séparés et non pas à titre d'activités subsidiaires d'usines sidérurgiques ou d'usines chimiques.

Cette classe comprend:

- Asphalte liquide (fab.)
- Asphalte prémélangé (fab.)
- Briquette de charbon de bois (fab.)
- Charbon pressé, concassage et remise en blocs (fab.)
- Émulsion d'asphalte pour pavage (fab.)
- Matériaux asphaltiques pour pavage (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Asphalte (cf. 3611)

## GRAND GROUPE 37 Industries chimiques

### 371 Industries des produits chimiques d'usage industriel

#### 3711 Industrie des produits chimiques inorganiques d'usage industriel

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques inorganiques de base d'usage industriel comme les acides (sauf organiques), les alcalis, les sels, les gaz comprimés, les éléments chimiques radioactifs et d'autres composés inorganiques.

Cette classe comprend:

- Acide chlorhydrique (fab.)
  - Acide fluorhydrique (fab.)
  - Acide phosphorique (fab.)
  - Acide sulfurique (y compris l'oléum) (fab.)
  - Acides inorganiques (fab.)
  - Ammoniaques (fab.)
  - Anhydride arsénique (fab.)
  - Anhydride carbonique (fab.)
  - Anhydride phosphorique (fab.)
  - Anhydride sulfureux (fab.)
  - Azote (fab.)
  - Bases inorganiques (fab.)
  - Bioxyde de titane pur (fab.)
  - Borate de sodium (fab.)
  - Carbonates (fab.)
  - Carbone (fab.)
  - Carbure de calcium (fab.)
  - Chlorates (fab.)
  - Chlorites (fab.)
  - Chlorures (fab.)
  - Cyanamide calcique (fab.)
  - Cyanures et cyanures complexes (fab.)
  - Eaux distillées (fab.)
  - Éléments chimiques, isotopes et composés radioactifs (fab.)
  - Fluorures et autres sels de fluor (fab.)
  - Gaz rares (fab.)
  - Halogènes (fab.)
  - Hydrogènes (fab.)
  - Hydroxyde de potassium (fab.)
  - Hydroxyde de sodium (fab.)
  - Nitrate d'argent (fab.)
  - Oxyde de cobalt (fab.)
  - Oxyde de fer (fab.)
  - Oxyde de magnésium (fab.)
  - Oxyde de plomb (fab.)
  - Oxygène (fab.)
  - Peroxyde d'hydrogène (fab.)
  - Phosphates (fab.)
  - Phosphites (fab.)
  - Phosphores (fab.)
  - Pigments (fab.)
  - Sesquisulfure de phosphore (fab.)
  - Silicates (fab.)
  - Soufre, qualité pharmaceutique (fab.)
  - Sulfures, hyposulfites, sulfoxyates, sulfites, thio-sulfates, sulfates et persulfates (fab.)
  - Autres produits chimiques inorganiques (fab.)
- Elle ne comprend pas:*
- Acide nitrique (cf. 3793)
  - Nitrates et nitrites (*sauf d'argent*) (cf. 3793)

### 3712 Industrie des produits chimiques organiques d'usage industriel

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques organiques d'usage industriel comme les acides aliphatiques, les alcools, les glycols, les monomères non saturés, les composés de fonction amine et les composés du béton et de la quinine.

Cette classe comprend:

- Acétylène (fab.)
- Alcool éthylique faite à partir de produits chimiques (fab.)
- Composés de fonction aldéhyde (fab.)
- Composés de fonction cétone (fab.)
- Composés de fonction quinine (fab.)
- Dérivés des hydrocarbures halogènes (fab.)
- Dérivés des phénols et phénols-alcools (fab.)

- Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures (fab.)
- Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols, époxy-éthers et leur dérivés (fab.)
- Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers et leurs dérivés (fab.)
- Hydrocarbures (fab.)
- Monoalcools saturés et leurs dérivés (fab.)
- Phénols et phénols-alcools (fab.)
- Polyalcools et leurs dérivés (fab.)

### 372 Industries des produits chimiques d'usage agricole

#### 3721 Industrie des engrais chimiques et des engrais composés

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'engrais chimiques, d'engrais composés et de matières pour engrais, y compris à façon.

Cette classe comprend:

- Boues d'eaux usées (fab.)
- Engrais azotés (fab.)
- Engrais composés (fab.)
- Engrais naturels d'origine animale ou végétale (fab.)
- Engrais phosphatés (fab.)
- Urée pour engrais (fab.)
- Autres matières fertilisantes (fab.)

#### 3729 Autres industries des produits chimiques d'usage agricole

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'herbicides, de fongicides, d'insecticides et d'autres produits chimiques de formule d'usage agricole.

Cette classe comprend:

- Combinaisons d'insecticides et de fongicides agricoles (fab.)
- Combinaisons d'insecticides et de fongicides pour le traitement des semences (fab.)
- Fongicides agricoles (fab.)
- Fongicides pour le traitement des semences (fab.)
- Herbicides agricoles (fab.)
- Insecticides agricoles à base d'hydrocarbure de chlore (fab.)
- Insecticides agricoles à base organo-phosphate (fab.)
- Insecticides agricoles arsénicaux (fab.)
- Insecticides agricoles botaniques (fab.)
- Insecticides pour le traitement des semences (fab.)
- Miticides spécifiques (fab.)
- Régulateurs de croissance (fab.)
- Autres produits chimiques agricoles formulés (fab.)

### 373 Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques

#### 3731 Industrie des matières plastiques et des résines synthétiques

Établissements dont l'activité principale est soit la fabrication de résines synthétiques sous forme de poudres, de granules, de flocons ou de liquide, soit la combinaison de résines synthétiques pour fins de moulage.

Cette classe comprend:

- Matières cellulosiques non façonnées (fab.)
- Matières plastiques non façonnées, débris et déchets (fab.)
- Résines de protéines durcies (fab.)
- Résines de condensation, de polycondensation et de polyaddition (fab.)
- Résines de polymérisation et de copolymérisation (fab.)
- Résines synthétiques composées (fab.)
- Résines synthétiques dérivées des résines naturelles ou du tall oil (fab.)
- Résines synthétiques dérivées du caoutchouc naturel (fab.)
- Substances incorporées au caoutchouc et aux matières plastiques (fab.)

### **374 Industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments**

#### **3741 Industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de drogues et de médicaments destinés à l'homme ou aux animaux.

Cette classe comprend:

- Agents cardiaques (fab.)
- Agents de l'appareil respiratoire (fab.)
- Agents hématologiques (fab.)
- Agents hypotenseurs (fab.)
- Agents ophtalmiques (fab.)
- Agents psychothérapeutiques (fab.)
- Analgésiques et antipyrétiques internes (fab.)
- Anesthésiques (fab.)
- Antibiotiques (fab.)
- Anticonvulsifs (fab.)
- Antiseptiques (fab.)
- Antivomissants (fab.)
- Contraceptifs oraux (fab.)
- Culture cellulaire (fab.)
- Décontracteurs de muscles (fab.)
- Drogues agissant sur l'appareil digestif (fab.)
- Drogues agissant sur l'appareil génito-urinaire (fab.)
- Hormones et substituts synthétiques (fab.)
- Micro-prémélanges pour animaux (fab.)
- Préparations de nutriments thérapeutiques (fab.)
- Préparations de substances hématopoïétiques (fab.)
- Produits biologiques et bactériologiques pour usage humain (fab.)
- Produits biologiques d'usage vétérinaire (fab.)
- Sédatifs et somnifères (fab.)
- Stimulants du système nerveux central (fab.)
- Substances anti-infectueuses (fab.)
- Substances bactériostatiques (fab.)
- Sulfamides (fab.)
- Toniques ou fortifiants pour animaux (fab.)
- Vasodilatateurs et vasoconstricteurs (fab.)
- Vitamines et préparations de vitamines (fab.)
- Autres médicaments et produits pharmaceutiques (fab.)
- Autres médicaments et produits d'usage vétérinaire (fab.)

### **375 Industrie des peintures et vernis**

#### **3751 Industrie des peintures et vernis**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de peintures, laques, émaux et gommes laques. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mastic, de bouche-pores, de teinture à l'huile et de diluants.

Cette classe comprend:

- Agents luminescents, fluorescents et phosphorescents pour peintures (fab.)
- Apprêts et sous-couches (fab.)
- Bouche-pores (fab.)
- Couleurs à l'huile (fab.)
- Dissolvants (fab.)
- Émaux (fab.)
- Gommes laques (fab.)
- Laques (fab.)
- Laques pigmentées (fab.)
- Peintures à base d'émulsions (fab.)
- Peintures à base d'huile (fab.)
- Peintures et émaux à usages spéciaux (fab.)
- Peintures et émaux en bombes aérosol (fab.)
- Peintures pour la céramique, l'émaillerie et la verrerie (fab.)
- Siccatis préparés (fab.)
- Solvants, recyclage (fab.)
- Teintures pour le bois (fab.)
- Terres colorantes brutes et raffinées (fab.)
- Vernis (fab.)

### **376 Industrie des savons et composés pour le nettoyage**

#### **3761 Industrie des savons et composés pour le nettoyage**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de savons sous toutes ses formes, de détergents, de nettoyeurs, de poudres à récurer, de produits de blanchiment du linge et d'adoucisseurs de tissus.

Cette classe comprend:

- Adoucisseurs de tissus (fab.)
- Décapants pour la cire (fab.)
- Dégraisseurs industriels (base pour) (fab.)
- Désinfectants ménagers (fab.)
- Désodorisants (sauf pour usage personnel) (fab.)
- Détergents (fab.)
- Eau de javel (fab.)
- Nettoyeurs de tuyaux d'écoulement (fab.)
- Poudres à balayer (fab.)
- Préparations et produits de nettoyage (fab.)
- Produits de blanchiment (fab.)
- Produits de cirage et polissage (fab.)
- Savons (fab.)
- Autres produits de nettoyage (fab.)

### **377 Industrie des produits de toilette**

#### **3771 Industrie des produits de toilette**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de parfums, cosmétiques et autres produits de toilette.



Cette classe comprend:

- Antiseptiques buccaux non médicamenteux (fab.)
- Antisudorifiques (fab.)
- Cosmétiques (fab.)
- Dentifrices (fab.)
- Lames de rasoir de sûreté (fab.)
- Lotions (fab.)
- Parfums (base de) (fab.)
- Produits capillaires (fab.)
- Produits de manucure (fab.)
- Produits de maquillage (fab.)
- Produits de toilette pour bébés (fab.)
- Produits pour la barbe (fab.)
- Rasoirs de sûreté non électriques (fab.)
- Autres produits de toilette et de beauté (fab.)

### 379 Autres industries des produits chimiques

#### 3791 Industrie des encres d'imprimerie

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'encres d'imprimerie.

Cette classe comprend:

- Encre à papier journal (fab.)
- Encre de rotogravure (fab.)
- Encre de sérigraphie (fab.)
- Encre d'estampillage (fab.)
- Encre lithographique (fab.)
- Encre typographique (fab.)
- Autres encres d'imprimerie (fab.)

#### 3792 Industrie des adhésifs

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'adhésifs, colles, composés à calfeutrage, scellants et ciments à base de caoutchouc, pour usage domestique et industriel, à partir des matières animales, végétales ou de plastique synthétique.

Cette classe comprend:

- Adhésifs à base de résine synthétique (fab.)
- Adhésifs de caoutchouc (fab.)
- Ciment pour linoléum (fab.)
- Colle animale (os, peau, nerf, tendon) (fab.)
- Colle caséine (fab.)
- Colle de poisson (fab.)
- Colle végétale (fab.)
- Composés à calfeutrer, à sceller et à insonoriser (fab.)
- Mucilage (fab.)
- Pâte adhésive (fab.)

#### 3793 Industrie des explosifs et munitions

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'explosifs et de munitions.

Cette classe comprend:

- Acide nitrique (fab.)
- Agents de propulsion (fab.)
- Cordeaux détonnants (fab.)
- Détonateurs, amorces et allumeurs (fab.)
- Explosifs préparés et agents explosifs (fab.)
- Mèches de sûreté (fab.)
- Munitions (fab.)
- Nitrates et nitrites (fab.)
- Nitroglycérine (fab.)

Elle ne comprend pas:

- Nitrate d'argent (cf. 3711)

### 3799 Autres industries des produits chimiques

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Additifs pour béton (fab.)
- Additifs pour produits pétroliers (fab.)
- Agents antimousse (fab.)
- Agents de rétention de la mousse (fab.)
- Agents tensio-actifs préparés (fab.)
- Alcoylènes mélangés (fab.)
- Argiles, terres et autres produits minéraux activés (fab.)
- Carbone activé (fab.)
- Catalyseurs composés (fab.)
- Charbon de bois (fab.)
- Cire synthétique (fab.)
- Collecteurs servant à la concentration des minerais (fab.)
- Composés pour le travail des métaux (fab.)
- Échangeurs d'ions (fab.)
- Empois (fab.)
- Gélatine non comestible (fab.)
- Lessives tirées de la fabrication de la pâte de bois et leurs dérivés (fab.)
- Matières colorantes et teintures intermédiaires (fab.)
- Pesticides industriels (fab.)
- Pesticides pour la maison et le jardin (fab.)
- Préparations pour la clarification des boissons fermentées (fab.)
- Préparations pour le traitement du bois (fab.)
- Produits chimiques pour l'automobile (fab.)
- Saccharine et autres édulcorants artificiels (fab.)
- Spécialités chimiques pour l'industrie du textile, du papier ou du cuir (fab.)
- Tartrifuges (fab.)
- Térébenthine (fab.)
- Autres spécialités chimiques industrielles (fab.)

## GRAND GROUPE 39 Autres industries manufacturières

### 391 Industries du matériel scientifique et professionnel

#### 3911 Industrie des instruments d'indication, d'enregistrement et de commande

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'instruments mécaniques, électriques ou électroniques d'indication, d'enregistrement et de commande (sauf la commande électronique de procédés et la commande électrique d'appareils industriels).

Cette classe comprend:

- Commandes et accessoires de chauffage et de ventilation (fab.)
- Enregistreurs de pointe (fab.)
- Instruments de mesure du mouvement mécanique, de rotation, de minuterie et de cycle (fab.)
- Instruments électriques d'enregistrement (fab.)
- Instruments électriques de mesure (fab.)

- Instruments et accessoires de mesure du débit et du niveau des liquides (fab.)
- Instruments et accessoires thermométriques (fab.)
- Instruments, jauges et accessoires de mesure de la pression (fab.)
- Instruments, pièces et accessoires de signalisation (fab.)
- Pièces d'instruments électriques et électroniques de mesure et d'essai (fab.)
- Soupapes de contrôle et régulateurs pour instruments de mesure et instruments mesureurs-contrôleurs (fab.)
- Tableaux sur commande (fab.)
- Wattmètres (*sauf les enregistreurs de pointe*) (fab.)
- Autres instruments et appareils de mesure et instruments mesureurs-contrôleurs (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Matériel électrique de commande d'usage industriel (cf. 3379)
- Matériel électronique de commande (cf. 3359)

### **3912 Autres industries des instruments et produits connexes**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'instruments professionnels et scientifiques, à l'exception des instruments électroniques de navigation.

Cette classe comprend:

- Instruments de mesure et de détection des radiations nucléaires (fab.)
- Instruments et appareils de génie et de géophysique (fab.)
- Modèles techniques pour démonstration et enseignements (matériel éducatif) (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Instruments électroniques de navigation (cf. 3359)

### **3913 Industrie des horloges et des montres**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication ou l'assemblage d'horloges, de montres et de pièces de montres, de chronomètres et de chronographes spéciaux.

Cette classe comprend:

- Chronomètres et chronographes spéciaux (fab.)
- Horloges (fab.)
- Montres (fab.)
- Montres-bracelets (fab.)
- Montres de précision (fab.)
- Pièces de montres (fab.)
- Pièces d'horloges (fab.)

### **3914 Industrie des articles optalmiques**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de lentilles optalmiques et de montures.

Cette classe comprend:

- Lentilles optalmiques (fab.)
- Montures de lunettes et de monocles (fab.)
- Verres de contact (fab.)
- Verres de sécurité (fab.)

### **3915 Industrie des appareils orthopédiques**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils orthopédiques et de fauteuils roulants.

Cette classe comprend:

- Appareils orthopédiques (fab.)
- Bandages cervicaux (fab.)
- Bas élastiques (fab.)
- Béquilles (fab.)
- Ceintures chirurgicales (fab.)
- Fauteuils roulants et fauteuils pour invalides (fab.)
- Membres artificiels (fab.)
- Pièces pour fauteuils roulants (fab.)
- Supports orthopédiques (fab.)
- Trousses de traction (fab.)

## **392 Industries de la bijouterie et de l'orfèvrerie**

### **3921 Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles en métaux précieux avec ou sans pierres précieuses ou d'imitation.

Cette classe comprend:

- Bracelets de montres en métaux précieux (fab.)
- Briquets en métaux précieux (fab.)
- Couverts en argent et plaqués (fab.)
- Emblèmes (épinglettes, médaillons et insignes) en métaux précieux (fab.)
- Étuis à cigares et à cigarettes en métaux précieux (fab.)
- Fournitures de bijouterie de métaux précieux (fab.)
- Gravure sur métaux communs, *sauf pour l'imprimerie*
- Orfèvrerie religieuse (fab.)
- Ornements d'église en métal (fab.)
- Perles enfilées ou percées (fab.)
- Perles, imitation (fab.)
- Pierres synthétiques (fab.)
- Porte-cigarettes en métaux précieux (fab.)
- Revêtements en métaux précieux (fab.)
- Trophées en métaux précieux (fab.)
- Ustensiles de table en argent et plaqués (fab.)
- Ustensiles de toilette en argent et plaqués (fab.)

### **3922 Industrie de l'affinage secondaire de métaux précieux**

Établissements dont l'activité principale est le réaffinage, la refonte ou le laminage de métaux précieux dont l'or, l'argent et le platine ou la fabrication d'alliage.

Cette classe comprend:

- Affinage secondaire de métaux précieux
- Métaux précieux (alliages de)
- Métaux précieux (laminage de)
- Métaux précieux (récupération de)
- Métaux précieux (refonte et réaffinage)

## **393 Industries des articles de sport et des jouets**

### **3931 Industrie des articles de sport**

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles de sport, d'athlétisme et de loisir.

Cette classe comprend:

- Équipement de ballon-panier (fab.)
- Équipement de baseball et de balle-molle (fab.)
- Équipement de football (rugby et soccer) (fab.)

- Équipement de golf (fab.)
- Équipement de hockey et de crosse (fab.)
- Équipement de pêche (fab.)
- Équipement de ski (*sauf les bottes*) (fab.)
- Patins à glace et à roulettes (fab.)
- Sellerie (y compris les harnais) et pièces de sellerie (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Armes à feu (cf. 3099)
- Bicyclettes (cf. 3933)
- Bottes pour patins et les bottes de ski (cf. 1712)

### 3932 Industrie des jouets et jeux

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de jouets et de jeux de toutes matières, y compris les nécessaires pour artisanat et passe-temps.

Cette classe comprend:

- Animaux rembourrés et en peluche (fab.)
- Balles (jouet) et ballons (fab.)
- Cartes à jouer (fab.)
- Casse-tête (fab.)
- Fusils et pistolets, jouets (fab.)
- Jeux d'adresse (fab.)
- Jeux de croquets (fab.)
- Jeux de société (fab.)
- Jeux de table (fab.)
- Jouets électriques (fab.)
- Matériel de parcs d'amusement et pièces (fab.)
- Matériel de terrain de jeux et pièces (fab.)
- Matières à modelage (fab.)
- Meubles et articles ménagers, jouets (fab.)
- Nécessaires pour artisanat et passe-temps (fab.)
- Poupées (fab.)
- Toboggans (fab.)
- Traîneaux (fab.)
- Trottinettes pour enfants (fab.)
- Véhicules-jouets (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Bicyclettes (cf. 3933)
- Tricycles (cf. 3933)

### 3933 Industrie des bicyclettes

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de bicyclettes.

Cette classe comprend:

- Bicyclettes (fab.)
- Bicyclettes pour enfants (fab.)
- Tricycles pour enfants (fab.)

### 397 Industrie des enseignes et étalages

#### 3971 Industrie des enseignes et étalages

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'enseignes, de panneaux d'installation permanente, de stands pour étalages publicitaires, de plaques indicatrices (*sauf les plaques de bureau*), etc.

Cette classe comprend:

- Enseignes lumineuses ou non (fab.)
- Étalages et accessoires publicitaires (fab.)
- Kiosques d'exposition (fab.)
- Lettres et chiffres en métal (fab.)
- Mannequins d'étalage (fab.)
- Panneaux-réclames (fab.)
- Plaques indicatrices (*sauf les plaques de bureau*) (fab.)

- Tableaux d'affichages (fab.)
- Tableaux magnétiques (fab.)
- Tableaux noirs (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est la location d'enseignes, panneaux et kiosques d'exposition (cf. 7743)
- Plaques indicatrices de bureau (cf. 3997)

### 399 Autres industries des produits manufacturés

#### 3991 Industrie des balais, brosses et vadrouilles

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de balais, de brosses, de vadrouilles et de produits connexes.

Cette classe comprend:

- Balais (fab.)
- Brosses à fils d'acier (fab.)
- Brosses à main (fab.)
- Brosses circulaires pour machines à plancher (fab.)
- Pièces de brosses (fab.)
- Pinceaux (*sauf d'artiste*) (fab.)
- Plumeaux (fab.)
- Rouleaux à peinture et pièces (fab.)
- Vadrouilles (fab.)

#### 3992 Industrie des boutons, boucles et attaches pour vêtements

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de boutons, de boucles et attaches pour vêtements.

Cette classe comprend:

- Agrafes (fab.)
- Boucles (*sauf les boucles de souliers*) (fab.)
- Boutons-pression (fab.)
- Fermetures à glissière pour vêtements (fab.)
- Oeillets (fab.)

#### 3993 Industrie des carreaux, dalles et linoléums

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de carreaux de recouvrement de planchers et de linoléum.

Cette classe comprend:

- Carreaux de parquet en vinyle-amiante (fab.)
- Carreaux de parquet en vinyle solide (fab.)
- Couvre-sols en rouleaux ou en feuilles (fab.)

*Elle ne comprend pas:*

- Tissus enduits (cf. 1829)

#### 3994 Industrie de la fabrication de supports d'enregistrement et de la reproduction du son

Établissements dont l'activité principale est le pressage de disques de phonographes et la reproduction de bandes. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est la fabrication de supports d'enregistrement.

Cette classe comprend:

- Bandes magnétiques préenregistrées (fab.)
- Bandes magnétiques vierges (fab.)
- Disques de phonographe (fab.)

- Disquettes pour l'informatique vierges (fab.)
- Bandes enregistrées (fab.)  
*Elle ne comprend pas:*
- Studios d'enregistrement (cf. 9614)

- Persiennes et stores (fab.)
- Plaques signalétiques, insignes, emblèmes, étiquettes et insignes militaires (*sauf les bijoux*) (fab.)
- Rondelles, joints de remplissage (fab.)
- Stencils pour l'impression (fab.)
- Valves de plastique pour chirurgie cardiaque (fab.)

### 3996 Industrie des instruments de musique

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'instruments de musique.

Cette classe comprend:

- Clavecins (fab.)
- Guitares (fab.)
- Orgues (fab.)
- Pianos (fab.)
- Pièces d'instruments de musique (fab.)
- Autres instruments de musique (fab.)

### 3997 Industrie des articles de bureau et fourniture pour artiste, à l'exception des articles en papier

Établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles de bureau et de fourniture pour artiste, à l'exception des articles en papier.

Cette classe comprend:

- Cachets (en relief ou utilisés avec de la cire) (fab.)
- Colles de bureau et de bibliothèque (fab.)
- Craies (fab.)
- Crayons (fab.)
- Crayons gras, recharges et pièces de crayons gras (fab.)
- Encres (*sauf les encres d'imprimerie*) (fab.)
- Ensembles de bureau et autres garnitures (fab.)
- Instruments de dessin (fab.)
- Plaques d'identité (fab.)
- Règles (fab.)
- Rubans pour machines à écrire et machines de bureau (fab.)
- Stylographes et pièces (fab.)
- Stylos à bille, cartouches de rechange et pièces (fab.)
- Timbres, dateurs et autres articles de marquage (fab.)

### 3999 Autres industries de produits manufacturés

Établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Articles de fumeurs (fab.)
- Cannes (fab.)
- Chandelles, encens et accessoires, fournitures et pièces d'éclairage non électriques (fab.)
- Couronnes artificielles (fab.)
- Décorations de Noël (fab.)
- Dentiers (fab.)
- Dents artificielles (fab.)
- Dents, matériaux pour l'impression (fab.)
- Fleurs, feuillage, fruits, plumes et garnitures artificiels et ornementaux (fab.)
- Fourrures (apprêtage et teinture)
- Glace (fab.)
- Modèles et patrons (*sauf les patrons en papier et patrons pour semelles*) (fab.)
- Parapluies (fab.)

## DIVISION F

# Construction

### GRAND GROUPE 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux

Établissements, comme ceux des entrepreneurs généraux, des constructeurs ou des promoteurs, dont l'activité principale consiste à construire des bâtiments résidentiels, institutionnels (non résidentiels) et commerciaux, et à faire du développement immobilier. Les établissements de ce grand groupe construisent des ouvrages destinés à être vendus et soumissionnent des projets conçus par des architectes et des ingénieurs. L'entrepreneur peut confier une partie des travaux à des sous-traitants ou les faire exécuter en entier par sa propre main-d'oeuvre. Sont compris les établissements de sociétés immobilières intégrées qui s'occupent du lotissement, de l'aménagement, du financement, de la construction et de la vente de projets, de même que les établissements dont les travaux de construction peuvent être exécutés selon l'une des modalités suivantes: coentreprise, conception-construction, clé en main, rétrolocation et études techniques/fourniture/construction. Sont également compris les établissements dont l'activité principale consiste à monter des bâtiments préfabriqués ou à effectuer des transformations et des réparations faisant appel à plusieurs corps de métiers. Les établissements dont l'activité principale se limite à un seul aspect des travaux de construction ou de réparation, par exemple les installations électriques ou mécaniques, figurent à la rubrique correspondante parmi les entrepreneurs spécialisés du Grand groupe 42 — ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS. Les établissements qui, outre la construction, exercent une activité principale comme le louage (à bail ou non), la gestion-exploitation, le lotissement, la fabrication, l'extraction minière ou la prestation d'un service d'utilité publique ne figurent pas dans la présente rubrique, mais bien à la classe industrielle de leur activité principale.

#### 401 Promotion et construction de bâtiments résidentiels

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de bâtiments résidentiels.

#### 4011 Promotion et construction de maisons individuelles

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de maisons individuelles. Par maison individuelle, on entend une maison qui ne contient qu'un logement complètement isolé, de tous côtés, d'un autre logement ou construction.

Cette classe comprend:

- Cabines (constr.)
- Chalets (constr.)
- Maisons individuelles détachées (constr.)
- Maisons préfabriquées (érection sur le chantier seulement)

Cette classe comprend également à titre d'activité secondaire, la construction des bâtiments suivants:

- Duplex, triplex et quadruplex (cf. 4012)
- Maisons en rangées (cf. 4012)
- Maisons jumelées (cf. 4012)

Elle ne comprend pas:

- Fabrication de maisons préfabriquées (cf. 2541)

#### 4012 Promotion et construction d'autres types de constructions résidentielles

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de bâtiments résidentiels, autres que les maisons individuelles.

Cette classe comprend:

- Duplex, triplex et quadruplex (constr.)
- Immeubles à logements multiples (constr.)
- Maisons en rangées (constr.)
- Maisons jumelées (constr.)

#### 4013 Rénovation de bâtiments résidentiels

Établissements dont l'activité principale est de faire des améliorations, des réparations et d'autres travaux similaires sur des bâtiments résidentiels déjà existants. La construction d'ajouts de petite dimension, par rapport à l'ensemble du bâtiment, fait également partie de cette rubrique.

Cette classe comprend:

- Bâtiments résidentiels (const. d'ajouts)
- Bâtiments résidentiels (rénovation)
- Bâtiments résidentiels (réparation générale)

**402 Promotion et construction de bâtiments non résidentiels**

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de bâtiments logeant des activités industrielles et des services commerciaux et institutionnelles.

**4021 Bâtiments industriels légers et manufactures**

Établissements dont l'activité principale est la construction de bâtiments destinés à l'industrie de l'équipement et à l'industrie légère.

Cette classe comprend:

- Ateliers (constr.)
- Bâtiments miniers (constr.)
- Conserveries d'aliments (constr.)
- Incinérateurs à déchets (constr.)
- Laboratoires (constr.)
- Manufactures (constr.)
- Usines de filtration (constr.)
- Usines de meubles, textiles, etc. (constr.)

*Elle ne comprend pas:*

- La construction d'entrepôts (cf. 4022)
- La construction de gros ouvrages à caractères industriels (cf. 403)

**4022 Bâtiments commerciaux**

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement des bâtiments commerciaux.

Cette classe comprend:

- Arénas (constr.)
- Centres commerciaux (constr.)
- Centrales téléphoniques (constr.)
- Cinémas (constr.)
- Élévateurs à grain (constr.)
- Entrepôts (constr.)
- Entrepôts frigorifiques (constr.)
- Garages et stations-service (constr.)
- Hangars d'aéronefs (constr.)
- Hôtels (constr.)
- Immeubles à bureaux (intérêt privé et public) (constr.)
- Magasins de gros et détail (constr.)
- Motels (constr.)
- Restaurants (constr.)
- Silos de ferme (constr.)
- Stations de radiodiffusion et de télédiffusion (constr.)
- Terminus de transport aérien, ferroviaire ou routier (constr.)
- Théâtres (constr.)

**4023 Bâtiments d'institutions**

Établissements dont l'activité principale est l'érection de bâtiments à caractère institutionnel.

Cette classe comprend:

- Bibliothèques (constr.)
- Écoles (constr.)
- Églises et autres édifices religieux (constr.)
- Foyers pour personnes âgées (constr.)
- Hôpitaux (constr.)
- Manèges militaires, casernes et salles d'exercice (constr.)
- Prisons et pénitenciers (constr.)
- Universités (constr.)

**4024 Rénovation de bâtiments non résidentiels**

Établissements dont l'activité principale est de faire des améliorations, des réparations et d'autres travaux similaires sur des bâtiments non résidentiels. La construction d'ajouts de petite dimension, par rapport à l'ensemble du bâtiment, fait également partie de cette classe.

Cette classe comprend:

- Bâtiments non résidentiels (constr. d'ajouts)
- Bâtiments non résidentiels (rénovation)
- Bâtiments non résidentiels (réparation générale)

**403 Travaux de génie**

Établissements de construction lourde et industrielle dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de construction autres que les bâtiments. Ces établissements assurent la construction complète d'ensembles, ce qui peut sous-entendre l'octroi de contrats de sous-traitance pour certains travaux. Les établissements qui s'occupent accessoirement de construction, mais dont l'activité économique dominante s'exerce dans un autre domaine, tel que l'exploitation d'un service d'utilité publique, la fabrication ou l'extraction minière sont classés en fonction de leur activité dominante.

**4031 Centrales d'énergie et infrastructure connexes (sauf les lignes de transmission)**

Établissements dont l'activité principale est la construction de centrales énergétiques.

Cette classe comprend:

- Barrages hydro-électriques (constr.)
- Centrales éoliennes (constr.)
- Centrales hydro-électriques (constr.)
- Centrales solaires (constr.)
- Centrales thermiques et thermonucléaires (constr.)

**4032 Infrastructures pétrolières, gazières et constructions connexes (sauf les pipelines)**

Établissements dont l'activité principale est la construction d'infrastructures nécessaires à l'entreposage et au traitement du pétrole et du gaz.

Cette classe comprend:

- Raffineries de pétrole (constr.)
- Réservoirs de stockage du gaz naturel (constr.)
- Réservoirs de stockage du pétrole (constr.)
- Stations de compression, d'enregistrement et de pompage du pétrole et du gaz naturel (constr.)
- Stations de pompage pour le transport du gaz naturel et du pétrole (constr.)
- Structures et installations de champs de pétrole (constr.)
- Usines de nettoyage du gaz naturel (constr.)
- Usines de transformation du gaz naturel (constr.)

**4033 Oléoducs et gazoducs**

Établissements dont l'activité principale est la construction d'oléoducs, de gazoducs et de canalisations de gaz.

Cette classe comprend:

- Canalisations de gaz naturel et de pétrole (constr.)
- Lignes de service du gaz naturel et du pétrole (constr.)
- Systèmes de collecte et de distribution du gaz naturel et du pétrole (constr.)

#### 4034 Grosses structures industrielles

Établissements dont l'activité principale est la construction de complexes industriels. Ces complexes sont destinés à l'industrie lourde, à l'industrie de la transformation des métaux et à l'industrie chimique.

Cette classe comprend:

- Acieries (constr.)
- Fonderies (constr.)
- Sidérurgies (constr.)
- Usines d'affinage des métaux (constr.)
- Usines de broyage du minerai (constr.)
- Usines d'eau lourde (constr.)
- Usines de produits chimiques (constr.)
- Usines pétrochimiques (constr.)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements spécialisés dans la construction d'usines destinées à l'industrie légère (cf. 4021)

#### 4035 Routes, rues et ponts

Établissements dont l'activité principale est la construction et la réparation de routes, rues et ponts.

Cette classe comprend:

- Échangeurs routiers (constr.)
- Pistes d'atterrissage (constr.)
- Ponceaux (constr.)
- Ponts (constr.)
- Routes, rues et chemins (constr.)
- Trottoirs (constr.)
- Viaducs (constr.)

*Elle ne comprend pas:*

- L'entretien des routes, rues et ponts (cf. 4591)
- Le montage de charpente d'acier (cf. 4227)
- Les établissements qui s'occupent d'asphaltage autres que sur les routes, rues et ponts (cf. 4216)

#### 4036 Systèmes d'adduction d'eau et réseaux d'égouts

Établissements dont l'activité principale est la construction de canalisations et de systèmes d'égouts.

Cette classe comprend:

- Conduites municipales de distribution d'eau (constr.)
- Égouts sanitaires et pluviaux (constr.)
- Réservoirs d'eau (constr.)
- Stations de pompage d'eau (constr.)
- Usines de filtration et d'épuration (constr.)

#### 4037 Lignes de transmission d'énergie et de télécommunication

Établissements dont l'activité principale est l'installation de lignes et de tours de transmissions, de lignes de distribution et d'antennes.

Cette classe comprend:

- Lignes de communication téléphonique (constr.)
- Lignes de distribution d'énergie hydro-électrique (constr.)
- Lignes et tours de transmission d'énergie (constr.)
- Stations et sous-stations transformatrices d'énergie électrique (constr.)
- Stations réceptrices pour communication par satellite (constr.)
- Tours d'antennes (constr.)

- Tours de communication (constr.)
- Tours de relais pour micro-ondes (constr.)
- Tours pour radiodiffusion et télédiffusion (constr.)

#### 4039 Autres travaux de génie

Établissements dont l'activité principale est la construction d'ouvrages maritimes et ferroviaires, de parcs et d'installations sportives (autres que les arénas) et de gros travaux de génie non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Canaux et installations relatives à la navigation (constr.)
- Canaux d'irrigation (constr.)
- Débarcadères maritimes (constr.)
- Digue et autres structures de lutte contre les inondations (constr.)
- Dragage de canaux, chenaux, voies d'eau et fossés (constr.)
- Métros (constr.)
- Parcs et parcs récréatifs (constr.)
- Récupération de terres
- Terrains et installations sportives (constr.)
- Tunnels (constr.)
- Voies ferrées (constr.)

*Elle ne comprend pas:*

- L'entretien des quais et docks (cf. 4559)

## GRAND GROUPE 42 Entrepreneurs spécialisés

Les entrepreneurs spécialisés se distinguent par le genre précis de travaux qu'ils effectuent dans une construction globale: de fait, ces entrepreneurs s'occupent d'un aspect commun à différents ouvrages nécessitant des ressources spécialisées. Tous les sous-traitants qui participent aux travaux dont la responsabilité relève d'un entrepreneur général sont classés dans cette rubrique. Il en est de même des travaux à forfait exécutés directement pour le compte des propriétaires. Les entrepreneurs spécialisés font souvent sur place des travaux de réparation et d'entretien de bâtiments de tous genres. Cependant, les travaux d'entretien ou de réparation exécutés par le personnel même de l'établissement où s'effectuent ces travaux ne sont pas compris dans cette rubrique, le personnel en question étant classé avec l'établissement principal. Les établissements dont l'activité principale est l'entretien, comme le nettoyage, plutôt que la réparation, sont classés au Groupe industriel 995 — *SERVICES RELATIFS AUX BÂTIMENTS ET AUX HABITATIONS*.

#### 421 Travaux sur chantier

Établissements dont l'activité principale est la démolition, le forage de puits d'eau, l'installation de fosses septiques, l'excavation et le nivellement, la location

**de matériel (avec opérateur), l'asphaltage, la pose de clôtures et d'autres travaux sur chantier.**

#### **4211 Démolition**

Établissements dont l'activité principale est la démolition de bâtiments et autres ouvrages, le nettoyage des lieux et la vente de matériaux provenant de la démolition.

Cette classe comprend:

- Démolition de bâtiments et de structures
- Démontage de bâtiments et de structures

#### **4212 Forage de puits d'eau**

Établissements dont l'activité principale est le forage de puits d'eau et l'installation ou la réparation de pompes pour puits d'eau et de tuyauterie de puits.

Cette classe comprend:

- Puits artésiens de surface ou d'eau profonde (creusage)
- Pompes et tuyauterie pour les puits artésiens (installation et réparation)

Elle ne comprend pas:

- Le forage de puits d'eau dans les champs pétroliers (cf. 0919)

#### **4213 Installation de fosses septiques**

Établissements dont l'activité principale est l'installation de fosses septiques.

Cette classe comprend:

- Fosses septiques et tuiles de drain (installation)
- Fosses septiques (remplacement et réparation)

#### **4214 Travaux d'excavation et de nivellement**

Établissements dont l'activité principale est l'excavation et le nivellement de chantiers de construction. Tous les travaux doivent être exécutés sur les chantiers de construction.

Cette classe comprend:

- Défrichage et déblaiement du sol, chantiers de construction
- Dérochement, chantiers de construction
- Drainage, chantiers de construction
- Dynamitage, chantiers de construction
- Excavation, chantiers de construction
- Nivellement, chantiers de construction
- Terrassement et transport de la terre

Elle ne comprend pas:

- Défrichage à des fins agricoles (cf. 0221)

#### **4215 Location d'équipement (avec opérateur)**

Établissements dont l'activité principale est la location de matériel et de machinerie de construction avec opérateur. Ces entreprises louent leurs services à des entreprises spécialisées ou aux gouvernements.

Cette classe comprend:

- Location de machinerie de construction avec opérateur
- Location de matériel de construction avec opérateur
- Location de grues avec opérateur

*Elle ne comprend pas:*

- La location de matériel et machinerie de construction sans opérateur (cf. 9911)

#### **4216 Travaux d'asphaltage**

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux sur chantier non classés ailleurs. Sont compris les établissements qui achètent leurs produits d'une pépinière dont l'activité principale est le paysage-ment.

Cette classe comprend:

- Asphaltage d'aires de stationnement
- Asphaltage des voies privées
- Travaux de pavage autres que les voies publiques

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est la construction de routes à titre d'entrepreneurs généraux (cf. 4035)

#### **4217 Pose des clôtures**

Établissements dont l'activité principale est l'installation de clôtures en bois, acier ou fibre de verre sur des sites à caractère industriel, commercial et résidentiel.

Cette classe comprend:

- Clôture (installation)
- Clôture (réparation)

#### **4219 Autres travaux sur chantier**

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux sur chantier non classés ailleurs. Sont compris les établissements qui achètent leurs produits d'une pépinière dont l'activité principale est le paysage-ment.

Cette classe comprend:

- Aménagements paysagers
- Forage géotechnique
- Tous les autres travaux sur chantier

*Elle ne comprend pas:*

- Culture et vente au détail de produits de pépinières (cf. 0163 et 6522)

#### **422 Travaux de charpenterie et travaux connexes**

Établissements dont l'activité principale consiste à enfoncer des pieux, à installer et retirer des coffrages, à armer le béton au moyen de pièces d'acier, à couler et finir le béton, à mettre en place le béton pré-contraint, à exécuter du gros oeuvre et des travaux de charpenterie, à installer des charpentes d'acier et à effectuer d'autres travaux connexes.

#### **4221 Enfoncement des pieux**

Établissements dont l'activité principale est l'enfoncement de pieux et travaux connexes.

Cette classe comprend:

- Étaçonnement
- Pieux, palées et pilotis (enfoncement)
- Poteaux ou colonnes de jetée (enfoncement)



#### 4222 Travaux de coffrages

Établissements dont l'activité principale est la construction de coffrages dans lesquels on coule du béton, y compris les coffrages en acier et les échafaudages.

Cette classe comprend:

- Coffrage pour bâtiments résidentiels (constr.)
- Coffrage pour la charpente de grands bâtiments et travaux de génie (constr.)
- Échafaudages pour soutien de coffrages (installation)

#### 4223 Renforcement du béton à l'acier

Établissements dont l'activité principale est la coupe, la pose d'attaches et l'assemblage des tiges, des barres et des treillis métalliques entrant dans la construction d'ouvrages en béton, afin d'en solidifier la future structure.

Cette classe comprend:

- Assises de tiges, barres, treillis métalliques et cages à armer le béton (installation)
- Tiges à armer le béton (liage)

#### 4224 Coulage et finition du béton

Établissements dont l'activité principale est le coulage ou la mise en place du béton. Le traitement des surfaces en béton entre dans cette classe.

Cette classe comprend:

- Béton (coulage et mise en place)
- Gutinage du béton
- Pavage de béton
- Traitement du béton contre l'humidité et les intempéries

*Elle ne comprend pas:*

- Asphaltage (cf. 4035 ou 4216)
- Construction et installation de piscines privées de tous genres (cf. 4293)
- Préparation du béton (cf. 3551)
- Travaux de fondation en blocs de maçonnerie (cf. 4231)

#### 4225 Mise en place de béton précontraint

Établissements dont l'activité principale est l'installation de panneaux prémoulés ou préfabriqués en béton ou de toute autre structure de béton.

Cette classe comprend:

- Balcons préfabriqués en béton (installation)
- Escaliers préfabriqués en béton (installation)
- Panneaux préfabriqués en béton (installation)
- Toute autre composante préfabriquée en béton (installation)

#### 4226 Gros oeuvre et charpenterie

Établissements dont l'activité principale est le montage de charpentes de bois, la pose de revêtements en bois, l'installation de poutres et de charpentes préfabriquées en bois.

Cette classe comprend:

- Charpentes de maisons, bâtisses ou toute autre structure de bois (montage)
- Chevrons préfabriqués, cloisonnages, escaliers et toute autre composante en bois (installation)
- Planchers en bois (pose)
- Revêtements en bois (pose)

- Toitures de bois (pose)

*Elle ne comprend pas:*

- Pose de bardeaux de bois (cf. 4235)
- Revêtements de planchers en bois dur (cf. 4277)
- Travaux de menuiserie (cf. 4274)

#### 4227 Montage de charpentes d'acier

Établissements dont l'activité principale est le montage de charpentes d'acier, à partir d'éléments métalliques semi-ouvrés, achetés.

Cette classe comprend:

- Charpentes d'acier (montage)
- Chaudières à pression (à partir de pièces achetées) (montage)
- Ponts (montage)
- Profilés et formes de charpentes d'acier (montage)
- Réservoirs d'eau en acier (montage)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'éléments lourds semi-ouvrés pour charpentes d'acier et qui effectuent, à titre secondaire, le montage de ces éléments (cf. 3029)

#### 4229 Autres travaux de charpente et travaux connexes

Établissements dont l'activité principale concerne les travaux de charpente et autres travaux analogues non classés ailleurs.

#### 423 Travaux de finition à l'extérieur

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux de dernière main comme la maçonnerie, la pose de parements, de verres et de vitres, d'isolants, de couvertures et autres travaux de finition d'extérieur.

#### 4231 Travaux de maçonnerie

Établissements dont l'activité principale est la pose de maçonnerie selon des méthodes classiques ou spéciales.

Cette classe comprend:

- Ardoise, granit et marbre (pose, travail d'extérieur)
- Blocs (pose)
- Briques réfractaires (pose)
- Pierre (coupe et mise en place)
- Placage à surface de pierres ou de briques (pose)
- Revêtement de briques ou de pierres (cheminées, fours, chaudières, etc.) (pose)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation à l'intérieur de l'ardoise, du granit et du marbre (cf. 4276)

#### 4232 Pose et réparation de revêtement

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de revêtements extérieurs et intérieurs, de portes en métal, de cadres de fenêtres et autres travaux connexes.

Cette classe comprend:

- Auvents, marquises et volets (pose)
- Bordures de toit et soffites en métal ou en plastique (pose)

- Cadres de portes et de fenêtres métalliques (pose)
- Murs de rideaux (pose)
- Revêtements en aluminium, acier, amiante, ciment et plastique (pose)
- Revêtements extérieurs de métal ou de vinyle (pose)

#### **4233 Installation de la verrerie et de la vitrerie**

Établissements dont l'activité principale concerne l'installation de verre, de revêtements intérieurs en verre, de miroirs et d'autres produits en verre.

Cette classe comprend:

- Carreaux et fenêtres à vitres (pose)
- Cloisons de verre (pose)
- Revêtements en miroirs (pose)
- Verre décoratif (pose)

#### **4234 Travaux d'isolation**

Établissements dont l'activité principale est l'isolation des murs et des toits contre les températures externes par l'installation de divers matériaux isolants.

Cette classe comprend:

- Isolants en fibre de verre ou en fibre cellulosique (pose)
- Isolants en vrac (pose)
- Panneaux ou planches rigides d'isolation (pose)
- Travaux d'isolation à la styromousse, au polystyrène, à la laine minérale, etc.

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale consiste à isoler les tuyaux et les conduites (cf. 4256)

#### **4235 Pose de bardeaux pour toits**

Établissements dont l'activité principale consiste à poser et réparer le bardeau bitumé, le papier-toiture en rouleau, les bardeaux fendus en cèdre, etc.

Cette classe comprend:

- Bardeaux bitumés pour toit (pose)
- Bardeaux fendus et bardeaux de bois pour toits (pose)
- Papier-toiture en rouleau (pose)

#### **4236 Installation de couvertures en tôle ou en tout autre matériau**

Établissements dont l'activité principale est le recouvrement de toitures de tôle, de bitume et gravier, de tuiles ou d'ardoises et la réalisation d'autres travaux de tôlerie pour couvertures.

Cette classe comprend:

- Brise-glace de toitures (pose)
- Gouttières (pose)
- Lucarnes (pose)
- Toiture en bitume et gravier (pose)
- Toiture en cuivre (pose)
- Toiture en fer galvanisé (pose)
- Toiture en métal ondulé (pose)
- Toiture en tôle (pose)
- Toiture en tuiles et ardoises (pose)

#### **4239 Autres travaux de finition à l'extérieur**

Établissements dont l'activité principale est l'exécution d'autres travaux de finition à l'extérieur.

Cette classe comprend:

- Calfeutrage
- Coupe-bise (pose)

#### **424 Installations mécaniques, plomberie, chauffage et climatisation**

Établissements dont l'activité principale comprend la plomberie, le chauffage par air chaud, les canalisations de gaz, le chauffage par fluide caloporteur, la tôlerie et les autres travaux sur conduites en métal.

##### **4241 Plomberie**

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation des canalisations primaires d'eau chaude et froide (*sauf le chauffage de locaux*).

Cette classe comprend:

- Articles sanitaires (installation)
- Canalisations primaires d'eau chaude et froide (installation)
- Chauffe-eau (installation)
- Compteurs à eau (installation)
- Systèmes d'arrosage de pelouses et jardins (installation)
- Systèmes de drainage du toit (*sauf les gouttières*) (installation)
- Systèmes de pompage d'eau (*sauf pour le chauffage et la climatisation de l'air*) (installation)
- Tuyauterie (installation)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation de gouttières (cf. 4236)
- Installation de systèmes secondaires de canalisations pour chauffage par eau chaude (cf. 4243)

##### **4242 Installation de canalisation de gaz et de systèmes de chauffage à air chaud**

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation des systèmes de chauffage à air chaud, sauf le chauffage électrique et les travaux sur conduites.

Cette classe comprend:

- Canalisations de gaz naturel pour chauffage à air chaud (installation)
- Équipement pour le chauffage central à air chaud (installation)
- Fournaies à air pulsé (installation)
- Humidificateurs et filtres de fournaies (installation)
- Souffleurs et ventilateurs de chauffage à air chaud (installation)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation de conduites en tôle (cf. 4244)
- Installation de systèmes de chauffage électrique (cf. 4261)

##### **4243 Installation de systèmes de chauffage par fluide caloporteur et de systèmes de climatisation**

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation des systèmes secondaires d'eau chaude ou de vapeur, des systèmes de réfrigération et de climatisation et des systèmes de chauffage solaire par fluide.

Cette classe comprend:

- Canalisation de chauffage hydronique (installation)
- Canalisation de chauffage solaire par fluide (installation)

- Canalisations secondaires d'eau chaude et de vapeur (installation)
- Chaudières à vapeur (installation)
- Équipements de chauffage, réfrigération ou climatisation unitaire (installation)
- Équipements de fonte de neige (installation)
- Équipements et tuyauterie de chauffage central par fluide caloporteur (installation)
- Équipements et tuyauterie de réfrigération centrale (installation)
- Pompes à chaleur (installation)
- Systèmes de pompage d'eau pour chauffage et climatisation (installation)
- Tours de réfrigération (installation)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation de canalisation primaire d'eau chaude ou froide (cf. 4241)
- Installation de conduites en tôle (cf. 4244)

#### 4244 Tôlerie et autres travaux sur conduites

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de conduites métalliques ou non métalliques pour le chauffage et la réfrigération, de systèmes de ventilation et de dépoussiérage comportant diffuseurs, grilles et bouches de chaleur.

Cette classe comprend:

- Bouches de chaleur (installation)
- Conduites de système de chauffage (installation)
- Conduites de système de climatisation (installation)
- Conduites de système de réfrigération (installation)
- Conduites de système de ventilation et de dépoussiérage (installation)
- Diffuseurs pour systèmes d'air (installation)
- Évents d'air (installation)
- Grilles pour systèmes d'air (installation)

*Elle ne comprend pas:*

- La tôlerie pour couverture (cf. 4236)

#### 425 Travaux de mécanique spécialisée

Établissements dont l'activité principale comprend la tuyauterie industrielle, les extincteurs automatiques d'incendie, la réfrigération commerciale, le contrôle de l'environnement, l'installation et le montage d'appareils, l'isolation thermique et d'autres travaux de mécanique spécialisée.

#### 4251 Travaux de tuyauterie industrielle

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes de tuyauterie industrielle.

Cette classe comprend:

- Tuyauterie industrielle (installation)
- Tuyauterie industrielle pour l'industrie chimique et pétrochimique (installation)

#### 4252 Installation d'extincteurs automatiques d'incendie

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes d'extincteurs automatiques d'incendie.

Cette classe comprend:

- Systèmes d'extincteurs automatiques pour la protection contre les incendies (installation)

#### 4253 Installation d'équipements de réfrigération commerciale

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes commerciaux, industriels et scientifiques de réfrigération et d'installations frigorifiques.

Cette classe comprend

- Systèmes de réfrigération commerciale, industrielle et scientifique (installation)
- Systèmes pour entreposage frigorifique (installation)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des services de réfrigération (cf. 4791)

#### 4254 Installation d'équipements de contrôle de l'environnement

Établissements dont l'activité principale comprend l'installation et la réparation, dans des bâtiments résidentiels à logements multiples ou dans des bâtiments non résidentiels, de tableaux de commande centraux, de systèmes télécommandés de contrôle de la température, du degré hygrométrique et de détection de fumée et de divers systèmes électriques sur commande.

Cette classe comprend:

- Systèmes centraux de détection de fumée (installation)
- Systèmes de contrôle automatique de la température, de l'humidité et de l'environnement (installation)
- Panneaux et câblage de contrôle central de la température (installation)

#### 4255 Installation et montage de gros équipements fixes

Établissements dont l'activité principale est l'installation et le démantèlement de gros appareils et équipements spéciaux comme les installations de climatisation centrale, les équipements nécessaires à la transformation industrielle, à la manutention, les éléments de centrales hydro-électriques et d'usines des traitements des eaux d'égouts.

Cette classe comprend:

- Machineries et équipements lourds (ajustage-montage)
- Machineries et équipements lourds (démantèlement)
- Machineries et équipements lourds (installation)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques (cf. 4291.)

#### 4256 Installation d'isolation thermique

Établissements dont l'activité principale est l'isolation de tuyaux d'eau chaude ou réfrigérée, de chaudières et de conduites.

Cette classe comprend:

- Chaudières et fourneaux industriels (isolation)
- Conduites (isolation)
- Tuyaux (isolation)

*Elle ne comprend pas:*

- Isolation des murs et greniers (cf. 4234)

**4256 Autres travaux de mécanique spécialisée**

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux de mécanique spécialisée non classée ailleurs.

**426 Travaux d'électricité**

**4261 Travaux d'électricité**

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de câblages électriques et de systèmes de communication, à l'exception de lignes de transmission et de distribution.

Cette classe comprend:

- Câblages électriques de maisons, d'édifices et de structures (installation)
- Câblages pour systèmes audio-visuels (installation)
- Câblages téléphoniques (installation)
- Câbles électriques pour la fonte de la neige (installation)
- Câbles pour systèmes de chauffage électrique (installation)
- Radiateurs et plinthes électriques (installation)
- Sorties et panneaux de contrôle du pouvoir électrique (installation)
- Systèmes d'alarme électrique (feu, vol, etc.) (installation)
- Systèmes d'éclairage électrique (installation)
- Systèmes de communication électrique (interphone, etc.) (installation)

**427 Travaux de finition à l'intérieur**

Établissements dont l'activité principale comprend le plâtrage, la pose de murs secs et de matériaux acoustiques, la menuiserie, la peinture et la décoration, la pose de terrazzo, de carrelages, de revêtements de sol, de moquettes, ainsi que d'autres travaux intérieurs et de finition.

**4271 Plâtrage et crépissage**

Établissements dont l'activité principale est la pose et la réparation à l'intérieur et l'extérieur de plâtre et de stuc, y compris le lattage.

Cette classe comprend:

- Finition de plâtre décoratif
- Lattage
- Plâtrage
- Stuc (pose)

**4272 Travaux de murs secs**

Établissements dont l'activité principale est l'installation de panneaux et feuilles pour murs secs, y compris le jointoiment, le ponçage et tous les autres travaux de finition de murs secs.

Cette classe comprend:

- Finition de murs secs (jointement, ponçage et fini grené)
- Panneaux muraux de gypse ou de placoplâtre (pose)

**4273 Pose de matériaux acoustiques**

Établissements dont l'activité principale est la pose de panneaux, carreaux et autres matériaux acoustiques sur des murs et plafonds intérieurs.

Cette classe comprend:

- Mousse acoustique (pose)
- Panneaux ou tuiles acoustiques (pose)
- Plafonds suspendus acoustiques (pose)

**4274 Menuiserie**

Établissements dont l'activité principale est la réalisation de travaux de menuiserie chez le client.

Cette classe comprend:

- Armoires encastrées (constr.)
- Garnitures intérieures et extérieures en bois (pose)
- Portes de garages (installation)
- Portes et châssis préfabriqués (*sauf en métal*) (pose)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation de portes et fenêtres en métal (cf. 4232)

**4275 Travaux de peinture et de décoration**

Établissements dont l'activité principale est la peinture et la décoration de bâtiments, ainsi que la pose de papier peint. Les établissements dont l'activité principale est le décapage des surfaces peinturées ou recouvertes de papier peint et le traçage de lignes sur les aires de stationnement et les routes figurent également à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Décapage de peinture (*sauf des meubles*)
- Décoration intérieure (travaux de)
- Papier peint (pose)
- Peinture de bâtiments (intérieur et extérieur)
- Peinture de ponts et structures
- Traçage de lignes sur les aires de stationnement et les routes

*Elle ne comprend pas:*

- Décapage et finition de meubles (cf. 6213)

**4276 Pose de terrazzo et de carrelages**

Établissements dont l'activité principale est le coulage de terrazzo, la pose de carrelages et l'exécution de travaux d'intérieur avec du marbre, du granit ou de l'ardoise.

Cette classe comprend:

- Ardoise, granit et marbre (pose à l'intérieur)
- Carrelages (pose)
- Mosaïque (pose)
- Terrazzo (coulage, mise en place et finition)
- Terrazzo pré-coulé (pose)

*Elle ne comprend pas:*

- Installation d'ardoise, granit et marbre à l'intérieur (cf. 4231)

**4277 Pose de revêtements de plancher en bois dur**

Établissements dont l'activité principale est la pose et la réfection d'éléments de plancher en bois dur comme les lames et le parquet mosaïque, y compris le ponçage et les autres travaux de finition.

Cette classe comprend:

- Planchers en bois dur ( finition)
- Planchers en bois dur (ponçage)
- Planchers en bois dur (pose)

#### 4278 Pose de revêtements de sol souples et de tapis

Établissements dont l'activité principale est la pose et la réfection de revêtements de sol en matières souples, de tapis et de sous-tapis (thibaudes).

Cette classe comprend:

- Carreaux et feuilles de plancher (pose)
- Linoléum (pose)
- Tapis et sous-tapis (pose)
- Tuiles de tapis (pose)

#### 4279 Autres travaux de finition à l'intérieur

Établissements dont l'activité principale concerne le travail intérieur et de finition non classés ailleurs.

#### 429 Autres travaux spécialisés

Établissements dont l'activité principale est l'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, de pièces ornementales en métal et de piscines privées, ainsi que l'exécution d'autres travaux de construction non classés ailleurs.

#### 4291 Installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, de trottoirs roulants et d'autres matériels de transport par courroie.

Cette classe comprend:

- Ascenseurs et escaliers mécaniques (installation)
- Ascenseurs et escaliers mécaniques (entretien et réparation)
- Trottoirs roulants (installation)

#### 4292 Installation d'éléments d'ornementation et autres pièces travaillées en métal

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de tôles de dimensions normalisées ou taillées (*sauf pour les couvertures et les conduites*), d'éléments décoratifs en fer ou en acier et d'éléments en métal utilisés en architecture ou à des fins d'ornementation.

Cette classe comprend:

- Balcons en métal (installation)
- Cadres en métal pour devanture de magasin (installation)
- Cloisons métalliques (bureaux, salles de bain, etc.) (installation)
- Combles et grilles métalliques (installation)
- Échelles de sauvetage et escaliers mécaniques (installation)
- Éléments creux en métal (installation)
- Éléments d'architecture et d'ornementation en fer, acier ou toute autre sorte de métal (installation)
- Éléments de feuilles métalliques travaillées (*sauf pour la toiture ou les conduites*) (installation)

#### 4293 Installation de piscines privées

Établissements dont l'activité principale est l'installation, en permanence ou non, de tous genres de piscines (pour résidences).

Cette classe comprend:

- Équipements et accessoires de piscines (installation)
- Piscines résidentielles creusées (installation)
- Piscines résidentielles de surface (installation)

#### 4299 Autres travaux spécialisés

Établissements dont l'activité principale concerne des travaux spécialisés de construction non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Antennes résidentielles (installation)
- Câbles non électriques (raccordement)
- Échafaudage (*sauf pour soutien des coffrages*) (montage et démontage)
- Équipements et appareils de levage pour station-service (installation)
- Équipement de salles de quilles (installation)
- Ignifugation de bâtiments
- Mâts pour drapeaux (installation)
- Paratonnerres et conducteurs de paratonnerres (installation)
- Sablage au jet d'édifice
- Soudure sur les chantiers de construction
- Systèmes de tubes pneumatiques (installation)

## GRAND GROUPE 44 Services relatifs à la construction

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services se rapportant étroitement au domaine de la construction.

#### 441 Gestion de travaux de construction

##### 4411 Gestion de travaux de construction

Établissements dont l'activité principale comprend la gestion du programme, du contrat ou de la construction. La participation de ce genre d'établissements au processus de construction se limite à des fonctions de coordination et de surveillance effectuées au compte du maître d'oeuvre.

Cette classe comprend:

- Administrateur construction (service)
- Expert-conseil en gestion de la construction (service)
- Projets de construction (service de contrôle)

*Elle ne comprend pas:*

- Service d'ingénieurs-conseils, de mesure des quantités, d'experts-conseils en matière de planification de la construction et d'économistes spécialisés en construction (cf. Groupe industriel 775)

**449 Autres services relatifs à la construction**

Établissements dont l'activité principale concerne la répartition en lots et d'autres services relatifs à la construction non classés ailleurs.

**4491 Lotissement**

Établissements dont l'activité principale est l'achat et la division de terrains en lots en vue de leur revente à des constructeurs.

Cette classe comprend:

- Division de terrains de construction
- Entrées de services de terrains (hydro, égouts, aqueduc) (lotissement)
- Lotissement (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Les lotisseurs-constructeurs (cf. Grand groupe 40)

**4499 Autres services relatifs à la construction**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir sur le chantier des services n'étant pas directement liés à l'édification de bâtiments

Cette classe comprend:

- Déplacement de maisons (services)
- Vérification et inspection des bâtiments en construction (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements qui fournissent des services financiers à l'industrie de la construction (cf. 7129 ou 7339)

## DIVISION G

# Transports et entreposage

## GRAND GROUPE 45 Transports

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de voyageurs et de marchandises par air, par chemin de fer, par eau et par terre (véhicules motorisés), à l'exception des pipelines. Sont compris les services relatifs aux modes de transports susmentionnés. Les établissements dont l'activité principale concerne le transport de marchandises par pipelines sont classés au grand groupe 46 — TRANSPORTS PAR PIPELINES.

### 451 Transports aériens

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de voyageurs, de marchandises et de courrier par vol régulier, nolisé ou spécial.

#### 4511 Transports aériens (vols réguliers ou nolisés)

Établissements dont l'activité principale est le transport de passagers, de marchandises, de messageries et de courrier par la voie aérienne, soit par vol régulier ou nolisé, sur trajet précis.

Cette classe comprend:

- Transport aérien du courrier, vol régulier ou nolisé
- Transport aérien de marchandises, vol régulier ou nolisé
- Transport aérien de passagers, vol régulier ou nolisé

#### 4513 Transports aériens spécialisés (vols non réguliers)

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir divers types de vols spéciaux.

Cette classe comprend:

- Aéro-clubs
- Arpentage aérien
- École de pilotage
- Photographie aérienne
- Poudrage aérien des récoltes
- Publicité aérienne (location d'avion pour)
- Surveillance aérienne
- Taxi aérien
- Visite touristique aérienne

### 452 Services relatifs aux transports aériens

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation d'aéroports, la location d'avions, l'entretien d'aéronefs et les autres services relatifs aux transports aériens.

#### 4521 Exploitation et entretien d'aéroports

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation et l'entretien des aéroports civils.

Cette classe comprend:

- Entretien de piste et de terminus d'aéroport
- Exploitation d'aéroport civil, commercial ou municipal
- Terminus d'aéroport

#### 4522 Location d'aéronefs

Établissements dont l'activité principale concerne la location d'aéronefs à court et à long terme, y compris la location à bail.

Cette classe comprend:

- Location et service de location d'aéronef

#### 4523 Entretien des aéronefs

Établissements dont l'activité principale concerne l'entretien et la maintenance d'aéronefs civils.

Cette classe comprend:

- Inspection d'aéronefs
- Nettoyage et entretien d'aéronefs
- Vérification d'aéronefs

Elle ne comprend pas:

- Remise à neuf de moteurs d'aéronefs (cf. 3211)
- Réparation de matériel électronique pour avion (cf. 3359)

#### 4529 Autres services relatifs aux transports aériens

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports aériens non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Entreposage d'aéronefs
- Stationnement d'aéronefs
- Transbordement d'aéronefs

## 453 Transports et services ferroviaires

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemin de fer. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la fourniture de services relatifs aux transports ferroviaires.

### 4531 Transports ferroviaires

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer pour le transport de voyageurs et de marchandises. Cela comprend les chemins de fer interurbains, mais exclut les tramways et les services de transports urbains rapides. Ne figurent pas à la présente rubrique les établissements exploités par des sociétés de chemins de fer et dont l'activité principale concerne les services de télécommunication, les services de transports par autobus et par voie d'eau, l'exploitation d'hôtels et l'exploitation d'ateliers pour la construction et l'examen en détail du matériel ferroviaire roulant. Chacun de ces établissements doit être classé selon son activité principale.

Cette classe comprend:

- Transport ferroviaire de marchandises
- Transport ferroviaire de marchandises réfrigérées
- Transport ferroviaire de passagers
- Transport ferroviaire du courrier
- Transport ferroviaire par conteneurs

### 4532 Services relatifs aux transports ferroviaires

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports ferroviaires.

Cette classe comprend:

- Entretien de lignes et infrastructures ferroviaires (exploitation)
- Gare de chemin de fer (exploitation)
- Gare de passagers (exploitation)
- Location à bail de wagons
- Nettoyage de wagons (service)
- Terminus de chemin de fer
- Traversier ferroviaire

### 454 Transports par eau

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation de navires pour le transport de voyageurs et de marchandises, l'exploitation de traversiers (sauf ferroviaires), le remorquage maritime, l'affrètement de bateaux et d'autres services de transports par eau.

#### 4541 Transports par eau de voyageurs et de marchandises

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de navires pour le transport maritime, fluvial ou côtier de voyageurs ou de marchandises.

Cette classe comprend:

- Cabotage
- Transport fluvial de marchandises ou de passagers
- Transport maritime de marchandises
- Transport maritime de passagers

#### 4542 Traversiers

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de traversiers.

Cette classe comprend:

- Traversier pour autos
- Traversier pour passagers

- Traversier pour passagers et marchandises (camions)

*Elle ne comprend pas:*

- Traversier ferroviaire (cf. 4532)

### 4543 Remorquage maritime

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation d'embarcations portuaires ou la prestation de remorquage maritime.

Cette classe comprend:

- Embarcations portuaires (exploitation)
- Remorquage des billes de bois sur le fleuve et les rivières
- Remorqueurs (service)

### 4544 Affrètement des navires

Établissements dont l'activité principale concerne l'affrètement des navires, sans équipage, à temps ou au voyage.

Cette classe comprend:

- Affrètement à coque nue (vaisseau)
- Affrètement de navire
- Affrètement de navire à temps
- Affrètement de navire au voyage

### 4549 Autres transports par eau

Établissements dont l'activité principale est de fournir un service de transport par eau non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Bateaux pour excursion touristique (exploitation)
- Bateaux-taxis (exploitation)
- Bateaux (location à des fins commerciales)

### 455 Services relatifs aux transports par eau

Établissements dont l'activité principale est la manutention des cargaisons, l'administration des ports, le sauvetage, le pilotage, les services d'expédition et les autres services relatifs aux transports par eau.

#### 4551 Manutention des cargaisons

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arrimage et d'autres services de manutention des cargaisons.

Cette classe comprend:

- Arrimage des bateaux
- Chargement des bateaux
- Débardeurs (service)
- Déchargement des bateaux

#### 4552 Administration portuaire

Établissements dont l'activité principale concerne la gestion des installations et des services portuaires.

Cette classe comprend:

- Installations portuaires (exploitation)
- Ports (exploitation)
- Quais d'embarquement (exploitation)
- Voies maritimes (exploitation)



**4553 Sauvetage maritime**

Établissements dont l'activité principale concerne le sauvetage des navires et de leurs cargaisons.

Cette classe comprend:

- Sauvetage de cargaisons maritimes
- Sauvetage de navires
- Sauvetage maritime

**4554 Service de pilotage de navires**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de pilotage aux navires lorsqu'ils entrent dans un port ou le quittent ou quand la loi l'exige.

Cette classe comprend:

- Pilotage de navires (service)

**4555 Agences d'expédition maritime**

Établissements dont l'activité principale concerne la représentation des sociétés maritimes, la prise en charge des cargaisons et le traitement d'affaires au port au nom des armateurs et des frêteurs.

Cette classe comprend:

- Agents maritimes
- Consignataires maritimes
- Courtiers maritimes

*Elle ne comprend pas:*

- Maisons d'expédition ou transitaires (cf. 4592)

**4559 Autres services relatifs aux transports par eau**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports par eau non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Canaux maritimes (entretien, *saut dragage*)
- Contrôleurs de cargaisons (service)
- Ecluses (exploitation)
- Moles, bassins et quais (entretien)
- Phares (exploitation)
- Quais (entretien)

*Elle ne comprend pas:*

- Dragage (cf. 4039)

**456 Camionnage**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de camionnage, des services de transfert et des services connexes.

**4561 Camionnage de marchandises ordinaires**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de marchandises ordinaires sur courtes et longues distances, ainsi que leur transfert.

Cette classe comprend:

- Camionnage de marchandises ordinaires
- Transport par camion de marchandises ordinaires sur courtes distances
- Transport par camion de marchandises ordinaires sur longues distances

**4562 Déménagement et entreposage de biens usagés**

Établissements dont l'activité principale concerne l'emballage, le transport et l'entreposage de meubles domestiques usagés. Cette industrie comprend le transport sur courtes et longues distances de meubles domestiques usagés, de matériel de bureau et d'institution et l'entreposage, à long terme ou de transit, relatif à cette activité.

Cette classe comprend:

- Déménagement de meubles usagés de maison, de bureau ou d'institution
- Entreposage de meubles domestiques usagés
- Entreposage et déménagement sur grande distance

**4563 Camionnage en vrac par camion-citerne**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport par camion-citerne de produits en vrac de tous genres.

Cette classe comprend:

- Transport de liquide par camion-citerne
- Transport de matières sèches en vrac par camion-citerne
- Transport du lait liquide par camion-citerne

**4564 Autres camionnages en vrac**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport, d'ordinaire par camion à benne, de matières sèches en vrac comme le ciment, la terre de remplissage, le sable, les rebuts et la neige.

Cette classe comprend:

- Camionnage de la neige
- Transport par camion à benne (terre de remplissage, sable et rebuts)
- Transport par camion de matières sèches en vrac
- Transport par camion-trémie de matières sèches en vrac

**4565 Camionnage de produits forestiers**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de bois à pâte, de copeaux et de billes, que ce soit au moyen d'engins spécialisés ou non.

Cette classe comprend:

- Camionnage de bois de coupe
- Transport par camion de billes de bois
- Transport par camion de bois
- Transport par camion de copeaux de bois
- Transport par camion du bois de construction

**4569 Autres camionnages**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de camionnage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Remorquage de bateau (*sur route*)
- Remorquage de maison mobile
- Transport d'automobiles par camion

#### 457 Transports en commun

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services de transports urbains, interurbains et ruraux; de transports scolaires; de services d'autocars nolisés et d'excursion et des services de dessertes d'aéroports et de gares par limousine. Sont compris les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terminus d'autobus.

##### 4571 Transports en commun urbains

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services urbains et suburbains de transports en commun suivant des lignes régulières et des horaires établis. Ces services peuvent faire appel à plusieurs modes de transports comme le train léger, le métro et l'autobus.

Cette classe comprend:

- Autobus (service de transport en commun urbain et suburbain)
- Métro (service de transport urbain)
- Transport en commun urbain et suburbain
- Transport rapide de passagers urbain et suburbain

##### 4572 Transports en commun interurbains et ruraux

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports de voyageurs au moyen de véhicules motorisés suivant des itinéraires réguliers en général en dehors des agglomérations.

Cette classe comprend:

- Autobus (service interurbain de transport de passagers)
- Autocar (exploitation de lignes interurbaines et rurales)
- Transport de passagers par autobus (service rural)
- Transport rapide rural et interurbain

*Elle ne comprend pas:*

- Transport de voyageurs par autobus nolisé (cf. 4574)
- Transport par autobus scolaire

##### 4573 Transports par autobus scolaires

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports d'écoliers par autobus scolaires et autres véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Autobus scolaire (service)

##### 4574 Transports par autobus nolisés et d'excursion

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports de voyageurs par autobus nolisés. Sont compris les établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation d'autobus d'excursion.

Cette classe comprend:

- Autobus nolisé (service)
- Visite touristique par autobus

##### 4575 Services de limousine aux aéroports et gares

Établissements dont l'activité principale consiste à desservir par automobile ou par autobus des aéroports ou des gares de chemins de fer.

Cette classe comprend:

- Limousine (desserte de gares de chemins de fer ou d'autobus)
- Limousine (desserte des aéroports)
- Transport par limousine (service entre points fixes)

#### 458 Autres transports

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation de services de taxis et d'autres services de transports non classés ailleurs.

##### 4581 Taxis

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports de voyageurs par automobile n'ayant pas à respecter des horaires réguliers ou à circuler entre des terminus fixes. Sont compris les particuliers et sociétés propriétaires de flottes de taxis, peu importe la façon dont les chauffeurs sont rémunérés, qu'ils soient salariés ou qu'ils louent leur véhicule.

Cette classe comprend:

- Flotte de taxis
- Radiotéléphone pour taxis
- Taxis (service)

##### 4589 Autres transports

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Calèche pour visite touristique (service)
- Limousine (service) (sauf pour aéroports et gares)
- Véhicules à chenilles (service de transport)

#### 459 Autres services relatifs aux transports

Établissements dont l'activité principale concerne l'entretien des routes, ponts et rues et les autres services relatifs aux transports. Les établissements dont l'activité principale est de vendre des billets à titre d'agents et de s'occuper d'organiser des excursions et de prendre les dispositions pour le logement et le transport de clients sont classés au groupe industriel 996 — **SERVICES DE VOYAGE.**

##### 4591 Entretien des routes, rues et ponts

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation et l'entretien des infrastructures fixes relatives au transport par véhicule automobile. Les gares et terminus des divers services de transports sont classés avec le service correspondant.

Cette classe comprend:

- Enlèvement de la neige sur les routes et les ponts
- Goudronnage des routes
- Nettoyage de rues
- Péage (exploitation de chemins, ponts et tunnels)
- Ponts et tunnels (service d'entretien)
- Routes (service d'entretien)
- Rues (services d'entretien)

*Elle ne comprend pas:*

- Construction et réparation de routes et rues (cf. 4035)
- Transport routier de la neige (cf. 4564)

**4592 Services aux commerces transitaires**

Établissements dont l'activité principale consiste à s'occuper du transport de marchandises de l'expéditeur au destinataire, sur la base d'une commission.

Cette classe comprend:

- Agence d'expédition
- Expédition de marchandises (service d')
- Marchandises conteneurisées (service d'expédition de)

**4599 Autres services relatifs aux transports**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports, non classés ailleurs. Sont compris les exploitants de services de transports privés, mais en commun.

Cette classe comprend:

- Emballage de biens (*sauf les biens domestiques usagés*)
- Empaquetage de biens (*sauf les biens domestiques usagés*)
- Parcs à bestiaux (bétail en attente seulement) (exploitation)
- Pesage (exploitation de station de)
- Station d'alimentation du bétail en transit
- Transport coopératif (service)

**GRAND GROUPE 46**  
 Transports par pipelines

**461 Transports par pipelines**

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation de pipelines pour le transport de gaz naturel, de pétrole brut et d'autres produits.

**4611 Transport du gaz naturel par gazoduc**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de gaz naturel destiné à être vendu.

Cette classe comprend:

- Gazoduc pour le gaz naturel (service)
- Transport du gaz naturel par pipelines

**4612 Transport du pétrole brut par oléoduc**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport par oléoduc de pétrole brut et de produits équivalents.

Cette classe comprend:

- Oléoduc pour le pétrole brut (service)
- Transport du pétrole brut par pipelines

**4619 Autres transports par pipelines**

Établissements dont l'activité principale concerne le transport par pipelines de produits autres que le pétrole brut et le gaz naturel.

Cette classe comprend:

- Charbon (service de transport par pipelines)
- Gazoline (service de transport par pipelines)
- Pétrole raffiné (service de transport par pipelines des produits du)
- Pipelines à schlamms (service de transport)

**GRAND GROUPE 47**  
 Entreposage

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de silos à céréales, d'entrepôts de marchandises diverses, d'installations frigorifiques et d'autres installations d'entreposage non classés ailleurs.

**471 Silos à grain**

**4711 Silos à grain**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de silos de collecte ou de silos portuaires destinés à l'entreposage de céréales.

Cette classe comprend:

- Élévateurs à grain (service)
- Élévateurs à grain ruraux (service)
- Élévateurs à grain terminaux (service)
- Entreposage, élévateurs à grain (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Achat et vente de céréales, même si elles relèvent de la Commission canadienne des grains (cf. 5012)

**479 Autres services d'entreposage**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations frigorifiques et autres installations d'entreposages non classés ailleurs.

**4791 Entrepôts frigorifiques**

Établissements dont l'activité principale est l'entreposage frigorifique de denrées périssables.

Cette classe comprend:

- Aliments congelés (service d'entreposage)
- Casier frigorifique (service)
- Entrepôt frigorifique (service)
- Fourrures (services d'entreposage) (*sauf les fourrures personnelles*)
- Glace (service)

**4799 Autres services d'entreposage**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'entrepôts ou d'autres installations d'entreposage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Entreposage à long terme d'automobiles
- Entreposage de marchandises générales sèches
- Entreposage de meubles et biens domestiques (*sauf les biens usagés non emballés*)
- Entrepôts de douane
- Marchandises générales (service d'entreposage)
- Produits agricoles non réfrigérés (service d'entreposage)
- Produits manufacturés (*sauf réfrigérés*) (service d'entreposage)



## DIVISION H

# Communications et autres services publics

### GRAND GROUPE 48 Communications

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunication et de transmission. Sont également compris, les exploitants des services postaux et des services de messagers. Les établissements dont l'activité principale est l'édition sont classés aux groupes industriels 283 — *INDUSTRIES DE L'ÉDITION* ou 284 — *INDUSTRIES DE L'IMPRESSION ET DE L'ÉDITION COMBINÉES*.

#### 481 Radiodiffusion et télévision

Établissements dont l'activité principale est la diffusion de signaux sonores ou visuels par radio et télévision, y compris par télédistribution.

#### 4811 Radiodiffusion

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de radiodiffusion pour la diffusion d'émissions de variétés, de nouvelles, etc. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux de radiodiffusion et de système de relais.

Cette classe comprend:

- Production et direction de programmes en radio
- Relais de radiodiffusion (service)
- Réseaux de radiodiffusion
- Service de radiodiffusion

*Elle ne comprend pas:*

- Diffusion en circuit fermé (cf. 4839)

#### 4812 Télévision

Établissements dont l'activité principale est la télédiffusion et l'exploitation de studios de télévision pour la diffusion d'émissions de variétés, de nouvelles et ainsi de suite. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux de télévision et de systèmes de relais.

Cette classe comprend:

- Réseaux de télévision
- Service de télévision
- Station de télévision

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un réseau de télévision en circuit fermé (cf. 4839)
- Établissements dont l'activité principale est la production d'émissions de télévision (cf. 9611)

#### 4813 Radiodiffusion et télévision intégrées

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios de radiodiffusion et de télévision intégrées, pour la mise en ondes d'émissions de variétés, de nouvelles et ainsi de suite. Sont compris les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux intégrés de radiodiffusion et de télédiffusion et les relais.

Cette classe comprend:

- Relais intégrés de radiodiffusion et de télévision
- Réseaux intégrés de radiodiffusion et de télévision
- Service intégré de radiodiffusion et de télévision

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux de radio ou de télévision en circuit fermé (cf. 4839)

#### 4814 Câblotélévision

Établissements dont l'activité principale consiste à émettre vers leurs abonnés, par le biais de câbles coaxiaux et d'antennes communautaires, des signaux de télévision et des signaux radio à modulation de fréquence.

Cette classe comprend:

- Antennes communautaires (service de télévision par)
- Câblodistribution (service)
- Câblotélévision (service)

#### 482 Télégraphie et téléphonie

##### 4821 Réseaux de télégraphie et de câbles

Établissements dont l'activité principale est la diffusion à titre onéreux de messages par télégraphie, par câbles ou par radiotéléphone. Cette classe comprend aussi, les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services de téléimprimerie, de téléphotographie ou un réseau de câbles coaxiaux destiné aux communications en circuit fermé.

Cette classe comprend:

- Bélinogramme (service)
- Communication en circuit fermé (service)
- Communication par câbles (service)
- Communication par télégraphie ou câbles (service)
- Exploitation de réseaux de câbles coaxiaux
- Phototélégraphie (service)
- Radiotélégraphie (service)
- Télégraphie (service)
- Téléphotographie (service)
- Télétypie (service)

#### 4822 Réseaux de téléphonie

Établissements du secteur public ou privé dont l'activité principale consiste à assurer des services téléphoniques, ce qui comprend parfois la construction de lignes. Souvent, ces réseaux assurent également l'entretien du matériel et des lignes et possèdent des écoles spécialisées pour la formation du personnel d'exploitation.

Cette classe comprend:

- Entretien d'équipement et de lignes de téléphone
- Réseau téléphonique
- Service de radiotéléphone (*sauf taxi*)
- Service téléphonique

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements qui s'occupent principalement de la construction des lignes téléphoniques
- Radiotéléphone pour taxis (cf. 4581)

#### 483 Autres services des télécommunications

#### 4839 Autres services des télécommunications

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- «Pagette» (service)
- Diffusion de musique en circuit fermé
- Recherche de personnes par radio (service)
- Télévision en circuit fermé (service)

#### 484 Services postaux et services de messagers

#### 4841 Services postaux

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un service postal. La présente rubrique comprend essentiellement les établissements des Postes canadiennes, mais aussi les établissements (ou particuliers travaillant pour leur propre compte) dont l'activité principale consiste à effectuer à contrat une ou plusieurs fonctions des services postaux comme la distribution du courrier ou la direction d'un bureau de poste en milieu rural.

Cette classe comprend:

- Bureau de poste (exploitation à forfait)
- Bureau de poste (exploitation par le gouvernement)
- Casier postal (service)
- Livraison postale (service)
- Postes (service à contrat)
- Postes (service gouvernemental)

#### 4842 Services de messagers

Établissements dont l'activité principale est la livraison de lettres et de petits colis.

Cette classe comprend:

- Colis par messagerie (service)
- Collecte et livraison par courrier (service)
- Livraison de colis par courrier (service)
- Livraison des messages par courrier (service)
- Messagers (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est l'expédition de marchandises par camion (cf. 4561)
- Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un service de fourgons blindés (cf. 7791)

## GRAND GROUPE 49 Autres services publics

Établissements dont l'activité principale est la production, le transport et la distribution d'électricité; la distribution de gaz naturel par un réseau de canalisations; le traitement et la distribution de l'eau et l'exploitation d'une utilité publique non classée ailleurs.

#### 491 Production et distribution d'électricité

#### 4911 Production et distribution d'électricité

Établissements dont l'activité principale est la production, le transport et la distribution de l'électricité. Sont compris les établissements dont l'activité principale concerne la production et le transport d'énergie électrique même si cette énergie est destinée principalement ou intégralement à une entreprise particulière de l'industrie manufacturière, minière ou autre.

Cette classe comprend:

- Centrale d'énergie électrique (exploitation)
- Électricité (transport et distribution)
- Énergie électrique (production)

*Elle ne comprend pas:*

- Construction de centrales électriques ou de barrages (cf. Groupe industriel 40)

#### 492 Distribution de gaz

#### 4921 Distribution de gaz

Établissements dont l'activité principale est la distribution de gaz naturel, ou manufacturé par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations.

Cette classe comprend:

- Gaz naturel (distribution)

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation de gazoducs (cf. 4611)

## **493 Distribution d'eau**

### **4931 Distribution d'eau**

Établissements dont l'activité principale est le traitement de l'eau destinée à l'usage ménager. Les établissements ou services des eaux, qui figurent à la présente rubrique, sont souvent liés aux autorités locales. Sont également compris les établissements dont l'activité principale est la distribution d'eau destinée à l'irrigation.

Cette classe comprend:

- Commission de l'eau, gouvernement local
- Conseil de l'eau, gouvernement local
- Irrigation, service de distribution d'eau
- Service d'eau municipal (exploitation)
- Service des eaux (exploitation)
- Usine de filtration de l'eau

## **499 Autres services publics**

### **4999 Autres services publics**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'une utilité publique non classée ailleurs.

Cette classe comprend:

- Bornes d'incendie (entretien et réparation)
- Conduites d'égout (inspection, nettoyage, test)
- Déchets (collecte et évacuation)
- Déchets radioactifs (évacuation)
- Dépotoirs (exploitation)
- Embâcles (destruction)
- Épuration des eaux d'égout
- Évacuation des eaux d'égout
- Incinérateurs
- Inspection sous-marine
- Rues et parcs de stationnement (nettoyage)
- Vapeur (production)





## DIVISION I

# Commerces de gros

### GRAND GROUPE 50 Commerces de gros de produits agricoles

#### 501 Commerces de gros de produits agricoles Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bétail, de céréales et d'autres produits agricoles.

#### 5011 Commerce de gros d'animaux vivants Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'animaux domestiques, dont la volaille et le poisson vivants.

Cette classe comprend:

- Abeilles (comm. de gros)
- Animaux de ferme (comm. de gros)
- Animaux de maison (comm. de gros)
- Appâts vivants (comm. de gros)
- Bétail (comm. de gros)
- Boeufs (comm. de gros)
- Chevaux (comm. de gros)
- Grenouilles vivantes (comm. de gros)
- Moutons (comm. de gros)
- Poissons vivants (comm. de gros)
- Porcs (comm. de gros)
- Vaches (comm. de gros)
- Vairons (comm. de gros)
- Vers de terre (comm. de gros)
- Volailles vivantes (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Poissons frais, fumés, salés ou congelés (cf. 5215)
- Viande de volaille (cf. 5214)

#### 5012 Commerce de gros de grains et céréales Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de grains et céréales.

Cette classe comprend:

- Avoine (comm. de gros)
- Blé (comm. de gros)
- Céréales mélangées (comm. de gros)
- Grains de céréale (comm. de gros)
- Graines oléagineuses (comm. de gros)
- Haricots secs (comm. de gros)
- Maïs en grain (comm. de gros)
- Orge en grain (comm. de gros)
- Pois secs (comm. de gros)
- Riz non blanchi (comm. de gros)
- Sarrasin (comm. de gros)
- Seigle en grain (comm. de gros)

#### 5013 Commerce de gros de peaux et fourrures brutes

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de peaux et cuirs d'animaux, ainsi que de fourrures brutes.

Cette classe comprend:

- Fourrures brutes (comm. de gros)
- Peaux et cuirs d'animaux bruts (comm. de gros)

#### 5019 Autres commerces de gros de produits agricoles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits agricoles non classés ailleurs, dont le tabac brut en feuilles.

Cette classe comprend:

- Arbres ornementaux (comm. de gros)
- Caoutchouc brut (comm. de gros)
- Coton brut (comm. de gros)
- Laine brute (comm. de gros)
- Lait cru (comm. de gros)
- Légumes et plantes, produits bruts non traités (comm. de gros)
- Mohair brut (comm. de gros)
- Noix et graines non écalées (comm. de gros)
- Plantes de pépinière (comm. de gros)
- Plantes et fleurs ornementales (comm. de gros)
- Plumes non traitées (comm. de gros)
- Produits divers de la ferme, *sauf le bétail et les céréales* (comm. de gros)
- Soie brute (comm. de gros)
- Sucre brut (comm. de gros)
- Tabac en-feuilles brut (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Bétail (cf. 5011)
- Céréales (cf. 5012)
- Tabac traité (cf. 5241)

### GRAND GROUPE 51 Commerces de gros de produits pétroliers

#### 511 Commerces de gros de produits pétroliers Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'essence, d'huiles et de graisses lubrifiantes, de distillats utilisés comme carburant et d'autres produits pétroliers raffinés. Les établissements dont l'activité principale est la vente de mazout (huile

à chauffage) et de gaz de pétrole liquéfié, aussi bien à des entreprises qu'à des consommateurs ménagers, figurent également à la présente rubrique.

#### 5111 Commerce de gros de produits du gaz et du gaz propane

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de gaz de pétrole liquéfié, ainsi que du gaz propane.

Cette classe comprend:

- Gaz de pétrole liquéfié (comm. de gros et détail)
- Gaz propane (comm. de gros)

#### 5112 Commerce de gros de produits pétroliers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits pétroliers raffinés.

Cette classe comprend:

- Diésel, carburant (comm. de gros)
- Gazoline (comm. de gros)
- Graisses et huiles lubrifiantes (comm. de gros)
- Huile à chauffage (comm. de gros et détail)
- Mazout (comm. de gros)
- Mazout léger (comm. de gros)
- Produits de pétrole (comm. de gros)

## GRAND GROUPE 52 Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons gazeuses, de boissons alcoolisées, de médicaments, de produits de toilette et de produits du tabac.

#### 521 Commerces de gros de produits alimentaires

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de confiseries, d'aliments congelés emballés, de produits laitiers, de volaille et d'œufs, de poissons et de fruits de mer, de fruits et légumes frais, de viande et de produits de la viande, de produits de boulangerie et de pâtisserie et d'autres gammes spécialisées de produits alimentaires.

#### 5211 Commerce de gros de confiseries

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits à base de sucre et de chocolat et d'autres produits du même type.

Cette classe comprend:

- Bonbons (comm. de gros)
- Bretzels (comm. de gros)
- Chocolat et préparations à base de chocolat et de sucre (comm. de gros)
- Confiseries (comm. de gros)
- Croustilles de pommes de terre (comm. de gros)
- Maïs grillé (comm. de gros)
- Noix et graines comestibles (comm. de gros)

- Réglisse (comm. de gros)
- Sirops et concentré de fruits pour fontaine (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Noix et graines non écalées (cf. 5019)
- Pâtisseries (cf. 5218)

#### 5212 Commerce de gros de produits alimentaires congelés et emballés

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits alimentaires congelés et emballés dont les produits surgelés.

Cette classe comprend:

- Aliments congelés et emballés (comm. de gros)
  - Diners congelés et emballés (comm. de gros)
  - Fruits congelés et emballés (comm. de gros)
  - Jus congelés et emballés (comm. de gros)
  - Légumes congelés et emballés (comm. de gros)
  - Pâtisseries congelées et emballées (comm. de gros)
  - Poissons congelés et emballés (comm. de gros)
  - Viandes congelées et emballées (comm. de gros)
  - Volailles congelées et emballées (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Poissons congelés non emballés (cf. 5215)
  - Produits laitiers congelés (cf. 5213)
  - Viandes congelées non emballées (cf. 5217)
  - Volailles congelées non emballées (cf. 5214)

#### 5213 Commerce de gros de produits laitiers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits laitiers.

Cette classe comprend:

- Beurre (comm. de gros)
- Crème glacée (comm. de gros)
- Crème transformée (comm. de gros)
- Fromage (comm. de gros)
- Lait glacé (comm. de gros)
- Lait transformé (comm. de gros)
- Produits de crèmerie transformés (*sauf en conserve*) (comm. de gros)
- Produits laitiers gelés (comm. de gros)
- Produits laitiers transformés (*sauf en conserve*) (comm. de gros)
- Tarte à la crème glacée (comm. de gros)
- Yogourt (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Produits laitiers en conserves (cf. 5219)

#### 5214 Commerce de gros de volailles et d'œufs

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de volailles préparées et d'œufs.

Cette classe comprend:

- Canards éviscérés (comm. de gros)
- Dindons éviscérés (comm. de gros)
- Faisans (comm. de gros)
- Oeufs (comm. de gros)
- Oies (comm. de gros)
- Poulets à frire (comm. de gros)
- Poulets de grill (comm. de gros)
- Poulets éviscérés (comm. de gros)
- Volailles éviscérées (comm. de gros)
- Volailles congelées non emballées (comm. de gros)

- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Volailles congelées et emballées (cf. 5212)
- Volailles vivantes (cf. 5011)

### 5215 Commerce de gros de poissons et fruits de mer

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de poissons frais, fumés, salés ou congelés et de produits de la mer (sauf les produits de la mer congelés et emballés).

- Cette classe comprend:
- Fruits de mer gelés non emballés (comm. de gros)
  - Homards frais ou gelés non emballés (comm. de gros)
  - Huîtres fraîches ou gelées non emballées (comm. de gros)
  - Pétoncles frais ou gelés non emballés (comm. de gros)
  - Poissons et fruits de mer frais et éviscérés (comm. de gros)
  - Poissons gelés, sauf emballés ou en conserve (comm. de gros)
  - Poissons salés ou préservés, sauf en conserve (comm. de gros)
  - Poissons traités (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Poissons et fruits de mer congelés et emballés (cf. 5212)
  - Poissons et fruits de mer en conserve (cf. 5219)

### 5216 Commerce de gros de fruits et légumes frais

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fruits et de légumes frais.

- Cette classe comprend:
- Agrumes frais (comm. de gros)
  - Fruits de verger frais (comm. de gros)
  - Fruits et légumes frais (comm. de gros)
  - Fruits tropicaux frais (comm. de gros)
  - Légumes frais de jardin maraîcher (comm. de gros)
  - Légumes frais de serre chaude (comm. de gros)
  - Petits fruits et baies (comm. de gros)
  - Pommes (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Fruits et légumes congelés et emballés (cf. 5212)
  - Fruits et légumes en conserve (cf. 5219)

### 5217 Commerce de gros de viandes et produits de la viande

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de viandes fraîches, congelées (sauf emballées), salées ou fumées et cuites.

- Cette classe comprend:
- Agneau, viande de (comm. de gros)
  - Boeuf traité ou cuit, *sauf en conserve* (comm. de gros)
  - Carcasses de boeuf (comm. de gros)
  - Carcasses de porc (comm. de gros)
  - Lard (comm. de gros)
  - Mouton, viande de (comm. de gros)
  - Porc traité ou cuit, *sauf en conserve* (comm. de gros)
  - Veau, viande de (comm. de gros)
  - Viande cuite ou préparée, *sauf en conserve* (comm. de gros)

- Viande fumée (comm. de gros)
- Viande fumée ou salée (comm. de gros)
- Viande congelée non emballée (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Viandes congelées et emballées (cf. 5212)
- Viandes en conserve (cf. 5219)

Elle ne comprend pas:

- Coupe en portions, emballage et vente de carcasses achetées (cf. 1011)

### 5218 Commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie.

Cette classe comprend:

- Biscuits (comm. de gros)
- Gâteaux et pâtisseries (comm. de gros)
- Pains (comm. de gros)
- Produits de boulangerie (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Les grandes boulangeries qui vendent leurs produits aux établissements de détail et qui assurent parfois la livraison à domicile (cf. 1072)

### 5219 Autres commerces de gros de produits alimentaires

Établissements dont l'activité principale et le commerce de gros de produits alimentaires non classés ailleurs ou d'une combinaison des produits alimentaires classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Aliments diététiques en conserves (comm. de gros)
- Aliments en conserves (comm. de gros)
- Aliments pour bébés, en conserves (comm. de gros)
- Aliments pour jeunes enfants, en conserves (comm. de gros)
- Cacao et produits du cacao (comm. de gros)
- Café (comm. de gros)
- Céréales à déjeuner (comm. de gros)
- Céréales sèches ou préparées (comm. de gros)
- Confitures, gelées et marmelades (comm. de gros)
- Desserts en conserves (comm. de gros)
- Épices (comm. de gros)
- Farine (comm. de gros)
- Fruits séchés en boîtes ou en conserves (comm. de gros)
- Huiles pour cuisson et salade (comm. de gros)
- Ingrédients et préparations pour aliments en conserves (comm. de gros)
- Jus de légumes (comm. de gros)
- Jus et concentrés de fruits, sauf gelés (comm. de gros)
- Légumes en conserves (comm. de gros)
- Légumes séchés (comm. de gros)
- Marinades (comm. de gros)
- Mélanges à gâteaux (comm. de gros)
- Mélasse (comm. de gros)
- Miel transformé (comm. de gros)
- Poissons en conserves (comm. de gros)
- Poudres à dessert et flans (comm. de gros)
- Préparations à base de légumes en conserves (comm. de gros)
- Produits laitiers en conserves ou en poudre (comm. de gros)
- Riz blanchi (comm. de gros)

- Sauces (comm. de gros)
- Sirops et sucre d'érable (comm. de gros)
- Soupes (comm. de gros)
- Sucre raffiné (comm. de gros)
- Thé (comm. de gros)
- Viandes préparées en conserves (comm. de gros)

## 522 Commerces de gros de boissons

### 5221 Commerce de gros de boissons non alcooliques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de boissons non alcooliques, d'eaux minérales et d'eau de source.

Cette classe comprend:

- Boissons douces (comm. de gros)
- Boissons gazeuses (comm. de gros)
- Eaux minérales et de source (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas:*

- Embouteillage et la vente d'eaux traitées ou d'eau de source (cf. 1111)

### 5222 Commerce de gros de boissons alcooliques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de boissons alcoolisées et de vins.

Cette classe comprend:

- Bière (comm. de gros)
- Boissons alcooliques distillées (comm. de gros)
- Cidre de pommes (comm. de gros)
- Liqueurs (comm. de gros)
- Liqueurs fermentées à base de malt (comm. de gros)
- Spiritueux (comm. de gros)
- Vins (comm. de gros)

## 523 Commerces de gros de médicaments et de produits de toilette

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de médicaments brevetés, de spécialités pharmaceutiques, de savons et de produits de toilette et de produits pharmaceutiques divers.

### 5231 Commerce de gros de médicaments

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de médicaments sur ordonnance ou de spécialités pharmaceutiques ou des deux.

Cette classe comprend:

- Anti-acides, préparations (comm. de gros)
- Antibiotiques, médicaments (comm. de gros)
- Antiseptiques, préparations (comm. de gros)
- Bactériologiques, médicaments (comm. de gros)
- Biologiques, médicaments (comm. de gros)
- Dermatologiques, médicaments (comm. de gros)
- Hématopoïétiques, médicaments (comm. de gros)
- Hormonaux, médicaments (comm. de gros)
- Laxatifs, préparations (comm. de gros)
- Médicaments brevetés (comm. de gros)
- Médicaments de prescription (comm. de gros)
- Médicaments (comm. de gros)
- Narcotiques, médicaments (comm. de gros)
- Préparations pharmaceutiques (comm. de gros)
- Vitamines (comm. de gros)

## 5232 Commerce de gros de savons et produits de toilette

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de savons de toilette, de produits de beauté et de produits semblables.

Cette classe comprend:

- Barbe, produits pour la (comm. de gros)
  - Colorants, teintures et laques pour cheveux (comm. de gros)
  - Cosmétiques (comm. de gros)
  - Crèmes et lotions, produits de beauté (comm. de gros)
  - Dentifrices (comm. de gros)
  - Déodorants (comm. de gros)
  - Eaux de toilette et de cologne (comm. de gros)
  - Huiles et sels de bain (comm. de gros)
  - Hygiène buccale, produits d' (comm. de gros)
  - Lotions capillaires et brillantines (comm. de gros)
  - Parfums et fragrances (comm. de gros)
  - Produits de beauté (comm. de gros)
  - Produits de manucure (comm. de gros)
  - Produits de toilette (comm. de gros)
  - Produits pour soins du corps (comm. de gros)
  - Savons de toilette (comm. de gros)
  - Shampoings (comm. de gros)
  - Soins de la peau, produits pour les (comm. de gros)
  - Soins dentaires, produits de (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros:*
- Lessives, détergents et récurants (cf. 5971)

## 5239 Commerce de gros de produits pharmaceutiques divers et d'autres produits de toilette

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits pharmaceutiques divers et de produits connexes non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Aides pour les pieds (comm. de gros)
- Bandages, pansements et gazes (comm. de gros)
- Brosses à dents (*sauf électriques*) (comm. de gros)
- Herbes médicinales sans ordonnance (comm. de gros)
- Premiers soins, fournitures de (comm. de gros)
- Produits pharmaceutiques divers (comm. de gros)
- Produits pharmaceutiques en caoutchouc (comm. de gros)
- Produits sanitaires personnels (comm. de gros)
- Rasoirs (*sauf électriques*) (comm. de gros)
- Sparadraps (comm. de gros)
- Tubes de plastique, assemblage (comm. de gros)

## 524 Commerces de gros de produits du tabac

### 5241 Commerce de gros de produits du tabac

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tabac et de produits du tabac. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tabac traité figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Cigares (comm. de gros)
- Cigarettes (comm. de gros)
- Tabac à chiquer (comm. de gros)
- Tabac à pipe (comm. de gros)
- Tabac à priser (comm. de gros)

- Tabac haché (comm. de gros)
- Tabac séché ou transformé (comm. de gros)  
*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Tabac brut en feuilles (cf. 5019)

## GRAND GROUPE 53 Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements, d'articles et d'accessoires d'habillement, de chaussures, de produits de mercerie et de tissus.

### 531 Commerces de gros de vêtements et de chaussures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes et adolescents; de vêtements de dessus, bas et chaussettes, sous-vêtements, et autres articles d'habillement pour femmes, jeunes filles et enfants; de chaussures et d'autres articles vestimentaires.

#### 5311 Commerce de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements de dessus, sous-vêtements et accessoires, dont les vêtements de travail, pour hommes et adolescents.

Cette classe comprend:

- Chapeaux et casquettes pour hommes (comm. de gros)
- Complots pour hommes (comm. de gros)
- Sous-vêtements pour hommes (comm. de gros)
- Vestons sports pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de dessus pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de nuit pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de plage pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de toilette pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de travail pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements sports pour hommes (comm. de gros)

#### 5312 Commerce de gros de vêtements de dessus pour femmes et enfants

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements de dessus pour femmes, jeunes filles et enfants.

Cette classe comprend:

- Blouses pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Complots et pantailleurs pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Jupes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Manteaux pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Pardessus pour femmes et enfants (comm. de gros)

- Robes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Uniformes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de dessus pour femmes et enfants (comm. de gros)  
*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Vêtements de fourrure (cf. 5315)

#### 5313 Commerce de gros de bas, chaussettes, sous-vêtements et articles d'habillement pour femmes et enfants

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bas et chaussettes, de sous-vêtements et d'autres articles (*sauf les articles de modiste*) pour femmes, jeunes filles et enfants.

Cette classe comprend:

- Accessoires de vêtements pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Bas et chaussettes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Bas-culottes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Bourses et sacs à main pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Ceintures pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Corsets pour femmes (comm. de gros)
- Écharpes et tours de cou pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Gants pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Sous-vêtements pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de base pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de nuit pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de plage pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements pour bébé (comm. de gros)

#### 5314 Commerce de gros de chaussures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de chaussures.

Cette classe comprend:

- Bottes (comm. de gros)
- Chaussures imperméables (comm. de gros)
- Chaussures (comm. de gros)
- Couvre-chaussures (comm. de gros)
- Pantoufles (comm. de gros)

#### 5315 Commerce de gros de fourrures préparées

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fourrures préparées, de manteaux de fourrure et de vêtements de fourrure.

Cette classe comprend:

- Fourrures, apprêtées (*sauf brutes*)
- Manteaux, vestons et accessoires de fourrure  
*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Fourrure brute (cf. 5013)

#### 5319 Autres commerces de gros de vêtements

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements non classés ailleurs, comme les articles de modiste, chapeaux ou d'une combinaison

de vêtements et accessoires classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Articles de modiste (comm. de gros)
- Chapeaux et casquettes pour femmes (comm. de gros)
- Vêtements athlétiques (comm. de gros)
- Vêtements unisexe (comm. de gros)

### **532 Commerces de gros de tissus et de mercerie**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tissus et d'articles de mercerie.**

#### **5321 Commerce de gros de tissus**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tissus vendus à la verge ou à la pièce.

Cette classe comprend:

- Coton (comm. de gros)
- Étoffe tissée (comm. de gros)
- Étoffe tricotée (comm. de gros)
- Matériel tressé (comm. de gros)
- Rayonne (comm. de gros)
- Tissus en laine (comm. de gros)
- Tissus synthétiques (comm. de gros)
- Tissus de textile divers (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Linge de maison et tentures (cf. 5433)

#### **5329 Commerce de gros de mercerie**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de mercerie.

Cette classe comprend:

- Accessoires de couture (comm. de gros)
- Agrafes de vêtements (comm. de gros)
- Boutons (comm. de gros)
- Dentelle (comm. de gros)
- Fils (comm. de gros)
- Fils pour tricot (comm. de gros)
- Mercerie (comm. de gros)
- Modiste, fournitures et accessoires pour (comm. de gros)
- Patrons pour vêtements (comm. de gros)
- Rubans (comm. de gros)

## **GRAND GROUPE 54 Commerces de gros d'articles ménagers**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques et de leurs pièces, de meubles de maison et d'articles de mobilier. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de meubles, machines et matériel de bureau et d'usage professionnel sont classés au groupe industriel 579 — *AUTRES COMMERCES DE GROS DE MACHINES, MATÉRIEL ET FOURNITURES.*

### **541 Commerces de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques neufs et d'occasion et de leurs pièces.**

#### **5411 Commerce de gros d'appareils ménagers électriques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'appareils ménagers électriques d'usage domestique neufs et d'occasion et de leurs pièces.

Cette classe comprend:

- Appareils ménagers électriques de cuisine (comm. de gros)
- Appareils électriques de soins personnels (comm. de gros)
- Appareils ménagers électriques, neufs et usagés (comm. de gros)
- Aspirateurs (comm. de gros)
- Climatiseurs (comm. de gros)
- Fers à repasser (comm. de gros)
- Horloges électriques (comm. de gros)
- Humidificateurs électriques portatifs (comm. de gros)
- Lave-vaisselle (comm. de gros)
- Machines à coudre (comm. de gros)
- Machines à laver (comm. de gros)
- Poêles électriques (comm. de gros)
- Radiateurs électriques (comm. de gros)
- Réfrigérateurs électriques (comm. de gros)
- Sécheuses (comm. de gros)
- Ventilateurs électriques (comm. de gros)

#### **5412 Commerce de gros d'appareils ménagers électroniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel, de pièces et d'accessoires électroniques, neufs ou d'occasion.

Cette classe comprend:

- Détecteurs de fumée ménagers (comm. de gros)
- Enceintes acoustiques (comm. de gros)
- Fours à micro-ondes et à convection (comm. de gros)
- Jeux électroniques sur téléviseurs (comm. de gros)
- Lecteurs de cassettes (comm. de gros)
- Magnétophones (comm. de gros)
- Ordinateurs ménagers (comm. de gros)
- Postes de radio (comm. de gros)
- Systèmes stéréo (comm. de gros)
- Téléviseurs (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Jeux électroniques non branchés sur un téléviseur (cf. 5941)

### **542 Commerces de gros de meubles de maison**

#### **5421 Commerce de gros de meubles de maison**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de meubles de maison et de leurs éléments.

Cette classe comprend:

- Armoires de cuisine amovibles (comm. de gros)
- Matelas et sommiers (comm. de gros)

- Meubles ménagers, pièces et composantes (comm. de gros)
- Meubles de chambre à coucher (comm. de gros)
- Meubles de cuisine (comm. de gros)
- Meubles de maison en bois, plastique, métal, etc. (comm. de gros)
- Meubles de patio (comm. de gros)
- Meubles de salle à dîner (comm. de gros)
- Meubles de salon (comm. de gros)
- Meubles de bambou (comm. de gros)
- Meubles en rotin (comm. de gros)
- Meubles rembourrés de maison (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Meubles de bureau (cf. 5791)
- Meubles d'école et d'usage professionnel (cf. 5793)
- Meubles utilisés dans le secteur des services (cf. 5792)

#### 543 Commerces de gros d'accessoires ménagers d'ameublement

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de porcelaine, de verrerie, de faïence et de poterie, de revêtements de sol, de linge de maison, de tentures et d'autres accessoires ménagers d'ameublement.

#### 5431 Commerce de gros de porcelaine, verrerie, faïence et poterie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles ménagers en porcelaine, en verre, en faïence et en poterie.

Cette classe comprend:

- Articles de table en céramique (comm. de gros)
- Batterie de cuisine en céramique (comm. de gros)
- Faïencerie de maison (comm. de gros)
- Porcelaine de maison (comm. de gros)
- Poterie de maison (comm. de gros)
- Verrerie de maison (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Articles pour restaurants et hôtels (cf. 5792)

#### 5432 Commerce de gros de revêtements de sol

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de revêtements de sol.

Cette classe comprend:

- Carpettes (comm. de gros)
- Carreaux de parquet (comm. de gros)
- Couvre-sols en linoléum (comm. de gros)
- Tapis à carreaux (comm. de gros)
- Tapis de pied et de couloir (comm. de gros)
- Tapis (comm. de gros)

#### 5433 Commerce de gros de linge de maison, tentures et autres articles de textile

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de linge de maison, de tentures et d'autres accessoires ménagers d'ameublement en textile.

Cette classe comprend:

- Coussins (comm. de gros)
- Couvertures de lit (comm. de gros)
- Couvertures et protecteurs de meubles (comm. de gros)

- Couvre-lits (comm. de gros)
- Descentes de bain et ensembles de salle de bain (comm. de gros)
- Draps et taies d'oreillers (comm. de gros)
- Lingerie de maison (comm. de gros)
- Lingerie (sauf les matelas) (comm. de gros)
- Nappes (comm. de gros)
- Oreillers (comm. de gros)
- Rideaux (comm. de gros)
- Serviettes (comm. de gros)
- Tentures (comm. de gros)

#### 5439 Autres commerces de gros d'articles ménagers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'autres accessoires ménagers d'ameublement non classés ailleurs ou de toute combinaison d'accessoires classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Accessoires décoratifs de fenêtre (comm. de gros)
- Articles d'art et de décoration de maison (comm. de gros)
- Cadres (comm. de gros)
- Décorations murales d'usage domestique (comm. de gros)
- Miroirs (comm. de gros)
- Paniers, boîtes, boîtes en métal et sacs d'usage domestique (comm. de gros)
- Peintures (comm. de gros)
- Plateaux d'usage commercial (comm. de gros)
- Stores (comm. de gros)
- Tapisseries, accessoires ménagers d'ameublement (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Lampes électriques (cf. 5741)

### GRAND GROUPE 55 Commerces de gros des véhicules automobiles, pièces et accessoires

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de véhicules automobiles et de leurs pièces et accessoires, y compris les pneus.

#### 551 Commerces de gros de véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'automobiles, de camions, d'autobus et d'autres véhicules automobiles.

#### 5511 Commerce de gros d'automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de voitures particulières, neuves et d'occasion.

Cette classe comprend:

- Automobiles neuves ou usagées (comm. de gros)
- Voitures neuves ou usagées (comm. de gros)

### 5512 Commerce de gros de camions et d'autobus

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'autobus et de camions neufs et d'occasion. Les établissements ayant pour principale activité la réparation de ces véhicules figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Autobus (comm. de gros)
- Autobus scolaires (comm. de gros)
- Autocars (comm. de gros)
- Camions (comm. de gros)
- Camions à bascule (comm. de gros)
- Camions à ridelles (comm. de gros)
- Camions-citernes (comm. de gros)
- Tracteurs routiers (comm. de gros)

### 5519 Autres commerces de gros de véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de véhicules automobiles non classés ailleurs, dont les remorques.

Cette classe comprend:

- Campeuses, véhicule moteur (comm. de gros)
- Motocyclettes (comm. de gros)
- Motoneiges (comm. de gros)
- Remorques et semi-remorques commerciales pour véhicules automobiles (comm. de gros)
- Roulottes de tourisme (y compris les tentes-roulottes) (comm. de gros)
- Véhicules récréatifs et d'usage particulier (comm. de gros)
- Véhicules tout terrain (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Bulldozers (cf. 5721)
- Maisons mobiles (cf. 5999)
- Tracteurs à usage industriel (cf. 5731)
- Tracteurs de ferme et de jardin (cf. 5711)

### 552 Commerces de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de pneus et de chambres à air et d'autres pièces et accessoires de véhicules automobiles.

### 5521 Commerce de gros de pneus et chambres à air

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de pneus et de chambres à air pour tous les genres de véhicules. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la remise à neuf, le rechapage et la vulcanisation de pneus.

Cette classe comprend:

- Chambres à air pour les pneus de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Pneus neufs de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Pneus rechapés (comm. de gros)
- Pneus d'avions rechapés (comm. de gros)

### 5529 Autres commerces de gros de pièces et accessoires pour véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de pièces et d'accessoires neufs et remis

à neuf, de fournitures pour la carrosserie et les sièges et de produits chimiques non classés ailleurs pour les véhicules automobiles. Sont compris les établissements ayant pour activité principale de remettre en état les pompes à essence, les pompes à eau, les embrayages, les solénoïdes et les régulateurs de tension.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs pour automobiles (comm. de gros)
- Antigels d'automobile (comm. de gros)
- Composés de traitement de carrosseries d'automobiles (comm. de gros)
- Composés pour radiateur de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Embrayages d'automobiles (remise à neuf)
- Liquide pour freins d'automobiles (comm. de gros)
- Moteurs de motoneiges (comm. de gros)
- Moteurs de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Pièces et accessoires d'automobiles (*sauf les pneus et chambres à air*) (comm. de gros)
- Pompes à eau d'automobiles (remise à neuf)
- Pompes à essences d'automobiles (remise à neuf)
- Préparations antidétonantes d'automobiles (comm. de gros)
- Régulateurs de tension d'automobiles (remise à neuf)
- Solénoïdes d'automobiles (remise à neuf)
- Système de son pour véhicules automobiles (comm. de gros)
- Véhicules automobiles, pièces et accessoires (comm. de gros)
- Véhicules récréatifs, pièces et accessoires (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Démontage des automobiles et vente des pièces (cf. 5911)
- Remise à neuf de moteurs et transmissions de véhicules automobiles (cf. 3081)
- Réparation et remplacement de transmissions (cf. 6355)

## GRAND GROUPE 56

Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de métaux et de produits en métal, d'articles de quincaillerie, de matériel et de fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation, de bois et de matériaux de construction.

### 561 Commerces de gros de métaux et produits en métal

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de formes primaires, de profilés de charpente et d'autres produits en fer et en acier, et de métaux non ferreux et de produits en métal non classés ailleurs, dont les minerais et concentrés métalliques. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines et de matériel en métal sont classés au grand groupe 57 — COMMERCES DE GROS DE MACHINES, MATÉRIEL ET FOURNITURES.



**5611 Commerce de gros de formes primaires et profilés de charpente en fer et en acier**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de formes primaires en métal ferreux. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de formes et de profilés en acier galvanisé en acier inoxydable figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Acier moulé (comm. de gros)
- Barres, tiges et cornières d'acier (comm. de gros)
- Blooms, billettes, brames et autres profilés semi-ouvrés d'acier (comm. de gros)
- Concentrés de métaux ferreux (comm. de gros)
- Fer et acier en formes primaires et profilés (comm. de gros)
- Fonte en gueuse et autres formes primaires du fer (comm. de gros)
- Formes et profilés d'acier inoxydable et galvanisé (comm. de gros)
- Formes primaires et profilés de charpente en acier ordinaire ou allié (comm. de gros)
- Lingots d'acier (comm. de gros)
- Palplanches d'acier (comm. de gros)
- Rails pour voie ferrée (comm. de gros)
- Tiges d'armature d'acier (comm. de gros)
- Tôles, feuilles et feuillards d'acier (comm. de gros)

**5612 Autres commerces de gros de produits en fer et en acier**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits en métal ferreux non classés ailleurs, dont les minerais et concentrés ferreux. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits en acier galvanisé et en acier inoxydable (*sauf les formes primaires et les profilés de charpente*) figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Boulets de broyage moulés ou forgés (comm. de gros)
- Cordes et câbles métalliques d'acier (comm. de gros)
- Fils d'acier et produits travaillés de fils d'acier (comm. de gros)
- Formes d'acier pour le béton (comm. de gros)
- Laine d'acier (comm. de gros)
- Produits d'architecture en fer et en acier (comm. de gros)
- Produits d'ornement en fer et en acier (comm. de gros)
- Produits en fer et en acier galvanisés (comm. de gros)
- Produits en fer et en acier moulés et forgés (comm. de gros)
- Produits en tôle et en acier travaillés (comm. de gros)
- Produits travaillés d'acier inoxydable (comm. de gros)
- Quincaillerie d'acier pour le béton (comm. de gros)
- Ressorts d'acier d'usage général (comm. de gros)
- Solives ajourées, travaillées (comm. de gros)
- Toile métallique en acier (comm. de gros)
- Tuyaux de fer et d'acier (comm. de gros)

**5613 Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de métaux non ferreux et de produits en métaux non ferreux, dont les minerais et concentrés.

Cette classe comprend:

- Aluminium et alliages d'aluminium, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Aluminium, produits d'architecture et de charpente (comm. de gros)
- Cuivre et alliages de cuivre, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Cuivre, produits d'architecture et de charpente (comm. de gros)
- Étain et alliages d'étain, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Lingots, métaux non ferreux (comm. de gros)
- Métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux (comm. de gros)
- Métaux précieux et alliages, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Minerais et concentrés non ferreux (comm. de gros)
- Nickel et alliages de nickel, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Plomb et zinc, produits de base travaillés (comm. de gros)
- Plomb, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Profilés de raffinerie et formes secondaires, métaux non ferreux (comm. de gros)
- Zinc et alliages de zinc, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Parements et couvertures en métal (cf. 5639)

**5619 Commerce de gros d'une combinaison de métaux et produits en métal**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'une combinaison des produits mentionnés aux classes ci-dessus, mais où aucun d'entre eux ne prédomine.

**562 Commerces de gros d'articles de quincaillerie, de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de diverses combinaisons des différentes lignes d'articles de quincaillerie, de matériel et de fournitures de plomberie et de climatisation et de matériel de chauffage non électrique.

**5621 Commerce de gros d'articles de quincaillerie**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles de quincaillerie pour le bâtiment, d'outils et de coutellerie, d'ustensiles de cuisine, etc.

Cette classe comprend:

- Articles domestiques pour la préparation et la conservation des aliments (comm. de gros)
- Boulons, écrous, rivets, vis et autres attaches (comm. de gros)
- Chaîne métallique (comm. de gros)
- Clous, brochettes et crampons (comm. de gros)
- Coutellerie de maison (comm. de gros)
- Électrodes et fils métalliques de soudure (comm. de gros)
- Garnitures de valises et de coffres (comm. de gros)
- Outils (comm. de gros)

- Outils de charpentiers (comm. de gros)
- Outils de mécaniciens (comm. de gros)
- Outils et équipement de plombiers (comm. de gros)
- Outils tranchants à main (comm. de gros)
- Pentures et charnières (comm. de gros)
- Quincaillerie d'appareils (comm. de gros)
- Quincaillerie d'urgence (comm. de gros)
- Quincaillerie de navigation et de gréement (comm. de gros)
- Quincaillerie de rayonnage (comm. de gros)
- Quincaillerie et accessoires de meubles et d'armoirs (comm. de gros)
- Quincaillerie lourde (comm. de gros)
- Quincaillerie pour le bâtiment (comm. de gros)
- Serrures et clefs (comm. de gros)
- Ustensiles de cuisine (comm. de gros)

**5622 Commerce de gros de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles de plomberie; de matériel de chauffage non électrique; de matériel de climatisation et de ventilation à l'exclusion des petits appareils pour fenêtres.

Cette classe comprend:

- Adoucisseurs d'eau (comm. de gros)
  - Baignoires et éviers (comm. de gros)
  - Chaudières de chauffage non électriques (comm. de gros)
  - Chauffe-eau au gaz ou au mazout (comm. de gros)
  - Cuves de lessive (comm. de gros)
  - Cuvettes et réservoirs de toilette (comm. de gros)
  - Équipements sanitaires (comm. de gros)
  - Fontaine à eau potable non refroidie (comm. de gros)
  - Fournaies, poêles et chauffeuses non électriques (comm. de gros)
  - Foyers en métal (comm. de gros)
  - Garnitures de plomberie (comm. de gros)
  - Matériel de chauffage au gaz et au mazout (comm. de gros)
  - Matériel de climatisation (comm. de gros)
  - Matériel de ventilation (comm. de gros)
  - Matériel non électrique de chauffage à air chaud (comm. de gros)
  - Matériel non électrique de chauffage et de cuisson (comm. de gros)
  - Poêles de chauffage d'air et d'eau non électriques (comm. de gros)
  - Raccords de tuyaux (comm. de gros)
  - Radiateurs de chauffage non électriques (comm. de gros)
  - Raccords de tuyaux (comm. de gros)
  - Radiateurs de chauffage non électriques (comm. de gros)
  - Sauna (comm. de gros)
  - Urinoirs (comm. de gros)
  - Valves pour système d'eau et de vapeur (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Climatisateurs d'appartement (cf. 5411)
  - Matériel de chauffage électrique (cf. 5411)
  - Matériel et fournitures de réfrigération d'usage commercial (cf. 5791)
  - Ventilateurs de maison (cf. 5411)

**563 Commerces de gros de bois et matériaux de construction**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bois de construction, de contre-plaqués, de bois travaillé; de peinture, de vitres et de papiers peints; de bois de sciage et d'autres matériaux de construction.

**5631 Commerce de gros de bois de construction, contre-plaqués et bois travaillé**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bois d'oeuvre brut et raboté, de contre-plaqués, de bois ouvré et de placages.

Cette classe comprend:

- Bardeaux et bardeaux fendus en bois (comm. de gros)
  - Cadres de portes et de fenêtres en bois (comm. de gros)
  - Contre-plaqués (comm. de gros)
  - Couvertures de sol en bois (comm. de gros)
  - Escaliers en bois (comm. de gros)
  - Fenêtres et châssis en bois (comm. de gros)
  - Garde-fous en bois (comm. de gros)
  - Moulures en bois (comm. de gros)
  - Panneaux de construction en fibres, particules, copeaux (comm. de gros)
  - Panneaux de contre-plaqués préfinis ou à surface appliquée (comm. de gros)
  - Panneaux en fibre de bois (comm. de gros)
  - Panneaux muraux (comm. de gros)
  - Parements en bois (comm. de gros)
  - Portes et fenêtres en bois (comm. de gros)
  - Produits de bois oeuvre, tourné ou façonné (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Bordures et matériaux pour toitures autres qu'en bois (cf. 5639)
  - Bois d'oeuvre brut ou raboté (cf. 5633)
  - Matériaux de finition de murs autres qu'en bois (cf. 5639)

**5632 Commerce de gros de peintures, vitres et papiers peints**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de peintures, de vitres, de papiers peints et de fournitures de décoration.

Cette classe comprend:

- Briques et pierres artificielles pour murs intérieurs (comm. de gros)
- Diluants et décapants pour peinture (comm. de gros)
- Émaux (comm. de gros)
- Laques (comm. de gros)
- Matériel et fournitures pour la peinture (comm. de gros)
- Papiers peints (comm. de gros)
- Peintures (comm. de gros)
- Peintures métalliques (comm. de gros)
- Peintures plastiques (comm. de gros)
- Pigments, siccatifs et colorants pour la peinture (comm. de gros)
- Plombs dans l'huile (comm. de gros)

- Vernis (comm. de gros)
- Verre flottant et glace polie (comm. de gros)
- Verre pour fenêtres (comm. de gros)
- Verre pour miroirs et dessus de table (comm. de gros)
- Vitre pour fenêtres (comm. de gros)

### 5633 Commerce de gros de bois de sciage

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bois de sciage.

Cette classe comprend:

- Bois de menuiserie (comm. de gros)
- Bois d'œuvre brut ou raboté (comm. de gros)

### 5639 Autres commerces de gros de matériaux de construction

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériaux de construction non classés ailleurs ou de toute combinaison d'articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant. Les établissements ayant pour activité principale la vente de maisons et de chalets préfabriqués figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Armoires de cuisine et dessus de comptoir (comm. de gros)
- Bordure de toit (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Chalets préfabriqués (comm. de gros)
- Fournitures de construction, briques, parpaings, tuiles et pierres de maçonnerie (comm. de gros)
- Fournitures pour murs secs et plâtre (comm. de gros)
- Gouttières (comm. de gros)
- Maisons préfabriquées (comm. de gros)
- Matériaux d'isolation (comm. de gros)
- Matériaux d'isolement acoustique (comm. de gros)
- Matériaux pour toiture (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Panneaux muraux (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Parements (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Plâtres, chaux (comm. de gros)
- Portes et fenêtres (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Sable, gravier, ciment et fournitures de construction (comm. de gros)
- Soffite d'édifice (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est le mélange et la livraison de béton préparé (cf. 3551)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Bordure et matériaux pour toitures en bois (cf. 5631)
- Panneaux muraux en bois (cf. 5631)

## GRAND GROUPE 57 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures, neufs ou d'occasion, comme les machines agricoles, les machines électriques, électroniques et autres, utilisés dans l'agriculture, la construction, l'exploita-

tion forestière, l'extraction minière, l'industrie manufacturière et autres activités.

### 571 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles

### 5711 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces utilisés dans l'agriculture, neufs ou d'occasion. La présente rubrique englobe les établissements qui vendent ce type de matériel directement aux agriculteurs ou aux concessionnaires de matériel agricole. Les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines et de matériel agricoles et ceux dont l'activité principale est le commerce de gros de tracteurs et de matériel pour jardins et pelouses figurent également à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Andaineuses et moissonneuses-andaineuses (comm. de gros)
- Charrues (comm. de gros)
- Convoyeurs de ferme (comm. de gros)
- Cultivateurs (comm. de gros)
- Épandeurs (comm. de gros)
- Grange, machinerie et matériel de (y compris les élévateurs) (comm. de gros)
- Herses (comm. de gros)
- Instruments agricoles (comm. de gros)
- Machinerie de fenaison (comm. de gros)
- Machinerie de ferme laitière (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de ferme (comm. de gros)
- Machinerie pour la préparation des récoltes (nettoyage, séchage et conditionnement) (comm. de gros)
- Matériel d'irrigation (comm. de gros)
- Moissonneuses-batteuses et machines de récoltes (comm. de gros)
- Planteuses (comm. de gros)
- Pulvérisateurs et poudreuses (comm. de gros)
- Sarcleuses (comm. de gros)
- Semoirs (comm. de gros)
- Tracteurs à gazon et à jardin (comm. de gros)
- Tracteurs à roues de ferme et de jardin (comm. de gros)

### 572 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction, l'exploitation forestières et l'extraction minière

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures utilisés dans la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière.

### 5721 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction et l'exploitation forestière

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, utilisés dans la construction et dans l'exploitation forestière, dont les tracteurs che-

nillés (bulldozers). Les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines de construction et d'exploitation forestière figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Balayeuses de rue et matériel de déneigement (comm. de gros)
- Chargeuses (comm. de gros)
- Chariots élévateurs à fourche pour billes (comm. de gros)
- Échafaudage démontable (comm. de gros)
- Foreuses pour le roc (comm. de gros)
- Machinerie d'asphaltage et de malaxage d'asphalte (comm. de gros)
- Machinerie d'usine de malaxage du béton (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de carrières (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de construction de routes (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de construction (comm. de gros)
- Machinerie et matériel pour la coupe du bois (comm. de gros)
- Machinerie pour la pose de drains et de tuiles (comm. de gros)
- Niveleuses (comm. de gros)
- Ponts Bailey (comm. de gros)
- Rouleaux compresseurs et remblayeuses (comm. de gros)
- Tracteurs à chenilles (comm. de gros)

#### **5722 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, utilisés pour l'extraction minière, l'exploitation des puits de pétrole et le raffinage du pétrole. Les établissements ayant pour activité principale la réparation des machines et du matériel utilisés dans l'industrie minière figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Agitateurs, concasseurs et trommels, équipement minier (comm. de gros)
- Boue et composés de forage (comm. de gros)
- Broyeurs à boulets, à barres et à galets (comm. de gros)
- Composés à catalyseurs pour le craquage du pétrole (comm. de gros)
- Cribles, matériel minier (comm. de gros)
- Machinerie de flottation, traitement de minerais (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de production du pétrole (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de puits de pétrole (comm. de gros)
- Matériel de production pour les champs de gaz naturel (comm. de gros)
- Pièces, accessoires et fournitures de machinerie de mines (comm. de gros)
- Pièces, accessoires et fournitures de raffinerie de pétrole (comm. de gros)
- Tiges de pompage pour puits de pétrole (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Machinerie et matériel de carrières (cf. 5721)
- Foreuses pour le roc (cf. 5721)

#### **573 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie**

##### **5731 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tout type de machines, matériel, fournitures et pièces utilisés dans l'industrie manufacturières, neufs ou d'occasion, dont le matériel non électrique de production et de transmission d'électricité, l'équipement de manutention de matériaux et les tracteurs industriels. Les établissements ayant pour activité principale la réparation de matériel et d'équipement industriel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Chariots élévateurs (*sauf de construction et d'exploitation forestières*) (comm. de gros)
  - Chariots et fournitures d'entrepôt (comm. de gros)
  - Compresseurs et pompes à vide (comm. de gros)
  - Convoyeurs (comm. de gros)
  - Fourneaux, étuves et fours industriels (comm. de gros)
  - Gerbeuses industrielles (comm. de gros)
  - Machinerie d'imprimerie et de lithographie (comm. de gros)
  - Machinerie et matériel de centrales énergétiques (comm. de gros)
  - Machinerie et matériel de fonderie (comm. de gros)
  - Machinerie et matériel de levage (comm. de gros)
  - Machinerie et matériel de soudure (comm. de gros)
  - Machinerie, matériel et fournitures industriels (comm. de gros)
  - Machinerie, matériel et fournitures pour l'industrie chimique (comm. de gros)
  - Machinerie, matériel et fournitures pour les industries du caoutchouc et du plastique (comm. de gros)
  - Machinerie, matériel et fournitures pour les industries du textile (comm. de gros)
  - Machinerie, matériel et fournitures pour les industries du matériel de transport (comm. de gros)
  - Machinerie, matériel et fournitures pour scierie et travail du bois (comm. de gros)
  - Machinerie pour l'industrie des pâtes et papiers (comm. de gros)
  - Machinerie pour le travail du métal (comm. de gros)
  - Matériel de transmission de puissance (*sauf électrique*) (comm. de gros)
  - Matériel de transmission de puissance mécanique (comm. de gros)
  - Pompes industrielles (comm. de gros)
  - Tracteurs à usage industriel (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas:*
- Convoyeurs de ferme (cf. 5711)
  - Génératrices et matériel de transmission d'électricité (cf. 5742)

##### **574 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques et électroniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques, de matériel de production et de transmission d'électri-

cité et de machines, de matériel et de fournitures électroniques.

**5741 Commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques, dont les appareils d'éclairage et les lampes destinés aux habitations et aux bâtiments commerciaux.

Cette classe comprend:

- Appareils d'éclairage et lampes (comm. de gros)
- Canalisation de fil et de câble électrique (comm. de gros)
- Dispositifs de câblage et fournitures électriques relatives aux câblages (comm. de gros)
- Fils et câbles isolés pour bobines relais (comm. de gros)
- Isolants électriques (comm. de gros)
- Lampes et appareils d'éclairage électriques, pièces et accessoires (comm. de gros)
- Matériaux et fournitures électriques non conductibles (comm. de gros)
- Matériel d'éclairage, de distribution et de commande (comm. de gros)
- Matériel électrique de commutation et protection (comm. de gros)
- Matériel électrique de construction (comm. de gros)
- Panneaux de contrôle de distribution électrique (comm. de gros)
- Parafoudre

**5742 Commerce de gros de matériel et fournitures de production et de transmission d'électricité**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures, neufs ou d'occasion, pour la production et la transmission d'électricité. Les établissements ayant pour activité principale la réparation de ce genre de matériel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Enregistreurs de pointe (comm. de gros)
- Générateurs électriques (comm. de gros)
- Instruments de mesure d'électricité (comm. de gros)
- Matériel électrique de centrale (comm. de gros)
- Moteurs électriques (comm. de gros)
- Régulateurs de tension (*sauf de véhicule automobile*) (comm. de gros)
- Transformateurs d'alimentation (comm. de gros)
- Transformateurs de distribution (comm. de gros)
- Transformateurs électriques (comm. de gros)
- Wattmètres (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas:*

- Remise à neuf de moteurs électriques (cf. 3379)
- Réparation de génératrices (cf. 9941)

**5743 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures électroniques (sauf ordinateurs et matériel connexe)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures électroniques, neufs ou d'occasion, pour la navigation et les communications (*sauf ceux pour la maison, le bureau ou le magasin et les ordinateurs et leur matériel connexe*).

Les établissements ayant pour activité principale la réparation de ce genre de matériel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Dispositifs et systèmes électroniques d'alarme et de signalisation (*sauf les détecteurs de fumée domestiques*) (comm. de gros)
  - Matériel de radar (comm. de gros)
  - Matériel de radiocommunications (comm. de gros)
  - Matériel de sonar (comm. de gros)
  - Matériel électronique d'intercommunication (comm. de gros)
  - Matériel électronique de communications (comm. de gros)
  - Matériel et dispositifs électroniques de navigation (comm. de gros)
  - Systèmes de sonorisation
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Appareils ménagers électroniques (cf. 5412)
  - Calculatrices de bureau et caisses enregistreuses (cf. 5791)
  - Ordinateurs, machines et matériel connexe (cf. 5744)

**5744 Commerce de gros d'ordinateurs, machines et matériel connexe et progiciels**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines neuves ou d'occasion pour le traitement électronique de données, de machines et de matériel connexe et de progiciels. Les établissements, dont l'activité principale est la vente de matériel informatique et de logiciels figurent à la présente rubrique, que leurs ventes soient considérées comme ventes de gros ou au détail.

Cette classe comprend:

- Contrôleurs électroniques, modems et dispositifs connexes
- Matériel de traitement électronique des données
- Ordinateurs et appareillage vidéo connexe (matériel et logiciels)
- Ordinateurs et matériel connexe
- Ordinateurs-maison
- Progiciels

*Elle ne comprend pas:*

- Programmation (cf. 7721)
- Réparation de matériel informatique (cf. 7722)

**5749 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques et électroniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures électriques non classés ailleurs, neufs ou d'occasion, ou de toute combinaison d'articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Alarmes, sauf les systèmes électroniques (comm. de gros)
- Ampoules électriques (comm. de gros)
- Chauffe-eau électriques (comm. de gros)
- Fournaises électriques (comm. de gros)
- Pompes électriques, sauf industrielles (comm. de gros)
- Radiateurs, plinthes électriques (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas:*

- Systèmes d'alarme électroniques (cf. 5743)
- Pompes industrielles (cf. 5731)

**579 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'autres machines, matériel, fournitures et pièces, neufs ou d'occasion, utilisés dans les bureaux, dans les magasins, par les entreprises de services, par les professions libérales et autres.

**5791 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures de bureau et de magasin**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de meubles, d'accessoires, de fournitures et de pièces détachées pour bureau et magasin, neufs ou d'occasion. Sont compris les établissements ayant pour activité principale la réparation des meubles et du matériel de bureau, ainsi que ceux ayant pour activité principale le commerce de gros de machines et de matériel de refroidissement et de réfrigération à usage commercial (électrique ou non).

Cette classe comprend:

- Balances à bascule (comm. de gros)
- Caisses enregistreuses (comm. de gros)
- Calculatrices de bureau (comm. de gros)
- Dévidoirs de ruban (comm. de gros)
- Dictaphones (comm. de gros)
- Machines à adresser (comm. de gros)
- Machines à écrire (comm. de gros)
- Machines et machinerie de bureau et de magasin (sauf pour le traitement électronique des données) (comm. de gros)
- Machines pour la manutention du courrier (comm. de gros)
- Matériel de secrétariat téléphonique (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de cuisson et réfrigération commerciales (comm. de gros)
- Meubles, accessoires et vitrines de bureau et de magasin (comm. de gros)
- Photocopieuses (comm. de gros)

**5792 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour les entreprises de services**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, utilisés par les entreprises de services. Sont compris les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines et du matériel des entreprises de services.

Cette classe comprend:

- Adoucisseurs d'eau pour le commerce (comm. de gros)
- Coutellerie commerciale et industrielle (comm. de gros)
- Distributeurs automatiques (comm. de gros)
- Lave-vaisselle pour le commerce (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de blanchissage (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de conciergerie (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de services (comm. de gros)
- Machinerie et matériel d'industries de services (comm. de gros)
- Machinerie et matériel d'usine de nettoyage à sec (comm. de gros)
- Matériel de restaurants et d'hôtels (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de cinéma (y compris le matériel de projection) (comm. de gros)

- Matériel et fournitures de cordonnerie (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de rembourreurs (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de salon de coiffure pour hommes et dames (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de studio cinématographiques (production, développement et duplication) (comm. de gros)
- Matériel funéraire (comm. de gros)
- Matériel pour lave-autos (comm. de gros)
- Ustensiles de cuisine commerciale (comm. de gros)

**5793 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, pour usage professionnel, dont les meubles particuliers à certaines professions et les articles d'opticiens. Sont compris les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines et du matériel pour usage professionnel.

Cette classe comprend:

- Articles optiques et ophtalmiques (comm. de gros)
- Instruments de mesure et mesureurs-contrôleurs pour usage professionnel (comm. de gros)
- Instruments et appareils de chirurgie (comm. de gros)
- Instruments et appareils de laboratoire (comm. de gros)
- Instruments et appareils scientifiques (comm. de gros)
- Instruments, matériel et fournitures d'ingénieurs (comm. de gros)
- Instruments pour le dessin (comm. de gros)
- Machinerie, matériel et fournitures de professionnels (comm. de gros)
- Machinerie, matériel et fournitures de radiographie (comm. de gros)
- Matériel et fournitures d'artiste (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de classe d'école (comm. de gros)
- Matériel et fournitures dentaires (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de vétérinaires (comm. de gros)
- Matériel et fournitures orthopédiques (comm. de gros)
- Matériel et fournitures pour médecins (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Manuels scolaires (cf. 5991)
- Médicaments et produits pharmaceutiques (cf. groupe industriel 523)
- Papeterie scolaire (cf. 5922)

**5799 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures, neufs ou d'occasion, non classés ailleurs, ou de toute combinaison d'articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant. Les établissements dont l'activité principale est la réparation de ce genre de matériel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Aéronefs (comm. de gros)
- Bateaux à voile (comm. de gros)

- Bateaux de pêche (comm. de gros)
  - Bateaux de plaisance (comm. de gros)
  - Locomotives (comm. de gros)
  - Machinerie et matériel de transport (*sauf les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
  - Matériel aéronautique et d'aéronef (*sauf électronique*) (comm. de gros)
  - Matériel de parc d'amusement (comm. de gros)
  - Matériel de terrains de jeux (comm. de gros)
  - Matériel et fournitures de station-service (comm. de gros)
  - Moteurs diesels (*sauf pour les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
  - Moteurs et turbines marins (comm. de gros)
  - Moteurs hors-bord (comm. de gros)
  - Moteurs (*sauf pour les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
  - Navires (comm. de gros)
  - Pièces de machinerie et de matériel pour les locomotives de chemin de fer, les aéronefs, les navires et bateaux (comm. de gros)
  - Wagons de chemin de fer (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Véhicules automobiles (cf. groupe industriel 551)

## GRAND GROUPE 59 Commerces de gros de produits divers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matières de rebuts et de récupération; de papier et de produits du papier; de fournitures agricoles; de jouets, d'articles de loisir et de sport; de matériel et de fournitures photographiques; d'instruments et d'accessoires de musique; de bijoux et de montres; de produits chimiques pour usage ménager et industriel et d'autres produits non classés ailleurs.

### 591 Commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération

Établissements dont l'activité principale est le ramassage, le démontage, le tri et la vente de tous genres de rebuts et matériaux de récupération recyclables, tels que ferraille, automobiles, déchets d'acier, papiers et autres matériaux de récupération.

### 5911 Récupération et démontage d'automobiles

Établissements dont l'activité principale est d'acheter de vieilles automobiles, de les démonter et d'en vendre les pièces et la ferraille.

Cette classe comprend:

- Déchets de fer et ferraille d'automobiles (récupération et vente)
- Pièces et accessoires usagés d'automobiles (récupération et vente)
- Pièces usagées de carrosseries (récupération et vente)

*Elle ne comprend pas:*

- Remise en état et vente de pièces reconditionnées d'automobiles (cf. 5529)

### 5912 Commerce de gros de ferraille et vieux métaux

Établissements dont l'activité principale est l'achat, le tri, le bottelage et la vente de ferraille et de métaux recyclables.

Cette classe comprend:

- Déchets de cuivre (récupération et vente)
- Déchets de fer (récupération et vente)
- Déchets de métaux (récupération et vente)
- Déchets de plomb (récupération et vente)

### 5913 Commerce de gros de vieux papiers et vieux cartons

Établissements dont l'activité principale est l'achat, le tri, le bottelage et la vente de vieux papiers et vieux cartons.

Cette classe comprend:

- Déchets de carton (récupération et vente)
- Déchets de papier (récupération et vente)

### 5919 Autres commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération

Établissements dont l'activité principale est l'achat, le broyage, le tri et la vente de matériaux de récupération et d'autres déchets.

Cette classe comprend:

- Débris de verre (récupération et vente)
- Déchets de caoutchouc (récupération et vente)
- Déchets de plastique (récupération et vente)
- Déchets de textile (récupération et vente)
- Déchets et matériaux usagés industriels (récupération et vente)
- Déchets liquides (récupération et vente)
- Huile (récupération et vente)
- Viande (récupération et vente)

### 592 Commerces de gros de papier et produits du papier

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papier journal, de papeterie et de fournitures de bureau et d'autres papiers et produits du papier.

### 5921 Commerce de gros de papier journal

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papier journal.

Cette classe comprend:

- Papier journal (comm. de gros)

### 5922 Commerce de gros de papeterie et fournitures de bureau

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papeterie et de fournitures de bureau.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures de bureau (comm. de gros)
- Cartes de souhaits (comm. de gros)
- Chemises de classement, onglets et accessoires (comm. de gros)
- Encre, colle et solvant (comm. de gros)
- Enveloppes en papier (comm. de gros)

- Fournitures de bureau (*sauf les meubles et les machines*) (comm. de gros)
- Fournitures d'école (*sauf les meubles et les machines*) (comm. de gros)
- Papeterie et fournitures de papeterie (comm. de gros)
- Papier à photocopier (comm. de gros)
- Papier d'emballage pour cadeaux pré-coupé (comm. de gros)
- Papier pour écrire et imprimer pré-coupé ou empaqueté (comm. de gros)
- Papier pour machine à écrire et autres machines de bureau (comm. de gros)
- Plumes, crayons et articles de marquage (comm. de gros)
- Ruban adhésif en cellulose (comm. de gros)
- Sceaux en caoutchouc et en métal (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*

- Matériel et équipement scolaires (cf. 5793)
- Meubles de bureau (cf. 5791)

### **5923 Commerce de gros de papiers fins**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papiers fins.

Cette classe comprend:

- Papiers fins (comm. de gros)

### **5929 Autres commerces de gros de papiers et produits du papier**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papiers et de produits du papier non classés ailleurs ou d'une combinaison des articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Carton et produits en carton (comm. de gros)
- Carton gris collé (comm. de gros)
- Carton ondulé (comm. de gros)
- Carton pour boîte (comm. de gros)
- Carton pour contenant d'aliments (comm. de gros)
- Carton pour emballage d'aliments (comm. de gros)
- Film de cellulose (comm. de gros)
- Papier ciré (comm. de gros)
- Papier d'emballage (comm. de gros)
- Papier filtre (comm. de gros)
- Papier hygiénique (comm. de gros)
- Papier kraft gommé (comm. de gros)
- Papier-mouchoir (comm. de gros)
- Produits de pâte moulée (comm. de gros)
- Produits domestiques de papier (comm. de gros)
- Revêtement de carton (comm. de gros)
- Sacs en papier (comm. de gros)
- Serviettes de papier (comm. de gros)
- Serviettes de table en papier (comm. de gros)

### **593 Commerces de gros de fournitures agricoles**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'aliments pour animaux, de semences (et leur traitement), de produits chimiques agricoles et d'autres fournitures agricoles.

### **5931 Commerce de gros d'aliments pour animaux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de foin, de produits traités et de céréales utilisés comme fourrage.

Cette classe comprend:

- Aliments pour animaux (comm. de gros)
- Aliments pour animaux à fourrure d'élevage (comm. de gros)
- Aliments pour animaux de maison (comm. de gros)
- Aliments préparés pour le bétail (comm. de gros)
- Aliments préparés pour volailles (comm. de gros)
- Foin et fourrage (comm. de gros)
- Grains de céréales préparés pour animaux (comm. de gros)
- Grains pour aliments d'animaux (comm. de gros)

### **5932 Commerce de gros de semences**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros et le traitement de semences pour grandes cultures.

Cette classe comprend:

- Grains pour semilles (comm. de gros et traitement)
- Semences de fleurs en vrac et en paquet (comm. de gros)
- Semences de grandes cultures (comm. de gros et traitement)
- Semences de jardin en vrac et en paquet (comm. de gros)
- Semences de légumes en vrac et en paquet (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas:*

- Nettoyage des grains de céréales ou de semences (cf. 0229)

### **5939 Commerce de gros de produits chimiques et autres fournitures agricoles**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits chimiques utilisés dans l'agriculture et d'autres fournitures agricoles non classés ailleurs ou d'une combinaison des articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Composés stérilisants et désinfectants agricoles (comm. de gros)
- Engrais chimiques (comm. de gros)
- Engrais chimiques liquides (comm. de gros)
- Fongicides (comm. de gros)
- Herbicides (comm. de gros)
- Insecticides (comm. de gros)
- Insecticides agricoles pour le sol (comm. de gros)
- Pesticides (comm. de gros)
- Poudres et pulvérisés pour les légumes (comm. de gros)
- Poudres et pulvérisés pour les récoltes (comm. de gros)
- Produits chimiques pour l'entretien du gazon (comm. de gros)
- Produits chimiques pour le poudrage et la pulvérisation agricole (comm. de gros)
- Produits fumigènes (comm. de gros)
- Pulvérisés pour animaux et mouches (comm. de gros)
- Rodenticides (comm. de gros)



**594 Commerces de gros de jouets et d'articles de loisir et de sport**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie, de pièces pour feux d'artifice et d'articles de loisirs et de sport.

**5941 Commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie et de pièces pour feux d'artifice**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie, de jeux (*sauf les jeux électroniques à brancher sur un téléviseur*) et de pièces pour feux d'artifice.

Cette classe comprend:

- Balles à jouer (comm. de gros)
- Casse-tête (comm. de gros)
- Jeux électroniques, sauf sur téléviseur (comm. de gros)
- Jeux de cartes (comm. de gros)
- Jeux de mécano (comm. de gros)
- Jeux de table (comm. de gros)
- Jeux scientifiques (comm. de gros)
- Jouets (comm. de gros)
- Meubles et articles ménagers jouets (comm. de gros)
- Nécessaires d'artisanat et passe-temps (comm. de gros)
- Nécessaires pour construction de modèles réduits (comm. de gros)
- Pétards (comm. de gros)
- Pièces de feux d'artifice (comm. de gros)
- Poupées (comm. de gros)

*Elle ne comprend pas:*

- Jeux électroniques sur téléviseur (cf. 5412)

**5942 Commerce de gros d'articles de loisir et de sport**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles de loisir et de sport.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures de quilles (comm. de gros)
- Armes à feu et munitions (comm. de gros)
- Bicyclettes (comm. de gros)
- Équipement de gymnase (comm. de gros)
- Équipement et fournitures d'athlétisme (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de baseball (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de chasse et de tir aux pigeons (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de football (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de golf (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de hockey sur glace (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de pêche (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de ski (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de tennis (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de tir à l'arc (comm. de gros)
- Matériel de camping (comm. de gros)
- Tentés (*sauf les tentés-roulottes*) (comm. de gros)

**595 Commerces de gros de matériel et fournitures photographiques, d'instruments et accessoires de musique**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures photographiques, d'instruments et d'accessoires de musique.

**5951 Commerce de gros de matériel et fournitures photographiques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures photographiques, dont les produits chimiques utilisés en photographie.

Cette classe comprend:

- Appareils photographiques et accessoires (comm. de gros)
- Matériel, appareils et accessoires de projection (comm. de gros)
- Matériel de développement et de finition photographique (comm. de gros)
- Matériel et fournitures pour caméra (comm. de gros)
- Papiers et tissus photographiques (comm. de gros)
- Pellicules et plaques photographiques (comm. de gros)
- Produits chimiques de photographie (comm. de gros)

**5952 Commerce de gros d'instruments et accessoires de musique**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'instruments de musique, de partitions, de disques microsillons, d'aiguilles et d'autres accessoires.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures d'instruments de musique (comm. de gros)
- Bandes magnétiques et cassettes (comm. de gros)
- Disques de phonographe (comm. de gros)
- Étuis d'instruments de musique (comm. de gros)
- Instruments de musique à cordes (comm. de gros)
- Instruments de musique à percussion (comm. de gros)
- Instruments de musique à vent (comm. de gros)
- Instruments de musique (cuivres) (comm. de gros)
- Musique imprimée (comm. de gros)
- Orgues (comm. de gros)
- Pianos (comm. de gros)

**596 Commerce de gros de bijoux et montres**

**5961 Commerce de gros de bijoux et montres**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bijoux, de montres et d'articles connexes. Cette classe comprend également le commerce de gros d'orfèvrerie.

Cette classe comprend:

- Argenterie (comm. de gros)
- Bijouterie de pierres précieuses (comm. de gros)
- Bijoux de fantaisie (comm. de gros)
- Bijoux en or, en argent et en platine (comm. de gros)
- Bracelets en métal précieux et imitation (comm. de gros)
- Colliers en métaux précieux (comm. de gros)

- Couverts et ustensiles de table en argent sterling et plaqués argent (comm. de gros)
- Diamants de bijouterie (comm. de gros)
- Fournitures de bijouterie et métaux précieux (comm. de gros)
- Horloges (*sauf électriques*) (comm. de gros)
- Imitation de pierres et de perles de bijouterie (comm. de gros)
- Montres (comm. de gros)
- Orfèvrerie (comm. de gros)
- Ustensiles plaqués de métaux précieux (comm. de gros)

**597 Commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel**

**5971 Commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel.

Cette classe comprend:

- Additifs pour béton (comm. de gros)
- Adoucisseurs de tissus (comm. de gros)
- Agents tensio-actifs (comm. de gros)
- Antirouille (comm. de gros)
- Catalyseurs composés industriels (comm. de gros)
- Cires (comm. de gros)
- Composés de balayage (comm. de gros)
- Composés de lavage industriels (comm. de gros)
- Composés et préparation pour le nettoyage (comm. de gros)
- Composés pour l'adoucissement de l'eau (comm. de gros)
- Composés pour lave-vaisselle (comm. de gros)
- Composés pour le nettoyage des planchers (comm. de gros)
- Composés pour le nettoyage des tapis (comm. de gros)
- Composés pour le travail des métaux (comm. de gros)
- Désinfectants (comm. de gros)
- Désodorisants (*sauf personnels*) (comm. de gros)
- Empois (comm. de gros)
- Explosifs (*sauf les munitions et les feux d'artifice*) (comm. de gros)
- Gaz (*sauf de pétrole*) (comm. de gros)
- Matières colorantes (comm. de gros)
- Nettoyeurs à récurer (comm. de gros)
- Plastifiants et stabilisants (comm. de gros)
- Préparations pour extincteurs (comm. de gros)
- Préparations pour le traitement du bois (comm. de gros)
- Produits de blanchiment (comm. de gros)
- Produits de polissage (comm. de gros)
- Produits chimiques pour le textile (comm. de gros)
- Résines synthétiques (comm. de gros)
- Savons à lessive (comm. de gros)
- Savons et détergents ménagers et commerciaux (comm. de gros)
- Sel à déglacage (comm. de gros)
- Solvants et produits chimiques pour nettoyage à sec (comm. de gros)
- Spécialités chimiques industrielles (*sauf les produits chimiques pour l'automobile et le raffinage de pétrole*) (comm. de gros)

- Tartrifuges (comm. de gros)  
*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Gaz de pétrole liquéfié (cf. 5111)
- Munitions et pièces pour feux d'artifices (cf. groupe industriel 594)

**598 Commerce de gros de marchandises diverses**

**5981 Commerce de gros de marchandises diverses**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'une variété de marchandises d'usage ménager, parmi lesquelles la quincaillerie, la nourriture, le vêtement, les articles de sport, les jeux et les jouets sont les plus importantes, mais aucune de ces marchandises n'est suffisamment prépondérante pour constituer une activité principale.

Cette classe comprend:

- Marchandises générales (comm. de gros)

**599 Autres commerces de gros**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de livres, périodiques et de journaux, de marchandises d'occasion (*sauf les machines et les véhicules automobiles*), de produits forestiers et d'autres produits non classés ailleurs.

**5991 Commerce de gros de livres, périodiques et journaux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de livres, périodiques et de journaux.

Cette classe comprend:

- Atlas (comm. de gros)
- Dictionnaires (comm. de gros)
- Encyclopédies (comm. de gros)
- Journaux (comm. de gros)
- Livres de poche (comm. de gros)
- Livres d'images pour enfants (comm. de gros)
- Livres et brochures (comm. de gros)
- Livres techniques et professionnels (comm. de gros)
- Manuels scolaires (comm. de gros)
- Périodiques (comm. de gros)
- Revues (comm. de gros)
- Romans (comm. de gros)

**5992 Commerce de gros de marchandises d'occasion (*sauf machinerie et véhicules automobiles*)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de marchandises d'occasion, sauf en ce qui concerne la machinerie et les véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Livres d'occasion (comm. de gros)
- Marchandises d'occasion (*sauf la machinerie et les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
- Meubles et articles d'ameublement d'occasion (comm. de gros)

- Vêtements et fournitures d'occasion (comm. de gros)  
*Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Machinerie d'occasion (cf. grand groupe 57)
- Véhicules automobiles usagés (cf. grand groupe 57)

### **5993 Commerce de gros de produits forestiers**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits forestiers.

Cette classe comprend:

- Billes et billots (comm. de gros)
  - Bois à pâtes (comm. de gros)
  - Copeaux de bois (comm. de gros)
  - Poteaux et pilots non traités (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Bois de chauffage (cf. 5999)

### **5999 Autres commerces de gros**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Badges et bibelots (comm. de gros)
- Balais, brosses et vadrouilles (comm. de gros)
- Bois à brûler (comm. de gros)
- Bois de chauffage (comm. de gros)
- Corde, ficelle d'engrègement et cordon (comm. de gros)
- Cuir et matières premières taillées (comm. de gros)
- Fournitures d'église (*sauf orfèvrerie et ustensiles plaqués*) (comm. de gros)
- Fournitures pour fumeurs (comm. de gros)
- Harnais en cuir (comm. de gros)
- Maisons mobiles (comm. de gros)
- Pâtes de bois (comm. de gros)
- Perruques et toupets (comm. de gros)
- Sellerie (comm. de gros)
- Tonnellerie (comm. de gros)



## DIVISION J

# Commerces de détail

**GRAND GROUPE 60**  
Commerces de détail des  
aliments, boissons, médicaments  
et tabac

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'aliments, de boissons, de médicaments sur ordonnance, de médicaments brevetés et de produits du tabac.

### 601 Magasins d'alimentation

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de produits d'épicerie et de spécialités alimentaires.

### 6011 Supermarchés d'alimentation

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'une gamme variée de produits d'épicerie comme les conserves, les produits embouteillés, emballés et congelés, les viandes et la volaille fraîches, les poissons, les fruits et légumes frais, les produits alimentaires préparés, les produits de boulangerie, les produits laitiers, les bonbons et les confiseries et autres produits alimentaires. Peuvent aussi être vendus: des journaux, des revues, des produits en papier, des boissons gazeuses, des produits du tabac, des produits de santé et de beauté, des articles ménagers, des fleurs, des plantes et autres produits non alimentaires.

### 6012 Épiceries (sauf supermarchés)

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'une gamme limitée de produits alimentaires comme les conserves, les produits embouteillés, emballés et congelés, les produits de boulangerie, les produits laitiers, les bonbons et les confiseries. D'autres produits alimentaires peuvent être inclus comme les viandes et la volaille fraîches, les fruits et légumes frais. Peuvent aussi être vendus: des journaux, des revues, des produits du tabac, des boissons gazeuses, la bière et le vin, des produits en papier, des produits de santé et de beauté et autres produits non alimentaires.

Cette classe comprend:

- Dépanneurs
- Épiceries

### 6013 Boulangeries et pâtisseries

Établissements dont l'activité principale est la vente directe aux consommateurs des produits de boulangerie comme le pain, les gâteaux, les tartes, les biscuits, etc. Les boulangeries et pâtisseries où l'on procède essentiellement à la revente des produits achetés et les établissements qui vendent directement aux consommateurs les produits de leur propre fabrication sont classés ici.

Cette classe ne comprend pas les grandes boulangeries qui vendent leurs produits aux établissements de détail et assurent parfois la livraison à domicile (cf. 1072) et les établissements dont l'activité principale est la vente de beignets, de pizzas et d'autres aliments à emporter du même type (cf. 9213).

### 6014 Confiseries et magasins de noix

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bonbons et de noix. D'autres types de confiseries peuvent être vendues.

### 6015 Magasins de fruits et légumes

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fruits et légumes frais.

### 6016 Marchés de viande

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de la viande fraîche, congelée, fumée ou préparée et de la volaille.

Cette classe comprend:

- Boucheries (comm. de détail)

### 6019 Autres magasins d'alimentation spécialisés n.c.a.

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de produits alimentaires spécialisés non classés ailleurs, comme les épices, le thé et le café, les poissons et les fruits de mer, les produits diététiques et de santé et les produits laitiers.

Cette classe comprend:

- Aliments naturels (comm. de détail)
- Concentré de raisins pour la fabrication de vin (comm. de détail)
- Magasins de produits laitiers
- Poissons et fruits de mer (comm. de détail)

Elle ne comprend pas:

- Cornets de crème glacée (comm. de détail)

**602 Commerce de détail de boissons alcooliques**

**6021 Commerce de détail de boissons alcooliques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de boissons fortes (spiritueux), de bières importées et de vins pour consommation à l'extérieur du magasin.

Au Québec, ces activités relèvent d'une société d'état, soit la Société des alcools du Québec.

Cette classe comprend:

- Bières importées (comm. de détail)
- Champagne (comm. de détail)
- Cidre (comm. de détail)
- Liqueurs alcoolisées (comm. de détail)
- Sherris (comm. de détail)
- Vermouth (comm. de détail)
- Vins (comm. de détail)

**603 Commerces de détail de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de médicaments sur ordonnance, de médicaments brevetés, de spécialités pharmaceutiques, d'herbes médicinales, de produits de beauté et de produits de toilette.

**6031 Pharmacies (type «clinique» et conventionnel)**

Établissements dont l'activité principale est la vente au détail de médicaments brevetés et de médicaments sur ordonnance. La part relative de ces ventes doit représenter annuellement au moins 50% des ventes totales.

Cette classe comprend:

- Médicaments brevetés (50% des ventes totales sont représentées par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)
- Médicaments sur ordonnance (50% des ventes totales sont représentées par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)

Elle comprend comme produit secondaire:

- Produits de beauté et cosmétiques

**6032 Pharmacies (type commercial)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de médicaments brevetés et de produits pharmaceutiques. Ces établissements sont tenus de vendre des médicaments sur ordonnance, mais généralement ceux-ci et les autres produits pharmaceutiques représentent moins de 50% des ventes totales annuelles. Ces établissements vendent également d'autres produits, comme des produits de beauté et de toilette, des produits du tabac, de la confiserie, de la papeterie, des fournitures photographiques, des cadeaux et des articles de fantaisie.

Cette classe comprend:

- Médicaments brevetés (moins de 50% des ventes totales sont représentées par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)
- Médicaments sur ordonnance (moins de 50% des ventes totales sont représentés par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)

Elle comprend également:

- Cadeaux et articles de fantaisie
- Produits de beauté
- Produits du tabac

**6033 Commerce de détail de médicaments brevetés et de produits de toilette**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de médicaments brevetés, de produits pharmaceutiques divers, de produits de toilette et de produits de beauté. Les herboristeries, dont l'activité principale est la préparation et la vente d'herbes médicinales, figurent à la présente rubrique. Les établissements de cette classe peuvent vendre un certain nombre de marchandises secondaires comme les produits du tabac, la confiserie, la papeterie, les cadeaux et les articles de fantaisie.

Cette classe comprend:

- Cosmétiques (comm. de détail)
- Herbes médicinales (comm. de détail)
- Médicaments brevetés (sans vente de médicaments sur ordonnance, comm. de détail)
- Produits de toilette (comm. de détail)

**604 Commerce de détail des produits du tabac et des journaux**

**6041 Commerce de détail des produits du tabac et des journaux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tabac, de cigares, de cigarettes, d'articles de fumeurs, de journaux et de magazines. Ces établissements peuvent vendre à titre secondaire des boissons gazeuses, des bonbons ou des croustilles et dans certains cas des jouets.

Cette classe comprend:

- Articles de fumeurs (comm. de détail)
- Cigares (comm. de détail)
- Cigarettes (comm. de détail)
- Journaux (comm. de détail)
- Magazines (comm. de détail)
- Pipes (comm. de détail)
- Revues (comm. de détail)
- Tabacs (comm. de détail)

**GRAND GROUPE 61**

**Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de chaussures, de vêtements et d'articles d'habillement quelle qu'en soit la matière, pour hommes, femmes, enfants et bébés. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tissus à la pièce, de filés et d'articles de mercerie figurent à la présente rubrique. Ceux dont l'activité principale est le commerce de détail de bourses, de ceintures et de portefeuilles figurent à la rubrique 6594 — *Magasins de bagages et de maroquinerie.*

**611 Commerces de détail de chaussures**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bottes, de chaussures (sauf d'athlétisme), de couvre-chaussures et de pantouffles, qu'ils soient en cuir, en caoutchouc ou en toute autre matière. Les établissements dont l'activité principale est la réparation de bottes et de chaussures sont classés à la rubrique 9791 — *Cordonneries*.

**6111 Commerce de détail de chaussures pour femmes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour femmes.

Cette classe comprend:

- Bottes pour femmes (comm. de détail)
- Chaussures pour femmes (comm. de détail)
- Mocassins pour femmes (comm. de détail)
- Souliers pour femmes (comm. de détail)

**6112 Commerce de détail de chaussures pour hommes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour hommes et garçons.

Cette classe comprend:

- Bottes pour hommes (comm. de détail)
- Chaussures pour hommes (comm. de détail)
- Couvre-chaussures pour hommes (comm. de détail)
- Mocassins pour hommes (comm. de détail)
- Pantouffles pour hommes (comm. de détail)
- Souliers pour hommes (comm. de détail)

**6113 Commerce de détail de chaussures pour enfants**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour enfants et bébés.

Cette classe comprend:

- Bottes pour enfants (comm. de détail)
- Chaussures pour enfants (comm. de détail)
- Couvre-chaussures pour enfants (comm. de détail)
- Mocassins pour enfants (comm. de détail)
- Pantouffles pour enfants (comm. de détail)
- Souliers pour enfants (comm. de détail)

**6114 Commerce de détail de chaussures pour la famille**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour la famille.

Cette classe comprend:

- Bottes pour la famille (comm. de détail)
- Chaussures pour la famille (comm. de détail)
- Couvre-chaussures pour la famille (comm. de détail)
- Mocassins pour la famille (comm. de détail)
- Pantouffles pour la famille (comm. de détail)

**612 Commerce de détail de vêtements pour hommes**

**6121 Commerce de détail de vêtements pour hommes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements (sauf d'athlétisme) et d'accessoires vestimentaires pour hommes et garçons. Figurent également à la présente rubrique, les établissements dont l'activité principale est la confection sur mesure.

Cette classe comprend:

- Bonneterie pour hommes (comm. de détail)
- Chandails pour hommes (comm. de détail)
- Chapeaux et casquettes pour hommes (comm. de détail)
- Chemises pour hommes (comm. de détail)
- Complots pour hommes (comm. de détail)
- Costumes de bain pour hommes (comm. de détail)
- Gants pour hommes (comm. de détail)
- Pantalons pour hommes (comm. de détail)
- Pardessus pour hommes (comm. de détail)
- Sous-vêtements pour hommes (comm. de détail)
- Vestons pour hommes (comm. de détail)
- Vêtements divers pour hommes (comm. de détail)

Cette classe comprend aussi:

- Vêtements faits sur mesure pour hommes (ateliers de tailleur)

*Elle ne comprend pas:*

- Vêtements d'athlétisme pour hommes (cf. 6541)

**613 Commerces de détail de vêtements pour femmes**

**6131 Commerce de détail de vêtements pour femmes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements (sauf d'athlétisme) et d'accessoires pour femmes. Sont compris dans la présente rubrique, les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tricots et lainages pour femmes, incluant le tricot à la main.

Cette classe comprend:

- Accessoires vestimentaires pour femmes (comm. de détail)
- Articles de mode pour femmes (comm. de détail)
- Costumes et ensembles pour femmes (comm. de détail)
- Gants pour femmes (comm. de détail)
- Jupes pour femmes (comm. de détail)
- Manteaux pour femmes (comm. de détail)
- Pantalons pour femmes (comm. de détail)
- Robes pour femmes (comm. de détail)
- Tenues sport pour femmes (comm. de détail)
- Tricots incluant le tricot à la main pour femmes (comm. de détail)
- Vêtements divers pour femmes (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Lingerie et bonneterie pour femmes (cf. 6132)

- Vêtements d'athlétisme pour femmes (cf. 6541)
- Vêtements faits sur mesure pour femmes (cf. 9799)

### **6132 Commerce de détail de lingerie pour femmes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de lingerie et de bonneterie pour femmes.

Cette classe comprend:

- Bonneterie pour femmes (comm. de détail)
- Corsets (comm. de détail)
- Corsage (comm. de détail)
- Lingerie (comm. de détail)
- Sous-vêtements pour femmes (comm. de détail)
- Soutiens-gorge (comm. de détail)
- Vêtements de nuit pour femmes (comm. de détail)

### **614 Autres commerces de détail de vêtements**

#### **6141 Commerce de détail de vêtements pour enfants**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements et d'accessoires pour enfants et bébés.

Cette classe comprend:

- Bas et collants pour enfants (comm. de détail)
- Chandails pour enfants (comm. de détail)
- Costumes et ensembles pour enfants (comm. de détail)
- Jupes pour enfants (comm. de détail)
- Manteaux pour enfants (comm. de détail)
- Pantalons pour enfants (comm. de détail)
- Pyjamas pour enfants (comm. de détail)
- Robes, blousons et chemisiers pour enfants (comm. de détail)
- Vêtements divers pour enfants (comm. de détail)

#### **6142 Commerce de détail de vêtements de fourrure**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements de fourrure pour femmes et pour hommes. C'est également dans ces établissements que l'on retrouve parfois un atelier de confection et de réparation.

Cette classe comprend:

- Chapeaux de fourrure (comm. de détail)
- Manteaux de fourrure (comm. de détail)
- Vestons et accessoires de fourrure (comm. de détail)
- Vêtements divers de fourrure (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Commerce des fourrures préparées et brutes (cf. 5315 et 5013)

#### **6143 Autres commerces de détail de vêtements**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements non classés ailleurs ou d'une combinaison de vêtements et d'accessoires pour hommes, femmes ou enfants, sans qu'un article domine sur les autres.

Cette classe comprend:

- Jeans (comm. de détail)
- Vêtements pour la famille (comm. de détail)
- Vêtements unisexes (comm. de détail)

### **615 Commerce de détail de tissus et de filés**

#### **6151 Commerce de détail de tissus et de filés**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tissus à la pièce ou au mètre, de filés et de marchandises connexes.

Cette classe comprend:

- Filés à tricoter (comm. de détail)
- Fils à coudre, aiguilles (comm. de détail)
- Patrons pour vêtements (comm. de détail)
- Tissus en toile, en laine, en coton ou en soie (comm. de détail)

### **GRAND GROUPE 62**

#### **Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles, d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio, d'appareils stéréophoniques et d'accessoires d'ameublement pour le foyer. Les établissements ayant pour activité principale la vente de meubles, d'appareils ménagers et d'articles d'ameublement d'occasion figurent à la rubrique 6591 — *Commerce de détail de marchandises d'occasion*.

#### **621 Commerces de détail de meubles de maison**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles de maison. Les établissements ayant pour activité principale la réparation et la finition de meubles sont compris dans ce groupe industriel.

#### **6211 Commerce de détail de meubles de maison (avec appareils ménagers et accessoires d'ameublement)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles de maison et qui, à titre secondaire, vendent des postes de radio et de télévision, des appareils ménagers et des accessoires d'ameublement.

Cette classe comprend:

- Appareils ménagers (avec vente de meubles de maison) (comm. de détail)
- Meubles de maison (avec vente de meubles de maison) (comm. de détail)
- Téléviseurs, radios et stéréos (avec vente de meubles de maison) (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils ménagers (cf. 622)
- Les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles d'ameublement (cf. 623)



**6212 Commerce de détail de meubles de maison (sans appareils ménagers, ni accessoires d'ameublement)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles de maison et qui ne vendent ni appareils ménagers, ni accessoires d'ameublement.

Cette classe comprend:

- Meubles d'extérieur (comm. de détail)
- Meubles de chambre à coucher (comm. de détail)
- Meubles de maison (comm. de détail)
- Meubles de salle à manger (comm. de détail)
- Mobilier de cuisine (comm. de détail)
- Mobilier de salon (comm. de détail)

**6213 Ateliers de réparation de meubles**

Établissements dont l'activité principale est la réparation et la finition de meubles et mobiliers antiques, le décapage, le plissage et le rembourrage de meubles. Ces établissements exploitent généralement un commerce de détail où ils ont leur atelier de réparation.

**622 Commerces de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de gros et de petits appareils électro-ménagers, de postes de télévision et de radio et d'équipement de son. Sont compris, les ateliers de réparation des appareils susmentionnés.

**6221 Commerce de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de postes de radio, de postes de télévision, d'appareils stéréophoniques et d'appareils ménagers.

Cette classe comprend:

- Appareils de climatisation transportables ménagers (comm. de détail)
- Appareils ménagers (comm. de détail)
- Appareils pour l'entretien de planchers et tapis ménagers (comm. de détail)
- Aspirateurs, usage domestique (comm. de détail)
- Congélateurs, usage domestique (comm. de détail)
- Cuisinières, usage domestique (comm. de détail)
- Fourneaux de cuisine, usage domestique (comm. de détail)
- Fours à micro-ondes et à convection (comm. de détail)
- Machines à coudre, usage domestique (comm. de détail)
- Machines à laver, usage domestique (comm. de détail)
- Postes de radio et de télévision (avec vente d'appareils ménagers) (comm. de détail)
- Réfrigérateurs, usage domestique (comm. de détail)
- Sécheuses à linge, usage domestique (comm. de détail)
- Séchoirs à cheveux, usage domestique (comm. de détail)

**6222 Commerce de détail de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de postes de télévision, de postes de radio et d'équipement stéréophonique. À titre d'activité secondaire, ces magasins vendent parfois des disques, des bandes magnétiques, des instruments de musique et des pièces pour postes de télévision, de radio et pour équipement stéréophonique; certains réparent aussi le matériel susmentionné.

Cette classe comprend:

- Appareils radio (récepteurs) (comm. de détail)
  - Appareils téléphoniques (comm. de détail)
  - Enregistrements magnétoscopiques (vidéo) (comm. de détail)
  - Équipement de son, composantes et pièces (comm. de détail)
  - Haut-parleurs (comm. de détail)
  - Magnétophones à ruban ou cassette (comm. de détail)
  - Ordinateurs, usage domestique (comm. de détail)
  - Sélecteurs de bande et amplificateurs (comm. de détail)
  - Tables tournantes (comm. de détail)
  - Téléviseurs, radios et stéréos (comm. de détail)
- Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*
- Appareils stéréophoniques et postes de radio pour véhicules automobiles (cf. 6392)

**6223 Ateliers de réparation d'appareils ménagers**

Établissements dont l'activité principale est la réparation et l'entretien d'appareils ménagers électriques. À titre secondaire, ces ateliers vendent parfois du matériel et des pièces. Les établissements ayant pour activité principale le commerce de détail de ces appareils et de ce matériel figurent dans l'une ou l'autre des classes précédentes de ce groupe.

**6224 Ateliers de réparation de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est la réparation et l'entretien de postes de radio, de postes de télévision, de matériel stéréophonique, de magnétophones. À titre secondaire, ces ateliers vendent parfois du matériel et des pièces. Les établissements ayant pour activité principale le commerce de détail de ces appareils et de ce matériel figurent dans l'une ou l'autre des classes précédentes de ce groupe industriel.

**623 Commerces de détail d'accessoires d'ameublement**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de revêtements de sol, de tentures et d'autres articles d'ameublement.

**6231 Commerce de détail de revêtements de sol**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tapis, de moquettes et de carreaux en linoléum et en vinyle. La pose de revêtements de sol est parfois une activité secondaire des établissements de cette industrie.

Cette classe comprend:

- Carpettes et moquettes (comm. de détail)
- Couvre-planchers (comm. de détail)
- Linoléum (comm. de détail)
- Prélarts (comm. de détail)
- Sous-tapis (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements ayant pour activité principale la pose de revêtements de sol (cf. 4278)

**6232 Commerce de détail de tentures**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tentures, de rideaux et d'articles pour rembourrage. Sont compris les magasins qui confectionnent des tentures sur mesure.

Cette classe comprend:

- Draperies (sur mesure) (comm. de détail)
- Rideaux (comm. de détail)
- Stores vénitiens (comm. de détail)
- Tapisseries (comm. de détail)
- Tentures (comm. de détail)
- Tissus de rembourrage (comm. de détail)

**6233 Commerce de détail d'appareils d'éclairage électrique**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils d'éclairage électrique ménagers.

Cette classe comprend:

- Abat-jour (comm. de détail)
- Appareils d'éclairage (comm. de détail)
- Lampes (comm. de détail)

**6239 Autres commerces de détail d'accessoires d'ameublement**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'accessoires d'ameublement non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Accessoires de foyers (comm. de détail)
- Batterie de cuisine (comm. de détail)
- Coussins et oreillers (comm. de détail)
- Coutellerie (comm. de détail)
- Couvertures, draps et couvre-lits (comm. de détail)
- Cristal et verrerie (comm. de détail)
- Décorations intérieures (comm. de détail)
- Lingerie de maison et nappes (comm. de détail)
- Literie (comm. de détail)
- Matelas (comm. de détail)
- Porcelaine (comm. de détail)
- Ustensiles de cuisine (comm. de détail)
- Vaisselle (comm. de détail)

**GRAND GROUPE 63**  
**Commerces de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de véhicules automobiles, de véhicules de loisir et de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles. Sont compris les stations-service, les ateliers de réparation de véhicules et les autres services pour les véhicules automobiles.

**631 Concessionnaires d'automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'automobiles neuves ou d'occasion ou les deux. Ces établissements peuvent vendre des camions; cependant, les établissements ayant pour activité principale la vente de camions servent d'ordinaire d'autres clients comme des entreprises de construction et de déménagement, des cultivateurs et autres, et par conséquent figurent à la rubrique 5512 — Commerce de gros de camions et d'autobus.

**6311 Concessionnaires d'automobiles (neuves)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'automobiles neuves. Détenant d'ordinaire la concession d'un fabricant, ils sont dotés de services assurant la vente de voitures d'occasion, de pièces et d'accessoires et la réparation de véhicules automobiles; les installations de stations-service sont souvent comprises.

Cette classe comprend:

- Automobiles neuves (comm. de détail)
- Camions neufs (comm. de détail)

**6312 Concessionnaires d'automobiles d'occasion**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'automobiles et de camions d'occasion.

Cette classe comprend:

- Automobiles d'occasion (comm. de détail)
- Camions d'occasion (comm. de détail)

**632 Commerces de détail de véhicules de loisir**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage, de bateaux et de moteurs hors-bord, de motocyclettes et de motoneiges, et d'autres véhicules de loisir. Ces établissements pourront aussi vendre des pièces et des accessoires et réparer les véhicules qu'ils vendent.

**6321 Commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de roulottes de voyage, de campeuses et de roulottes motorisées, neuves et d'occasion.

Cette classe comprend:

- Campeuses, véhicules récréatifs (comm. de détail)
- Remorques de voyage (comm. de détail)
- Remorques récréatives (comm. de détail)
- Remorques motorisées (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Maisons mobiles (cf. 6598)

**6322 Commerce de détail de bateaux, de moteurs hors-bord et d'accessoires pour bateaux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bateaux à moteur, de chaloupes, de canots et d'autres embarcations, de moteurs hors-bord et de fournitures pour bateaux et loisirs aquatiques, neufs ou d'occasion. L'entreposage de bateaux constitue parfois une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Bateaux (comm. de détail)
- Bateaux à voile (comm. de détail)
- Canots (comm. de détail)
- Chaloupes (comm. de détail)
- Moteurs hors-bord (comm. de détail)
- Véhicules marins (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Entreposage de bateaux (cf. 9654)

**6323 Commerce de détail de motocyclettes et de motoneiges**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de motocyclettes ou de motoneiges, ou les deux, y compris les pièces et les accessoires. Ces établissements réparent parfois les produits qu'ils vendent.

Cette classe comprend:

- Mobyettes (comm. de détail)
- Motocyclettes (comm. de détail)
- Motoneiges (comm. de détail)

**6329 Autres commerces de détail de véhicules de loisir**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de véhicules de loisir non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Buggys (comm. de détail)
- Go-karts (comm. de détail)
- Véhicules tout terrain (comm. de détail)
- Voiturettes de golf (comm. de détail)

**633 Stations-service**

**6331 Stations-service**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'essence, d'huiles et de graisses lubrifiantes. Sont compris les établissements ayant pour activité principale le graissage des véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Essence (comm. de détail)
- Graisses lubrifiantes (comm. de détail)
- Huiles (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Réparation de véhicules automobiles (cf. groupe industriel 635)

**634 Commerces de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile, de pneus, de batteries, de pièces et d'accessoires pour l'automobile.

**6341 Commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pneus, de batteries, de pièces, d'accessoires et de fournitures pour l'automobile, ainsi que de fournitures pour la maison comme la quincaillerie, le matériel électrique, les articles ménagers et la peinture.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)
- Batteries pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)
- Pièces pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)
- Pneus pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)

Elle comprend aussi des fournitures pour la maison:

- Articles ménagers (comm. de détail)
- Matériel électrique (comm. de détail)
- Peinture (comm. de détail)
- Quincaillerie (comm. de détail)

**6342 Commerce de détail de pneus, d'accumulateurs, de pièces et d'accessoires neufs pour l'automobile**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pneus, de chambres à air, de batteries, de pièces et d'autres accessoires neufs ou réusinés pour l'automobile. Ces établissements fournissent aussi parfois des services d'installation, de réparation et de remplacement des pneus et font parfois la réparation d'automobiles comme activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs (comm. de détail)
- Chambres à air (comm. de détail)
- Pièces et accessoires divers (comm. de détail)
- Pneus (comm. de détail)

**6343 Commerce de détail de pneus, d'accumulateurs, de pièces et d'accessoires usagés pour l'automobile**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pneus, de batteries, de pièces et d'autres accessoires usagés pour l'automobile. Ces établissements fournissent parfois des services d'installation ou de réparation mécanique comme activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs usagés (comm. de détail)
- Pièces et accessoires divers usagés (comm. de détail)
- Pneus usagés (comm. de détail)

### **635 Ateliers de réparation de véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la réparation générale de véhicules automobiles, les travaux de carrosserie et de peinture, le remplacement de tuyaux d'échappement, le remplacement de glaces et de pare-brise, la réparation et le remplacement de boîtes de transmission et les autres travaux spécialisés de réparation. Les établissements dont l'activité principale consiste à réparer des camions et autobus, des machines agricoles ou des machines pour la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière figurent respectivement à 5512 — *Commerce de gros de camions et d'autobus*; 5711 — *Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles*; et au groupe industriel 572 — *Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière*.

#### **6351 Garages (réparations générales)**

Établissements dont l'activité principale est la réparation mécanique et électrique générale sur véhicules automobiles. À titre secondaire, les garages vendent parfois de l'essence et effectuent le graissage de véhicules automobiles. Les établissements ayant pour activité principale un aspect particulier des réparations de véhicules automobiles figurent aux rubriques ci-dessous.

Cette classe comprend:

- Réparation générale de véhicules automobiles.

#### **6352 Ateliers de peinture et de carrosserie**

Établissements dont l'activité principale est la réparation ou la peinture, ou les deux, de carrosserie de véhicules automobiles, d'ailes et de portes. À titre secondaire, ces établissements effectuent parfois des réparations d'ordre mécanique.

Cette classe comprend:

- Débosselage de véhicules automobiles
- Peinture de véhicules automobiles
- Réparation de carrosseries de véhicules automobiles

#### **6353 Ateliers de remplacement de silencieux**

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes d'échappement.

Cette classe comprend:

- Silencieux (installation)
- Systèmes d'échappement (réparation et remplacement)

#### **6354 Ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le remplacement de pare-brise et autres glaces et de toits de vinyle de véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Pare-brise (réparation)
- Toits de vinyle de véhicules automobiles (réparation)
- Vitres de véhicules automobiles (remplacement)

#### **6355 Ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesses de véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la réparation, l'entretien et le remplacement de boîtes de vitesses manuelles ou automatiques de véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Transmissions automatiques de véhicules automobiles (réparation)
- Transmission manuelles de véhicules automobiles (réparation)

#### **6359 Autres ateliers de réparation de véhicules automobiles**

Établissements non classés ailleurs dont l'activité principale est la réparation spécialisée de véhicules automobiles. Cette classe inclut les établissements dont l'activité principale est l'alignement du train avant, le rembourrage de banc d'autos, la réparation des freins, la réparation du système électrique, la réparation de la suspension, la réparation des radiateurs et la réparation et l'installation de systèmes de climatisation.

Cette classe comprend:

- Alignement du train avant de véhicules automobiles
- Freins de véhicules automobiles (réparation)
- Radiateurs de véhicules automobiles (réparation)
- Suspension de véhicules automobiles (réparation)
- Système de climatisation de véhicules automobiles (réparation)
- Système électrique de véhicules automobiles (réparation)
- Autres réparations spécialisées de véhicules automobiles

#### **639 Autres commerces de détail pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le lavage d'automobiles, la vente et l'installation de radios et de systèmes de son et d'antivol pour l'automobile et la prestation de services pour automobiles non classés ailleurs.

#### **6391 Lave-autos**

Établissements dont l'activité principale est le lavage des véhicules automobiles, qu'il s'agisse de stations automatiques ou non, y compris les services mobiles de lavage pour flottes de camions. La vente d'essence est parfois une activité secondaire des établissements de cette industrie.

Cette classe comprend:

- Lavage de véhicules automobiles

### 6392 Commerce de détail de radios pour l'automobile

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils radio et stéréophoniques pour les véhicules automobiles. D'une façon générale, ces établissements effectuent l'installation et la réparation de ces radios et appareils stéréophoniques.

Cette classe comprend:

- Appareils radio (incluant C.B. ou G.R.S.) de véhicules automobiles (comm. de détail)
- Appareils stéréophoniques de véhicules automobiles (installation et réparation)
- Systèmes d'antivol de véhicules automobiles (vente et installation)
- Systèmes de son de véhicules automobiles (vente et installation)

### 6399 Autres commerces de détail pour véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est la prestation de services pour véhicules automobiles non classés ailleurs. Sont inclus, les établissements dont l'activité principale est l'inspection et le diagnostic des automobiles, le cirage et le polissage des automobiles, la décoration et l'aménagement des camionnettes et fourgonnettes, le traitement de la peinture, la pose de produits antirouille ou tout autre traitement appliqué aux véhicules automobiles et qui ne sont pas classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Décorations de camionnettes et fourgonnettes
- Remorquage de véhicules automobiles
- Traitement antirouille de véhicules automobiles
- Tout autre service pour véhicules automobiles

## GRAND GROUPE 64 Commerces de détail de marchandises diverses

### 641 Commerces de détail de marchandises diverses

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'une vaste gamme de marchandises. Sont compris les grands magasins à rayons, les magasins «généralistes» de campagne, ainsi que les magasins de marchandises diverses.

### 6411 Magasins à rayons

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises diverses, dont obligatoirement les vêtements, les meubles, les appareils ménagers et les accessoires d'ameublement, et possiblement la peinture, la quincaillerie, les produits de toilette, les produits de beauté, le matériel photographique, la bijouterie, les jouets, les articles de sport et ainsi de suite; aucune gamme de marchandises ne doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires. Les marchandises sont normalement réparties par rayon et la comptabilité est tenue pour chaque rayon. Les rayons et les services relèvent d'une même direction. D'ordinaire, les grands magasins fournissent leurs propres services de crédit, livrent les marchandises et tiennent des stocks ouverts.

### 6412 Magasins généraux

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises diverses non réparties par rayon; les produits alimentaires prédominent, pouvant atteindre jusqu'à 60% du chiffre d'affaires, mais aucune marchandise ne doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires. Les autres marchandises comprennent habituellement les vêtements prêts à porter, les produits de toilette, les produits de beauté, la quincaillerie, les fournitures agricoles et les articles ménagers.

### 6413 Autres magasins de marchandises diverses

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises diverses non réparties par rayon, dont les vêtements prêts-à-porter, les produits de toilette, les produits de beauté, la quincaillerie et les articles ménagers. D'ordinaire, ces magasins ne vendent pas de produits alimentaires, ni de meubles de maison et aucune marchandise ne doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires. Les établissements de magasins à rayons, connus comme des comptoirs de ventes par catalogue, ainsi que les entrepôts de distribution directe aux consommateurs figurent à la présente rubrique.

## GRAND GROUPE 65 Autres commerces de détail

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de livres et de papeterie; de fleurs, de fournitures pour jardins et pelouses; de quincaillerie, de peinture, de vitre et de papier peint; d'articles de sport; d'instruments de musique et de disques; de réparation de montres et de bijoux; de matériel photographique; de jouets, d'articles de fantaisie et de souvenirs; et de marchandises qui ne sont comprises dans aucune autre rubrique.

### 651 Librairies et papeteries

### 6511 Librairies et papeteries

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de livres neufs et de papeterie.

Cette classe comprend:

- Cahiers et papier (comm. de détail)
  - Cartes de souhaits (comm. de détail)
  - Enveloppes de papier (comm. de détail)
  - Fournitures d'écoles (comm. de détail)
  - Fournitures de papier pour machines de bureau (comm. de détail)
  - Livres neufs (comm. de détail)
- Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*
- Livres usagés (cf. 6591)

## **652 Fleuristes et centres de jardinage**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fleurs et de fournitures pour jardins et pelouses.**

### **6521 Fleuristes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fleurs coupées, de plantes en pots et autres produits similaires. La vente de graines, de bulbes, de plants de pépinière et de fournitures de jardin peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Couronnes de fleurs fraîches (comm. de détail)
- Fleurs coupées (comm. de détail)
- Plantes en pot (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail:*

- Graines, bulbes et produits semblables (cf. 6522)
- Elle ne comprend pas:*
- Pépinières et serres qui vendent leurs produits au détail (cf. groupe industriel 016)

### **6522 Centres de jardinage**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'arbres, d'arbustes, d'autres plants de pépinière et de fournitures pour jardin.

Cette classe comprend:

- Arbres et arbustes (comm. de détail)
- Conditionneurs de sol (comm. de détail)
- Fertilisants (comm. de détail)
- Fournitures pour pelouse et jardin (comm. de détail)
- Graines de semence (comm. de détail)
- Insecticides et herbicides (comm. de détail)
- Ornements de pelouse et de jardin (comm. de détail)
- Pots pour plantes (comm. de détail)
- Terre à empoter (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Aménagement paysagiste à contrat et en fournissant du matériel acheté (cf. 4219)
- Pépinières et serres qui exécutent certains travaux d'aménagement paysagiste (cf. 0163)

## **653 Commerces de détail de quincaillerie**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de quincaillerie, de peinture, de vitre et de papier peint, de bois et de matériaux de construction.**

### **6531 Quincailleries**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des principales gammes d'articles de quincaillerie comme les outils manuels et électriques, la quincaillerie de bâtiment, les attaches et les fournitures d'électricité et de plomberie. La vente d'articles ménagers, d'appareils électriques, de peinture, d'articles de sport, etc. peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Attaches (comm. de détail)
- Cadenas (comm. de détail)
- Clés (comm. de détail)
- Clous (comm. de détail)

- Fournitures de plomberie (comm. de détail)
- Fournitures électriques (comm. de détail)
- Fournitures et accessoires de décoration (comm. de détail)
- Outils de charpentier (comm. de détail)
- Outils de mécanicien (comm. de détail)
- Outils mécaniques à main (comm. de détail)
- Quincaillerie de meuble (comm. de détail)
- Souffleurs à neige (comm. de détail)
- Tondeuses (comm. de détail)

### **6532 Commerce de détail de peinture, de vitre et de papier peint**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de peinture, de vitre (y compris les miroirs) et papier peint. La vente de cires et d'encaustiques et de cadres peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Applicateurs à peinture (comm. de détail)
- Apprêts à peinture, scellants et sous-couches (comm. de détail)
- Colorants à peinture, siccatifs et bouche-pores (comm. de détail)
- Couteau à mastic (comm. de détail)
- Diluants et décapants pour peinture (comm. de détail)
- Émaux (comm. de détail)
- Gomme-laque (comm. de détail)
- Laques (comm. de détail)
- Mastic et plâtres à retouches (comm. de détail)
- Miroirs (comm. de détail)
- Papier peint (comm. de détail)
- Peinture à béton (comm. de détail)
- Peinture (comm. de détail)
- Solvants à peinture (comm. de détail)
- Teintures (comm. de détail)
- Vernis (comm. de détail)
- Vitre en feuille ou coupée (comm. de détail)

### **6533 Commerce de détail de bois et de matériaux de construction**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bois et de matériaux de construction. On retrouve également chez ces établissements le commerce de détail de produits de quincaillerie et de décoration comme activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Bois d'oeuvre et bois raboté (comm. de détail)
- Briques (comm. de détail)
- Ciments (comm. de détail)
- Contre-plaqués (comm. de détail)
- Dalles (comm. de détail)
- Fenêtres (comm. de détail)
- Isolants (comm. de détail)
- Matériaux de couverture (comm. de détail)
- Portes (comm. de détail)

### **654 Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles de sport et de bicyclettes, y compris les pièces et les accessoires.**

**6541 Commerce de détail d'articles de sport**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles de sport et d'équipement de terrains de jeux et de gymnases.

Cette classe comprend:

- Balle-molle, équipement de (comm. de détail)
- Baseball, équipement de (comm. de détail)
- Camping, équipement de (*sauf tentes-roulottes*) (comm. de détail)
- Chasse, équipement de (comm. de détail)
- Exercice et conditionnement physique, équipement d' (comm. de détail)
- Football, équipement de (comm. de détail)
- Golf, équipement de (comm. de détail)
- Hockey, équipement de (comm. de détail)
- Pêche sportive, équipement de (comm. de détail)
- Piste et pelouse, équipement de (comm. de détail)
- Quilles, équipement de (comm. de détail)
- Ski, équipement de (comm. de détail)
- Soccer, équipement de (comm. de détail)
- Sports, équipement de (comm. de détail)
- Tennis, équipement de (comm. de détail)
- Terrain de jeu, équipement de (comm. de détail)
- Tir à l'arc, équipement de (comm. de détail)
- Vêtements athlétiques (incl. uniformes) (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Bateaux, motocyclettes et motoneiges (cf. groupe industriel 632)
- Bicyclettes (cf. 6542)

**6542 Commerce de détail de bicyclettes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bicyclettes, y compris des pièces et accessoires. Sont compris les ateliers de réparation de bicyclettes.

Cette classe comprend:

- Accessoires pour bicyclettes (comm. de détail)
- Bicyclettes (comm. de détail)
- Chambres à air, bicyclette (comm. de détail)
- Pneus de bicyclettes (comm. de détail)
- Tricycles (comm. de détail)

**655 Commerces de détail d'instruments de musique et de disques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'instruments de musique, de partitions, de disques et de bandes magnétiques.

**6551 Commerce de détail d'instruments de musique**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'instruments, y compris le matériel électronique connexe et les partitions.

Cette classe comprend:

- Amplificateurs pour instruments de musique (comm. de détail)
- Batterie, instrument de musique (comm. de détail)
- Guitare (comm. de détail)
- Instruments à corde (comm. de détail)
- Instruments à percussion (comm. de détail)
- Instruments à vent (comm. de détail)
- Instruments de musique (comm. de détail)

- Musique en feuille (comm. de détail)
- Orgue (comm. de détail)
- Piano (comm. de détail)

**6552 Commerce de détail de disques et de bandes magnétiques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de disques pour microsillons et de bandes magnétiques (cartouches et cassettes pré-enregistrées).

Cette classe comprend:

- Disques (comm. de détail)
- Rubans et cassettes pré-enregistrées (comm. de détail)

**656 Bijouteries et ateliers de réparation de montres et de bijoux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bijoux, y compris la réparation de montres et de bijoux.

**6561 Bijouteries**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bijoux neufs, de montres et d'horloges. Beaucoup de ces établissements effectuent la réparation des montres, des horloges et des bijoux. Les établissements dont ces travaux de réparation constituent l'activité principale figurent à la rubrique 6562 — *Ateliers de réparation de montres et de bijoux*.

Cette classe comprend:

- Argenterie (comm. de détail)
- Bijouterie d'apparat (comm. de détail)
- Bijouterie de pierres précieuses (comm. de détail)
- Bijouterie en métal précieux (comm. de détail)
- Montres et horloges (comm. de détail)
- Vaisselle en métal précieux (comm. de détail)
- Verrerie et porcelaine (comm. de détail)

**6562 Ateliers de réparation de montres et de bijoux**

Établissements dont l'activité principale est la réparation de montres, d'horloges et de bijoux et la gravure sur bijoux. La vente de bijoux et de montres constitue souvent une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Gravure sur bijoux
- Réparation de bijouterie
- Réparation d'horloges

**657 Commerce de détail d'appareils et de fournitures photographiques**

**6571 Commerce de détail d'appareils et de fournitures photographiques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils photographiques, de pellicules et de fournitures photographiques. Le développement de pellicules, le tirage d'épreuves et l'encadrement de photographies constituent une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Caméras, pièces et accessoires (comm. de détail)
- Ciné-caméra, pièces et accessoires (comm. de détail)
- Écran de projection (comm. de détail)
- Films et plaques photographiques vierges (comm. de détail)
- Fournitures photographiques (papier, produits chimiques) (comm. de détail)
- Jumelles d'approche (comm. de détail)
- Lentilles (comm. de détail)
- Projecteurs de films et de diapositives (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Développement de pellicules et tirage d'épreuves (cf. 2821)

**658 Commerces de détail de jouets, d'articles de loisir, d'articles de fantaisie et de souvenirs**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de jouets, d'articles de loisir, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs.

**6581 Commerce de détail de jouets et d'articles de loisir**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles de loisir, de jeux et de jouets.

Cette classe comprend:

- Cartes à jouer (comm. de détail)
- Casse-tête (comm. de détail)
- Jeux de table (comm. de détail)
- Macramé et fournitures (comm. de détail)
- Modèles réduits, ensembles de (comm. de détail)
- Peinture à numéros, ensembles de (comm. de détail)
- Poterie, fournitures à (comm. de détail)
- Tapis crocheté et fournitures (comm. de détail)
- Véhicules jouets (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Fournitures pour artistes (cf. 6593)
- Pièces de monnaie et timbres (cf. 6597)

**6582 Commerce de détail d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs**

Établissements dont l'article principale est le commerce de détail d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs. Les établissements ayant pour activité principale la vente de tableaux figurent à la rubrique 6593 — *Galeries d'art et magasins de fournitures pour artistes*.

Cette classe comprend:

- Cadeaux (comm. de détail)
- Céramique artisanale (comm. de détail)
- Décorations spéciales de saisons et de fêtes (comm. de détail)
- Découpage artisanal (comm. de détail)
- Fournitures d'emballage (comm. de détail)
- Poterie et objets divers d'artisanat (comm. de détail)
- Produits de farces et attrapes (comm. de détail)
- Sculptures et objets d'art (comm. de détail)
- Souvenirs (comm. de détail)

**659 Autres commerces de détail**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises d'occasion, de lunettes, de fournitures pour artistes, de bagages et d'articles de maroquinerie, de pierres tombales, d'animaux de maison, de pièces de monnaie, de timbres, de maisons mobiles et d'autres gammes de marchandises vendues dans des magasins qui ne sont compris dans aucune autre rubrique.

**6591 Commerce de détail de marchandises d'occasion**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises d'occasion qui ne sont comprises dans aucune autre rubrique. Les prêteurs sur gages figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Antiquités (comm. de détail)
- Appareils ménagers usagés (comm. de détail)
- Bijoux usagés (comm. de détail)
- Instruments de musique usagés (comm. de détail)
- Livres usagés (comm. de détail)
- Marchandise usagée (comm. de détail)
- Meubles usagés (comm. de détail)
- Poterie usagée (comm. de détail)
- Prêts sur gages (service de)
- Verrerie et vaisselle usagées (comm. de détail)
- Vêtements usagés (comm. de détail)

**6592 Opticiens**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de lunettes, de verres, de montures, y compris les travaux de réparation.

Cette classe comprend:

- Lentilles cornéennes (comm. de détail)
- Montures (comm. de détail)
- Produits ophtalmiques (comm. de détail)
- Verres correcteurs (comm. de détail)

**6593 Galeries d'art et magasins de fournitures pour artistes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de peintures originales et de gravures ou de fournitures pour artistes comme la peinture à l'huile, la peinture à l'eau, les pastels et les toiles. L'encadrement de tableaux peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Canevas et pinceaux d'artiste (comm. de détail)
- Fournitures à dessin pour artiste (comm. de détail)
- Peintures à l'huile, originaux et reproduction (comm. de détail)
- Peintures, couleurs, pastels (comm. de détail)
- Tableaux (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Articles d'artisanat (cf. 6582)
- Encadrement de tableaux (cf. 6599)

**6594 Commerce de détail de bagages et de maroquinerie**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de valises, de malles et d'articles de maroquinerie. La vente de cadeaux et d'articles de fantaisie peut constituer une activité secondaire.



Cette classe comprend:

- Biens personnels en cuir (comm. de détail)
- Bourses et sacs à main en cuir (comm. de détail)
- Ceintures en cuir (comm. de détail)
- Malles de rangement ou de voyage (comm. de détail)
- Mallettes à documents (comm. de détail)
- Porte-monnaie en cuir (comm. de détail)
- Sacs à habit (comm. de détail)
- Valises et sacs de voyage (comm. de détail)

#### 6595 Commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales, ainsi que la gravure et certains travaux de finition.

Cette classe comprend:

- Monuments funéraires (comm. de détail)
- Pierres tombales (comm. de détail)
- Pierres tombales (gravure sur)

#### 6596 Commerce de détail d'animaux de maison

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'animaux de maison, de leurs aliments et d'accessoires connexes.

Cette classe comprend:

- Aquariums (comm. de détail)
- Animaux de maison (comm. de détail)
- Cages (comm. de détail)
- Fournitures et équipements pour animaux de maison (comm. de détail)
- Nourriture pour animaux de maison (comm. de détail)
- Oiseaux (comm. de détail)
- Poissons d'aquariums (comm. de détail)

#### 6597 Commerce de détail de pièces de monnaie et de timbres

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pièces de monnaie et de timbres, ainsi que du matériel pour collectionneurs.

Cette classe comprend:

- Albums pour collections de monnaie et de timbres (comm. de détail)
- Fournitures numismatiques (comm. de détail)
- Fournitures philatéliques (comm. de détail)
- Monnaie, ensembles de collection (comm. de détail)
- Monnaie et timbres (comm. de détail)
- Timbres, ensembles de collection (comm. de détail)

#### 6598 Commerce de détail de maisons mobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'habitations mobiles neuves et d'occasion. Ces constructions sont munies de roues pour le transport.

Cette classe comprend:

- Maisons mobiles neuves ou usagées (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Remorquage de maisons mobiles (cf. 4569)
- Ventes au détail de roulotte motorisées (cf. 6321)

#### 6599 Autres commerces de détail

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de certaines marchandises vendues dans des magasins qui ne sont compris dans aucune autre rubrique.

Cette classe comprend:

- Appareils auditifs (comm. de détail)
- Appareils orthopédiques (comm. de détail)
- Articles de piété et de religion (comm. de détail)
- Encadrements de tableaux (comm. de détail)
- Fauteuils roulants, installation et réparation (comm. de détail)
- Fournitures pour la fabrication du vin (comm. de détail)
- Piscines (comm. de détail)
- Purificateur d'eau (comm. de détail)
- Salles de montre (vente par catalogue)

### GRAND GROUPE 69 Commerces de détail hors magasin

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail hors magasin, notamment les exploitants de distributeurs automatiques et les entreprises de vente directe.

#### 691 Exploitants de distributeurs automatiques

##### 6911 Exploitants de distributeurs automatiques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail au moyen d'appareils qui distribuent divers produits en échange de pièces de monnaie.

Cette classe comprend:

- Aliments préparés (comm. de détail)
- Breuvages par distributeur automatique (comm. de détail)
- Cigarettes par distributeur automatique (comm. de détail)
- Friandises par distributeur automatique (comm. de détail)
- Fruits par distributeur automatique (comm. de détail)
- Marchandises diverses par distributeur automatique (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation de jeux automatiques (cf. 9694)
- Exploitation de laverie automatiques (cf. 9723)

#### 692 Entreprises de vente directe

##### 6921 Entreprises de vente directe

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail, par téléphone, par porte-à-porte ou par réunion «amicale» chez le client, de divers articles comme les produits laitiers, les boissons, les produits de beauté et les ustensiles de cuisine. Les marchands travaillent normalement à la commission et chacun est considéré comme un établissement séparé. Sont comprises les maisons de vente par correspondance.

Cette classe comprend:

- Crème glacée par fourgon
- Journaux (livraison à domicile)

150 *Classification des activités  
économiques du Québec*

- Marchandises diverses (porte-à-porte)
- Marchandises diverses (vente directe)
- Nourriture et breuvages (livraison à domicile)
- Ventes par correspondance (*sauf par les grands magasins*)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de vente par correspondance exploités par les grands magasins (cf. 6413)

## DIVISION K

# Intermédiaires financiers et assurances

### GRAND GROUPE 70 Intermédiaires financiers de dépôts

Établissements dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts, qui sont utilisés pour financer leurs activités d'intermédiaires financiers, et parmi lesquels on retrouve les banques, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit.

#### 701 Banque centrale

##### 7011 Banque centrale

Établissements qui se sont vus confier le contrôle monétaire au pays. Cette responsabilité comporte entre autres l'autorité que confère le fait d'être le seul émetteur de billets de banque (monnaie de papier), le gérant des réserves bancaires, le prêteur de dernier recours et la principale agence monétaire du gouvernement fédéral.

Cette classe comprend:

- Banque du Canada

##### 702 Banques à charte et autres intermédiaires de type bancaire

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services bancaires, notamment à recevoir des dépôts. Sont comprises, les banques à charte, les banques d'épargne provinciales et les banques d'épargne liées à des administrations publiques.

##### 7021 Banques à charte

Établissements de compagnies constituées en vertu de la Loi sur les banques et figurant aux annexes «A» et «B» de la Loi sur les banques. Leur activité principale consiste à offrir des services bancaires tels que la création de facilités de dépôts, le virement des sommes déposées et l'octroi des crédits. Dans le cadre de ces activités, les banques reçoivent les dépôts de particuliers et d'autres entités qu'elles mettent à la disposition de tous les secteurs de l'économie par le biais de prêts et d'investissements. Certains dépôts confiés aux banques servent en outre de moyens de règlement et, par conséquent, de moyen d'échange.

Cette classe comprend:

- Banques à charte

*Elle ne comprend pas:*

- Fonds mutuels exploités par des banques à charte (cf. 7211)

##### 7029 Autres intermédiaires de type bancaire

Établissements exerçant des activités d'intermédiaires bancaires et ne figurant à aucune autre rubrique. Sont compris, les établissements exploités en vertu de la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

Cette classe comprend:

- Banques d'épargne de la cité et du district de Montréal
- Intermédiaires financiers de type bancaire (sauf à charte)

##### 703 Sociétés de fiducie

##### 7031 Sociétés de fiducie

Établissements exploités aux termes de la Loi sur les compagnies de fidéicommissaires, de la Loi sur les sociétés de fiducie ou de lois provinciales analogues. Leur activité principale se divise en deux fonctions distinctes, à savoir la fonction d'établissement bancaire, où elles reçoivent des dépôts qu'elles transforment en prêts hypothécaires principalement, et la fonction de fiduciaire, où elles jouent le rôle d'exécuteur testamentaire, d'administrateur judiciaire ou de syndic, font office d'agents lors de l'émission d'actions et d'obligations et lors d'opérations immobilières, gèrent des biens immobiliers et des fonds de placement, reçoivent ou gèrent des fonds d'amortissement, font office de dépositaires et gèrent des caisses de retraite.

Cette classe comprend:

- Agence fidéicommissaire
- Compagnie de fiducie
- Service de fidéicommissaire de succession
- Service de fidéicommissaire financier

*Elle ne comprend pas:*

- Caisses communes et distinctes exploitées par les sociétés de fiducie (cf. 7291)
- Fonds d'épargne-retraite gérés par des sociétés de fiducie (cf. 7212)
- Fonds de succession de fiducie et d'agence gérés par des sociétés de fiducie (cf. 7292)
- Fonds mutuels exploités par des sociétés de fiducie (cf. 7211)
- Maisons de courtage exploitées par les sociétés de fiducie (cf. 7611 ou 7612)

**704 Sociétés de prêts hypothécaires recevant des dépôts**

**7041 Sociétés de prêts hypothécaires recevant des dépôts**

Établissements exploités aux termes de la Loi sur les compagnies de prêts, d'une Loi sur les coopératives ou de lois provinciales analogues. Ils peuvent recevoir des dépôts à vie et des dépôts à terme. À cause des restrictions imposées par la Loi, les fonds sont surtout investis dans des prêts garantis par une hypothèque sur biens immobiliers. Sont comprises, les sociétés exploitées aux termes d'une loi provinciale qui émettent des certificats d'épargne ou de placement ou concluent des contrats de placement; limitées elles aussi dans leurs types de placements, elles investissent principalement dans les prêts hypothécaires.

Cette classe comprend:

- Compagnie de placement à contrat (certificat d'épargne ou de placement)
- Compagnie de prêts hypothécaires

**705 Caisses d'épargne et de crédit**

Établissements désignés sous le nom de «caisses locales d'épargne et de crédit» ou «fédérations» (caisses centrales d'épargne ou de crédit) et constituées par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec, en vue principalement de recevoir des dépôts des membres, d'accorder des prêts et de fournir d'autres services financiers aux membres.

**7051 Caisses locales d'épargne et de crédit**

Établissements de caisses d'épargne et de crédit constituées en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Chaque caisse locale constitue un établissement autonome qui reçoit des fonds de ses membres principalement sous forme des dépôts (épargnes avec ou sans chèques et dépôts à terme). Ils octroient des prêts à leurs membres et leur fournissent d'autres services financiers.

Cette classe comprend:

- Caisses d'économie
- Caisses d'établissement
- Caisses non-affiliées
- Caisses populaires

**7052 Caisses centrales d'épargne et de crédit**

Établissements connus sous le nom de «fédération» et de «caisses centrales». Elles sont constituées en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Les membres des fédérations de caisses d'épargne et de crédit sont des caisses locales constituées selon la Loi du Québec. Les fédérations appartiennent aux caisses affiliées. Elles reçoivent et investissent les fonds excédentaires des caisses et agissent en créanciers de dernier ressort. Les fédérations accordent des prêts à leurs caisses affiliées. Les fédérations (sauf une) regroupées dans une fédération de fédérations (confédération) sont membres d'une caisse centrale constituées en vertu de la Loi de la confédération.

Cette classe comprend:

- Caisse centrale
- Caisses d'économie, fédération
- Caisses d'établissement, fédération
- Caisses populaires, fédération

**GRAND GROUPE 71**  
**Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises**

Établissements dont l'activité principale consiste à faire des prêts à des entreprises et à des particuliers ou à financer pour eux du matériel, des installations, des stocks et des ventes, ou les deux. Sont compris, les établissements des sociétés de prêts à la consommation et ceux des sociétés de financement des entreprises.

**711 Sociétés de prêts à la consommation**

**7111 Sociétés de prêts à la consommation**

Établissements dont l'activité principale consiste à prêter de l'argent à des particuliers. Les prêts en argent sont généralement garantis par une hypothèque mobilière (gage), qui accorde au prêteur le droit de prendre possession des biens meubles en cas de défaut de paiement.

Cette classe comprend:

- Compagnies de petits prêts
- Prêteurs d'argent autorisé
- Sociétés de crédit à la consommation

**712 Sociétés de financement des entreprises**

Établissements dont l'activité principale consiste à financer les opérations d'une entreprise, dont le matériel, les stocks, les ventes et les installations de clients. Sont compris, les établissements créés en vue de financer les petites entreprises, comme les sociétés de capital de risque.

**7121 Sociétés de financement des ventes**

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter des créances sur ventes conditionnelles, à tempéramment ou par carte de crédit, à des particuliers ou à des entreprises. Certains établissements s'occupent aussi de financer les ventes conditionnelles faites par des fabricants aux détaillants de véhicules et de matériel. Sont compris, les établissements de sociétés indépendantes et les filiales de fabricants et de détaillants qui financent des ventes.

Cette classe comprend:

- Compagnies de financement des ventes
- Compagnies de financement des ventes conditionnelles
- Sociétés de financement des ventes à tempéramment
- Sociétés de financement des ventes à versement.

**7122 Sociétés de cartes de crédit**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un service aux magasins de détail et aux consommateurs en octroyant, à titre d'intermédiaire, du crédit aux consommateurs.

Cette classe comprend:

- Cartes de crédit, branches bancaires
- Compagnies de cartes de crédit

### 7123 Sociétés d'affacturage

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter pour un montant forfaitaire les créances d'une entreprise (autres que celles sur ventes au détail), avec engagement de les retrouver, ou à consentir à l'entreprise un prêt gagé par des créances.

Cette classe comprend:

- Acheteurs de comptes à recevoir des manufacturiers ou commerçants
- Sociétés d'affacturage

### 7124 Sociétés de crédit-bail

Établissements dont l'activité principale consiste à mettre des biens d'équipement à la disposition d'une société cliente sans que celle-ci n'engage des dépenses d'investissement. La société de crédit-bail achète le matériel ou les installations, dont elle détient le titre de propriété, et les loue au preneur, mais elle assume une faible part des responsabilités incombant normalement au propriétaire.

Cette classe comprend:

- Compagnies de crédit-bail
- Compagnies de location d'équipement et/ou de machinerie, selon la formule crédit-bail

Elle ne comprend pas:

- Sociétés de location à long terme (cf. groupe industriel 991 ou classe 9921)

### 7125 Sociétés de capital de risque

Établissements dont l'activité principale consiste à financer de nouvelles ou petites entreprises et des entreprises se trouvant dans une situation difficile et qui ne peuvent obtenir de fonds par les moyens ordinaires. Ces établissements peuvent être constitués en vertu de lois provinciales ou fédérales particulières.

Cette classe comprend:

- Sociétés de capital de risque

### 7129 Autres sociétés de financement des entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à financer des activités commerciales ne figurant à aucune autre rubrique. Sont compris, les banques d'affaires, les établissements de crédit provisoire et de prêts hypothécaires commerciaux, les établissements de financement des exportations, les établissements ayant pour activité principale le financement des activités de filiales et de sociétés affiliées et enfin, les établissements de sociétés de la Couronne et d'organismes publics ayant pour activité principale le financement d'entreprises commerciales risquées.

Cette classe comprend:

- Banques d'affaires
- Financement à l'exportation
- Compagnies et agences gouvernementales de financement des entreprises
- Sociétés de financement des entreprises
- Sociétés de prêts hypothécaires commerciaux

## GRAND GROUPE 72 Sociétés d'investissement

Établissements dont l'activité principale consiste à placer les fonds de leurs actionnaires ou détenteurs d'unités dans un portefeuille de

valeurs mobilières et dans d'autres investissements. Sont compris, les établissements qui s'occupent principalement de financer des hypothèques, des biens immobiliers et des contrats de cession-bail et de détenir des actions ordinaires et des actions privilégiées en vue d'exercer un contrôle.

### 721 Sociétés de placement de portefeuille

Établissements dont l'activité principale consiste à placer les fonds de leurs actionnaires ou détenteurs d'unités dans un portefeuille de valeurs mobilières et dans d'autres investissements. Sont compris, les établissements désignés sous le nom de «caisses séparées» des sociétés d'assurance-vie.

### 7211 Sociétés de placement (fonds mutuels)

Établissements dont l'activité principale consiste à placer les fonds de leurs actionnaires ou détenteurs d'unités dans un portefeuille spécialisé ou diversifié de valeurs mobilières ou dans d'autres investissements. Les actions ou unités de participation sont vendues en tout temps par chaque fonds mutuels, un de leurs agents ou par l'entremise de courtier à un coût d'achat équivalent à la valeur unitaire (par action ou unité) de l'actif net du fonds au moment de l'achat et rachetées pratiquement sur demande à la valeur de l'actif net au moment du rachat, d'où l'appellation de ces fonds de «fonds ouverts».

Figurent à la présente rubrique, les fonds similaires aux fonds mutuels constitués par les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurances, les sociétés de gestion de fonds mutuels, etc.

Cette classe comprend:

- Fonds mutuels (exploités par des banques à charte ou des sociétés de fiducie)
- Fonds mutuels à capital variable
- Sociétés de placement mutuel
- Sociétés de placement mutuel à capital variable

Elle ne comprend pas:

- Caisses communes de sociétés de fiducie ou de compagnies d'assurances (cf. 7291)
- Fonds d'épargne-retraite (cf. 7212)

### 7212 Fonds d'épargne-retraite

Établissements enregistrés sous la Loi de l'impôt comme plans enregistrés d'épargne-retraite, dont l'activité principale consiste à placer les sommes versées en fiducie aux fins de l'épargne-retraite par des particuliers dans des fonds mutuels constitués et qualifiés uniquement en vue de l'épargne-retraite. Le mode d'achat et de vente des actions ou unités de ces fonds est identique à celui des fonds mutuels décrit à 7211 — Sociétés de placement (fonds mutuels).

Cette classe comprend:

- Fonds enregistrés d'épargne-retraite

### 7213 Caisses séparées

Établissements désignés sous le nom de «caisses séparées» et constituant des comptes de placement distincts établis par les sociétés d'assurance-vie aux termes des dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques, des articles correspondants de la Loi sur les compagnies d'assurances étrangè-

res ou d'une loi provinciale. La création de ces établissements permet aux titulaires de polices d'une société d'investir des fonds sans être assujettis aux dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurances qui restreignent les investissements que la société peut effectuer.

Cette classe comprend:

- Caisses séparées (compagnies d'assurances)  
*Elle ne comprend pas:*
- Caisses communes et distinctes constituant des comptes de placement distincts pour les caisses de retraite (cf. 7291)

#### **7214 Sociétés d'investissement**

Établissements dont l'activité principale consiste à placer des fonds dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières ou dans d'autres investissements en vue d'en retirer un revenu; en règle générale, ils ne cherchent pas à exercer un contrôle, ni à intervenir dans l'administration des sociétés dont ils sont actionnaires. Le capital de base de certaines sociétés a été constitué par la vente d'actions et de «debentures». Par la suite, ces sociétés ont opéré uniquement avec ce capital de base avec quelques additions occasionnelles.

On ne peut acquérir des actions directement de ces fonds, on doit les obtenir d'un détenteur d'unités du fonds par l'entremise d'un courtier. Ce processus d'acquisition indirect diffère beaucoup de celui des fonds mutuels d'où l'appellation de ces fonds de «fonds fermés».

Le prix d'achat ou de revente de ces actions (unités) dépend essentiellement de la demande exercée sur ces unités et le prix du marché qui se fixe est intimement lié à la valeur sous-jacente de l'actif du fonds et au rendement des actions (unités). Ce prix du marché diffère fréquemment de la valeur de l'actif net.

Cette classe comprend:

- Fonds d'investissement à capital fixe
- Sociétés d'investissement
- Sociétés d'investissement à capital fixe

#### **7215 Sociétés de portefeuille (holdings)**

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter des actions ordinaires ou privilégiées de sociétés en vue d'exercer un contrôle direct ou par l'intermédiaire de filiales. Ils peuvent recueillir des fonds destinés à financer les activités d'une société-mère, de filiales et de sociétés affiliées. Ils peuvent fournir, contre rémunération, des services de gestion et d'administration aux sociétés affiliées et aux filiales. Sont compris, les établissements d'entreprises publiques qui investissent dans d'autres sociétés et qui en exercent le contrôle.

Cette classe comprend:

- Sociétés de gestion et placement
- Sociétés de portefeuille

#### **722 Sociétés de prêts hypothécaires**

Établissements autres que ceux acceptant des dépôts, dont l'activité principale consiste à consentir des prêts hypothécaires sur propriétés résidentielles. Sont compris, les établissements désignés sous le nom de «fiducies de placement immobilier» qui sont des fiducies non constituées en société, créées aux termes d'une «déclaration de fiducie» fédérale ou provinciale et dont l'activité principale consiste à financer des prêts hypothécaires sur propriétés résidentielles.

#### **7221 Sociétés de placement hypothécaire**

Établissements exploités aux termes de la Loi sur les compagnies de prêts, modifiée par la Loi de 1973 sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Ils peuvent émettre des actions et emprunter des fonds. Ils ne peuvent recevoir des dépôts, mais ils peuvent émettre des obligations qui peuvent être assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La loi exige que les hypothèques, principalement sur propriétés résidentielles, représentent une part donnée des placements; cependant, certains placements en biens immobiliers (afin d'en retirer un revenu) et en actions sont autorisés. En règle générale, les établissements placent uniquement des fonds; ils ne peuvent s'occuper de gestion, ni de promotion immobilière.

Cette classe comprend:

- Placement hypothécaire, société de

#### **7222 Fiducies de placement immobilier**

Établissements de financement hypothécaire créés aux termes d'une «Déclaration de fiducie» fédérale ou provinciale; ces fiducies non constituées en société ont une catégorie unique d'unités ou d'actions assorties des mêmes droits de vote, de distribution, de liquidation et autres. La déclaration de fiducie limite leurs activités essentiellement aux hypothèques, aux immeubles et aux contrats de cession-bail. La fiducie est limitée à jouer le rôle d'investisseur, ce qui l'empêche de participer activement à la promotion immobilière. Sont compris, les établissements de sociétés de financement affiliées dont l'activité consiste à emprunter des fonds pour financer les opérations de la fiducie.

Cette classe comprend:

- Fiducies de placement immobilier

#### **7229 Autres sociétés de prêts hypothécaires**

Établissements qui investissent essentiellement dans des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, soit directement ou par l'achat de prêts hypothécaires; ils sont régis par la Loi sur les corporations canadiennes, non par les lois particulières sur les compagnies de prêts.

Cette classe comprend:

- Prêts hypothécaires, société de (*sauf les sociétés de placement hypothécaires et de prêts hypothécaires commerciaux*)  
*Elle ne comprend pas:*
- Établissements qui investissent principalement dans des hypothèques grevant les propriétés commerciales (cf. 7129)
- Établissements qui investissent principalement dans des hypothèques grevant les propriétés résidentielles, mais qui opèrent sur une loi régissant les compagnies de prêts (cf. 7221)

#### **729 Autres intermédiaires d'investissement**

Figurent à la présente rubrique, les établissements désignés sous le nom de «caisses de retraite en fiducie, les fonds de succession, de fiducie et d'agence et les intermédiaires d'investissements» non classés ailleurs.

#### **7291 Caisses de retraite en fiducie**

Établissements désignés sous le nom de «caisses de retraite en fiducie»; celles-ci sont constituées par les coti-

sations versées aux régimes de retraite confiés à un fiduciaire qui a la responsabilité de recevoir, verser et placer les fonds. Le contrat de fiducie donne à un établissement formé de particuliers (au moins trois) ou d'une caisse de retraite constituée en société le titre de propriétaire des avoirs de la caisse, compte tenu des dispositions du contrat passé à l'avantage des adhérents au régime.

Figurent à la présente, les caisses de retraite dont la gestion des fonds est confiée à une société de fiducie ou une compagnie d'assurances, par un contrat de gestion commune de caisse. Par le fait même, la société de fiducie ou compagnie d'assurances devient titulaire des fonds qui sont par la suite affectés à un ou plusieurs comptes distincts réservés uniquement au placement de sommes provenant de caisses de retraite.

Dans le cas où un contrat de gestion distincte de caisse est conclu entre une caisse de retraite et une société de fiducie ou une compagnie d'assurances, la caisse demeure titulaire des fonds qui sont placés dans un ou des comptes distincts réservés uniquement à cette caisse.

Figurent également à la présente rubrique, les caisses de retraite du secteur public et parapublic du Québec et les caisses de retraite dont une loi confie la gestion de la caisse à un organisme d'État.

Cette classe comprend:

- Caisses communes (société de fiducie, compagnie d'assurances)
- Caisses de retraite en fiducie
- Caisses distinctes (société de fiducie, compagnie d'assurances)

## 7292 Fonds de succession, de fiducie et d'agence

Établissements désignés sous le nom de «fonds de succession, de fiducie et d'agence», établis et gérés par une société de fiducie selon les termes d'un testament, d'un contrat de fiducie ou d'un contrat d'agence. Les fonds de succession sont établis par testament et gérés par une société de fiducie en fonction des instructions du testament et des lois de toutes les juridictions dont relève la masse successorale et les réclamations déposées. Les fonds de fiducie sont établis et gérés conformément aux termes du contrat de fiducie. Les fonds d'agence se distinguent des précédents par le fait que la société de fiducie n'assume par la responsabilité directe de leur gestion. Aux termes du contrat d'agence, la société ne fait qu'assurer la garde des biens et exécuter les instructions du propriétaire quant à leur gestion.

Cette classe comprend:

- Fonds de succession, de fiducie et d'agence

*Elle ne comprend pas:*

- Caisses de retraite en fiducie (cf. 7291)

## 7299 Autres intermédiaires d'investissements

Établissements dont l'activité principale consiste à placer des fonds dans un portefeuille de valeurs mobilières et dans d'autres investissements ne figurant à aucune autre rubrique. Sont compris à cette rubrique, les fonds de pension non classés ailleurs.

## GRAND GROUPE 73 Sociétés d'assurances

Établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurances de tous genres.

### 731 Sociétés d'assurance-vie

#### 7311 Sociétés d'assurance-vie

Établissements de sociétés mutuelles, de sociétés par actions et de sociétés de secours mutuels constitués en vue de vendre des polices d'assurance-vie et des régimes de rentes en vertu des lois canadiennes et britanniques sur les compagnies d'assurances étrangères ou de la Loi sur les assurances. Ces établissements fournissent deux services fondamentaux; d'une part, une protection contre les difficultés financières du fait de vivre jusqu'à un âge avancé, et d'autre part, un moyen d'épargner.

Cette classe comprend:

- Compagnies d'assurance-vie
- Compagnies mutuelles d'assurances sur la vie
- Organisations fraternelles d'assurance-vie
- Rentes viagères, sociétés d'assurance-vie

*Elle ne comprend pas:*

- Caisses communes ou distinctes établies pour les caisses de retraite (cf. 7291)
- Caisses séparées (cf. 7213)
- Les divisions d'assurance accidents, d'assurance-maladie, des sociétés d'assurance-vie (cf. 7331)
- Sociétés de placement exploitées par les sociétés d'assurance-vie (cf. 7211)

### 732 Sociétés d'assurance-dépôts

#### 7321 Sociétés d'assurance-dépôts

Établissements dont l'activité principale consiste à assurer les dépôts faits auprès des institutions financières comportant généralement un montant maximum de protection par compte. Sont compris, les fonds provinciaux de protection des déposants/fonds de stabilisation des caisses d'épargne et de crédit qui assurent les actions de participation et les dépôts des membres.

Cette classe comprend:

- Assurance-dépôts, sociétés d'
- Régie de l'assurance-dépôts du Québec

### 733 Sociétés d'assurance biens et risques divers

Établissements de sociétés constituées en vue d'émettre toute une gamme de contrats d'assurances autres que l'assurance-vie et excluant aussi l'assurance-dépôts.

#### 7331 Sociétés d'assurance santé

Établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance santé (dont l'assurance

dentaire). Sont compris, les divisions d'assurance accidents et d'assurance maladie des sociétés d'assurance-vie, ainsi que les sociétés d'assurance santé à but non lucratif, les sociétés de secours mutuel et les sociétés et organismes appartenant à des administrations publiques qui fournissent des services d'assurance santé.

Cette classe comprend:

- Assurance accidents et assurance maladie, divisions des compagnies d'assurance-vie
- Assurance dentaire
- Assurance-yeux
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Sociétés d'assurance santé
- Sociétés de secours mutuel

### 7339 Autres sociétés d'assurance biens et risques divers

Établissements de sociétés constitués en vue d'émettre des contrats d'assurance biens et risques divers en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques, de la Loi sur les compagnies d'assurances étrangères ou d'une loi provinciale analogue. Ces établissements assurent toute une gamme de risques autres que l'assurance-vie, concernant notamment les biens, l'automobile, la responsabilité civile, les embarcations maritimes. Sont compris dans cette industrie, les établissements se spécialisant dans la réassurance de contrats d'assurance biens et risques divers aussi bien que de contrats d'assurance-vie. Sont également compris, les établissements de sociétés et d'organismes d'assurances appartenant à des administrations publiques.

Cette classe comprend:

- Accidents de travail (compensation pour)
- Assurance-automobile (comm. de détail)
- Assurance biens et risques divers
- Assurance feu et vol
- Assurance «garantie»
- Assurance responsabilité
- Assurances générales
- Assurances maritimes
- Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec
- Réassurance
- Régie de l'assurance agricole du Québec
- Régie de l'assurance-automobile du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Sociétés d'assurances mutuelles, fermiers
- Sociétés d'assurances mutuelles municipales

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance-accidents et d'assurance-maladie (cf. 7331)

## GRAND GROUPE 74 Autres intermédiaires financiers

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle de courtiers et négociants en valeurs mobilières, de courtiers en prêts hypothécaires, de bourses des valeurs, de bourses des marchandises ou d'intermédiaires financiers ne figurant pas à aucune autre rubrique.

### 741 Courtiers et négociants en valeurs mobilières

Établissements de courtage dont l'activité principale consiste à souscrire et à négocier des titres des administrations publiques et des sociétés par actions ou à négocier au comptant ou à terme des marchandises.

#### 7411 Négociants de titres

Établissements dont l'activité principale consiste à souscrire et à négocier, à titre de mandants, des titres des administrations publiques et des sociétés par actions. Quelques courtiers en valeurs mobilières effectuent également des opérations sur le marché monétaire canadien.

Cette classe comprend:

- Banquiers de titres
- Négociants de titres
- Souscripteurs de titres

#### 7412 Courtiers boursiers

Établissements dont l'activité principale consiste à exécuter pour le compte de tiers les ordres d'achat ou de vente de titres de sociétés qui peuvent être ou ne pas être inscrites à une bourse des valeurs.

Cette classe comprend:

- Courtiers en actions
- Courtiers en obligations
- Courtiers en titres

#### 7413 Courtiers en marchandises

Établissements dont l'activité principale consiste à exécuter pour le compte de tiers des opérations au comptant ou à terme sur des marchandises inscrites habituellement à une bourse des marchandises.

Cette classe comprend:

- Courtiers en marchandises
- Courtiers sur le marché à terme des marchandises

#### 742 Courtiers en prêts hypothécaires

##### 7421 Courtiers en prêts hypothécaires

Établissements dont l'activité principale consiste à servir d'intermédiaires entre prêteurs et emprunteurs de fonds hypothécaires.

Cette classe comprend:

- Courtiers en prêts hypothécaires

#### 743 Bourses des valeurs et des marchandises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un lieu où s'assemblent des courtiers pour conclure des opérations sur des valeurs mobilières ou sur des marchandises.

##### 7431 Bourses des valeurs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un lieu où s'assemblent périodiquement des courtiers en vue de faire le commerce d'actions et d'autres



valeurs mobilières au nom de leurs clients ou pour leur propre compte.

Cette classe comprend:

- Bourses des valeurs

#### **7432 Bourses des marchandises**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un lieu où s'assemblent périodiquement des courtiers en vue de faire le commerce de marchandises au nom de leurs clients ou pour leur propre compte.

Cette classe comprend:

- Bourses des marchandises

#### **749 Autres intermédiaires financiers**

##### **7499 Autres intermédiaires financiers**

Établissements d'intermédiaires financiers ne figurant à aucune autre rubrique, dont les détenteurs de titres de propriété intellectuelle comme les brevets et les redevances.

Cette classe comprend:

- Détenteurs de brevets
- Droits d'auteurs, détenteurs de
- Société de redevance
- Vente de franchises



## DIVISION L

# Services immobiliers et agences d'assurances

### GRAND GROUPE 75 Services immobiliers (sauf les lotisseurs)

Figurent au présent groupe les exploitants immobiliers, les propriétaires et bailleurs de biens immobiliers. La présente rubrique ne comprend pas les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'hôtels, de maisons de chambres, de camps, de camps de roulettes et d'autres lieux d'hébergement lesquels sont classés au Grand groupe 91 — HÉBERGEMENT. Les établissements dont l'activité principale est la construction de bâtiments sont classés au Grand groupe 40 — CONSTRUCTEURS, PROMOTEURS ET ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX; ceux dont l'activité principale est le lotissement figurent à la rubrique 4491 — Lotissement.

#### 751 Exploitants de bâtiments et de logements

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des bâtiments et logements, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

#### 7511 Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des bâtiments résidentiels et des logements, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

Cette classe comprend:

- Affermage d'édifices résidentiels
- Appartement hôtel, exploitation d'
- Bâtiments d'appartements, exploitation de
- Biens immeubles, exploitation de, édifices résidentiels
- Condominium, administration de

#### 7512 Exploitants de bâtiments non résidentiels

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des bâtiments non résidentiels, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

Cette classe comprend:

- Affermage d'édifices non résidentiels
- Aréna, exploitation d'
- Biens immeubles, exploitation de, édifices non résidentiels

- Centre d'achat, exploitation de
- Centre de conférences ou d'assemblées, exploitation de
- Édifice à bureaux, location d'
- Édifice de théâtre, exploitation d'
- Salle de rencontres, exploitation de
- Stade, exploitation de

#### 759 Autres exploitants immobiliers

#### 7599 Autres exploitants immobiliers

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des biens immobiliers non classés ailleurs, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

Cette classe comprend:

- Parc de maisons mobiles, exploitation de
- Parc industriel, développement et exploitation de
- Propriété agricole, location de
- Propriété de chemin de fer, affermage de
- Propriété d'utilité publique, affermage de
- Propriété minière, affermage de
- Terre forestière, affermage de

### GRAND GROUPE 76 Agences d'assurances et agences immobilières

#### 761 Agences d'assurances et agences immobilières

#### 7611 Agences d'assurances

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle de vendeur dans le domaine de l'assurance et des pensions, à titre d'agent ou de courtier indépendant.

Cette classe comprend:

- Agents et courtiers d'assurances
- Ajusteurs de réclamations d'assurances, indépendants
- Assurances, agence d'
- Services courtiers d'assurances

**7612 Agences immobilières**

Établissements dont l'activité principale consiste à s'occuper d'affaires immobilières, par exemple à acheter et à vendre pour le compte de tiers, à gérer et à évaluer des biens immobiliers pour le compte de tiers, ou encore à exercer des activités englobant ces deux domaines.

Cette classe comprend:

- Courtiers en immeubles
- Évaluateurs immobiliers
- Gérance d'immeubles
- Vendeurs en valeurs immobilières

## DIVISION M

# Services aux entreprises

### GRAND GROUPE 77 Services aux entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services aux entreprises plutôt qu'au grand public. Sont compris, les bureaux de placement et les services de location de personnel; les services d'informatique; les services de comptabilité et de tenue de livres; les services de publicité; les bureaux d'architectes, les bureaux d'études et les autres services scientifiques; les études d'avocats et de notaires; les bureaux de conseils en gestion et les autres services fournis aux entreprises et ne figurant à aucune autre rubrique.

#### 771 Bureaux de placement et services de location de personnel

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle d'agents pour fournir du personnel temporaire ou permanent. Sont compris également, les établissements dont l'activité principale est de fournir du personnel temporaire ou permanent sous contrat. Les services de placement dirigés par une administration publique sont classés aux groupes industriels 813 — SERVICES RELATIFS AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI ET SERVICES D'IMMIGRATION, dans le cas de l'administration fédérale ou 823 — SERVICES RELATIFS AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI, dans le cas des administrations provinciales.

#### 7711 Bureaux de placement

Établissements dont l'activité principale consiste à tenir des listes d'emplois vacants et à sélectionner, envoyer aux employeurs et placer des candidats à titre permanent ou temporaire.

Cette classe comprend:

- Agence de placement de cadres
- Bureau de placement pour professionnels
- Bureau de recrutement de cadres et de personnel dirigeant
- Placements divers (service)
- Registre de domestiques
- Registre de mannequins
- Registre d'infirmières

Elle ne comprend pas:

- Commissions de la fonction publique des administrations fédérale (cf. 8159) ou provinciale (cf. 8259)

- Établissements dont l'activité principale consiste à mettre leur propre personnel à la disposition de bureaux ou d'usines clients (cf. 7712)

#### 7712 Services de location de personnel

Établissements dont l'activité principale consiste à placer leurs propres employés dans les bureaux ou les usines de leurs clients à titre temporaire ou permanent (moyennant rémunération). Les bureaux de main-d'oeuvre qui ne fournissent du personnel qu'à une seule industrie et qui représentent les travailleurs de ladite industrie sont classés à l'industrie dans laquelle leur main-d'oeuvre opère.

Cette classe comprend:

- Location de personnel (service)

#### 772 Services d'informatique et services connexes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services informatiques et à réparer et entretenir le matériel informatique.

#### 7721 Services d'informatique

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services informatiques sur une base de location ou d'utilisation partagée, ainsi que des services auxiliaires tels que la programmation, la planification et l'analyse de systèmes.

Cette classe comprend:

- Analyse et conceptualisation informatique (service)
- Consultation informatique (service)
- Crédit-bail et location d'ordinateurs (service)
- Exploitation et traitement de données (service)
- Gestion de systèmes informatiques (service)
- Informatique de comptabilité (service)
- Location de progiciels informatiques (service)
- Progiciels, conception sans édition
- Programmation et implantation de systèmes informatiques (service)
- Saisies de données (service)
- Temps partagé ou utilisation collective d'ordinateurs (service)

Elle ne comprend pas:

- Crédit-bail financier (cf. 7124)
- Progiciel, conception et édition (cf. 2851)

**7722 Réparation et entretien de matériel informatique**

Établissements dont l'activité principale consiste à assurer la réparation et l'entretien de matériel informatique.

Cette classe comprend:

- Entretien et réparation d'ordinateurs (service)

**773 Services de comptabilité et de tenue de livres**

Établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services de vérification, de comptabilité et de tenue de livres.

**7731 Bureaux de comptables et d'experts-comptables**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de vérification et de comptabilité. Ces établissements sont dirigés par un ou plusieurs comptables membres d'une association professionnelle de comptables.

Cette classe comprend:

- Bureaux de comptables agréés
- Bureaux de comptables généraux licenciés
- Bureaux de comptables industriels enregistrés
- Bureaux de vérificateurs.

**7739 Autres services de comptabilité et de tenue de livres**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de vérification et de tenue de livres non classés ailleurs. Sont compris les établissements dont l'activité principale consiste à remplir des déclarations de revenus pour fins d'impôt.

Cette classe comprend:

- Comptabilité (*sauf comptables agréés ou généraux licenciés, service*)
- Préparation d'impôt sur le revenu (service)

**774 Services de publicité**

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter une agence de publicité, à représenter les médias en matière de publicité, à exploiter des affiches et des panneaux publicitaires destinés à être exposés à l'extérieur et à fournir d'autres services de publicité. Les établissements dont l'activité principale est la promotion publicitaire de productions artistiques figurent à la classe 9631 — *Agences de spectacles et artistes*, et ceux dont l'activité principale est la promotion publicitaire de manifestations sportives professionnelles figurent à la classe 9642 — *Athlètes professionnels et promoteurs indépendants*.

**7741 Agences de publicité**

Établissements dont l'activité principale consiste à créer ou à faire paraître de la publicité au moyen de divers types de supports comme les publications, la radio, la télévision, etc.

Cette classe comprend:

- Agence de publicité et d'annonces
- Campagne de promotion de ventes (service)
- Conseil en publicité (service)

- Placement de publicité (service)
- Publicité (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Production de messages publicitaires à la télévision (cf. 9611)

**7742 Représentants de médias**

Établissements dont l'activité principale consiste à vendre du temps d'antenne ou des espaces pour divers médias.

Cette classe comprend:

- Représentants de publicité pour divers médias
- Représentants de publicité pour la radio et la télévision
- Représentants de publicité pour les journaux
- Vente de temps d'antenne et d'espaces pour divers médias (service)

**7743 Étalages et panneaux d'affichage publicitaire en extérieur**

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des espaces publicitaires sur toutes sortes d'étalages, panneaux et enseignes, fabriqués ou non par eux.

Cette classe comprend:

- Affiches publicitaires en extérieur (service)
- Étalages publicitaires en extérieur (service)
- Location d'espaces sur enseignes et étalages
- Panneaux d'affichages publicitaires (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Fabrication d'enseignes (cf. 3971)

**7749 Autres services de publicité**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de publicité ne figurant pas à aucune autre classe.

Cette classe comprend:

- Dessins publicitaires (service)
- Distribution d'échantillons (service)
- Peinture d'enseignes (service)
- Prospectus publicitaires (service)
- Publicité aérienne (service)
- Publicité postale directe (service)
- Recherche en publicité (service)
- Rédaction en publicité (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Artistes, paysagistes et portraitistes indépendants (cf. 9999)

**775 Bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques**

Établissements ou personnes établies à leur propre compte dont l'activité principale consiste à fournir des services d'architectes, d'ingénieurs-conseils et d'autres services à caractère scientifique et technique. Les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des travaux de construction figurent à la classe 4411 — *Gestion de travaux de construction*.

### 7751 Bureaux d'architectes

Établissements dont l'activité principale consiste à réaliser la planification et la conception d'édifices et d'ouvrages architecturaux.

Cette classe comprend:

- Architectes établis à leur compte
- Bureaux d'architectes
- Dessins architecturaux d'édifices et de bureaux (service)
- Plans et devis d'architectes

### 7752 Bureaux d'ingénieurs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir divers services d'ingénieurs-conseils. Ne sont pas compris les établissements tirant la plus grande partie de leur revenus de la construction.

Cette classe comprend:

- Conseiller forestier (service)
- Conseiller en génie maritime (service)
- Dessins d'ingénierie de système acoustique (service)
- Génie mécanique (service)
- Ingénieur chimiste (service)
- Ingénieur civil (service)
- Ingénieur consultant (service)
- Ingénieur en électricité (service)
- Ingénieur forestier (service)
- Ingénieur métallurgiste (service)
- Ingénieur minier (service)
- Ingénieur pétrolier (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est l'exécution des travaux de génie (cf. groupe industriel 403)

### 7753 Services de laboratoire de recherches

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des laboratoires de recherches scientifiques et techniques.

Cette classe comprend:

- Laboratoire d'analyse de béton et d'asphalte
  - Laboratoire de chimie (*sauf la fabrication*)
  - Laboratoire d'électricité (*sauf la fabrication*)
  - Laboratoire d'entomologie
  - Laboratoire de recherches biologiques
  - Laboratoire d'essais
  - Laboratoire expérimental d'automobiles indépendant
  - Laboratoire industriel (indépendant de la manufacture)
  - Laboratoire privé de recherches
- Elle ne comprend pas:*
- Laboratoires médicaux (cf. 8681)

### 7754 Services de prospection et de relevés géophysiques et géodésiques

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de prospection, de relevés géophysiques et géodésiques.

Cette classe comprend:

- Arpentage (service)
- Gravimétrie (service)
- Hydrographie (service)
- Météorologie (service)

- Photogrammétrie (service)
- Prospection des métaux (service)
- Prospection sismique (service)
- Prospection technique (service)
- Relevés géophysiques du gaz et du pétrole (service)
- Relevés magnétométriques (service)
- Relevés sismiques (service)

### 7759 Autres services techniques

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir divers services à caractère technique non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Dessins techniques (service)
- Essais (service)
- Planification urbaine (service)
- Soudure, inspection (service)
- Technicien en électronique (service)
- Titrage de minerai ou métal (service)

### 776 Études d'avocats et de notaires

#### 7761 Études d'avocats et de notaires

Établissements dont l'activité principale est de fournir des conseils ou des services juridiques.

Cette classe comprend:

- Avocats-conseils (service)
- Bureaux d'avocats (service)
- Conseils juridiques et contentieux (service)
- Notaires (service)
- Procureurs (service)
- Procureurs de brevets d'invention (service)

### 777 Bureaux de conseillers en gestion

#### 7771 Bureaux de conseillers en gestion

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de consultation en matière de gestion et d'organisation.

Cette classe comprend:

- Conseiller en développement des cadres (service)
- Conseiller en douane (service)
- Conseiller en gestion d'entreprise (service)
- Conseiller en gestion des ressources humaines (service)
- Conseiller en gestion financière (service)
- Conseiller en organisation (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Étude de marché (cf. 7799)
- Gestion de travaux de construction (cf. 4411)

### 779 Autres services aux entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux entreprises des services de sécurité et d'enquêtes, des services assurés par les bureaux de crédit, les agences de recouvrement et les agences de douane et des services de secrétariat téléphonique, de reproduction et des services aux entreprises non classés ailleurs.

### 7791 Services de sécurité et d'enquêtes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de détectives, d'enquêtes, de patrouille, de garde, de voitures blindées et de systèmes d'alarme antivol. Ces services, qui s'adressent plus particulièrement aux entreprises, sont aussi offerts aux particuliers.

Cette classe comprend:

- Agences de détectives
- Contrôle de système d'alarme (service)
- Corps de commissionnaires (service)
- Enquêtes de sécurité (service)
- Garde du corps (service)
- Patrouilles (service privé)
- Protection contre le vol (service)
- Protection de la propriété (service privé)
- Protection personnelle (service privé)
- Services de sécurité
- Véhicules blindés (service)

### 7792 Bureaux de crédit

Établissements dont l'activité principale consiste à indiquer la cote de solvabilité de particuliers ou de sociétés.

Cette classe comprend:

- Crédit au consommateur (service de rapport)
- Crédit des entreprises (service de rapport)
- Évaluation (ou solvabilité) du crédit (service)

### 7793 Agences de recouvrement

Établissements dont l'activité principale consiste à recouvrer des comptes, des chèques, des contrats ou des billets.

Cette classe comprend:

- Agence de collection
- Agence de perception
- Perception des comptes (service)
- Recouvrement (service)

### 7794 Courtiers en douanes

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer le dédouanement de marchandises pour des entreprises.

Cette classe comprend:

- Courtiers en douanes
- Dédouanement à l'exportation (service)
- Dédouanement à l'importation (service)
- Dédouanement pour le fret aérien (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des conseils relatifs au domaine des douanes, mais qui ne sont pas courtiers (cf. 7771)

### 7795 Services de secrétariat téléphonique

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de secrétariat téléphonique.

Cette classe comprend:

- Appels téléphoniques (service de transmission)
- Réveil-matin (service téléphonique)
- Secrétariat téléphonique (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de «pagette» (cf. 4839)

### 7796 Services de reproduction

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de reproduction.

Cette classe comprend:

- Duplication (service)
- Impressions bleues (service)
- Miméographie (service)
- Photocopie (service)
- Polycopie (service)

### 7799 Autres services aux entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux entreprises des services non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Actuaires (service)
- Adressage d'enveloppes et de lettres (service)
- Agences de brevets d'invention (service)
- Cueillette de fonds (service)
- Dactylographie (service)
- Décoration intérieure (service)
- Démonstration (sauf la vente, service)
- Dessins de vêtements (service)
- Dessins graphiques (service)
- Emballage (service)
- Établissement de listes d'adresses (service)
- Évaluation (sauf assurance et immobilière, service)
- Expédition du courrier (excluant la livraison, service)
- Huissier (service)
- Microfilms (service)
- Modèles (service)
- Organisation de congrès (service)
- Préparation de patrons de vêtements (service)
- Prise d'inventaires (service)
- Recherche en commercialisation (service)
- Renseignements économiques (service)
- Secrétariat (service)
- Sollicitation par téléphone (service)
- Sondage et échantillonnage (service)
- Statistiques (service)
- Sténographie (service)
- Syndic de faillite (service)
- Traduction (service)
- Traitement de textes (service)
- Vérification de textes (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de règlements de sinistres ou d'accidents et d'évaluation de biens immobiliers pour le compte de tiers (cf. 7611)



## DIVISION N

# Services gouvernementaux

### GRAND GROUPE 81 Services de l'administration fédérale

#### 811 Services de défense

##### 8111 Services de défense

Établissements des Forces armées canadiennes et d'organismes civils dont l'activité principale est d'assurer des services de défense nationale.

Cette classe comprend:

- Arsenal maritime
- Base aérienne militaire
- Base navale militaire
- Bureau de recherche pour la défense
- Camps militaires
- Forces armées
- Garde côtière
- Ministère de la Défense
- Autres services de défense nationale

#### 812 Services de protection

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale consiste à fournir des services concernant la sécurité des particuliers et la protection des biens. Les services de protection sont destinés à protéger contre la négligence, l'exploitation et les abus.

##### 8121 Tribunaux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, ainsi qu'à fournir des services d'arbitrage lors de procédures civiles. Les tribunaux d'appels de juridiction fédérale figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Cour d'appel
- Cour du banc de la Reine
- Cour fédérale (échiquier)
- Cour suprême
- Tribunal fédéral d'équité
- Tribunal fédéral de droit
- Tribunaux administratifs fédéraux

##### 8122 Services correctionnels

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incar-

cération et de réinsertion sociale comme il s'en trouve dans les prisons et autres établissements de détention.

Cette classe comprend:

- Centres fédéraux de détention
- Établissements correctionnels fédéraux
- Libérations conditionnelles (services fédéraux)
- Pénitenciers fédéraux
- Réinsertion sociale (services fédéraux)

##### 8123 Services de police

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de maintenir l'ordre et la paix au moyen des services de la police.

Cette classe comprend:

- Gendarmerie royale du Canada
- Police fédérale

Elle ne comprend pas:

- Services de police privés (cf. 7791)

##### 8125 Services de réglementation

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale concerne la protection des particuliers à titre individuel ou collectif contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Cette classe comprend:

- Ministère de la Justice (fédéral)

Elle ne comprend pas:

- Les établissements chargés de la réglementation d'une activité en particulier ou agissant au nom d'un groupe de personnes se livrant à une seule activité. Ces établissements figurent à la classe appropriée; ainsi l'Office national de l'énergie figure à la classe 8172.

##### 8129 Autres services de protection

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale concerne les cas d'urgence et les désastres importants. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les animaux ou les insectes nuisibles et de fournir des services de protection de juridiction fédérale non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Services fédéraux de planification d'urgence
- Services fédéraux de quarantaine (animaux)

**813 Services relatifs au travail et à l'emploi et services d'immigration**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de fournir des services relatifs au travail, à l'emploi, à l'immigration, à la citoyenneté, etc.

**8131 Services relatifs au travail et à l'emploi**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est l'étude du marché du travail et des questions concernant les relations employeurs-employés, dont l'amélioration des conditions de travail et l'offre de services d'arbitrage et de condition lors des négociations collectives. Sont également comprises, les agences d'emplois du gouvernement fédéral.

Cette classe comprend:

- Arbitrage (services fédéraux)
- Emplois (services fédéraux)
- Médiation et conciliation (services fédéraux)
- Normes de sécurité et d'hygiène au travail (services fédéraux)
- Orientation professionnelle (services fédéraux)
- Relations industrielles (services fédéraux)

**8132 Services d'immigration**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la promotion de l'immigration et l'aide aux immigrants, ainsi que le contrôle de l'entrée des particuliers au pays.

Cette classe comprend:

- Admission de visiteurs: touristes et travailleurs temporaires (services fédéraux)
- Déportation (services fédéraux)
- Établissements de réfugiés (services fédéraux)
- Recrutement et admission d'immigrants (services fédéraux)

**8139 Autres services relatifs au travail, à l'emploi et à l'immigration**

Établissements d'organismes ou de ministères du gouvernement fédéral dont les activités combinent les services relatifs à l'emploi, au travail et à l'immigration. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est l'enregistrement des citoyens et la promotion d'activités intéressant les citoyens.

Cette classe comprend:

- Enregistrement des citoyens (services fédéraux)

**814 Affaires étrangères et aide internationale**

**8141 Affaires étrangères**

Établissements dont l'activité principale est de s'occuper des relations officielles entre le gouvernement du Canada et ceux des pays étrangers.

Cette classe comprend:

- Missions consulaires établies à l'étranger (services fédéraux)
- Organisations de visites officielles et de visites d'État (services fédéraux)
- Représentation diplomatique (services fédéraux)
- Services d'échanges internationaux (services fédéraux)
- Services de passeports (services fédéraux)

**8142 Aide internationale**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est l'aide au développement économique et l'amélioration des conditions sociales dans les pays étrangers.

Cette classe comprend:

- Aide au développement international (services fédéraux)
- Développement économique et social à l'étranger (services fédéraux)
- Programmes d'aide alimentaire (services fédéraux)
- Recherche sur le développement international (services fédéraux)

**815 Services administratifs généraux**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de fournir un appui aux activités gouvernementales en général ou engagés dans des activités chevauchant un certain nombre de fonctions gouvernementales.

**8151 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif**

Établissements du gouvernement fédéral comme le Cabinet et le Conseil privé qui, en général, gèrent les activités gouvernementales, y compris les représentants de la Couronne, les assemblées législatives et leurs auxiliaires.

Cette classe comprend:

- Bibliothèque du parlement fédéral
- Bureau de l'orateur, administration fédérale
- Bureau du Premier ministre, administration fédérale
- Bureau du Conseil privé
- Bureau du Gouverneur général
- Chambre des communes
- Conseil exécutif, administration fédérale
- Parlement au fédéral
- Sénat

**8152 Gestion des finances et de l'économie**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de planifier la mise au point et l'application des politiques fiscales du gouvernement et des politiques connexes, ainsi que la gestion de la dette publique.

Cette classe comprend:

- Accords sur le partage des impôts, administration fédérale
- Affaires financières, administration fédérale
- Budget, administration fédérale
- Gestion de la dette publique, administration fédérale
- Gestion des avoirs en caisse, administration fédérale
- Gestion du fonds de revenu consolidé, administration fédérale
- Politique économique et fiscale, administration fédérale
- Secrétariat du Conseil du trésor, administration fédérale

**8153 Gestion de la fiscalité**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est d'établir les impôts, de les percevoir et d'effectuer les tâches administratives connexes.

Cette classe comprend:

- Enquêtes sur les délits fiscaux, administration fédérale
- Fiscalité, administration fédérale
- Ministère du Revenu fédéral
- Perception de droits et de taxes sur les biens, administration fédérale
- Perception des impôts sur le revenu, administration fédérale
- Perception des taxes de vente et d'accise, administration fédérale
- Tarif douanier

#### 8154 Gestion des affaires intergouvernementales

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est d'entretenir des relations avec d'autres niveaux de gouvernements canadiens.

Cette classe comprend:

- Relations fédérales-provinciales, administration fédérale

#### 8159 Autres services administratifs généraux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de fournir des services administratifs ne pouvant être assignés de façon plus précise.

Cette classe comprend:

- Bureau d'élection, administration fédérale
- Bureau du vérificateur général, administration fédérale
- Commissaire aux langues officielles, administration fédérale
- Commission de la fonction publique, administration fédérale
- Commission des droits de la personne, administration fédérale
- Commission des relations de travail dans la fonction publique, administration fédérale
- Gestion de la propriété publique, administration fédérale
- Programmes de travaux publics, administration fédérale
- Services des achats, administration fédérale
- Vérifications, administration fédérale

#### 816 Gestion des ressources humaines

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes servant à assurer le bien-être des individus.

#### 8161 Gestion des services de santé

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes destinés à protéger et à promouvoir la santé des particuliers et des collectivités.

Cette classe comprend:

- Application de la quarantaine (maladies contagieuses), administration fédérale
- Attribution de subventions de recherches (sciences de la santé), administration fédérale
- Programmes de promotion de la santé, administration fédérale
- Programmes de protection de la santé, administration fédérale

- Programmes de santé et de soins médicaux, administration fédérale

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des soins de santé (cf. Grand groupe 86)

#### 8162 Gestion des services sociaux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes de services sociaux qui fournissent de l'aide et des services relatifs au bien-être social et qui gèrent les services relatifs aux crédits et aux rabais d'impôt (y compris les subventions aux propriétaires-occupants) et d'autres services sociaux.

Cette classe comprend:

- Assistance sociale (coûts partagés), administration fédérale
- Prestations de retraite, assurance sociale, administration fédérale
- Programmes d'allocations familiales, administration fédérale
- Programmes de prestations aux anciens combattants, administration fédérale
- Programmes de sécurité de la vieillesse, administration fédérale
- Programmes des services sociaux, administration fédérale
- Promotion du bien-être public, administration fédérale

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est d'opérer des régimes contributifs, comme les régimes de pensions universels et les régimes concernant la population active et l'indemnisation des accidents du travail (cf. 7339)

#### 8163 Gestion de l'éducation

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire et des services spéciaux de recyclage.

Cette classe comprend:

- Programmes d'enseignement à l'intention des Amérindiens et des Inuits, administration fédérale
- Programmes sociaux de recyclage, administration fédérale

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est l'enseignement, y compris les conseils scolaires locaux (cf. Grand groupe 85)

#### 8164 Gestion des loisirs et de la culture

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes visant à fournir des services de loisir et de culture.

Cette classe comprend:

- Conditionnement physique et sport amateur, administration fédérale
- Orientation et planification des loisirs, administration fédérale
- Parrainage d'activités récréatives et culturelles, administration fédérale
- Programmes culturels et récréatifs, administration fédérale
- Programmes d'art et de culture, administration fédérale

- Programmes des arts d'exécution, administration fédérale
- Programmes des sports amateurs, administration fédérale
- Subventions au cinéma, administration fédérale
- Subventions aux loisirs, à la culture et aux arts, administration fédérale

*Elle ne comprend pas:*

- Bibliothèques, musées, archives et galeries (cf. Grand groupe 85)
- Établissements fournissant des services de loisirs (cf. Grand groupe 96)

### **817 Gestion des services économiques**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à promouvoir le bien-être économique et concernant les transports, les communications, la conservation des richesses naturelles, le développement industriel, l'environnement, le logement, l'aménagement du territoire et la recherche-développement.

#### **8171 Gestion des transports et des communications**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes concernant les transports par air, par route, par rail et par eau, les transports en commun, les communications et les services postaux.

Cette classe comprend:

- Attribution de permis aux services de communications, administration fédérale
- Attribution de permis aux transporteurs, administration fédérale
- Formulation et application de normes relatives aux transports et aux communications, administration fédérale
- Planification des politiques en matière de communications, administration fédérale
- Programmes de transports aériens, administration fédérale
- Recherches sur les transports et les communications, administration fédérale
- Réglementation de l'aviation civile, administration fédérale

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des services de transports (cf. Grand groupe 45)

#### **8172 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes concernant la conservation ou la mise en valeur, pour des fins industrielles, des ressources agricoles, du poisson et du gibier, des forêts, des mines, du pétrole et du gaz, du tourisme, de l'énergie hydraulique et à la promotion de l'industrie en général.

Cette classe comprend:

- Aide au développement des entreprises, administration fédérale
- Programmes d'aide aux exportations, administration fédérale

- Programmes de conservation des ressources naturelles, administration fédérale
- Programmes de développement industriel régional, administration fédérale
- Programmes de promotion du tourisme, administration fédérale
- Programmes en matière d'énergie, administration fédérale
- Subventions et stimulants au développement industriel, administration fédérale

### **8173 Gestion de l'environnement**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant l'amélioration de l'environnement par des mesures de distribution et de purification de l'eau, de collecte et d'évacuation des eaux d'égout, la cueillette et l'élimination des ordures et la lutte contre la pollution.

Cette classe comprend:

- Programmes de lutte contre la pollution, administration fédérale
- Programmes en matière d'environnement, administration fédérale
- Recherches sur les problèmes écologiques, administration fédérale

*Elle ne comprend pas:*

- L'exploitation d'une utilité publique (cf. Grand groupe 49)

### **8174 Gestion de l'habitation**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est d'aider les constructeurs et les propriétaires.

Cette classe comprend:

- Programmes d'habitation, administration fédérale
- Elle ne comprend pas:*
- Les établissements dont l'activité principale est l'aménagement, la construction et la location de bâtiments (cf. Division F)

### **8175 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la planification et le zonage reliés au développement communautaire et à l'aménagement du territoire.

Cette classe comprend:

- Programmes d'aménagement et de mise en valeur du territoire, administration fédérale

### **8176 Gestion de la recherche**

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la gestion d'activités de recherches et l'aide à ce domaine.

Cette classe comprend:

- Programmes de recherches, administration fédérale
- Programmes de support à la recherche, administration fédérale

## GRAND GROUPE 82 Services de l'administration provinciale

### 822 Services de protection

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir des services assurant la sécurité des particuliers et la protection de la propriété. Les services de protection englobent les mesures destinées à protéger contre la négligence, l'exploitation et les abus.

#### 8221 Tribunaux

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de rendre des jugements et d'interpréter la loi, ainsi que de fournir des services d'arbitrage lors des procédures civiles.

Cette classe comprend:

- Cour d'appel du Québec
- Cour provinciale et supérieure du Québec
- Cour des sessions de la paix
- Cour du coroner
- Cour des petites créances
- Tribunal de la jeunesse
- Tribunal de l'expropriation
- Tribunal des juges de paix
- Tribunal du transport
- Tribunal du travail
- Tribunal minier

#### 8222 Services correctionnels

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir des services d'incarcération et de réinsertion sociale tels qu'on voit dans les prisons et d'exploiter d'autres établissements de détention, y compris les fermes-écoles et les établissements d'éducation surveillée.

Cette classe comprend:

- Centres correctionnels (services provinciaux)
- Centres de détention du Québec

#### 8223 Services de police

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est le maintien de l'ordre et de la paix au moyen de services et de forces de police.

Cette classe comprend:

- Sûreté du Québec

#### 8224 Services de lutte contre l'incendie

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la prévention des incendies et l'investigation à la suite d'incendies.

Cette classe comprend:

- Commissariat des incendies (services provinciaux)
- Programmes de prévention des incendies (services provinciaux)
- Services d'enquêtes sur les incendies (services provinciaux)

### 8225 Services de réglementation

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la protection des particuliers, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Cette classe comprend:

- Comité de la protection de la jeunesse
- Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec
- Commission de police du Québec
- Commission des droits de la personne du Québec
- Commission des libérations conditionnelles du Québec
- Conseil consultatif de la justice

#### 8229 Autres services de protection

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale concerne les cas d'urgence et les désastres importants.

Cette classe comprend:

- Protection civile du Québec

### 823 Services relatifs au travail et à l'emploi

#### 8231 Services relatifs au travail et à l'emploi

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est l'étude du marché du travail et l'implication dans des questions concernant les relations employeurs-employés, dont l'amélioration des conditions de travail et l'offre de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives. Sont également compris, les bureaux d'emplois du Québec.

Cette classe comprend:

- Arbitrage (services provinciaux)
- Emploi (services provinciaux)
- Médiation et conciliation (services provinciaux)
- Normes de sécurité et d'hygiène au travail (services provinciaux)
- Orientation professionnelle (services provinciaux)
- Relations industrielles (services provinciaux)

#### 825 Services administratifs généraux

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir un appui aux activités gouvernementales en général ou engagés dans des activités chevauchant un certain nombre de fonctions gouvernementales.

#### 8251 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif

Établissements de l'administration provinciale dont les cabinets et conseils qui, en général, gèrent les activités gouvernementales. Sont compris, les représentants de la Couronne, les assemblées législatives et leurs auxiliaires.

Cette classe comprend:

- Assemblée nationale, administration provinciale
- Bibliothèque du parlement, administration provinciale

- Bureau du Conseil exécutif, administration provinciale
- Bureau du Lieutenant-gouverneur, administration provinciale
- Bureau du Premier ministre, administration provinciale

### **8252 Gestion des finances et de l'économie**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la planification, la mise au point et l'application de politiques fiscales et de politiques connexes, y compris la gestion de la dette publique.

Cette classe comprend:

- Budget et affaires fiscales, administration provinciale
- Conseil du trésor, administration provinciale
- Finances, administration provinciale
- Gestion de la dette, administration provinciale
- Politique économique, administration provinciale
- Relations fiscales fédérales-provinciales, administration provinciale

### **8253 Gestion de la fiscalité**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est d'établir l'impôt, de la percevoir et d'effectuer les tâches administratives connexes.

Cette classe comprend:

- Ministère du Revenu du Québec
- Perception de la taxe de vente, administration provinciale
- Perception des impôts, administration provinciale

### **8254 Gestion des affaires intergouvernementales**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est d'entretenir des relations avec d'autres gouvernements.

Cette classe comprend:

- Affaires intergouvernementales, administration provinciale
- Affaires municipales, administration provinciale
- Commission municipale du Québec
- Relations fédérales-provinciales, administration provinciale
- Relations interprovinciales, administration provinciale

### **8259 Autres services administratifs généraux**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir des services administratifs ne pouvant être assignés de façon plus précise.

Cette classe comprend:

- Bureau du directeur général des élections, administration provinciale
- Bureau du financement des partis politiques, administration provinciale
- Bureau du vérificateur général, administration provinciale
- Commission de la fonction publique, administration provinciale
- Commission des droits de la personne, administration provinciale
- Conseil du statut de la femme, administration provinciale

- Protecteur du citoyen, administration provinciale
- Service général des achats, administration provinciale

### **826 Gestion des ressources humaines**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de gérer des programmes qui assurent le bien-être des individus.

#### **8261 Gestion des services de santé**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes destinés à protéger et promouvoir la santé des particuliers et des collectivités.

Cette classe comprend:

- Inspection de l'hygiène, administration provinciale
- Programmes de santé, administration provinciale
- Programmes publics d'hygiène, administration provinciale
- Subventions aux services de santé, administration provinciale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des soins de santé (cf. Grand groupe 86)
- Régie de l'assurance-maladie du Québec (cf. 7339)

#### **8262 Gestion des services sociaux**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes de services sociaux pouvant fournir de l'aide et des services relatifs au bien-être social et la gestion de services relatifs aux crédits et aux rabais d'impôt (y compris les subventions aux propriétaires occupants) et d'autres services sociaux.

Cette classe comprend:

- Politique sociale, administration provinciale
- Programmes d'assistance sociale, administration provinciale
- Programmes de bien-être de la famille, administration provinciale
- Programmes de services sociaux communautaires, administration provinciale

Elle ne comprend pas:

- Régie des rentes du Québec (cf. 7339)

#### **8263 Gestion de l'éducation**

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire et des services spéciaux de recyclage.

Cette classe comprend:

- Formulation de programmes d'enseignement, administration provinciale
- Planification de l'enseignement, administration provinciale
- Programmes d'aide aux universités, administration provinciale
- Programmes de financement de l'enseignement, administration provinciale
- Programmes de formation des adultes, administration provinciale
- Programmes de formation des maîtres, administration provinciale

- Programmes de formation pour l'enfance inadap-  
tée, administration provinciale  
*Elle ne comprend pas:*
- Les conseils scolaires locaux (cf. Grand groupe 85)
- Les établissements dont l'activité principale est  
l'enseignement (cf. Grand groupe 85)

#### 8264 Gestion des loisirs et de la culture

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale est la gestion de programmes visant à  
fournir des services de loisirs et de culture.

Cette classe comprend:

- Gestion des parcs provinciaux, administration  
provinciale
- Patrimoine culturel, administration provinciale
- Programmes d'aide au développement culturel,  
administration provinciale
- Programmes d'aide aux loisirs et aux sports, admi-  
nistration provinciale
- Programmes d'affaires culturelles, administration  
provinciale
- Sociétés de plein air

*Elle ne comprend pas:*

- Bibliothèques, musées, archives et galeries d'art  
(cf. Grand groupe 85)
- Établissements dont l'activité principale est de  
fournir des services de divertissement et loisirs (cf.  
Grand groupe 96)

#### 827 Gestion des services économiques

Établissements de l'administration provinciale  
dont l'activité principale est la gestion de programmes  
visant à promouvoir le bien-être économique concernant  
les transports, les communications, la conservation des  
richesses naturelles, le développement industriel, l'envi-  
ronnement, le logement, l'aménagement du territoire et  
la recherche-développement.

#### 8271 Gestion des transports et des communications

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale est la gestion de programmes qui se rap-  
portent aux transports et aux communications.

Cette classe comprend:

- Bureau des véhicules automobiles du Québec
- Programmes d'autoroutes et des transports, admi-  
nistration provinciale
- Programmes de communications, administration  
provinciale
- Réglementation des transports et programmes de  
sécurité, administration provinciale
- Transports et communications, administration  
provinciale

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est de  
fournir des services de transports ou de commu-  
nications (cf. Grand groupe 48)

#### 8272 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale est la gestion de programmes concer-  
nant la conservation ou la mise en valeur, à des fins indus-

trielles, des ressources agricoles, du poisson et du gibier,  
des forêts, des mines, du pétrole et du gaz, du tourisme,  
de l'énergie hydraulique et la promotion de l'industrie en  
général.

Cette classe comprend:

- Développement industriel et commerce, adminis-  
tration provinciale
- Programmes agricoles et forestiers, administration  
provinciale
- Programmes d'aide à la petite entreprise, admi-  
nistration provinciale
- Programmes d'aide aux pêcheries, administration  
provinciale
- Programmes de conservation de la faune, admi-  
nistration provinciale
- Programmes de développement agricole, adminis-  
tration provinciale
- Programmes de promotion du tourisme, adminis-  
tration provinciale
- Programmes relatifs aux ressources énergétiques,  
administration provinciale
- Programmes relatifs aux ressources minières,  
administration provinciale

#### 8273 Gestion de l'environnement

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale est la gestion de programme visant à  
protéger et à améliorer l'environnement.

Cette classe comprend:

- Programmes de lutte contre la pollution, adminis-  
tration provinciale
- Programmes de protection de l'environnement,  
administration provinciale

#### 8274 Gestion de l'habitation

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale consiste à aider et protéger les cons-  
tructeurs, les propriétaires, les locataires, etc.

Cette classe comprend:

- Programmes relatifs à l'habitation, administration  
provinciale

*Elle ne comprend pas:*

- Aménagement, construction et location de bâti-  
ments (cf. Division F ou L)

#### 8275 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale est la planification et le zonage reliés  
au développement communautaire et l'aménagement du  
territoire.

Cette classe comprend:

- Aménagement et mise en valeur du territoire,  
administration provinciale
- Protection du territoire agricole, administration  
provinciale

#### 8276 Gestion de la recherche

Établissements de l'administration provinciale dont  
l'activité principale concerne la gestion d'activités de recher-  
che et l'aide à ce domaine.

Cette classe comprend:

- Programmes de recherche, administration pro-  
vinciale

## GRAND GROUPE 83 Services des administrations locales

### 832 Services de protection

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de fournir des services visant à assurer la sécurité des particuliers et la protection de la propriété. Les services de protection englobent les mesures destinées à protéger contre la négligence, l'exploitation et les abus.

#### 8321 Tribunaux et services correctionnels

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de rendre des jugements et d'interpréter la loi, de fournir des services d'arbitrage, d'incarcération et de réinsertion sociale, comme on en trouve dans les prisons et autres établissements de détention.

Cette classe comprend:

- Centres de détention, localités/municipalités
- Cour municipale

#### 8323 Services de police

Établissements d'administration locales dont l'activité principale est le maintien de l'ordre et de la paix au moyen de services et de forces de police.

Cette classe comprend:

- Police (services municipaux)
- Protection policière (services municipaux)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de police privés (cf. 7791)

#### 8324 Services de lutte contre les incendies

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de prévenir et d'éteindre les incendies et de mener les enquêtes pertinentes.

Cette classe comprend:

- Enquêtes sur les incendies (services municipaux)
- Lutte contre les incendies (services municipaux)
- Prévention contre les incendies (services municipaux)

#### 8325 Services de réglementation

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la protection des particuliers, à titre individuels ou collectifs, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

#### 8329 Autres services de protection

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale concerne les cas d'urgences et les désastres importants. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les animaux ou les insectes nuisibles ou de fournir des services de protection non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Mesures d'urgence (services municipaux)

### 835 Services administratifs généraux

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de fournir un appui aux activités gouvernementales en général ou engagés dans des activités chevauchant un certain nombre de fonctions gouvernementales.

#### 8351 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif

Établissements d'administrations locales, comme les conseils qui, en général, gèrent les activités gouvernementales, y compris les services auxiliaires.

Cette classe comprend:

- Bureau du maire
- Comité exécutif, administration municipale
- Commission/conseil municipal
- Commission/conseil régional, administration locale
- Commissions de contrôle, administration municipale
- Conseil de communauté métropolitaine
- Conseil de communauté urbaine
- Conseil de district
- Conseil exécutif, administration municipale
- Conseil municipal
- Conseils de bandes

#### 8352 Gestion des finances et de l'économie

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la planification, la mise au point et l'application de politiques fiscales du gouvernement et de politiques connexes et la gestion de la dette publique.

Cette classe comprend:

- Affaires financières, administration locale
- Budget, administration locale
- Gestion des recettes en espèces et des dépenses, administration locale
- Octroi de permis à l'entreprise, administration locale
- Services des finances, administration locale

#### 8353 Gestion de la fiscalité

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est d'établir l'impôt, de le percevoir et d'effectuer les tâches administratives connexes.

Cette classe comprend:

- Impôts fonciers, administration locale
- Impôt sur les biens mobiliers, administration locale
- Perception des impôts, administration locale
- Taxe d'affaires, administration locale
- Taxe sur les amusements, administration locale
- Taxes d'améliorations locales, administration locale

#### 8354 Gestion des affaires intergouvernementales

Établissements d'administration locales dont l'activité principale est de s'occuper des relations avec d'autres gouvernements.

Cette classe comprend:

- Affaires intergouvernementales, administration locale



**8359 Autres services administratifs généraux**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de fournir des services administratifs ne pouvant être assignés de façon plus précise.

Cette classe comprend:

- Administration générale n.c.a., administration locale

**836 Gestion des ressources humaines**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion des programmes visant à assurer le bien-être individuel.

**8361 Gestion des services de santé**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes destinés à protéger et à promouvoir la santé des particuliers et des collectivités.

Cette classe comprend:

- Administration des programmes municipaux d'hygiène
- Programmes d'hygiène communautaire, administration locale

**8362 Gestion des services sociaux**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes de services sociaux, qui fournissent de l'aide et des services relatifs au bien-être social et qui gèrent les services sociaux.

Cette classe comprend:

- Administration de programmes municipaux de bien-être
- Programmes d'affaires sociales, administration locale
- Programmes de services sociaux communautaires, administration locale

**8363 Gestion de l'éducation**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes d'enseignement et de services spéciaux de recyclage.

Cette classe comprend:

- Programmes d'enseignement, administration locale

**8364 Gestion des loisirs et de la culture**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion des programmes visant à fournir des services de loisirs et de culture.

Cette classe comprend:

- Commission des parcs et des loisirs, administration municipale
- Programmes de loisirs communautaires, administration locale
- Programmes de loisirs, administration municipale

*Elle ne comprend pas:*

- Bibliothèque, musée, archives et galeries d'art (cf. Grand groupe 96)

**837 Gestion des services économiques**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à promouvoir le bien-être économique concernant les transports, les communications, la conservation des richesses naturelles, le développement industriel, l'environnement, le logement et l'aménagement du territoire.

**8371 Gestion des transports**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant les transports.

Cette classe comprend:

- Commission de transports, administration locale

**8372 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant la conservation des richesses naturelles et la promotion de l'industrie en général.

Cette classe comprend:

- Aide au développement industriel, administration locale
- Office du tourisme, administration municipale
- Organisme régional de conservation, administration locale

**8373 Gestion de l'environnement**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à protéger ou à améliorer l'environnement par des mesures concernant la distribution et la purification de l'eau, la collecte et l'évacuation des eaux d'égout, la cueillette et l'élimination des ordures et la lutte contre la pollution.

Cette classe comprend:

- Programmes relatifs à l'environnement, administration locale

**8374 Gestion de l'habitation**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est d'aider les constructeurs, les propriétaires, etc.

Cette classe comprend:

- Programmes relatifs à l'habitation, administration locale

**8375 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire**

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la planification et le zonage des municipalités, le développement communautaire et l'aménagement du territoire.

Cette classe comprend:

- Aménagement et mise en valeur du territoire, administration locale

**GRAND GROUPE 84**  
**Organismes internationaux et  
autres organismes  
extra-territoriaux**

**841 Organismes internationaux et autres  
organismes extra-territoriaux**

**8411 Organismes internationaux et autres  
organismes extra-territoriaux**

Établissements de gouvernements étrangers ou du Commonwealth, situés en sol canadien, chargés d'assurer certaines activités d'ordre gouvernemental: services consulaires, missions diplomatiques, activités de légation. Les établissements étrangers et ceux du Commonwealth qui s'occupent de transports aériens, de services de télégraphie et de T.S.F. ou de toute autre activité appartenant à une autre industrie sont classés à l'industrie appropriée.

Cette classe comprend:

- Services diplomatiques étrangers
- Services d'organismes internationaux
- Services gouvernementaux étrangers

## DIVISION O

# Services d'enseignement

### GRAND GROUPE 85 Services d'enseignement

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement scolaire général, technique ou professionnel au moyen de cours donnés en classe ou par correspondance. Sont compris, les bibliothèques, musées et archives.

#### 851 Enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire

#### 8511 Enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire, y compris l'école maternelle. Cette rubrique comprend les commissions scolaires qui administrent les écoles primaires et secondaires, de même que les écoles privées, publiques ou confessionnelles qui dispensent un enseignement à ces mêmes niveaux. Cette rubrique comprend également les écoles offrant un enseignement primaire et secondaire général par correspondance, ainsi que les écoles pour enfants handicapés.

Cette classe comprend:

- Académies (écoles)
- Collèges élémentaires et secondaires
- Commissions scolaires
- Écoles de métiers (coiffure, secrétariat, mécanique, machiniste, etc.) de niveau secondaire
- Écoles d'enseignement par correspondance, niveaux élémentaire et secondaire
- Écoles polyvalentes
- Écoles pour enfants handicapés (aveugles, sourds, déficients, etc.)
- Écoles privées élémentaires et secondaires
- Maternelles
- Pensionnats élémentaires et secondaires

*Elle ne comprend pas:*

- Garderies et écoles prématernelles (cf. 8641)

#### 852 Enseignement postsecondaire non universitaire

#### 8521 Enseignement postsecondaire non universitaire

Établissements dont l'activité principale est de dispenser un enseignement postsecondaire non universitaire.

Cette classe comprend:

- Cégeps
- Collèges communautaires
- Collèges de technologie, d'informatique, d'administration, etc. de niveau collégial
- Écoles de ballet
- Écoles de coiffeurs

#### 853 Enseignement universitaire

#### 8531 Enseignement universitaire

Établissements dont l'activité principale consiste en l'administration des universités et des collèges habilités à délivrer des grades universitaires.

Cette classe comprend:

- Centres d'études universitaires
- Collèges de théologie
- Collèges militaires (niveau universitaire)
- Conservatoires de musique ou de théâtre
- École des Beaux-Arts
- École des hautes études commerciales
- École de technologie supérieure
- École nationale d'administration publique
- École polytechnique
- Institut Armand-Frappier
- Institut national de la recherche scientifique
- Télé-Université
- Universités

#### 854 Enseignement de formation personnelle et populaire

#### 8541 Enseignement de formation personnelle et populaire

Établissements dont l'activité principale est de dispenser un enseignement de formation personnelle ou populaire menant à un diplôme ou non. Ces cours populaires se donnent autant au niveau public que privé.

Cette classe comprend:

- Écoles de conduite (auto ou camion)
- Écoles de judo, karaté, aikido, etc.
- Écoles de langues, culture personnelle

- Écoles d'élégance et de personnalité
  - Écoles de musique, culture personnelle
  - Toutes autres écoles de cours populaires
- Elle ne comprend pas:*
- Écoles de danse (cf. 8521 ou 9693)

## **855 Musées et archives**

### **8551 Musées et archives**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de musées, de galeries d'art, d'archives, de jardins zoologiques, de jardins botaniques et d'autres conservatoires de ce genre.

Cette classe comprend:

- Archives
  - Galeries d'art
  - Musées d'art
  - Musées de guerre, de science, de technologie, municipaux, provinciaux et nationaux
  - Sites historiques
- Elle ne comprend pas:*
- Galeries d'art vendant des tableaux (cf. 6593)

## **856 Bibliothèques**

### **8561 Bibliothèques**

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de bibliothèques.

Cette classe comprend:

- Bibliobus
  - Bibliothèque de prêt
  - Bibliothèque de référence
- Elle ne comprend pas:*
- Commerce de détail de livres (cf. 6511 ou 6591)
  - Services de vidéothèques (cf. 9619)

## **859 Autres services d'enseignement**

### **8591 Autres services d'enseignement**

Établissements dont l'activité principale est d'assurer des services annexés non classés ailleurs. Les centres d'orientation scolaire et professionnelle et les établissements qui se consacrent à la recherche pédagogique sont classés ici.

Cette classe comprend:

- Agences de recherches sur l'éducation
- Centres d'enquêtes sur l'éducation
- Centres d'orientation professionnelle et scolaire
- Autres services psychologiques à l'éducation

## DIVISION P

# Services de santé et services sociaux

### GRAND GROUPE 86 Services de santé et services sociaux

Cette classe comprend:

- Soins prolongés pour malades à long terme

#### 861 Centres hospitaliers

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes pour fins de prévention, de diagnostic médical, de traitement médical et de réadaptation physique ou mental. Ces établissements hébergent le malade pendant la durée du traitement.

#### 8611 Centres hospitaliers de soins de courte durée

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de chirurgie générale ou spécialisée, de médecine, d'obstétrique, d'anesthésie, de radiologie et certains services de biologie médicale et de pharmacie.

Cette classe comprend:

- Chirurgie générale
- Chirurgie spécialisée et ultra-spécialisée
- Médecine
- Obstétrique
- Pédiatrie
- Psychiatrie
- Rééducation
- Services fournis par les départements de santé communautaire
- Tout autre service relevant d'un centre hospitalier de courte durée.

#### 8613 Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents

Établissements dont l'activité principale est de fournir des soins prolongés pour convalescents. Ces établissements offrent des services de soins médicaux et de réadaptation fonctionnelle. La moyenne de séjour dans ces établissements est inférieure à trois mois.

Cette classe comprend:

- Réadaptation fonctionnelle
- Soins médicaux pour convalescents

#### 8614 Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme

Établissements dont l'activité principale est de fournir des soins prolongés pour des malades à long terme. Ces malades ont besoin de soins continus pour une période supérieure à trois mois.

#### 862 Centres d'accueil

Établissements où l'on offre des services internes, externes ou à domicile, pour le cas échéant, loger, entretenir, garder sous observation, traiter ou permettre la réintégration sociale des personnes dont l'état, en raison de leur âge ou de leurs déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales, est tel que ces personnes doivent être soignées, gardées en résidence protégée, ou s'il y a lieu, en cure fermée ou traitée à domicile, à l'exclusion d'une pouponnière ou d'une garderie d'enfants, d'une colonie de vacances ou autres installations similaires, ainsi que d'une installation maintenue par une institution religieuse pour y recevoir ses membres ou adhérents.

#### 8621 Centres de transition

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

Cette classe comprend:

- Services d'hébergement

#### 8622 Centres de réadaptation pour handicapés physiques

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan physique, doivent bénéficier de services intensifs de réadaptation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services de réadaptation pour handicapés auditifs
- Services de réadaptation pour handicapés visuels
- Services de réadaptation pour paraplégiques
- Services de réadaptation pour tous les autres types d'handicaps physiques

#### 8624 Centres de réadaptation pour handicapés mentaux

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan intellectuel, doivent bénéficier des services intensifs de réadaptation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services de réadaptation pour handicapés mentaux

**8625 Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux**

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation sur le plan psychologique ou social, doivent bénéficier de services de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services d'hébergement et de réadaptation pour enfants souffrant de troubles affectifs
- Services d'hébergement pour enfants négligés
- Services d'hébergement pour mères célibataires

**8626 Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes**

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation sur le plan social, laquelle se traduit par un abus d'alcool ou de drogue, doivent bénéficier de services de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services de réadaptation pour alcooliques
- Services de réadaptation pour toxicomanes

**8627 Centres d'hébergement**

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique doivent séjourner en résidence protégée.

Cette classe comprend:

- Hébergement pour personnes âgées

**863 Services de soins de santé hors institution**

**8631 Centres locaux de services communautaires**

Établissements autres qu'un cabinet privé de professionnels dont l'activité principale est d'assurer à la communauté des services de prévention et d'actions sanitaires et sociales, notamment en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services de santé ou des services courants, en leur prodiguant de tels services, en les conseillant ou, si nécessaire, en les dirigeant vers les établissements les plus aptes à leur venir en aide.

Cette classe comprend:

- Services d'aide sociale
- Services de planification familiale
- Soins médicaux généraux

**864 Services sociaux hors institution**

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services sociaux pour assurer le bien-être à des particuliers et à des familles dans leur foyer. Dans l'exercice de leurs activités, ces établissements apportent aide et soutien aux individus dans leurs charges quotidiennes.

**8641 Garderies pour enfants**

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services destinés à satisfaire aux besoins

physiques, sociaux, culturels, émotionnels ou intellectuels d'enfants habituellement d'âge préscolaire. Ces établissements peuvent également subvenir aux besoins d'autres enfants en dehors des heures de classe.

Cette classe comprend:

- Prématernelles
- Services de garde pour enfants d'âge préscolaire

**8644 Centres de travail adapté**

Établissements dont l'activité principale est de dispenser une formation et de fournir un emploi dans un milieu protégé à des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.

Cette classe comprend:

- Travail pour handicapés physiques ou mentaux

**8645 Services de maintien à domicile**

Établissements dont l'activité principale est d'aider les particuliers à vivre dans leur foyer en leur dispensant des soins sur le plan physique, en effectuant les travaux ménagers quotidiens comme le nettoyage, la préparation des repas, la lessive, les courses et l'entretien des enfants ou en leur livrant des repas à domicile.

Cette classe comprend:

- Cuisines volantes
- Entretien ménagers

**8648 Services d'aide de nature affective ou psychologique**

Établissements dont l'activité principale est d'apporter un soutien affectif ou psychologique à des personnes en détresse ou négligées.

Cette classe comprend:

- Services d'aide aux femmes battues
- Services d'aide aux victimes de viol
- Services d'écoute téléphonique
- Services de grands frères ou grandes sœurs
- Services fournis par les maisons de jeunes

**8649 Centres de services sociaux**

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services d'action sociale en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services sociaux spécialisés et en offrant aux personnes qui font face à des difficultés d'ordre social l'aide requise pour les secourir, notamment en mettant à leur disposition des services de prévention, de consultation, de traitement psychosocial ou de réadaptation, d'adoption, de placement d'enfants ou de personnes âgées, à l'exclusion toutefois d'un cabinet privé de professionnels.

Cette classe comprend:

- Protection de la jeunesse
- Services d'adoption
- Services de placement pour enfants ou personnes âgées
- Services de régulation des naissances

**865 Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes**

Établissements diplômés dont l'activité principale est l'exercice privé de la médecine et de l'art dentaire, à titre individuel ou collectif.

**8651 Cabinets de médecins généralistes**

Établissements de médecins diplômés dont l'activité principale est l'exercice privé de la médecine, à titre individuel ou collectif.

Cette classe comprend:

- Médecins généralistes

**8652 Cabinets de médecins et de chirurgiens spécialistes**

Établissements de médecins et de chirurgiens diplômés dont l'activité principale est l'exercice privé d'une spécialité médicale, à titre individuel ou collectif.

Cette classe comprend:

- Anesthésistes
- Cardiologues
- Chirurgiens
- Gynécologues
- Neurologues
- Obstétriciens
- Oculistes
- Ophthalmologistes
- Orthopédistes
- Pathologistes
- Psychanalystes
- Psychiatres
- Radiologistes

**8653 Cabinets de dentistes**

Établissements de dentistes diplômés dont l'activité principale est de pratiquer l'art dentaire, à titre individuel ou collectif.

Cette classe comprend:

- Chirurgiens-dentistes
- Dentistes
- Orthodontistes
- Périodontistes
- Spécialistes des services d'hygiène dentaire

*Elle ne comprend pas:*

- Denturologistes (cf. 8668)

**866 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé**

Établissements constitués de professionnels diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à exercer en privé, à titre individuel ou collectif, les professions de chiropraticien, ostéopathe, infirmier, nutritionniste, physiothérapeute, optométriste, podiatre, et à dispenser d'autres services de soins de santé.

**8661 Cabinets de chiropraticiens et d'ostéopathe**

Établissements de praticiens diplômés et autorisés du domaine de la santé, exerçant à titre privé ou en groupe, et dont l'activité principale consiste à diagnostiquer et à soigner, essentiellement au moyen de techniques de manipulation, les troubles de la structure osseuse, de la structure musculaire et d'autres tissus du corps humain et à soulager les affections dues aux tensions auxquelles est soumis le système nerveux.

Cette classe comprend:

- Chiropraticiens
- Ostéopathes

**8662 Cabinets d'infirmiers et d'infirmières**

Établissements d'infirmiers, d'infirmières, de garde-malades ou d'aide-infirmiers diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à dispenser des soins à certains malades dans des établissements comme des hôpitaux, des cliniques, des maisons de repos et des installations de soins prolongés, ainsi qu'au domicile des malades.

Cette classe comprend:

- Aide-infirmières
- Garde-malades
- Infirmières et infirmiers

**8664 Cabinets de nutritionnistes/diététistes**

Établissements de nutritionnistes et de diététistes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à organiser, à planifier et à appliquer des programmes alimentaires pour assurer une nourriture appropriée et pour lutter contre la maladie.

Cette classe comprend:

- Diététistes
- Nutritionnistes

**8665 Cabinets de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes**

Établissements de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à planifier et à appliquer certains programmes de soins thérapeutiques, sur l'ordre d'un médecin, par des méthodes physiques, psychologiques, mécaniques et des méthodes faisant appel à l'enseignement et aux divertissements, afin d'assurer la guérison de personnes souffrant de troubles physiques et mentaux.

Cette classe comprend:

- Ergothérapeutes
- Physiothérapeutes
- Spécialistes en thérapie par le divertissement

**8666 Cabinets d'optométristes**

Établissements d'optométristes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à examiner les yeux de leurs clients pour mesurer leur capacité visuelle, à prescrire un traitement, à maintenir, à améliorer et à corriger les capacités visuelles.

Cette classe comprend:

- Optométristes

**8667 Cabinets de podiatres**

Établissements de podiatres dont l'activité principale consiste à diagnostiquer les troubles, maladies, déficiences ou incapacités du pied, à prescrire et donner les soins nécessaires.

Cette classe comprend:

- Podiatres
- Spécialistes des pieds

**8668 Cabinets de denturologistes**

Établissements de denturologistes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à prendre les empreintes et à ajuster pour les clients les dentiers et autres prothèses dentaires.

Cette classe comprend:

- Denturologistes

**8669 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé**

Établissements de praticiens diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à dispenser des soins de santé non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Acupuncteurs
- Naturopathes
- Sages-femmes

**867 Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux**

Établissements de spécialistes diplômés et autorisés du domaine des services sociaux, exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à soigner les troubles mentaux et à fournir des services d'orientation et de conseils à des particuliers, à des familles et à des groupes pour les aider à comprendre et à résoudre leurs problèmes d'ordre personnel ou social. Sont compris, les cabinets de psychologues, de travailleurs sociaux et d'autres spécialistes du domaine des services sociaux autorisés à pratiquer aux termes des lois provinciales appropriées ou par une association professionnelle.

**8671 Cabinets de psychologues**

Établissements de psychologues diplômés et autorisés, exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'orientation et de conseils à des particuliers ou à des groupes dans les écoles, les cliniques, les centres de réinsertion sociale et les entreprises. Les praticiens de ces établissements aident également les particuliers à progresser et à s'adapter de façon plus efficace sur le plan personnel, social, scolaire et professionnel.

Cette classe comprend:

- Psychologues
- Psychothérapeutes

**8672 Cabinets de travailleurs sociaux**

Établissements de travailleurs sociaux diplômés et autorisés, exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à conseiller de manière professionnelle des particuliers, des familles ou des groupes pour les aider à comprendre et à résoudre leurs problèmes d'ordre personnel et social.

Cette classe comprend:

- Travailleurs sociaux

**8679 Cabinets d'autres spécialistes du domaine des services sociaux**

Établissements de spécialistes du domaine des services sociaux exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de conseils et d'orientation non classés ailleurs.

**868 Services connexes aux établissements de santé**

Établissements, habituellement connus sous le nom de «laboratoires», dont la conception, le personnel et le matériel spécialisés leur permettent, à titre d'activité principale, de fournir des services d'analyses et de diagnostics à la profession médicale ou à des mala-

des présentant une ordonnance de leur médecin. Sont compris, les laboratoires médicaux, les laboratoires de radiologie, les laboratoires de santé publique, les banques de sang et les autres laboratoires du domaine de la santé. Sont également compris, les services d'ambulance. Les établissements dont l'activité principale est la fabrication de prothèses dentaires et connus sous le nom de «laboratoires dentaires» figurent à la rubrique 3999 — *Autres industries de produits manufacturés.*

**8681 Laboratoires médicaux**

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des recherches pathologiques en analysant en détail, en évaluant et en examinant des spécimens.

Cette classe comprend:

- Services de bactériologie
- Services de biologie médicale
- Services de médecine légale

**8682 Laboratoires radiologiques**

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des examens diagnostiques et à soigner les malades au moyen de l'énergie de radiation, de matériel à rayons X ou d'éléments radioactifs.

Cette classe comprend:

- Services médicaux de rayons X
- Soins au moyen de matériel de radiation

**8683 Laboratoires médicaux et radiologiques mixtes**

Établissements dont l'activité principale consiste à exercer à la fois les tâches de laboratoires médicaux et radiologiques.

Cette classe comprend:

- Services de laboratoires médicaux et radiologiques mixtes

**8684 Laboratoires de santé publique**

Établissements dont l'activité principale consiste, par l'application de programmes de santé adaptés à l'échelon local, à analyser des spécimens de maladies, à surveiller les risques pour l'environnement, etc.

Cette classe comprend:

- Application de programmes de santé publique
- Contrôle de l'environnement en matière de santé publique

**8685 Banques de sang**

Établissements dont l'activité principale consiste à faire la collecte et à entreposer du sang et des produits sanguins, à les distribuer aux établissements de soins de santé et aux établissements connexes. Ces établissements pourraient également examiner au moyen de méthodes morphologiques, chimiques et sérologiques, les composants cellulaires et les mécanismes de coagulation du sang, ainsi que le système hématopoïétique. Ces établissements sont en général exploités par la Société canadienne de la Croix-Rouge et ses divisions.

Cette classe comprend:

- Collectes de sang
- Sérologie



- Service d'entreposage du sang
- Service d'hématologie

**8686 Autres laboratoires du domaine de la santé**

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de laboratoires reliés au domaine de la santé non classés ailleurs. Sont compris, les centres dont l'activité principale consiste à recueillir des spécimens et à accomplir des travaux de laboratoire de portée limitée.

Cette classe comprend:

- Centres de prélèvements d'échantillons
- Laboratoires d'hygiène, biologie
- Laboratoires d'hygiène, cytologie
- Laboratoires d'hygiène, myologie
- Laboratoires d'hygiène, parasitologie
- Laboratoires d'hygiène, toxicologie

**8689 Services d'ambulance**

Établissements dont l'activité principale est de fournir du personnel spécialisé et des véhicules conçus et équipés pour effectuer le transport des malades et blessés.

Cette classe comprend:

- Services d'ambulance

**869 Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux**

Établissements financés par des dons et des subventions et dont l'activité principale consiste à promouvoir la santé et les services sociaux par le biais de programmes éducatifs, de recherches sur les dangers à la santé, de l'établissement des normes sanitaires, de réalisation cherchant à promouvoir le bien-être social de la population canadienne, etc.

**8691 Associations et organismes de promotion des soins de santé et de sécurité publique**

Établissements dont l'activité principale consiste à favoriser l'amélioration de la santé de la population dans son ensemble et à promouvoir sa sécurité en formulant des recommandations pour améliorer la santé et atteindre un plus haut niveau de sécurité. Pour ce faire, ces établissements lancent des campagnes d'information relatives à la santé et à la sécurité et prennent des mesures de secours d'urgence.

Cette classe comprend:

- Associations de mesures d'urgence
- Associations de promotion de la sécurité publique
- Associations de promotion de services de soins de santé
- Associations et organismes de promotion de la sécurité publique

**8692 Organismes de réglementation en matière de soins de santé**

Établissements dont l'activité principale consiste à établir des normes en matière de soins de santé à titre volontaire ou conformément aux exigences légales.

Cette classe comprend:

- Organismes de réglementation en matière de soins de santé

Elle ne comprend pas:

- Associations professionnelles (cf. 9831)

**8693 Organismes de recherche sur les soins de santé**

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des recherches sur les maladies, les traitements, la distribution des soins de santé, ainsi que sur les dangers pour l'environnement et la santé.

Cette classe comprend:

- Organismes de recherches sur les soins de santé

**8694 Organismes de planification et de soutien des services sociaux**

Établissements dont l'activité principale vise à améliorer le bien-être de la population canadienne et de certains groupes défavorisés en planifiant des services, en établissant des politiques sociales, en menant des recherches et en présentant des mémoires à l'échelon local.

Cette classe comprend:

- Organismes de planification des services sociaux

**8699 Autres associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux**

Établissements dont l'activité principale est de promouvoir l'amélioration de la santé et de la sécurité ou des conditions de bien-être, en offrant des services non classés ailleurs.



## DIVISION Q

# Hébergement et restauration

## GRAND GROUPE 91 Hébergement

**911 Hôtels, motels et camps pour touristes**  
Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des hôtels, auberges routières, motels, camps et cabines pour touristes, ainsi que des petits hôtels.

**9111 Hôtels et auberges routières**  
Établissements dont l'activité principale consiste à offrir au grand public pour une courte durée, toute l'année ou en saison, des chambres d'hôtel ou des chambres avec ou sans repas, boissons et services connexes. Sont compris, les établissements de six chambres ou plus, genre d'hôtel ou auberge routière, peu importe la source principale des recettes. Les établissements de moins de six chambres sont classés en fonction de leur source dominante de recettes. L'accès aux chambres d'hôtel se fait uniquement par l'intérieur du bâtiment, tandis que les chambres d'auberge routière comportent deux entrées, l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur.

Cette classe comprend:

- Auberges de jeunesse
- Auberges routières
- Hôtels

*Elle ne comprend pas:*

- Hôtels d'appartements (cf. 7511)
- Pensions (cf. 9121)

### 9112 Motels

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir au grand public pour une courte durée, toute l'année ou en saison, des chambres avec repas, boissons et services connexes. Les motels comptant plus de trois chambres figurent à cette rubrique, quelle que soit leur source principale de recettes. L'accès à une chambre de motel se fait uniquement par l'extérieur, et le client peut garer sa voiture devant sa porte ou tout près. Les établissements de moins de trois chambres de type motel sont classés en fonction de leur source principale de revenus. Sont compris également à la présente rubrique, les établissements qui offrent au moins trois chambres du genre motel et moins de six chambres du genre hôtel.

Cette classe comprend:

- Hôtels-motels
- Motels

### 9113 Camps et cabines pour touristes

Établissements dont l'activité principale consiste à louer pour une courte durée, toute l'année ou en saison, des emplacements dans des camps pour touristes et des cabines pour touristes, avec ou sans repas, boissons et services connexes. Les établissements de ce type qui comptent plus de trois unités figurent à cette rubrique, quelle que soit leur source principale de recettes, mais ceux qui en ont moins de trois sont classés en fonction de leur source dominante de revenus.

Cette classe comprend:

- Cabines pour touristes
- Camps pour touristes

### 912 Pensions de famille et hôtels privés

#### 9121 Pensions de famille et hôtels privés

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des chambres, avec ou sans repas, à des clients ou des membres permanents. La présente rubrique comprend les maisons de chambres et les pensions ouvertes au public, ainsi que les hôtels privés exploités par des associations et réservés à leurs membres.

Cette classe comprend:

- Clubs résidentiels
- Hôtels privés
- Maisons de chambres
- Maisons de rapport
- Pensions
- Pensions de famille privées
- Résidences d'associations d'étudiants

### 913 Terrains de camping et parcs à roulettes

#### 9131 Terrains de camping et parcs à roulettes

Établissements dont l'activité principale consiste à louer, pour la nuit ou pour une courte durée, des emplacements (avec ou sans les services) pour des roulottes, tentes-roulottes, caravanes motorisées, caravanes ou des tentes.

Cette classe comprend:

- Parcs à roulettes
- Terrains de camping

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation de terrains comme emplacements permanents pour les roulottes (cf. 7599)

**914 Pourvoyeurs de chasse et pêche et camps de vacances**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps de chasse et de pêche et de camps de vacances.

**9141 Pourvoyeurs de chasse et de pêche**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation commerciale de camps de pêche et de chasse. Certains fournissent le transport aérien, le ravitaillement, les repas, le matériel, les guides et les embarcations motorisées.

Cette classe comprend:

- Pourvoyeurs pour la chasse
- Pourvoyeurs pour la pêche

**9149 Camps de vacances**

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps de sports et de loisirs, autres que les camps de chasse et de pêche.

Cette classe comprend:

- Camps d'équitation
  - Camps de loisirs
  - Camps de nature
  - Camps de nudistes
  - Camps de vacances, filles
  - Camps de vacances, garçons
  - Colonies de vacances
  - Plages privées, exploitation
  - Ranch pour touristes
- Elle ne comprend pas:*
- Camps de chasse ou de pêche (cf. 9141)

## GRAND GROUPE 92 Restauration

**921 Services de restauration**

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des restaurants, à préparer des repas à emporter et à fournir des services de traiteur. Les établissements dont l'activité principale consiste à servir des boissons alcooliques figurent à la rubrique 9221 — *Tavernes, bars et boîtes de nuit*.

**9211 Restaurants avec permis d'alcool**

Établissements détenant un permis de vente d'alcool et dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des repas destinés à être consommés sur place. Certains établissements offrent, comme activité secondaire, un service de livraison de mets à domicile.

Cette classe comprend:

- Cafés-restaurants (avec permis d'alcool)
- Restaurants licenciés détenant un permis
- Salles de réception (avec permis d'alcool)

**9212 Restaurants sans permis d'alcool**

Établissements ne détenant pas de permis de vente d'alcool et dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des repas destinés à être consommés sur

place. Sont compris également à cette rubrique, les restorants et les restaurants où les clients peuvent commander un repas pour être consommé soit à l'intérieur ou à l'extérieur immédiat du restaurant dans des espaces aménagés à ces fins (en saison), soit dans leur voiture ou soit pour être apporté et consommé à la maison. Certains de ces établissements offrent, comme activité secondaire, un service de livraison de mets à domicile.

Cette classe comprend:

- Cafés (sans permis d'alcool)
- Cafés-terrasses (sans permis d'alcool)
- Cafétéria
- Restaurants (sans permis d'alcool)
- Salles de réception (sans permis d'alcool)

**9213 Services de mets à emporter**

Établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à vendre des aliments empaquetés ou emballés destinés à être emportés.

Cette classe comprend:

- Mets chinois, à emporter
  - Pizza, à emporter
  - Poisson frit, à emporter
  - Poulet frit, à emporter
  - Services de mets préparés, à emporter (traiteurs et cantines mobiles non compris)
  - Stands à crème glacée
  - Stands à hot-dog
  - Stands à rafraîchissements
- Elle ne comprend pas:*
- Cantines mobiles (cf. 9214)
  - Traiteurs (cf. 9214)

**9214 Traiteurs**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de traiteurs ou à exploiter un service de cantines mobiles, chez des particuliers, dans des locaux loués, des camps, etc.

Cette classe comprend:

- Cantines mobiles
- Traiteurs

**9215 Cabanes à sucre**

Établissements dont l'activité principale est l'organisation de «parties de sucre» avec ou sans repas. Ces établissements ne possèdent pas d'érablière et doivent acheter leur sirop.

Cette classe comprend:

- Organisation de «parties de sucre» avec ou sans repas
- Elle ne comprend pas:*
- Exploitation d'une érablière (cf. 0164)
  - Fabrication de produits de l'érable à partir d'eau et de sirop achetés (cf. 1099)

**922 Tavernes, bars et boîtes de nuit**

**9221 Tavernes, bars et boîtes de nuit**

Établissements dont l'activité principale consiste à vendre des boissons alcooliques destinées à être consommées sur place. À titre d'activité secondaire, certains de ces établissements vendent des aliments.

Cette classe comprend:

- Bars
- Boîtes de nuit
- Brasseries
- Cabarets
- Discothèques
- Pubs
- Salons-bars
- Tavernes

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des repas et qui détiennent des permis de vente de boissons alcooliques (cf. 9211)
- Les tavernes, bars et boîtes de nuit et discothèques qui font partie intégrante d'un hôtel ou d'un établissement d'hébergement (cf. groupe industriel 911)



## DIVISION R

# Autres services

### GRAND GROUPE 96 Services de divertissements et loisirs

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations de divertissement ou de loisir.

Cette classe comprend:

- Duplication de bandes magnétoscopiques
- Installations de production de vidéos
- Laboratoires de films
- Laboratoires de sonorisation de films
- Laboratoires de traitement de films
- Montage de films
- Traitement et duplication de films

#### 961 Production et distribution de films et de matériel audio-visuel

Établissements dont l'activité principale est la production et la distribution de films, l'exploitation de laboratoires de films et de matériel visuel, la fourniture de services d'enregistrement du son et d'autres services reliés à la production de films et de matériel audio-visuel.

#### 9614 Services d'enregistrement du son

Établissements dont l'activité principale est l'enregistrement en studio pour des musiciens et d'autres artistes et l'enregistrement de réunions et de conférences.

Cette classe comprend:

- Services d'enregistrement de conférences
- Studios d'enregistrement du son

*Elle ne comprend pas:*

- Pressage de disques et duplication de bandes enregistrées (cf. 3994)

#### 9611 Production de films et de matériel visuel

Établissements dont l'activité principale est la production de films et de tout genre de matériel visuel.

Cette classe comprend:

- Films d'animation (production)
- Films et vidéos (production)
- Films pour la télévision (production)
- Impresarios pour le cinéma et le vidéo (service)
- Messages publicitaires pour la télévision (production)
- Office national du film
- Services de gestion de locaux et d'installations pour la production de films et de vidéos
- Studios de cinémas

#### 9619 Autres services relatifs aux films et au domaine de l'audio-visuel

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux films et au domaine de l'audio-visuel et qui ne sont pas classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Agences de réservation, films et vidéos
- Cinémathèques
- Vidéothèques

#### 9612 Distribution de films et de matériel visuel

Établissements dont l'activité principale est la location ou la vente de films et de productions visuelles à des cinémas, à des studios de télévision et à des exposants de salons d'exposition.

Cette classe comprend:

- Films et vidéo (distribution)
- Films (location)
- Films (service d'échange)

#### 962 Projection de films cinématographiques

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de salles de cinéma ordinaires, de ciné-parcs, y compris les services de projection non classés ailleurs.

#### 9621 Salles de cinéma ordinaires

Établissements dont l'activité principale est la projection de films cinématographiques de façon régulière.

Cette classe comprend:

- Salles de cinéma commerciales

*Elle ne comprend pas:*

- Ciné-parcs (cf. 9622)
- Salles qui projettent occasionnellement des films cinématographiques (cf. 9629)

#### 9613 Laboratoires de films et de matériel visuel

Établissements dont l'activité principale est le traitement et la reproduction de films cinématographiques et offrant des facilités pour la production de tous les types de matériel visuel.

### 9622 Projection de films en extérieur

Établissements couramment connus sous le nom de «ciné-parcs» ou de «cinémas en plein air» dont l'activité principale est la projection de films en extérieur.

Cette classe comprend:

- Cinémas en plein air
- Ciné-parcs

### 9629 Autres salles de cinéma

Établissements dont l'activité principale est la projection de films cinématographiques non classés ailleurs. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la projection de films cinématographiques, sur une base occasionnelle ou itinérante.

Cette classe comprend:

- Films, présentation (*sauf cinémas ordinaires et ciné-parcs*)

### 963 Théâtres et autres spectacles

Établissements dont l'activité principale est la production, la promotion ou la représentation de pièces de théâtre ou d'autres spectacles sur scène. Sont compris les groupes et les artistes de spectacles indépendants.

### 9631 Agences de spectacles et artistes

Établissements dont l'activité principale est la promotion, la production et l'exécution «en direct» de pièces de théâtre et de spectacles. Les promoteurs qui doivent assurer la publicité de leurs productions, trouver des salles pour les représentations, vendre des billets, etc., sont inclus à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Acteurs, propre compte
- Agences de production (théâtre)
- Agences de promotion (théâtre)
- Chanteurs, propre compte
- Compagnies d'opéra
- Compagnies de répertoires (théâtre)
- Compagnies de théâtre
- Compagnies itinérantes
- Corps de ballets et autres compagnies de danse
- Exécutants, arts d'exécution, propre compte
- Fanfare ou orchestre
- Groupes de musique pop
- Musiciens, propre compte
- Orchestres
- Spectacles sur scène
- Vocalistes, propre compte

### 9639 Autres théâtres et spectacles

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services non classés ailleurs dans le domaine du théâtre et des spectacles.

Cette classe comprend:

- Agence de personnel
- Agence de réservations
- Agence de vente de billets
- Costumes pour le théâtre et le spectacle (conception)
- Décors pour le théâtre et le spectacle (conception)

### 964 Sports commerciaux

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des clubs sportifs professionnels, à se produire à titre sportifs professionnels indépendants, à s'occuper de promotion et d'entraînement d'athlètes et à exploiter toutes sortes de pistes de course.

### 9641 Clubs sportifs professionnels

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de clubs sportifs professionnels ou semi-professionnels.

Cette classe comprend:

- Clubs de baseball, professionnels et semi-professionnels
- Clubs de football, professionnels et semi-professionnels
- Clubs de hockey, professionnels et semi-professionnels
- Clubs de soccer, professionnels et semi-professionnels
- Clubs professionnels, sports-spectacles
- Clubs semi-professionnels, sports-spectacles

*Elle ne comprend pas:*

- Athlètes individuels (cf. 9642)
- Promoteurs indépendants (cf. 9642)

### 9642 Athlètes professionnels et promoteurs indépendants

Particuliers, considérés comme établissements, dont l'activité principale consiste à exercer un sport à titre professionnel ou à assurer la promotion d'événements sportifs professionnels.

Cette classe comprend:

- Athlètes professionnels indépendants
- Boxeurs professionnels
- Golfeurs professionnels
- Joueurs de baseball indépendants
- Joueurs de football indépendants
- Joueurs de hockey indépendants
- Joueurs de soccer indépendants
- Lutteurs indépendants
- Promoteurs de boxe professionnelle
- Promoteurs de lutte
- Promoteurs de manifestations sportives professionnelles
- Skieurs professionnels indépendants
- Sports professionnels, joueurs/athlètes indépendants

### 9643 Hippodromes

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'hippodromes, l'entraînement des chevaux et l'exploitation d'écuries.

Cette classe comprend:

- Écuries de chevaux de course
- Entraînement de chevaux de course
- Exploitation d'hippodromes
- Jockey-club

### 9644 Autres champs de course

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de champs de courses non-classés ailleurs.



Cette classe comprend:

- Exploitation de pistes de courses (chevaux non compris)
- Pistes d'accélération
- Pistes de courses automobiles
- Pistes de courses de motocyclettes

## 965 Clubs sportifs et services de loisir

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de clubs de golf, clubs de curling, installations de ski, services de location de bateaux et ports pour bateaux de plaisance et d'autres clubs sportifs et services de loisir.

### 9651 Clubs de golf

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terrains de golf ouverts au grand public ou réservés à leurs membres. À titre d'activités secondaires, ces établissements peuvent aussi gérer des installations de curling, de tennis, de danse, des restaurants, des bars, etc.

Cette classe comprend:

- Exploitation de clubs de golf et «country club»
- Terrains de golf

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation de terrains d'exercices pour golfeurs ou de golf miniature (cf. 9699)

### 9652 Clubs de curling

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations de curling ouvertes au grand public ou réservées à leurs membres.

Cette classe comprend:

- Clubs de curling
- Installations de curling

### 9653 Installations de ski

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation et l'entretien de pistes de ski et de remonte-pentes ou de téléskis. D'autres services peuvent aussi être offerts à titre secondaire: vente, location ou réparation d'équipement de ski, restaurants, bars, etc.

Cette classe comprend:

- Centre de ski alpin
- Centre de ski de fond
- Remonte-pentes et téléskis

### 9654 Location de bateaux et ports de plaisance

Établissements dont l'activité principale est la location de bateaux, de canoes ou de yachts de plaisance et la prestation de divers services aux propriétaires de bateaux de plaisance comme les bassins, les installations de mouillage, l'approvisionnement en combustible, les installations d'entreposage, la réparation et l'entretien des bateaux, les magasins de vivres, etc.

Cette classe comprend:

- Amarrage, bateaux de plaisance, marinas
- Entreposage de bateaux de plaisance
- Location de bateaux à voile
- Location de bateaux de plaisance
- Location de canoes
- Location de planches à voile

- Location de yachts
- Quais, bateaux de plaisance

*Elle ne comprend pas:*

- Location de bateaux à des fins commerciales (cf. 4549)

## 9659 Autres clubs sportifs et services de loisirs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des installations de loisirs non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Clubs d'arts martiaux
- Clubs d'athlétisme
- Clubs de boxe (*sauf boxe professionnelle*)
- Clubs de culture physique (*sauf studios de santé et d'amaigrissement*)
- Clubs de natation
- Clubs de navigation de plaisance
- Clubs de piste et pelouse
- Clubs de squash
- Clubs de tennis
- Clubs de tir à la carabine, au pistolet ou à l'arc
- Clubs de voile

*Elle ne comprend pas:*

- Aéro-clubs (cf. 4513)
- Centres de conditionnement et les salons d'amaigrissement (cf. 9799)

## 966 Loteries et jeux de hasard

### 9661 Loteries et jeux de hasard

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de jeux de hasard, à l'exception de pistes de courses. Sont compris les établissements d'administration publique dont l'activité principale est l'exploitation de loteries et les établissements dont l'activité principale est la vente ou la distribution de billets de loterie.

Cette classe comprend:

- Agence de vente de billets de loterie
- Centre de distribution de billets de loterie
- Loto-Québec
- Loterie
- Organisation de bingo

### 969 Autres services de divertissements et de loisirs

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de salles de quilles et de salles de billard; de parcs d'attraction, fêtes foraines ou cirques; de salles, studios et écoles de danse; de jeux automatiques; de pistes de patinage à roulettes; de jardins botaniques et zoologiques et d'autres installations de divertissements et de loisirs non classées ailleurs.

### 9691 Salles de quilles et salles de billard

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de salles de quilles ou de salles de billard. Ce genre d'établissement vend parfois à titre secondaire des repas et des rafraîchissements, loue des souliers de quille, etc.

Cette classe comprend:

- Exploitation de salles de billard
- Exploitation de salles de quilles
- Exploitation mixte de salles de quilles et de billard

### 9692 Parcs d'attraction, fêtes foraines et cirques

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de parcs d'attraction pouvant comporter des manèges, des jeux et des comptoirs à rafraîchissements ou qui peuvent louer des concessions à d'autres établissements. Sont compris les établissements dont l'activité principale est l'organisation et l'exploitation de fêtes foraines et de cirques.

Cette classe comprend:

- Cirques
- Fêtes foraines
- Parcs d'attraction
- Parcs d'attraction, installation
- Parcs d'attraction, location de concessions

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation autonome d'appareils de divertissements cédés en concession (cf. 9699)
- Exploitation de jeux automatiques (cf. 9694)

### 9693 Salles, studios et écoles de danse

Établissements, y compris les écoles, dont l'activité principale consiste à fournir des installations pour la danse.

Cette classe comprend:

- Écoles de danse (*sauf arts d'exécution*)
- Salles de danse
- Studios de danse

*Elle ne comprend pas:*

- Boîtes de nuit (cf. 9221)
- Enseignement du ballet (cf. 8521)

### 9694 Jeux automatiques

Établissements dont l'activité principale est de fournir un service récréatif de jeux automatiques, y compris le service et la réparation de tels jeux.

Cette classe comprend:

- Billards électriques
- Billards électriques (location)
- Flippers
- Jeux automatiques
- Juke-box (location)
- Machines à boules (location)
- Salles de jeux automatiques

### 9695 Pistes de patinage à roulettes

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de pistes de patinage à roulettes. Ces établissements vendent parfois à titre secondaire des rafraîchissements ou des repas, louent des patins, dispensent les services d'un instructeur, etc.

Cette classe comprend:

- Exploitation de pistes de patinage à roulettes

### 9696 Jardins botaniques et zoologiques

Établissements dont l'activité principale consiste à maintenir des animaux en captivité en vue de les présenter au public ou de réaliser des études scientifiques (ménage-

ries, parcs d'animaux et aquariums) et établissements dont l'activité principale consiste à faire pousser, à étudier et à exposer des plantes et des arbres.

Cette classe comprend:

- Aquariums
- Arboretums
- Jardins botaniques
- Jardins zoologiques
- Ménageries

### 9697 Centres récréatifs

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir une gamme d'activités sportives et de loisirs sous un même toit.

Cette classe comprend:

- Centres de loisirs
- Patros
- Y.M.C.A.
- W.M.C.A.

### 9699 Autres services de divertissements et de loisirs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de divertissements non classés ailleurs, comme entre autres les appareils cédés en concession et exploités de manière indépendante dans des foires et des expositions agricoles ou non. Les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de foires non commerciales sont compris à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Centres d'équitation (loisirs et camps non compris)
  - Diseurs de bonne aventure et astrologues
  - Écoles de hockey
  - Écoles d'équitation
  - Entraîneurs, propre compte, tous genres
  - Foires agricoles
  - Musées de cire
  - Piscines
  - Pistes de go-kart
  - Plages
  - Terrains de golf miniature
  - Terrains de tennis
  - Terrains d'exercices pour golfeurs
- Elle ne comprend pas:*
- Foires commerciales (cf. 9999)

## GRAND GROUPE 97 Services personnels et domestiques

### 971 Salons de coiffure et salons de beauté

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des soins de beauté ou fournir des services de coiffure.

### 9711 Salons de coiffure pour hommes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de rasage et de coiffure pour hommes

Cette classe comprend:

- Barbiers
- Salons de coiffure pour hommes

- Elle ne comprend pas:  
• Écoles de coiffeurs (cf. 8521)

### 9712 Salons de beauté pour femmes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de coiffure et de soins de beauté pour femmes.

Cette classe comprend:

- Esthéticienne
- Salons de beauté
- Salons de coiffure pour femmes
- Salons de manucures (femmes seulement)
- Traitements de beauté, visagiste

Elle ne comprend pas:

- Écoles de coiffeurs (cf. 8521)

### 9713 Salons de coiffure et de beauté, hommes et femmes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de rasage ou de coiffure pour hommes et des services de coiffure et de soins de beauté pour femmes dans un même local.

Cette classe comprend:

- Salons de coiffure et de beauté
- Salons de coiffure pour hommes et femmes

### 972 Services de blanchissage et nettoyage à sec

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la blanchisserie, le nettoyage à sec; l'entretien de vêtements; le nettoyage de tapis; et la fourniture d'uniformes, d'essuie-mains et de linge.

### 9721 Blanchissage ou nettoyage à sec mécanisés

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de blanchisseries mécanisées qui procèdent au nettoyage et à la teinture de vêtements et des tissus domestiques.

Cette classe comprend:

- Blanchisseries et nettoyage à sec mécanisés
- Blanchisseries mécanisées (sauf libre-service)
- Établissements de nettoyage à sec (sauf libre-service)

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est la teinture de textiles pour l'industrie (cf. 1992)
- Nettoyage de fourrures (cf. 9792)

### 9722 Distributeurs ou agents de nettoyeurs à sec

Établissements dont l'activité principale consiste à ramasser les articles à nettoyer et à livrer les articles nettoyés, et qui fonctionnent indépendamment de l'établissement assurant le nettoyage. Ces établissements sont parfois connus sous le nom de «nettoyeurs», mais ils n'exploitent pas d'établissement de nettoyage comme tel. Ils assurent à l'occasion des services de pressage, de réparation ou de transformation des vêtements.

Cette classe comprend:

- Blanchisseries et nettoyage à sec (services de ramassage et de livraison)

### 9723 Blanchissage ou nettoyage à sec, libre-service

Établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des installations de blanchissage ou de nettoyage à sec automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie.

Cette classe comprend:

- Blanchisseries automatiques
- Blanchisseries (libre-service)
- Nettoyage à sec automatique
- Nettoyage à sec (libre-service)

### 9724 Entretien, pressage ou réparation de vêtements

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux particuliers des services de pressage, de réparation et d'altération des vêtements.

Cette classe comprend:

- Entretien de vêtements, nettoyage et pressage
- Établissements d'entretien, de pressage et de réparation de vêtements
- Pressage de vêtements
- Réparation de vêtements

Elle ne comprend pas:

- Confection et réparation de vêtements féminins (cf. 9799)
- Tailleurs pour hommes (cf. 6121)

### 9725 Fourniture de linge

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des articles, comme des nappes, des uniformes, des tabliers, des draps, des essuie-mains, des couches, etc., à des établissements commerciaux, des établissements de services ou à des ménages. Certains établissements de fourniture de linge disposent de leurs propres installations de blanchissage mécanisées.

Cette classe comprend:

- Fourniture de linge pour les établissements commerciaux et industriels
- Fourniture de linge pour les ménages
- Services de couches

Elle ne comprend pas:

- Blanchisseries mécanisées (cf. 9721)

### 9726 Nettoyage de moquettes

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer le nettoyage de moquettes et de mobiliers en tissu.

Cette classe comprend:

- Lavage de moquettes
- Nettoyage de tapis et de mobiliers
- Nettoyage de tapis et de moquettes

Elle ne comprend pas:

- Réparation de moquettes et de tapis (cf. 9949)

**9729 Autres services de blanchissage et de nettoyage à sec**

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des services de blanchissage, de nettoyage et de pressage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Lavage
- Nettoyage et mise en forme de chapeaux
- Service de lavage à la main

**973 Pompes funèbres**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services funéraires, d'enterrement et de crémation.

**9731 Salons funéraires**

Établissements dont l'activité principale consiste à préparer le mort pour les obsèques, l'inhumation ou la crémation et à offrir des services funéraires.

Cette classe comprend:

- Coopératives funéraires
- Directeurs de funérailles (service)
- Location de matériel funéraire
- Pompes funèbres (service)
- Salons funéraires
- Thanatopraxie (service)

**9732 Cimetière et crématoriums**

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des cimetières et des crématoriums

Cette classe comprend:

- Cimetières
- Cimetières, services d'entretien de tombes
- Crématoriums
- Jardins-cimetières

**974 Ménages**

**9741 Ménages**

Ménages qui emploient du personnel pour effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur du logement des activités ayant trait principalement au fonctionnement de la maison. Les ménages figurant à la présente rubrique emploient par exemple des cuisiniers, des femmes de chambre et des valets, des jardiniers, des gardiens et d'autres personnes chargées de l'entretien.

Cette classe comprend:

- Ménages
- Services domestiques dans les maisons privées

**979 Autres services personnels et domestiques**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de cordonnerie; de nettoyage, de réparation et d'entreposage de fourrures; et d'autres services personnels ou domestiques non classés ailleurs.

**9791 Cordonneries**

Établissements dont l'activité principale consiste à réparer des chaussures. À titre d'activité secondaire, ces établissements peuvent effectuer le cirage de chaussures, l'affûtage de patins et la vente d'accessoires pour chaussures (lacets, cirage, teinture, etc.)

Cette classe comprend:

- Cordonneries
- Réparation de chaussures

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est le cirage de chaussures (cf. 9799)

**9792 Nettoyage, réparation et entreposage de fourrures**

Établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer, à réparer et à entreposer des fourrures.

Cette classe comprend:

- Entreposage de fourrures
- Nettoyage et entreposage de fourrures (pour particuliers seulement)
- Réparation de fourrures

**9799 Autres services personnels et domestiques**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services personnels et domestiques non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Agence matrimoniale
  - Bain de vapeur
  - Bain turc
  - Cheveux, traitement par électrolyse
  - Cirage de chaussures
  - Consignes
  - Fabrication de rideaux (*sauf détail*)
  - Guides de chasse et pêche
  - Location de casiers
  - Location de costumes
  - Location de vêtements de cérémonie
  - Masseurs, propre compte
  - Salons de bronzage
  - Services d'achats
  - Services de couture
  - Services de garde de maisons
  - Services de garde d'enfants
  - Services d'hôtesse
  - Studios d'amaigrissement
  - Studios de culture physique
  - Studios de massage
  - Studios de santé
  - Traitement du cuir chevelu
  - Vêtements faits sur mesure pour femmes
- Elle ne comprend pas:*
- Exploitation d'entrepôts frigorifiques (cf. 4791)

**GRAND GROUPE 98**  
**Associations**

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations s'intéressant

aux activités religieuses, commerciales et professionnelles, de syndicats ouvriers, d'organismes politiques et civiques et d'amicales ou à promouvoir les intérêts de leurs membres.

## 981 Organisations religieuses

### 9811 Organisations religieuses

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir les installations permettant la tenue de services religieux ou à promouvoir des activités religieuses. Les établissements entretenus par des organisations religieuses pour assurer un enseignement, prodiguer des soins de santé, faire oeuvre de charité, éditer des ouvrages et ainsi de suite, figurent à la rubrique appropriée en fonction de l'activité principale qu'ils exercent.

Cette classe comprend:

- Couvent (*sauf écoles*)
- Églises
- Guérisseurs, organismes religieux
- Instituts oecuméniques
- Maisons de retraite, organismes religieux
- Missions, organismes religieux
- Monastères (*sauf écoles*)
- Organismes religieux
- Services missionnaires
- Société biblique
- Synagogues
- Temples, organismes religieux

## 982 Associations commerciales

### 9821 Associations commerciales

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'associations visant à promouvoir des intérêts commerciaux.

Cette classe comprend:

- Associations commerciales sans but lucratif
- Associations de banques
- Associations de compagnies d'assurance-vie
- Associations de constructeurs
- Associations de courtiers
- Associations de directeurs de funérailles
- Associations de distributeurs d'équipement
- Associations de fabricants de matériel électrique
- Associations de grossistes (fruits)
- Associations de maisons d'entreposage
- Associations de manufacturiers
- Associations de producteurs
- Associations de producteurs agricoles
- Associations de producteurs miniers
- Associations de restaurateurs
- Associations de transporteurs (fret)
- Associations d'hommes d'affaires, sans but lucratif
- Associations industrielles sans but lucratif
- Chambres de commerce

## 983 Associations professionnelles

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations visant à promouvoir les intérêts des professions qu'elles représentent.

## 9831 Associations professionnelles du domaine de la santé et des services sociaux

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations professionnelles pour médecins, infirmières, travailleurs sociaux et autres travailleurs du secteur de la santé ou des services sociaux et la promotion des intérêts des professions représentées.

Cette classe comprend:

- Associations d'administrateurs d'hôpitaux
- Associations d'ergothérapeutes
- Associations d'infirmiers et d'infirmières
- Associations d'optométristes
- Associations de chiropraticiens
- Associations de dentistes
- Associations de diététistes
- Associations de médecins
- Associations de pharmaciens
- Associations de physiothérapeutes
- Associations de psychologues
- Associations de travailleurs sociaux

## 9839 Autres associations professionnelles

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations professionnelles (*sauf celles du domaine de la santé et des services sociaux*) comme les associations d'ingénieurs, d'avocats, de comptables et la promotion des intérêts des professions représentées.

Cette classe comprend:

- Associations d'administrateurs de personnel
- Associations d'architectes
- Associations d'avocats
- Associations d'ingénieurs
- Associations de comptables de gestion
- Associations de comptables professionnels
- Associations de conseillers en gestion
- Associations professionnelles (*sauf santé et services sociaux*)
- Barreaux

## 984 Syndicats ouvriers

### 9841 Syndicats ouvriers

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations de travailleurs comme les organisations représentant les différents corps de métiers, les fonctionnaires et les enseignants en vue d'améliorer les conditions de salaire et de travail de leurs membres.

Cette classe comprend:

- Associations ouvrières
- Fédérations de travailleurs, organisation syndicale
- Syndicats
- Syndicats ouvriers
- Unions des travailleurs, organisation syndicale

## 985 Organisations politiques

### 9851 Organisations politiques

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations visant à promouvoir les intérêts des candidats aux élections fédérales, provinciales ou municipales ou de partis politiques.

Cette classe comprend:

- Associations d'étudiants, parti politique
- Associations de circonscriptions électorales, parti politique
- Associations de comtés, parti politique
- Associations de districts, parti politique
- Organisation politique, fédérale
- Organisation politique, municipale
- Organisation politique, provinciale

## 986 Organisations civiques et amicales

### 9861 Organisations civiques et amicales

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations visant à promouvoir des activités civiques et des activités amicales.

Cette classe comprend:

- Âge d'or
- Amicale
- Associations/clubs communautaires
- Associations de communautés ethniques
- Associations de propriétaires
- Club Richelieu
- Légion canadienne
- Mouvements de jeunesse
- Organismes sociaux civiques et mutualistes

## GRAND GROUPE 99 Autres services

### 991 Services de location de machines et de matériel

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des machines, du matériel, des meubles et des appareils. Les établissements dont l'activité principale concerne le crédit-bail figurent à la rubrique 7124 — Sociétés de crédit-bail; ceux dont l'activité principale est la location d'avions figurent à la rubrique 4522 — Location d'aéronefs.

#### 9911 Location de machines et de matériel industriels

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des machines et du matériel lourd pour l'industrie.

Cette classe comprend:

- Machines et matériel agricoles (location)
- Machines et matériel de construction (location sans conducteur)
- Machines et matériel de forage de puits de pétrole (location)
- Machines et matériel de manutention (location sans conducteur)
- Machines et matériel de travail des métaux (location)
- Machines et matériel de travail du bois (location)
- Machines et matériel industriels (location)
- Machines et matériel miniers (location)

Elle ne comprend pas:

- Location avec opérateur de machines et matériel (cf. 4215) pétroliers
- Location de matériel pour champs pétroliers et gisements de gaz naturel (cf. 091)

### 9912 Location d'appareils audio-visuels

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location des appareils ou de l'équipement audio-visuel.

Cette classe comprend:

- Matériel audio-visuel (location)
- Matériel de projection (location)
- Matériel de sonorisation (location)
- Systèmes de sonorisation (location)
- Téléviseurs (location)

### 9913 Location de meubles et de machines de bureau

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location ou à bail des meubles et machines de bureau.

Cette classe comprend:

- Machines à calculer (location)
- Machines à écrire (location)
- Machines à photocopier (location)
- Machines de bureau (location)
- Meubles de bureau (location)

Elle ne comprend pas:

- Location d'ordinateurs (cf. 7721)

### 9914 Location d'équipement, de matériel et d'outils

Établissements dont l'activité principale est la location d'équipement et d'outils légers pour l'industrie, la construction et le bricolage.

Cette classe comprend:

- Compresseurs (location)
- Échafaudage tubulaire (location)
- Équipement de cirage de planchers (location)
- Équipement de soudure (location)
- Équipement de jardin (location)
- Générateurs (location)
- Menuiserie (location d'équipement et outils)
- Outils (location)
- Peinture (location d'équipement)
- Perceuses (location)
- Plomberie (location d'équipement et outils)
- Sablage des planchers (location de machines)

### 9919 Autres services de location diverse

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location ou à bail du matériel et de l'équipement non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Articles de maison, meubles et appareils ménagers (location)
- Articles de sports et de loisirs (sauf embarcations) (location)
- Équipement commercial (sauf matériel payant) (location)
- Équipement médical (location)
- Équipement thérapeutique (location)
- Exercices physiques (location)
- Matériel photographique (location)
- Porcelaine, verrerie (location)
- Réception, banquet (location d'équipement et de fournitures)
- Toilettes chimiques (location)

**992 Services de location d'automobiles et de camions**

**9921 Services de location d'automobiles et de camions**

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location ou à bail des voitures particulières ou des camions sans chauffeur.

Cette classe comprend:

- Automobiles (location ou location-vente sans conducteur)
- Camions (location sans conducteur)

*Elle ne comprend pas:*

- Location d'automobiles avec chauffeur (cf. 4589)

**993 Photographes**

**9931 Photographes**

Établissements dont l'activité principale est la photographie de portraits et la photographie commerciale.

Cette classe comprend:

- Photographes commerciaux
- Photographes professionnels, portraits
- Studios de photographie

*Elle ne comprend pas:*

- Développement de films cinématographiques (cf. 9613)
- Développement, tirage et agrandissement de films photographiques (cf. 2821)

**994 Autres services de réparation**

Établissements dont l'activité principale est la réparation de moteurs électriques, le soudage et les autres services de réparation non classés ailleurs.

**9941 Réparation de moteurs électriques**

Établissements dont l'activité principale est la réparation de petits moteurs électriques, y compris ceux qui se spécialisent dans l'enroulage d'induits.

Cette classe comprend:

- Enroulage d'induits, moteurs électriques
- Enroulage de bobines, électricité
- Moteurs électriques, réparation (*sauf industriels*)
- Petits moteurs électriques, réparation

*Elle ne comprend pas:*

- Remise à neuf de moteurs électriques industriels (cf. 3379)

**9942 Soudage**

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de réparation par soudage. Dans bien des cas, ces établissements étaient auparavant des forges et certains gardent encore parfois cette appellation.

Cette classe comprend:

- Atelier de soudure
- Brasure (soudure)
- Maréchalerie
- Soudure à l'acétylène

- Soudure électrique (*sauf sur chantiers de construction*)
- Soudure, réparation

*Elle ne comprend pas:*

- Soudure sur chantiers de construction (cf. 4299)

**9949 Autres services de réparation**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de réparation non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Affûtage de coutellerie
- Aiguisage de ciseaux
- Aiguisage de scies
- Aiguisage de tondeuses à gazon
- Armurerie
- Duplication de clés
- Petits moteurs, réparation (*sauf électriques*)
- Réparation de harnais
- Réparation de tapis
- Serrurerie

*Elle ne comprend pas:*

- Réparation de petits moteurs électriques (cf. 9941)

**995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de désinfection et d'extermination, de nettoyage de vitres et de conciergerie et d'autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations.

**9951 Services de désinfection et d'extermination**

Établissements dont l'activité principale est la désinfection des bâtiments ou de logements et l'extermination d'insectes, de rongeurs et autres bestioles.

Cette classe comprend:

- Désinfection de bâtiments et de logements
- Extermination d'animaux nuisibles, bâtiments et logements
- Fumigation, bâtiments et logements
- Services d'extermination, bâtiments et logements

**9952 Services de nettoyage de vitres**

Établissements dont l'activité principale est le nettoyage des vitres de logements et de bâtiments commerciaux.

Cette classe comprend:

- Lavage de vitres
- Nettoyage de vitres

**9953 Services de conciergerie et d'entretien**

Établissements dont l'activité principale est le nettoyage et l'entretien d'édifices résidentiels et commerciaux.

Cette classe comprend:

- Conciergerie
- Entretien des bâtiments et de logements, conciergerie
- Service de cirage de planchers

**9959 Autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir, pour les bâtiments et les habitations, des services spécialisés non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Entretien de fournaies de bâtiments et logements
- Nettoyage de l'extérieur de bâtiments
- Ramonage
- Vaporisation des gazons

**996 Services de voyages**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de voyages et de vente de billets et à agir à titre de grossiste en voyages.

**9961 Agences de voyages et de vente de billets**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des renseignements sur les voyages, à jouer le rôle d'agents d'organisation de voyages, pour ce qui est de l'hébergement et du transport des voyageurs, ou le rôle d'agences indépendantes d'établissements de transport.

Cette classe comprend:

- Renseignements sur les voyages
- Réservations de chambres pour voyageurs
- Réservations de services de transport pour voyageurs
- Services de voyages
- Voyages de vacances (services)

**9962 Grossistes et commerçants en voyages**

Établissements dont l'activité principale consiste à organiser et commercialiser des forfaits pour les agences de voyages.

Cette classe comprend:

- Excursions, organisateurs
- Excursions, plans, grossistes
- Excursions, préparation, grossistes
- Voyages de vacances à forfait, grossistes
- Voyages organisés, organisateurs
- Voyages organisés, plans, grossistes

**999 Autres services**

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des aires et garages de stationnement et à fournir des services non classés ailleurs.

**9991 Parcs et garages de stationnement**

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des aires de stationnement et des garages pour le stationnement quotidien d'automobiles.

Cette classe comprend:

- Aires de stationnement (automobile)
- Entreposage (non immobilisé) de véhicules automobiles
- Garages, stationnement d'automobiles
- Véhicules automobiles, aires de stationnement et garages

*Elle ne comprend pas:*

- Service d'entreposage d'automobile (cf. 4799)

**9999 Autres services**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Artistes (peintres), propre compte
- Associations d'automobilistes
- Conférenciers, propre compte
- Coupures de presse, agences
- Encanteurs (vente en gros non compris)
- Foires commerciales
- Pigistes, radio et télévision
- Rédacteurs à la pige
- Sociétés de protection des animaux
- Taxidermistes

*Elle ne comprend pas:*

- Services d'encanteur sur une base de commerce de gros (cf. Division 1)



---

# **Annexe méthodologique**



# Annexe méthodologique

Le texte qui suit reprend de façon synthétique les concepts et définitions de la Classification type des industries de 1980 publiée par Statistique Canada. Il explicite les principes à la base de la classification et décrit les modalités de classification d'un établissement.

## 1. Les principes de base de la classification des activités économiques du Québec (C.A.E.Q.)

Bien qu'elle soit de plus en plus utilisée comme instrument de gestion au niveau de différents services gouvernementaux, le but premier d'une classification des activités économiques est de définir un cadre commun permettant de cueillir, compiler, présenter et analyser des données sur les activités économiques d'un pays ou d'une région. La réalisation de cet objectif nécessite l'existence de définitions et de règles d'utilisation et demande que ceux qui utilisent la classification en connaissent les principes et leur mise en application.

### 1.1 L'unité de classification

Pour être en mesure d'évaluer correctement la production d'un pays ou d'une région, nous devons faire en sorte qu'il n'y ait pas de duplication au niveau des unités classifiées: la valeur de la production attribuée à une unité ne doit pas couvrir la valeur de la production faite par une autre unité. Ce problème est résolu en mesurant la valeur ajoutée par chaque unité de classification.

Par conséquent, la définition de l'unité de classification doit nous permettre de calculer cette valeur ajoutée.

L'unité de classification de la C.A.E.Q., comme de la C.T.I., est l'**établissement**. En tant qu'unité statistique de classification, Statistique Canada définit l'établissement comme:

*«La plus petite entité opérationnelle dont la production de biens et services est aussi homogène que possible et pour laquelle les données sont disponibles sur la valeur de sa production, le coût des matériaux utilisés et le coût et la quantité de main-d'œuvre utilisés dans la production rapportée; les données doivent aussi être disponibles ou l'allocation par estimation rendue possible pour le reste de la gamme complète des variables du compte de production qui servent dans le calcul de la «valeur ajoutée».*

Ces variables sont:

#### a) production:

- ventes, expéditions ou revenus (selon le cas)
- formation de capital fixe autonome (par ses propres effectifs)
- subventions d'exploitation
- revenus d'autres sources

#### b) dépenses:

- matériaux (ex.: matières premières, biens achetés pour la revente, fournitures d'exploitation, énergie, etc., selon la pertinence de l'information pour l'activité impliquée)
- achats de services
  - publicité et promotion des ventes
  - réparation et entretien
  - recherche et développement
  - transport et entreposage
  - location d'équipement
  - communications
  - travail à forfait exécuté par d'autres
  - charges (paiements) professionnelles
  - primes d'assurance
  - voyages et hospitalité
  - redevances (paiements)

#### c) inventaires (selon le cas)

#### d) emploi

#### e) salaires, gages et revenu supplémentaire du travail

#### f) dépréciation

#### g) surplus net d'opération

La valeur ajoutée est alors égale aux revenus bruts (a), moins les intrants (b) pondérés par les variations dans les inventaires (c). Elle peut également être calculée en additionnant les revenus des facteurs mis à contribution dans le processus de production: (e) + (f) + (g).

## 1.2 Classification de l'établissement

### 1.2.1 L'industrie ou classe industrielle

En structurant l'information obtenue à partir de l'établissement, nous pouvons définir un ensemble de groupes, sous-groupes et classes permettant de donner un sens à l'information recueillie.

L'approche adoptée pour structurer cette information se fonde sur l'activité exercée par l'établissement. En regroupant les établissements qui exercent une activité similaire, nous arrivons à définir une industrie ou classe industrielle, laquelle forme le premier niveau de la C.A.E.Q.

Deux conditions doivent être remplies pour que la production identifiée à une industrie représente un ensemble homogène de biens ou de services.

- La production principale de chacun des établissements qui compose une industrie doit correspondre à la classe de biens et services qui caractérise cette industrie; ceci est mesuré par le ratio de spécialisation.
- L'industrie doit être représentative de la classe de biens et services qui la caractérise: elle doit couvrir au moins 50% de la production de ces biens et services. Ceci est mesuré par le ratio de couverture.

En plus de remplir ces deux conditions, l'industrie doit être statistiquement significative, c'est-à-dire que les classes industrielles doivent être suffisamment importantes en termes de production pour assurer son utilité statistique à la classification.

### 1.2.2 La structure de la C.A.E.Q.

En regroupant les classes industrielles par famille, plus ou moins large, de biens ou de services, nous obtenons le second niveau de la C.A.E.Q., soit celui du groupe industriel. Le groupe industriel est identifié par un code à trois chiffres, lesquels correspondent aux trois premiers chiffres des classes industrielles incluses dans ce groupe.

Au troisième palier, nous retrouvons les grands groupes. Chacun correspond à un secteur «reconnaisable» de l'économie. Le grand groupe est identifié par un code à 2 chiffres, lequel correspond aux deux premiers chiffres des groupes industriels qui le composent.

Finalement, les grands groupes sont chapeautés par la division, laquelle correspond aux différents domaines ou sphères d'activités connus. Dans sa version actuelle, la C.A.E.Q. compte 18 divisions identifiées par les 18 premières lettres de l'alphabet, 75 grands groupes, 321 groupes industriels et 875 classes industrielles (voir tableau, page 455).

## 2. Codification

La C.A.E.Q. classe des établissements, or ce que nous rencontrons dans la réalité ne correspond pas toujours à la notion d'établissement, telle que définie à la section précédente. Ceci nous amène à définir un autre concept, soit celui d'unité répondante. Celle-ci se définit comme:

*«La plus petite entité opérationnelle dont la production de biens et services est aussi homogène que possible et qui peut fournir les données relatives à la valeur de sa production, le coût des matériaux et la quantité et le coût de la main-d'oeuvre utilisés dans le cadre de cette production».*

Cette liste minimale de données est appelée «statistiques principales». En se basant sur la liste des variables énumérées à la section 1.1, la définition de l'unité répondante nous permet de tenir compte des items a), c), d) et e), et d'une partie des éléments de b). L'unité répondante est donc un sous-ensemble de l'unité statistique en terme de disponibilité des données.

La classification d'un établissement demande donc que nous suivions certaines étapes. C'est ce que Statistique Canada appelle «l'exercice de profil». Ces étapes sont:

- a) l'identification de l'unité, c'est-à-dire, de cet ensemble d'éléments comptables qui fourniront les données

recherchées (statistiques principales) pour la plus petite entité opérationnelle possible;

- b) l'identification de la «couverture d'activité» de cette entité, c'est-à-dire de la gamme complète des activités de production de l'établissement;
- c) l'identification de l'activité ou production principale de l'établissement;
- d) la décision à rendre quant à la classe industrielle qui reflète le mieux ce type de production principale.

### 2.1 Identification de l'unité

La première opération consiste à rassembler les variables qui vont servir à délimiter l'établissement en tant qu'unité répondante.

Ces variables sont:

- a) emploi, salaires, gages et revenu supplémentaire du travail
- b) ventes, expéditions ou revenus (selon le cas)
- c) éléments des dépenses qui rendent compte du total des matières utilisées (ex.: matières premières, biens achetés pour la revente, fournitures d'exploitation, énergie, etc., selon la pertinence de l'information pour l'activité impliquée)
- d) inventaires (selon le cas)

La valeur ajoutée est alors égale à la valeur de la production brute au cours d'une période donnée, moins la valeur des matières utilisées directement dans le processus de production. Cette valeur ajoutée ne donne qu'une approximation de la valeur ajoutée réelle dans la mesure où les dépenses que l'on a comprises dans les déductions incluent intégralement les matières et les services mis en oeuvre et fournis par d'autres unités, tels que les frais de publicité, lesquels ne figurent pas normalement dans les livres des établissements appartenant à des sociétés à établissements multiples. Par conséquent, l'estimation de la production d'un pays à partir des unités répondantes amène une surestimation. Pour répondre au besoin de la comptabilité nationale, on doit donc passer de la notion d'unité répondante à celle d'unité statistique en estimant les valeurs manquantes dans le cas des unités répondantes des sociétés à établissements multiples.

Lorsque nous avons identifié l'univers des unités statistiques, nous pouvons passer à l'étape suivante, soit l'identification de la couverture d'activité.

### 2.2 Identification de la couverture d'activité

Normalement, un établissement exerce en plus de son activité principale une ou plusieurs activités secondaires et des activités de support.

Les deux premières catégories sont appelées «activités techniques» et la dernière «activités auxiliaires».

Les activités techniques regroupent toutes les opérations qui concourent à la production d'une classe de biens ou de services. Les activités auxiliaires fournissent des biens non durables, ou des services, pour usage interne.

Les activités auxiliaires regroupent les activités de bureaux, de l'administration, des entrepôts, des garages, des ateliers de réparation et des laboratoires de recherches. Toutefois, certaines activités, qui à première vue peuvent paraître comme auxiliaires, sont en réalité techniques et

devraient donner lieu à l'identification d'un établissement séparé, si les statistiques principales sont disponibles. Statistique Canada distingue à cet effet les activités suivantes:

- Activités qui résultent en la production de biens ou travaux exécutés pour le compte d'un établissement, par sa propre main-d'oeuvre, et qui sont considérés comme faisant partie de la formation de capital (ex.: travaux de construction pour l'unité affiliée).
- Activités qui, en plus de fournir des biens et services à l'unité affiliée, vendent aussi une portion significative de leur production à d'autres établissements (ex.: un atelier de réparation fournissant des services de réparation à d'autres entreprises).
- Activités dont le produit devient une composante physique du produit des activités techniques (ex.: la fabrication de boîtes, métalliques ou non, comme matériel d'emballage pour les produits de l'établissement).

## 2.3 Identification de l'activité principale et classification de l'établissement

### 2.3.1 Activité technique

Ce sont les activités techniques de l'établissement qui servent à sa classification. Classer un établissement revient à identifier l'activité technique qui intervient pour la plus grande part de sa valeur ajoutée.

Par la suite, il s'agit de voir si l'activité principale de l'établissement correspond à la définition d'une des classes industrielles contenues dans la C.A.E.Q.

Le cas le plus simple est évidemment celui de l'établissement qui exerce un type d'activité ou une activité qui compte pour plus de 50% de sa valeur ajoutée, et que cette activité correspond à la définition d'une des classes industrielles de la C.A.E.Q. Dans ce cas, on donne le code d'activité associé à la classe identifiée à l'établissement.

Il arrive parfois que l'activité la plus importante d'un établissement correspond à une classe industrielle, mais qu'en réunissant deux activités moins importantes, nous pouvons classer l'établissement dans une autre classe. Par exemple, un établissement qui fabrique des interphones à 40%, des circuits intégrés à 30% et de semi-conducteurs à 30%. Selon son activité principale, l'établissement devrait être classé 3357, mais si nous regroupons les deux autres activités, nous devons classer l'établissement à 3352. Donc la détermination de l'activité principale se fait en fonction des définitions de classes industrielles. Nous classons l'établissement à la classe industrielle qui correspond à la plus grande part de sa valeur ajoutée.

### 2.3.2 Activité auxiliaire

Dans la majorité des cas, on n'affecte pas un code spécifique à l'activité auxiliaire. Cependant, si les statistiques principales sont disponibles pour l'activité auxiliaire, l'on se doit alors de créer un établissement pour cette activité et de le classer selon son activité principale dans l'une des classes industrielles de la classification. On se retrouve alors avec deux établissements statistiques distincts, l'un se rapportant à l'activité technique et l'autre à l'activité auxiliaire.

Même si les statistiques principales ne sont pas disponibles, il est quelquefois nécessaire d'identifier l'activité auxi-

liaire et de lui attribuer un code, par exemple, lorsque l'activité auxiliaire est située dans une localité différente de l'activité technique. Dans ce cas, l'activité auxiliaire devient une entité auxiliaire, ce qui n'est pas un établissement, et un code d'activité est attribué à cette unité. La codification se fait de la manière suivante:

- Si l'unité auxiliaire ne dessert qu'un seul établissement ou un certain nombre d'établissements et tous classés dans la même classe industrielle, l'unité auxiliaire aura le même code que cet ou ces établissements.
- Si l'unité auxiliaire contribue à satisfaire les besoins de plusieurs établissements oeuvrant dans des domaines d'activités différents, alors on attribue à l'unité auxiliaire le code qui correspond à la principale activité de l'ensemble de ces établissements.

### 2.2.3 Cas spéciaux

#### • Production intégrée

Si les statistiques principales sont disponibles pour créer deux établissements, nous créons les deux établissements et nous les classons selon leur activité principale. Si les statistiques ne sont pas disponibles, la classification se fait en fonction du produit final. Prenons l'exemple d'une carrière jumelée à une usine de fabrication de produits en béton. Si nous ne pouvons obtenir les statistiques principales pour créer deux établissements, nous classons l'ensemble de l'entreprise à une des classes du groupe 354 — *INDUSTRIES DES PRODUITS EN BÉTON*, à moins que la vente de produits bruts à d'autres entreprises ne soit plus importante.

#### • Établissements gouvernementaux

Nous classons dans les services gouvernementaux que les établissements dont l'activité principale est strictement de nature gouvernementale. Un magasin de vente de boissons alcooliques détenu pour un gouvernement sera classé à la division du commerce de détail, puisque l'activité de l'établissement s'identifie clairement à une des classes industrielles de cette division.

Nous espérons que les renseignements contenus dans cette annexe méthodologique auront permis de mieux comprendre les concepts qui sous-tendent la C.A.E.Q. et vous en faciliteront l'usage. Le Bureau de la statistique du Québec demeure à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires concernant l'utilisation de la C.A.E.Q.

### Structure de la C.A.E.Q. 1984

DIVISION	GRAND GROUPE	GROUPE INDUSTRIEL	CLASSE INDUSTRIELLE
<b>A</b> — Agriculture et services relatifs à l'agriculture	2	9	34
<b>B</b> — Pêche et piégeage	1	3	6
<b>C</b> — Exploitation forestière et services forestiers	2	2	2
<b>D</b> — Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	4	7	22
<b>E</b> — Industries manufacturières	22	115	260
<b>F</b> — Construction	3	13	66
<b>G</b> — Transports et entreposage	3	12	41
<b>H</b> — Communications et autres services publics	2	8	13
<b>I</b> — Commerces de gros	9	30	85
<b>J</b> — Commerces de détail	7	30	83
<b>K</b> — Intermédiaires financiers et assurances	5	17	36
<b>L</b> — Services immobiliers et agences d'assurances	2	3	5
<b>M</b> — Services aux entreprises	1	8	24
<b>N</b> — Services gouvernementaux	4	17	68
<b>O</b> — Services d'enseignement	1	7	7
<b>P</b> — Services de santé et services sociaux	1	9	41
<b>Q</b> — Hébergement et restauration	2	6	13
<b>R</b> — Autres services	4	25	69
<b>Total:</b>	<b>75</b>	<b>321</b>	<b>875</b>

---

# **Liste alphabétique**





# Liste alphabétique

6233	<b>ABAT-JOUR</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3322	<b>ABAT-JOUR</b> (FAB.)
6016	<b>ABATS COMESTIBLES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1011	<b>ABATS DE BÉTAIL PRÉPARÉS OU NON, COMESTIBLES OU NON</b> (PROD.)
5011	<b>ABEILLES</b> (COMM. DE GROS)
5329	<b>ACCESSOIRES DE COUTURE</b> (COMM. DE GROS)
6239	<b>ACCESSOIRES DE FOYERS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1699	<b>ACCESSOIRES DE SALLES DE BAIN ET DE TOILETTE EN PLASTIQUE</b> (FAB.)
3256	<b>ACCESSOIRES DE VÉHICULES AUTOMOBILES EN MATIÈRE PLASTIQUE</b> (FAB.)
5313	<b>ACCESSOIRES DE VÊTEMENTS POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5439	<b>ACCESSOIRES DÉCORATIFS DE FENÊTRE</b> (COMM. DE GROS)
3257	<b>ACCESSOIRES EN TISSUS POUR VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (FAB.)
5952	<b>ACCESSOIRES ET FOURNITURES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE</b> (COMM. DE GROS)
5922	<b>ACCESSOIRES ET FOURNITURES DE BUREAU</b> (COMM. DE GROS)
5942	<b>ACCESSOIRES ET FOURNITURES DE QUILLES</b> (COMM. DE GROS)
6341	<b>ACCESSOIRES ET FOURNITURES POUR L'AUTOMOBILE</b> (AVEC VENTE DE FOURNITURES POUR LA MAISON, COMM. DE DÉTAIL)
1599	<b>ACCESSOIRES ET PIÈCES DE VÉHICULES AUTOMOBILES EN CAOUTCHOUC</b> (FAB.)
6542	<b>ACCESSOIRES POUR BICYCLETTES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6131	<b>ACCESSOIRES VESTIMENTAIRES POUR FEMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
2699	<b>ACCESSOIRES, ENSEMBLES ET GARNITURES DE CHEMINÉE</b> (FAB.)
7339	<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL</b> (COMPENSATION POUR)
6012	<b>ACCOMMODATION</b> (COMM. DE DÉTAIL)
8152	<b>ACCORDS SUR LE PARTAGE DES IMPÔTS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
6342	<b>ACCUMULATEURS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3391	<b>ACCUMULATEURS</b> (FAB.)
5529	<b>ACCUMULATEURS POUR AUTOMOBILES</b> (COMM. DE GROS)
6343	<b>ACCUMULATEURS USAGÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
8511	<b>ACADÉMIES</b> (ÉCOLES)
3712	<b>ACÉTYLÈNE</b> (FAB.)
7123	<b>ACHETEURS DE COMPTES À RECEVOIR DE MANUFACTURIERS OU COMMERÇANTS</b>
3711	<b>ACIDES CHLORHYDRIQUES</b> (FAB.)
3711	<b>ACIDE FLUORHYDRIQUE</b> (FAB.)
3793	<b>ACIDE NITRIQUE</b> (FAB.)
3711	<b>ACIDE PHOSPHORIQUE</b> (FAB.)
3711	<b>ACIDE SULFURIQUE (Y COMPRIS L'OLÉUM)</b> (FAB.)
3711	<b>ACIDES INORGANIQUES</b> (FAB.)
2919	<b>ACIER FORGÉ</b> (FAB.)
5611	<b>ACIER MOULÉ</b> (COMM. DE GROS)
2912	<b>ACIER MOULÉ</b> (FAB.)
4034	<b>ACIÉRIES</b> (CONSTR.)
9631	<b>ACTEURS, PROPRE COMPTE</b>
7799	<b>ACTUAIRES</b> (SERVICE)
8669	<b>ACUPUNCTEURS</b>

1099	<b>ADDITIFS ALIMENTAIRES (FAB.)</b>
5971	<b>ADDITIFS POUR BÉTON (COMM. DE GROS)</b>
3799	<b>ADDITIFS POUR BÉTON (FAB.)</b>
3799	<b>ADDITIFS POUR PRODUITS PÉTROLIERS (FAB.)</b>
3792	<b>ADHÉSIFS À BASE DE RÉSINE SYNTHÉTIQUE (FAB.)</b>
3792	<b>ADHÉSIFS DE CAOUTCHOUC (FAB.)</b>
4411	<b>ADMINISTRATEUR CONSTRUCTION (SERVICE)</b>
8362	<b>ADMINISTRATION DE PROGRAMMES MUNICIPAUX DE BIEN-ÊTRE</b>
8361	<b>ADMINISTRATION DES PROGRAMMES MUNICIPAUX D'HYGIÈNE</b>
8359	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE N.C.A., ADMINISTRATION LOCALE</b>
8132	<b>ADMISSION DE VISITEURS: TOURISTES ET TRAVAILLEURS TEMPORAIRES (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
5622	<b>ADOUCISSEURS D'EAU (COMM. DE GROS)</b>
5792	<b>ADOUCISSEURS D'EAU POUR LE COMMERCE (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>ADOUCISSEURS DE TISSUS (COMM. DE GROS)</b>
3761	<b>ADOUCISSEURS DE TISSUS (FAB.)</b>
7799	<b>ADRESSAGE D'ENVELOPPES ET DE LETTRES (SERVICE)</b>
4513	<b>AÉRO-CLUBS</b>
5799	<b>AÉRONEFS (COMM. DE GROS)</b>
3211	<b>AÉRONEFS COMPLETS (FAB.)</b>
8152	<b>AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8352	<b>AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8354	<b>AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8254	<b>AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8254	<b>AFFAIRES MUNICIPALES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7512	<b>AFFERMAGE D'ÉDIFICES NON RÉSIDENTIELS</b>
7511	<b>AFFERMAGE D'ÉDIFICES RÉSIDENTIELS</b>
7743	<b>AFFICHES PUBLICITAIRES EN EXTÉRIEUR (SERVICE)</b>
3922	<b>AFFINAGE SECONDAIRE DE MÉTAUX PRÉCIEUX</b>
4544	<b>AFFRÈTEMENT À COQUE NUE (VAISSEAU)</b>
4544	<b>AFFRÈTEMENT DE NAVIRE</b>
4544	<b>AFFRÈTEMENT DE NAVIRE À TEMPS</b>
4544	<b>AFFRÈTEMENT DE NAVIRE AU VOYAGE</b>
9949	<b>AFFÛTAGE DE COUTELLERIE</b>
3081	<b>AFFÛTAGE, RODAGE ET AFFILAGE DU MÉTAL À FORFAIT</b>
9861	<b>ÂGE D'OR</b>
4592	<b>AGENCE D'EXPÉDITION</b>
7793	<b>AGENCE DE COLLECTION</b>
7793	<b>AGENCE DE PERCEPTION</b>
9639	<b>AGENCE DE PERSONNEL</b>
7711	<b>AGENCE DE PLACEMENT DE CADRES</b>
7741	<b>AGENCE DE PUBLICITÉ ET D'ANNONCES</b>
9639	<b>AGENCE DE RÉSERVATIONS</b>
9639	<b>AGENCE DE VENTE DE BILLETS</b>
9661	<b>AGENCE DE VENTE DE BILLETS DE LOTERIE</b>
7031	<b>AGENCE FIDÉICOMMISSAIRE</b>
9799	<b>AGENCE MATRIMONIALE</b>
7799	<b>AGENCES DE BREVETS D'INVENTION (SERVICE)</b>
7791	<b>AGENCES DE DÉTECTIVES</b>
9631	<b>AGENCES DE PRODUCTION (THÉÂTRE)</b>
9631	<b>AGENCES DE PROMOTION (THÉÂTRE)</b>
8591	<b>AGENCES DE RECHERCHES SUR L'ÉDUCATION</b>
9619	<b>AGENCES DE RÉSERVATION, FILMS ET VIDÉOS</b>
3799	<b>AGENTS ANTIMOUSSE (FAB.)</b>
3741	<b>AGENTS CARDIAQUES (FAB.)</b>
3741	<b>AGENTS DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE (FAB.)</b>
3793	<b>AGENTS DE PROPULSION (FAB.)</b>

3799	<b>AGENTS DE RÉTENTION DE LA MOUSSE (FAB.)</b>
7611	<b>AGENTS ET COURTIERS D'ASSURANCES</b>
3741	<b>AGENTS HÉMATOLOGIQUES</b>
3741	<b>AGENTS HYPOTENSIFS (FAB.)</b>
3751	<b>AGENTS LUMINESCENTS, FLUORESCENTS ET PHOSPHORESCENTS POUR PEINTURES (FAB.)</b>
4555	<b>AGENTS MARITIMES</b>
3741	<b>AGENTS OPHTALMIQUES (FAB.)</b>
3741	<b>AGENTS PSYCHOTHÉRAPIQUES (FAB.)</b>
5971	<b>AGENTS TENSIO-ACTIFS (COMM. DE GROS)</b>
3799	<b>AGENTS TENSIO-ACTIFS PRÉPARÉS (FAB.)</b>
5722	<b>AGITATEURS, CONCASSEURS ET TROMMELS, ÉQUIPEMENT MINIER (COMM. DE GROS)</b>
5217	<b>AGNEAU, VIANDE D' (COMM. DE GROS)</b>
0115	<b>AGNEAUX POUR LA CHAIR (ÉLEVAGE)</b>
3992	<b>AGRAFES (FAB.)</b>
5329	<b>AGRAFES DE VÊTEMENTS (COMM. DE GROS)</b>
0231	<b>AGROLOGIE</b>
0231	<b>AGRONOMIE</b>
6015	<b>AGRUMES FRAIS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5216	<b>AGRUMES FRAIS (COMM. DE GROS)</b>
8172	<b>AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8372	<b>AIDE AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8142	<b>AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
8662	<b>AIDE-INFIRMIÈRES</b>
5239	<b>AIDES POUR LES PIEDS (COMM. DE GROS)</b>
9949	<b>AIGUISAGE DE CISEAUX</b>
9949	<b>AIGUISAGE DE SCIES</b>
9949	<b>AIGUISAGE DE TONDEUSES À GAZON</b>
3256	<b>AILES D'AUTOMOBILES EN FIBRE DE VERRE (FAB.)</b>
9991	<b>AIRES DE STATIONNEMENT (AUTOMOBILE)</b>
7611	<b>AJUSTEURS DE RÉCLAMATIONS D'ASSURANCES, INDÉPENDANTS</b>
5749	<b>ALARMES, SAUF LES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES (COMM. DE GROS)</b>
2821	<b>ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES (FAB.)</b>
6597	<b>ALBUMS POUR COLLECTIONS DE MONNAIE ET DE TIMBRES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3712	<b>ALCOOL ÉTHYLIQUE FAITE À PARTIR DE PRODUITS CHIMIQUES (FAB.)</b>
3799	<b>ALCOYLÈNES MÉLANGÉS (FAB.)</b>
1131	<b>ALE, LAGER, STOUT ET PORTER PRESSION (FAB.)</b>
1131	<b>ALE, LAGER, STOUT ET PORTER EN BOUTEILLES (FAB.)</b>
1131	<b>ALE, LAGER, STOUT ET PORTER EN CANNETTES (FAB.)</b>
3081	<b>ALÉSAGE ET PERÇAGE DU MÉTAL À FORFAIT</b>
6359	<b>ALIGNEMENT DU TRAIN AVANT DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
1061	<b>ALIMENTS À PICORER, Y COMPRIS LE MAÏS CONCASSÉ (FAB.)</b>
1061	<b>ALIMENTS COMPLETS POUR ANIMAUX DOMESTIQUES DE FERME (FAB.)</b>
4791	<b>ALIMENTS CONGELÉS (SERVICE D'ENTREPOSAGE)</b>
5212	<b>ALIMENTS CONGELÉS ET EMBALLÉS (COMM. DE GROS)</b>
6019	<b>ALIMENTS DE RÉGIME (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1099	<b>ALIMENTS DIÉTÉTIQUES (FAB.)</b>
5219	<b>ALIMENTS DIÉTÉTIQUES EN CONSERVES (COMM. DE GROS)</b>
5219	<b>ALIMENTS EN CONSERVES (COMM. DE GROS)</b>
1061	<b>ALIMENTS MINÉRAUX POUR ANIMAUX (FAB.)</b>
6019	<b>ALIMENTS NATURELS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5931	<b>ALIMENTS POUR ANIMAUX (COMM. DE GROS)</b>
5931	<b>ALIMENTS POUR ANIMAUX À FOURRURE D'ÉLEVAGE (COMM. DE GROS)</b>
1061	<b>ALIMENTS POUR ANIMAUX À FOURRURE D'ÉLEVAGE (FAB.)</b>
1061	<b>ALIMENTS POUR ANIMAUX AVEC OLIGO-ÉLÉMENTS DE SEL (FAB.)</b>
5931	<b>ALIMENTS POUR ANIMAUX DE MAISON (COMM. DE GROS)</b>
1099	<b>ALIMENTS POUR BÉBÉS (FAB.)</b>

5219	<b>ALIMENTS POUR BÉBÉS, EN CONSERVES</b> (COMM. DE GROS)
1061	<b>ALIMENTS POUR CHIENS ET CHATS</b> (FAB.)
5219	<b>ALIMENTS POUR JEUNES ENFANTS, EN CONSERVES</b> (COMM. DE GROS)
1061	<b>ALIMENTS POUR OISEAUX</b> (FAB.)
6911	<b>ALIMENTS PRÉPARÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5931	<b>ALIMENTS PRÉPARÉS POUR LE BÉTAIL</b> (COMM. DE GROS)
5931	<b>ALIMENTS PRÉPARÉS POUR VOLAILLES</b> (COMM. DE GROS)
3259	<b>ALLUMAGES ÉLECTRONIQUES</b> (FAB.)
2849	<b>ALMANACHS</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
2831	<b>ALMANACHS</b> (PUBLICATION)
3251	<b>ALTERNATEURS ET DYNAMOS DE MOTEURS À COMBUSTION INTERNE</b> (FAB.)
3571	<b>ALUMINE FONDUE BRUTE</b> (FAB.)
2799	<b>ALUMINIUM EN FEUILLES</b> (FAB.)
2961	<b>ALUMINIUM EN FEUILLES (MOINS DE .0060 POUCE D'ÉPAISSEUR)</b> (FAB.)
2951	<b>ALUMINIUM EN LINGOTS</b> (FAB.)
5613	<b>ALUMINIUM ET ALLIAGES D'ALUMINIUM, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE</b> (COMM. DE GROS)
5613	<b>ALUMINIUM, PRODUITS D'ARCHITECTURE ET DE CHARPENTE</b> (COMM. DE GROS)
9654	<b>AMARRAGE, BATEAUX DE PLAISANCE, MARINAS</b>
0232	<b>AMÉLIORATION DES RÉCOLTES, SERVICE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION</b>
8375	<b>AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8275	<b>AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
4219	<b>AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS</b>
2521	<b>ÂMES DE BILLES DE PLACAGE</b> (FAB.)
0621	<b>AMIANTE, FIBRE TRAVAILLÉE</b>
9861	<b>AMICALE</b>
3711	<b>AMMONIAQUES</b> (FAB.)
3254	<b>AMORTISSEURS</b> (FAB.)
0621	<b>AMOSITE, FIBRE TRAVAILLÉE</b>
6551	<b>AMPLIFICATEURS POUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5749	<b>AMPOULES ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
3741	<b>ANALGÉSIFIQUES ET ANTIPYRÉTIQUES INTERNES</b> (FAB.)
0229	<b>ANALYSE DU SOL</b>
7721	<b>ANALYSE ET CONCEPTUALISATION INFORMATIQUE</b> (SERVICE)
5711	<b>ANDAINEUSES ET MOISSONNEUSES-ANDAINEUSES</b> (COMM. DE GROS)
3111	<b>ANDAINEUSES ET MOISSONNEUSES-ANDAINEUSES</b> (FAB.)
3741	<b>ANESTHÉSIFIQUES</b> (FAB.)
8652	<b>ANESTHÉSISTES</b>
3711	<b>ANHYDRIDE ARSENIQUE</b> (FAB.)
3711	<b>ANHYDRIDE CARBONIQUE</b> (FAB.)
3711	<b>ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE</b> (FAB.)
3711	<b>ANHYDRIDE SULFUREUX</b> (FAB.)
0122	<b>ANIMAUX À FOURRURE D'ÉLEVAGE</b>
5011	<b>ANIMAUX DE FERME</b> (COMM. DE GROS)
0129	<b>ANIMAUX DE LABORATOIRE</b> (ÉLEVAGE)
6596	<b>ANIMAUX DE MAISON</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5011	<b>ANIMAUX DE MAISON</b> (COMM. DE GROS)
0129	<b>ANIMAUX FAMILIERS TELS QUE LES CHIENS, LES CHATS ET LES OISEAUX</b> (ÉLEVAGE)
3932	<b>ANIMAUX REMBOURRÉS ET EN PELUCHE</b> (FAB.)
0339	<b>ANIMAUX SAUVAGES CAPTURÉS POUR LES FERMES D'ÉLEVAGE DU GIBIER</b>
0339	<b>ANIMAUX SAUVAGES CAPTURÉS POUR LES JARDINS ZOOLOGIQUES</b>
2831	<b>ANNUAIRES</b> (PUBLICATION)
2831	<b>ANNUAIRES DE VILLE</b> (PUBLICATION)
2849	<b>ANNUAIRES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
2831	<b>ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES</b> (PUBLICATION)
3041	<b>ANODISATION DU MÉTAL SUR COMMANDE</b>

- 2432 **ANORAKS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS** (FAB.)  
4814 **ANTENNES COMMUNAUTAIRES** (SERVICE DE TÉLÉVISION PAR)  
4299 **ANTENNES RÉSIDENTIELLES** (INSTALLATION)  
5231 **ANTI-ACIDES, PRÉPARATIONS** (COMM. DE GROS)  
3741 **ANTIBIOTIQUES** (FAB.)  
5231 **ANTIBIOTIQUES, MÉDICAMENTS** (COMM. DE GROS)  
3741 **ANTICONVULSIFS** (FAB.)  
5529 **ANTIGEL D'AUTOMOBILE** (COMM. DE GROS)  
6591 **ANTIQUITÉS** (COMM. DE DÉTAIL)  
5971 **ANTIROUILLE** (COMM. DE GROS)  
3741 **ANTISEPTIQUES** (FAB.)  
3771 **ANTISEPTIQUES BUCCAUX NON MÉDICAMENTEUX** (FAB.)  
5231 **ANTISEPTIQUES, PRÉPARATIONS** (COMM. DE GROS)  
3771 **ANTISUDORIFIQUES** (FAB.)  
3741 **ANTIVOMISSANTS** (FAB.)
- 6599 **APPAREILS AUDITIFS** (COMM. DE DÉTAIL)  
6233 **APPAREILS D'ÉCLAIRAGE** (COMM. DE DÉTAIL)  
5741 **APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET LAMPES** (COMM. DE GROS)  
3011 **APPAREILS DE CHAUFFAGE DE L'EAU D'ALIMENTATION POUR LES CHAUDIÈRES MÉCANIQUES** (FAB.)  
6221 **APPAREILS DE CLIMATISATION TRANSPORTABLES, USAGE DOMESTIQUE** (COMM. DE DÉTAIL)  
3361 **APPAREILS DE TRAITEMENT DE DONNÉES** (FAB.)  
5411 **APPAREILS ÉLECTRIQUES DE SOINS PERSONNELS** (COMM. DE GROS)  
3339 **APPAREILS ÉLECTRIQUES POUR L'ÉCLAIRAGE DES RUES** (SAUF LE MATÉRIEL DE SIGNALISATION) (FAB.)  
6211 **APPAREILS MÉNAGERS** (AVEC VENTE DE MEUBLES DE MAISON, COMM. DE DÉTAIL)  
6221 **APPAREILS MÉNAGERS** (COMM. DE DÉTAIL)  
5411 **APPAREILS MÉNAGERS ÉLECTRIQUES DE CUISINE** (COMM. DE GROS)  
5411 **APPAREILS MÉNAGERS ÉLECTRIQUES, NEUFS ET USAGÉS** (COMM. DE GROS)  
6591 **APPAREILS MÉNAGERS USAGÉS** (COMM. DE DÉTAIL)  
6599 **APPAREILS ORTHOPÉDIQUES** (COMM. DE DÉTAIL)  
3915 **APPAREILS ORTHOPÉDIQUES** (FAB.)  
5915 **APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES ET ACCESSOIRES** (COMM. DE GROS)  
6221 **APPAREILS POUR L'ENTRETIEN DES PLANCHERS ET TAPIS, USAGE DOMESTIQUE** (COMM. DE DÉTAIL)  
6392 **APPAREILS RADIO (INCLUANT C.B. OU G.R.S.) DE VÉHICULES AUTOMOBILES** (COMM. DE DÉTAIL)  
6222 **APPAREILS RADIO (RÉCEPTEURS)** (COMM. DE DÉTAIL)  
6392 **APPAREILS STÉRÉOPHONIQUES DE VÉHICULES AUTOMOBILES** (INSTALLATION ET RÉPARATION)  
6222 **APPAREILS TÉLÉPHONIQUES** (COMM. DE DÉTAIL)  
7511 **APPARTEMENT HÔTEL, EXPLOITATION D'**  
5011 **APPÂTS VIVANTS** (COMM. DE GROS)  
7795 **APPELS TÉLÉPHONIQUES** (SERVICE DE TRANSMISSION)  
6532 **APPLICATEURS À PEINTURE** (COMM. DE DÉTAIL)  
8161 **APPLICATION DE LA QUARANTAINE (MALADIES CONTAGIEUSES)** (ADMINISTRATION FÉDÉRALE)  
8684 **APPLICATION DE PROGRAMMES DE SANTÉ PUBLIQUE**  
1992 **APPRÊTAGE HYDROFUGE DE L'ÉTOFFE** (FAB.)  
6532 **APPRÊTS À PEINTURE, SCELLANTS ET SOUS-COUCHES** (COMM. DE DÉTAIL)  
3751 **APPRÊTS ET SOUS-COUCHES** (FAB.)
- 3059 **AQUARIUM** (FAB.)  
9696 **AQUARIUMS**  
6596 **AQUARIUMS** (COMM. DE DÉTAIL)
- 1099 **ARACHIDES ÉCALÉES OU PRÉPARÉES D'AUTRES FAÇONS** (FAB.)  
8131 **ARBITRAGE** (SERVICES FÉDÉRAUX)  
8231 **ARBITRAGE** (SERVICES PROVINCIAUX)

9696	<b>ARBORETUMS</b>
0411	<b>ARBRES DE NOËL (SAUVAGEON) (ABATTAGE)</b>
0169	<b>ARBRES DE NOËL CULTIVÉS (PROD.)</b>
6522	<b>ARBRES ET ARBUSTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0163	<b>ARBRES ET ARBUSTES ORNEMENTAUX (PROD.)</b>
0163	<b>ARBRES FRUITIERS (PROD.)</b>
5019	<b>ARBRES ORNEMENTAUX (COMM. DE GROS)</b>
7751	<b>ARCHITECTES ÉTABLIS À LEUR COMPTE</b>
8551	<b>ARCHIVES</b>
4276	<b>ARDOISE, GRANIT ET MARBRE (POSE À L'INTÉRIEUR)</b>
4231	<b>ARDOISE, GRANIT ET MARBRE (POSE, TRAVAIL D'EXTÉRIEUR)</b>
7512	<b>ARÉNA, EXPLOITATION D'</b>
4022	<b>ARÉNAS (CONSTR.)</b>
2959	<b>ARGENT (FAB.)</b>
6561	<b>ARGENTERIE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5961	<b>ARGENTERIE (COMM. DE GROS)</b>
3799	<b>ARGILES, TERRES ET AUTRES PRODUITS MINÉRAUX ACTIVÉS (FAB.)</b>
3099	<b>ARMES À FEU (FAB.)</b>
5942	<b>ARMES À FEU ET MUNITIONS (COMM. DE GROS)</b>
5421	<b>ARMOIRES DE CUISINE AMOVIBLES (COMM. DE GROS)</b>
5639	<b>ARMOIRES DE CUISINE ET DESSUS DE COMPTOIR (COMM. DE GROS)</b>
2542	<b>ARMOIRES DE CUISINE PRÉFABRIQUÉES EN BOIS (FAB.)</b>
2611	<b>ARMOIRES DE MAISON NON FIXÉES EN BOIS (FAB.)</b>
2619	<b>ARMOIRES DE MAISON NON FIXÉES EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
2694	<b>ARMOIRES DE SÛRETÉ (FAB.)</b>
4274	<b>ARMOIRES ENCASTRÉES (CONSTR.)</b>
9949	<b>ARMURERIE</b>
7754	<b>ARPENTAGE (SERVICE)</b>
4513	<b>ARPENTAGE AÉRIEN</b>
3111	<b>ARRACHEUSES DE POMME DE TERRE (FAB.)</b>
4551	<b>ARRIMAGE DES BATEAUX</b>
8111	<b>ARSENAL MARITIME</b>
5439	<b>ARTICLES D'ART ET DE DÉCORATION DE MAISON (COMM. DE GROS)</b>
3512	<b>ARTICLES D'ART ET DE DÉCORATION EN PORCELAINE (FAB.)</b>
3562	<b>ARTICLES D'ART ET DE DÉCORATION EN VERRE (Y COMPRIS EN VERRE TAILLÉ) (FAB.)</b>
6041	<b>ARTICLES DE FUMEURS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3999	<b>ARTICLES DE FUMEURS (FAB.)</b>
9919	<b>ARTICLES DE MAISON, MEUBLES ET APPAREILS MÉNAGERS (LOCATION)</b>
6131	<b>ARTICLES DE MODE POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5319	<b>ARTICLES DE MODISTE (COMM. DE GROS)</b>
6599	<b>ARTICLES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9919	<b>ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS (SAUF EMBARCATIONS)(LOCATION)</b>
5431	<b>ARTICLES DE TABLE EN CÉRAMIQUE (COMM. DE GROS)</b>
3512	<b>ARTICLES DE TABLE EN CÉRAMIQUE (FAB.)</b>
1699	<b>ARTICLES DE TABLE EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
5621	<b>ARTICLES DOMESTIQUES POUR LA PRÉPARATION ET LA CONSERVATION DES ALIMENTS (COMM. DE GROS)</b>
2599	<b>ARTICLES EN BOIS POUR LA PRÉPARATION DES ALIMENTS (FAB.)</b>
3049	<b>ARTICLES EN MÉTAL POUR LA CONSERVATION DES ALIMENTS (FAB.)</b>
1699	<b>ARTICLES EN PLASTIQUE POUR LA CONSERVATION DES ALIMENTS (FAB.)</b>
1699	<b>ARTICLES MÉNAGERS ET PERSONNELS EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
5793	<b>ARTICLES OPTIQUES ET OPHTALMIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3049	<b>ARTICLES POUR LA CUISSON EN MÉTAL (SAUF ÉLECTRIQUES, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS) (FAB.)</b>
4241	<b>ARTICLES SANITAIRES (INSTALLATION)</b>
9999	<b>ARTISTES (PEINTRES), PROPRE COMPTE</b>

3192	<b>ASCENSEURS (FAB.)</b>
4291	<b>ASCENSEURS ET ESCALIERS MÉCANIQUES (ENTRETIEN ET RÉPARATION)</b>
4291	<b>ASCENSEURS ET ESCALIERS MÉCANIQUES (INSTALLATION)</b>
0152	<b>ASPERGES (CULT.)</b>
1031	<b>ASPERGES EN CONSERVES (FAB.)</b>
4216	<b>ASPHALTAGE D'AIRES DE STATIONNEMENT</b>
4216	<b>ASPHALTAGE DES VOIES PRIVÉES</b>
3611	<b>ASPHALTE (FAB.)</b>
3699	<b>ASPHALTE LIQUIDE (FAB.)</b>
3699	<b>ASPHALTE PREMÉLANGÉ (FAB.)</b>
5411	<b>ASPIRATEURS (COMM. DE GROS)</b>
3311	<b>ASPIRATEURS (FAB.)</b>
6221	<b>ASPIRATEURS, USAGE DOMESTIQUE (SAUF VENTE DIRECTE) (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1099	<b>ASSAISONNEMENTS ALIMENTAIRES (FAB.)</b>
8251	<b>ASSEMBLÉE NATIONALE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
4223	<b>ASSISES DE TIGES, BARRES, TREILLIS MÉTALLIQUES ET CAGES À ARMER LE BÉTON (INSTALLATION)</b>
8162	<b>ASSISTANCE SOCIALE (COÛTS PARTAGÉS), ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS COMMERCIALES SANS BUT LUCRATIF</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS D'ADMINISTRATEURS D'HÔPITAUX</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS D'ADMINISTRATEURS DE PERSONNEL</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES</b>
9999	<b>ASSOCIATIONS D'AUTOMOBILISTES</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS D'AVOCATS</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS D'ERGOTHÉRAPEUTES</b>
9851	<b>ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS, PARTI POLITIQUE</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS D'HOMMES D'AFFAIRES, SANS BUT LUCRATIF</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS D'INFIRMIERS ET D'INFIRMIÈRES</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS D'INGÉNIEURS</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS D'OPTOMÉTRISTES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE BANQUES</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE CHIROPRACTIENS</b>
9851	<b>ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES, PARTI POLITIQUE</b>
9861	<b>ASSOCIATIONS DE COMMUNAUTÉS ETHNIQUES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS DE COMPTABLES DE GESTION</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS DE COMPTABLES PROFESSIONNELS</b>
9851	<b>ASSOCIATIONS DE COMTÉS, PARTI POLITIQUE</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS DE CONSEILLERS EN GESTION</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE CONSTRUCTEURS</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE COURTIERS</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE DENTISTES</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE DIÉTÉTISTES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE DISTRIBUTEURS D'ÉQUIPEMENT</b>
9851	<b>ASSOCIATIONS DE DISTRICTS, PARTI POLITIQUE</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE FABRICANTS DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE GROSSISTES (FRUITS)</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE MAISONS D'ENTREPOSAGE</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE MANUFACTURIERS</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE MÉDECINS</b>
8691	<b>ASSOCIATIONS DE MESURES D'URGENCE</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE PHARMACIENS</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE PHYSIOTHÉRAPEUTES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS AGRICOLES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS MINIERS</b>

8691	<b>ASSOCIATIONS DE PROMOTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
8691	<b>ASSOCIATIONS DE PROMOTION DE SERVICES DE SOINS DE SANTÉ</b>
9861	<b>ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE PSYCHOLOGUES</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE RESTAURATEURS</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS DE TRANSPORTEURS (FRET)</b>
9831	<b>ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS SOCIAUX</b>
8691	<b>ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE PROMOTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
9821	<b>ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES SANS BUT LUCRATIF</b>
9841	<b>ASSOCIATIONS OUVRIÈRES</b>
9839	<b>ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES (SAUF SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX)</b>
9861	<b>ASSOCIATIONS/CLUBS COMMUNAUTAIRES</b>
7339	<b>ASSURANCE «GARANTIE»</b>
7331	<b>ASSURANCE ACCIDENTS ET ASSURANCE MALADIE, DIVISIONS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE</b>
7339	<b>ASSURANCE BIENS ET RISQUES DIVERS</b>
7331	<b>ASSURANCE DENTAIRE</b>
7339	<b>ASSURANCE FEU ET VOL</b>
7339	<b>ASSURANCE RESPONSABILITÉ</b>
7339	<b>ASSURANCE-AUTOMOBILE</b>
7321	<b>ASSURANCE-DÉPÔTS, SOCIÉTÉS D'</b>
7331	<b>ASSURANCE-YEUX</b>
7339	<b>ASSURANCES GÉNÉRALES</b>
7339	<b>ASSURANCES MARITIMES</b>
7611	<b>ASSURANCES, AGENCE D'</b>
9942	<b>ATELIER DE SOUDURE</b>
4021	<b>ATELIERS (CONSTR.)</b>
9642	<b>ATHLÈTES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS</b>
5991	<b>ATLAS (COMM. DE GROS)</b>
2831	<b>ATLAS (PUBLICATION)</b>
6531	<b>ATTACHES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1719	<b>ATTACHES ET LAISSES POUR ANIMAUX EN CUIR (FAB.)</b>
3261	<b>ATTELAGES DE MATÉRIEL FERROVIAIRE ROULANT (FAB.)</b>
8171	<b>ATTRIBUTION DE PERMIS AUX SERVICES DE COMMUNICATIONS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8171	<b>ATTRIBUTION DE PERMIS AUX TRANSPORTEURS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8161	<b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE RECHERCHES (SCIENCES DE LA SANTÉ), ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
9111	<b>AUBERGES DE JEUNESSE</b>
9111	<b>AUBERGES ROUTIÈRES</b>
5512	<b>AUTOBUS (COMM. DE GROS)</b>
4571	<b>AUTOBUS (SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN URBAIN ET SUBURBAIN)</b>
4572	<b>AUTOBUS (SERVICE INTERURBAIN DE TRANSPORT DE PASSAGERS)</b>
3231	<b>AUTOBUS ET AUTOCARS (FAB.)</b>
4574	<b>AUTOBUS NOLISÉ (SERVICE)</b>
4573	<b>AUTOBUS SCOLAIRE (SERVICE)</b>
5512	<b>AUTOBUS SCOLAIRES (COMM. DE GROS)</b>
5512	<b>AUTOCARS (COMM. DE GROS)</b>
4572	<b>AUTOCARS (EXPLOITATION DE LIGNES INTERURBAINES ET RURALES)</b>
9921	<b>AUTOMOBILES (LOCATION OU LOCATION-VENTE SANS CONDUCTEUR)</b>
6312	<b>AUTOMOBILES D'OCCASION (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6311	<b>AUTOMOBILES NEUVES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5511	<b>AUTOMOBILES NEUVES OU USAGÉES (COMM. DE GROS)</b>
3261	<b>AUTOMOTRICES MINIÈRES ET INDUSTRIELLES (FAB.)</b>
3341	<b>AUTOVIDÉOS (FAB.)</b>
3211	<b>AUTRE ÉQUIPEMENT ET PIÈCES D'AÉRONEFS (FAB.)</b>
3339	<b>AUTRE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE (FAB.)</b>



3121	<b>AUTRE MATÉRIEL DE CLIMATISATION (FAB.)</b>
3372	<b>AUTRE MATÉRIEL DE COMMUTATION ET DE PROTECTION (FAB.)</b>
3192	<b>AUTRE MATÉRIEL DE MANUTENTION (FAB.)</b>
3599	<b>AUTRE MICA TRAVAILLÉ (FAB.)</b>
2721	<b>AUTRE PAPIER DE CONSTRUCTION ENDUIT OU IMPRÉGNÉ (FAB.)</b>
3571	<b>AUTRES ABRASIFS ARTIFICIELS BRUTS (FAB.)</b>
3571	<b>AUTRES ABRASIFS DE BASE (FAB.)</b>
3352	<b>AUTRES ACCESSOIRES DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE (FAB.)</b>
3331	<b>AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGES ÉLECTRIQUES POUR IMMEUBLES (FAB.)</b>
3332	<b>AUTRES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE POUR MAISON (FAB.)</b>
3053	<b>AUTRES ATTACHES (FAB.)</b>
2541	<b>AUTRES BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS À CHARPENTE DE BOIS (FAB.)</b>
3241	<b>AUTRES CARROSSERIES DE CAMIONS (FAB.)</b>
2713	<b>AUTRES CARTONS (FAB.)</b>
1712	<b>AUTRES CHAUSSURES (FAB.)</b>
1061	<b>AUTRES COMPLÉMENTS D'ALIMENTS POUR ANIMAUX (FAB.)</b>
1521	<b>AUTRES COURROIES EN CAOUTCHOUC (FAB.)</b>
1711	<b>AUTRES CUIRS (FAB.)</b>
3059	<b>AUTRES DEMI-PRODUITS DE BASE EN MÉTAL (FAB.)</b>
3392	<b>AUTRES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE NON PORTEURS DE COURANT (FAB.)</b>
2549	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION FABRIQUÉS EN BOIS (FAB.)</b>
3791	<b>AUTRES ENCRE D'IMPRIMERIE (FAB.)</b>
2911	<b>AUTRES FERRO-ALLIAGES (FAB.)</b>
3381	<b>AUTRES FILS ET CÂBLES ISOLÉS (FAB.)</b>
2951	<b>AUTRES FORMES PRIMAIRES EN ALUMINIUM OU ALLIAGES D'ALUMINIUM (FAB.)</b>
2999	<b>AUTRES FORMES PRIMAIRES EN MÉTAUX COMMUNS NON FERREUX (FAB.)</b>
2592	<b>AUTRES FORMES TOURNÉES ET FAÇONNÉES (Y COMPRIS LES SCULPTURES ET LES MOULURES, SAUF LE BOIS TRAVAILLÉ) EN BOIS (FAB.)</b>
3611	<b>AUTRES GAZ DE PÉTROLE LIQUIFIÉS (FAB.)</b>
2819	<b>AUTRES IMPRIMÉS</b>
3996	<b>AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE (FAB.)</b>
3911	<b>AUTRES INSTRUMENTS ET APPAREILS DE MESURE ET INSTRUMENTS MESUREURS-CONTRÔLEURS (FAB.)</b>
0152	<b>AUTRES LÉGUMES (CULT.)</b>
3111	<b>AUTRES MACHINES ET MATÉRIEL AGRICOLES (FAB.)</b>
3199	<b>AUTRES MACHINES ET MATÉRIEL INDUSTRIEL SPÉCIAUX (FAB.)</b>
2691	<b>AUTRES MATELAS (FAB.)</b>
3592	<b>AUTRES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN AMIANTE ET EN FIBROCIMENT (FAB.)</b>
3071	<b>AUTRES MATÉRIELS DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE ET À VAPEUR (FAB.)</b>
3721	<b>AUTRES MATIÈRES FERTILISANTES (FAB.)</b>
3594	<b>AUTRES MATIÈRES ISOLANTES THERMIQUES ET ACOUSTIQUES NON RIGIDES (FAB.)</b>
3591	<b>AUTRES MATIÈRES RÉFRACTAIRES (FAB.)</b>
3741	<b>AUTRES MÉDICAMENTS ET PRODUITS D'USAGE VÉTÉRINAIRE (FAB.)</b>
3741	<b>AUTRES MÉDICAMENTS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES (FAB.)</b>
1052	<b>AUTRES MÉLANGES À BASE DE FARINE (FAB.)</b>
2692	<b>AUTRES MEUBLES D'USAGE SPÉCIAL (SAUF DE MAISON ET DE BUREAU) (FAB.)</b>
2642	<b>AUTRES MEUBLES DE BUREAU EN BOIS (FAB.)</b>
2641	<b>AUTRES MEUBLES DE BUREAU EN MÉTAL (FAB.)</b>
2619	<b>AUTRES MEUBLES DE MAISON EN MÉTAL (FAB.)</b>
2612	<b>AUTRES MEUBLES DE MAISON REMBOURRÉS (FAB.)</b>
0619	<b>AUTRES MINÉRAIS MÉTALLIQUES</b>
0629	<b>AUTRES MINÉRAIS NON MÉTALLIQUES</b>
3379	<b>AUTRES MOTEURS ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
2711	<b>AUTRES PÂTES À PAPIER (FAB.)</b>
3311	<b>AUTRES PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS (FAB.)</b>
0151	<b>AUTRES PETITS FRUITS (CULT.)</b>
3196	<b>AUTRES PIÈCES DE MACHINES ET DE MATÉRIEL SERVANT À LA CONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN (FAB.)</b>

3255	<b>AUTRES PIÈCES DE ROUES ET DE FREINS POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>
3254	<b>AUTRES PIÈCES POUR SYSTÈMES DE DIRECTION ET SUSPENSION DE VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>
3191	<b>AUTRES POMPES (FAB.)</b>
3729	<b>AUTRES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES FORMULÉS (FAB.)</b>
3711	<b>AUTRES PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES (FAB.)</b>
3592	<b>AUTRES PRODUITS DE BASE EN AMIANTE ET EN FIBROCIMENT (FAB.)</b>
3549	<b>AUTRES PRODUITS DE BASE EN BÉTON (FAB.)</b>
3594	<b>AUTRES PRODUITS DE BASE EN FIBRE DE VERRE (FAB.)</b>
3593	<b>AUTRES PRODUITS DE BASE EN GYPSE (FAB.)</b>
3511	<b>AUTRES PRODUITS DE CONSTRUCTION EN ARGILE (FAB.)</b>
1021	<b>AUTRES PRODUITS DE LA PÊCHE (ABATS COMESTIBLES) (PROD.)</b>
3761	<b>AUTRES PRODUITS DE NETTOYAGE (FAB.)</b>
3069	<b>AUTRES PRODUITS DE QUINCAILLERIE (FAB.)</b>
3771	<b>AUTRES PRODUITS DE TOILETTE ET DE BEAUTÉ (FAB.)</b>
3611	<b>AUTRES PRODUITS DU PÉTROLE (FAB.)</b>
1641	<b>AUTRES PRODUITS EN MATIÈRE PLASTIQUE STRATIFIÉE SOUS PRESSION (FAB.)</b>
3039	<b>AUTRES PRODUITS EN MÉTAL DE CONSTRUCTION ET D'ARCHITECTURE (FAB.)</b>
3011	<b>AUTRES PRODUITS EN TÔLE FORTE (FAB.)</b>
2599	<b>AUTRES PRODUITS FINIS EN BOIS (FAB.)</b>
3599	<b>AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES DE BASE (FAB.)</b>
3042	<b>AUTRES RÉCIPIENTS ET CONTENANTS EN MÉTAL (FAB.)</b>
3561	<b>AUTRES RÉCIPIENTS ET CONTENANTS EN VERRE (FAB.)</b>
6359	<b>AUTRES RÉPARATIONS SPÉCIALISÉES DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
2733	<b>AUTRES SACS DE PAPIER (FAB.)</b>
1932	<b>AUTRES SACS ET PochES EN MATIÈRE TEXTILE (FAB.)</b>
8111	<b>AUTRES SERVICES DE DÉFENSE NATIONALE</b>
8591	<b>AUTRES SERVICES PSYCHOLOGIQUES À L'ÉDUCATION</b>
3092	<b>AUTRES SOUPAPES</b>
3799	<b>AUTRES SPÉCIALITÉS CHIMIQUES INDUSTRIELLES (FAB.)</b>
1821	<b>AUTRES TISSUS DE LAINE (FAB.)</b>
3371	<b>AUTRES TRANSFORMATEURS (SAUF ÉLECTRONIQUES) (FAB.)</b>
1831	<b>AUTRES TRICOTS (Y COMPRIS CEUX FABRIQUÉS GRÂCE AUX PROCÉDÉS MALIMO, ARACHNÉ OU TOUT AUTRE PROCÉDÉ SEMBLABLE) (FAB.)</b>
2492	<b>AUTRES UNIFORMES ET VÊTEMENTS PROFESSIONNELS POUR HOMMES, FEMMES, ADOLESCENTS, JEUNES FILLES ET ENFANTS (FAB.)</b>
3361	<b>AUTRES UNITÉS PÉRIPHÉRIQUES D'ORDINATEURS (FAB.)</b>
2496	<b>AUTRES VÊTEMENTS DE BASE (FAB.)</b>
2445	<b>AUTRES VÊTEMENTS DE NUIT POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
2434	<b>AUTRES VÊTEMENTS DE NUIT POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
2495	<b>AUTRES VÊTEMENTS EN FOURRURE (FAB.)</b>
2442	<b>AUTRES VÊTEMENTS SPORTS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
1931	<b>AUVENTS (FAB.)</b>
3049	<b>AUVENTS EN MÉTAL (FAB.)</b>
4232	<b>AUVENTS, MARQUISES ET VOLETS (POSE)</b>
7761	<b>AVOCATS-CONSEILS (SERVICE)</b>
5012	<b>AVOINE (COMM. DE GROS)</b>
0131	<b>AVOINE (CULT.)</b>
0135	<b>AVOINE COUPÉE POUR LE FOURRAGE (CULT.)</b>
3711	<b>AZOTE (FAB.)</b>

## B

1931	<b>BÂCHES (FAB.)</b>
1011	<b>BACON (PROD.)</b>

- 5231 **BACTÉRIOLOGIQUES, MÉDICAMENTS** (COMM. DE GROS)  
5999 **BADGES ET BIBELOTS** (COMM. DE GROS)  
3039 **BAGUETTES D'ANGLES MÉTALLIQUES** (FAB.)  
3091 **BAIGNOIRES EN ACIER** (FAB.)  
1699 **BAIGNOIRES EN PLASTIQUE** (FAB.)  
5622 **BAIGNOIRES ET ÉVIERS** (COMM. DE GROS)  
9799 **BAIN DE VAPEUR**  
9799 **BAIN TURC**  
0219 **BAINS PARASITICIDES POUR OVINS ET CARPINS**  
3991 **BALAIS** (FAB.)  
5999 **BALAIS, BROSSES ET VADROUILLES** (COMM. DE GROS)  
5791 **BALANCES À BASCULES** (COMM. DE GROS)  
3196 **BALAYEUSES DE CHEMINS, DE RUES ET D'ENTREPÔTS** (FAB.)  
5721 **BALAYEUSES DE RUE ET MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT** (COMM. DE GROS)  
4292 **BALCONS DE MÉTAL** (INSTALLATION)  
4225 **BALCONS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON** (INSTALLATION)  
6541 **BALLE-MOLLE, ÉQUIPEMENT DE** (COMM. DE DÉTAIL)  
3932 **BALLES (JOUET) ET BALLONS** (FAB.)  
5941 **BALLES À JOUER** (COMM. DE GROS)  
3915 **BANDAGES CERVICAUX** (FAB.)  
1994 **BANDAGES CHIRURGICAUX** (FAB.)  
5239 **BANDAGES, PANSEMENTS ET GAZES** (COMM. DE GROS)  
3994 **BANDES ENREGISTRÉES** (DUPLICATION)  
5952 **BANDES MAGNÉTIQUES ET CASSETTES** (COMM. DE GROS)  
3994 **BANDES MAGNÉTIQUES PRÉENREGISTRÉES** (FAB.)  
3994 **BANDES MAGNÉTIQUES VIERGES** (FAB.)  
7011 **BANQUE DU CANADA**  
7021 **BANQUES À CHARTE**  
7129 **BANQUES D'AFFAIRES**  
7029 **BANQUES D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**  
7411 **BANQUIERS DE TITRES**  
2541 **BARAQUES INDUSTRIELLES PRÉFABRIQUÉES À CHARPENTE DE BOIS** (FAB.)  
5232 **BARBE, PRODUITS POUR LA** (COMM. DE GROS)  
9711 **BARBIERS**  
2451 **BARBOTEUSES POUR BÉBÉS** (FAB.)  
4235 **BARDEAUX BITUMES POUR TOIT** (POSE)  
2511 **BARDEAUX DE BOIS** (FAB.)  
3592 **BARDEAUX EN FIBROCIMENT** (FAB.)  
2721 **BARDEAUX EN PAPIER DE CHIFFON ET D'AMIANTE SATURÉ D'ASPHALTE (Y COMPRIS LES PAREMENTS DE BARDEAUX)** (FAB.)  
5631 **BARDEAUX ET BARDEAUX FENDUS EN BOIS** (COMM. DE GROS)  
2511 **BARDEAUX FENDUS EN BOIS** (FAB.)  
4235 **BARDEAUX FENDUS ET BARDEAUX DE BOIS POUR TOIT** (POSE)  
4031 **BARRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES** (CONSTR.)  
2962 **BARRE, TIGES ET PROFILÉS DE CHARPENTE EN ALUMINIUM ET ALLIAGES D'ALUMINIUM** (FAB.)  
9839 **BARREAUX**  
3254 **BARRES D'ACCOUPLLEMENT** (FAB.)  
2951 **BARRES D'ALUMINIUM À FIL REFOULÉ** (FAB.)  
3111 **BARRES D'OUTILS ET BARRES PORTE-OUTILS** (FAB.)  
3254 **BARRES DE CONTRÔLE ET ENSEMBLE DE SUSPENSION** (FAB.)  
3254 **BARRES DE STABILISATION ET DISPOSITIFS ANTIROULIS** (FAB.)  
3111 **BARRES DE TRACTION À ROUES POUR ÉLÉMENTS DE HERSES ET DE HOUES ROTATIVES** (FAB.)  
2971 **BARRES ET TIGES EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE** (FAB.)  
2919 **BARRES LAMINÉES À CHAUD OU PARACHEVÉES À FROID** (FAB.)  
3099 **BARRES OU TIGES D'ACIER OUVRÉES** (FAB.)  
5611 **BARRES, TIGES ET CORNIÈRES D'ACIER** (COMM. DE GROS)  
3052 **BARRIÈRES EN FILS DE FER** (FAB.)

9221	<b>BARS</b>
2494	<b>BAS (FAB.)</b>
2494	<b>BAS DE SOIE (FAB.)</b>
3915	<b>BAS ÉLASTIQUES (FAB.)</b>
5313	<b>BAS ET CHAUSSETTES POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
6141	<b>BAS ET COLLANTS POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2494	<b>BAS-CULOTTE (FAB.)</b>
5313	<b>BAS-CULOTTES POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
3369	<b>BASCULES ET BALANCES DE MAGASINS, D'USAGE DOMESTIQUE ET DE BUREAU (FAB.)</b>
3369	<b>BASCULES ET BALANCES INDUSTRIELLES (FAB.)</b>
8111	<b>BASE AÉRIENNE MILITAIRE</b>
8111	<b>BASE NAVALE MILITAIRE</b>
6541	<b>BASEBALL, ÉQUIPEMENT DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2691	<b>BASES DE LIT REMBOURRÉES (FAB.)</b>
3711	<b>BASES INORGANIQUES (FAB.)</b>
6322	<b>BATEAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
4549	<b>BATEAUX (LOCATION À DES FINS COMMERCIALES)</b>
6322	<b>BATEAUX À VOILE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5799	<b>BATEAUX À VOILE (COMM. DE GROS)</b>
3281	<b>BATEAUX À VOILES (FAB.)</b>
5799	<b>BATEAUX DE PÊCHE (COMM. DE GROS)</b>
3271	<b>BATEAUX DE PÊCHE (FAB.)</b>
5799	<b>BATEAUX DE PLAISANCE (COMM. DE GROS)</b>
3281	<b>BATEAUX HORS-BORD (FAB.)</b>
4549	<b>BATEAUX POUR EXCURSION TOURISTIQUE (EXPLOITATION)</b>
4549	<b>BATEAUX-TAXIS (EXPLOITATION)</b>
2541	<b>BÂTIMENTS COMMERCIAUX PRÉFABRIQUÉS (MOTELS, BOUTIQUES, ENTREPÔTS, ETC.) À CHARPENTE DE BOIS (FAB.)</b>
7511	<b>BÂTIMENTS D'APPARTEMENTS, EXPLOITATION DE</b>
4021	<b>BÂTIMENTS MINIERS (CONSTR.)</b>
4024	<b>BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS (CONSTR. D'AJOUTS)</b>
4024	<b>BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS (RÉNOVATION)</b>
4024	<b>BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS (RÉPARATION GÉNÉRALE)</b>
3032	<b>BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS TRANSPORTABLES EN MÉTAL (FAB.)</b>
4013	<b>BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (CONSTR. D'AJOUTS)</b>
4013	<b>BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (RÉNOVATION)</b>
4013	<b>BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (RÉPARATION GÉNÉRALE)</b>
3032	<b>BÂTIMENTS UTILITAIRES DE CHARPENTE D'ACIER PRÉFABRIQUÉS ET TRANSPORTABLES (FAB.)</b>
2699	<b>BÂTIS DE MEUBLES EN BOIS OU EN MÉTAL (FAB.)</b>
0223	<b>BATTAGE DES RÉCOLTES</b>
6239	<b>BATTERIE DE CUISINE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5431	<b>BATTERIE DE CUISINE EN CÉRAMIQUE (COMM. DE GROS)</b>
6551	<b>BATTERIE, INSTRUMENT DE MUSIQUE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3391	<b>BATTERIES D'ACCUMULATEUR (FAB.)</b>
6341	<b>BATTERIES POUR L'AUTOMOBILE (AVEC VENTE DE FOURNITURES POUR LA MAISON) (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3311	<b>BATTEURS ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
3063	<b>BÊCHES, PELLERES ET ÉCOPES (FAB.)</b>
6013	<b>BEIGNES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1072	<b>BEIGNES (FAB.)</b>
4821	<b>BÉLINOGRAMME (SERVICE)</b>
3192	<b>BENNES (FAB.)</b>
3915	<b>BÉQUILLES (FAB.)</b>
2612	<b>BERCEUSES REMBOURRÉES (FAB.)</b>
5011	<b>BÉTAIL (COMM. DE GROS)</b>
0232	<b>BÉTAIL, SERVICE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN GÉNÉTIQUE DU</b>

0232	<b>BÉTAIL, SERVICE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN NUTRITION DU</b>
4224	<b>BÉTON</b> (COULAGE ET MISE EN PLACE)
3551	<b>BÉTON PRÉPARÉ</b>
0152	<b>BETTERAVES</b> (CULT.)
0139	<b>BETTERAVES À SUCRE</b> (CULT.)
1031	<b>BETTERAVES EN CONSERVES</b> (FAB.)
0139	<b>BETTERAVES FOURRAGÈRES</b> (CULT.)
5213	<b>BEURRE</b> (COMM. DE GROS)
1049	<b>BEURRE</b> (FAB.)
0164	<b>BEURRE D'ÉRABLE À L'ÉRABLIÈRE</b>
1083	<b>BEURRE DE CACAO</b> (FAB.)
6019	<b>BEURRE ET AUTRES PRODUITS LAITIERS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
8561	<b>BIBLIOBUS</b>
8561	<b>BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT</b>
8561	<b>BIBLIOTHÈQUE DE RÉFÉRENCE</b>
8151	<b>BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT FÉDÉRAL</b>
8251	<b>BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
4023	<b>BIBLIOTHÈQUES</b> (CONSTR.)
6542	<b>BICYCLETTES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5942	<b>BICYCLETTES</b> (COMM. DE GROS)
3933	<b>BICYCLETTES</b> (FAB.)
3933	<b>BICYCLETTES POUR ENFANTS</b> (FAB.)
7512	<b>BIENS IMMEUBLES, EXPLOITATION DE, ÉDIFICES NON RÉSIDENTIELS</b>
7511	<b>BIENS IMMEUBLES, EXPLOITATION DE, ÉDIFICES RÉSIDENTIELS</b>
6594	<b>BIENS PERSONNELS EN CUIR</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5222	<b>BIÈRE</b> (COMM. DE GROS)
6021	<b>BIÈRES IMPORTÉES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6561	<b>BIJOUTERIE D'APPARAT</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6561	<b>BIJOUTERIE DE PIERRES PRÉCIEUSES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5961	<b>BIJOUTERIE DE PIERRES PRÉCIEUSES</b> (COMM. DE GROS)
6561	<b>BIJOUTERIE EN MÉTAL PRÉCIEUX</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5961	<b>BIJOUX DE FANTAISIE</b> (COMM. DE GROS)
5961	<b>BIJOUX EN OR, EN ARGENT ET EN PLATINE</b> (COMM. DE GROS)
6591	<b>BIJOUX USAGÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
9694	<b>BILLARDS ÉLECTRIQUES</b>
9694	<b>BILLARDS ÉLECTRIQUES</b> (LOCATION)
5993	<b>BILLES ET BILLOTS</b> (COMM. DE GROS)
0411	<b>BILLES ET BILLOTS EN BOIS FEUILLU (SAUF LES ESPÈCES EXOTIQUES)</b> (PROD.)
0411	<b>BILLES ET BILLOTS EN BOIS RÉSINEUX (SAUF LES ESPÈCES EXOTIQUES)</b> (PROD.)
2819	<b>BILLETS DE BANQUE</b> (IMPRESSION)
2919	<b>BILLETTES D'ACIER</b> (FAB.)
3063	<b>BINETTES</b> (FAB.)
5231	<b>BIOLOGIQUES, MÉDICAMENTS</b> (COMM. DE GROS)
0321	<b>BIOLOGISTE POUR POISSON</b>
3711	<b>BIOXYDE DE TITANE PUR</b> (FAB.)
5218	<b>BISCUITS</b> (COMM. DE GROS)
6013	<b>BISCUITS ORDINAIRES ET DE FANTAISIE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1071	<b>BISCUITS ORDINAIRES ET DE FANTAISIE</b> (FAB.)
1071	<b>BISCUITS SODA</b> (FAB.)
9723	<b>BLANCHISSERIES</b> (LIBRE-SERVICE)
9723	<b>BLANCHISSERIES AUTOMATIQUES</b>
9722	<b>BLANCHISSERIES ET NETTOYAGE À SEC (SERVICE DE RAMASSAGE ET DE LIVRAISON)</b>
9721	<b>BLANCHISSERIES ET NETTOYAGE À SEC MÉCANISÉS</b>
9721	<b>BLANCHISSERIES MÉCANISÉES (SAUF LIBRE-SERVICE)</b>
2451	<b>BLAZERS POUR ENFANTS</b> (FAB.)
2442	<b>BLAZERS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b> (FAB.)
2432	<b>BLAZERS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b> (FAB.)

5012	<b>BLÉ</b> (COMM. DE GROS)
0131	<b>BLÉ</b> (CULT.)
0151	<b>BLEUETS</b> (CULT.)
1032	<b>BLEUETS CONGELÉS</b> (FAB.)
2492	<b>BLEUS ET COMBINAISONS POUR HOMMES ET ADOLESCENTS</b> (FAB.)
2819	<b>BLEUS, PLANS ET DESSINS</b> (IMPRESSION)
4231	<b>BLOCS</b> (POSE)
2599	<b>BLOCS BLANCS ET CARRELETS EN BOIS</b> (FAB.)
3071	<b>BLOCS DE CIRCULATION D'AIR PULSÉ</b> (FAB.)
3511	<b>BLOCS DE CONSTRUCTION EN ARGILE</b> (FAB.)
2792	<b>BLOCS DE FEUILLES MOBILES</b> (FAB.)
3593	<b>BLOCS DE GYPSE</b> (FAB.)
2599	<b>BLOCS ET BOIS POUR ALLUMETTES</b> (FAB.)
2792	<b>BLOCS-NOTES</b> (FAB.)
2919	<b>BLOOMS D'ACIER</b> (FAB.)
5611	<b>BLOOMS, BILLETES, BRAMES ET AUTRES PROFILÉS SEMI-OUVRÉS D'ACIER</b> (COMM. DE GROS)
2451	<b>BLOUSES ET CORSAGES POUR ENFANTS</b> (FAB.)
5312	<b>BLOUSES POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
2444	<b>BLOUSES POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b> (FAB.)
2432	<b>BLOUSONS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b> (FAB.)
3251	<b>BOBINES D'ALLUMAGE</b> (FAB.)
5217	<b>BOEUF TRAITÉ OU CUIT, SAUF EN CONSERVE</b> (COMM. DE GROS)
5011	<b>BOEUFS</b> (COMM. DE GROS)
2591	<b>BOIS</b> (CRÉOSOTAGE)
2591	<b>BOIS</b> (IMPRÉGNATION SOUS PRESSION)
2512	<b>BOIS</b> (SÉCHAGE)
5999	<b>BOIS À BRÛLER</b> (COMM. DE GROS)
2592	<b>BOIS À FUSEAUX</b> (FAB.)
0411	<b>BOIS À PÂTE, ABATTAGE, À CONTRAT</b>
5993	<b>BOIS À PÂTES</b> (COMM. DE GROS)
5633	<b>BOIS D'OEUVRE BRUT OU RABOTÉ</b> (COMM. DE GROS)
6533	<b>BOIS D'OEUVRE ET BOIS RABOTÉ</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5999	<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b> (COMM. DE GROS)
0411	<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b> (PROD.)
2512	<b>BOIS DE CONSTRUCTION</b> (FAB.)
5633	<b>BOIS DE MENUISERIE</b> (COMM. DE GROS)
2512	<b>BOIS DE MINE</b> (FAB.)
2512	<b>BOIS EMBOUVETÉ</b> (FAB.)
5222	<b>BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLÉES</b> (COMM. DE GROS)
1083	<b>BOISSONS AU CHOCOLAT EN POUDRE</b> (FAB.)
1031	<b>BOISSONS AUX FRUITS ET NECTARS NON ADDITIONNÉS DE GAZ CARBONIQUE</b> (FAB.)
1111	<b>BOISSONS AUX FRUITS GAZÉIFIÉES</b> (FAB.)
5221	<b>BOISSONS DOUCES</b> (COMM. DE GROS)
6019	<b>BOISSONS DOUCES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5221	<b>BOISSONS GAZEUSES</b> (COMM. DE GROS)
6019	<b>BOISSONS GAZEUSES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1111	<b>BOISSONS GAZEUSES</b> (FAB.)
3042	<b>BOÎTES DE CONSERVE MÉTAL</b> (FAB.)
3392	<b>BOÎTES DE DÉRIVATION ET COUVERCLES</b> (FAB.)
9221	<b>BOÎTES DE NUIT</b>
2732	<b>BOÎTES DE PAPIER ET DE CARTON ONDULÉ</b> (FAB.)
2731	<b>BOÎTES DE PAPIER ET DE CARTON-FIBRE</b> (FAB.)
3392	<b>BOÎTES DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ET COUVERCLES</b> (FAB.)
2581	<b>BOÎTES DE SÉPULTURE EXTÉRIEURES EN BOIS</b> (FAB.)
1661	<b>BOÎTES DE TRANSPORT EN PLASTIQUE</b> (FAB.)
2561	<b>BOÎTES EN BOIS</b> (FAB.)
2561	<b>BOÎTES EN CONTRE-PLAQUÉS</b> (FAB.)
1699	<b>BOÎTES ET ÉTUIS DE PLASTIQUE</b> (FAB.)

2731	<b>BOÎTES PLIANTES DE PAPIER ET DE CARTON (FAB.)</b>
2731	<b>BOÎTES RIGIDES DE PAPIER ET DE CARTON (FAB.)</b>
3561	<b>BONBONNES DE VERRE (FAB.)</b>
5211	<b>BONBONS (COMM. DE GROS)</b>
1083	<b>BONBONS ACIDULÉS (FAB.)</b>
1083	<b>BONBONS AU SOU (FAB.)</b>
6014	<b>BONBONS DE TOUS GENRES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6014	<b>BONBONS ET NOIX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1083	<b>BONBONS FONDANTS (FAB.)</b>
1083	<b>BONBONS FOURRÉS (FAB.)</b>
6132	<b>BONNETERIE POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6121	<b>BONNETERIE POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3711	<b>BORATE DE SODIUM (FAB.)</b>
5639	<b>BORDURE DE TOIT (SAUF EN BOIS) (COMM. DE GROS)</b>
4232	<b>BORDURES DE TOIT ET SOFFITES EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE (POSE)</b>
3531	<b>BORNES EN PIERRE (FAB.)</b>
5314	<b>BOTTES (COMM. DE GROS)</b>
1712	<b>BOTTES (FAB.)</b>
1712	<b>BOTTES DE PATINS (FAB.)</b>
1712	<b>BOTTES DE SKI (FAB.)</b>
1712	<b>BOTTES ET SOULIERS DE FEUTRE (FAB.)</b>
6113	<b>BOTTES POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6111	<b>BOTTES POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6112	<b>BOTTES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6114	<b>BOTTES POUR LA FAMILLE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3751	<b>BOUCHE-PORES (FAB.)</b>
6016	<b>BOUCHERIE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
4244	<b>BOUCHES DE CHALEUR (INSTALLATION)</b>
2592	<b>BOUCHONS EN BOIS (FAB.)</b>
3091	<b>BOUCHONS, BANDES ET PIÈCES DE RETENUE (FAB.)</b>
3992	<b>BOUCLES (SAUF LES BOUCLES DE SOULIERS) (FAB.)</b>
3599	<b>BOUE DE FORAGE (Y COMPRIS LES COMPOSÉS ET LES APPAREILS DE CONDITIONNEMENT) (FAB.)</b>
5722	<b>BOUE ET COMPOSÉS DE FORAGE (COMM. DE GROS)</b>
3721	<b>BOUES D'EAUX USÉES (FAB.)</b>
3251	<b>BOUGIES D'ALLUMAGE (FAB.)</b>
3311	<b>BOUILLOIRES ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
6013	<b>BOULANGERIE ET PÂTISSERIE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2941	<b>BOULETS DE BROYAGE (FAB.)</b>
5612	<b>BOULETS DE BROYAGE MOULÉS OU FORGÉS (COMM. DE GROS)</b>
3053	<b>BOULONS ET ÉCROUS (FAB.)</b>
5621	<b>BOULONS, ÉCROUS, RIVETS, VIS ET AUTRES ATTACHES (COMM. DE GROS)</b>
1599	<b>BOURRELETS ÉTANCHES EN CAOUTCHOUC (FAB.)</b>
1993	<b>BOURRELETS, HOUSSES ET PROTECTEURS DE MATELAS ET D'OREILLERS (FAB.)</b>
1999	<b>BOURRURES POUR TAILLEURS EN MATIÈRE TEXTILE (FAB.)</b>
1713	<b>BOURSES (FAB.)</b>
7432	<b>BOURSES DES MARCHANDISES</b>
7431	<b>BOURSES DES VALEURS</b>
6594	<b>BOURSES ET SACS À MAIN EN CUIR (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5313	<b>BOURSES ET SACS À MAIN POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
3042	<b>BOUTELLES À GAZ ET PIÈCES EN MÉTAL (FAB.)</b>
1661	<b>BOUTELLES DE PLASTIQUE (Y COMPRIS LES BONBONNES), FIOLES ET AMPOULES (FAB.)</b>
3561	<b>BOUTELLES DE VERRE (FAB.)</b>
5329	<b>BOUTONS (COMM. DE GROS)</b>
3992	<b>BOUTONS (FAB.)</b>
3992	<b>BOUTONS-PRESSION (FAB.)</b>
3053	<b>BOUTONS-PRESSION EN MÉTAL (FAB.)</b>

0112	<b>BOVINS D'EMBOUCHE (ÉLEVAGE)</b>
0112	<b>BOVINS DESTINÉS À L'ABATTOIR (ÉLEVAGE)</b>
0112	<b>BOVINS DESTINÉS À LA REPRODUCTION (SAUF DU CHEPTEL LAITIER) (ÉLEVAGE)</b>
9642	<b>BOXEURS PROFESSIONNELS</b>
1631	<b>BOYAUX À SAUCISSES ET BOYAUX SEMBLABLES POUR LA VIANDE, SYNTHÉTIQUES (FAB.)</b>
1019	<b>BOYAUX À SAUCISSES, NATURELS (FAB.)</b>
1719	<b>BRACELETS DE MONTRES EN CUIR (FAB.)</b>
3921	<b>BRACELETS DE MONTRES EN MÉTAUX PRÉCIEUX (FAB.)</b>
5961	<b>BRACELETS EN MÉTAL PRÉCIEUX ET IMITATION (COMM. DE GROS)</b>
2919	<b>BRAMES D'ACIER (FAB.)</b>
1121	<b>BRANDY (FAB.)</b>
9221	<b>BRASSERIES</b>
9942	<b>BRASURE (SOUDURE)</b>
2499	<b>BRETELLES (FAB.)</b>
5211	<b>BRETZELS (COMM. DE GROS)</b>
1041	<b>BREUVAGES AU CHOCOLAT (À BASE DE LAIT) (FAB.)</b>
6911	<b>BREUVAGES PAR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1072	<b>BRIOCHE (FAB.)</b>
6533	<b>BRIQUES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3511	<b>BRIQUES EN ARGILE (FAB.)</b>
3549	<b>BRIQUES EN BÉTON (FAB.)</b>
5632	<b>BRIQUES ET PIERRES ARTIFICIELLES POUR MURS INTÉRIEURS (COMM. DE GROS)</b>
3591	<b>BRIQUES RÉFRACTAIRES (FAB.)</b>
4231	<b>BRIQUETS EN MÉTAUX PRÉCIEUX (FAB.)</b>
3699	<b>BRIQUETTE DE CHARBON DE BOIS (FAB.)</b>
4236	<b>BRÛSE-GLACE DE TOITURES (POSE)</b>
2812	<b>BROCHURES (IMPRESSION)</b>
2839	<b>BROCHURES (PUBLICATION)</b>
0152	<b>BROCOLI (CULT.)</b>
1999	<b>BRODERIE (FAB.)</b>
2446	<b>BRODERIE SUR VÊTEMENT (TRAVAIL À FORFAIT)</b>
3059	<b>BROQUETTES (FAB.)</b>
5239	<b>BROSSES À DENTS (SAUF ÉLECTRIQUES) (COMM. DE GROS)</b>
3311	<b>BROSSES À DENTS ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
3991	<b>BROSSES À FILS D'ACIER (FAB.)</b>
3991	<b>BROSSES À MAIN (FAB.)</b>
3991	<b>BROSSES CIRCULAIRES POUR MACHINES À PLANCHER (FAB.)</b>
5722	<b>BROYEURS À BOULETS, À BARRES ET À GALETS (COMM. DE GROS)</b>
3321	<b>BROYEURS À DÉCHETS (FAB.)</b>
3071	<b>BRÛLEURS POUR LE CHAUFFAGE (À MAZOUT, À GAZ) ET LEURS PIÈCES (FAB.)</b>
8252	<b>BUDGET ET AFFAIRES FISCALES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8152	<b>BUDGET, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8352	<b>BUDGET, ADMINISTRATION LOCALE</b>
6329	<b>BUGGYS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0162	<b>BULBES DE FLEURS (PROD.)</b>
8159	<b>BUREAU D'ÉLECTION, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8151	<b>BUREAU DE L'ORATEUR, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
7711	<b>BUREAU DE PLACEMENT POUR PROFESSIONNELS</b>
4841	<b>BUREAU DE POSTE (EXPLOITATION À FORFAIT)</b>
4841	<b>BUREAU DE POSTE (EXPLOITATION PAR LE GOUVERNEMENT)</b>
8111	<b>BUREAU DE RECHERCHE POUR LA DÉFENSE</b>
7711	<b>BUREAU DE RECRUTEMENT DE CADRES ET DE PERSONNEL DIRIGEANT</b>
8271	<b>BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU QUÉBEC</b>
8251	<b>BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8151	<b>BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ</b>
8259	<b>BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>



8259	<b>BUREAU DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8151	<b>BUREAU DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL</b>
8251	<b>BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8351	<b>BUREAU DU MAIRE</b>
8151	<b>BUREAU DU PREMIER MINISTRE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8251	<b>BUREAU DU PREMIER MINISTRE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8159	<b>BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8259	<b>BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7751	<b>BUREAUX D'ARCHITECTES</b>
7761	<b>BUREAUX D'AVOCATS (SERVICE)</b>
7731	<b>BUREAUX DE COMPTABLES AGRÉÉS</b>
7731	<b>BUREAUX DE COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS</b>
7731	<b>BUREAUX DE COMPTABLES INDUSTRIELS ENREGISTRÉS</b>
7731	<b>BUREAUX DE VÉRIFICATEURS</b>
2642	<b>BUREAUX EN BOIS (FAB.)</b>
2641	<b>BUREAUX EN MÉTAL (FAB.)</b>
2451	<b>BURNOUS POUR BÉBÉS (FAB.)</b>
3611	<b>BUTANE (FAB.)</b>
0711	<b>BUTANE, LIQUIDE DE GAZ</b>

## C

9221	<b>CABARETS</b>
4011	<b>CABINES (CONSTR.)</b>
1699	<b>CABINES DE DOUCHES EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
9113	<b>CABINES POUR TOURISTES</b>
4261	<b>CÂBLAGES ÉLECTRIQUES DE MAISONS, D'ÉDIFICES ET DE STRUCTURES (INSTALLATION)</b>
4261	<b>CÂBLAGES POUR SYSTÈMES AUDIO-VISUELS (INSTALLATION)</b>
3251	<b>CÂBLAGES POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>
4261	<b>CÂBLAGES TÉLÉPHONIQUES (INSTALLATION)</b>
3052	<b>CÂBLE MÉTALLIQUE ET FIL À TORONS MULTIPLES (FAB.)</b>
3381	<b>CÂBLES D'ABONNÉS ET CÂBLES DE BRANCHEMENT D'ABONNÉS (FAB.)</b>
3381	<b>CÂBLES DE SIGNALISATION ET DE COMMANDE (FAB.)</b>
3381	<b>CÂBLES ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
4261	<b>CÂBLES ÉLECTRIQUES POUR LA FONTE DE LA NEIGE (INSTALLATION)</b>
2999	<b>CÂBLES EN MÉTAUX NON FERREUX À L'EXCEPTION DU CUIVRE ET DE L'ALUMINIUM ET SAUF POUR USAGE ÉLECTRIQUE (FAB.)</b>
3381	<b>CÂBLES ÉTANCHES (FAB.)</b>
4299	<b>CÂBLES NON ÉLECTRIQUES (RACCORDEMENT)</b>
4261	<b>CÂBLES POUR SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE (INSTALLATION)</b>
4814	<b>CÂBLODISTRIBUTION (SERVICE)</b>
4814	<b>CÂBLOVISION (SERVICE)</b>
4541	<b>CABOTAGE</b>
5219	<b>CACAO ET PRODUITS DU CACAO (COMM. DE GROS)</b>
3997	<b>CACHETS (EN RELIEF OU UTILISÉS AVEC DE LA CIRE) (FAB.)</b>
6582	<b>CADEAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6531	<b>CADENAS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3061	<b>CADENAS ET CLEFS (FAB.)</b>
5439	<b>CADRES (COMM. DE GROS)</b>
2543	<b>CADRES DE FENÊTRES ET DE PORTES (Y COMPRIS DÉMONTÉS) (FAB.)</b>
3031	<b>CADRES DE PORTES EN MÉTAL (FAB.)</b>
5631	<b>CADRES DE PORTES ET DE FENÊTRES EN BOIS (POSE)</b>
4232	<b>CADRES DE PORTES ET DE FENÊTRES MÉTALLIQUES (POSE)</b>
4292	<b>CADRES EN MÉTAL POUR DEVANTURE DE MAGASIN (INSTALLATION)</b>
2695	<b>CADRES POUR MIROIRS (FAB.)</b>
2695	<b>CADRES POUR PHOTOGRAPHIES (FAB.)</b>

2695	<b>CADRES POUR TABLEAUX (FAB.)</b>
5219	<b>CAFÉ (COMM. DE GROS)</b>
1091	<b>CAFÉ (TORRÉFACTION)</b>
6019	<b>CAFÉ (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1091	<b>CAFÉ DÉCAFÉINÉ (FAB.)</b>
1091	<b>CAFÉ SOLUBLE (INSTANTANÉ) (FAB.)</b>
6019	<b>CAFÉ, THÉ ET ÉPICES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9212	<b>CAFÉS (SANS PERMIS D'ALCOOL)</b>
9211	<b>CAFÉS-TERRASSES (AVEC PERMIS D'ALCOOL)</b>
9212	<b>CAFÉS-TERRASSES (SANS PERMIS D'ALCOOL)</b>
9212	<b>CAFÉTÉRIA</b>
3311	<b>CAFETIÈRES ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
2561	<b>CAGEOTS EN BOIS (FAB.)</b>
6596	<b>CAGES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3059	<b>CAGES D'ANIMAUX ET D'ANIMAUX DE MAISON (FAB.)</b>
2792	<b>CAHIERS D'EXERCICES (FAB.)</b>
6511	<b>CAHIERS ET PAPIERS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
7052	<b>CAISSE CENTRALE</b>
2561	<b>CAISSES À OEUF EN BOIS (FAB.)</b>
7291	<b>CAISSES COMMUNES (SOCIÉTÉ DE FIDUCIE, COMPAGNIE D'ASSURANCES)</b>
7051	<b>CAISSES D'ÉCONOMIE</b>
7052	<b>CAISSES D'ÉCONOMIE, FÉDÉRATION</b>
7051	<b>CAISSES D'ÉTABLISSEMENT</b>
7052	<b>CAISSES D'ÉTABLISSEMENT, FÉDÉRATION</b>
7291	<b>CAISSES DE RETRAITE EN FIDUCIE</b>
7291	<b>CAISSES DISTINCTES (SOCIÉTÉ DE FIDUCIE, COMPAGNIE D'ASSURANCES)</b>
5791	<b>CAISSES ENREGISTREUSES (COMM. DE GROS)</b>
3369	<b>CAISSES ENREGISTREUSES (FAB.)</b>
7051	<b>CAISSES NON-AFFILIÉES</b>
7051	<b>CAISSES POPULAIRES</b>
7052	<b>CAISSES POPULAIRES, FÉDÉRATION</b>
2561	<b>CAISSES POUR BOISSONS GAZEUSES ET AUTRES BOISSONS EN BOIS (FAB.)</b>
2561	<b>CAISSES POUR LA LIVRAISON DU LAIT EN BOIS (FAB.)</b>
7213	<b>CAISSES SÉPARÉES (COMPAGNIES D'ASSURANCES)</b>
3059	<b>CAISSES, PANIERS ET EMBALLAGES EN FIL MÉTALLIQUE (FAB.)</b>
1992	<b>CALANDRAGE DE TISSUS (FAB.)</b>
0812	<b>CALCAIRE DE CALCIUM BRUT</b>
0812	<b>CALCAIRE, PIERRE CHIMIQUE ET MÉTALLURGIQUE BRUTE EN</b>
0812	<b>CALCAIRE, PIERRE DE CONSTRUCTION BRUTE EN</b>
0812	<b>CALCAIRE, PIERRE DIMENSIONNELLE BRUTE EN</b>
0812	<b>CALCAIRE, PIERRE MONUMENTALE ET ORNEMENTALE BRUTE EN</b>
3369	<b>CALCULATRICES (FAB.)</b>
5791	<b>CALCULATRICES DE BUREAU (COMM. DE GROS)</b>
4589	<b>CALÈCHE POUR VISITE TOURISTIQUE (SERVICE)</b>
2819	<b>CALENDRIERS ET BLOCS ÉPHÉMÉRIDES (IMPRESSION)</b>
2792	<b>CALEPINS (FAB.)</b>
4239	<b>CALFEUTRAGE</b>
3071	<b>CALORIFÈRES À AIR CHAUD (FAB.)</b>
6571	<b>CAMÉRAS, PIÈCES ET ACCESSOIRES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
4565	<b>CAMIONNAGE DE BOIS DE COUPE</b>
4564	<b>CAMIONNAGE DE LA NEIGE</b>
4561	<b>CAMIONNAGE DE MARCHANDISES ORDINAIRES</b>
5512	<b>CAMIONS (COMM. DE GROS)</b>
9921	<b>CAMIONS (LOCATION SANS CONDUCTEUR)</b>
5512	<b>CAMIONS À BASCULE (COMM. DE GROS)</b>
5512	<b>CAMIONS À RIDELLES (COMM. DE GROS)</b>
6312	<b>CAMIONS D'OCCASION (COMM. DE DÉTAIL)</b>

3231	<b>CAMIONS ET CHÂSSIS DE CAMIONS (FAB.)</b>
3299	<b>CAMIONS HORS ROUTE (FAB.)</b>
6311	<b>CAMIONS NEUFS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5512	<b>CAMIONS-CITERNES (COMM. DE GROS)</b>
7741	<b>CAMPAGNE DE PROMOTION DE VENTES (SERVICE)</b>
5519	<b>CAMPEUSES, VÉHICULE MOTEUR (COMM. DE GROS)</b>
6321	<b>CAMPEUSES, VÉHICULES RÉCRÉATIFS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6541	<b>CAMPING, ÉQUIPEMENT DE (SAUF TENTES-ROULOTTES) (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9149	<b>CAMPS D'ÉQUITATION</b>
9149	<b>CAMPS DE LOISIRS</b>
9149	<b>CAMPS DE NATURE</b>
9149	<b>CAMPS DE NUDISTES</b>
9149	<b>CAMPS DE VACANCES, FILLES</b>
9149	<b>CAMPS DE VACANCES, GARÇONS</b>
8111	<b>CAMPS MILITAIRES</b>
9113	<b>CAMPS POUR TOURISTES</b>
4243	<b>CANALISATION DE CHAUFFAGE HYDRAULIQUE (INSTALLATION)</b>
4243	<b>CANALISATION DE CHAUFFAGE SOLAIRE PAR FLUIDE (INSTALLATION)</b>
5741	<b>CANALISATION DE FIL ET DE CÂBLE ÉLECTRIQUE (COMM. DE GROS)</b>
4033	<b>CANALISATIONS DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE (CONSTR.)</b>
4242	<b>CANALISATIONS DE GAZ NATUREL POUR CHAUFFAGE À AIR CHAUD (INSTALLATION)</b>
3392	<b>CANALISATIONS POUR FILS ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
4241	<b>CANALISATIONS PRIMAIRES D'EAU CHAUDE ET FROIDE (INSTALLATION)</b>
4243	<b>CANALISATIONS SECONDAIRES D'EAU CHAUDE ET DE VAPEUR (INSTALLATION)</b>
2612	<b>CANAPÉS ET CANAPÉS-LITS (FAB.)</b>
0114	<b>CANARDS (ÉLEVAGE)</b>
5214	<b>CANARDS ÉVICÉRÉS (COMM. DE GROS)</b>
4039	<b>CANAU D'IRRIGATION (CONSTR.)</b>
4039	<b>CANAU ET INSTALLATIONS RELATIVES À LA NAVIGATION (CONSTR.)</b>
4559	<b>CANAU MARITIMES (ENTRETIEN, SAUF DRAGAGE)</b>
6593	<b>CANEVAS ET PINCEAUX D'ARTISTE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0151	<b>CANNEBERGES (CULT.)</b>
1031	<b>CANNEBERGES EN CONSERVES (FAB.)</b>
1651	<b>CANNELURES EN MATIÈRES PLASTIQUE (FAB.)</b>
3999	<b>CANNES (FAB.)</b>
6322	<b>CANOTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3281	<b>CANOTS (FAB.)</b>
9214	<b>CANTINES MOBILES</b>
5019	<b>CAOUTCHOUC BRUT (COMM. DE GROS)</b>
1599	<b>CAOUTCHOUC RÉGÉNÉRÉ (FAB.)</b>
1599	<b>CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE (FAB.)</b>
1599	<b>CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE OU NATUREL, COMPOSÉ OU À DEMI-TRAITÉ (FAB.)</b>
3042	<b>CAPSULES DE BOUTEILLES EN MÉTAL (FAB.)</b>
1083	<b>CARAMEL AU BEURRE (FAB.)</b>
3243	<b>CARAVANES DE TOURISME (FAB.)</b>
3711	<b>CARBONATES (FAB.)</b>
3711	<b>CARBONE (FAB.)</b>
3799	<b>CARBONE ACTIVÉ (FAB.)</b>
3399	<b>CARBONE POUR PILES (FAB.)</b>
3571	<b>CARBURE DE BORE BRUT (FAB.)</b>
3511	<b>CARBURE DE CALCIUM (FAB.)</b>
3571	<b>CARBURE DE SILICIUM BRUT (FAB.)</b>
5217	<b>CARCASSES DE BOEUF (COMM. DE GROS)</b>
5217	<b>CARCASSES DE PORC (COMM. DE GROS)</b>
2491	<b>CARDIGANS (FAB.)</b>
8652	<b>CARDIOLOGUES</b>
3271	<b>CARGOS (FAB.)</b>
2821	<b>CARNETS À FEUILLES VIERGES</b>

2811	<b>CARNETS DE VENTE (IMPRESSION)</b>
0152	<b>CAROTTES (CULT.)</b>
1031	<b>CAROTTES EN CONSERVES (FAB.)</b>
5432	<b>CARPETTES (COMM. DE GROS)</b>
1921	<b>CARPETTES (FAB.)</b>
6231	<b>CARPETTES ET MOQUETTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3593	<b>CARREAUX DE GYPSE (FAB.)</b>
5432	<b>CARREAUX DE PARQUET (COMM. DE GROS)</b>
3993	<b>CARREAUX DE PARQUET EN VINYLE SOLIDE (FAB.)</b>
3993	<b>CARREAUX DE PARQUET EN VINYLE-AMIANTE (FAB.)</b>
3511	<b>CARREAUX EN CÉRAMIQUE VITRIFIÉS ET NON VITRIFIÉS (FAB.)</b>
4233	<b>CARREAUX ET FENÊTRES À VITRES (POSE)</b>
4278	<b>CARREAUX ET FEUILLES DE PLANCHER (POSE)</b>
4276	<b>CARRELAGES (POSE)</b>
3241	<b>CARROSSERIES D'AUTOBUS ET D'AUTOCARS (FAB.)</b>
3241	<b>CARROSSERIES DE CAMIONS À BASCULES (FAB.)</b>
3241	<b>CARROSSERIES DE CAMIONS À RIDELLES (FAB.)</b>
3241	<b>CARROSSERIES DE CAMIONS DE LIVRAISON (FAB.)</b>
3241	<b>CARROSSERIES DE CAMIONS UTILITAIRES ET DE SERVICES (FAB.)</b>
3243	<b>CARROSSERIES DE CAMPEUSES (FAB.)</b>
3241	<b>CARROSSERIES DE FOURGON (FAB.)</b>
3256	<b>CARROSSERIES EN FIBRE DE VERRE (FAB.)</b>
6581	<b>CARTES À JOUER (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3932	<b>CARTES À JOUER (FAB.)</b>
7122	<b>CARTES DE CRÉDIT, BRANCHES BANCAIRES</b>
6511	<b>CARTES DE SOUHAITS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5922	<b>CARTES DE SOUHAITS (COMM. DE GROS)</b>
2819	<b>CARTES DE SOUHAITS (IMPRESSION)</b>
2839	<b>CARTES GÉOGRAPHIQUES (PUBLICATION)</b>
2819	<b>CARTES POSTALES (IMPRESSION)</b>
2713	<b>CARTON À ONDULER (FAB.)</b>
3592	<b>CARTON D'AMIANTE (FAB.)</b>
5929	<b>CARTON ET PRODUITS EN CARTON (COMM. DE GROS)</b>
5929	<b>CARTON GRIS COLLÉ (COMM. DE GROS)</b>
5929	<b>CARTON ONDULÉ (COMM. DE GROS)</b>
5929	<b>CARTON POUR BOÎTE (COMM. DE GROS)</b>
2713	<b>CARTON POUR BOÎTES (FAB.)</b>
5929	<b>CARTON POUR CONTENANT D'ALIMENTS (COMM. DE GROS)</b>
5929	<b>CARTON POUR EMBALLAGE D'ALIMENTS (COMM. DE GROS)</b>
1049	<b>CASÉINE ET CASÉINATE (FAB.)</b>
4791	<b>CASIER FRIGORIFIQUE (SERVICE)</b>
4841	<b>CASIER POSTAL (SERVICE)</b>
3192	<b>CASIERS ET TRÉMIES EN MÉTAL (FAB.)</b>
2497	<b>CASQUETTES ET CASQUES (FAB.)</b>
6581	<b>CASSE-TÊTE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5941	<b>CASSE-TÊTE (COMM. DE GROS)</b>
3932	<b>CASSE-TÊTE (FAB.)</b>
0211	<b>CASTRATION D'ANIMAUX</b>
3799	<b>CATALYSEURS COMPOSÉS (FAB.)</b>
5971	<b>CATALYSEURS COMPOSÉS INDUSTRIELS (COMM. DE GROS)</b>
2612	<b>CAUSEUSES (FAB.)</b>
8521	<b>CÉGEPS</b>
2499	<b>CEINTURES (FAB.)</b>
3915	<b>CEINTURES CHIRURGICALES (FAB.)</b>
3257	<b>CEINTURES DE SÉCURITÉ POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>
6594	<b>CEINTURES EN CUIR (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5313	<b>CEINTURES POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
2499	<b>CEINTURES SANITAIRES (FAB.)</b>

0152	<b>CÉLERI</b> (CULT.)
4911	<b>CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE</b> (EXPLOITATION)
4031	<b>CENTRALES ÉOLIENNES</b> (CONSTR.)
4031	<b>CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES</b> (CONSTR.)
4031	<b>CENTRALES SOLAIRES</b> (CONSTR.)
4022	<b>CENTRALES TÉLÉPHONIQUES</b> (CONSTR.)
4031	<b>CENTRALES THERMIQUES ET THERMONUCLÉAIRES</b> (CONSTR.)
7512	<b>CENTRE D'ACHAT, EXPLOITATION DE</b>
7512	<b>CENTRE DE CONFÉRENCES OU D'ASSEMBLÉE, EXPLOITATION DE</b>
9661	<b>CENTRE DE DISTRIBUTION DE BILLETS DE LOTERIE</b>
9653	<b>CENTRE DE SKI ALPIN</b>
9653	<b>CENTRE DE SKI DE FOND</b>
4022	<b>CENTRES COMMERCIAUX</b> (CONSTR.)
8222	<b>CENTRES CORRECTIONNELS</b> (SERVICES PROVINCIAUX)
8591	<b>CENTRES D'ENQUÊTES SUR L'ÉDUCATION</b>
9699	<b>CENTRES D'ÉQUITATION</b> (LOISIRS ET CAMPS NON COMPRIS)
8531	<b>CENTRES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES</b>
8591	<b>CENTRES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET SCOLAIRE</b>
8222	<b>CENTRES DE DÉTENTION DU QUÉBEC</b>
8321	<b>CENTRES DE DÉTENTION, LOCALITÉS/MUNICIPALITÉS</b>
9697	<b>CENTRES DE LOISIRS</b>
8686	<b>CENTRES DE PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS</b>
8122	<b>CENTRES FÉDÉRAUX DE DÉTENTION</b>
3311	<b>CENTRIFUGEUSES</b> (FAB.)
6582	<b>CÉRAMIQUE ARTISANALE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3255	<b>CERCLES DE JANTES, RONDELLES D'ARRÊT, JANTES, POIDS ET CALES</b> (FAB.)
2581	<b>CERCUEILS</b> (FAB.)
5219	<b>CÉRÉALES À DÉJEUNER</b> (COMM. DE GROS)
1052	<b>CÉRÉALES DE TABLE</b> (FAB.)
5012	<b>CÉRÉALES MÉLANGÉES</b> (COMM. DE GROS)
0131	<b>CÉRÉALES MÉLANGÉES</b> (CULT.)
5219	<b>CÉRÉALES SÈCHES OU PRÉPARÉES</b> (COMM. DE GROS)
1039	<b>CERISES AU MARASQUIN</b> (FAB.)
5621	<b>CHAÎNE MÉTALLIQUE</b> (COMM. DE GROS)
3192	<b>CHAÎNES POUR CONVOYEURS</b> (FAB.)
2642	<b>CHAISES DE BUREAU EN BOIS</b> (FAB.)
2641	<b>CHAISES DE BUREAU EN MÉTAL</b> (FAB.)
2612	<b>CHAISES REMBOURRÉES</b> (FAB.)
3271	<b>CHALANDS</b> (FAB.)
4011	<b>CHALETs</b> (CONSTR.)
5639	<b>CHALETs PRÉFABRIQUÉS</b> (COMM. DE GROS)
2541	<b>CHALETs PRÉFABRIQUÉS À CHARPENTE DE BOIS</b> (FAB.)
6322	<b>CHALOUPES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3281	<b>CHALOUPES À RAMES</b> (FAB.)
8151	<b>CHAMBRE DES COMMUNES</b>
6342	<b>CHAMBRES À AIR</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1511	<b>CHAMBRES À AIR</b> (FAB.)
5521	<b>CHAMBRES À AIR POUR LES PNEUS DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (COMM. DE GROS)
6542	<b>CHAMBRES À AIR, BICYCLETTE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
9821	<b>CHAMBRES DE COMMERCE</b>
6021	<b>CHAMPAGNE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
0161	<b>CHAMPIGNONS</b> (CULT.)
1031	<b>CHAMPIGNONS EN CONSERVES</b> (FAB.)
2491	<b>CHANDAILS</b> (FAB.)
6141	<b>CHANDAILS POUR ENFANTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6121	<b>CHANDAILS POUR HOMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3999	<b>CHANDELLES, ENCENS ET ACCESSOIRES, FOURNITURES ET PIÈCES D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)

9631	<b>CHANTEURS, PROPRE COMPTE</b>
6142	<b>CHAPEAUX DE FOURRURE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2495	<b>CHAPEAUX ET CASQUETTES EN FOURRURE (FAB.)</b>
5319	<b>CHAPEAUX ET CASQUETTES POUR FEMMES (COMM. DE GROS)</b>
6121	<b>CHAPEAUX ET CASQUETTES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5311	<b>CHAPEAUX ET CASQUETTES POUR HOMMES (COMM. DE GROS)</b>
2497	<b>CHAPEAUX POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS (FAB.)</b>
1099	<b>CHAPELURES ET PÂTES À FRIRE (FAB.)</b>
0213	<b>CHAPONNAGE</b>
0114	<b>CHAPONS (ÉLEVAGE)</b>
4619	<b>CHARBON (SERVICE DE TRANSPORT PAR PIPELINES)</b>
3799	<b>CHARBON DE BOIS (FAB.)</b>
1011	<b>CHARCUTERIE (FAB.)</b>
6019	<b>CHARCUTERIES ET METS PRÉPARÉS (DÉLICATESSEN) (COMM. DE DÉTAIL)</b>
4551	<b>CHARGEMENT DES BATEAUX</b>
5721	<b>CHARGEUSES (COMM. DE GROS)</b>
3192	<b>CHARGEUSES (FAB.)</b>
3196	<b>CHARGEUSES À BENNE FRONTALE SUR TRACTEUR (FAB.)</b>
3059	<b>CHARIOTS DE SUPER-MARCHÉ (FAB.)</b>
3192	<b>CHARIOTS ÉLÉVATEURS (FAB.)</b>
5731	<b>CHARIOTS ÉLÉVATEURS (SAUF DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE) (COMM. DE GROS)</b>
5721	<b>CHARIOTS ÉLÉVATEURS À FOURCHE POUR BILLES (COMM. DE GROS)</b>
5731	<b>CHARIOTS ET FOURNITURES D'ENTREPÔT (COMM. DE GROS)</b>
3192	<b>CHARIOTS, TRACTEURS, REMORQUES ET GERBEUSES INDUSTRIELS SERVANT COMME MATÉRIEL DE MANUTENTION DANS ET AUTOUR DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, DES DÉPÔTS, DES QUAIS ET DES TERMINUS (FAB.)</b>
3061	<b>CHARNIÈRES (FAB.)</b>
4227	<b>CHARPENTES D'ACIER (MONTAGE)</b>
4226	<b>CHARPENTES DE MAISONS, BÂTISSSES OU TOUTE AUTRE STRUCTURE DE BOIS (MONTAGE)</b>
2544	<b>CHARPENTES DE TOIT EN BOIS (FAB.)</b>
2544	<b>CHARPENTES EN BOIS LAMINÉ (FAB.)</b>
5711	<b>CHARRUES (COMM. DE GROS)</b>
3111	<b>CHARRUES (FAB.)</b>
3196	<b>CHASSE-NEIGE (FAB.)</b>
3199	<b>CHASSE-NEIGE, D'USAGE DOMESTIQUE (FAB.)</b>
6541	<b>CHASSE, ÉQUIPEMENT DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3231	<b>CHÂSSIS D'AUTOBUS ET D'AUTOCARS (FAB.)</b>
2543	<b>CHÂSSIS DE FENÊTRES, CONTRE-FENÊTRES, MOUSTIQUAIRES, ETC. (SAUF LES ÉLÉMENTS) (FAB.)</b>
3261	<b>CHÂSSIS DE WAGONS (FAB.)</b>
2443	<b>CHASUBLES POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
4227	<b>CHAUDIÈRES À PRESSION (À PARTIR DE PIÈCES ACHETÉES) (MONTAGE)</b>
4243	<b>CHAUDIÈRES À VAPEUR (INSTALLATION)</b>
3011	<b>CHAUDIÈRES AQUATUBULAIRES (FAB.)</b>
3071	<b>CHAUDIÈRES DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE (FAB.)</b>
3071	<b>CHAUDIÈRES DE CHAUFFAGE EN ACIER POUR USAGES DOMESTIQUES (FAB.)</b>
5622	<b>CHAUDIÈRES DE CHAUFFAGE NON ÉLECTRIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3071	<b>CHAUDIÈRES DE CHAUFFAGE SECTIONNELLES EN FONTE (FAB.)</b>
4256	<b>CHAUDIÈRES ET FOURNEAUX INDUSTRIELS (ISOLATION)</b>
3011	<b>CHAUDIÈRES IGNITUBULAIRES (FAB.)</b>
3011	<b>CHAUDIÈRES MÉCANIQUES ET PIÈCES (FAB.)</b>
4241	<b>CHAUFFE-EAU (INSTALLATION)</b>
5622	<b>CHAUFFE-EAU AU GAZ OU AU MAZOUT (COMM. DE GROS)</b>
3071	<b>CHAUFFE-EAU DOMESTIQUE (FAB.)</b>
5749	<b>CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE (COMM. DE GROS)</b>
3311	<b>CHAUFFE-PISCINES (FAB.)</b>
3311	<b>CHAUFFE-PLATS (FAB.)</b>
3251	<b>CHAUFFRETTES DE VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>

2494	<b>CHAUSSETTES (FAB.)</b>
5314	<b>CHAUSSURES (COMM. DE GROS)</b>
1712	<b>CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC ET DE PLASTIQUE (FAB.)</b>
1712	<b>CHAUSSURES DE SPORT ET D'ATHLÉTISME (FAB.)</b>
5314	<b>CHAUSSURES IMPERMÉABLES (COMM. DE GROS)</b>
1712	<b>CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES (FAB.)</b>
6113	<b>CHAUSSURES POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6111	<b>CHAUSSURES POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6112	<b>CHAUSSURES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6114	<b>CHAUSSURES POUR LA FAMILLE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0812	<b>CHAUX AGRICOLE</b>
3581	<b>CHAUX HYDRATÉE (FAB.)</b>
3581	<b>CHAUX VIVE (FAB.)</b>
2792	<b>CHEMISES DE CLASSEMENT (FAB.)</b>
5922	<b>CHEMISES DE CLASSEMENT, ONGLETS ET ACCESSOIRES (COMM. DE GROS)</b>
2445	<b>CHEMISES DE NUIT POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
2451	<b>CHEMISES POUR ENFANTS (FAB.)</b>
6121	<b>CHEMISES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2434	<b>CHEMISES POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
2444	<b>CHEMISIERS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
5011	<b>CHEVAUX (COMM. DE GROS)</b>
0129	<b>CHEVAUX ET AUTRES ÉQUIPES (ÉLEVAGE)</b>
9799	<b>CHEVEUX, TRAITEMENT PAR ÉLECTROLYSE</b>
0115	<b>CHEVREUX POUR LA CHAIR (ÉLEVAGE)</b>
2544	<b>CHEVRONS EN BOIS LAMINÉS (FAB.)</b>
4226	<b>CHEVRONS PRÉFABRIQUÉS, CLOISONNAGES, ESCALIERS ET TOUTE AUTRE COMPOSANTE EN BOIS (INSTALLATION)</b>
1999	<b>CHIFFONS ET TORCHONS LAVÉS ET STÉRILISÉS (FAB.)</b>
8661	<b>CHIROPRACTIENS</b>
0211	<b>CHIRURGIE ANIMALE</b>
8611	<b>CHIRURGIE GÉNÉRALE</b>
0229	<b>CHIRURGIE POUR LES ARBRES</b>
8611	<b>CHIRURGIE SPÉCIALISÉE ET ULTRA-SPÉCIALISÉE</b>
8652	<b>CHIRURGIENS</b>
8653	<b>CHIRURGIENS-DENTISTES</b>
3711	<b>CHLORATES (FAB.)</b>
3711	<b>CHLORITES (FAB.)</b>
3711	<b>CHLORURES (FAB.)</b>
1083	<b>CHOCOLAT EN CUBES, EN MIETTES OU EN GRANULES (FAB.)</b>
1083	<b>CHOCOLAT EN POUDRE (FAB.)</b>
5211	<b>CHOCOLAT ET PRÉPARATIONS À BASE DE CHOCOLAT ET DE SUCRE (COMM. DE GROS)</b>
6014	<b>CHOCOLAT (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1083	<b>CHOCOLAT SYNTHÉTIQUE (FAB.)</b>
1039	<b>CHOUCROUTE EN CONSERVES (FAB.)</b>
0152	<b>CHOUX (CULT.)</b>
0152	<b>CHOUX DE BRUXELLES (CULT.)</b>
3913	<b>CHRONOMÈTRES ET CHRONOGRAPHES SPÉCIAUX (FAB.)</b>
6021	<b>CIDRE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1031	<b>CIDRE COMPRENANT MOINS DE 2.5% D'ALCOOL (FAB.)</b>
5222	<b>CIDRE DE POMMES (COMM. DE GROS)</b>
1141	<b>CIDRE FERMENTÉ ALCOOLISÉ (FAB.)</b>
6041	<b>CIGARES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5241	<b>CIGARES (COMM. DE GROS)</b>
1221	<b>CIGARES (FAB.)</b>
6041	<b>CIGARETTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5241	<b>CIGARETTES (COMM. DE GROS)</b>
1221	<b>CIGARETTES (FAB.)</b>

6911	<b>CIGARETTES PAR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1221	<b>CIGARILLOS</b> (FAB.)
3521	<b>CIMENT DE MAÇONNERIE</b> (FAB.)
3521	<b>CIMENT NON BROYÉ</b> (FAB.)
3521	<b>CIMENT PORTLAND</b> (FAB.)
3792	<b>CIMENT POUR LINOLÉUM</b> (FAB.)
3521	<b>CIMENT-SABLE PRÉMÉLANGÉ</b> (FAB.)
0919	<b>CIMENTAGE DES PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ</b>
6533	<b>CIMENTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3591	<b>CIMENTS ET MORTIERS RÉFRACTAIRES</b> (FAB.)
9732	<b>CIMETIÈRES</b>
9732	<b>CIMETIÈRES, SERVICES D'ENTRETIEN DE TOMBES</b>
6571	<b>CINÉ-CAMÉRA, PIÈCES ET ACCESSOIRES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
9622	<b>CINÉ-PARCS</b>
4022	<b>CINÉMAS</b> (CONSTR.)
9622	<b>CINÉMAS EN PLEIN AIR</b>
9619	<b>CINÉMATHÈQUES</b>
2599	<b>CINTRES EN BOIS POUR VÊTEMENTS</b> (FAB.)
1699	<b>CINTRES EN PLASTIQUE POUR VÊTEMENT</b> (FAB.)
9799	<b>CIRAGE DES CHAUSSURES</b>
3352	<b>CIRCUITS IMPRIMÉS POUR MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE</b> (FAB.)
3352	<b>CIRCUITS INTÉGRÉS</b> (FAB.)
0121	<b>CIRE D'ABEILLE</b> (PROD.)
3611	<b>CIRE DE PARAFFINE BRUTE</b> (FAB.)
3799	<b>CIRE SYNTHÉTIQUE</b> (FAB.)
5971	<b>CIRES</b> (COMM. DE GROS)
3311	<b>CIREUSES</b> (FAB.)
9692	<b>CIRQUES</b>
3063	<b>CISEAUX, CISAILLES, ROGNOIRS ET TONDEUSES (SAUF DE CHIRURGIE)</b> (FAB.)
0152	<b>CITROUILLES</b> (CULT.)
0229	<b>CLASSEMENT DES PRODUITS AGRICOLES</b>
3996	<b>CLAVECINS</b> (FAB.)
6531	<b>CLÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3063	<b>CLÉS (OUTILS)</b> (FAB.)
2821	<b>CLICHAGE POUR L'IMPRIMERIE</b>
2821	<b>CLICHÉS DE ROTOGRAVURE</b> (PRÉPARATION)
2821	<b>CLICHÉS DE STÉRÉOTYPAGE</b> (PRÉPARATION)
2821	<b>CLICHÉS POUR GALVANOTYPAGE</b> (PRÉPARATION)
5411	<b>CLIMATISEURS</b> (COMM. DE GROS)
3121	<b>CLIMATISEURS</b> (FAB.)
3321	<b>CLIMATISEURS D'APPARTEMENT</b> (FAB.)
2649	<b>CLOISONS DE BUREAU</b> (FAB.)
4233	<b>CLOISONS DE VERRE</b> (POSE)
3039	<b>CLOISONS EN ALUMINIUM ET EN ACIER</b> (FAB.)
2549	<b>CLOISONS EN BOIS</b> (FAB.)
4292	<b>CLOISONS MÉTALLIQUES (BUREAUX, SALLES DE BAIN, ETC.)</b> (INSTALLATION)
4217	<b>CLÔTURE</b> (INSTALLATION)
4217	<b>CLÔTURE</b> (RÉPARATION)
3039	<b>CLÔTURE EN MÉTAL</b> (FAB.)
2599	<b>CLÔTURES</b> (FAB.)
3051	<b>CLÔTURES DE FERME EN FILS MÉTALLIQUES SOUDÉS OU ENTRELAÇÉS EN ACIER</b> (FAB.)
6531	<b>CLOUS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3059	<b>CLOUS</b> (FAB.)
5621	<b>CLOUS, BROQUETTES ET CRAMPONS</b> (COMM. DE GROS)
9861	<b>CLUB RICHELIEU</b>
9659	<b>CLUBS D'ARTS MARTIAUX</b>
9659	<b>CLUBS D'ATHLÉTISME</b>



- 9641 CLUBS DE BASEBALL, PROFESSIONNELS ET SEMI-PROFESSIONNELS  
 9659 CLUBS DE BOXE (SAUF BOXE PROFESSIONNELLE)  
 9659 CLUBS DE CULTURE PHYSIQUE (SAUF STUDIOS DE SANTÉ ET D'AMAIGRISSEMENT)  
 9652 CLUBS DE CURLING  
 9641 CLUBS DE FOOTBALL, PROFESSIONNELS ET SEMI-PROFESSIONNELS  
 9641 CLUBS DE HOCKEY, PROFESSIONNELS ET SEMI-PROFESSIONNELS  
 9659 CLUBS DE NATATION  
 9659 CLUBS DE NAVIGATION DE PLAISANCE  
 9659 CLUBS DE PISTE ET PELOUSE  
 9641 CLUBS DE SOCCER, PROFESSIONNELS ET SEMI-PROFESSIONNELS  
 9659 CLUBS DE SQUASH  
 9659 CLUBS DE TENNIS  
 9659 CLUBS DE TIR À LA CARABINE, AU PISTOLET OU À L'ARC  
 9659 CLUBS DE VOILE  
 9641 CLUBS PROFESSIONNELS, SPORTS-SPECTACLES  
 9121 CLUBS RÉSIDENTIELS  
 9641 CLUBS SEMI-PROFESSIONNELS, SPORTS-SPECTACLES  
  
 0113 COCHONS DE LAIT (ÉLEVAGE)  
 1121 COCKTAILS PRÉPARÉS, PRÊTS-À-SERVIR (FAB.)  
 4222 COFFRAGE POUR BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS (CONSTR.)  
 4222 COFFRAGE POUR LA CHARPENTE DE GRANDS BÂTIMENTS ET TRAVAUX DE GÉNIE (CONSTR.)  
 3099 COFFRES-FORTS (FAB.)  
 2542 COIFFEUSES DE SALLE DE BAIN EN BOIS (FAB.)  
 4842 COLIS PAR MESSAGERIES (SERVICE)  
 2494 COLLANTS POUR FEMMES, JEUNES FILLES ET FILLETES (FAB.)  
 3792 COLLE ANIMALE (OS, PEAU, NERF, TENDON) (FAB.)  
 3792 COLLE CASÉINE (FAB.)  
 3792 COLLE DE POISSON (FAB.)  
 3792 COLLE VÉGÉTALE (FAB.)  
 4842 COLLECTE ET LIVRAISON PAR COURRIER (SERVICE)  
 8685 COLLECTES DE SANG  
 3799 COLLECTEURS SERVANT À LA CONCENTRATION DES MINÉRAIS (FAB.)  
 8521 COLLÈGES COMMUNAUTAIRES  
 8521 COLLÈGES DE TECHNOLOGIE, D'INFORMATIQUE, D'ADMINISTRATION, ETC. DE NIVEAU COLLÉGIAL  
 8531 COLLÈGES DE THÉOLOGIE  
 8511 COLLÈGES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES  
 8531 COLLÈGES MILITAIRES (NIVEAU UNIVERSITAIRE)  
 3997 COLLES DE BUREAU ET DE BIBLIOTHÈQUE (FAB.)  
 1719 COLLIERS DE CUIR (FAB.)  
 1699 COLLIERS DE SCELLEMENT POUR BOCAUX EN PLASTIQUE (FAB.)  
 5961 COLLIERS EN MÉTAUX PRÉCIEUX (COMM. DE GROS)  
 9149 COLONIES DE VACANCES  
 3254 COLONNES DE DIRECTION ET VOLANTS DE DIRECTION (FAB.)  
 6532 COLORANTS À PEINTURE, SICCATIFS ET BOUCHE-PORES (COMM. DE DÉTAIL)  
 1099 COLORANTS ALIMENTAIRES (FAB.)  
 5232 COLORANTS, TEINTURES ET LAQUES POUR CHEVEUX (COMM. DE GROS)  
 1992 COLORATION À FORFAIT DE TISSUS TEXTILES (FAB.)  
 3729 COMBINAISONS D'INSECTICIDES ET DE FONGICIDES AGRICOLES (FAB.)  
 3729 COMBINAISONS D'INSECTICIDES ET DE FONGICIDES POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES (FAB.)  
 2451 COMBINAISONS DE NEIGE POUR ENFANTS (FAB.)  
 2496 COMBINÉS (FERMÉS OU AVEC FERMETURES À GLISSIÈRE) (FAB.)  
 4292 COMBLES ET GRILLES MÉTALLIQUES (INSTALLATION)  
 8225 COMITÉ DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE  
 8351 COMITÉ EXÉCUTIF, ADMINISTRATION MUNICIPALE  
 3911 COMMANDES ET ACCESSOIRES DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION (FAB.)  
 8159 COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE  
 8224 COMMISSARIAT DES INCENDIES (SERVICES PROVINCIAUX)

8225	<b>COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC</b>
4931	<b>COMMISSION DE L'EAU, GOUVERNEMENT LOCAL</b>
8159	<b>COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8259	<b>COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7339	<b>COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU QUÉBEC</b>
8225	<b>COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC</b>
8371	<b>COMMISSION DE TRANSPORTS, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8225	<b>COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC</b>
8159	<b>COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8259	<b>COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8225	<b>COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU QUÉBEC</b>
8364	<b>COMMISSION DES PARCS ET DES LOISIRS, ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>
8159	<b>COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8254	<b>COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC</b>
8351	<b>COMMISSION/CONSEIL MUNICIPAL</b>
8351	<b>COMMISSION/CONSEIL RÉGIONAL, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8351	<b>COMMISSION DE CONTRÔLE, ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>
8511	<b>COMMISSIONS SCOLAIRES</b>
4821	<b>COMMUNICATION EN CIRCUIT FERMÉ (SERVICE)</b>
4821	<b>COMMUNICATION PAR CÂBLES (SERVICE)</b>
4821	<b>COMMUNICATION PAR TÉLÉGRAPHIE OU CÂBLES (SERVICE)</b>
3392	<b>COMMUNICATEURS DE LAMPES FLUORESCENTES (FAB.)</b>
7031	<b>COMPAGNIE DE FIDUCIE</b>
7041	<b>COMPAGNIE DE PLACEMENT À CONTRAT (CERTIFICAT D'ÉPARGNE OU DE PLACEMENT)</b>
7041	<b>COMPAGNIE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES</b>
7311	<b>COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE</b>
9631	<b>COMPAGNIES D'OPÉRA</b>
7122	<b>COMPAGNIES DE CARTES DE CRÉDIT</b>
7124	<b>COMPAGNIES DE CRÉDIT-BAIL</b>
7121	<b>COMPAGNIES DE FINANCEMENT DES VENTES</b>
7121	<b>COMPAGNIES DE FINANCEMENT DES VENTES CONDITIONNELLES</b>
7124	<b>COMPAGNIES DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET/OU DE MACHINERIE, SELON LA FORMULE CRÉDIT-BAIL</b>
7111	<b>COMPAGNIES DE PETITS PRÊTS</b>
9631	<b>COMPAGNIES DE RÉPERTOIRE (THÉÂTRE)</b>
9631	<b>COMPAGNIES DE THÉÂTRE</b>
7129	<b>COMPAGNIES ET AGENCES GOUVERNEMENTALES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES</b>
9631	<b>COMPAGNIES ITINÉRANTES</b>
7311	<b>COMPAGNIES MUTUELLES D'ASSURANCES SUR LA VIE</b>
5312	<b>COMPLETS ET PANTAILLEURS POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
2451	<b>COMPLETS POUR ENFANTS (FAB.)</b>
6121	<b>COMPLETS POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5311	<b>COMPLETS POUR HOMMES (COMM. DE GROS)</b>
2432	<b>COMPLETS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
3792	<b>COMPOSÉS À CALFEUTRER, À SCELLER ET À INSONORISER (FAB.)</b>
5971	<b>COMPOSÉS DE BALAYAGE (COMM. DE GROS)</b>
3712	<b>COMPOSÉS DE FONCTION ALDÉHYDE (FAB.)</b>
3712	<b>COMPOSÉS DE FONCTION CÉTONE (FAB.)</b>
3712	<b>COMPOSÉS DE FONCTION QUININE (FAB.)</b>
5971	<b>COMPOSÉS DE LAVAGE INDUSTRIELS (COMM. DE GROS)</b>
5529	<b>COMPOSÉS DE TRAITEMENT DE CARROSSERIES D'AUTOMOBILES (COMM. DE GROS)</b>
5722	<b>COMPOSÉS ET CATALYSEURS POUR LE CRAQUAGE DU PÉTROLE (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>COMPOSÉS ET PRÉPARATION POUR LE NETTOYAGE (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>COMPOSÉS POUR L'ADOUCCISSEMENT DE L'EAU (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>COMPOSÉS POUR LAVE-VAISSELLE (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>COMPOSÉS POUR LE NETTOYAGE DES PLANCHERS (COMM. DE GROS)</b>

5971	<b>COMPOSÉS POUR LE NETTOYAGE DES TAPIS</b> (COMM. DE GROS)
5971	<b>COMPOSÉS POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX</b> (COMM. DE GROS)
5529	<b>COMPOSÉS POUR RADIATEUR DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (COMM. DE GROS)
5939	<b>COMPOSÉS STÉRILISANTS ET DÉSINFECTANTS AGRICOLES</b> (COMM. DE GROS)
9914	<b>COMPRESSEURS</b> (LOCATION)
3121	<b>COMPRESSEURS ET CONDENSEURS DE RÉFRIGÉRATION</b> (FAB.)
3191	<b>COMPRESSEURS ET PIÈCES</b> (FAB.)
5731	<b>COMPRESSEURS ET POMPES À VIDE</b> (COMM. DE GROS)
7739	<b>COMPTABILITÉ (SAUF COMPTABLES AGRÉÉS OU GÉNÉRAUX LICENCIÉS, SERVICE)</b>
4241	<b>COMPTEURS À EAU</b> (INSTALLATION)
2692	<b>COMPTOIRS À USAGE COMMERCIAL</b> (FAB.)
1012	<b>CONCENTRÉ DE BOUILLON DE POULET</b> (FAB.)
0619	<b>CONCENTRÉS D'ARGENT</b>
0617	<b>CONCENTRÉS D'HÉMATITE</b>
0611	<b>CONCENTRÉS D'OR</b>
5611	<b>CONCENTRÉS DE MÉTAUX FERREUX</b> (COMM. DE GROS)
0619	<b>CONCENTRÉS DE PLOMB</b>
1111	<b>CONCENTRÉS POUR BOISSONS GAZEUSES</b> (FAB.)
9953	<b>CONCIERGERIE</b>
0152	<b>CONCOMBRES</b> (CULT.)
0162	<b>CONCOMBRES DE SERRE</b> (PROD.)
3352	<b>CONDENSATEURS ÉLECTRONIQUES</b> (FAB.)
3372	<b>CONDENSATEURS ET PARAFONDRES</b> (FAB.)
0711	<b>CONDENSÉS DE PÉTROLE</b>
8164	<b>CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
6522	<b>CONDITIONNEURS DE SOL</b> (COMM. DE DÉTAIL)
7511	<b>CONDOMINIUM, ADMINISTRATION DE</b>
4256	<b>CONDUITES</b> (ISOLATION)
4244	<b>CONDUITES DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE</b> (INSTALLATION)
4244	<b>CONDUITES DE SYSTÈME DE CLIMATISATION</b> (INSTALLATION)
4244	<b>CONDUITES DE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION</b> (INSTALLATION)
4244	<b>CONDUITES DE SYSTÈME DE VENTILATION ET DE DÉPOUSSIÉRAGE</b> (INSTALLATION)
4036	<b>CONDUITES MUNICIPALES DE DISTRIBUTION D'EAU</b> (CONSTR.)
0511	<b>CÔNES</b> (CUEILLETTE)
2799	<b>CÔNES, NOYAUX ET TUBES DE PAPIER</b> (FAB.)
2454	<b>CONFECTIONNEURS À FORFAIT DE VÊTEMENTS POUR ENFANTS</b>
2446	<b>CONFECTIONNEURS À FORFAIT DE VÊTEMENTS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b>
2435	<b>CONFECTIONNEURS À FORFAIT DE VÊTEMENTS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b>
9999	<b>CONFÉRENCIERS, PROPRE COMPTE</b>
5211	<b>CONFISERIES</b> (COMM. DE GROS)
1083	<b>CONFISERIES AU CHOCOLAT</b> (FAB.)
6014	<b>CONFISERIES AU CHOCOLAT SOLIDE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6014	<b>CONFISERIES AU SUCRE DIVERSES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1083	<b>CONFISERIES DE MAÏS GRILLÉ</b> (FAB.)
6014	<b>CONFISERIES ENROBÉES DE CHOCOLAT</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1039	<b>CONFITURES</b> (FAB.)
5219	<b>CONFITURES, GELÉES ET MARMELADES</b> (COMM. DE GROS)
6221	<b>CONGÉLATEURS, USAGE DOMESTIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3321	<b>CONGÉLATEURS, USAGE DOMESTIQUE</b> (FAB.)
0163	<b>CONIFÈRES</b> (PROD.)
3352	<b>CONNECTEURS ÉLECTRONIQUES</b> (FAB.)
3799	<b>COMPOSÉS POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX</b> (FAB.)
8225	<b>CONSEIL CONSULTATIF DE LA JUSTICE</b>
8351	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE</b>
8351	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTÉ URBAINE</b>
8351	<b>CONSEIL DE DISTRICT</b>
4931	<b>CONSEIL DE L'EAU, GOUVERNEMENT LOCAL</b>

8259	<b>CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8252	<b>CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7741	<b>CONSEIL EN PUBLICITÉ (SERVICE)</b>
8151	<b>CONSEIL EXÉCUTIF, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8351	<b>CONSEIL EXÉCUTIF, ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>
8351	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
7771	<b>CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT DES CADRES (SERVICE)</b>
7771	<b>CONSEILLER EN DOUANE (SERVICE)</b>
7752	<b>CONSEILLER EN GÉNIE MARITIME (SERVICE)</b>
7771	<b>CONSEILLER EN GESTION D'ENTREPRISE (SERVICE)</b>
7771	<b>CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SERVICE)</b>
7771	<b>CONSEILLER EN GESTION FINANCIÈRE (SERVICE)</b>
7771	<b>CONSEILLER EN ORGANISATION (SERVICE)</b>
7752	<b>CONSEILLER FORESTIER (SERVICE)</b>
8351	<b>CONSEILS DE BANDES</b>
7761	<b>CONSEILS JURIDIQUES ET CONTENTIEUX (SERVICE)</b>
8531	<b>CONSERVATOIRES DE MUSIQUE OU DE THÉÂTRE</b>
4021	<b>CONSERVERIES D'ALIMENTS (CONSTR.)</b>
4555	<b>CONSIGNATAIRES MARITIMES</b>
9799	<b>CONSIGNES</b>
0231	<b>CONSULTATION EN AGRICULTURE</b>
7721	<b>CONSULTATION INFORMATIQUE (SERVICE)</b>
0321	<b>CONSULTATION SUR LES PÊCHES</b>
2731	<b>CONTENANTS DE LAIT EN CARTON (FAB.)</b>
1661	<b>CONTENANTS POUR ALIMENT EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
3242	<b>CONTENEURS POUR CARGO (FAB.)</b>
3741	<b>CONTRACEPTIFS ORAUX (FAB.)</b>
0412	<b>CONTRACTEUR, ABATTAGE</b>
0412	<b>CONTRACTEUR, FLOTTAGE DE BILLES</b>
0412	<b>CONTRACTEUR, RÉCUPÉRATION DE BILLES</b>
0412	<b>CONTRACTEUR, REMORQUAGE DE BILLES</b>
6533	<b>CONTRE-PLAQUÉS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5631	<b>CONTRE-PLAQUÉS (COMM. DE GROS)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS D'ACAJOU (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS D'ORME (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS DE BOULEAU À PAPIER (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS DE CHÊNE (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS DE MERISIER (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS DE NOYER (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS DE PEUPLIER ET DE TREMBLE (FAB.)</b>
2522	<b>CONTRE-PLAQUÉS DE TOUT AUTRE FEUILLU OU RÉSINEUX (FAB.)</b>
2543	<b>CONTRE-PORTES EN BOIS (FAB.)</b>
8684	<b>CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE</b>
7791	<b>CONTRÔLE DE SYSTÈME D'ALARME (SERVICE)</b>
4559	<b>CONTRÔLEURS DE CARGAISONS (SERVICE)</b>
3361	<b>CONTRÔLEURS DE TÉLÉTRAITEMENT (FAB.)</b>
5744	<b>CONTRÔLEURS ÉLECTRONIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3361	<b>CONTRÔLEURS POUR SYSTÈME DE SÉCURITÉ (FAB.)</b>
5731	<b>CONVOYEURS (COMM. DE GROS)</b>
5711	<b>CONVOYEURS DE FERME (COMM. DE GROS)</b>
3192	<b>CONVOYEURS, ENSEMBLES DE CONVOYEURS ET PIÈCES (FAB.)</b>
9731	<b>COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES</b>
5993	<b>COPEAUX DE BOIS (COMM. DE GROS)</b>
2512	<b>COPEAUX DE BOIS (FAB.)</b>
0411	<b>COPEAUX DE BOIS (PROD.)</b>
2799	<b>CORDE DE POLYPROPYLENE (FAB.)</b>
5999	<b>CORDE, FICELLE D'ENGERBAGE ET CORDON (COMM. DE GROS)</b>

3793	<b>CORDEAUX DÉTONNANTS (FAB.)</b>
1999	<b>CORDES (FAB.)</b>
5612	<b>CORDES ET CÂBLES MÉTALLIQUES D'ACIER (COMM. DE GROS)</b>
1121	<b>CORDIAUX (FAB.)</b>
9791	<b>CORDONNERIES</b>
1083	<b>CORNETS À CRÈME GLACÉE (FAB.)</b>
1651	<b>CORNIÈRES EN MATIÈRE PLASTIQUE (FAB.)</b>
3029	<b>CORNIÈRES MÉTALLIQUES (FAB.)</b>
9631	<b>CORPS DE BALLETS ET AUTRES COMPAGNIES DE DANSE</b>
7791	<b>CORPS DE COMMISSIONNAIRES (SERVICE)</b>
6132	<b>CORSAGE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2442	<b>CORSAGES POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
6132	<b>CORSETS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2496	<b>CORSETS (FAB.)</b>
5313	<b>CORSETS POUR FEMMES (COMM. DE GROS)</b>
6033	<b>COSMÉTIQUES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5232	<b>COSMÉTIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3771	<b>COSMÉTIQUES (FAB.)</b>
6121	<b>COSTUMES DE BAIN POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2451	<b>COSTUMES DE JEU (DE COWBOY, D'INDIEN, DE BOUFFON, ETC.) POUR ENFANTS (FAB.)</b>
2432	<b>COSTUMES DE SKI POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
6141	<b>COSTUMES ET ENSEMBLES POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6131	<b>COSTUMES ET ENSEMBLES POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9639	<b>COSTUMES POUR LE THÉÂTRE ET LE SPECTACLE (CONCEPTION)</b>
1211	<b>CÔTES ET MIETTES DE TABAC, CONDITIONNÉES, SÉCHÉES À NOUVEAU</b>
5321	<b>COTON (COMM. DE GROS)</b>
5019	<b>COTON BRUT (COMM. DE GROS)</b>
1994	<b>COTON HYDROPHILE (FAB.)</b>
2793	<b>COUCHES JETABLES EN PAPIER (FAB.)</b>
2451	<b>COUCHES NON JETABLES POUR BÉBÉS (FAB.)</b>
3751	<b>COULEURS À L'HUILE (FAB.)</b>
0412	<b>COUPE DE BILLES, CONTRACTEURS</b>
4239	<b>COUPE-BISE (POSE)</b>
3039	<b>COUPE-BRISE, MOULURES ET GARNITURES EN MÉTAL (FAB.)</b>
3372	<b>COUPE-CIRCUIT (FAB.)</b>
9999	<b>COUPURES DE PRESSE, AGENCES</b>
8121	<b>COUR D'APPEL</b>
8221	<b>COUR D'APPEL DU QUÉBEC</b>
8221	<b>COUR DES PETITES CRÉANCES</b>
8221	<b>COUR DES SESSIONS DE LA PAIX</b>
8121	<b>COUR DU BANC DE LA REINE</b>
8221	<b>COUR DU CORONER</b>
8121	<b>COUR FÉDÉRALE (ÉCHIQUIER)</b>
8321	<b>COUR MUNICIPALE</b>
8221	<b>COUR PROVINCIALE ET SUPÉRIEURE DU QUÉBEC</b>
8121	<b>COUR SUPRÊME</b>
0152	<b>COURGES (CULT.)</b>
3999	<b>COURONNES ARTIFICIELLES (FAB.)</b>
6521	<b>COURONNES DE FLEURS FRAÎCHES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1521	<b>COURROIES EN V EN CAOUTCHOUC (FAB.)</b>
3049	<b>COURROIES ET JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ EN MÉTAL (FAB.)</b>
1521	<b>COURROIES PLATES EN CAOUTCHOUC (FAB.)</b>
1993	<b>COURTEPOINTES (FAB.)</b>
7412	<b>COURTIERS EN ACTIONS</b>
7794	<b>COURTIERS EN DOUANES</b>
7612	<b>COURTIERS EN IMMEUBLES</b>
7413	<b>COURTIERS EN MARCHANDISES</b>
7412	<b>COURTIERS EN OBLIGATIONS</b>
7421	<b>COURTIERS EN PRÊTS HYPOTHÉCAIRES</b>

7412	<b>COURTIERS EN TITRES</b>
4555	<b>COURTIERS MARITIMES</b>
7413	<b>COURTIERS SUR LE MARCHÉ À TERME DES MARCHANDISES</b>
3194	<b>COUSSINETS ET PALIERS À DOUILLES (FAB.)</b>
5433	<b>COUSSINS (COMM. DE GROS)</b>
1993	<b>COUSSINS (FAB.)</b>
3311	<b>COUSSINS CHAUFFANTS (FAB.)</b>
1931	<b>COUSSINS DE MEUBLES (SAUF POUR MATELAS) (FAB.)</b>
6239	<b>COUSSINS ET OREILLERS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3257	<b>COUSSINS POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>
6532	<b>COUPEAU À MASTIC (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3069	<b>COUPEAUX DE CUISINE (FAB.)</b>
3062	<b>COUPEAUX MÉCANIQUES ET LAMES DE CISAILLES (FAB.)</b>
6239	<b>COUTELLERIE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3069	<b>COUTELLERIE (FAB.)</b>
5792	<b>COUTELLERIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (COMM. DE GROS)</b>
5621	<b>COUTELLERIE DE MAISON (COMM. DE GROS)</b>
9811	<b>COUVENTS (SAUF ÉCOLES)</b>
3921	<b>COUVERTS EN ARGENT ET PLAQUÉS (FAB.)</b>
5961	<b>COUVERTS ET USTENSILES DE TABLE EN ARGENT STERLING ET PLAQUÉS ARGENT (COMM. DE GROS)</b>
1821	<b>COUVERTURE DE LAINE (FAB.)</b>
1993	<b>COUVERTURES (SAUF ÉLECTRIQUES) (FAB.)</b>
1719	<b>COUVERTURES D'ANIMAUX (FAB.)</b>
5433	<b>COUVERTURES DE LIT (COMM. DE GROS)</b>
5631	<b>COUVERTURES DE SOL EN BOIS (COMM. DE GROS)</b>
2545	<b>COUVERTURES DE SOL EN BOIS DE FEUILLUS (FAB.)</b>
3029	<b>COUVERTURES DE SOL EN MÉTAL (FAB.)</b>
3311	<b>COUVERTURES ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
5433	<b>COUVERTURES ET PROTECTEURS DE MEUBLES (COMM. DE GROS)</b>
1931	<b>COUVERTURES SPÉCIALES, EN MATIÈRE TEXTILE (BATEAU, MACHINERIE, PEINTRE, ETC.) (FAB.)</b>
6239	<b>COUVERTURES, DRAPS ET COUVRE-LITS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0213	<b>COUVOIRS</b>
5314	<b>COUVRE-CHAUSSURES (COMM. DE GROS)</b>
6113	<b>COUVRE-CHAUSSURES POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6112	<b>COUVRE-CHAUSSURES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6114	<b>COUVRE-CHAUSSURES POUR LA FAMILLE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5433	<b>COUVRE-LITS (COMM. DE GROS)</b>
1993	<b>COUVRE-LITS (FAB.)</b>
6231	<b>COUVRE-PLANCHERS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5432	<b>COUVRE-SOLS EN LINOLÉUM (COMM. DE GROS)</b>
3993	<b>COUVRE-SOLS EN ROULEAUX OU EN FEUILLES (FAB.)</b>
3997	<b>CRAIES (FAB.)</b>
3059	<b>CRAMPONS (FAB.)</b>
3099	<b>CRAMPONS DE RAILS (FAB.)</b>
2499	<b>CRAVATES (FAB.)</b>
3997	<b>CRAYONS (FAB.)</b>
3997	<b>CRAYONS GRAS, RECHANGES ET PIÈCES DE CRAYONS GRAS (FAB.)</b>
7792	<b>CRÉDIT AU CONSOMMATEUR (SERVICE DE RAPPORT)</b>
7792	<b>CRÉDIT DES ENTREPRISES (SERVICE DE RAPPORT)</b>
7721	<b>CRÉDIT-BAIL ET LOCATION D'ORDINATEURS (SERVICE)</b>
9732	<b>CRÉMATORIUMS</b>
0111	<b>CRÈME CRUE (PROD.)</b>
1041	<b>CRÈME DE CONSOMMATION FRAÎCHE (FAB.)</b>
1049	<b>CRÈME DE CONSOMMATION TRANSFORMÉE, ACIDE (FAB.)</b>
1049	<b>CRÈME DE PETIT-LAIT (FAB.)</b>

- 1099 **CRÈME DE TARTE** (FAB.)  
 1049 **CRÈME EN POUDRE** (FAB.)  
 5213 **CRÈME GLACÉE** (COMM. DE GROS)  
 6019 **CRÈME GLACÉE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 1041 **CRÈME GLACÉE** (FAB.)  
 6921 **CRÈME GLACÉE PAR FOURGON**  
 5213 **CRÈME TRANSFORMÉE** (COMM. DE GROS)  
 1099 **CRÈME-DESSERT** (FAB.)  
 5232 **CRÈMES ET LOTIONS, PRODUITS DE BEAUTÉ** (COMM. DE GROS)  
 1714 **CRÉPINS DE BOTTES ET SOULIERS** (FAB.)  
 5722 **CRIBLES, MATÉRIEL MINIER** (COMM. DE GROS)  
 6239 **CRISTAL ET VERRERIE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 3352 **CRISTAUX ET BLOCS D'ALIMENTATION** (FAB.)  
 0621 **CROCIDOLITE, FIBRE TRAVAILLÉE**  
 5211 **CROUSTILLES DE POMMES DE TERRE** (COMM. DE GROS)  
 1093 **CROUSTILLES DE POMMES DE TERRE, FLOCONS ET PRODUITS SEMBLABLES** (FAB.)  
 1072 **CROÛTES À PIZZA** (FAB.)  
 6013 **CROÛTES POUR PIZZAS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 0313 **CRUSTACÉS D'ÉLEVAGE**
- 7799 **CUEILLETTE DE FONDS** (SERVICE)  
 0229 **CUEILLETTE DES FRUITS**  
 0223 **CUEILLETTE DU TABAC**  
 3111 **CUEILLEURS-DÉPOUILLEURS DE MAÏS ET SOULEVEUSES, ARRACHEUSES ET CHARGEUSES DE BETTERAVES** (FAB.)
- 5999 **CUIR ET MATIÈRES PREMIÈRES TAILLÉES** (COMM. DE GROS)  
 1711 **CUIR POUR COURROIES** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR DOUBLURES DE CHAUSSURES** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR EMPEIGNES** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR GANTS** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR LACETS** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR SEMELLES** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR TRÉPOINTES** (FAB.)  
 1711 **CUIR POUR VÊTEMENTS** (FAB.)
- 8645 **CUISINES VOLANTES**  
 3321 **CUISINIÈRES** (FAB.)  
 6221 **CUISINIÈRES, USAGE DOMESTIQUE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5613 **CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE** (COMM. DE GROS)  
 5613 **CUIVRE, PRODUITS D'ARCHITECTURE ET DE CHARPENTE** (COMM. DE GROS)  
 1699 **CULOTTES IMPERMÉABLES POUR BÉBÉ** (FAB.)  
 5711 **CULTIVATEURS** (COMM. DE GROS)  
 3111 **CULTIVATEURS** (FAB.)  
 2599 **CURE-DENTS EN BOIS** (FAB.)  
 5622 **CUVES DE LESSIVE** (COMM. DE GROS)  
 3512 **CUVETTES DE TOILETTES (Y COMPRIS LES CUVETTES DE TOILETTES-RÉSERVOIRS) ET RÉSERVOIRS DE TOILETTES EN PORCELAINES** (FAB.)  
 5622 **CUVETTES ET RÉSERVOIRS DE TOILETTE** (COMM. DE GROS)
- 3711 **CYANAMIDE CALCIQUE** (FAB.)  
 3711 **CYANURES ET CYANURES COMPLEXES** (FAB.)  
 3255 **CYLINDRES À FREINS ET MAÎTRE-CYLINDRE** (FAB.)

## D

- 7799 **DACTYLOGRAPHIE** (SERVICE)  
 6533 **DALLES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 4039 **DÉBARCADÈRES MARITIMES** (CONSTR.)  
 4551 **DÉBARDEURS** (SERVICE)

2442	<b>DÉBARDEURS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
6352	<b>DÉBOSELAGE DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
5919	<b>DÉBRIS DE VERRE (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
2819	<b>DÉCALCOMANIES (IMPRESSION)</b>
4275	<b>DÉCAPAGE DE PEINTURE (SAUF DES MEUBLES)</b>
3761	<b>DÉCAPANTS POUR LA CIRE (FAB.)</b>
4551	<b>DÉCHARGEMENT DES BATEAUX</b>
4999	<b>DÉCHETS (COLLECTE ET ÉVACUATION)</b>
1012	<b>DÉCHETS BRUTS D'ABATTOIR ÉTUVÉS (VOLAILLE)</b>
1011	<b>DÉCHETS D'ABATTOIR ÉTUVÉS BRUTS ET CONDITIONNÉS (SAUF VOLAILLE)</b>
0611	<b>DÉCHETS D'OR (Y COMPRIS LES BALAYURES)</b>
5919	<b>DÉCHETS DE CAOUTCHOUC (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5913	<b>DÉCHETS DE CARTON (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5912	<b>DÉCHETS DE CUIVRE (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5912	<b>DÉCHETS DE FER (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5911	<b>DÉCHETS DE FER ET FERRAILLE D'AUTOMOBILES (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5912	<b>DÉCHETS DE MÉTAUX (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5913	<b>DÉCHETS DE PAPIER (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5919	<b>DÉCHETS DE PLASTIQUE (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5912	<b>DÉCHETS DE PLOMB (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5919	<b>DÉCHETS DE TEXTILE (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5919	<b>DÉCHETS ET MATÉRIAUX USAGÉS INDUSTRIELS (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
2512	<b>DÉCHETS ET REBUTS DU BOIS (FAB.)</b>
5919	<b>DÉCHETS LIQUIDES (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
4999	<b>DÉCHETS RADIOACTIFS (ÉVACUATION)</b>
3741	<b>DÉCONTRACTEURS DE MUSCLES (FAB.)</b>
6399	<b>DÉCORATION DE CAMIONNETTES ET FOURGONNETTES</b>
7799	<b>DÉCORATION INTÉRIEURE (SERVICE)</b>
4275	<b>DÉCORATION INTÉRIEURE (TRAVAUX DE)</b>
3999	<b>DÉCORATIONS DE NOËL (FAB.)</b>
6239	<b>DÉCORATIONS INTÉRIEURES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5439	<b>DÉCORATIONS MURALES D'USAGE DOMESTIQUE (COMM. DE GROS)</b>
1099	<b>DÉCORATIONS POUR GÂTEAUX (FAB.)</b>
6582	<b>DÉCORATIONS SPÉCIALES DE SAISONS ET DE FÊTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9639	<b>DÉCORS POUR LE THÉÂTRE ET LE SPECTACLE (CONCEPTION)</b>
6582	<b>DÉCOUPAGE ARTISANAL (COMM. DE DÉTAIL)</b>
7794	<b>DÉDOUANEMENT À L'EXPORTATION (SERVICE)</b>
7794	<b>DÉDOUANEMENT À L'IMPORTATION (SERVICE)</b>
7794	<b>DÉDOUANEMENT POUR LE FRET AÉRIEN (SERVICE)</b>
3571	<b>DÉFIBREURS COMPOSÉS D'ABRASIFS FABRIQUÉS (FAB.)</b>
3256	<b>DÉFLECTEURS D'AIR EN FIBRE DE VERRE (FAB.)</b>
3196	<b>DÉFONCEUSES (FAB.)</b>
0221	<b>DÉFRICHEMENT À DES FINS AGRICOLES</b>
4214	<b>DÉFRICHEMENT ET DÉBLAIEMENT DU SOL, CHANTIERS DE CONSTRUCTION</b>
3761	<b>DÉGRAISSEURS INDUSTRIELS (BASE POUR) (FAB.)</b>
3251	<b>DÉMARREURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES (FAB.)</b>
4562	<b>DÉMÉNAGEMENT DE MEUBLES USAGÉS DE MAISON, DE BUREAU OU D'INSTITUTION</b>
4211	<b>DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ET DE STRUCTURES</b>
7799	<b>DÉMONSTRATION (SAUF LA VENTE, SERVICE)</b>
4211	<b>DÉMONTAGE DE BÂTIMENTS ET DE STRUCTURES</b>
5329	<b>DENTELLE (COMM. DE GROS)</b>
1999	<b>DENTELLES (FAB.)</b>
3999	<b>DENTIERS (FAB.)</b>
5232	<b>DENTIFRICES (COMM. DE GROS)</b>
3771	<b>DENTIFRICES (FAB.)</b>
8653	<b>DENTISTES</b>
3999	<b>DENTS ARTIFICIELLES (FAB.)</b>
3999	<b>DENTS, MATÉRIAUX POUR L'IMPRESSION (FAB.)</b>



8668	<b>DENTUROLOGISTES</b>
5232	<b>DÉODORANTS</b> (COMM. DE GROS)
4499	<b>DÉPLACEMENT DE MAISONS</b> (SERVICE)
8132	<b>DÉPORTATION</b> (SERVICES FÉDÉRAUX)
4999	<b>DÉPOTOIRS</b> (EXPLOITATION)
3712	<b>DÉRIVÉS DES HYDROCARBURES HALOGÈNES</b> (FAB.)
3712	<b>DÉRIVÉS DES PHÉNOLS ET PHÉNOLS-ALCOOLS</b> (FAB.)
3712	<b>DÉRIVÉS SULFONÉS, NITRÉS OU NITROSÉS DES HYDROCARBURES</b> (FAB.)
5231	<b>DERMATOLOGIQUES, MÉDICAMENTS</b> (COMM. DE GROS)
4214	<b>DÉROCHEMENT, CHANTIERS DE CONSTRUCTION</b>
3361	<b>DÉROULEURS DE BANDE MAGNÉTIQUE</b> (FAB.)
0919	<b>DESCENTE, COUPE ET RETRAIT DES TUYAUX, DU TUBAGE ET DES TIGES</b>
1921	<b>DESCENTES DE BAIN (SAUF EN CAOUTCHOUC ET EN PAPIER)</b> (FAB.)
2793	<b>DESCENTES DE BAIN EN PAPIER</b> (FAB.)
5433	<b>DESCENTES DE BAIN ET ENSEMBLES DE SALLE DE BAIN</b> (COMM. DE GROS)
0221	<b>DÉSHERBAGE MÉCANIQUE DES RÉCOLTES</b>
3121	<b>DÉSHUMIDIFICATEURS</b> (FAB.)
3111	<b>DÉSILEUSES</b> (FAB.)
5971	<b>DÉSINFECTANTS</b> (COMM. DE GROS)
3761	<b>DÉSINFECTANTS MÉNAGERS</b> (FAB.)
9951	<b>DÉSINFECTION DE BÂTIMENTS ET DE LOGEMENTS</b>
3771	<b>DÉSODORISANTS</b> (FAB.)
5971	<b>DÉSODORISANTS (SAUF PERSONNELS)</b> (COMM. DE GROS)
3761	<b>DÉSODORISANTS (SAUF POUR USAGE PERSONNEL)</b> (FAB.)
5219	<b>DESSERTS EN CONSERVES</b> (COMM. DE GROS)
7751	<b>DESSINS ARCHITECTURAUX D'ÉDIFICES ET DE BUREAUX</b> (SERVICE)
7752	<b>DESSINS D'INGÉNIERIE DE SYSTÈME ACOUSTIQUE</b> (SERVICE)
7799	<b>DESSINS DE VÊTEMENTS</b> (SERVICE)
7799	<b>DESSINS GRAPHIQUES</b> (SERVICE)
7749	<b>DESSINS PUBLICITAIRES</b> (SERVICE)
7759	<b>DESSINS TECHNIQUES</b> (SERVICE)
2699	<b>DESSUS DE TABLE, DE BAR ET DE COMPTOIR FINIS AUTRES QU'EN BOIS</b> (FAB.)
2542	<b>DESSUS DE TABLE, DE BUFFET, DE BAR ET DE COMPTOIR EN BOIS</b> (FAB.)
0222	<b>DESTRUCTION CHIMIQUE DES BROUSSAILLES</b>
5412	<b>DÉTECTEURS DE FUMÉE MÉNAGERS</b> (COMM. DE GROS)
7499	<b>DÉTENTEURS DE BREVETS</b>
3761	<b>DÉTERGENTS</b> (FAB.)
3793	<b>DÉTONATEURS, AMORCES ET ALLUMEURS</b> (FAB.)
1999	<b>DEVANTS EN TOILE POUR TAILLEURS</b> (FAB.)
8142	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À L'ÉTRANGER</b> (SERVICES FÉDÉRAUX)
2821	<b>DÉVELOPPEMENT ET IMPRESSION DE FILMS PHOTOGRAPHIQUES</b>
8272	<b>DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
5791	<b>DÉVIDOIRS DE RUBAN</b> (COMM. DE GROS)
3369	<b>DÉVIDOIRS DE RUBAN</b> (FAB.)
2599	<b>DÉVIDOIRS, BOBINES, CANNETTES ET POULIES EN BOIS</b> (FAB.)
5961	<b>DIAMANTS DE BIJOUTERIE</b> (COMM. DE GROS)
5791	<b>DICTAPHONES</b> (COMM. DE GROS)
5991	<b>DICTIONNAIRES</b> (COMM. DE GROS)
2831	<b>DICTIONNAIRES</b> (PUBLICATION)
2849	<b>DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES ET ATLAS</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
5112	<b>DIESEL, CARBURANT</b> (COMM. DE GROS)
8664	<b>DIÉTÉTISTES</b>
4244	<b>DIFFUSEURS POUR SYSTÈMES D'AIR</b> (INSTALLATION)
4839	<b>DIFFUSION DE MUSIQUE EN CIRCUIT FERMÉ</b>
4039	<b>DIGUES ET AUTRES STRUCTURES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS</b> (CONSTR.)
6532	<b>DILUANTS ET DÉCAPANTS POUR PEINTURE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5632	<b>DILUANTS ET DÉCAPANTS POUR PEINTURE</b> (COMM. DE GROS)

0114	<b>DINDONS (ÉLEVAGE)</b>
5214	<b>DINDONS ÉVISCÉRÉS (COMM. DE GROS)</b>
6013	<b>DINDONS FRAIS OU CONGELÉS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1021	<b>DÎNERS COMPLETS (POISSONS) CONGELÉS (PROD.)</b>
1099	<b>DÎNERS COMPLETS PRÉCUITS ET CONGELÉS (FAB.)</b>
5212	<b>DÎNERS CONGELÉS ET EMBALLÉS (COMM. DE GROS)</b>
9731	<b>DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES (SERVICE)</b>
9221	<b>DISCOTHÈQUES</b>
9699	<b>DISEURS DE BONNE AVENTURE ET ASTROLOGUES</b>
3372	<b>DISJONCTEURS À L'AIR LIBRE DE BASSE TENSION (FAB.)</b>
3372	<b>DISJONCTEURS D'ALIMENTATION (FAB.)</b>
3361	<b>DISPOSITIFS D'ENTRÉE OU DE SORTIE NUMÉRIQUES, ÉLECTRONIQUES (FAB.)</b>
5741	<b>DISPOSITIFS DE CÂBLAGE ET FOURNITURES ÉLECTRIQUES RELATIVES AUX CÂBLAGES (COMM. DE GROS)</b>
5743	<b>DISPOSITIFS ET SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES D'ALARME ET DE SIGNALISATION (SAUF LES DÉTECTEURS DE FUMÉE DOMESTIQUES) (COMM. DE GROS)</b>
6552	<b>DISQUES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5952	<b>DISQUES DE PHONOGRAPHE (COMM. DE GROS)</b>
3994	<b>DISQUES DE PHONOGRAPHE (FAB.)</b>
3994	<b>DISQUES DE PHONOGRAPHE VIERGES (FAB.)</b>
3994	<b>DISQUETTES POUR L'INFORMATIQUE VIERGES (FAB.)</b>
3751	<b>DISSOLVANTS (FAB.)</b>
5792	<b>DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3251	<b>DISTRIBUTEURS POUR MOTEURS À COMBUSTION INTERNE (FAB.)</b>
7749	<b>DISTRIBUTION D'ÉCHANTILLONS (SERVICE)</b>
2612	<b>DIVANS ET DIVANS-LITS (FAB.)</b>
4491	<b>DIVISION DE TERRAINS DE CONSTRUCTION</b>
0812	<b>DOLOMIE (CALCAIRE) BRUTE</b>
3591	<b>DOLOMITE CALCINÉE (FAB.)</b>
2821	<b>DORURE, BRONZAGE ET ROGNURE DU PAPIER</b>
1714	<b>DOUBLURES DE BOTTES ET SOULIERS (FAB.)</b>
2581	<b>DOUBLURES POUR CERCUEILS (FAB.)</b>
3549	<b>DOUVES À SILOS EN BÉTON (FAB.)</b>
4039	<b>DRAGAGE DE CANAUX, CHENAUX, VOIES D'EAU ET FOSSÉS (CONSTR.)</b>
3271	<b>DRAGUEURS (FAB.)</b>
0929	<b>DRAINAGE ET POMPAGE (MINES MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES)</b>
4214	<b>DRAINAGE, CHANTIERS DE CONSTRUCTION</b>
3511	<b>DRAINS AGRICOLES EN ARGILE (FAB.)</b>
1931	<b>DRAPEAUX (FAB.)</b>
6232	<b>DRAPERIES (SUR MESURE) (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1822	<b>DRAPS (FAB.)</b>
5433	<b>DRAPS ET TAIES D'OREILLERS (COMM. DE GROS)</b>
3741	<b>DROGUES AGISSANT SUR L'APPAREIL DIGESTIF (FAB.)</b>
3741	<b>DROGUES AGISSANT SUR L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE (FAB.)</b>
7499	<b>DROITS D'AUTEURS, DÉTENTEURS DE</b>
4012	<b>DUPLEX, TRIPLEX, ET QUADRUPLIX (CONSTR.)</b>
7796	<b>DUPLICATION (SERVICE)</b>
9613	<b>DUPLICATION DE BANDES MAGNÉTOSCOPIQUES</b>
9949	<b>DUPLICATION DE CLÉS</b>
1012	<b>DUVETS</b>
0919	<b>DYNAMITAGE DE PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ</b>
4214	<b>DYNAMITAGE, CHANTIERS DE CONSTRUCTION</b>

## E

- 3761 **EAU DE JAVEL** (FAB.)  
 1111 **EAUX DE SOURCE** (EMBOUTEILLAGE À LA SOURCE)  
 5232 **EAUX DE TOILETTE ET DE COLOGNE** (COMM. DE GROS)  
 3711 **EAUX DISTILLÉES** (FAB.)  
 1111 **EAUX DISTILLÉES ET DE CONDUCTIBILITÉ** (FAB.)  
 5221 **EAUX MINÉRALES ET DE SOURCE** (COMM. DE GROS)  
 6019 **EAUX MINÉRALES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 1111 **EAUX MINÉRALES GAZÉIFIÉES** (FAB.)  
 1111 **EAUX TRAITÉES** (FAB.)
- 3061 **ÉBAUCHES DE CLEFS** (FAB.)  
 3562 **ÉBAUCHES DE VERRE** (FAB.)
- 4299 **ÉCHAFAUDAGE (SAUF POUR SOUTIEN DES COFFRAGES)** (MONTAGE ET DÉMONTAGE)  
 5721 **ÉCHAFAUDAGE DÉMONTABLE** (COMM. DE GROS)  
 9914 **ÉCHAFAUDAGE TUBULAIRE** (LOCATION)  
 4222 **ÉCHAFAUDAGES POUR SOUTIEN DE COFFRAGES** (INSTALLATION)  
 3799 **ÉCHANGEURS D'IONS** (FAB.)  
 3011 **ÉCHANGEURS DE CHALEUR INDUSTRIELS (SAUF DE CLIMATISATION ET DE RÉFRIGÉRATION)** (FAB.)  
 4035 **ÉCHANGEURS ROUTIERS** (CONSTR.)  
 5313 **ÉCHARPES ET TOURS DE COU POUR FEMMES ET ENFANTS** (COMM. DE GROS)  
 3049 **ÉCHELLES (SAUF DE SÛRETÉ ET D'INCENDIE) EN MÉTAL** (FAB.)  
 2599 **ÉCHELLES (SAUF DE SÛRETÉ ET D'INCENDIE) EN BOIS** (FAB.)  
 4292 **ÉCHELLES DE SAUVETAGE ET ESCALIERS MÉCANIQUES** (INSTALLATION)  
 3039 **ÉCHELLES EN MÉTAL** (FAB.)  
 0221 **ÉCLAIRCISSEMENT MÉCANIQUE DES PLANTES**  
 4559 **ÉCLUSES** (EXPLOITATION)  
 4513 **ÉCOLE DE PILOTAGE**  
 8531 **ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**  
 8531 **ÉCOLE DES BEAUX-ARTS**  
 8531 **ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**  
 8531 **ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**  
 8531 **ÉCOLE POLYTECHNIQUE**  
 4023 **ÉCOLES** (CONSTR.)  
 8541 **ÉCOLES D'ÉLÉGANCE ET DE PERSONNALITÉ**  
 8511 **ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE, NIVEAUX ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**  
 9699 **ÉCOLES D'ÉQUITATION**  
 8521 **ÉCOLES DE BALLET**  
 8521 **ÉCOLES DE COIFFEURS**  
 8541 **ÉCOLES DE CONDUITE (AUTO OU CAMION)**  
 9693 **ÉCOLES DE DANSE (SAUF ARTS D'EXÉCUTION)**  
 9699 **ÉCOLES DE HOCKEY**  
 8541 **ÉCOLES DE JUDO, KARATÉ, AIKIDO, ETC.**  
 8541 **ÉCOLES DE LANGUES, CULTURE PERSONNELLE**  
 8511 **ÉCOLES DE MÉTIERS (COIFFURE, SECRÉTARIAT, MÉCANIQUE, MACHINISTE, ETC.) DE NIVEAU SECONDAIRE**  
 8541 **ÉCOLES DE MUSIQUE, CULTURE PERSONNELLE**  
 8511 **ÉCOLES POLYVALENTES**  
 8511 **ÉCOLES POUR ENFANTS HANDICAPÉS (AVEUGLES, SOURDS, DÉFICIENTS, ETC.)**  
 2541 **ÉCOLES PRÉFABRIQUÉES À CHARPENTE DE BOIS** (FAB.)  
 8511 **ÉCOLES PRIVÉES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES**  
 3011 **ÉCONOMISEURS DE CHAUDIÈRES MÉCANIQUES** (FAB.)  
 6571 **ÉCRAN DE PROJECTION** (COMM. DE DÉTAIL)  
 9643 **ÉCURIES DE CHEVAUX DE COURSE**  
 1999 **ÉCUSSENS EN MATIÈRE TEXTILE** (FAB.)

7512	<b>ÉDIFICE À BUREAUX, LOCATION D'</b>
7512	<b>ÉDIFICE DE THÉÂTRE, EXPLOITATION D'</b>
3021	<b>ÉDIFICES À BUREAUX EN MÉTAL (SAUF TRANSPORTABLES) (FAB.)</b>
3021	<b>ÉDIFICES PRÉFABRIQUÉS EN MÉTAL (SAUF TRANSPORTABLES) (FAB.)</b>
2839	<b>ÉDITIONS NATIONALES DE FIN DE SEMAINE (PUBLICATION)</b>
1993	<b>ÉDREDONS (FAB.)</b>
9811	<b>ÉGLISES</b>
4023	<b>ÉGLISES ET AUTRES ÉDIFICES RELIGIEUX (CONSTR.)</b>
3063	<b>ÉGOÏNES (FAB.)</b>
4036	<b>ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX (CONSTR.)</b>
4911	<b>ÉLECTRICITÉ (TRANSPORT ET DISTRIBUTION)</b>
3399	<b>ÉLECTRODES DE CARBONE (FAB.)</b>
3399	<b>ÉLECTRODES DE GRAPHITE (FAB.)</b>
3059	<b>ÉLECTRODES DE SOUDURE (TIGES) (FAB.)</b>
5621	<b>ÉLECTRODES ET FILS MÉTALLIQUES DE SOUDURE (COMM. DE GROS)</b>
3311	<b>ÉLÉMENTS CHAUFFANTS POUR APPAREILS ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
3711	<b>ÉLÉMENTS CHIMIQUES, ISOTOPES ET COMPOSÉS RADIOACTIFS (FAB.)</b>
4292	<b>ÉLÉMENTS CREUX EN MÉTAL (INSTALLATION)</b>
3391	<b>ÉLÉMENTS D'ACCUMULATEUR (FAB.)</b>
4292	<b>ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE ET D'ORNEMENTATION EN FER, ACIER OU TOUTE AUTRE SORTE DE MÉTAL (INSTALLATION)</b>
4292	<b>ÉLÉMENTS DE FEUILLES MÉTALLIQUES TRAVAILLÉES (SAUF POUR LA TOITURE OU LES CONDUITES) (INSTALLATION)</b>
3192	<b>ÉLÉVATEURS (FAB.)</b>
4022	<b>ÉLÉVATEURS À GRAIN (CONSTR.)</b>
4711	<b>ÉLÉVATEURS À GRAIN (SERVICE)</b>
4711	<b>ÉLÉVATEURS À GRAIN RURAUX (SERVICE)</b>
4711	<b>ÉLÉVATEURS À GRAIN TERMINAUX (SERVICE)</b>
3111	<b>ÉLÉVATEURS DE FERME (FAB.)</b>
0929	<b>ÉLÈVEMENT DES MORTS-TERRAINS (MINES MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES)</b>
3041	<b>ÉMAILLAGE VITREUX DU MÉTAL SUR COMMANDE</b>
6532	<b>ÉMAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5632	<b>ÉMAUX (COMM. DE GROS)</b>
3751	<b>ÉMAUX (FAB.)</b>
7799	<b>EMBALLAGE (SERVICE)</b>
4599	<b>EMBALLAGE DE BIENS (SAUF LES BIENS DOMESTIQUES USAGÉS)</b>
0229	<b>EMBALLAGE DES PRODUITS AGRICOLES</b>
2732	<b>EMBALLAGES EN CARTON ONDULÉ EN ROULEAUX OU EN FEUILLES (FAB.)</b>
4543	<b>EMBARCATIONS PORTUAIRES (EXPLOITATION)</b>
3921	<b>EMBLÈMES (ÉPINGLETTES, MÉDAILLONS ET INSIGNES) EN MÉTAUX PRÉCIEUX (FAB.)</b>
3255	<b>EMBRAYAGES (FAB.)</b>
5529	<b>EMBRAYAGES D'AUTOMOBILES (REMISE À NEUF)</b>
0229	<b>ÉMONDAGE DES VERGERS</b>
4599	<b>EMPAQUETAGE DE BIENS (SAUF LES BIENS DOMESTIQUES USAGÉS)</b>
8231	<b>EMPLOI (SERVICES PROVINCIAUX)</b>
8131	<b>EMPLOIS (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
5971	<b>EMPOIS (COMM. DE GROS)</b>
3799	<b>EMPOIS (FAB.)</b>
3699	<b>ÉMULSION D'ASPHALTE POUR PAVAGE (FAB.)</b>
6599	<b>ENCADREMENTS DE TABLEAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9999	<b>ENCANTEURS (VENTE EN GROS NON COMPRIS)</b>
5412	<b>ENCEINTES ACOUSTIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3341	<b>ENCEINTES ACOUSTIQUES (FAB.)</b>
3063	<b>ENCLUMES ET ÉTAUX (FAB.)</b>
1992	<b>ENCOLLAGE DE TISSU (FAB.)</b>

3791	<b>ENCRE D'ESTAMPILLAGE (FAB.)</b>
3791	<b>ENCRE DEROTOGRAVURE (FAB.)</b>
3791	<b>ENCRE DE SÉRIGRAPHIE (FAB.)</b>
3791	<b>ENCRE LITHOGRAPHIQUE (FAB.)</b>
3791	<b>ENCRE TYPOGRAPHIQUE (FAB.)</b>
5922	<b>ENCRE, COLLE ET SOLVANT (COMM. DE GROS)</b>
3997	<b>ENCRES (SAUF LES ENCRES D'IMPRIMERIE) (FAB.)</b>
3791	<b>ENCRES À PAPIER JOURNAL (FAB.)</b>
2831	<b>ENCYCLOPÉDIE (PUBLICATION)</b>
5991	<b>ENCYCLOPÉDIES (COMM. DE GROS)</b>
3593	<b>ENDUITS DE GYPSE (FAB.)</b>
4911	<b>ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (PRODUCTION)</b>
3721	<b>ENGRAIS AZOTÉS (FAB.)</b>
5939	<b>ENGRAIS CHIMIQUES (COMM. DE GROS)</b>
5939	<b>ENGRAIS CHIMIQUES LIQUIDES (COMM. DE GROS)</b>
3721	<b>ENGRAIS COMPOSÉS (FAB.)</b>
3721	<b>ENGRAIS NATURELS D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE (FAB.)</b>
3721	<b>ENGRAIS PHOSPHATÉS (FAB.)</b>
3255	<b>ENJOLIVEURS DE ROUES (FAB.)</b>
4591	<b>ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ROUTES ET LES PONTS</b>
7791	<b>ENQUÊTES DE SÉCURITÉ (SERVICE)</b>
8153	<b>ENQUÊTES SUR LES DÉLITS FISCAUX, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8324	<b>ENQUÊTES SUR LES INCENDIES (SERVICES MUNICIPAUX)</b>
0219	<b>ENREGISTREMENT DES ANIMAUX</b>
8139	<b>ENREGISTREMENT DES CITOYENS (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
5742	<b>ENREGISTREURS DE POINTE (COMM. DE GROS)</b>
3911	<b>ENREGISTREURS DE POINTE (FAB.)</b>
6222	<b>ENREGISTREURS MAGNÉTOSCOPIQUES (VIDÉO) (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9941	<b>ENROULAGE D'INDUITS, MOTEURS ÉLECTRIQUES</b>
9941	<b>ENROULAGE DE BOBINAGE, ÉLECTRICITÉ</b>
3971	<b>ENSEIGNES LUMINEUSES OU NON (FAB.)</b>
3372	<b>ENSEMBLE DE COMMUTATION (FAB.)</b>
2451	<b>ENSEMBLES AVEC MANTEAU POUR ENFANTS ET BÉBÉS (FAB.)</b>
3997	<b>ENSEMBLES DE BUREAU ET AUTRES GARNITURES (FAB.)</b>
1921	<b>ENSEMBLES DE DESCENTES DE BAIN (SAUF EN CAOUTCHOUC) (FAB.)</b>
0221	<b>ENSEMENCEMENT DES CHAMPS AGRICOLES</b>
9643	<b>ENTRAÎNEMENT DE CHEVAUX DE COURSE</b>
9699	<b>ENTRAÎNEURS, PROPRE COMPTE, TOUS GENRES</b>
4491	<b>ENTRÉES DE SERVICE DE TERRAINS (HYDRO, ÉGOUTS, AQUEDUC) (LOTISSEMENT)</b>
9991	<b>ENTREPOSAGE (NON IMMOBILISÉ) DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
4799	<b>ENTREPOSAGE À LONG TERME D'AUTOMOBILES</b>
4529	<b>ENTREPOSAGE D'AÉRONEFS</b>
9654	<b>ENTREPOSAGE DE BATEAUX DE PLAISANCE</b>
9792	<b>ENTREPOSAGE DE FOURRURES</b>
4799	<b>ENTREPOSAGE DE MARCHANDISES GÉNÉRALES SÈCHES</b>
4562	<b>ENTREPOSAGE DE MEUBLES DOMESTIQUES USAGÉS</b>
4799	<b>ENTREPOSAGE DE MEUBLES ET BIENS DOMESTIQUES (SAUF LES BIENS USAGÉS NON EMBALLÉS)</b>
4562	<b>ENTREPOSAGE ET DÉMÉNAGEMENT SUR GRANDE DISTANCE</b>
4711	<b>ENTREPOSAGE, ÉLÉVATEURS À GRAIN (SERVICE)</b>
0412	<b>ENTREPRENEUR FORESTIER</b>
4791	<b>ENTREPÔT FRIGORIFIQUE (SERVICE)</b>
4022	<b>ENTREPÔTS (CONSTR.)</b>
4799	<b>ENTREPÔTS DE DOUANE</b>
4022	<b>ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES (CONSTR.)</b>
4822	<b>ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT ET DE LIGNES DE TÉLÉPHONE</b>
9959	<b>ENTRETIEN DE FOURNAISES DE BÂTIMENTS ET LOGEMENTS</b>
4532	<b>ENTRETIEN DE LIGNES ET INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES (EXPLOITATION)</b>
4521	<b>ENTRETIEN DE PISTES ET DE TERMINUS D'AÉROPORT</b>

9724	<b>ENTRETIEN DE VÊTEMENTS, NETTOYAGE ET PRESSAGE</b>
9953	<b>ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DE LOGEMENTS, CONCIERGERIE</b>
7722	<b>ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ORDINATEURS (SERVICE)</b>
8645	<b>ENTRETIENS MÉNAGERS</b>
2792	<b>ENVELOPPES (FAB.)</b>
6511	<b>ENVELOPPES DE PAPIER (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5922	<b>ENVELOPPES EN PAPIER (COMM. DE GROS)</b>
3311	<b>ENVELOPPES POUR CHAUFFE-EAU À CIRCULATION (FAB.)</b>
0229	<b>ÉPANDAGE D'ENGRAIS, DE CHAUX</b>
5711	<b>ÉPANDEURS (COMM. DE GROS)</b>
6012	<b>ÉPICERIE (AVEC ENTRE 20% ET MOINS DE 50% DE VENTES DE VIANDES ET VOLAILLES, COMM. DE DÉTAIL)</b>
6012	<b>ÉPICERIE (AVEC MOINS DE 20% DE VENTES DE VIANDES ET VOLAILLES, COMM. DE DÉTAIL)</b>
5219	<b>ÉPICES (COMM. DE GROS)</b>
6019	<b>ÉPICES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1099	<b>ÉPICES (FAB.)</b>
0152	<b>ÉPINARDS (CULT.)</b>
2599	<b>ÉPINGLES À LINGE (FAB.)</b>
0229	<b>ÉPLUCHAGE DU MAÏS</b>
2919	<b>ÉPONGES DE FER (FAB.)</b>
3712	<b>ÉPOXYDES, ÉPOXY-ALCOOLS, ÉPOXY-PHÉNOLS, ÉPOXY-ÉTERS ET LEURS DÉRIVÉS (FAB.)</b>
4999	<b>ÉPURATION DES EAUX D'ÉGOUT</b>
9919	<b>ÉQUIPEMENT COMMERCIAL (SAUF MATÉRIEL PAYANT) (LOCATION)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE BALLON-PANIER (FAB.)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE BASEBALL ET DE BALLE-MOLLE (FAB.)</b>
5744	<b>ÉQUIPEMENT DE CENTRE DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES (COMM. DE GROS)</b>
9914	<b>ÉQUIPEMENT DE CIRAGE DE PLANCHERS (LOCATION)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE FOOTBALL (RUGBY ET SOCCER) (FAB.)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE GOLF (FAB.)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT DE GYMNASE (COMM. DE GROS)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE HOCKEY ET DE CROSSE (FAB.)</b>
9914	<b>ÉQUIPEMENT DE JARDIN (LOCATION)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE PÊCHE (FAB.)</b>
4299	<b>ÉQUIPEMENT DE SALLES DE QUILLES (INSTALLATION)</b>
3931	<b>ÉQUIPEMENT DE SKI (SAUF LES BOTTES) (FAB.)</b>
6222	<b>ÉQUIPEMENT DE SON, COMPOSANTES ET PIÈCES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9914	<b>ÉQUIPEMENT DE SOUDURE (LOCATION)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES D'ATHLÉTISME (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE BASEBALL (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE CHASSE ET DE TIR AUX PIGEONS (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE FOOTBALL (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE GOLF (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE HOCKEY SUR GLACE (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE PÊCHE (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE SKI (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE TENNIS (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE TIR À L'ARC (COMM. DE GROS)</b>
9919	<b>ÉQUIPEMENT MÉDICAL (LOCATION)</b>
4242	<b>ÉQUIPEMENT POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL À AIR CHAUD (INSTALLATION)</b>
9919	<b>ÉQUIPEMENT THÉRAPEUTIQUE (LOCATION)</b>
4243	<b>ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, RÉFRIGÉRATION OU CLIMATISATION UNITAIRE (INSTALLATION)</b>
4243	<b>ÉQUIPEMENTS DE FONTE DE NEIGE (INSTALLATION)</b>
4293	<b>ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PISCINES (INSTALLATION)</b>
4299	<b>ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE LEVAGE POUR STATION-SERVICE (INSTALLATION)</b>
4243	<b>ÉQUIPEMENTS ET TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE CENTRAL PAR FLUIDE CALOPORTEUR (INSTALLATION)</b>
4243	<b>ÉQUIPEMENTS ET TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRATION CENTRALE (INSTALLATION)</b>

- 5622 **ÉQUIPEMENTS SANITAIRES** (COMM. DE GROS)
- 8665 **ERGOTHÉRAPEUTES**
- 5631 **ESCALIERS EN BOIS** (COMM. DE GROS)
- 3039 **ESCALIERS EN MÉTAL** (FAB.)
- 3192 **ESCALIERS MÉCANIQUES** (FAB.)
- 4225 **ESCALIERS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON** (INSTALLATION)
- 2549 **ESCALIERS PRÉFABRIQUÉS EN BOIS** (FAB.)
- 0121 **ESSAIMS D'ABEILLES** (PROD.)
- 7759 **ESSAIS** (SERVICE)
- 6331 **ESSENCE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 3611 **ESSENCE** (FAB.)
- 1099 **ESSENCES ARTIFICIELLES** (FAB.)
- 1099 **ESSENCES CONCENTRÉES (FRUITS, VANILLES, ETC.)** (FAB.)
- 3254 **ESSIEUX** (FAB.)
- 2821 **ESTAMPAGE À L'OR SUR LIVRE**
- 9712 **ESTHÉTICIENNE**
- 7799 **ÉTABLISSEMENT DE LISTES D'ADRESSES** (SERVICE)
- 8122 **ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX**
- 9724 **ÉTABLISSEMENTS D'ENTRETIEN, DE PRESSAGE ET DE RÉPARATION DE VÊTEMENTS**
- 9721 **ÉTABLISSEMENTS DE NETTOYAGE À SEC (SAUF LIBRE-SERVICE)**
- 8132 **ÉTABLISSEMENTS DE RÉFUGIÉS** (SERVICES FÉDÉRAUX)
- 5613 **ÉTAIN ET ALLIAGES D'ÉTAIN, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE** (COMM. DE GROS)
- 3971 **ÉTALAGES ET ACCESSOIRES PUBLICITAIRES** (FAB.)
- 7743 **ÉTALAGES PUBLICITAIRES EN EXTÉRIEUR** (SERVICE)
- 4221 **ÉTANÇONNEMENT**
- 3712 **ÉTHERS, ÉTHERS-ALCOOLS, ÉTHERS-PHÉNOLS, PÉROXYDES D'ALCOOLS, PÉROXYDES D'ÉTHERS ET LEURS DÉRIVÉS** (FAB.)
- 2819 **ÉTIQUETTES** (IMPRESSION)
- 1991 **ÉTIQUETTES TISSÉES** (FAB.)
- 5321 **ÉTOFFE TISSÉE** (COMM. DE GROS)
- 5321 **ÉTOFFE TRICOTÉE** (COMM. DE GROS)
- 2495 **ÉTOLES EN FOURRURE** (FAB.)
- 1713 **ÉTUIS** (FAB.)
- 3921 **ÉTUIS À CIGARES ET À CIGARETTES EN MÉTAUX PRÉCIEUX** (FAB.)
- 1719 **ÉTUIS À FUSIL** (FAB.)
- 5952 **ÉTUIS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE** (COMM. DE GROS)
- 3339 **ÉTUIS DE TORCHES ÉLECTRIQUES** (FAB.)
- 4999 **ÉVACUATION DES EAUX D'ÉGOUT**
- 7612 **ÉVALUATEURS IMMOBILIERS**
- 7792 **ÉVALUATION (OU SOLVABILITÉ) DU CRÉDIT** (SERVICE)
- 7799 **ÉVALUATION (SAUF ASSURANCE ET IMMOBILIÈRE, SERVICE)**
- 4244 **ÉVÉNEMENTS D'AIR** (INSTALLATION)
- 3091 **ÉVIERS EN ACIER INOXYDABLES** (FAB.)
- 4214 **EXCAVATION, CHANTIERS DE CONSTRUCTION**
- 9962 **EXCURSION, PLANS, GROSSISTES**
- 9962 **EXCURSIONS, ORGANISATEURS**
- 9962 **EXCURSIONS, PRÉPARATION, GROSSISTES**
- 9631 **EXÉCUTANTS, ARTS D'EXÉCUTION, PROPRE COMPTE**
- 6541 **EXERCICE ET CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, ÉQUIPEMENT DE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 9919 **EXERCICES PHYSIQUES** (LOCATION)
- 4592 **EXPÉDITION DE MARCHANDISES** (SERVICE D')
- 7799 **EXPÉDITION DU COURRIER** (EXCLUANT LA LIVRAISON, SERVICE)
- 4411 **EXPERT-CONSEIL EN GESTION DE LA CONSTRUCTION** (SERVICE)
- 4521 **EXPLOITATION D'AÉROPORT CIVIL, COMMERCIAL OU MUNICIPAL**
- 0412 **EXPLOITATION FORESTIÈRE À CONTRAT**
- 9643 **EXPLOITATION D'HIPPODROMES**

9651 **EXPLOITATION DE CLUBS DE GOLFS ET «COUNTRY CLUB»**  
9644 **EXPLOITATION DE PISTES DE COURSES (CHEVAUX NON COMPRIS)**  
9695 **EXPLOITATION DE PISTES DE PATINAGE À ROULETTES**  
4821 **EXPLOITATION DE RÉSEAUX DE CÂBLES COAXIAUX**  
9691 **EXPLOITATION DE SALLES DE BILLARD**  
9691 **EXPLOITATION DE SALLES DE QUILLES**  
7721 **EXPLOITATION ET TRAITEMENT DE DONNÉES (SERVICE)**  
9691 **EXPLOITATION MIXTE DE SALLES DE QUILLES ET DE BILLARD**  
5971 **EXPLOSIFS (SAUF LES MUNITIONS ET LES FEUX D'ARTIFICE) (COMM. DE GROS)**  
3793 **EXPLOSIFS PRÉPARÉS ET AGENTS EXPLOSIFS (FAB.)**  
9951 **EXTERMINATION D'ANIMAUX NUISIBLES, BÂTIMENTS ET LOGEMENTS**  
1099 **EXTRAIT DE JUS DE FRUITS (FAB.)**  
1099 **EXTRAIT DE VIANDE (FAB.)**

**F**

9799 **FABRICATION DE RIDEAUX (SAUF DÉTAIL)**  
5431 **FAÏENCERIE DE MAISON (COMM. DE GROS)**  
5214 **FAISANS (COMM. DE GROS)**  
9631 **FANFARE OU ORCHESTRE**  
5219 **FARINE (COMM. DE GROS)**  
1011 **FARINE D'OS**  
1051 **FARINE DE GRAINS DE CÉRÉALES: SARRASIN, SEIGLE, BLÉ, ETC. (FAB.)**  
1061 **FARINE DE LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES (FAB.)**  
1099 **FARINE DE MALT (FAB.)**  
1011 **FARINE DE PLUMES HYDROLYSÉE**  
1011 **FARINE DE SANG**  
1061 **FARINE DE SOYA (FAB.)**  
0223 **FAUCHAGE DU FOIN**  
3111 **FAUCHEUSES-RAMASSEUSES (FAB.)**  
2612 **FAUTEUILS REMBOURRÉS (FAB.)**  
3915 **FAUTEUILS ROULANTS ET FAUTEUILS POUR INVALIDES (FAB.)**  
  
1051 **FÉCULES DE GRAINS DE CÉRÉALES (FAB.)**  
9841 **FÉDÉRATIONS DE TRAVAILLEURS, ORGANISATION SYNDICALE**  
6533 **FENÊTRES (COMM. DE DÉTAIL)**  
3031 **FENÊTRES À CHÂSSIS DE VERRE (FAB.)**  
2543 **FENÊTRES À ÉLÉMENTS EN BOIS NON RECOUVERTES DE MÉTAL (SANS CHÂSSIS, PANORAMIQUES, À GUILLOTINE, ETC.) (FAB.)**  
2543 **FENÊTRES À ÉLÉMENTS EN BOIS RECOUVERTES DE MÉTAL (FAB.)**  
3031 **FENÊTRES ET CADRES DE FENÊTRES EN MÉTAL (FAB.)**  
5631 **FENÊTRES ET CHÂSSIS EN BOIS (COMM. DE GROS)**  
5611 **FER ET ACIER EN FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS (COMM. DE GROS)**  
3992 **FERMETURES À GLISSIÈRE, POUR VÊTEMENTS (FAB.)**  
3053 **FERMETURES À GLISSIÈRE, USAGE INDUSTRIEL (FAB.)**  
3042 **FERMETURES ET ACCESSOIRES DE LIVRAISON ET DE DISTRIBUTION EN MÉTAL (FAB.)**  
1699 **FERMETURES, ACCESSOIRES ET LEURS PIÈCES EN PLASTIQUE (FAB.)**  
2911 **FERROMANGANÈSE (FAB.)**  
2911 **FERROSILICIUM (FAB.)**  
3379 **FERRURES DE LIGNES SUR POTEAUX (FAB.)**  
5411 **FERS À REPASSER (COMM. DE GROS)**  
3311 **FERS À REPASSER (FAB.)**  
6522 **FERTILISANTS (COMM. DE DÉTAIL)**  
9692 **FÊTES FORAINES**  
1599 **FEUILLES DE CAOUTCHOUC POUR SEMELLES ET SOUS-BOUTS (FAB.)**  
1599 **FEUILLES DE CAOUTCHOUC-MOUSSE ET DE CAOUTCHOUC SPONGIEUX (FAB.)**  
2732 **FEUILLES DE CARTON ONDULÉ (FAB.)**



- 1641 **FEUILLES EN MATIÈRE PLASTIQUE RENFORCÉE (FAB.)**  
1641 **FEUILLES EN MATIÈRE PLASTIQUE STRATIFIÉE SOUS PRESSIION (FAB.)**  
2919 **FEUILLES ET FEUILLARDS D'ACIER NON OUVRÉS (FAB.)**  
3042 **FEUILLES ET FEUILLARDS D'ACIER RECOUVERTS OU PLAQUÉS (FAB.)**  
1911 **FEUTRE AÉRÉ OU À L'AIGUILLE (FAB.)**  
1911 **FEUTRE PRESSÉ (FAB.)**  
1821 **FEUTRES DE PAPETIER (FAB.)**  
3594 **FEUTRES ET PAILLASSONS EN FIBRE DE VERRE NON TRAITÉES (FAB.)**  
1031 **FÈVES AU LARD EN CONSERVES (FAB.)**
- 2599 **FIBRE DE BOIS (FAB.)**  
1811 **FIBRES CELLULOSIQUES EN BRINS, FILASSE ET PEIGNÉS (FAB.)**  
3592 **FIBROCIMENT (FAB.)**  
2799 **FICELLE DE PAPIER (FAB.)**  
1999 **FICELLES (FAB.)**  
2792 **FICHES DE CLASSEMENT (FAB.)**  
3392 **FICHES, CAPUCHONS, CONNEXIONS ET CONNECTEURS (FAB.)**  
7222 **FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER**  
3052 **FIL BARBELÉ (FAB.)**  
3052 **FIL D'ACIER PLAT OU PROFILÉ (FAB.)**  
3052 **FIL D'ACIER RECOUVERT OU NON (FAB.)**  
3052 **FIL D'ACIER TORDU, TRESSÉ OU À UN TORON (FAB.)**  
1996 **FIL DE COTON (95% COTON ET PLUS) À PARTIR DES FILÉS FABRIQUÉS (FAB.)**  
1996 **FIL DE FIBRES SYNTHÉTIQUES (FAB.)**  
1996 **FIL DE MÉLANGE DE COTON ET AVEC UNE ÂME EN COTON (FAB.)**  
2999 **FIL EN PLOMB (FAB.)**  
2962 **FIL ET CÂBLE D'ALUMINIUM (Y COMPRIS LES CÂBLES D'ALUMINIUM AVEC ÂME EN ACIER) NON ISOLÉS (FAB.)**
- 3052 **FIL MÉTALLIQUE DE SOUDURE (FAB.)**  
1811 **FILASSE DE CIGARETTES (FAB.)**  
6151 **FILÉS À TRICOTER (COMM. DE DÉTAIL)**  
1811 **FILÉS DE FILAMENTS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES (FAB.)**  
1811 **FILÉS DE MONOFILAMENTS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES (FAB.)**  
1811 **FILÉS ÉLASTIQUES (Y COMPRIS LE CAOUTCHOUC, LE «SPANDEX» ET AUTRES ÉLASTOMÈRES SYNTHÉTIQUES) (FAB.)**
- 1822 **FILÉS FABRIQUÉS DE COTON PUR (95% ET PLUS) (FAB.)**  
1811 **FILÉS FABRIQUÉS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES (95% ET PLUS D'UNE FIBRE SYNTHÉTIQUE) (FAB.)**  
1821 **FILÉS FABRIQUÉS DE LAINE PURE (95% ET PLUS) (FAB.)**  
1822 **FILÉS FABRIQUÉS DE MÉLANGES DE COTON (MOINS DE 95% DE COTON) (FAB.)**  
1811 **FILÉS FABRIQUÉS DE MÉLANGES DE FIBRES SYNTHÉTIQUES (SAUF LE COTON ET LA LAINE) (FAB.)**
- 1821 **FILÉS FABRIQUÉS DE MÉLANGES DE LAINE (MOINS DE 95% DE LAINE) (FAB.)**  
1021 **FILETS DE POISSONS DE MER, TRANCHÉS, BLOCS, ETC., FRAIS, RÉFRIGÉRÉS OU CONGELÉS (PROD.)**
- 3059 **FILETS MÉTALLIQUES (FILS SOUDÉS OU ENTRELACÉS) POUR ARMATURES DE BÉTON (FAB.)**  
3062 **FILIÈRES DE TRÉFILAGE (FAB.)**  
5929 **FILM DE CELLULOSE (COMM. DE GROS)**  
9612 **FILMS (LOCATION)**  
9612 **FILMS (SERVICE D'ÉCHANGE)**  
9611 **FILMS D'ANIMATION (PRODUCTION)**  
6571 **FILMS ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES VIERGES (COMM. DE DÉTAIL)**  
9612 **FILMS ET VIDÉOS (DISTRIBUTION)**  
9611 **FILMS ET VIDÉOS (PRODUCTION)**  
9611 **FILMS POUR LA TÉLÉVISION (PRÉDUCTION)**  
9629 **FILMS, PRÉSENTATION (SAUF CINÉMAS ORDINAIRES ET CINÉ-PARCS)**  
5329 **FILS (COMM. DE GROS)**  
6151 **FILS À COUDRE, AIGUILLES (COMM. DE DÉTAIL)**  
5612 **FILS D'ACIER ET PRODUITS TRAVAILLÉS DE FILS D'ACIER (COMM. DE GROS)**  
3381 **FILS ET CÂBLES DE BOBINES DE RELAIS (FAB.)**

3381	<b>FILS ET CÂBLES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION ISOLÉS (FAB.)</b>
3381	<b>FILS ET CÂBLES DE SONNERIES (FAB.)</b>
5741	<b>FILS ET CÂBLES ISOLÉS POUR BOBINES RELAIS (COMM. DE GROS)</b>
2971	<b>FILS ET CÂBLES NON ISOLÉS EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE (FAB.)</b>
3381	<b>FILS ET CÂBLES POUR LE BÂTIMENT ISOLÉS (FAB.)</b>
3381	<b>FILS ET CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS (FAB.)</b>
2971	<b>FILS MACHINE EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE (FAB.)</b>
2919	<b>FILS MACHINE LAMINÉS À CHAUD OU PARACHEVÉS À FROID (FAB.)</b>
5329	<b>FILS POUR TRICOT (COMM. DE GROS)</b>
1999	<b>FILTRES DE PAPIERS À CIGARETTES (FAB.)</b>
3071	<b>FILTRES ET CARTOUCHES POUR MAZOUT (FAB.)</b>
3199	<b>FILTRES INDUSTRIELS (FAB.)</b>
7129	<b>FINANCEMENT À L'EXPORTATION</b>
8252	<b>FINANCES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
0169	<b>FINES HERBES (CULT.)</b>
1992	<b>FINITION DE L'ÉTOFFE (FAB.)</b>
4272	<b>FINITION DE MURS SECS (JOINTOIEMENT, PONÇAGE ET FINI GRENÉ)</b>
4271	<b>FINITION DE PLÂTRE DÉCORATIF</b>
1992	<b>FINITION INFROISSABLE DE L'ÉTOFFE (FAB.)</b>
3561	<b>FIOLES ET AMPOULES DE MÉDECINE EN VERRE (FAB.)</b>
8153	<b>FISCALITÉ, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
6521	<b>FLEURS COUPÉES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0162	<b>FLEURS COUPÉES (PROD.)</b>
0163	<b>FLEURS DE GRANDE CULTURE (PROD.)</b>
0162	<b>FLEURS ET PLANTS EN POT (PROD.)</b>
3999	<b>FLEURS, FEUILLAGE, FRUITS, PLUMES ET GARNITURES ARTIFICIELS ET ORNEMENTAUX (FAB.)</b>
9694	<b>FLIPPERS</b>
4581	<b>FLOTTE DE TAXIS</b>
3711	<b>FLUORURES ET AUTRES SELS DE FLUOR (FAB.)</b>
0135	<b>FOIN (CULT.)</b>
5931	<b>FOIN ET FOURRAGE (COMM. DE GROS)</b>
9699	<b>FOIRES AGRICOLES</b>
9999	<b>FOIRES COMMERCIALES</b>
0929	<b>FONÇAGE DES PUIITS (MINES MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES)</b>
4034	<b>FONDERIES (CONSTR.)</b>
7214	<b>FONDS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL FIXE</b>
1714	<b>FONDS DE BOTTES ET SOULIERS (FAB.)</b>
2599	<b>FONDS DE PANIERS EN BOIS (FAB.)</b>
7292	<b>FONDS DE SUCCESSION, DE FIDUCIE ET D'AGENCE</b>
7212	<b>FONDS ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE</b>
7211	<b>FONDS MUTUELS (EXPLOITÉS PAR DES BANQUES À CHARTE OU DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE)</b>
7211	<b>FONDS MUTUELS À CAPITAL VARIABLE</b>
5939	<b>FONGICIDES (COMM. DE GROS)</b>
3729	<b>FONGICIDES AGRICOLES (FAB.)</b>
3729	<b>FONGICIDES POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES (FAB.)</b>
5622	<b>FONTAINE À EAU POTABLE NON REFROIDIE (COMM. DE GROS)</b>
3512	<b>FONTAINES À EAU POTABLE NON REFROIDIE (FAB.)</b>
2919	<b>FONTE EN GUEUSE (Y COMPRIS REFONDUE) (FAB.)</b>
5611	<b>FONTE EN GUEUSE ET AUTRES FORMES PRIMAIRES DU FER (COMM. DE GROS)</b>
2941	<b>FONTES DE MOULAGE (FAB.)</b>
6541	<b>FOOTBALL, ÉQUIPEMENT DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
0921	<b>FORAGE À FORFAIT AU DIAMANT (MINES MÉTALLIQUES)</b>
0921	<b>FORAGE À FORFAIT AU DIAMANT (MINES NON MÉTALLIQUES)</b>
0911	<b>FORAGE À FORFAIT, PÉTROLE ET GAZ</b>
0919	<b>FORAGE DE PUIITS DE PRISE D'EAU DANS LES CHAMPS PÉTROLIFÈRES</b>
8111	<b>FORCES ARMÉES</b>

- 5721 **FOREUSES POUR LE ROC** (COMM. DE GROS)
- 3041 **FORMATION DE COUCHE PROTECTRICE DU MÉTAL SUR COMMANDE**
- 2999 **FORMES PRIMAIRES EN PLOMB ET ALLIAGES DE PLOMB** (FAB.)
- 5612 **FORMES D'ACIER POUR LE BÉTON** (COMM. DE GROS)
- 5611 **FORMES ET PROFILÉS D'ACIER INOXYDABLE ET GALVANISÉ** (COMM. DE GROS)
- 2959 **FORMES PRIMAIRES EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE** (FAB.)
- 2959 **FORMES PRIMAIRES EN NICKEL ET ALLIAGES DE NICKEL** (FAB.)
- 2999 **FORMES PRIMAIRES EN ZINC ET ALLIAGES DE ZINC** (FAB.)
- 5611 **FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE CHARPENTE EN ACIER ORDINAIRE OU ALLIÉ**  
(COMM. DE GROS)
- 8263 **FORMULATION DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT, ADMINISTRATION PROVINCIALE**
- 8171 **FORMULATION ET APPLICATION DE NORMES RELATIVES AUX TRANSPORTS  
ET AUX COMMUNICATIONS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE**
- 2811 **FORMULES COMMERCIALES** (IMPRESSION À CONTRAT)
- 2811 **FORMULES COMMERCIALES** (IMPRESSION À FORFAIT)
- 2811 **FORMULES COMMERCIALES** (IMPRESSION À LA PIÈCE)
- 2811 **FORMULES EN CONTINU** (IMPRESSION)
- 4213 **FOSSES SEPTIQUES (REMPLACEMENT ET RÉPARATION)**
- 3549 **FOSSES SEPTIQUES EN BÉTON** (FAB.)
- 1699 **FOSSES SEPTIQUES EN PLASTIQUE ARMÉ DE FIBRE DE VERRE** (FAB.)
- 4213 **FOSSES SEPTIQUES ET TUILES DE DRAIN (INSTALLATION)**
- 2497 **FOULARDS** (FAB.)
- 3063 **FOURCHES DE JARDIN** (FAB.)
- 4242 **FOURNAISES À AIR PULSÉ** (INSTALLATION)
- 5749 **FOURNAISES ÉLECTRIQUES** (COMM. DE GROS)
- 5622 **FOURNAISES, POÊLES ET CHAUFFERETTES NON ÉLECTRIQUES** (COMM. DE GROS)
- 6221 **FOURNEAUX DE CUISINE, USAGE DOMESTIQUE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 5731 **FOURNEAUX, ÉTUVES ET FOURS INDUSTRIELS** (COMM. DE GROS)
- 3199 **FOURNEAUX, ÉTUVES ET FOURS INDUSTRIELS** (FAB.)
- 9725 **FOURNITURE DE LINGE POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS**
- 9725 **FOURNITURE DE LINGE POUR LES MÉNAGES**
- 6593 **FOURNITURES À DESSIN POUR ARTISTE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 5922 **FOURNITURES D'ÉCOLE (SAUF LES MEUBLES ET LES MACHINES)** (COMM. DE GROS)
- 6511 **FOURNITURES D'ÉCOLES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 5999 **FOURNITURES D'ÉGLISE (SAUF ORFÈVRE ET USTENSILES PLAQUÉS)** (COMM. DE GROS)
- 6582 **FOURNITURES D'EMBALLAGE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 3921 **FOURNITURES DE BIJOUTERIE DE MÉTAUX PRÉCIEUX** (FAB.)
- 5961 **FOURNITURES DE BIJOUTERIE ET MÉTAUX PRÉCIEUX** (COMM. DE GROS)
- 5922 **FOURNITURES DE BUREAU (SAUF LES MEUBLES ET LES MACHINES)** (COMM. DE GROS)
- 5639 **FOURNITURES DE CONSTRUCTION, BRIQUES, PARPAINGS, TUILES ET PIERRES DE MAÇONNERIE**  
(COMM. DE GROS)
- 6511 **FOURNITURES DE PAPIER POUR MACHINES DE BUREAU** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6531 **FOURNITURES DE PLOMBERIE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 2581 **FOURNITURES DE SALON FUNÉRAIRE** (FAB.)
- 6531 **FOURNITURES ÉLECTRIQUES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6531 **FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE DÉCORATION** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6596 **FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS POUR ANIMAUX DE MAISON** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6597 **FOURNITURES NUMISMATIQUES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6597 **FOURNITURES PHILATÉLIQUES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6571 **FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES (PAPIER, PRODUITS CHIMIQUES)** (COMM. DE DÉTAIL)
- 5999 **FOURNITURES POUR FUMEURS** (COMM. DE GROS)
- 6599 **FOURNITURES POUR LA FABRICATION DU VIN** (COMM. DE DÉTAIL)
- 5639 **FOURNITURES POUR MURS SECS ET PLÂTRE** (COMM. DE GROS)
- 6522 **FOURNITURES POUR PELOUSE ET JARDIN** (COMM. DE DÉTAIL)
- 1713 **FOURRE-TOUT** (FAB.)
- 3999 **FOURRURES (APPRÉTAGÉ ET TEINTURE)**
- 4791 **FOURRURES (SERVICE D'ENTREPOSAGE) (SAUF LES FOURRURES PERSONNELLES)**
- 5315 **FOURRURES APPRÊTÉES (SAUF BRUTES)**

5013	<b>FOURRURES BRUTES</b> (COMM. DE GROS)
3321	<b>FOURS À MICRO-ONDES</b> (FAB.)
6221	<b>FOURS À MICRO-ONDES ET À CONVECTION</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5412	<b>FOURS À MICRO-ONDES ET À CONVECTION</b> (COMM. DE GROS)
3321	<b>FOURS ENCASTRÉS</b> (FAB.)
5622	<b>FOYERS EN MÉTAL</b> (COMM. DE GROS)
4023	<b>FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES</b> (CONSTR.)
0151	<b>FRAISES</b> (CULT.)
3062	<b>FRAISES</b> (CULT.)
0151	<b>FRAMBOISES</b> (CULT.)
1991	<b>FRANGES ET GLANDS</b> (FAB.)
3255	<b>FREINS DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (FAB.)
6359	<b>FREINS DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (RÉPARATION)
3261	<b>FREINS ET PIÈCES DE MATÉRIEL FERROVIAIRE ROULANT</b> (FAB.)
6911	<b>FRIANDISES PAR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3311	<b>FRITEUSES</b> (FAB.)
5213	<b>FROMAGE</b> (COMM. DE GROS)
1049	<b>FROMAGE</b> (FAB.)
6019	<b>FROMAGE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1099	<b>FRUITS CONFITS ET SÉCHÉS</b> (FAB.)
5212	<b>FRUITS CONGELÉS ET EMBALLÉS</b> (COMM. DE GROS)
6019	<b>FRUITS DE MER FRAIS OU GELÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5215	<b>FRUITS DE MER GELÉS NON EMBALLÉS</b> (COMM. DE GROS)
5216	<b>FRUITS DE VERGER FRAIS</b> (COMM. DE GROS)
6015	<b>FRUITS DU VERGER FRAIS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6015	<b>FRUITS ET LÉGUMES FRAIS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5216	<b>FRUITS ET LÉGUMES FRAIS</b> (COMM. DE GROS)
6911	<b>FRUITS PAR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5219	<b>FRUITS SÉCHÉS EN BOÎTES OU EN CONSERVES</b> (COMM. DE GROS)
5216	<b>FRUITS TROPICAUX FRAIS</b> (COMM. DE GROS)
1039	<b>FRUITS, SIROPS ET GARNITURES POUR RAFRAÎCHISSEMENTS</b> (FAB.)
9951	<b>FUMIGATION, BÂTIMENTS ET LOGEMENTS</b>
3211	<b>FUSELAGES D'AÉRONEFS</b> (FAB.)
3372	<b>FUSIBLES</b> (FAB.)
3932	<b>FUSILS ET PISTOLETS, JOUETS</b> (FAB.)

## G

2496	<b>GAINES</b> (FAB.)
2496	<b>GAINES-CULOTTES</b> (FAB.)
1011	<b>GALANTINES DE VIANDE EN CONSERVE</b> (FAB.)
8551	<b>GALERIES D'ART</b>
1991	<b>GALONS ÉLASTIQUES OU NON-ÉLASTIQUES</b> (FAB.)
3041	<b>GALVANOPLASTIE DU MÉTAL SUR COMMANDE</b>
1991	<b>GANSES</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS DE CAOUTCHOUC ET DE PLASTIQUE</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS DE CUIR</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS DE SÉCURITÉ</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS DE TRAVAIL</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS EN AMIANTE</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS EN CUIR ET EN ÉTOFFE</b> (FAB.)
2493	<b>GANTS EN ÉTOFFE</b> (FAB.)
2495	<b>GANTS EN FOURRURE</b> (FAB.)
6131	<b>GANTS POUR FEMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5313	<b>GANTS POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)

6121	<b>GANTS POUR HOMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3021	<b>GARAGES EN MÉTAL (SAUF TRANSPORTABLES)</b> (FAB.)
4022	<b>GARAGES ET STATIONS-SERVICE</b> (CONSTR.)
9991	<b>GARAGES, STATIONNEMENT D'AUTOMOBILES</b>
7791	<b>GARDE DU CORPS</b> (SERVICE)
5631	<b>GARDE-FOUS EN BOIS</b> (COMM. DE GROS)
8662	<b>GARDE-MALADES</b>
4532	<b>GARE DE CHEMIN DE FER</b> (EXPLOITATION)
4532	<b>GARE DE PASSAGERS</b> (EXPLOITATION)
3091	<b>GARNITURES D'APPAREILS DE PLOMBERIE</b> (FAB.)
3592	<b>GARNITURES DE FREINS ET D'EMBRAYAGE EN AMIANTE</b> (FAB.)
5622	<b>GARNITURES DE PLOMBERIE</b> (COMM. DE GROS)
3091	<b>GARNITURES DE PLOMBERIE EN MÉTAL</b> (FAB.)
1039	<b>GARNITURES DE TARTES (FRUITS OU BAIES) EN CONSERVES</b> (FAB.)
1621	<b>GARNITURES DE TUYAUX EN PLASTIQUE</b> (FAB.)
5621	<b>GARNITURES DE VALISES ET DE COFFRES</b> (COMM. DE GROS)
3592	<b>GARNITURES EN AMIANTE</b> (FAB.)
2495	<b>GARNITURES EN FOURRURE</b> (FAB.)
1599	<b>GARNITURES ÉTANCHES EN CAOUTCHOUC</b> (FAB.)
4274	<b>GARNITURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES EN BOIS</b> (POSE)
3372	<b>GARNITURES ISOLANTES EN PORCELAINES POUR MATÉRIEL ÉLECTRIQUE</b> (FAB.)
1072	<b>GÂTEAUX</b> (FAB.)
5218	<b>GÂTEAUX ET PÂTISSERIES</b> (COMM. DE GROS)
6013	<b>GÂTEAUX ET PÂTISSERIES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1071	<b>GAUFRETTES DE CRÈME GLACÉE</b> (FAB.)
3311	<b>GAUFRIERS ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
5971	<b>GAZ (SAUF DE PÉTROLE)</b> (COMM. DE GROS)
3611	<b>GAZ DE DISTILLATION, DE RAFFINERIE</b> (FAB.)
5111	<b>GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ</b> (COMM. DE GROS ET DE DÉTAIL)
0711	<b>GAZ NATUREL</b>
4921	<b>GAZ NATUREL</b> (DISTRIBUTION)
5111	<b>GAZ PROPANE</b> (COMM. DE GROS)
3711	<b>GAZ RARES</b> (FAB.)
1994	<b>GAZES, PANSEMENTS ET TAMPONS-ÉPONGES EMPLOYÉS EN CHIRURGIE</b> (FAB.)
4611	<b>GAZODUC POUR LE GAZ NATUREL</b> (SERVICE)
5112	<b>GAZOLINE</b> (COMM. DE GROS)
4619	<b>GAZOLINE (SERVICE DE TRANSPORT PAR PIPELINES)</b>
3011	<b>GAZOMÈTRES</b> (FAB.)
0163	<b>GAZON (TOURBE)</b> (PROD.)
3799	<b>GÉLATINE NON COMESTIBLE</b> (FAB.)
1099	<b>GÉLATINES COMESTIBLES</b> (FAB.)
0121	<b>GELÉE ROYALE</b> (PROD.)
1039	<b>GELÉES</b> (FAB.)
1099	<b>GELÉES EN POUDRE</b> (FAB.)
8123	<b>GENDARMERIE ROYALE DU CANADA</b>
9914	<b>GÉNÉRATEURS</b> (LOCATION)
3071	<b>GÉNÉRATEURS DE VAPEUR POUR SYSTÈME DE CHAUFFAGE</b> (FAB.)
5742	<b>GÉNÉRATEURS ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
3379	<b>GÉNÉRATRICES (SAUF D'AUTOMOBILES) CA</b> (FAB.)
3379	<b>GÉNÉRATRICES ET MOTEURS (SAUF D'AUTOMOBILES) CC</b> (FAB.)
7752	<b>GÉNIE MÉCANIQUE</b> (SERVICE)
7612	<b>GÉRANCE D'IMMEUBLES</b>
5731	<b>GERBEUSES INDUSTRIELLES</b> (COMM. DE GROS)
1099	<b>GERMES DE MALT</b> (FAB.)
0231	<b>GESTION DE FERME</b>
8152	<b>GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8252	<b>GESTION DE LA DETTE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>

8159	<b>GESTION DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
7721	<b>GESTION DE SYSTÈMES INFORMATIQUES (SERVICE)</b>
8152	<b>GESTION DES AVOIRS EN CAISSE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8264	<b>GESTION DES PARCS PROVINCIAUX, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8352	<b>GESTION DES RECETTES EN ESPÈCES ET DES DÉPENSES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8152	<b>GESTION DU FONDS DE REVENU CONSOLIDÉ, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
0129	<b>GIBIER D'ÉLEVAGE</b>
2491	<b>GILETS DE LAINE (FAB.)</b>
2432	<b>GILETS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
1121	<b>GIN (FAB.)</b>
3999	<b>GLACE (FAB.)</b>
4791	<b>GLACE (SERVICE)</b>
1049	<b>GLACE À L'EAU (FAB.)</b>
3562	<b>GLACE POLIE (FAB.)</b>
6329	<b>GO-KARTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6541	<b>GOLF, ÉQUIPEMENT DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9642	<b>GOLFEURS PROFESSIONNELS</b>
0511	<b>GOMME (CUEILLETTE)</b>
6532	<b>GOMME-LAQUE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1083	<b>GOMMES À MÂCHER (FAB.)</b>
3751	<b>GOMMES LAQUES (FAB.)</b>
4591	<b>GOUDRONNAGE DES ROUTES</b>
2592	<b>GOUJONS EN BOIS (FAB.)</b>
5639	<b>GOUTTIÈRES (COMM. DE GROS)</b>
4236	<b>GOUTTIÈRES (POSE)</b>
3039	<b>GOUTTIÈRES ET TUYAUX DE DESCENTE EN ACIER (FAB.)</b>
2961	<b>GOUTTIÈRES ET TUYAUX DE DESCENTE EN ALUMINIUM (FAB.)</b>
6522	<b>GRAINES DE SEMENCE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5012	<b>GRAINES OLÉAGINEUSES (COMM. DE GROS)</b>
3571	<b>GRAINS D'ABRASIFS ARTIFICIELS (FAB.)</b>
1131	<b>GRAINS DE BRASSERIE</b>
5012	<b>GRAINS DE CÉRÉALES (COMM. DE GROS)</b>
1061	<b>GRAINS DE CÉRÉALES HACHÉS, BROYÉS OU MOULUS, Y COMPRIS LES CÉRÉALES MÉLANGÉES COMME ALIMENTS POUR ANIMAUX (FAB.)</b>
5931	<b>GRAINS DE CÉRÉALES PRÉPARÉS POUR ANIMAUX (COMM. DE GROS)</b>
5931	<b>GRAINS POUR ALIMENTS D'ANIMAUX (COMM. DE GROS)</b>
5932	<b>GRAINS POUR SEMAILLES (COMM. DE GROS ET TRAITEMENT)</b>
1011	<b>GRAISSES ANIMALES RAFFINÉES (FAB.)</b>
5112	<b>GRAISSES ET HUILES LUBRIFIANTES (COMM. DE GROS)</b>
6331	<b>GRAISSES LUBRIFIANTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3612	<b>GRAISSES LUBRIFIANTES (FAB.)</b>
5711	<b>GRANGE, MACHINERIE ET MATÉRIEL DE (Y COMPRIS LES ÉLEVATEURS) (COMM. DE GROS)</b>
0811	<b>GRANITE, PIERRE CHIMIQUE ET MÉTALLURGIQUE BRUTE EN</b>
0811	<b>GRANITE, PIERRE DE CONSTRUCTION BRUTE EN</b>
0811	<b>GRANITE, PIERRE DE DIMENSIONNELLE BRUTE EN</b>
3591	<b>GRAPHITE ET AUTRES MATIÈRES RÉFRACTAIRES AU CARBONE (FAB.)</b>
3063	<b>GRAPPINS, GAFFES ET PIQUES À BILLOTS (FAB.)</b>
0821	<b>GRAVIER</b>
3599	<b>GRAVILLON POUR TOITURE (FAB.)</b>
7754	<b>GRAVIMÉTRIE (SERVICE)</b>
2821	<b>GRAVURE DE CLICHÉS D'IMPRIMERIE</b>
2821	<b>GRAVURE DE CYLINDRE D'IMPRIMERIE</b>
2821	<b>GRAVURE ET IMPRESSION DE CLICHÉS</b>
2821	<b>GRAVURE PAR LIGNE D'ACIER DE CLICHÉS D'IMPRIMERIE</b>
6562	<b>GRAVURE SUR BIJOUX</b>

- 2821 **GRAVURE SUR CUIVRE ET ACIER POUR CLICHÉS D'IMPRIMERIE**  
 2821 **GRAVURE SUR CYLINDRES D'IMPRESSION DE TEXTILES**  
 3921 **GRAVURE SUR MÉTAUX COMMUNS, SAUF POUR L'IMPRIMERIE**  
 3571 **GRENAILLE DE MÉTAL (Y COMPRIS LES PARTICULES ABRASIVES ET LES GRAINS MÉTALLIQUES)**  
 (FAB.)  
 0313 **GRENOUILLES D'ÉLEVAGE**  
 5011 **GRENOUILLES VIVANTES** (COMM. DE GROS)  
 0814 **GRÈS, PIERRE CHIMIQUE ET MÉTALLURGIQUE BRUTE EN**  
 0814 **GRÈS, PIERRE DE CONSTRUCTION BRUTE EN**  
 0814 **GRÈS, PIERRE DIMENSIONNELLE BRUTE EN**  
 0814 **GRÈS, PIERRE MONUMENTALE ET ORNEMENTALE BRUTE EN**  
 1093 **GRIGNOTINES À BASE DE CÉRÉALES** (FAB.)  
 1093 **GRIGNOTINES À BASE DE FROMAGES** (FAB.)  
 1093 **GRIGNOTINES À BASE DE MAÏS** (FAB.)  
 3311 **GRILLE-PAIN ÉLECTRIQUES** (FAB.)  
 4244 **GRILLES POUR SYSTÈMES D'AIR** (INSTALLATION)  
 9631 **GROUPE DE MUSIQUE POP**  
 3379 **GROUPE ÉLECTROGÈNE AUTONOME ET GROUPE D'ÉCLAIRAGE** (FAB.)  
 3192 **GRUES** (FAB.)  
 9811 **GUÉRISSEURS, ORGANISMES RELIGIEUX**  
 9799 **GUIDES DE CHASSE ET PÊCHE**  
 1083 **GUIMAUVES** (FAB.)  
 6551 **GUITARE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 3996 **GUITARES** (FAB.)  
 4224 **GUTINAGE DU BÉTON**  
 8652 **GYNÉCOLOGUES**

## H

- 3299 **HABITATIONS MOTORISÉES** (FAB.)  
 3063 **HACHES ET HACHETTES** (FAB.)  
 0163 **HAIES** (PROD.)  
 3711 **HALOGÈNES** (FAB.)  
 4022 **HANGARS D'AÉRONEFS** (CONSTR.)  
 3021 **HANGARS PRÉFABRIQUÉS EN MÉTAL POUR AÉRONEFS (SAUF TRANSPORTABLES)** (FAB.)  
 0152 **HARICOTS DE CONSERVE** (CULT.)  
 0152 **HARICOTS FRAIS** (CULT.)  
 5012 **HARICOTS SECS** (COMM. DE GROS)  
 0139 **HARICOTS SECS** (CULT.)  
 1031 **HARICOTS VERTS OU JAUNES EN CONSERVES** (FAB.)  
 5999 **HARNAIS EN CUIR** (COMM. DE GROS)  
 6222 **HAUT-PARLEURS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5231 **HÉMATOPOÏÉTIQUES, MÉDICAMENTS** (COMM. DE GROS)  
 8627 **HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES**  
 6033 **HERBES MÉDICINALES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5239 **HERBES MÉDICINALES SANS ORDONNANCE** (COMM. DE GROS)  
 5939 **HERBICIDES** (COMM. DE GROS)  
 3729 **HERBICIDES AGRICOLES** (FAB.)  
 0221 **HERSAGE DES CHAMPS AGRICOLES**  
 5711 **HERSES** (COMM. DE GROS)  
 3111 **HERSES** (FAB.)  
 6541 **HOCKEY, ÉQUIPEMENT DE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5215 **HOMARD FRAIS OU GELÉS NON EMBALLÉS** (COMM. DE GROS)  
 6019 **HOMARDS FRAIS OU GELÉS** (COMM. DE DÉTAIL)

0211	<b>HÔPITAL VÉTÉRINAIRE</b>
4023	<b>HÔPITAUX (CONSTR.)</b>
3913	<b>HORLOGES (FAB.)</b>
5961	<b>HORLOGES (SAUF ÉLECTRIQUES) (COMM. DE GROS)</b>
5411	<b>HORLOGES ÉLECTRIQUES (COMM. DE GROS)</b>
5231	<b>HORMONAUX, MÉDICAMENTS (COMM. DE GROS)</b>
3741	<b>HORMONES ET SUBSTITUTS SYNTHÉTIQUES (FAB.)</b>
9111	<b>HÔTELS</b>
4022	<b>HÔTELS (CONSTR.)</b>
9121	<b>HÔTELS PRIVÉS</b>
9112	<b>HÔTELS-MOTELS</b>
0139	<b>HOUBLON (CULT.)</b>
3257	<b>HOUSSES DE BANQUETTES ET COUVERTURES D'AUTOMOBILES (FAB.)</b>
1993	<b>HOUSSES POUR MEUBLES (FAB.)</b>
5112	<b>HUILE À CHAUFFAGE (COMM. DE GROS ET DÉTAIL)</b>
6331	<b>HUILES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1011	<b>HUILES ANIMALES RAFFINÉES (FAB.)</b>
3612	<b>HUILES DE COUPE (FAB.)</b>
3612	<b>HUILES DE GRAISSAGE (FAB.)</b>
1021	<b>HUILES DE POISSONS ET D'ANIMAUX MARINS BRUTES (FAB.)</b>
5232	<b>HUILES ET SELS DE BAIN (COMM. DE GROS)</b>
3612	<b>HUILES PÉNÉTRANTES (FAB.)</b>
5219	<b>HUILES POUR CUISSON ET SALADE (COMM. DE GROS)</b>
1099	<b>HUILES VÉGÉTALES (FAB.)</b>
7799	<b>HUISSIER (SERVICE)</b>
6017	<b>HUÎTRES FRAÎCHES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5215	<b>HUÎTRES FRAÎCHES OU GELÉES NON EMBALLÉES (COMM. DE GROS)</b>
3121	<b>HUMIDIFICATEURS (FAB.)</b>
3071	<b>HUMIDIFICATEURS DE SYSTÈMES À AIR CHAUD (FAB.)</b>
5411	<b>HUMIDIFICATEURS ÉLECTRIQUES PORTATIFS (COMM. DE GROS)</b>
4242	<b>HUMIDIFICATEURS ET FILTRES DE FOURNAISES (INSTALLATION)</b>
3712	<b>HYDROCARBURES (FAB.)</b>
3711	<b>HYDROGÈNES (FAB.)</b>
7754	<b>HYDROGRAPHIE (SERVICE)</b>
3711	<b>HYDROXYDE DE POTASSIUM (FAB.)</b>
3711	<b>HYDROXYDE DE SODIUM (FAB.)</b>
5232	<b>HYGIÈNE BUCCALE, PRODUITS D' (COMM. DE GROS)</b>
0211	<b>HYGIÈNE POUR LE BÉTAIL ET LES AUTRES ANIMAUX</b>



4299	<b>IGNIFUGATION DE BÂTIMENTS</b>
5961	<b>IMITATION DE PIERRES ET DE PERLES DE BIJOUTERIE (COMM. DE GROS)</b>
4022	<b>IMMEUBLES À BUREAUX (INTÉRÊT PRIVÉ ET PUBLIC) (CONSTR.)</b>
4012	<b>IMMEUBLES À LOGEMENTS MULTIPLES (CONSTR.)</b>
2431	<b>IMPERMÉABLES (Y COMPRIS LES MANTEAUX TOUTES SAISONS) POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
2451	<b>IMPERMÉABLES POUR ENFANTS (FAB.)</b>
2441	<b>IMPERMÉABLES POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
8353	<b>IMPÔT SUR LES BIENS MOBILIERS, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8353	<b>IMPÔTS FONCIERS, ADMINISTRATION LOCALE</b>
9611	<b>IMPRESARIOS POUR LE CINÉMA ET LE VIDÉO (SERVICE)</b>
7796	<b>IMPRESSIONS BLEUES (SERVICE)</b>



- 2812 **IMPRIMÉS PUBLICITAIRES (Y COMPRIS LES CIRCULAIRES, LES LISTES DE PRIX, LES PLACARDS, LES DÉPLIANTS, LA DOCUMENTATION TOURISTIQUE ET LES LIVRES RELIÉS IMPRIMÉS PRINCIPALEMENT POUR FINS PUBLICITAIRES) (IMPRESSION)**
- 4999 **INCINÉRATEURS**
- 4021 **INCINÉRATEURS À DÉCHETS (CONSTR.)**
- 3071 **INCINÉRATEURS DOMESTIQUES (FAB.)**
- 8662 **INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS**
- 7721 **INFORMATIQUE DE COMPTABILITÉ (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR CHIMISTE (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR CIVIL (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR CONSULTANT (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR FORESTIER (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR MINIER (SERVICE)**
- 7752 **INGÉNIEUR PÉTROLIER (SERVICE)**
- 1021 **INGRÉDIENTS D'ORIGINE MARINE POUR ANIMAUX (FAB.)**
- 5219 **INGRÉDIENTS ET PRÉPARATIONS POUR ALIMENTS EN CONSERVES (COMM. DE GROS)**
- 5939 **INSECTICIDES (COMM. DE GROS)**
- 3729 **INSECTICIDES AGRICOLES À BASE D'HYDROCARBURE DE CHLORE (FAB.)**
- 3729 **INSECTICIDES AGRICOLES À BASE ORGANO-PHOSPHATE (FAB.)**
- 3729 **INSECTICIDES AGRICOLES ARSENICAUX (FAB.)**
- 3729 **INSECTICIDES AGRICOLES BOTANIQUES (FAB.)**
- 5939 **INSECTICIDES AGRICOLES POUR LE SOL (COMM. DE GROS)**
- 6522 **INSECTICIDES ET HERBICIDES (COMM. DE DÉTAIL)**
- 3729 **INSECTICIDES POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES (FAB.)**
- 0212 **INSÉMINATION ARTIFICIELLE DES ANIMAUX DE FERME (SAUF LA VOLAILLE)**
- 4523 **INSPECTION D'AÉRONEFS**
- 8261 **INSPECTION DE L'HYGIÈNE, ADMINISTRATION PROVINCIALE**
- 0321 **INSPECTION ET PROTECTION DES PÊCHES**
- 0211 **INSPECTION ET VÉRIFICATION VÉTÉRINAIRES DES TROUPEAUX**
- 9652 **INSTALLATIONS DE CURLING**
- 9613 **INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE VIDÉOS**
- 4552 **INSTALLATIONS PORTUAIRES (EXPLOITATION)**
- 8531 **INSTITUT ARMAND-FRAPPIER**
- 8531 **INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
- 9811 **INSTITUTS OECUMÉNIQUES**
- 6551 **INSTRUMENTS À CORDE (COMM. DE DÉTAIL)**
- 6551 **INSTRUMENTS À PERCUSSION (COMM. DE DÉTAIL)**
- 6551 **INSTRUMENTS À VENT (COMM. DE DÉTAIL)**
- 5711 **INSTRUMENTS AGRICOLES (COMM. DE GROS)**
- 3997 **INSTRUMENTS DE DESSIN (FAB.)**
- 5742 **INSTRUMENTS DE MESURE D'ÉLECTRICITÉ (COMM. DE GROS)**
- 3911 **INSTRUMENTS DE MESURE DU MOUVEMENT MÉCANIQUE, DE ROTATION, DE MINUTERIE ET DE CYCLE (FAB.)**
- 3912 **INSTRUMENTS DE MESURE ET DE DÉTECTION DES RADIATIONS NUCLÉAIRES (FAB.)**
- 5793 **INSTRUMENTS DE MESURE ET MESUREURS-CONTRÔLEURS POUR USAGE PROFESSIONNEL (COMM. DE GROS)**
- 6551 **INSTRUMENTS DE MUSIQUE (COMM. DE DÉTAIL)**
- 5952 **INSTRUMENTS DE MUSIQUE (CUIVRES) (COMM. DE GROS)**
- 5952 **INSTRUMENTS DE MUSIQUE À CORDES (COMM. DE GROS)**
- 5952 **INSTRUMENTS DE MUSIQUE À PERCUSSION (COMM. DE GROS)**
- 5952 **INSTRUMENTS DE MUSIQUE À VENT (COMM. DE GROS)**
- 6591 **INSTRUMENTS DE MUSIQUE USAGÉS (COMM. DE DÉTAIL)**
- 3911 **INSTRUMENTS ÉLECTRIQUES D'ENREGISTREMENT (FAB.)**
- 3911 **INSTRUMENTS ÉLECTRIQUES DE MESURE (FAB.)**
- 3911 **INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES DE MESURE DU DÉBIT ET DU NIVEAU DES LIQUIDES (FAB.)**

- 3911 INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES THERMOMÉTRIQUES (FAB.)
- 5793 INSTRUMENTS ET APPAREILS DE CHIRURGIE (COMM. DE GROS)
- 3912 INSTRUMENTS ET APPAREILS DE GÉNIE ET DE GÉOPHYSIQUE (FAB.)
- 5793 INSTRUMENTS ET APPAREILS DE LABORATOIRE (COMM. DE GROS)
- 3211 INSTRUMENTS ET APPAREILS DE NAVIGATION AÉRIENNE (FAB.)
- 5793 INSTRUMENTS ET APPAREILS SCIENTIFIQUES (COMM. DE GROS)
- 5793 INSTRUMENTS POUR LE DESSIN (COMM. DE GROS)
- 3911 INSTRUMENTS, JAUGES ET ACCESSOIRES DE MESURE DE LA PRESSION (FAB.)
- 5793 INSTRUMENTS, MATÉRIEL ET FOURNITURES D'INGÉNIEURS (COMM. DE GROS)
- 3911 INSTRUMENTS, PIÈCES ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION (FAB.)
- 7029 INTERMÉDIAIRES FINANCIERS DE TYPE BANCAIRE (SAUF À CHARTE)
- 3351 INTERPHONE (SAUF LES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES CONNEXES) (FAB.)
- 3392 INTERRUPTEURS ÉLECTRIQUES (FAB.)
  
- 4931 IRRIGATION, SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU
  
- 3592 ISOLANT D'AMIANTE MOULÉ (FAB.)
- 6533 ISOLANTS (COMM. DE DÉTAIL)
- 5741 ISOLANTS ÉLECTRIQUES (COMM. DE GROS)
- 2799 ISOLANTS EN CELLULOSE (FAB.)
- 4234 ISOLANTS EN FIBRE DE VERRE OU EN FIBRE CELLULOSIQUE (POSE)
- 3372 ISOLANTS EN PORCELAINE (FAB.)
- 4234 ISOLANTS EN VRAC (POSE)

**J**

- 1011 JAMBONS (FAB.)
- 2819 JAQUETTES (IMPRESSION)
- 9696 JARDINS BOTANIQUES
- 9696 JARDINS ZOOLOGIQUES
- 9732 JARDINS-CIMETIÈRES
- 0511 JAUGEAGE DES GRANDS BOIS
  
- 6143 JEANS (COMM. DE DÉTAIL)
- 2433 JEANS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)
- 9694 JEUX AUTOMATIQUES
- 3932 JEUX D'ADRESSE (FAB.)
- 5941 JEUX DE CARTES (COMM. DE GROS)
- 3932 JEUX DE CROQUETS (FAB.)
- 5941 JEUX DE MÉCANO (COMM. DE GROS)
- 6581 JEUX DE TABLE (COMM. DE DÉTAIL)
- 5941 JEUX DE TABLE (COMM. DE GROS)
- 3932 JEUX DE TABLE (FAB.)
- 5412 JEUX ÉLECTRONIQUES SUR TÉLÉVISEURS (COMM. DE GROS)
- 5941 JEUX ÉLECTRONIQUES, SAUF SUR TÉLÉVISEUR (COMM. DE GROS)
- 5941 JEUX SCIENTIFIQUES (COMM. DE GROS)
  
- 9643 JOCKEY-CLUBS
- 3099 JOINTS DE RAILS (FAB.)
- 3592 JOINTS EN AMIANTE (FAB.)
- 1599 JOINTS ÉTANCHES EN CAOUTCHOUC (FAB.)
- 5941 JOUETS (COMM. DE GROS)
- 3932 JOUETS ÉLECTRIQUES (FAB.)
- 9642 JOUEURS DE BASEBALL INDÉPENDANTS
- 9642 JOUEURS DE FOOTBALL INDÉPENDANTS
- 9642 JOUEURS DE HOCKEY INDÉPENDANTS
- 9642 JOUEURS DE SOCCER INDÉPENDANTS

- 6041 **JOURNAUX** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5991 **JOURNAUX** (COMM. DE GROS)  
 2812 **JOURNAUX** (IMPRESSION)  
 6921 **JOURNAUX** (LIVRAISON À DOMICILE)  
 2839 **JOURNAUX** (PUBLICATION)  
 2841 **JOURNAUX DE FIN DE SEMAINE** (PUBLICATION ET IMPRESSION)  
 2841 **JOURNAUX HEBDOMADAIRES À DISTRIBUTION CONTRÔLÉE** (PUBLICATION ET IMPRESSION)  
 2841 **JOURNAUX HEBDOMADAIRES, TRIMESTRIELS** (PUBLICATION ET IMPRESSION)  
 2841 **JOURNAUX QUOTIDIENS** (PUBLICATION ET IMPRESSION)
- 9694 **JUKE-BOX** (LOCATION)  
 6571 **JUMELLES D'APPROCHE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 2451 **JUPES ET JUPES-CULOTTES POUR ENFANTS** (FAB.)  
 2442 **JUPES ET JUPES-CULOTTES POUR FEMMES ET JEUNES FILLES** (FAB.)  
 6141 **JUPES POUR ENFANTS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 6131 **JUPES POUR FEMMES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5312 **JUPES POUR FEMMES ET ENFANTS** (COMM. DE GROS)  
 5212 **JUS CONGELÉS ET EMBALLÉS** (COMM. DE GROS)  
 1031 **JUS DE FRUITS NON FERMENTÉ, NON CONCENTRÉ, FRAIS OU RECONSTITUÉ À LA TENEUR ORIGINALE** (FAB.)  
 5219 **JUS DE LÉGUMES** (COMM. DE GROS)  
 1031 **JUS DE TOMATE EN CONSERVES** (FAB.)  
 5219 **JUS ET CONCENTRÉS DE FRUITS, SAUF GELÉS** (COMM. DE GROS)

## K

- 1039 **KETCHUP AUX TOMATES** (FAB.)  
 3971 **KIOSQUES D'EXPOSITIONS** (FAB.)  
 3259 **KLAXONS DE VÉHICULES AUTOMOBILES** (FAB.)

## L

- 7753 **LABORATOIRE D'ANALYSE DE BÉTON ET D'ASPHALTE**  
 7753 **LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (SAUF LA FABRICATION)**  
 7753 **LABORATOIRE D'ENTOMOLOGIE**  
 7753 **LABORATOIRE D'ESSAIS**  
 7753 **LABORATOIRE DE CHIMIE (SAUF LA FABRICATION)**  
 7753 **LABORATOIRE DE RECHERCHES BIOLOGIQUES**  
 7753 **LABORATOIRE EXPÉRIMENTAL D'AUTOMOBILES INDÉPENDANT**  
 7753 **LABORATOIRE INDUSTRIEL (INDÉPENDANT DE LA MANUFACTURE)**  
 7753 **LABORATOIRE PRIVÉ DE RECHERCHES**  
 4021 **LABORATOIRES (CONSTR.)**  
 8686 **LABORATOIRES D'HYGIÈNE, BIOLOGIE**  
 8686 **LABORATOIRES D'HYGIÈNE, CYTOLOGIE**  
 8686 **LABORATOIRES D'HYGIÈNE, MYOLOGIE**  
 8686 **LABORATOIRES D'HYGIÈNE, PARASITOLOGIE**  
 8686 **LABORATOIRES D'HYGIÈNE, TOXICOLOGIE**  
 9613 **LABORATOIRES DE FILMS**  
 9613 **LABORATOIRES DE SONORISATION DE FILMS**  
 9613 **LABORATOIRES DE TRAITEMENT DE FILMS**  
 0221 **LABOURAGE DES CHAMPS AGRICOLES**  
 1991 **LACETS EN TEXTILE (POUR BOTTES ET SOULIERS)** (FAB.)  
 5019 **LAINES BRUTES** (COMM. DE GROS)  
 0115 **LAINES BRUTES** (PROD.)

5612	<b>LAINÉ D'ACIER</b> (COMM. DE GROS)
2599	<b>LAINÉ DE BOIS</b> (FAB.)
3594	<b>LAINÉ DE VERRE</b> (FAB.)
3594	<b>LAINÉ MINÉRALE EN VRAC</b> (FAB.)
3594	<b>LAINÉ MINÉRALE GRANULÉE</b> (FAB.)
1049	<b>LAIT CONCENTRÉ NON SUCRÉ</b> (FAB.)
6019	<b>LAIT</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5019	<b>LAIT CRU</b> (COMM. DE GROS)
0111	<b>LAIT CRU</b> (PROD.)
0115	<b>LAIT CRU DE CHÈVRES OU DE BREBIS</b> (PROD.)
1041	<b>LAIT DE BEURRE</b> (FAB.)
1041	<b>LAIT DE CONSOMMATION FRAIS</b> (FAB.)
1041	<b>LAIT DE CONSOMMATION RECONSTITUÉ</b> (FAB.)
1041	<b>LAIT DE POULE</b> (FAB.)
1049	<b>LAIT EN POUDRE</b> (FAB.)
5213	<b>LAIT GLACÉ</b> (COMM. DE GROS)
1041	<b>LAIT GLACÉ</b> (FAB.)
6019	<b>LAIT PASTEURISÉ</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5213	<b>LAIT TRANSFORMÉ</b> (COMM. DE GROS)
0152	<b>LAITUE</b> (CULT.)
3196	<b>LAMES DE NIVELEUSE</b> (FAB.)
3771	<b>LAMES DE RASOIR DE SÛRETÉ</b> (FAB.)
3062	<b>LAMES DE SCIES À MÉTAUX</b> (FAB.)
3062	<b>LAMES DE SCIES POUR LE TRAVAIL DU BOIS</b> (FAB.)
3063	<b>LAMES POUR SCIES À MAIN ET DE BRICOLEURS</b> (FAB.)
6233	<b>LAMPES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3333	<b>LAMPES À INCANDESCENCE</b> (FAB.)
3333	<b>LAMPES À VAPEUR</b> (FAB.)
3332	<b>LAMPES DE CHEVET</b> (FAB.)
5741	<b>LAMPES ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES, PIÈCES ET ACCESSOIRES</b> (COMM. DE GROS)
3333	<b>LAMPES FLUORESCENTES</b> (FAB.)
3333	<b>LAMPES MINIATURES</b> (FAB.)
3333	<b>LAMPES PHOTOGRAPHIQUES</b> (FAB.)
3333	<b>LAMPES SOLAIRES</b> (FAB.)
0122	<b>LAPINS POUR LA CHAIR</b> (ÉLEVAGE)
6532	<b>LAQUES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5632	<b>LAQUES</b> (COMM. DE GROS)
3751	<b>LAQUES</b> (FAB.)
3751	<b>LAQUES PIGMENTÉES</b> (FAB.)
5217	<b>LARD</b> (COMM. DE GROS)
4271	<b>LATTAGE</b>
2512	<b>LATTES DE BOIS</b> (FAB.)
3593	<b>LATTES DE GYPSE</b> (FAB.)
3029	<b>LATTES MÉTALLIQUES</b> (FAB.)
3512	<b>LAVABOS EN PORCELAINE</b> (FAB.)
9729	<b>LAVAGE</b>
9726	<b>LAVAGE DE MOQUETTE</b>
6391	<b>LAVAGE DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
9952	<b>LAVAGE DE VITRES</b>
5411	<b>LAVE-VAISSELLE</b> (COMM. DE GROS)
5792	<b>LAVE-VAISSELLE POUR LE COMMERCE</b> (COMM. DE GROS)
3321	<b>LAVE-VAISSELLE, USAGE DOMESTIQUE</b> (FAB.)
5231	<b>LAXATIFS, PRÉPARATIONS</b> (COMM. DE GROS)
5412	<b>LECTEURS DE CASSETTES</b> (COMM. DE GROS)
3341	<b>LECTEURS DE CASSETTES</b> (FAB.)
9861	<b>LÉGION CANADIENNE</b>
1032	<b>LÉGUMES CONGELÉS</b> (FAB.)

5212	<b>LÉGUMES CONGELÉS ET EMBALLÉS</b> (COMM. DE GROS)
5219	<b>LÉGUMES EN CONSERVES</b> (COMM. DE GROS)
5019	<b>LÉGUMES ET PLANTES, PRODUITS BRUTS NON TRAITÉS</b> (COMM. DE GROS)
6015	<b>LÉGUMES FRAIS DE JARDIN MARAÎCHER</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5216	<b>LÉGUMES FRAIS DE JARDIN MARAÎCHER</b> (COMM. DE GROS)
6015	<b>LÉGUMES FRAIS DE SERRE CHAUDE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5216	<b>LÉGUMES FRAIS DE SERRE CHAUDE</b> (COMM. DE GROS)
1031	<b>LÉGUMES MÉLANGÉS EN CONSERVES</b> (FAB.)
5219	<b>LÉGUMES SÉCHÉS</b> (COMM. DE GROS)
1099	<b>LÉGUMES SÉCHÉS</b> (FAB.)
6571	<b>LENTILLES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6592	<b>LENTILLES CORNÉENNES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3914	<b>LENTILLES OPHTALMIQUES</b> (FAB.)
2494	<b>LÉOTARDS POUR FEMMES, JEUNES FILLES ET FILLETES</b> (FAB.)
3799	<b>LESSIVES TIRÉES DE LA FABRICATION DE LA PÂTE DE BOIS ET LEURS DÉRIVÉS</b> (FAB.)
3971	<b>LETTRES ET CHIFFRES EN MÉTAL</b> (FAB.)
1099	<b>LEVURE</b> (FAB.)
1131	<b>LEVURE INACTIVE</b> (FAB.)
8122	<b>LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES</b> (SERVICES FÉDÉRAUX)
4037	<b>LIGNES DE COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE</b> (CONSTR.)
4037	<b>LIGNES DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE</b> (CONSTR.)
4033	<b>LIGNES DE SERVICE DU GAZ NATUREL ET DU PÉTROLE</b> (CONSTR.)
4037	<b>LIGNES ET TOURS DE TRANSMISSION D'ÉNERGIE</b> (CONSTR.)
3063	<b>LIMES ET RÂPES</b> (FAB.)
4575	<b>LIMOUSINE (DESSERT DE GARES DE CHEMINS DE FER OU D'AUTOBUS)</b>
4575	<b>LIMOUSINE (DESSERT DES AÉROPORTS)</b>
4589	<b>LIMOUSINE (SERVICE) (SAUF POUR AÉROPORTS ET GARES)</b>
6132	<b>LINGERIE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5433	<b>LINGERIE DE MAISON</b> (COMM. DE GROS)
6239	<b>LINGERIE DE MAISON ET NAPPES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
0611	<b>LINGOTS BRUTS D'OR</b>
5611	<b>LINGOTS D'ACIER</b> (COMM. DE GROS)
2919	<b>LINGOTS D'ACIER ET ACIER MOULÉ DE COULÉE CONTINUE</b> (FAB.)
2971	<b>LINGOTS EN ALLIAGE DE CUIVRE</b> (FAB.)
5613	<b>LINGOTS, MÉTAUX NON FERREUX</b> (COMM. DE GROS)
6213	<b>LINOLÉUM</b> (COMM. DE DÉTAIL)
4278	<b>LINOLÉUM</b> (POSE)
1121	<b>LIQUEUR</b> (FAB.)
5222	<b>LIQUEURS</b> (COMM. DE GROS)
6021	<b>LIQUEURS ALCOOLISÉES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5222	<b>LIQUEURS FERMENTÉES À BASE DE MALT</b> (COMM. DE GROS)
5529	<b>LIQUIDE POUR FREINS D'AUTOMOBILES</b> (COMM. DE GROS)
6239	<b>LITERIE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5433	<b>LITERIE (SAUF LES MATELAS)</b> (COMM. DE GROS)
2619	<b>LITS DE CAMP EN MÉTAL</b> (FAB.)
2619	<b>LITS EN MÉTAL</b> (FAB.)
4842	<b>LIVRAISON DE COLIS PAR COURRIER</b> (SERVICE)
4842	<b>LIVRAISON DES MESSAGES PAR COURRIER</b> (SERVICE)
4841	<b>LIVRAISON POSTALE</b> (SERVICE)
2812	<b>LIVRES</b> (IMPRESSION)
2849	<b>LIVRES</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
2831	<b>LIVRES</b> (PUBLICATION)
5991	<b>LIVRES D'IMAGES POUR ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5992	<b>LIVRES D'OCCASION</b> (COMM. DE GROS)
2811	<b>LIVRES DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET LIVRES DE COMPTES</b> (IMPRESSION)
5991	<b>LIVRES DE POCHE</b> (COMM. DE GROS)
5991	<b>LIVRES ET BROCHURES</b> (COMM. DE GROS)
6511	<b>LIVRES NEUFS</b> (COMM. DE DÉTAIL)

- 2831 **LIVRES PROFESSIONNELS** (PUBLICATION)
- 2831 **LIVRES TECHNIQUES** (PUBLICATION)
- 5991 **LIVRES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS** (COMM. DE GROS)
- 6591 **LIVRES USAGÉS** (COMM. DE DÉTAIL)
  
- 4532 **LOCATION À BAIL DE WAGONS**
- 7743 **LOCATION D'ESPACES SUR ENSEIGNES ET ÉTALAGES**
- 9654 **LOCATION DE BATEAUX À VOILE**
- 9654 **LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE**
- 9654 **LOCATION DE CANOTS**
- 9799 **LOCATION DE CASIERS**
- 9799 **LOCATION DE COSTUMES**
- 4215 **LOCATION DE GRUES AVEC OPÉRATEUR**
- 4215 **LOCATION DE MACHINERIE DE CONSTRUCTION AVEC OPÉRATEUR**
- 4215 **LOCATION DE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION AVEC OPÉRATEUR**
- 9731 **LOCATION DE MATÉRIEL FUNÉRAIRE**
- 7712 **LOCATION DE PERSONNEL** (SERVICE)
- 9654 **LOCATION DE PLANCHES À VOILE**
- 7721 **LOCATION DE PROGICIELS INFORMATIQUES** (SERVICE)
- 9799 **LOCATION DE VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE**
- 9654 **LOCATION DE YACHTS**
- 4522 **LOCATION ET SERVICE DE LOCATION D'AÉRONEFS**
- 5799 **LOCOMOTIVES** (COMM. DE GROS)
- 3261 **LOCOMOTIVES** (FAB.)
- 9661 **LOTÉRIE**
- 3771 **LOTIONS** (FAB.)
- 5232 **LOTIONS CAPILLAIRES ET BRILLANTINES** (COMM. DE GROS)
- 4491 **LOTISSEMENT** (SERVICE)
- 9661 **LOTO-QUÉBEC**
  
- 4236 **LUCARNES** (POSE)
- 3331 **LUMINAIRES À VAPEURS DE MERCURE POUR IMMEUBLES** (FAB.)
- 3331 **LUMINAIRES FLUORESCENTS POUR IMMEUBLES** (FAB.)
- 3332 **LUMINAIRES INCANDESCENTS (RÉSIDENTIELS)** (FAB.)
- 3331 **LUMINAIRES INCANDESCENTS POUR IMMEUBLES** (FAB.)
- 3332 **LUSTRES** (FAB.)
- 8324 **LUTTE CONTRE LES INCENDIES** (SERVICES MUNICIPAUX)
- 0511 **LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS**
- 9642 **LUTTEURS INDÉPENDANTS**
- 0135 **LUZERNE** (CULT.)

## M

- 1092 **MACARONI** (FAB.)
- 5721 **MACHINERIE D'ASPHALTAGE ET DE MALAXAGE D'ASPHALTE** (COMM. DE GROS)
- 5731 **MACHINERIE D'IMPRIMERIE ET DE LITHOGRAPHIE** (COMM. DE GROS)
- 5721 **MACHINERIE D'USINE DE MALAXAGE DU BÉTON** (COMM. DE GROS)
- 5711 **MACHINERIE DE FÉNAISON** (COMM. DE GROS)
- 5711 **MACHINERIE DE FERME LAITIÈRE** (COMM. DE GROS)
- 5722 **MACHINERIE DE FLOTTATION, TRAITEMENT DE MINÉRAIS** (COMM. DE GROS)
- 5722 **MACHINERIE DE TRAITEMENT DES MINÉRAIS** (COMM. DE GROS)
- 5792 **MACHINERIE ET MATÉRIEL D'INDUSTRIES DE SERVICES** (COMM. DE GROS)
- 5792 **MACHINERIE ET MATÉRIEL D'USINE DE NETTOYAGE À SEC** (COMM. DE GROS)
- 5792 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE BLANCHISSAGE** (COMM. DE GROS)
- 5721 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE CARRIÈRES** (COMM. DE GROS)
- 5731 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE CENTRALES ÉNERGÉTIQUES** (COMM. DE GROS)
- 5792 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE CONCIERGERIE** (COMM. DE GROS)

- 5721 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE CONSTRUCTION** (COMM. DE GROS)  
5721 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE CONSTRUCTION DE ROUTES** (COMM. DE GROS)  
5711 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE FERME** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE FONDERIE** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE LEVAGE** (COMM. DE GROS)  
5722 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE PRODUCTION DU PÉTROLE** (COMM. DE GROS)  
5722 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE PUIITS DE PÉTROLE** (COMM. DE GROS)  
5792 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE SERVICES** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE SOUDURE** (COMM. DE GROS)  
5799 **MACHINERIE ET MATÉRIEL DE TRANSPORT (SAUF LES VÉHICULES AUTOMOBILES)**  
(COMM. DE GROS)  
5721 **MACHINERIE ET MATÉRIEL POUR LA COUPE DU BOIS** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE POUR L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS** (COMM. DE GROS)  
5721 **MACHINERIE POUR LA POSE DE DRAINS ET DE TUILES** (COMM. DE GROS)  
5711 **MACHINERIE POUR LA PRÉPARATION DES RÉCOLTES (NETTOYAGE, SÉCHAGE  
ET CONDITIONNEMENT)** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE POUR LE TRAVAIL DU MÉTAL** (COMM. DE GROS)  
5793 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES DE PROFESSIONNELS** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES INDUSTRIELS** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR LES INDUSTRIES DU CAOUTCHOUC  
ET DU PLASTIQUE** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR LES INDUSTRIES DU MATÉRIEL DE TRANSPORT**  
(COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR LES INDUSTRIES DU TEXTILE** (COMM. DE GROS)  
5731 **MACHINERIE, MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR SCIERIE ET TRAVAIL DU BOIS** (COMM. DE GROS)  
4255 **MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS LOURDS (AJUSTAGE-MONTAGE)**  
4255 **MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS LOURDS (DEMANTÈLEMENT)**  
4255 **MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS LOURDS (INSTALLATION)**  
3369 **MACHINES À ADDITIONNER (FAB.)**  
5791 **MACHINES À ADRESSER** (COMM. DE GROS)  
3369 **MACHINES À ADRESSER ET POUR LA MANIPULATION DU COURRIER (FAB.)**  
9694 **MACHINES À BOULES (LOCATION)**  
9913 **MACHINES À CALCULER (LOCATION)**  
5411 **MACHINES À COUDRE** (COMM. DE GROS)  
3321 **MACHINES À COUDRE ET PIÈCES (FAB.)**  
6221 **MACHINES À COUDRE, USAGE DOMESTIQUE** (COMM. DE DÉTAIL)  
3369 **MACHINES À DICTER (FAB.)**  
5791 **MACHINES À ÉCRIRE** (COMM. DE GROS)  
3369 **MACHINES À ÉCRIRE (FAB.)**  
9913 **MACHINES À ÉCRIRE (LOCATION)**  
3199 **MACHINES À EMPAQUETER ET PIÈCES (FAB.)**  
3195 **MACHINES À FABRIQUER LA PÂTE (FAB.)**  
3195 **MACHINES À FABRIQUER LES FEUILLES DE PÂTES (FAB.)**  
3195 **MACHINES À FABRIQUER LES PANNEAUX DE CONSTRUCTION (FAB.)**  
5411 **MACHINES À LAVER** (COMM. DE GROS)  
3321 **MACHINES À LAVER (FAB.)**  
6221 **MACHINES À LAVER, USAGE DOMESTIQUE** (COMM. DE DÉTAIL)  
9913 **MACHINES À PHOTOCOPIER (LOCATION)**  
3369 **MACHINES À POLYCOPIER (FAB.)**  
3195 **MACHINES À PRÉPARER LE PAPIER (FAB.)**  
3193 **MACHINES À RÉCOLTER LE BOIS ET PIÈCES (FAB.)**  
3193 **MACHINES À TRAVAILLER LE BOIS ET PIÈCES (FAB.)**  
3369 **MACHINES COMPTABLES (FAB.)**  
3199 **MACHINES D'EXTRACTION MINIÈRE (FAB.)**  
9913 **MACHINES DE BUREAU (LOCATION)**  
3193 **MACHINES DE SCIERIES ET PIÈCES (FAB.)**

5791	<b>MACHINES ET MACHINERIE DE BUREAU ET DE MAGASIN (SAUF POUR LE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES)</b> (COMM. DE GROS)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL AGRICOLES</b> (LOCATION)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL DE CONSTRUCTION</b> (LOCATION SANS CONDUCTEUR)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL DE FORAGE DE PUIITS DE PÉTROLE</b> (LOCATION)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL DE MANUTENTION</b> (LOCATION SANS CONDUCTEUR)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL DE TRAVAIL DE MÉTAUX</b> (LOCATION)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL DE TRAVAIL DU BOIS</b> (LOCATION)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL INDUSTRIELS</b> (LOCATION)
9911	<b>MACHINES ET MATÉRIEL MINIERS</b> (LOCATION)
3199	<b>MACHINES ET MATÉRIEL POUR L'IMPRIMERIE ET LA RELIURE</b> (FAB.)
3111	<b>MACHINES ET MATÉRIELS DE FERMES APICOLES</b> (FAB.)
3111	<b>MACHINES ET MATÉRIELS DE FERMES AVICOLES</b> (FAB.)
3111	<b>MACHINES ET MATÉRIELS DE FERMES LAITIÈRES</b> (FAB.)
3111	<b>MACHINES ET MATÉRIELS POUR ENGRAIS</b> (FAB.)
3199	<b>MACHINES ET MATÉRIELS POUR LES INDUSTRIES DES ALIMENTS, DES BOISSONS ET DU TABAC</b> (FAB.)
3199	<b>MACHINES POUR L'INDUSTRIE DU TEXTILE</b> (FAB.)
5791	<b>MACHINES POUR LA MANUTENTION DU COURRIER</b> (COMM. DE GROS)
3111	<b>MACHINES POUR LA PRÉPARATION DES FRUITS, DES LÉGUMES, DES FLEURS OU DES PLANTS DE PÉPINIÈRES</b> (FAB.)
3111	<b>MACHINES POUR LA PRÉPARATION DU TABAC</b> (FAB.)
3199	<b>MACHINES POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX</b> (FAB.)
5793	<b>MACHINES, MATÉRIEL ET FOURNITURES DE RADIOGRAPHIE</b> (COMM. DE GROS)
6581	<b>MACRAMÉ ET FOURNITURES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1061	<b>MACRO-PRÉMÉLANGES POUR PORCS</b> (FAB.)
1061	<b>MACRO-PRÉMÉLANGES POUR VACHES LAITIÈRES ET BOVINS DE BOUCHERIE</b> (FAB.)
1061	<b>MACRO-PRÉMÉLANGES POUR VOLAILLE</b> (FAB.)
6041	<b>MAGAZINES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6019	<b>MAGASINS D'ALIMENTATION SPÉCIALISÉS, n.c.a.</b>
4022	<b>MAGASINS DE GROS ET DÉTAIL</b> (CONSTR.)
6012	<b>MAGASINS D'ALIMENTATION (SAUF SUPERMARCHÉS)</b>
3591	<b>MAGNÉSITE CALCINÉE</b> (FAB.)
5412	<b>MAGNÉTOPHONES</b> (COMM. DE GROS)
3341	<b>MAGNÉTOPHONES</b> (FAB.)
6222	<b>MAGNÉTOPHONES À RUBAN OU CASSETTE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
0135	<b>MAÏS D'ENSILAGE OU FOURRAGER</b> (CULT.)
0152	<b>MAÏS DE CONSERVE</b> (CULT.)
1031	<b>MAÏS EN CONSERVES</b> (FAB.)
5012	<b>MAÏS EN GRAIN</b> (COMM. DE GROS)
5211	<b>MAÏS GRILLÉ</b> (COMM. DE GROS)
0152	<b>MAÏS SUCRÉ</b> (CULT.)
0134	<b>MAÏS-GRAIN</b> (CULT.)
9121	<b>MAISONS DE CHAMBRES</b>
9121	<b>MAISONS DE RAPPORT</b>
9811	<b>MAISONS DE RETRAITE, ORGANISMES RELIGIEUX</b>
4012	<b>MAISONS DE RANGÉES</b> (CONSTR.)
4011	<b>MAISONS INDIVIDUELLES DÉTACHÉES</b> (CONSTR.)
4012	<b>MAISONS JUMELÉES</b> (CONSTR.)
5999	<b>MAISONS MOBILES</b> (COMM. DE GROS)
3244	<b>MAISONS MOBILES</b> (FAB.)
6598	<b>MAISONS MOBILES NEUVES OU USAGÉES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5639	<b>MAISONS PRÉFABRIQUÉES</b> (COMM. DE GROS)
4011	<b>MAISONS PRÉFABRIQUÉES (ÉRECTION SUR LE CHANTIER SEULEMENT)</b>
2541	<b>MAISONS PRÉFABRIQUÉES À CHARPENTE DE BOIS</b> (FAB.)
1713	<b>MALLES</b> (FAB.)
6594	<b>MALLETES À DOCUMENTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1099	<b>MALT DE DISTILLERIE</b> (FAB.)
2921	<b>MAMELONS D'ACIER</b> (FAB.)



0311	<b>MAMMIFÈRES: LOUPS-MARINS, PHOQUES</b> (CHASSE)
2592	<b>MANCHES EN BOIS</b> (FAB.)
4023	<b>MANÈGES MILITAIRES, CASERNES ET SALLES D'EXERCICE</b> (CONSTR.)
1221	<b>MANILLES</b> (FAB.)
3971	<b>MANNEQUINS D'ÉTALAGE</b> (FAB.)
2441	<b>MANTEAUX COURTS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b> (FAB.)
2431	<b>MANTEAUX COURTS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b> (FAB.)
6142	<b>MANTEAUX DE FOURRURE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
2495	<b>MANTEAUX EN FOURRURE</b> (FAB.)
2441	<b>MANTEAUX LONGS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b> (FAB.)
6141	<b>MANTEAUX POUR ENFANTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
2451	<b>MANTEAUX POUR ENFANTS ET BÉBÉS</b> (FAB.)
6131	<b>MANTEAUX POUR FEMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5312	<b>MANTEAUX POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5315	<b>MANTEAUX, VESTONS ET ACCESSOIRES DE FOURRURE</b>
2849	<b>MANUELS D'ÉCOLE</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
2831	<b>MANUELS D'ÉCOLE</b> (PUBLICATION)
5991	<b>MANUELS SCOLAIRES</b> (COMM. DE GROS)
4021	<b>MANUFACTURES</b> (CONSTR.)
0813	<b>MARBRE, PIERRE CHIMIQUE ET MÉTALLURGIQUE BRUTE EN</b>
0813	<b>MARBRE, PIERRE DE CONSTRUCTION BRUTE EN</b>
0813	<b>MARBRE, PIERRE DIMENSIONNELLE BRUTE EN</b>
6015	<b>MARCHAND DE LÉGUMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6591	<b>MARCHANDISE USAGÉE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
4592	<b>MARCHANDISES CONTENEURISÉES</b> (SERVICE D'EXPÉDITION DE)
5992	<b>MARCHANDISES D'OCCASION (SAUF LA MACHINERIE ET LES VÉHICULES AUTOMOBILES)</b> (COMM. DE GROS)
6921	<b>MARCHANDISES DIVERSES</b> (PORTE-À-PORTE)
6921	<b>MARCHANDISES DIVERSES</b> (VENTE DIRECTE)
6911	<b>MARCHANDISES DIVERSES PAR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5981	<b>MARCHANDISES GÉNÉRALES</b> (COMM. DE GROS)
4799	<b>MARCHANDISES GÉNÉRALES</b> (SERVICE D'ENTREPOSAGE)
9942	<b>MARÉCHALERIE</b>
1099	<b>MARGARINE</b> (FAB.)
5219	<b>MARINADES</b> (COMM. DE GROS)
1039	<b>MARINADES</b> (FAB.)
1039	<b>MARMELADE EN CONSERVES</b> (FAB.)
3063	<b>MARTEAUX</b> (FAB.)
9799	<b>MASSEURS, PROPRE COMPTE</b>
6532	<b>MASTIC ET PLÂTRES À RETOUCHES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6239	<b>MATELAS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
2691	<b>MATELAS À RESSORTS</b> (FAB.)
2691	<b>MATELAS EN FEUTRE DE COTON</b> (FAB.)
2691	<b>MATELAS EN PLASTIQUE SPONGIEUX OU EN CAOUTCHOUC-MOUSSE</b> (FAB.)
5421	<b>MATELAS ET SOMMIERS</b> (COMM. DE GROS)
3699	<b>MATÉRIAUX ASPHALTIQUES POUR PAVAGE</b> (FAB.)
5639	<b>MATÉRIAUX D'ISOLATION</b> (COMM. DE GROS)
5639	<b>MATÉRIAUX D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE</b> (COMM. DE GROS)
6533	<b>MATÉRIAUX DE COUVERTURE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5741	<b>MATÉRIAUX ET FOURNITURES ÉLECTRIQUES NON CONDUCTIBLES</b> (COMM. DE GROS)
5639	<b>MATÉRIAUX POUR TOITURE (SAUF EN BOIS)</b> (COMM. DE GROS)
5799	<b>MATÉRIAUX AÉRONAUTIQUE ET D'AÉRONEF (SAUF ÉLECTRONIQUE)</b> (COMM. DE GROS)
9912	<b>MATÉRIEL AUDIO-VISUEL</b> (LOCATION)
3121	<b>MATÉRIEL CENTRAL DE RÉGULATIONS DE L'AIR</b> (FAB.)
5741	<b>MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE, DE DISTRIBUTION ET DE COMMANDE</b> (COMM. DE GROS)
3199	<b>MATÉRIEL D'ENTRETIEN, DE SERVICE ET DE RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET D'AÉRONEFS</b> (FAB.)
3199	<b>MATÉRIEL D'INCENDIE</b> (FAB.)

3379	<b>MATÉRIEL D'INVERSEURS ET DE REDRESSEURS (FAB.)</b>
5711	<b>MATÉRIEL D'IRRIGATION (COMM. DE GROS)</b>
5942	<b>MATÉRIEL DE CAMPING (COMM. DE GROS)</b>
3392	<b>MATÉRIEL DE CANALISATION ÉLECTRIQUE ET DE CÂBLES NON PORTEURS DE COURANT (FAB.)</b>
5622	<b>MATÉRIEL DE CHAUFFAGE AU GAZ ET AU MAZOUT (COMM. DE GROS)</b>
2642	<b>MATÉRIEL DE CLASSEMENT EN BOIS (FAB.)</b>
2641	<b>MATÉRIEL DE CLASSEMENT EN MÉTAL (FAB.)</b>
5622	<b>MATÉRIEL DE CLIMATISATION (COMM. DE GROS)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE COMMANDE ÉLECTRONIQUE (FAB.)</b>
5951	<b>MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT ET DE FINITION PHOTOGRAPHIQUE (COMM. DE GROS)</b>
3043	<b>MATÉRIEL DE DISTRIBUTION D'AIR CLIMATISÉ (FAB.)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE NAVIGATION AÉRIENNE ET MARITIME (FAB.)</b>
5799	<b>MATÉRIEL DE PARC D'AMUSEMENT (COMM. DE GROS)</b>
3932	<b>MATÉRIEL DE PARCS D'AMUSEMENT ET PIÈCES (FAB.)</b>
5722	<b>MATÉRIEL DE PRODUCTION POUR LES CHAMPS DE GAZ NATUREL (COMM. DE GROS)</b>
9912	<b>MATÉRIEL DE PROJECTION (LOCATION)</b>
3372	<b>MATÉRIEL DE PROTECTION D'USAGE INDUSTRIEL ET DOMESTIQUE (FAB.)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE RADAR (FAB.)</b>
5743	<b>MATÉRIEL DE RADIOCOMMUNICATION (COMM. DE GROS)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE RADIOCOMMUNICATION, D'USAGE CIVILE OU DE DÉFENSE (FAB.)</b>
5792	<b>MATÉRIEL DE RESTAURANTS ET D'HÔTELS (COMM. DE GROS)</b>
5791	<b>MATÉRIEL DE SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE (COMM. DE GROS)</b>
9912	<b>MATÉRIEL DE SONORISATION (LOCATION)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE STUDIO DE TÉLÉVISION OU DE RADIO (FAB.)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ (FAB.)</b>
3932	<b>MATÉRIEL DE TERRAIN DE JEUX ET PIÈCES (FAB.)</b>
5799	<b>MATÉRIEL DE TERRAINS DE JEUX (COMM. DE GROS)</b>
3111	<b>MATÉRIEL DE TRAITEMENT DES GRAINS (FAB.)</b>
5743	<b>MATÉRIEL DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES (COMM. DE GROS)</b>
3359	<b>MATÉRIEL DE TRANSMISSION (Y COMPRIS LE MATÉRIEL D'ANTENNE) POUR TÉLÉVISION (FAB.)</b>
5731	<b>MATÉRIEL DE TRANSMISSION DE PUISSANCE (SAUF ÉLECTRIQUE) (COMM. DE GROS)</b>
3194	<b>MATÉRIEL DE TRANSMISSION DE PUISSANCE HYDRAULIQUE (FAB.)</b>
5731	<b>MATÉRIEL DE TRANSMISSION DE PUISSANCE MÉCANIQUE (COMM. DE GROS)</b>
3194	<b>MATÉRIEL DE TRANSMISSION DE PUISSANCE PNEUMATIQUE (FAB.)</b>
3351	<b>MATÉRIEL DE TRANSMISSION PAR MICRO-ONDES (FAB.)</b>
5622	<b>MATÉRIEL DE VENTILATION (COMM. DE GROS)</b>
5742	<b>MATÉRIEL ÉLECTRIQUE DE CENTRALE (COMM. DE GROS)</b>
5741	<b>MATÉRIEL ÉLECTRIQUE DE COMMUTATION ET PROTECTION (COMM. DE GROS)</b>
5741	<b>MATÉRIEL ÉLECTRIQUE DE CONSTRUCTION (COMM. DE GROS)</b>
3199	<b>MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR CUIRE ET RÉCHAUFFER LES ALIMENTS, D'USAGE COMMERCIAL (FAB.)</b>
5743	<b>MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE D'INTERCOMMUNICATION (COMM. DE GROS)</b>
3379	<b>MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE DE COMMANDE D'USAGE INDUSTRIEL (FAB.)</b>
5743	<b>MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE DE COMMUNICATION (COMM. DE GROS)</b>
5743	<b>MATÉRIEL ET DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION (COMM. DE GROS)</b>
5793	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES D'ARTISTE (COMM. DE GROS)</b>
5792	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE CINÉMA (Y COMPRIS LE MATÉRIEL DE PROJECTION) (COMM. DE GROS)</b>
5793	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE CLASSE D'ÉCOLE (COMM. DE GROS)</b>
5792	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE CORDONNERIE (COMM. DE GROS)</b>
5791	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE CUISSON ET RÉFRIGÉRATION COMMERCIALES (COMM. DE GROS)</b>
5792	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE REMBOURREURS (COMM. DE GROS)</b>
5792	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE SALON DE COIFFURE POUR HOMMES ET DAMES (COMM. DE GROS)</b>
5799	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE STATION-SERVICE (COMM. DE GROS)</b>
5792	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE STUDIO CINÉMATOGRAPHIQUE (PRODUCTION, DÉVELOPPEMENT ET DUPLICATION) (COMM. DE GROS)</b>
5793	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DE VÉTÉRINAIRES (COMM. DE GROS)</b>
5793	<b>MATÉRIEL ET FOURNITURES DENTAIRES (COMM. DE GROS)</b>

- 5793 **MATÉRIEL ET FOURNITURES ORTHOPÉDIQUES** (COMM. DE GROS)  
2799 **MATÉRIEL ET FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES** (FAB.)  
5951 **MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR CAMÉRA** (COMM. DE GROS)  
5632 **MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR LA PEINTURE** (COMM. DE GROS)  
5793 **MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR MÉDECINS** (COMM. DE GROS)  
3199 **MATÉRIEL ET PIÈCES D'ÉPURATION DE L'AIR ET DE DÉPOUSSIÉRAGE** (FAB.)  
3379 **MATÉRIEL ET PIÈCES DE CONVERTISSEURS** (FAB.)  
3199 **MATÉRIEL ET PIÈCES DE GRAISSAGE INDUSTRIELS** (FAB.)  
3192 **MATÉRIEL FORESTIER DE MANUTENTION DES BILLES DE BOIS** (FAB.)  
5792 **MATÉRIEL FUNÉRAIRE** (COMM. DE GROS)  
3379 **MATÉRIEL INDUSTRIEL DE COMMANDE** (FAB.)  
3199 **MATÉRIEL INDUSTRIEL DE VAPORISATION** (FAB.)  
5622 **MATÉRIEL NON ÉLECTRIQUE DE CHAUFFAGE À AIR CHAUD** (COMM. DE GROS)  
5622 **MATÉRIEL NON ÉLECTRIQUE DE CHAUFFAGE ET DE CUISSON** (COMM. DE GROS)  
9919 **MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE** (LOCATION)  
3339 **MATÉRIEL POUR LAMPADAIRES DE RUES (SAUF LE MATÉRIEL DE SIGNALISATION)** (FAB.)  
5792 **MATÉRIEL POUR LAVE-AUTOS** (COMM. DE GROS)  
1599 **MATÉRIEL POUR RECHAPAGE DE PNEUS** (FAB.)  
1599 **MATÉRIEL POUR RÉPARATION DE PNEUS ET DE CHAMBRES À AIR** (FAB.)  
3351 **MATÉRIEL TÉLÉGRAPHIQUE** (FAB.)  
3351 **MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE** (FAB.)  
5321 **MATÉRIEL TRESSÉ** (COMM. DE GROS)  
5951 **MATÉRIEL, APPAREILS ET ACCESSOIRES DE PROJECTION** (COMM. DE GROS)  
5743 **MATÉRIEL, PIÈCES ET FOURNITURES ÉLECTRONIQUES** (COMM. DE GROS)  
8511 **MATERNELLES**  
3932 **MATIÈRES À MODELAGE** (FAB.)  
3731 **MATIÈRES CELLULOSIQUES NON FAÇONNÉES** (FAB.)  
5971 **MATIÈRES COLORANTES** (COMM. DE GROS)  
3799 **MATIÈRES COLORANTES ET TEINTURES INTERMÉDIAIRES** (FAB.)  
3731 **MATIÈRES PLASTIQUES NON FAÇONNÉES, DÉBRIS ET DÉCHETS** (FAB.)  
2719 **MATIÈRES PREMIÈRES POUR PAPIER HYGIÉNIQUE** (FAB.)  
1714 **MATIÈRES PREMIÈRES POUR SEMELLES DE BOTTES ET SOULIERS** (FAB.)  
3062 **MATRICES DE CARBURE DE TUNGSTÈNE** (FAB.)  
3062 **MATRICES POUR COUPER LE PAPIER** (FAB.)  
2821 **MATRICES POUR L'ÉLECTROTYPAGE**  
3061 **MATRICES POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX** (FAB.)  
4299 **MÂTS POUR DRAPEAUX** (INSTALLATION)  
1099 **MAYONNAISE** (FAB.)  
5112 **MAZOUT** (COMM. DE GROS)  
3611 **MAZOUT** (FAB.)  
5112 **MAZOUT LÉGER** (COMM. DE GROS)  
3254 **MÉCANISMES DE DIRECTION** (FAB.)  
3062 **MÈCHES** (FAB.)  
3793 **MÈCHES DE SÛRETÉ** (FAB.)  
3063 **MÈCHES POUR OUTILS À MAIN ET DE BRICOLEURS** (FAB.)  
8611 **MÉDECINE**  
8651 **MÉDECINS GÉNÉRALISTES**  
8231 **MÉDIATION ET CONCILIATION** (SERVICES PROVINCIAUX)  
8131 **MÉDIATION ET CONCILIATION** (SERVICES FÉDÉRAUX)  
5231 **MÉDICAMENTS BREVETÉS** (COMM. DE GROS)  
6032 **MÉDICAMENTS BREVETÉS (MOINS DE 50% DES VENTES TOTALES SONT REPRÉSENTÉS PAR DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, COMM. DE DÉTAIL)**  
6033 **MÉDICAMENTS BREVETÉS (SANS VENTE DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE, COMM. DE DÉTAIL)**  
6031 **MÉDICAMENTS BREVETÉS (50% DES VENTES TOTALES SONT REPRÉSENTÉS PAR DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, COMM. DE DÉTAIL)**  
5231 **MÉDICAMENTS DE PRESCRIPTION** (COMM. DE GROS)

6032	<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE (MOINS DE 50% DES VENTES TOTALES SONT REPRÉSENTÉS PAR DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, COMM. DE DÉTAIL)</b>
6031	<b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE (50% DES VENTES TOTALES SONT REPRÉSENTÉS PAR DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, COMM. DE DÉTAIL)</b>
1099	<b>MÉLANGE POUR GLAÇAGE À GÂTEAUX (FAB.)</b>
1052	<b>MÉLANGES À BEIGNETS (FAB.)</b>
1052	<b>MÉLANGES À CRÊPES (FAB.)</b>
5219	<b>MÉLANGES À GÂTEAUX (COMM. DE GROS)</b>
1052	<b>MÉLANGES À GÂTEAUX (FAB.)</b>
1052	<b>MÉLANGES À PÂTISSERIES (FAB.)</b>
3311	<b>MÉLANGEURS (FAB.)</b>
5219	<b>MÉLASSE (COMM. DE GROS)</b>
1081	<b>MÉLASSE (FAB.)</b>
3915	<b>MEMBRES ARTIFICIELS (FAB.)</b>
3361	<b>MÉMOIRES TAMPONS, ÉLECTRONIQUES (FAB.)</b>
9696	<b>MÉNAGERIES</b>
9741	<b>MÉNAGES</b>
9914	<b>MENUISERIE (LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET OUTILS)</b>
5239	<b>MERCERIE (COMM. DE GROS)</b>
1992	<b>MERCERISAGE DU TISSU (FAB.)</b>
4842	<b>MESSAGERS (SERVICES)</b>
9611	<b>MESSAGES PUBLICITAIRES POUR LA TÉLÉVISION (PRODUCTION)</b>
0511	<b>MESURAGE DES FORÊTS</b>
8329	<b>MESURES D'URGENCE (SERVICES MUNICIPAUX)</b>
5613	<b>MÉTAUX NON FERREUX ET PRODUITS EN MÉTAUX NON FERREUX (COMM. DE GROS)</b>
3922	<b>MÉTAUX PRÉCIEUX (ALLIAGES DE)</b>
3922	<b>MÉTAUX PRÉCIEUX (LAMINAGE DE)</b>
3922	<b>MÉTAUX PRÉCIEUX (RÉCUPÉRATION DE)</b>
3922	<b>MÉTAUX PRÉCIEUX (REFONTE ET RÉAFFINAGE)</b>
5613	<b>MÉTAUX PRÉCIEUX ET ALLIAGES, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE (COMM. DE GROS)</b>
7754	<b>MÉTÉOROLOGIE (SERVICE)</b>
4571	<b>MÉTRO (SERVICE DE TRANSPORT URBAIN)</b>
4039	<b>MÉTRO (CONSTR.)</b>
9213	<b>METS CHINOIS, À EMPORTER</b>
6212	<b>MEUBLES D'EXTÉRIEUR (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9913	<b>MEUBLES DE BUREAU (LOCATION)</b>
2649	<b>MEUBLES DE BUREAU EN PLASTIQUE OU EN TOUTE AUTRE MATIÈRE QUE LE BOIS OU LE MÉTAL (FAB.)</b>
6212	<b>MEUBLES DE CHAMBRE À COUCHER (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5421	<b>MEUBLES DE CHAMBRE À COUCHER (COMM. DE GROS)</b>
2611	<b>MEUBLES DE CHAMBRE À COUCHER EN BOIS (FAB.)</b>
5421	<b>MEUBLES DE CUISINE (COMM. DE GROS)</b>
2611	<b>MEUBLES DE CUISINE EN BOIS (FAB.)</b>
2619	<b>MEUBLES DE CUISINE EN MÉTAL (FAB.)</b>
2693	<b>MEUBLES DE JARDIN (FAB.)</b>
6211	<b>MEUBLES DE MAISON (AVEC VENTE D'APPAREILS MÉNAGERS, COMM. DE DÉTAIL)</b>
6212	<b>MEUBLES DE MAISON (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5421	<b>MEUBLES DE MAISON EN BOIS, PLASTIQUE, MÉTAL, ETC. (COMM. DE GROS)</b>
1699	<b>MEUBLES DE MAISON EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
2693	<b>MEUBLES DE PARTERRE (FAB.)</b>
5421	<b>MEUBLES DE PATIO (COMM. DE GROS)</b>
5421	<b>MEUBLES DE SALLE À DÎNER (COMM. DE GROS)</b>
6212	<b>MEUBLES DE SALLE À MANGER (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2611	<b>MEUBLES DE SALLE À MANGER EN BOIS (FAB.)</b>
5421	<b>MEUBLES DE SALON (COMM. DE GROS)</b>
2611	<b>MEUBLES DE SALON ET DE VESTIBULES EN BOIS (FAB.)</b>
2693	<b>MEUBLES DE VÉRANDA (FAB.)</b>
5421	<b>MEUBLES EN BAMBOU (COMM. DE GROS)</b>

- 2611 **MEUBLES EN BOIS POUR ENFANTS** (FAB.)  
 2619 **MEUBLES EN FER FORGÉ** (FAB.)  
 2619 **MEUBLES EN MÉTAL POUR ENFANTS** (FAB.)  
 5421 **MEUBLES EN ROTIN** (COMM. DE GROS)  
 5992 **MEUBLES ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT D'OCCASION** (COMM. DE GROS)  
 3932 **MEUBLES ET ARTICLES MÉNAGERS, JOUETS** (FAB.)  
 5421 **MEUBLES MÉNAGERS, PIÈCES ET COMPOSANTES** (COMM. DE GROS)  
 2611 **MEUBLES POUR RADIOS, TÉLÉVISEURS ET PHONOGRAPHES** (FAB.)  
 5421 **MEUBLES REMBOURRÉS DE MAISON** (COMM. DE GROS)  
 6591 **MEUBLES USAGÉS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5791 **MEUBLES, ACCESSOIRES ET VITRINES DE BUREAU ET DE MAGASIN** (COMM. DE GROS)  
 3571 **MEUBLES (Y COMPRIS LES SEGMENTS)** (FAB.)
- 3599 **MICA COUPÉ EN BLOCS ET EN FEUILLES** (FAB.)  
 3599 **MICA PULVÉRISÉ** (FAB.)  
 3361 **MICRO-ORDINATEURS** (FAB.)  
 3741 **MICRO-PRÉMÉLANGES POUR ANIMAUX** (FAB.)  
 7799 **MICROFILMS** (SERVICE)  
 6019 **MIEL** (COMM. DE DÉTAIL)  
 0121 **MIEL NON PASTEURISÉ** (PROD.)  
 1099 **MIEL PASTEURISÉ OU HOMOGÉNÉISÉ** (FAB.)  
 5219 **MIEL TRANSFORMÉ** (COMM. DE GROS)  
 7796 **MIMÉOGRAPHIE** (SERVICE)  
 0611 **MINÉRAIS AURIFÈRES**  
 0629 **MINÉRAIS DE DOLOMIE-MAGNÉSITE**  
 0623 **MINÉRAIS DE FELDSPATH**  
 0619 **MINÉRAIS DE FER TITANE**  
 0629 **MINÉRAIS DE GRAPHITE**  
 0629 **MINÉRAIS DE MICA**  
 0619 **MINÉRAIS DE NIOBIUM**  
 0617 **MINÉRAIS DE PYRITE**  
 0623 **MINÉRAIS DE QUARTZ**  
 0611 **MINÉRAIS DE QUARTZ AURIFÈRES**  
 0617 **MINÉRAIS DE SIDÉRITE**  
 0612 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE CUIVRE**  
 0612 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE CUIVRE-OR-ARGENT**  
 0612 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE CUIVRE-ZINC**  
 0617 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE FER**  
 0617 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE MAGNÉTITE**  
 0614 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE ZINC**  
 0614 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE ZINC-ARGENT-OR**  
 0614 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS DE ZINC-PLOMB**  
 5613 **MINÉRAIS ET CONCENTRÉS NON FERREUX** (COMM. DE GROS)  
 3361 **MINI-ORDINATEURS** (FAB.)  
 8111 **MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**  
 8125 **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
 8253 **MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC**  
 8153 **MINISTÈRE DU REVENU FÉDÉRAL**  
 6532 **MIROIRS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5439 **MIROIRS** (COMM. DE GROS)  
 3562 **MIROIRS DE VERRE** (FAB.)  
 8141 **MISSIONS CONSULAIRES ÉTABLIES À L'ÉTRANGER** (SERVICES FÉDÉRAUX)  
 9811 **MISSIONS, ORGANISMES RELIGIEUX**  
 3729 **MITICIDES SPÉCIFIQUES** (FAB.)
- 2692 **MOBILIER D'ÉGLISE** (FAB.)  
 2692 **MOBILIER D'HÔPITAL** (FAB.)  
 6212 **MOBILIER DE CUISINE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 2692 **MOBILIER DE LABORATOIRE (ARMOIRES, TABLES DE TRAVAIL, ETC.)** (FAB.)

- 2692 **MOBILIER DE SALLE DE CINÉMA** (FAB.)
- 6212 **MOBILIER DE SALON** (COMM. DE DÉTAIL)
- 2692 **MOBILIER ET ACCESSOIRES D'HÔTEL OU DE MOTEL** (FAB.)
- 2692 **MOBILIER ET ACCESSOIRES DE MAGASIN** (FAB.)
- 2692 **MOBILIER ET ACCESSOIRES DE RESTAURANT** (FAB.)
- 2692 **MOBILIER POUR LES ÉDIFICES PUBLICS** (FAB.)
- 2692 **MOBILIER SCOLAIRE** (FAB.)
- 6323 **MOBYLETTES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 1712 **MOCASSINS** (FAB.)
- 6113 **MOCASSINS POUR ENFANTS** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6111 **MOCASSINS POUR FEMMES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6112 **MOCASSINS POUR HOMMES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6114 **MOCASSINS POUR LA FAMILLE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 7799 **MODÈLES** (SERVICE)
- 3999 **MODÈLES ET PATRONS (SAUF LES PATRONS EN PAPIER ET PATRONS POUR SEMELLES)** (FAB.)
- 6581 **MODÈLES RÉDUITS, ENSEMBLES DE** (COMM. DE DÉTAIL)
- 3912 **MODÈLES TECHNIQUES POUR DÉMONSTRATION ET ENSEIGNEMENT (MATÉRIEL ÉDUCATIF)** (FAB.)
- 5329 **MODISTE, FOURNITURES ET ACCESSOIRES POUR** (COMM. DE GROS)
- 5019 **MOHAIR BRUT** (COMM. DE GROS)
- 0223 **MOISSONNAGE DES RÉCOLTES**
- 0223 **MOISSONNAGE-BATTAGE DES GRAINS**
- 3111 **MOISSONNEUSES-BATTEUSES** (FAB.)
- 5711 **MOISSONNEUSES-BATTEUSES ET MACHINES DE RÉCOLTES** (COMM. DE GROS)
- 4559 **MÔLES, BASSINS ET QUAIS** (ENTRETIEN)
- 1021 **MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS FRAIS OU CONGELÉS** (PROD.)
- 1021 **MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS, Y COMPRIS LES PRÉPARATIONS À BASE DE MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS EN CONSERVES** (FAB.)
- 0311 **MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS: COQUES, MOULES, PÉTONCLES, BUCCINS, HOMARD, CRABE, CREVETTES** (PÊCHE)
- 9811 **MONASTÈRES (SAUF ÉCOLES)**
- 6597 **MONNAIE ET TIMBRES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6597 **MONNAIE, ENSEMBLES DE COLLECTION** (COMM. DE DÉTAIL)
- 3712 **MONOALCOOLS SATURÉS ET LEURS DÉRIVÉS** (FAB.)
- 3192 **MONORAILS** (FAB.)
- 9613 **MONTAGE DE FILMS**
- 3192 **MONTE-CHARGE** (FAB.)
- 3192 **MONTE-PENTES** (FAB.)
- 5961 **MONTRES** (COMM. DE GROS)
- 3913 **MONTRES** (FAB.)
- 3913 **MONTRES DE PRÉCISION** (FAB.)
- 6561 **MONTRES ET HORLOGES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 6592 **MONTURES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 3914 **MONTURES DE LUNETTES ET DE MONOCLES** (FAB.)
- 3531 **MONUMENTS EN PIERRE** (FAB.)
- 6595 **MONUMENTS FUNÉRAIRES** (COMM. DE DÉTAIL)
- 4276 **MOSAÏQUE** (POSE)
- 9112 **MOTELS**
- 4022 **MOTELS** (CONSTR.)
- 5799 **MOTEURS (SAUF POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES)** (COMM. DE GROS)
- 3211 **MOTEURS D'AÉRONEFS (RÉUSINAGE)**
- 3211 **MOTEURS D'AÉRONEFS ET PIÈCES** (FAB.)
- 3251 **MOTEURS DE DÉMARRAGE POUR MOTEURS À COMBUSTION INTERNE** (FAB.)
- 5529 **MOTEURS DE MOTONEIGES** (COMM. DE GROS)
- 5529 **MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES** (COMM. DE GROS)
- 3251 **MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES** (FAB.)
- 5799 **MOTEURS DIESELS (SAUF POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES)** (COMM. DE GROS)
- 3261 **MOTEURS DIESELS ET SEMI-DIESELS DE LOCOMOTIVES** (FAB.)

- 5742 **MOTEURS ÉLECTRIQUES** (COMM. DE GROS)  
 3379 **MOTEURS ÉLECTRIQUES INDUSTRIELS** (REMISE À NEUF)  
 9941 **MOTEURS ÉLECTRIQUES, RÉPARATION (SAUF INDUSTRIELS)**  
 5799 **MOTEURS ET TURBINES MARINS** (COMM. DE GROS)  
 6322 **MOTEURS HORS-BORD** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5799 **MOTEURS HORS-BORD** (COMM. DE GROS)  
 3271 **MOTEURS MARINS** (FAB.)  
 6323 **MOTOCYCLETTES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5519 **MOTOCYCLETTES** (COMM. DE GROS)  
 3299 **MOTOCYCLETTES ET CYCLOMOTEURS** (FAB.)  
 6323 **MOTONEIGES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5519 **MOTONEIGES** (COMM. DE GROS)  
 3299 **MOTONEIGES** (FAB.)  
 2999 **MOULAGES EN PLOMB ET ALLIAGES DE PLOMB** (FAB.)  
 2999 **MOULAGES EN ZINC ET ALLIAGES DE ZINC** (FAB.)  
 2971 **MOULAGES ET FORGEAGES (SAUF RACCORDS DE TUYAUX) EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE** (FAB.)  
 2962 **MOULAGES ET PIÈCES FORGÉES D'ALUMINIUM** (FAB.)  
 2941 **MOULAGES POUR CANALISATION MUNICIPALE** (FAB.)  
 2999 **MOULAGES SOUS PRESSION DE L'ALUMINIUM ET DU CUIVRE** (FAB.)  
 2731 **MOULES À CUISSON ET GODETS À CONFISERIE** (FAB.)  
 5631 **MOULURES EN BOIS** (COMM. DE GROS)  
 2549 **MOULURES EN BOIS POUR LA CONSTRUCTION** (FAB.)  
 4273 **MOUSSE ACOUSTIQUE** (POSE)  
 0622 **MOUSSE DE TOURBE**  
 1099 **MOUTARDE PRÉPARÉE** (FAB.)  
 5217 **MOUTON, VIANDE DE** (COMM. DE GROS)  
 5011 **MOUTONS** (COMM. DE GROS)  
 0115 **MOUTONS ET CHÈVRES POUR LA REPRODUCTION DE CHEPTEL (ÉLEVAGE)**  
 9861 **MOUVEMENTS DE JEUNESSE**  
 3255 **MOYEUX DE ROUES** (FAB.)  
 3792 **MUCILAGE** (FAB.)  
 3361 **MULTIPLIXEURS** (FAB.)  
 3793 **MUNITIONS** (FAB.)  
 4232 **MURS DE RIDEAUX** (POSE)  
 8551 **MUSÉES D'ART**  
 9699 **MUSÉES DE CIRE**  
 8551 **MUSÉES DE GUERRE, DE SCIENCE, DE TECHNOLOGIE, MUNICIPaux, PROVINCIAUX ET NATIONAUX**  
 9631 **MUSICIENS, PROPRE COMPTE**  
 2849 **MUSIQUE** (PUBLICATION ET IMPRESSION)  
 2839 **MUSIQUE** (PUBLICATION)  
 6551 **MUSIQUE EN FEUILLE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5952 **MUSIQUE IMPRIMÉE** (COMM. DE GROS)

## N

- 3611 **NAPhte** (FAB.)  
 2793 **NAPPERONS EN PAPIER** (FAB.)  
 5433 **NAPPES** (COMM. DE GROS)  
 1993 **NAPPES EN MATIÈRE TEXTILE** (FAB.)  
 2793 **NAPPES EN PAPIER** (FAB.)  
 5231 **NARCOTIQUES, MÉDICAMENTS** (COMM. DE GROS)  
 3594 **NATTES DE LAINE MINÉRALE** (FAB.)

8669	<b>NATUROPATHES</b>
0152	<b>NAVETS DE TABLE (CULT.)</b>
5799	<b>NAVIRES (COMM. DE GROS)</b>
3271	<b>NAVIRES-CITERNES (FAB.)</b>
5941	<b>NÉCESSAIRES D'ARTISANAT ET PASSE-TEMPS (COMM. DE GROS)</b>
3932	<b>NÉCESSAIRES POUR ARTISANAT ET PASSE-TEMPS (FAB.)</b>
5941	<b>NÉCESSAIRES POUR CONSTRUCTION DE MODÈLES RÉDUITS (COMM. DE GROS)</b>
7411	<b>NÉGOCIANTS DE TITRES</b>
9723	<b>NETTOYAGE À SEC (LIBRE-SERVICE)</b>
9723	<b>NETTOYAGE À SEC AUTOMATIQUE</b>
9959	<b>NETTOYAGE DE L'EXTÉRIEUR DE BÂTIMENTS</b>
4591	<b>NETTOYAGE DE RUES</b>
9726	<b>NETTOYAGE DE TAPIS ET DE MOBILIERS</b>
9726	<b>NETTOYAGE DE TAPIS ET DE MOQUETTES</b>
9952	<b>NETTOYAGE DE VITRES</b>
4532	<b>NETTOYAGE DE WAGONS (SERVICE)</b>
0229	<b>NETTOYAGE DES SEMENCES</b>
0229	<b>NETTOYAGE DU GRAIN</b>
9792	<b>NETTOYAGE ET ENTREPOSAGE DE FOURRURES (POUR PARTICULIERS SEULEMENT)</b>
4523	<b>NETTOYAGE ET ENTRETIEN D'AÉRONEFS</b>
9729	<b>NETTOYAGE ET MISE EN FORME DE CHAPEAUX</b>
0919	<b>NETTOYAGE, VIDAGE ET POMPAGE À VIDE DES PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ</b>
5971	<b>NETTOYEURS À RÉCURER (COMM. DE GROS)</b>
3761	<b>NETTOYEURS DE TUYAUX D'ÉCOULEMENT (FAB.)</b>
5971	<b>NETTOYEURS TOUT USAGE (COMM. DE GROS)</b>
8652	<b>NEUROLOGUES</b>
5613	<b>NICKEL ET ALLIAGES DE NICKEL, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE (COMM. DE GROS)</b>
3711	<b>NITRATE D'ARGENT (FAB.)</b>
3793	<b>NITRATES ET NITRITES (FAB.)</b>
3793	<b>NITROGLYCÉRINE (FAB.)</b>
5721	<b>NIVELEUSES (COMM. DE GROS)</b>
4214	<b>NIVELLEMENT, CHANTIERS DE CONSTRUCTION</b>
6014	<b>NOIX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1099	<b>NOIX DE COCO DESSÉCHÉE ET RÂPÉE (FAB.)</b>
1039	<b>NOIX DE COCO SÉCHÉE (FAB.)</b>
6014	<b>NOIX DIVERSES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5211	<b>NOIX ET GRAINES COMESTIBLES (COMM. DE GROS)</b>
5019	<b>NOIX ET GRAINES NON ÉCALÉES (COMM. DE GROS)</b>
1099	<b>NOIX, AMANDES ET GRAINES GRILLÉES (FAB.)</b>
8131	<b>NORMES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE AU TRAVAIL (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
8231	<b>NORMES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE AU TRAVAIL (SERVICES PROVINCIAUX)</b>
7761	<b>NOTAIRES (SERVICE)</b>
1092	<b>NOUILLES (FAB.)</b>
6921	<b>NOURRITURE ET BREUVAGES (LIVRAISON À DOMICILE)</b>
6596	<b>NOURRITURE POUR ANIMAUX DE MAISON (COMM. DE DÉTAIL)</b>
8664	<b>NUTRITIONNISTES</b>

**O**

2819	<b>OBLIGATIONS, LETTRES DE CHANGE, CHÈQUES, MANDATS ET IMPRIMÉS SEMBLABLES (IMPRESSION)</b>
8652	<b>OBSTÉTRICIENS</b>
8611	<b>OBSTÉTRIQUE</b>



8352	<b>OCTROI DE PERMIS À L'ENTREPRISE, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8651	<b>OCULISTES</b>
3992	<b>OEILLETS (FAB.)</b>
6016	<b>OEUFS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5214	<b>OEUFS (COMM. DE GROS)</b>
0114	<b>OEUFS D'INCUBATION (PROD.)</b>
0114	<b>OEUFS DE CONSOMMATION (PROD.)</b>
0213	<b>OEUFS DE VOLAILLE (CLASSEMENT)</b>
0213	<b>OEUFS DE VOLAILLE (NETTOYAGE)</b>
1099	<b>OEUFS EN POWDRE (FAB.)</b>
6016	<b>OEUFS ET VOLAILLE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
8372	<b>OFFICE DU TOURISME, ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>
9611	<b>OFFICE NATIONAL DU FILM</b>
5214	<b>OIES (COMM. DE GROS)</b>
0114	<b>OIES (ÉLEVAGE)</b>
0152	<b>OIGNONS (CULT.)</b>
6596	<b>OISEAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
4612	<b>OLÉODUC POUR LE PÉTROLE BRUT (SERVICE)</b>
1039	<b>OLIVES (FAB.)</b>
2792	<b>ONGLETS DE CLASSEMENTS (FAB.)</b>
8652	<b>OPHTALMOLOGISTES</b>
8666	<b>OPTOMÉTRISTES</b>
9631	<b>ORCHESTRES</b>
5744	<b>ORDINATEURS (COMM. DE GROS)</b>
5744	<b>ORDINATEURS, ÉQUIPEMENT ET PROGICIEL (COMM. DE GROS)</b>
3361	<b>ORDINATEURS (FAB.)</b>
5744	<b>ORDINATEURS MÉNAGERS (COMM. DE GROS)</b>
6222	<b>ORDINATEURS, USAGE DOMESTIQUE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5433	<b>OREILLERS (COMM. DE GROS)</b>
1993	<b>OREILLERS (FAB.)</b>
5961	<b>ORFÈVRERIE (COMM. DE GROS)</b>
3921	<b>ORFÈVRERIE RELIGIEUSE (FAB.)</b>
3111	<b>ORGANES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT POUR TRACTEURS AGRICOLES (FAB.)</b>
9215	<b>ORGANISATION DE «PARTIES DE SUCRE» AVEC OU SANS REPAS</b>
9661	<b>ORGANISATION DE BINGO</b>
7799	<b>ORGANISATION DE CONGRÈS (SERVICE)</b>
9851	<b>ORGANISATION POLITIQUE, FÉDÉRALE</b>
9851	<b>ORGANISATION POLITIQUE, MUNICIPALE</b>
9851	<b>ORGANISATION POLITIQUE, PROVINCIALE</b>
8141	<b>ORGANISATIONS DE VISITES OFFICIELLES ET DE VISITES D'ÉTAT (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
7311	<b>ORGANISATIONS FRATERNELLES D'ASSURANCE-VIE</b>
8372	<b>ORGANISMES RÉGIONAL DE CONSERVATION, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8694	<b>ORGANISMES DE PLANIFICATION DES SERVICES SOCIAUX</b>
8693	<b>ORGANISMES DE RECHERCHES SUR LES SOINS DE SANTÉ</b>
8692	<b>ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ</b>
9811	<b>ORGANISMES RELIGIEUX</b>
9861	<b>ORGANISMES SOCIAUX CIVIQUES ET MUTUALISTES</b>
0131	<b>ORGE (CULT.)</b>
5012	<b>ORGE EN GRAIN (COMM. DE GROS)</b>
6551	<b>ORGUE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5952	<b>ORGUES (COMM. DE GROS)</b>
3996	<b>ORGUES (FAB.)</b>
8164	<b>ORIENTATION ET PLANIFICATION DES LOISIRS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8131	<b>ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>

8231	<b>ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SERVICES PROVINCIAUX)</b>
3921	<b>ORNEMENTS D'ÉGLISE EN MÉTAL (FAB.)</b>
6522	<b>ORNEMENTS DE PELOUSE ET DE JARDIN (COMM. DE DÉTAIL)</b>
8653	<b>ORTHODONTISTES</b>
8652	<b>ORTHOPÉDISTES</b>
8661	<b>OSTÉOPATHES</b>
1911	<b>OUATE ET BOURRE EN MASSE OU EN FEUILLES (FAB.)</b>
2446	<b>OURLETS ET PLISSÉS POUR L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT (TRAVAIL À FORFAIT)</b>
5621	<b>OUTILS (COMM. DE GROS)</b>
9914	<b>OUTILS (LOCATION)</b>
3062	<b>OUTILS DE CARBURE DE TUNGSTÈNE ET OUTILS À POINTE DE CARBURE DE TUNGSTÈNE (FAB.)</b>
6531	<b>OUTILS DE CHARPENTIER (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5621	<b>OUTILS DE CHARPENTIER (COMM. DE GROS)</b>
6531	<b>OUTILS DE MÉCANICIEN (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5621	<b>OUTILS DE MÉCANICIENS (COMM. DE GROS)</b>
3063	<b>OUTILS DE MESURE POUR MÉCANICIENS (FAB.)</b>
5621	<b>OUTILS ET ÉQUIPEMENT DE PLOMBIERS (COMM. DE GROS)</b>
3199	<b>OUTILS MÉCANIQUES (FAB.)</b>
6531	<b>OUTILS MÉCANIQUES À MAIN (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5621	<b>OUTILS TRANCHANTS À MAIN (COMM. DE GROS)</b>
3711	<b>OXYDE DE COBALT (FAB.)</b>
3711	<b>OXYDE DE FER (FAB.)</b>
3711	<b>OXYDE DE MAGNÉSIUM (FAB.)</b>
3711	<b>OXYDE DE PLOMB (FAB.)</b>
3711	<b>OXYGÈNE (FAB.)</b>

## P

4839	<b>PAGETTE (SERVICE)</b>
6013	<b>PAINS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5218	<b>PAINS (COMM. DE GROS)</b>
1011	<b>PAINS DE VIANDE EN CONSERVE (FAB.)</b>
1072	<b>PAINS ET PETITS PAINS, Y COMPRIS LA MATZO ET LES PRODUITS SEMBLABLES (FAB.)</b>
3192	<b>PALANS À CHAÎNE (FAB.)</b>
2431	<b>PALETOTS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
2561	<b>PALETTES ET TRAÎNEAUX EN BOIS (FAB.)</b>
5611	<b>PALPLANCHES D'ACIER (COMM. DE GROS)</b>
2561	<b>PANIERS EN BOIS (FAB.)</b>
5439	<b>PANIERS, BOÎTES, BOÎTES EN MÉTAL ET SACS D'USAGE DOMESTIQUE (COMM. DE GROS)</b>
2714	<b>PANNEAUX ACOUSTIQUES (FAB.)</b>
7743	<b>PANNEAUX D'AFFICHAGES PUBLICITAIRES (SERVICE)</b>
4254	<b>PANNEAUX DE CÂBLAGE DE CONTRÔLE CENTRAL DE LA TEMPÉRATURE (INSTALLATION)</b>
3372	<b>PANNEAUX DE COMMANDE À BASSE TENSION (FAB.)</b>
5631	<b>PANNEAUX DE CONSTRUCTION EN FIBRES, PARTICULES, COPEAUX (COMM. DE GROS)</b>
2714	<b>PANNEAUX DE CONSTRUCTION FLEXIBLES À L'ÉTAT NATUREL ET ENDUITS (FAB.)</b>
2522	<b>PANNEAUX DE CONTRE-PLAQUÉS (FAB.)</b>
5631	<b>PANNEAUX DE CONTRE-PLAQUÉS PRÉFINIS OU À SURFACE APPLIQUÉE (COMM. DE GROS)</b>
5741	<b>PANNEAUX DE CONTRÔLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE (COMM. DE GROS)</b>
3372	<b>PANNEAUX DE CONTRÔLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE (FAB.)</b>
2593	<b>PANNEAUX DE PARTICULES À SURFACE APPLIQUÉE (VINYLE, PLACAGE, ETC.) (FAB.)</b>
2593	<b>PANNEAUX DE PARTICULES LAMINÉS AVEC DU BOIS DUR OU DU PLACAGE (FAB.)</b>
2593	<b>PANNEAUX DE PARTICULES NON SABLÉS (FAB.)</b>
2593	<b>PANNEAUX DE PARTICULES SABLÉS (FAB.)</b>
2714	<b>PANNEAUX DE PRÉFINIS POUR MURS ET PLAFONDS (FAB.)</b>

2714	<b>PANNEAUX DE REVÊTEMENT ASPHALTÉS (FAB.)</b>
2714	<b>PANNEAUX DÉCORATIFS (FAB.)</b>
2714	<b>PANNEAUX DURS D'USAGE INDUSTRIEL TRAITÉS ET POUR PAREMENTS (FAB.)</b>
5631	<b>PANNEAUX EN FIBRE DE BOIS (COMM. DE GROS)</b>
1611	<b>PANNEAUX ISOLANTS EN MATIÈRE PLASTIQUE SOUFFLÉE</b>
2714	<b>PANNEAUX ISOLANTS POUR TOIT (FAB.)</b>
5631	<b>PANNEAUX MURAUX (COMM. DE GROS)</b>
5639	<b>PANNEAUX MURAUX (SAUF EN BOIS) (COMM. DE GROS)</b>
3593	<b>PANNEAUX MURAUX DE GYPSE (FAB.)</b>
4272	<b>PANNEAUX MURAUX DE GYPSE OU DE PLACOPLÂTRE (POSE)</b>
4234	<b>PANNEAUX OU PLANCHES RIGIDES D'ISOLATION (POSE)</b>
4273	<b>PANNEAUX OU TUILES ACOUSTIQUES (POSE)</b>
3039	<b>PANNEAUX POUR L'EXTÉRIEUR EN MÉTAL (FAB.)</b>
4225	<b>PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON (INSTALLATION)</b>
3971	<b>PANNEAUX-RÉCLAMES (FAB.)</b>
3049	<b>PANNEAUX, PIÈCES ET PROFILÉS EN MÉTAL POUR BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS (FAB.)</b>
0219	<b>PANSAGE DES ANIMAUX</b>
2442	<b>PANTAILLEURS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
2433	<b>PANTALONS DE SKI POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
2433	<b>PANTALONS DE TRAVAIL POUR HOMMES ET ADOLESCENTS (FAB.)</b>
2433	<b>PANTALONS DE VILLE ET DE SPORT POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
6141	<b>PANTALONS POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2451	<b>PANTALONS POUR ENFANTS (FAB.)</b>
6131	<b>PANTALONS POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2442	<b>PANTALONS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
6121	<b>PANTALONS POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6112	<b>PANTOUFLES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5314	<b>PANTOUFLES (COMM. DE GROS)</b>
1712	<b>PANTOUFLES ET CHAUSSURES D'INTÉRIEUR (FAB.)</b>
6113	<b>PANTOUFLES POUR ENFANTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6011	<b>PANTOUFLES POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6114	<b>PANTOUFLES POUR LA FAMILLE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5922	<b>PAPETERIE ET FOURNITURES DE PAPETERIE (COMM. DE GROS)</b>
2719	<b>PAPIER À CALQUER (FAB.)</b>
1221	<b>PAPIER À CIGARETTES EN POCHETTES OU EN TUBES (FAB.)</b>
2792	<b>PAPIER À COLONNES (FAB.)</b>
2721	<b>PAPIER À COUVERTURE DE CHIFFON ET D'AMIANTE À SURFACE UNIE EN ROULEAUX (FAB.)</b>
2792	<b>PAPIER À ÉCRIRE (FAB.)</b>
2792	<b>PAPIER À GRAPHIQUES (FAB.)</b>
2719	<b>PAPIER À PHOTOCOPIE POUR BLEUS ET PHOTOCALQUES (FAB.)</b>
5922	<b>PAPIER À POLYCOPIER (COMM. DE GROS)</b>
2719	<b>PAPIER À REPRODUCTION (FAB.)</b>
2721	<b>PAPIER BITUMÉ (FAB.)</b>
2792	<b>PAPIER CARBONE (FAB.)</b>
5929	<b>PAPIER CIRÉ (COMM. DE GROS)</b>
2791	<b>PAPIER COUCHÉ DE MATIÈRES PLASTIQUES (FAB.)</b>
3592	<b>PAPIER D'AMIANTE (FAB.)</b>
2712	<b>PAPIER D'ÉDITION ET D'IMPRESSION (FAB.)</b>
5929	<b>PAPIER D'EMBALLAGE (SAUF POUR CADEAUX) (COMM. DE GROS)</b>
2712	<b>PAPIER D'EMBALLAGE DE PÂTE AU SULFATE ÉCRUE (FAB.)</b>
2719	<b>PAPIER D'EMBALLAGE ET DE TRANSFORMATION DE PÂTE AU SULFITE BLANCHIE</b>
2719	<b>PAPIER D'EMBALLAGE ET DE TRANSFORMATION FORMULES DIVERSES (FAB.)</b>
5922	<b>PAPIER D'EMBALLAGE POUR CADEAUX PRÉCOUPÉ (COMM. DE GROS)</b>
2721	<b>PAPIER DE CHIFFON ET D'AMIANTE SATURÉ À SURFACE MINÉRALISÉE (FAB.)</b>
2721	<b>PAPIER DE CHIFFON ET D'AMIANTE SATURÉ DE GOUDRON OU D'ASPHALTE (FAB.)</b>
2714	<b>PAPIER DE CONSTRUCTION NON ENDUIT NI IMPRÉGNÉ (FAB.)</b>
2712	<b>PAPIER DE PÂTE MÉCANIQUE ET PAPIER SPÉCIAL (FAB.)</b>

2712	<b>PAPIER DE SOIE AUTRE QUE LE PAPIER HYGIÉNIQUE (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER DE SÛRETÉ (FAB.)</b>
2719	<b>PAPIER DE TRANSFORMATION DE PÂTE AU SULFATE ÉCRUE (FAB.)</b>
2792	<b>PAPIER EN PAQUETS POUR LA CORRESPONDANCE (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER ET CARTON ENDUITS DE KAOLIN ET GLACÉS (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER ET FEUILLES MÉTALLIQUES IMPRÉGNÉS (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER FILAMENTÉ (FAB.)</b>
5929	<b>PAPIER FILTRE (COMM. DE GROS)</b>
2719	<b>PAPIER FIN (FAB.)</b>
5929	<b>PAPIER HYGIÉNIQUE (COMM. DE GROS)</b>
2793	<b>PAPIER HYGIÉNIQUE (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER IMPRÉGNÉ ÉLECTRO-SENSIBLE (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER IMPRIMÉ D'EMBALLAGE (FAB.)</b>
5921	<b>PAPIER JOURNAL (COMM. DE GROS)</b>
2712	<b>PAPIER JOURNAL BLANC EN FEUILLES (FAB.)</b>
2712	<b>PAPIER JOURNAL BLANC EN ROULEAUX (FAB.)</b>
2712	<b>PAPIER JOURNAL COLORÉ (FAB.)</b>
5929	<b>PAPIER KRAFT GOMMÉ (COMM. DE GROS)</b>
2791	<b>PAPIER PARAFFINÉ IMPRIMÉ OU UNI (FAB.)</b>
6532	<b>PAPIER PEINT (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2791	<b>PAPIER PEINT (FAB.)</b>
4275	<b>PAPIER PEINT (POSE)</b>
5922	<b>PAPIER POUR ÉCRIRE ET IMPRIMER PRÉCOUPÉ OU EMPAQUETÉ (COMM. DE GROS)</b>
5922	<b>PAPIER POUR MACHINE À ÉCRIRE ET AUTRES MACHINES DE BUREAU (COMM. DE GROS)</b>
2792	<b>PAPIER POUR MACHINES DE BUREAU (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER RENFORCÉ (FAB.)</b>
2719	<b>PAPIER SPÉCIAL (FAB.)</b>
2791	<b>PAPIER SULFURISÉ (FAB.)</b>
5929	<b>PAPIER-MOUCHOIR (COMM. DE GROS)</b>
4235	<b>PAPIER-TOITURE EN ROULEAU (POSE)</b>
2732	<b>PAPIERS ET CARTON ONDULÉS (FAB.)</b>
5951	<b>PAPIERS ET TISSUS PHOTOGRAPHIQUES (COMM. DE GROS)</b>
5923	<b>PAPIERS FINS (COMM. DE GROS)</b>
5632	<b>PAPIERS PEINTS (COMM. DE GROS)</b>
2793	<b>PAPIERS-MOUCHOIRS (FAB.)</b>
3271	<b>PAQUEBOTS (FAB.)</b>
3281	<b>PAQUEBOTS DE CROISIÈRE ET YACHTS (5 TONNES OU MOINS) (FAB.)</b>
5741	<b>PARAFONDRE</b>
3999	<b>PARAPLUIES (FAB.)</b>
4299	<b>PARATONNERRES ET CONDUCTEURS DE PARATONNERRES (INSTALLATION)</b>
7599	<b>PARC DE MAISONS MOBILES, EXPLOITATION DE</b>
7599	<b>PARC INDUSTRIEL, DÉVELOPPEMENT ET EXPLOITATION DE</b>
2791	<b>PARCHEMIN VÉGÉTAL (FAB.)</b>
4599	<b>PARCS À BESTIAUX (BÉTAIL EN ATTENTE SEULEMENT) (EXPLOITATION)</b>
9131	<b>PARCS À ROULOTTES</b>
9692	<b>PARCS D'ATTRACTION</b>
9692	<b>PARCS D'ATTRACTION, INSTALLATION</b>
9692	<b>PARCS D'ATTRACTION, LOCATION DE CONCESSIONS</b>
4039	<b>PARCS ET PARCS RÉCRÉATIFS (CONSTR.)</b>
5312	<b>PARDESSUS POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
6121	<b>PARDESSUS POUR HOMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2431	<b>PARDESSUS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
6354	<b>PARE-BRISE (RÉPARATION)</b>
5639	<b>PAREMENTS (SAUF EN BOIS) (COMM. DE GROS)</b>
3049	<b>PAREMENTS EN ACIER (FAB.)</b>
2961	<b>PAREMENTS EN ALUMINIUM (FAB.)</b>
5631	<b>PAREMENTS EN BOIS (COMM. DE GROS)</b>

3771	<b>PARFUMS (BASE DE) (FAB.)</b>
5232	<b>PARFUMS ET FRAGRANCES (COMM. DE GROS)</b>
8151	<b>PARLEMENT AU FÉDÉRAL</b>
3549	<b>PARPAINGS DE CONSTRUCTION EN BÉTON (FAB.)</b>
2545	<b>PARQUETS (CARREAUX) EN BOIS DUR (FAB.)</b>
2545	<b>PARQUETS (LAMES OU LATTES) EN BOIS DUR (FAB.)</b>
8164	<b>PARRAINAGE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
1083	<b>PASTILLES CONTRE LA TOUX (FAB.)</b>
3792	<b>PÂTE ADHÉSIVE (FAB.)</b>
5999	<b>PÂTE DE BOIS (COMM. DE GROS)</b>
2711	<b>PÂTE DE BOIS CHIMIQUE (FAB.)</b>
2711	<b>PÂTE DE BOIS MÉCANIQUE (FAB.)</b>
2711	<b>PÂTE DE BOIS MI-CHIMIQUE (FAB.)</b>
1072	<b>PÂTE ET PÂTISSERIE NON CUITES (FAB.)</b>
6014	<b>PÂTÉS À LA VIANDE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1092	<b>PÂTES À POTAGE (FAB.)</b>
1011	<b>PÂTÉS DE VIANDE EN CONSERVE (FAB.)</b>
1011	<b>PÂTÉS DE VIANDE ET DE VOLAILLE (FAB.)</b>
1099	<b>PÂTÉS DE VIANDE OU DE VOLAILLE CONGELÉS (FAB.)</b>
8652	<b>PATHOLOGISTES</b>
3931	<b>PATINS À GLACE ET À ROULETTES (FAB.)</b>
1072	<b>PÂTISSERIES (FAB.)</b>
5212	<b>PÂTISSERIES CONGELÉES ET EMBALLÉES (COMM. DE GROS)</b>
6013	<b>PÂTISSERIES, TARTES ET GÂTEAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6013	<b>PÂTISSERIE CUISANT SUR PLACE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
8264	<b>PATRIMOINE CULTUREL, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
6151	<b>PATRONS POUR VÊTEMENTS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5329	<b>PATRONS POUR VÊTEMENTS (COMM. DE GROS)</b>
9697	<b>PATROS</b>
7791	<b>PATROUILLES (SERVICE PRIVÉ)</b>
2592	<b>PATTES DE MEUBLES EN BOIS (FAB.)</b>
4224	<b>PAVAGE DE BÉTON</b>
4591	<b>PÉAGE (EXPLOITATION DE CHEMINS, PONTS ET TUNNELS)</b>
0115	<b>PEAUX DE MOUTONS OU DE CHÈVRES (PROD.)</b>
5013	<b>PEAUX ET CUIRS D'ANIMAUX BRUTS (COMM. DE GROS)</b>
0122	<b>PEAUX NON APPRÊTÉES D'ANIMAUX À FOURRURE D'ÉLEVAGE</b>
0331	<b>PEAUX NON APPRÊTÉES D'ANIMAUX SAUVAGES</b>
6541	<b>PÊCHE SPORTIVE, ÉQUIPEMENT DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1099	<b>PECTINE (FAB.)</b>
8611	<b>PÉDIATRIE</b>
1699	<b>PEIGNES EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
2445	<b>PEIGNOIRS ET ROBES D'INTÉRIEUR POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
6532	<b>PEINTURE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9914	<b>PEINTURE (LOCATION D'ÉQUIPEMENT)</b>
6532	<b>PEINTURE À BÉTON (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6581	<b>PEINTURE À NUMÉROS, ENSEMBLES DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
7749	<b>PEINTURE D'ENSEIGNES (SERVICE)</b>
4275	<b>PEINTURE DE BÂTIMENTS (INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR)</b>
4275	<b>PEINTURE DE PONTS DE STRUCTURES</b>
6352	<b>PEINTURE DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
5439	<b>PEINTURES (COMM. DE GROS)</b>
5632	<b>PEINTURES (COMM. DE GROS)</b>
3751	<b>PEINTURES À BASE D'ÉMULSIONS (FAB.)</b>
3751	<b>PEINTURES À BASE D'HUILE (FAB.)</b>
6593	<b>PEINTURES À L'HUILE, ORIGINAUX ET REPRODUCTION (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3751	<b>PEINTURES ET ÉMAUX À USAGES SPÉCIAUX (FAB.)</b>
3751	<b>PEINTURES ET ÉMAUX EN BOMBES AÉROSOL (FAB.)</b>

5632	<b>PEINTURES MÉTALLIQUES</b> (COMM. DE GROS)
5632	<b>PEINTURES PLASTIQUES</b> (COMM. DE GROS)
3751	<b>PEINTURES POUR LA CÉRAMIQUE, L'ÉMAILLERIE ET LA VERRERIE</b> (FAB.)
6593	<b>PEINTURES, COULEURS, PASTELS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE DE CAOUTCHOUC CHLORHYDRATÉ NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE DE RÉSINES ACRYLIQUES NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE EN MATIÈRE PLASTIQUE CELLULOSIQUE NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE EN POLYESTER NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE EN POLYÉTHYLÈNE NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE EN POLYPROPYLENE NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE EN POLYSTYRÈNE NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
1631	<b>PELLICULE ET FEUILLE EN VINYLE NON DOUBLÉES</b> (FAB.)
5951	<b>PELLICULES ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES</b> (COMM. DE GROS)
3271	<b>PÉNICHES</b> (FAB.)
8122	<b>PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX</b>
1012	<b>PENNES</b>
0219	<b>PENSION POUR ANIMAUX</b>
8511	<b>PENSIONNATS ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES</b>
9121	<b>PENSIONS</b>
9121	<b>PENSIONS DE FAMILLE PRIVÉES</b>
0711	<b>PENTANES PLUS, LIQUIDE GAZIFÈRE</b>
3061	<b>PENTURES</b> (FAB.)
5621	<b>PENTURES ET CHARNIERS</b> (COMM. DE GROS)
0511	<b>PÉPINIÈRES FORESTIÈRES</b>
8153	<b>PERCEPTION DE DROITS ET DE TAXES SUR LES BIENS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8253	<b>PERCEPTION DE LA TAXE DE VENTE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7793	<b>PERCEPTION DES COMPTES</b> (SERVICE)
8153	<b>PERCEPTION DES IMPÔTS SUR LE REVENU, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8353	<b>PERCEPTION DES IMPÔTS, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8253	<b>PERCEPTION DES IMPÔTS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8153	<b>PERCEPTION DES TAXES DE VENTES ET D'ACCISE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
9914	<b>PERCEUSES</b> (LOCATION)
0919	<b>PERFORATION PAR TUBAGE DES PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ</b>
8653	<b>PÉRIDONTISTES</b>
5991	<b>PÉRIODIQUES</b> (COMM. DE GROS)
2812	<b>PÉRIODIQUES</b> (IMPRESSION)
2839	<b>PÉRIODIQUES</b> (PUBLICATION)
3921	<b>PERLES ENFILÉES OU PERÇÉES</b> (FAB.)
3921	<b>PERLES, IMITATION</b> (FAB.)
3594	<b>PERLITE GONFLÉE</b> (FAB.)
3711	<b>PÉROXYDE D'HYDROGÈNE</b> (FAB.)
5999	<b>PERRUQUES ET TOUPETS</b> (COMM. DE GROS)
3999	<b>PERSIENNES ET STORES</b> (FAB.)
4599	<b>PESAGE</b> (EXPLOITATION DE STATION DE)
5939	<b>PESTICIDES</b> (COMM. DE GROS)
3799	<b>PESTICIDES INDUSTRIELS</b> (FAB.)
3799	<b>PESTICIDES POUR LA MAISON ET LE JARDIN</b> (FAB.)
5941	<b>PÉTARDS</b> (COMM. DE GROS)
5216	<b>PETITS FRUITS ET BAIES</b> (COMM. DE GROS)
6015	<b>PETITS FRUITS FRAIS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
9941	<b>PETITS MOTEURS ÉLECTRIQUES, RÉPARATION</b>
9949	<b>PETITS MOTEURS, RÉPARATION (SAUF ÉLECTRIQUES)</b>
6019	<b>PÉTONCLES FRAIS OU GELÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5215	<b>PÉTONCLES FRAIS OU GELÉS NON EMBALLÉS</b> (COMM. DE GROS)
4619	<b>PÉTROLE RAFFINÉ (SERVICE DE TRANSPORT PAR PIPELINES DES PRODUITS DU)</b>
4559	<b>PHARES</b> (EXPLOITATION)
3333	<b>PHARES DE VÉHICULES MOTEUR</b> (FAB.)

3339	<b>PHARES ET SPOTS ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
3712	<b>PHÉNOLS ET PHÉNOLS-ALCOOLS</b> (FAB.)
3711	<b>PHOSPHATES</b> (FAB.)
3711	<b>PHOSPHITES</b> (FAB.)
3711	<b>PHOSPHORES</b> (FAB.)
2821	<b>PHOTOCOMPOSITION</b>
7796	<b>PHOTOCOPIE</b> (SERVICE)
7754	<b>PHOTOGRAMMÉTRIE</b> (SERVICE)
9931	<b>PHOTOGRAPHES COMMERCIAUX</b>
9931	<b>PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS, PORTRAITS</b>
4513	<b>PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE</b>
2819	<b>PHOTOGRAPHIES</b> (IMPRESSION)
2821	<b>PHOTOGRAVURE</b>
4821	<b>PHOTOTÉLÉGRAPHIE</b> (SERVICE)
8665	<b>PHYSIOTHÉRAPEUTES</b>
6551	<b>PIANO</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5952	<b>PIANOS</b> (COMM. DE GROS)
3996	<b>PIANOS</b> (FAB.)
3913	<b>PIÈCES D'HORLOGES</b> (FAB.)
3996	<b>PIÈCES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE</b> (FAB.)
3911	<b>PIÈCES D'INSTRUMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DE MESURE ET D'ESSAI</b> (FAB.)
3196	<b>PIÈCES DE BALAYEUSES ET DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT</b> (FAB.)
3991	<b>PIÈCES DE BROSSES</b> (FAB.)
3194	<b>PIÈCES DE COUSSINETS ET DE ROULEMENTS</b> (FAB.)
5941	<b>PIÈCES DE FEUX D'ARTIFICE</b> (COMM. DE GROS)
3379	<b>PIÈCES DE GÉNÉRATRICES ET DE MOTEURS ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
2592	<b>PIÈCES DE LAMPES EN BOIS</b> (FAB.)
3331	<b>PIÈCES DE LUMINAIRES</b> (FAB.)
5799	<b>PIÈCES DE MACHINERIE ET DE MATÉRIEL POUR LES LOCOMOTIVES DE CHEMIN DE FER, LES AÉRONEFS, LES NAVIRES ET BATEAUX</b> (COMM. DE GROS)
3195	<b>PIÈCES DE MACHINES POUR L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS</b> (FAB.)
3913	<b>PIÈCES DE MONTRES</b> (FAB.)
3261	<b>PIÈCES DE MOTEURS DE LOCOMOTIVES</b> (FAB.)
3251	<b>PIÈCES DE MOTEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (FAB.)
3311	<b>PIÈCES DE PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS</b> (FAB.)
3191	<b>PIÈCES DE POMPES</b> (FAB.)
3194	<b>PIÈCES DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES</b> (FAB.)
3259	<b>PIÈCES DE REMORQUES</b> (FAB.)
3352	<b>PIÈCES DE SEMI-CONDUCTEURS</b> (FAB.)
3061	<b>PIÈCES DE SERRURES</b> (FAB.)
3092	<b>PIÈCES DE SOUPAPES</b> (FAB.)
3111	<b>PIÈCES DE TRACTEURS</b> (FAB.)
3371	<b>PIÈCES DE TRANSFORMATEURS ET DE MATÉRIEL POUR TRANSFORMATEURS</b> (FAB.)
3352	<b>PIÈCES DE TUBES ÉLECTRONIQUES</b> (FAB.)
3194	<b>PIÈCES DE TURBINES</b> (FAB.)
2581	<b>PIÈCES DÉTACHÉES EN BOIS POUR BOÎTES DE SÉPULTURE EXTÉRIEURES</b> (FAB.)
2581	<b>PIÈCES DÉTACHÉES EN BOIS POUR CERCUEILS</b> (FAB.)
3259	<b>PIÈCES EMBOUTIES DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (FAB.)
3281	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES DE BATEAUX</b> (FAB.)
3391	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES D'ACCUMULATEURS</b> (FAB.)
5529	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES (SAUF LES PNEUS ET CHAMBRES À AIR)</b> (COMM. DE GROS)
1699	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES DE MEUBLES D'USAGE SPÉCIAL EN PLASTIQUE</b> (FAB.)
6342	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES DIVERS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6343	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES DIVERS USAGÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5911	<b>PIÈCES ET ACCESSOIRES USAGÉS D'AUTOMOBILES (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
1699	<b>PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE MEUBLES DE MAISON EN PLASTIQUE</b> (FAB.)

3321	<b>PIÈCES POUR APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS (FAB.)</b>
3071	<b>PIÈCES POUR CHAUDIÈRES DE CHAUFFAGE ET GÉNÉRATEURS DE VAPEUR (FAB.)</b>
3392	<b>PIÈCES POUR DISPOSITIFS DE CÂBLAGE (FAB.)</b>
3915	<b>PIÈCES POUR FAUTEUILS ROULANTS (FAB.)</b>
6341	<b>PIÈCES POUR L'AUTOMOBILE (AVEC VENTE DE FOURNITURES POUR LA MAISON, COMM. DE DÉTAIL)</b>
3071	<b>PIÈCES POUR MATÉRIEL DE CHAUFFAGE À AIR CHAUD (FAB.)</b>
3372	<b>PIÈCES POUR MATÉRIEL DE COMMUTATION ET DE PROTECTION (FAB.)</b>
3196	<b>PIÈCES POUR MATÉRIEL DE MALAXAGE DU BÉTON DE CONSTRUCTION (FAB.)</b>
3192	<b>PIÈCES POUR MATÉRIEL DE MANUTENTION (FAB.)</b>
3111	<b>PIÈCES POUR VOITURES DE FERMES (FAB.)</b>
5911	<b>PIÈCES USAGÉES DE CARROSSERIES (RÉCUPÉRATION ET VENTE)</b>
5722	<b>PIÈCES, ACCESSOIRES ET FOURNITURES DE MACHINERIE DE MINES (COMM. DE GROS)</b>
5722	<b>PIÈCES, ACCESSOIRES ET FOURNITURES DE RAFFINERIE DE PÉTROLE (COMM. DE GROS)</b>
3271	<b>PIÈCES, ORGANES AUXILIAIRES ET ACCESSOIRES DE NAVIRES (FAB.)</b>
1699	<b>PIÈCES, ORGANES AUXILIAIRES ET ACCESSOIRES POUR TONDEUSES DE GAZON ET MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT D'USAGE DOMESTIQUE EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
3531	<b>PIÉDESTAUX EN PIERRE (FAB.)</b>
4231	<b>PIERRE (COUPE ET MISE EN PLACE)</b>
3531	<b>PIERRE DE CONSTRUCTION FAÇONNÉE, TRAITÉE OU MONTÉE (FAB.)</b>
3751	<b>PIERRES À AIGUISER, PIERRES ABRASIVES ET BLOCS ABRASIFS (FAB.)</b>
6595	<b>PIERRES TOMBALES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6595	<b>PIERRES TOMBALES (GRAVURE SUR)</b>
4221	<b>PIEUX, PALÉES ET PILOTIS (ENFONCEMENT)</b>
9999	<b>PIGISTES, RADIO ET TÉLÉVISION</b>
3711	<b>PIGMENTS (FAB.)</b>
5632	<b>PIGMENTS, SICCATIFS ET COLORANTS POUR LA PEINTURE (COMM. DE GROS)</b>
3391	<b>PILES HUMIDES (FAB.)</b>
3391	<b>PILES SÈCHES (FAB.)</b>
4554	<b>PILOTAGE DE NAVIRES (SERVICE)</b>
0152	<b>PIMENTS (CULT.)</b>
3991	<b>PINCEAUX (SAUF D'ARTISTE) (FAB.)</b>
4619	<b>PIPELINES À SCHLAMMS (SERVICE DE TRANSPORT)</b>
6041	<b>PIPES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9699	<b>PISCINES</b>
6599	<b>PISCINES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
4293	<b>PISCINES RÉSIDENTIELLES (INSTALLATION)</b>
4293	<b>PISCINES RÉSIDENTIELLES DE SURFACE (INSTALLATION)</b>
6541	<b>PISTE ET PELOUSE, ÉQUIPEMENT DE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9644	<b>PISTES D'ACCÉLÉRATION</b>
4035	<b>PISTES D'ATTERRISSAGE (CONSTR.)</b>
9644	<b>PISTES DE COURSES AUTOMOBILES</b>
9644	<b>PISTES DE COURSES DE MOTOCYCLETTES</b>
9699	<b>PISTES DE GO-KART</b>
9213	<b>PIZZAS, À EMPORTER</b>
1072	<b>PIZZAS (FAB.)</b>
4231	<b>PLACAGE À SURFACE DE PIERRES OU DE BRIQUES (POSE)</b>
2521	<b>PLACAGES D'ÉPINETTES (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES D'ÉRABLE (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES D'ORME (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE BOULEAU À PAPIER (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE CHÊNES (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE DIMENSION (PLACAGE ENCOLLÉ) (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE FRÊNE (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE MERISIER (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE NOYER (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE PIN (FAB.)</b>
2521	<b>PLACAGES DE TOUT AUTRE FEUILLU OU RÉSINEUX (FAB.)</b>



7741	<b>PLACEMENT DE PUBLICITÉ (SERVICE)</b>
7221	<b>PLACEMENT HYPOTHÉCAIRE, SOCIÉTÉ DE</b>
7711	<b>PLACEMENTS DIVERS (SERVICE)</b>
3039	<b>PLAFONDS ACOUSTIQUES EN MÉTAL (FAB.)</b>
4273	<b>PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES (POSE)</b>
9699	<b>PLAGES</b>
9149	<b>PLAGES PRIVÉES, EXPLOITATION</b>
1821	<b>PLAIDS POUR AUTOMOBILES ET PAQUEBOTS (FAB.)</b>
6016	<b>PLAN D'ALIMENTS DE CONGÉLATEURS (BOUCHERIES)</b>
4226	<b>PLANCHERS EN BOIS (POSE)</b>
4277	<b>PLANCHERS EN BOIS DUR (FINITION)</b>
4277	<b>PLANCHERS EN BOIS DUR (PONÇAGE)</b>
4277	<b>PLANCHERS EN BOIS DUR (POSE)</b>
3592	<b>PLANCHES ET FEUILLES EN FIBROCIMENT (FAB.)</b>
2561	<b>PLANCHETTES POUR BOÎTES, CAGEOTS ET EMBALLAGE (FAB.)</b>
8263	<b>PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8171	<b>PLANIFICATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
7759	<b>PLANIFICATION URBAINE (SERVICE)</b>
7751	<b>PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTES</b>
5019	<b>PLANTES DE PÉPINIÈRE (COMM. DE GROS)</b>
6521	<b>PLANTES EN POT (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5019	<b>PLANTES ET FLEURS ORNEMENTALES (COMM. DE GROS)</b>
0139	<b>PLANTES OLÉAGINEUSES TELLES QUE LE LIN, LE SOYA, LE TOURNESOL, ETC. (CULT.)</b>
0162	<b>PLANTES VERTES (PROD.)</b>
0139	<b>PLANTES-RACINES DESTINÉES À L'ALIMENTATION ANIMALE (CULT.)</b>
5711	<b>PLANTEUSES (COMM. DE GROS)</b>
3111	<b>PLANTEUSES ET REPIQUEUSES (FAB.)</b>
0162	<b>PLANTS DE LÉGUMES (PROD.)</b>
3997	<b>PLAQUES D'IDENTITÉ (FAB.)</b>
3311	<b>PLAQUES ET GRILS (FAB.)</b>
3971	<b>PLAQUES INDICATRICES (SAUF LES PLAQUES DE BUREAU) (FAB.)</b>
3392	<b>PLAQUES MURALES (FAB.)</b>
2821	<b>PLAQUES OU PIERRES LITHOGRAPHIQUES (PRÉPARATION)</b>
3999	<b>PLAQUES SIGNALÉTIQUES, INSIGNES, EMBLÈMES, ÉTIQUETTES ET INSIGNES MILITAIRES (SAUF LES BIJOUX) (FAB.)</b>
5971	<b>PLASTIFIANTS ET STABILISANTS (COMM. DE GROS)</b>
5439	<b>PLATEAUX D'USAGE COMMERCIAL (COMM. DE GROS)</b>
1699	<b>PLATEAUX EN PLASTIQUE (FAB.)</b>
3029	<b>PLATELAGES EN MÉTAL (FAB.)</b>
0221	<b>PLATES-BANDES POUR SEMENCE (PRÉPARATION)</b>
4271	<b>PLÂTRAGE</b>
5639	<b>PLÂTRE, CHAUX (COMM. DE GROS)</b>
5613	<b>PLOMB ET ZINC, PRODUITS DE BASE TRAVAILLÉS (COMM. DE GROS)</b>
5613	<b>PLOMB, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE (COMM. DE GROS)</b>
9914	<b>PLOMBERIE (LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET OUTILS)</b>
3091	<b>PLOMBERIE DE LAITON (FAB.)</b>
5632	<b>PLOMBS DANS L'HUILE (COMM. DE GROS)</b>
3991	<b>PLUMEAUX (FAB.)</b>
1012	<b>PLUMES</b>
5019	<b>PLUMES NON TRAITÉES (COMM. DE GROS)</b>
5922	<b>PLUMES, CRAYONS ET ARTICLES DE MARQUAGE (COMM. DE GROS)</b>
6342	<b>PNEUS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6542	<b>PNEUS DE BICYCLETTE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1511	<b>PNEUS DE ROUTE (TOUS GENRES ET TOUTES DIMENSIONS) (FAB.)</b>
1511	<b>PNEUS HORS ROUTE (TOUS GENRES ET TOUTES DIMENSIONS) (FAB.)</b>
1511	<b>PNEUS INDUSTRIELS (FAB.)</b>
5521	<b>PNEUS NEUFS DE VÉHICULES AUTOMOBILES (COMM. DE GROS)</b>

1521	<b>PNEUS PLEINS ET CREUX DE TRICYCLES, VOITURETTES, LANDAUX, TONDEUSES, ETC. (FAB.)</b>
6341	<b>PNEUS POUR L'AUTOMOBILE (AVEC VENTE DE FOURNITURES POUR LA MAISON, COMM. DE DÉTAIL)</b>
5521	<b>PNEUS RÉCHAPÉS (COMM. DE GROS)</b>
6343	<b>PNEUS USAGÉS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
8667	<b>PODIATRES</b>
3311	<b>POÊLES À FRIRE (FAB.)</b>
5622	<b>POÊLES DE CHAUFFAGE D'AIR ET D'EAU NON ÉLECTRIQUES (COMM. DE GROS)</b>
5411	<b>POÊLES ÉLECTRIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3081	<b>POINÇONNAGE DU MÉTAL À FORFAIT</b>
3062	<b>POINÇONS (FAB.)</b>
3369	<b>POINTEUSES, MACHINES D'ENREGISTREMENT DES TÂCHES ET HORODATEURS (FAB.)</b>
1052	<b>POIREAUX (CULT.)</b>
0152	<b>POIS DE CONSERVE (CULT.)</b>
1031	<b>POIS EN CONSERVES (FAB.)</b>
5012	<b>POIS SECS (COMM. DE GROS)</b>
0139	<b>POIS SECS (CULT.)</b>
5212	<b>POISSONS CONGELÉS ET EMBALLÉS (COMM. DE GROS)</b>
6596	<b>POISSONS D'AQUARIUMS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1021	<b>POISSONS D'EAU DOUCE (ENTIERS OU HABILLÉS) CONGELÉS (PROD.)</b>
0312	<b>POISSONS D'EAU DOUCE: BARBOTTE, BARBUE, DORÉ, CORÉGONE, BROCHET, PERCHAUDE, CRAPET, CARPE, ESTURGEON, VAIRON, POISSON-CHÂT (PÊCHE)</b>
0311	<b>POISSONS DE FOND: MORUE, AIGLEFIN, SÉBASTE, FLÉTAN, PLIE, TURBOT, GOBERGE, MERLUCHE, POISSON-LOUP, POULAMON, POULE DE MER (PÊCHE)</b>
1021	<b>POISSONS DE MER (ENTIERS OU HABILLÉS) CONGELÉS (PROD.)</b>
0312	<b>POISSONS DE MER PRIS À L'INTÉRIEUR: ANGUILE, ALOSE, ÉPERLAN, POULAMON (PÊCHE)</b>
5219	<b>POISSONS EN CONSERVES (COMM. DE GROS)</b>
1021	<b>POISSONS ET COQUILLAGES PRÉCUITS, CONGELÉS (FAB.)</b>
5215	<b>POISSONS ET FRUITS DE MER FRAIS ET ÉVISCÉRÉS (COMM. DE GROS)</b>
6019	<b>POISSONS FRAIS OU GELÉS, SALÉS OU TRAITÉS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
9213	<b>POISSONS FRITS, À EMPORTER</b>
6019	<b>POISSONS ET FRUITS DE MER (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5215	<b>POISSONS GELÉS, SAUF EMBALLÉS OU EN CONSERVE (COMM. DE GROS)</b>
0311	<b>POISSONS PÉLAGIQUES: HARENG, MAQUEREAU, ANGUILE, SAUMON, ALOSE, RAIE, ÉPERLAN, CAPELAN, SARDINE, TRUITE, ESTURGEON (PÊCHE)</b>
5215	<b>POISSONS SALÉS OU PRÉSERVÉS, SAUF EN CONSERVE (COMM. DE GROS)</b>
1021	<b>POISSONS SALÉS, SÉCHÉS, FUMÉS OU MARINÉS (FAB.)</b>
5215	<b>POISSONS TRAITÉS (COMM. DE GROS)</b>
5011	<b>POISSONS VIVANTS (COMM. DE GROS)</b>
1021	<b>POISSONS, EN CONSERVES (FAB.)</b>
6019	<b>POISSONNERIE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
8323	<b>POLICE (SERVICES MUNICIPAUX)</b>
8123	<b>POLICE FÉDÉRALE</b>
8152	<b>POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FISCALE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8252	<b>POLITIQUE ÉCONOMIQUE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8262	<b>POLITIQUE SOCIALE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
3712	<b>POLYALCOOLS ET LEURS DÉRIVÉS (FAB.)</b>
7796	<b>POLYCOPIE (SERVICE)</b>
5791	<b>POLYCOPIEUSES (COMM. DE GROS)</b>
5216	<b>POMMES (COMM. DE GROS)</b>
0151	<b>POMMES (CULT.)</b>
0138	<b>POMMES DE TERRE DE SEMENCE (CULT.)</b>
0138	<b>POMMES DE TERRE DE TABLE (CULT.)</b>
1031	<b>POMMES DE TERRE EN BOÎTES OU EN CONSERVES (FAB.)</b>
0138	<b>POMMES DE TERRE INDUSTRIELLES (CULT.)</b>
1031	<b>POMMES EN CONSERVES (FAB.)</b>
4243	<b>POMPES À CHALEUR (INSTALLATION)</b>
5529	<b>POMPES À EAU D'AUTOMOBILES (REMISE À NEUF)</b>
3191	<b>POMPES À ÉCOULEMENT AXIAL (FAB.)</b>

5529	<b>POMPES À ESSENCES D'AUTOMOBILES (REMISE À NEUF)</b>
3191	<b>POMPES À VIDE ET PIÈCES (FAB.)</b>
3191	<b>POMPES ALTERNATIVES (FAB.)</b>
3191	<b>POMPES CENTRIFUGES (FAB.)</b>
3191	<b>POMPES DE MESURE, DE DOSAGE ET DE DISTRIBUTION (SAUF LES POMPES DE DISTRIBUTION D'ESSENCE) (FAB.)</b>
5749	<b>POMPES ÉLECTRIQUES, SAUF INDUSTRIELLES (COMM. DE GROS)</b>
4212	<b>POMPES ET TUYAUTERIE POUR LES PUIITS ARTÉSIENS (INSTALLATION ET RÉPARATION)</b>
9731	<b>POMPES FUNÈBRÈS (SERVICE)</b>
5731	<b>POMPES INDUSTRIELLES (COMM. DE GROS)</b>
3191	<b>POMPES MANUELLES (FAB.)</b>
3191	<b>POMPES ROTATIVES (FAB.)</b>
4035	<b>PONCEAUX (CONSTR.)</b>
4035	<b>PONTS (CONSTR.)</b>
4227	<b>PONTS (MONTAGE)</b>
5721	<b>PONTS BAILEY (COMM. DE GROS)</b>
4591	<b>PONTS ET TUNNELS (SERVICE D'ENTRETIEN)</b>
3029	<b>PONTS PRÉFABRIQUÉS (FAB.)</b>
3192	<b>PONTS ROULANTS (FAB.)</b>
5217	<b>PORC TRAITÉ OU CUIT, SAUF EN CONSERVE (COMM. DE GROS)</b>
6239	<b>PORCELAINE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5431	<b>PORCELAINE DE MAISON (COMM. DE GROS)</b>
9919	<b>PORCELAINE, VERRERIE (LOCATION)</b>
0113	<b>PORCELETS (ÉLEVAGE)</b>
5011	<b>PORCS (COMM. DE GROS)</b>
0113	<b>PORCS DESTINÉS À L'ABATTOIR (ÉLEVAGE)</b>
1713	<b>PORTE-BILLETS (FAB.)</b>
3921	<b>PORTE-CIGARETTES EN MÉTAUX PRÉCIEUX (FAB.)</b>
1713	<b>PORTE-DOCUMENTS (FAB.)</b>
2499	<b>PORTE-JARRETelles (FAB.)</b>
1713	<b>PORTE-MONNAIE (FAB.)</b>
6594	<b>PORTE-MONNAIE EN CUIR (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1713	<b>PORTEFEUILLES (FAB.)</b>
6533	<b>PORTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2543	<b>PORTES À PANNEAUX EN BOIS (FAB.)</b>
4274	<b>PORTES DE GARAGES (INSTALLATION)</b>
2543	<b>PORTES DE GARAGES EN BOIS (FAB.)</b>
3031	<b>PORTES EN MÉTAL (FAB.)</b>
4274	<b>PORTES ET CHÂSSIS PRÉFABRIQUÉS (SAUF EN MÉTAL) (POSE)</b>
5639	<b>PORTES ET FENÊTRES (SAUF EN BOIS) (COMM. DE GROS)</b>
5631	<b>PORTES ET FENÊTRES EN BOIS (COMM. DE GROS)</b>
2543	<b>PORTES MONTÉES EN BOIS (FAB.)</b>
2543	<b>PORTES PLIANTES EN BOIS (FAB.)</b>
2543	<b>PORTES UNIES EN BOIS (FAB.)</b>
4552	<b>PORTS (EXPLOITATION)</b>
4841	<b>POSTES (SERVICE À CONTRAT)</b>
4841	<b>POSTES (SERVICE GOUVERNEMENTAL)</b>
5412	<b>POSTES DE RADIO (COMM. DE GROS)</b>
3341	<b>POSTES DE RADIO (FAB.)</b>
6221	<b>POSTES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION (AVEC VENTE D'APPAREILS MÉNAGERS, COMM. DE DÉTAIL)</b>
3549	<b>POTEAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE EN BÉTON (FAB.)</b>
0411	<b>POTEAUX ET PILOTS EN BOIS NON TRAITÉS (PROD.)</b>
5993	<b>POTEAUX ET PILOTS NON TRAITÉS (COMM. DE GROS)</b>
4221	<b>POTEAUX OU COLONNES DE JETÉE (ENFONCEMENT)</b>
5431	<b>POTERIE DE MAISON (COMM. DE GROS)</b>
6582	<b>POTERIE ET OBJETS DIVERS D'ARTISANAT (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6591	<b>POTERIE USAGÉE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6581	<b>POTERIE, FOURNITURES À (COMM. DE DÉTAIL)</b>

6522	<b>POTS POUR PLANTES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3049	<b>POUBELLES À DÉCHETS À ORDURES MÉNAGÈRES</b> (FAB.)
4513	<b>POUDRAGE AÉRIEN DES RÉCOLTES</b>
0222	<b>POUDRAGE ET VAPORISATION CHIMIQUE DES RÉCOLTES ET DES PLANTES</b>
1011	<b>POUDRE D'OS</b>
2599	<b>POUDRE DE BOIS</b> (FAB.)
2971	<b>POUDRE DE CUIVRE</b> (FAB.)
2962	<b>POUDRE, FLOCONS, GRANULES ET GRAINS D'ALUMINIUM (Y COMPRIS LA PÂTE)</b> (FAB.)
3761	<b>POUDRES À BALAYER</b> (FAB.)
5219	<b>POUDRES À DESSERT ET FLANS</b> (COMM. DE GROS)
1049	<b>POUDRES DE LAITERIE IMPRÉGNÉES DE GRAISSE</b> (FAB.)
5939	<b>POUDRES ET PULVÉRINS POUR LES LÉGUMES</b> (COMM. DE GROS)
5939	<b>POUDRES ET PULVÉRINS POUR LES RÉCOLTES</b> (COMM. DE GROS)
1099	<b>POUDRES POUR BOISSONS</b> (FAB.)
0213	<b>POULAILLER</b> (NETTOYAGE)
9213	<b>POULET FRIT, À EMPORTER</b>
0114	<b>POULETS</b> (ÉLEVAGE)
5214	<b>POULETS À FRIRE</b> (COMM. DE GROS)
5214	<b>POULETS DE GRIL</b> (COMM. DE GROS)
5214	<b>POULETS ÉVISCÉRÉS</b> (COMM. DE GROS)
6016	<b>POULETS FRAIS OU CONGELÉS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5941	<b>POUPÉES</b> (COMM. DE GROS)
3932	<b>POUPÉES</b> (FAB.)
9141	<b>POURVOYEURS POUR LA CHASSE</b>
9141	<b>POURVOYEURS POUR LA PÊCHE</b>
2544	<b>POUTRES EN BOIS LAMINÉ</b> (FAB.)
6231	<b>PRÉLARTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
8641	<b>PRÉMATERNELLES</b>
5239	<b>PREMIERS SOINS, FOURNITURES DE</b> (COMM. DE GROS)
7739	<b>PRÉPARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU</b> (SERVICE)
7799	<b>PRÉPARATION DE PATRONS DE VÊTEMENTS</b> (SERVICE)
0321	<b>PRÉPARATION ET FOURNITURE D'APPÂTS</b>
5219	<b>PRÉPARATIONS À BASE DE LÉGUMES EN CONSERVES</b> (COMM. DE GROS)
1039	<b>PRÉPARATIONS À BASE DE PÂTES ALIMENTAIRES EN BOÎTES OU EN CONSERVES</b> (FAB.)
5529	<b>PRÉPARATIONS ANTIDÉTONANTES D'AUTOMOBILES</b> (COMM. DE GROS)
3741	<b>PRÉPARATIONS DE NUTRIMENTS, THÉRAPEUTIQUES</b> (FAB.)
3741	<b>PRÉPARATIONS DE SUBSTANCES HÉMATOPOIÉTIQUES</b> (FAB.)
3761	<b>PRÉPARATIONS ET PRODUITS DE NETTOYAGE</b> (FAB.)
5231	<b>PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES</b> (COMM. DE GROS)
1041	<b>PRÉPARATIONS POUR CRÈME GLACÉE</b> (FAB.)
5971	<b>PRÉPARATIONS POUR EXTINCTEURS</b> (COMM. DE GROS)
3799	<b>PRÉPARATIONS POUR LA CLARIFICATION DES BOISSONS FERMENTÉES</b> (FAB.)
1041	<b>PRÉPARATIONS POUR LAIT FOUETTÉ</b> (FAB.)
1041	<b>PRÉPARATIONS POUR LAIT MALTÉ</b> (FAB.)
5971	<b>PRÉPARATIONS POUR LE TRAITEMENT DU BOIS</b> (COMM. DE GROS)
3799	<b>PRÉPARATIONS POUR LE TRAITEMENT DU BOIS</b> (FAB.)
2692	<b>PRÉSENTOIRS</b> (FAB.)
1099	<b>PRÉSERVATIFS ALIMENTAIRES</b> (FAB.)
9724	<b>PRESSAGE DE VÊTEMENTS</b>
0223	<b>PRESSAGE DU FOIN, DE LA PAILLE, ETC.</b>
8162	<b>PRESTATIONS DE RETRAITE, ASSURANCE SOCIALE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
7111	<b>PRÊTEURS D'ARGENT AUTORISÉ</b>
7229	<b>PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SOCIÉTÉ DE (SAUF LES SOCIÉTÉS DE PLACEMENT HYPOTHÉCAIRES ET DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX)</b>
6591	<b>PRÊTS SUR GAGES</b> (SERVICE DE)
8324	<b>PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES</b> (SERVICES MUNICIPAUX)
7799	<b>PRISE D'INVENTAIRES</b> (SERVICE)

3392	<b>PRISES DE COURANT (FAB.)</b>
4023	<b>PRISONS ET PÉNITENCIERS (CONSTR.)</b>
3361	<b>PROCESSUS DE COMMUNICATIONS INFORMATIQUES (FAB.)</b>
7761	<b>PROCCUREURS (SERVICE)</b>
7761	<b>PROCCUREURS DE BREVETS D'INVENTION (SERVICE)</b>
4811	<b>PRODUCTION ET DIRECTION DE PROGRAMMES EN RADIO</b>
4799	<b>PRODUITS AGRICOLES NON RÉFRIGÉRÉS (SERVICE D'ENTREPOSAGE)</b>
3741	<b>PRODUITS BIOLOGIQUES D'USAGE VÉTÉRINAIRE (FAB.)</b>
3741	<b>PRODUITS BIOLOGIQUES ET BACTÉRIOLOGIQUES POUR USAGE HUMAIN (FAB.)</b>
3771	<b>PRODUITS CAPILLAIRES (FAB.)</b>
5951	<b>PRODUITS CHIMIQUES DE PHOTOGRAPHIE (COMM. DE GROS)</b>
3799	<b>PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AUTOMOBILE (FAB.)</b>
5939	<b>PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ENTRETIEN DU GAZON (COMM. DE GROS)</b>
5939	<b>PRODUITS CHIMIQUES POUR LE POUDRAGE ET LA PULVÉRISATION AGRICOLE (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TEXTILE (COMM. DE GROS)</b>
5612	<b>PRODUITS D'ARCHITECTURE EN FER ET EN ACIER (COMM. DE GROS)</b>
5612	<b>PRODUITS D'ORNEMENT EN FER ET EN ACIER (COMM. DE GROS)</b>
3549	<b>PRODUITS DE BASE DE SABLE-CHAUX (FAB.)</b>
3049	<b>PRODUITS DE BASE EN MÉTAL MATRICÉ, PRESSÉ ET PERFORÉ (FAB.)</b>
5232	<b>PRODUITS DE BEAUTÉ (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>PRODUITS DE BLANCHIMENT (COMM. DE GROS)</b>
3761	<b>PRODUITS DE BLANCHIMENT (FAB.)</b>
5631	<b>PRODUITS DE BOIS OEUVRÉ, TOURNÉ OU FAÇONNÉ (COMM. DE GROS)</b>
5218	<b>PRODUITS DE BOULANGERIE (COMM. DE GROS)</b>
3761	<b>PRODUITS DE CIRAGE ET POLISSAGE (FAB.)</b>
5213	<b>PRODUITS DE CRÈMERIE TRANSFORMÉS (SAUF EN CONSERVE) (COMM. DE GROS)</b>
6582	<b>PRODUITS DE FARCES ET ATTRAPES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3059	<b>PRODUITS DE FILETEUSE AUTOMATIQUE (FAB.)</b>
1099	<b>PRODUITS DE L'ÉRABLE (FAB. À PARTIR D'EAU ET DE SIROP D'ÉRABLE ACHETÉS)</b>
5232	<b>PRODUITS DE MANUCURE (COMM. DE GROS)</b>
3771	<b>PRODUITS DE MANUCURE (FAB.)</b>
3771	<b>PRODUITS DE MAQUILLAGE (FAB.)</b>
5929	<b>PRODUITS DE PÂTE MOULÉE (COMM. DE GROS)</b>
5112	<b>PRODUITS DE PÉTROLE (COMM. DE GROS)</b>
5971	<b>PRODUITS DE POLISSAGE (COMM. DE GROS)</b>
6033	<b>PRODUITS DE TOILETTE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5232	<b>PRODUITS DE TOILETTE (COMM. DE GROS)</b>
3771	<b>PRODUITS DE TOILETTE POUR BÉBÉS (FAB.)</b>
5019	<b>PRODUITS DIVERS DE LA FERME, SAUF LE BÉTAIL ET LES CÉRÉALES (COMM. DE GROS)</b>
5929	<b>PRODUITS DOMESTIQUES DE PAPIER (COMM. DE GROS)</b>
2591	<b>PRODUITS EN BOIS (CRÉOSOTAGE)</b>
2591	<b>PRODUITS EN BOIS (IMPRÉGNATION SOUS PRESSON)</b>
5612	<b>PRODUITS EN FER ET EN ACIER GALVANISÉS (COMM. DE GROS)</b>
5612	<b>PRODUITS EN FER ET EN ACIER MOULÉS ET FORGÉS (COMM. DE GROS)</b>
5612	<b>PRODUITS EN TÔLE ET EN ACIER TRAVAILLÉS (COMM. DE GROS)</b>
1719	<b>PRODUITS FINIS EN CUIR (SAUF VÊTEMENTS) (FAB.)</b>
5939	<b>PRODUITS FUMIGÈNES (COMM. DE GROS)</b>
6019	<b>PRODUITS LAITIERS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5219	<b>PRODUITS LAITIERS EN CONSERVES OU EN POUDRE (COMM. DE GROS)</b>
5213	<b>PRODUITS LAITIERS GELÉS (COMM. DE GROS)</b>
5213	<b>PRODUITS LAITIERS TRANSFORMÉS (SAUF EN CONSERVE) (COMM. DE GROS)</b>
4799	<b>PRODUITS MANUFACTURÉS (SAUF RÉFRIGÉRÉS) (SERVICE D'ENTREPOSAGE)</b>
6592	<b>PRODUITS OPHTALMIQUES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5239	<b>PRODUITS PHARMACEUTIQUES DIVERS (COMM. DE GROS)</b>
5239	<b>PRODUITS PHARMACEUTIQUES EN CAOUTCHOUC (COMM. DE GROS)</b>
3771	<b>PRODUITS POUR LA BARBE (FAB.)</b>
5232	<b>PRODUITS POUR SOINS DU CORPS (COMM. DE GROS)</b>
3542	<b>PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON ARMÉ DESTINÉS À LA CONSTRUCTION ET À L'ARCHITECTURE (FAB.)</b>

3542	<b>PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON PRÉCONTRAIT DESTINÉS À LA CONSTRUCTION ET À L'ARCHITECTURE (FAB.)</b>
5239	<b>PRODUITS SANITAIRES PERSONNELS (COMM. DE GROS)</b>
5612	<b>PRODUITS TRAVAILLÉS D'ACIER INOXYDABLE (COMM. DE GROS)</b>
2999	<b>PROFILÉS DE BASE EN ALLIAGES DE NICKEL (FAB.)</b>
2971	<b>PROFILÉS DE BASE EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE (FAB.)</b>
3029	<b>PROFILÉS DE CHARPENTE D'ACIER (FAB.)</b>
2919	<b>PROFILÉS DE CHARPENTE D'ACIER NON OUVRÉS (FAB.)</b>
5613	<b>PROFILÉS DE RAFFINERIE ET FORMES SECONDAIRES, MÉTAUX NON FERREUX (COMM. DE GROS)</b>
1611	<b>PROFILÉS ET FORMES DE BASE EN MATIÈRE PLASTIQUE EN MOUSSE ET SOUFFLÉE (FAB.)</b>
4227	<b>PROFILÉS ET FORMES DE CHARPENTES D'ACIER (MONTAGE)</b>
2851	<b>PROGICIELS (CONCEPTION ET ÉDITION)</b>
2851	<b>PROGICIELS (ÉDITION)</b>
5744	<b>PROGICIELS (COMM. DE GROS)</b>
7721	<b>PROGICIELS, CONCEPTION SANS ÉDITION</b>
7721	<b>PROGRAMMATION ET IMPLANTATION DE SYSTÈMES INFORMATIQUES (SERVICE)</b>
8272	<b>PROGRAMMES AGRICOLES ET FORESTIERS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8164	<b>PROGRAMMES CULTURELS ET RÉCRÉATIFS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8264	<b>PROGRAMMES D'AFFAIRES CULTURELLES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8362	<b>PROGRAMMES D'AFFAIRES SOCIALES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES D'AIDE À LA PETITE ENTREPRISE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8142	<b>PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
8264	<b>PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8172	<b>PROGRAMMES D'AIDE AUX EXPORTATIONS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8264	<b>PROGRAMMES D'AIDE AUX LOISIRS ET AUX SPORTS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES D'AIDE AUX PÊCHERIES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8263	<b>PROGRAMMES D'AIDE AUX UNIVERSITÉS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8162	<b>PROGRAMMES D'ALLOCATIONS FAMILIALES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8175	<b>PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8164	<b>PROGRAMMES D'ART ET DE CULTURE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8262	<b>PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8271	<b>PROGRAMMES D'AUTOROUTES ET DES TRANSPORTS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8163	<b>PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT À L'INTENTION DES AMÉRINDIENS ET DES INUITS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8363	<b>PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8174	<b>PROGRAMMES D'HABITATION, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8361	<b>PROGRAMMES D'HYGIÈNE COMMUNAUTAIRE, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8262	<b>PROGRAMMES DE BIEN-ÊTRE DE LA FAMILLE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8271	<b>PROGRAMMES DE COMMUNICATIONS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES DE CONSERVATION DE LA FAUNE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8172	<b>PROGRAMMES DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8172	<b>PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8263	<b>PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8263	<b>PROGRAMMES DE FORMATION DES ADULTES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8263	<b>PROGRAMMES DE FORMATION DES MAÎTRES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8263	<b>PROGRAMMES DE FORMATION POUR L'ENFANCE INADAPTÉE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8364	<b>PROGRAMMES DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8364	<b>PROGRAMMES DE LOISIRS, ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>
8173	<b>PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8273	<b>PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8162	<b>PROGRAMMES DE PRESTATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8224	<b>PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES INCENDIES (SERVICES PROVINCIAUX)</b>
8161	<b>PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA SANTÉ, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8172	<b>PROGRAMMES DE PROMOTION DU TOURISME, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES DE PROMOTION DU TOURISME, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8273	<b>PROGRAMMES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>

8161	<b>PROGRAMMES DE PROTECTION DE LA SANTÉ, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8276	<b>PROGRAMMES DE RECHERCHE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8176	<b>PROGRAMMES DE RECHERCHE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8161	<b>PROGRAMMES DE SANTÉ ET DE SOINS MÉDICAUX, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8261	<b>PROGRAMMES DE SANTÉ, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8162	<b>PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8162	<b>PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8362	<b>PROGRAMMES DE SERVICES SOCIAUX COMMUNAUTAIRES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8262	<b>PROGRAMMES DE SERVICES SOCIAUX COMMUNAUTAIRES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8176	<b>PROGRAMMES DE SUPPORT À LA RECHERCHE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8171	<b>PROGRAMMES DE TRANSPORTS AÉRIENS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8159	<b>PROGRAMMES DE TRAVAUX PUBLICS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8164	<b>PROGRAMMES DES ARTS D'EXÉCUTION, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8162	<b>PROGRAMMES DES SERVICES SOCIAUX, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8164	<b>PROGRAMMES DES SPORTS AMATEURS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8172	<b>PROGRAMMES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8173	<b>PROGRAMMES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8261	<b>PROGRAMMES PUBLICS D'HYGIÈNE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8373	<b>PROGRAMMES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8374	<b>PROGRAMMES RELATIFS À L'HABITATION, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8274	<b>PROGRAMMES RELATIFS À L'HABITATION, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES RELATIFS AUX RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8272	<b>PROGRAMMES RELATIFS AUX RESSOURCES MINIÈRES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8163	<b>PROGRAMMES SOCIAUX DE RECYCLAGE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
6571	<b>PROJECTEURS DE FILMS ET DE DIAPPOSITIVES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3339	<b>PROJECTEURS ÉLECTRIQUES (FAB.)</b>
4411	<b>PROJETS DE CONSTRUCTION (SERVICE DE CONTRÔLE)</b>
9642	<b>PROMOTEURS DE BOXE PROFESSIONNELLE</b>
9642	<b>PROMOTEURS DE LUTTE</b>
9642	<b>PROMOTEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES PROFESSIONNELLES</b>
8162	<b>PROMOTION DU BIEN-ÊTRE-PUBLIC, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
3611	<b>PROPANE (FAB.)</b>
7599	<b>PROPRIÉTÉ AGRICOLE, LOCATION DE</b>
7599	<b>PROPRIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE, AFFERMAGE DE</b>
7599	<b>PROPRIÉTÉ DE CHEMIN DE FER, AFFERMAGE DE</b>
7599	<b>PROPRIÉTÉ MINIÈRE, AFFERMAGE DE</b>
7754	<b>PROSPECTION DES MÉTAUX (SERVICE)</b>
7754	<b>PROSPECTION SISMIQUE (SERVICE)</b>
7754	<b>PROSPECTION TECHNIQUE (SERVICE)</b>
7749	<b>PROSPECTUS PUBLICITAIRES (SERVICE)</b>
8259	<b>PROTECTEUR DU CITOYEN, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8229	<b>PROTECTION CIVILE DU QUÉBEC</b>
7791	<b>PROTECTION CONTRE LE VOL (SERVICE)</b>
8649	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>
7791	<b>PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ (SERVICE PRIVÉ)</b>
0511	<b>PROTECTION DES FORÊTS</b>
8275	<b>PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7791	<b>PROTECTION PERSONNELLE (SERVICE PRIVÉ)</b>
8323	<b>PROTECTION POLICIÈRE (SERVICES MUNICIPAUX)</b>
8652	<b>PSYCHANALYSTES</b>
8652	<b>PSYCHIATRES</b>
8611	<b>PSYCHIATRIE (HÔPITAUX)</b>
8671	<b>PSYCHOLOGUES</b>
8671	<b>PSYCHOTHÉRAPEUTES</b>
7741	<b>PUBLICITÉ (SERVICE)</b>
4513	<b>PUBLICITÉ AÉRIENNE (LOCATION D'AVION POUR)</b>

7749	<b>PUBLICITÉ AÉRIENNE</b> (SERVICE)
7749	<b>PUBLICITÉ POSTALE DIRECTE</b> (SERVICE)
9221	<b>PUBS</b>
4212	<b>PUITS ARTÉSIENS DE SURFACE OU D'EAU PROFONDE</b> (CREUSAGE)
2491	<b>PULLS</b> (FAB.)
5939	<b>PULVÉRINS POUR ANIMAUX ET MOUCHES</b> (COMM. DE GROS)
3111	<b>PULVÉRISATEURS</b> (FAB.)
5711	<b>PULVÉRISATEURS ET POUDREUSES</b> (COMM. DE GROS)
0219	<b>PULVÉRISATION (INSECTICIDE) DU BÉTAIL</b>
6599	<b>PURIFICATEUR D'EAU</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6141	<b>PYJAMAS POUR ENFANTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
2445	<b>PYJAMAS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b> (FAB.)
2434	<b>PYJAMAS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b> (FAB.)
3029	<b>PYLONES DE TRANSMISSION PRÉFABRIQUÉS</b> (FAB.)

## Q

4559	<b>QUAIS</b> (ENTRETIEN)
4552	<b>QUAIS D'EMBARQUEMENT</b> (EXPLOITATION)
9654	<b>QUAIS, BATEAUX DE PLAISANCE</b>
6541	<b>QUILLES, ÉQUIPEMENT DE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5612	<b>QUINCAILLERIE D'ACIER POUR LE BÉTON</b> (COMM. DE GROS)
5621	<b>QUINCAILLERIE D'APPAREILS</b> (COMM. DE GROS)
3332	<b>QUINCAILLERIE D'ÉCLAIRAGE POUR MAISON</b> (FAB.)
5621	<b>QUINCAILLERIE D'URGENCE</b> (COMM. DE GROS)
6531	<b>QUINCAILLERIE DE MEUBLE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5621	<b>QUINCAILLERIE DE NAVIGATION ET DE GRÉEMENT</b> (COMM. DE GROS)
3281	<b>QUINCAILLERIE DE NAVIGATION ET DE GRÉEMENT</b> (FAB.)
5621	<b>QUINCAILLERIE DE RAYONNAGE</b> (COMM. DE GROS)
5621	<b>QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES DE MEUBLES ET D'ARMOIRES</b> (COMM. DE GROS)
3061	<b>QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES POUR LES CERCUEILS</b> (FAB.)
3061	<b>QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES POUR LES MEUBLES ET LES ARMOIRES</b> (FAB.)
5621	<b>QUINCAILLERIE LOURDE</b> (COMM. DE GROS)
5621	<b>QUINCAILLERIE POUR LE BÂTIMENT</b> (COMM. DE GROS)
3061	<b>QUINCAILLERIE POUR LES APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS</b> (FAB.)
3061	<b>QUINCAILLERIE POUR LES PORTES DE SECOURS</b> (FAB.)
3259	<b>QUINCAILLERIE POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (SAUF LES RESSORTS)</b> (FAB.)

## R

3063	<b>RABOTS</b> (FAB.)
3091	<b>RACCORDS DE TUYAUTERIE D'ACIER À SOUDER POUR RAPPROCHEMENT</b> (FAB.)
3541	<b>RACCORDS DE TUYAUTERIE EN BÉTON</b> (FAB.)
2941	<b>RACCORDS DE TUYAUTERIE EN FONTE</b> (FAB.)
3091	<b>RACCORDS DE TUYAUTERIE EN MÉTAUX NON FERREUX</b> (FAB.)
5622	<b>RACCORDS DE TUYAUX</b> (COMM. DE GROS)
3091	<b>RACCORDS POUR RÉSERVOIRS DE TOILETTES</b> (FAB.)
5743	<b>RADAR</b> (COMM. DE GROS)
3071	<b>RADIATEURS AUTONOMES</b> (FAB.)
5622	<b>RADIATEURS DE CHAUFFAGE NON ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
3071	<b>RADIATEURS DE CHAUFFAGE NON ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
6359	<b>RADIATEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (RÉPARATION)
5411	<b>RADIATEURS ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
4261	<b>RADIATEURS ET PLINTHES ÉLECTRIQUES</b> (INSTALLATION)



5749	<b>RADIATEURS, PLINTHES ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
8652	<b>RADIOLOGISTES</b>
4821	<b>RADIOTÉLÉGRAPHIE</b> (SERVICE)
4581	<b>RADIOTÉLÉPHONE POUR TAXIS</b>
0152	<b>RADIS</b> (CULT.)
4032	<b>RAFFINERIES DE PÉTROLE</b> (CONSTR.)
1011	<b>RAGOÛTS ET PRÉPARATIONS À BASE DE VIANDE EN CONSERVE</b> (FAB.)
1039	<b>RAIFORT PRÉPARÉ</b> (FAB.)
5611	<b>RAILS POUR VOIE FERRÉE</b> (COMM. DE GROS)
3392	<b>RALLONGES</b> (FAB.)
3111	<b>RAMASSEURS DE PIERRES</b> (FAB.)
2792	<b>RAMES DE PAPIER ENVELOPPÉES</b> (FAB.)
9959	<b>RAMONAGE</b>
9149	<b>RANCH POUR TOURISTES</b>
5239	<b>RASOIRS (SAUF ÉLECTRIQUE) ET LAMES</b> (COMM. DE GROS)
3771	<b>RASOIRS DE SÛRETÉ NON ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
3311	<b>RASOIRS ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
3063	<b>RÂTEAUX</b> (FAB.)
2694	<b>RAYONNAGE</b> (FAB.)
5321	<b>RAYONNE</b> (COMM. DE GROS)
8613	<b>RÉADAPTATION FONCTIONNELLE</b>
7339	<b>RÉASSURANCE</b>
0511	<b>REBOISEMENT DES FORÊTS</b>
9919	<b>RÉCEPTION, BANQUET</b> (LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES)
3311	<b>RÉCHAUDS ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
3071	<b>RÉCHAUFFEURS D'AIR</b> (FAB.)
3311	<b>RÉCHAUFFEURS D'EAU</b> (FAB.)
4839	<b>RECHERCHE DE PERSONNES PAR RADIO</b> (SERVICE)
7799	<b>RECHERCHE EN COMMERCIALISATION</b> (SERVICE)
7749	<b>RECHERCHE EN PUBLICITÉ</b> (SERVICE)
8142	<b>RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</b> (SERVICES FÉDÉRAUX)
8173	<b>RECHERCHES SUR LES PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8171	<b>RECHERCHES SUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
1661	<b>RÉCIPIENTS ET CONTENANTS (Y COMPRIS LES BONBONNES), FIOLES ET AMPOULES</b> (FAB.)
2731	<b>RÉCIPIENTS ET CONTENANTS DE CRÈME GLACÉE EN CARTON</b> (FAB.)
1611	<b>RÉCIPIENTS ET CONTENANTS DE MOUSSE PLASTIQUE</b> (FAB.)
2799	<b>RÉCIPIENTS ET CONTENANTS EN FEUILLES D'ALUMINIUM (SAUF LES SACS)</b> (FAB.)
2713	<b>RÉCIPIENTS ET CONTENANTS EN PÂTE MOULÉE DE LIVRAISON ET DE DISTRIBUTION</b> (FAB.)
3111	<b>RÉCOLTEUSES DE TABAC</b> (FAB.)
7793	<b>RECOUVREMENT</b> (SERVICE)
8132	<b>RECRUTEMENT ET ADMISSION D'IMMIGRANTS</b> (SERVICES FÉDÉRAUX)
4039	<b>RÉCUPÉRATION DE TERRES</b>
9999	<b>RÉDACTEURS À LA PIGE</b>
7749	<b>RÉDACTION EN PUBLICITÉ</b> (SERVICE)
8611	<b>RÉÉDUCATION</b>
5411	<b>RÉFRIGÉRATEURS ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
6221	<b>RÉFRIGÉRATEURS, USAGE DOMESTIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3321	<b>RÉFRIGÉRATEURS, USAGE DOMESTIQUE</b> (FAB.)
3091	<b>REGARDS</b> (FAB.)
7339	<b>RÉGIE DE L'ASSURANCE AGRICOLE DU QUÉBEC</b>
7331	<b>RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC</b>
7339	<b>RÉGIE DE L'ASSURANCE-AUTOMOBILE DU QUÉBEC</b>
7321	<b>RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC</b>
7339	<b>RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC</b>
7711	<b>REGISTRE D'INFIRMIÈRES</b>
7711	<b>REGISTRE DE DOMESTIQUES</b>
7711	<b>REGISTRE DE MANNEQUINS</b>

3043	<b>REGISTRES, GRILLES ET DIFFUSEURS D'AIR (FAB.)</b>
8171	<b>RÈGLEMENTATION DE L'AVIATION CIVILE, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8271	<b>RÈGLEMENTATION DES TRANSPORTS ET PROGRAMMES DE SÉCURITÉ, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
3997	<b>RÈGLES (FAB.)</b>
2599	<b>RÈGLES EN BOIS (FAB.)</b>
5211	<b>RÉGLISSE (COMM. DE GROS)</b>
1083	<b>RÉGLISSE (FAB.)</b>
3729	<b>RÉGULATEURS DE CROISSANCE (FAB.)</b>
3371	<b>RÉGULATEURS DE PUISSANCE ET TRANSFORMATEURS POUR APPAREILS D'ÉCLAIRAGE (FAB.)</b>
3251	<b>RÉGULATEURS DE TENSION (FAB.)</b>
5742	<b>RÉGULATEURS DE TENSION (SAUF DE VÉHICULE AUTOMOBILE) (COMM. DE GROS)</b>
5529	<b>RÉGULATEURS DE TENSION D'AUTOMOBILES (REMISE À NEUF)</b>
3371	<b>RÉGULATEURS DE TENSION POINT PAR POINT (FAB.)</b>
8122	<b>RÉINSERTION SOCIALE (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
4811	<b>RELAIS DE RADIODIFFUSION (SERVICE)</b>
4813	<b>RELAIS INTÉGRÉS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION</b>
8154	<b>RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
8254	<b>RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8252	<b>RELATIONS FISCALES FÉDÉRALES-PROVINCIALES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8131	<b>RELATIONS INDUSTRIELLES (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
8231	<b>RELATIONS INDUSTRIELLES (SERVICES PROVINCIAUX)</b>
8254	<b>RELATIONS INTERPROVINCIALES, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
7754	<b>RELEVÉS GÉOPHYSIQUES DU GAZ ET DU PÉTROLE (SERVICE)</b>
7754	<b>RELEVÉS MAGNÉTOMÉTRIQUES (SERVICE)</b>
7754	<b>RELEVÉS SISMIQUES (SERVICE)</b>
1039	<b>RELISH (FAB.)</b>
2821	<b>RELIURE DE BROCHURE</b>
2821	<b>RELIURE POUR L'INDUSTRIE</b>
2792	<b>RELIURES À FEUILLES MOBILES ET LEURS PIÈCES (COMPLETS AVEC PAPIER OU COUVERTURES SEULEMENT) (FAB.)</b>
3081	<b>REMISE À NEUF DE MOTEURS</b>
3081	<b>REMISE À NEUF DE TRANSMISSION MANUELLE</b>
3032	<b>REMISES DE JARDIN PRÉFABRIQUÉES EN MÉTAL (FAB.)</b>
9653	<b>REMONTE-PENTES ET TÉLÉSKIS</b>
4569	<b>REMRORQUAGE DE BATEAU (SUR ROUTE)</b>
4569	<b>REMRORQUAGE DE MAISON MOBILE</b>
6399	<b>REMRORQUAGE DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
4543	<b>REMRORQUAGE DES BILLES DE BOIS SUR LE FLEUVE ET LES RIVIÈRES</b>
3281	<b>REMRORQUES À EMBARCATION (FAB.)</b>
3242	<b>REMRORQUES D'USAGE COMMERCIAL (FAB.)</b>
6321	<b>REMRORQUES DE VOYAGE (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5519	<b>REMRORQUES ET SEMI-REMRORQUES COMMERCIALES POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (COMM. DE GROS)</b>
6321	<b>REMRORQUES MOTORISÉES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3243	<b>REMRORQUES NON COMMERCIALES (FAB.)</b>
6321	<b>REMRORQUES RÉCRÉATIVES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3271	<b>REMRORQUEURS (FAB.)</b>
4543	<b>REMRORQUEURS (SERVICE)</b>
7799	<b>RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES (SERVICE)</b>
9961	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES VOYAGES</b>
7311	<b>RENTES VIAGÈRES, SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE</b>
0321	<b>RÉPARATION D'ENGINS DE PÊCHE</b>
6562	<b>RÉPARATION D'HORLOGES</b>
6562	<b>RÉPARATION DE BIJOUTERIE</b>
6352	<b>RÉPARATION DE CARROSSERIES DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
9791	<b>RÉPARATION DE CHAUSSURES</b>

9792	<b>RÉPARATION DE FOURRURES</b>
9949	<b>RÉPARATION DE HARNAIS</b>
2821	<b>RÉPARATION DE LIVRES</b>
9949	<b>RÉPARATION DE TAPIS</b>
9724	<b>RÉPARATION DE VÊTEMENTS</b>
6351	<b>RÉPARATION GÉNÉRALE DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
0321	<b>REPEUPLEMENT DES LACS ET DES RIVIÈRES (PISCICULTURE)</b>
7742	<b>REPRÉSENTANTS DE PUBLICITÉ POUR DIVERS MÉDIAS</b>
7742	<b>REPRÉSENTANTS DE PUBLICITÉ POUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION</b>
7742	<b>REPRÉSENTANTS DE PUBLICITÉ POUR LES JOURNAUX</b>
8141	<b>REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE (SERVICES FÉDÉRAUX)</b>
2819	<b>REPRODUCTION DE PEINTURES (IMPRESSION)</b>
0212	<b>REPRODUCTION DES ANIMAUX DE FERME (SAUF LA VOLAILLE)</b>
0219	<b>REPRODUCTION DES PETITS ANIMAUX ET DES ANIMAUX DE MAISON</b>
4822	<b>RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE</b>
4811	<b>RÉSEAUX DE RADIODIFFUSION</b>
4812	<b>RÉSEAUX DE TÉLÉVISION</b>
4813	<b>RÉSEAUX INTÉGRÉS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION</b>
3359	<b>RÉSEAUX INTERNES DE SIGNALISATION ET D'HORLOGERIE (FAB.)</b>
9961	<b>RÉSERVATION DE CHAMBRES POUR VOYAGEURS</b>
9961	<b>RÉSERVATIONS DE SERVICES DE TRANSPORT POUR VOYAGEURS</b>
3049	<b>RÉSEROIRS À EAU CHAUDE (FAB.)</b>
4036	<b>RÉSEROIRS D'EAU (CONSTR.)</b>
4227	<b>RÉSEROIRS D'EAU EN ACIER (MONTAGE)</b>
3011	<b>RÉSEROIRS D'HUILE POUR SOUS-SOLS (FAB.)</b>
3241	<b>RÉSEROIRS DE CAMIONS-CITERNES (FAB.)</b>
4032	<b>RÉSEROIRS DE STOCKAGE DU PÉTROLE (CONSTR.)</b>
3549	<b>RÉSEROIRS DE STOCKAGE EN BÉTON (FAB.)</b>
3011	<b>RÉSEROIRS DE STOCKAGE EN VRAC, Y COMPRIS DE SURFACE, SOUTERRAINS ET INTÉRIEURS (FAB.)</b>
4032	<b>RÉSEROIRS DE STOCKAGE DU GAZ NATUREL (CONSTR.)</b>
1699	<b>RÉSEROIRS EN PLASTIQUE ARMÉ DE FIBRE DE VERRE (FAB.)</b>
3049	<b>RÉSEROIRS EN TÔLE MINCE (FAB.)</b>
3011	<b>RÉSEROIRS POUR GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ (FAB.)</b>
9121	<b>RÉSIDENCES D'ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS</b>
3731	<b>RÉSINES DE CONDENSATION, DE POLYCONDENSATION ET DE POLYADDITION (FAB.)</b>
3731	<b>RÉSINES DE POLYMÉRISATION ET DE COPOLYMÉRISATION (FAB.)</b>
3731	<b>RÉSINES DE PROTÉINES DURCIES (FAB.)</b>
5971	<b>RÉSINES SYNTHÉTIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3731	<b>RÉSINES SYNTHÉTIQUES COMPOSÉES (FAB.)</b>
3731	<b>RÉSINES SYNTHÉTIQUES DÉRIVÉES DES RÉSINES NATURELLES OU DU TALL OIL (FAB.)</b>
3731	<b>RÉSINES SYNTHÉTIQUES DÉRIVÉES DU CAOUTCHOUC NATUREL (FAB.)</b>
3352	<b>RÉSISTANCES ÉLECTRONIQUES (FAB.)</b>
3051	<b>RESSORTS À BOUDIN (FAB.)</b>
5612	<b>RESSORTS D'ACIER D'USAGE GÉNÉRAL (COMM. DE GROS)</b>
3261	<b>RESSORTS DE MATÉRIEL FERROVIAIRE ROULANT (FAB.)</b>
3051	<b>RESSORTS DE REMBOURRAGE (FAB.)</b>
3254	<b>RESSORTS ET CHÂSSIS (FAB.)</b>
4022	<b>RESTAURANTS (CONSTR.)</b>
9212	<b>RESTAURANTS (SANS PERMIS D'ALCOOL)</b>
9211	<b>RESTAURANTS LICENCIÉS DÉTENANT UN PERMIS</b>
7795	<b>RÉVEIL-MATIN (SERVICE TÉLÉPHONIQUE)</b>
4231	<b>REVÊTEMENT DE BRIQUES OU DE PIERRES (CHEMINÉES, FOURS, CHAUDIÈRES, ETC.) (POSE)</b>
5929	<b>REVÊTEMENT DE CARTON (COMM. DE GROS)</b>
3592	<b>REVÊTEMENT DE TUYAUX EN AMIANTE (FAB.)</b>
3041	<b>REVÊTEMENT DU MÉTAL SUR COMMANDE</b>
2713	<b>REVÊTEMENTS DE CARTON (FAB.)</b>

3593	<b>REVÊTEMENTS DE GYPSE</b> (FAB.)
4232	<b>REVÊTEMENTS EN ALUMINIUM, ACIER, AMIANTE, CIMENT ET PLASTIQUE</b> (POSE)
4226	<b>REVÊTEMENTS EN BOIS</b> (POSE)
3921	<b>REVÊTEMENTS EN MÉTAUX PRÉCIEUX</b>
4233	<b>REVÊTEMENTS EN MIROIRS</b> (POSE)
4232	<b>REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS DE MÉTAL OU DE VINYLE</b> (POSE)
2721	<b>REVÊTEMENTS SATURÉS ET ENDUITS DE GOUDRON OU D'ASPHALTE</b> (FAB.)
6041	<b>REVUES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5991	<b>REVUES</b> (COMM. DE GROS)
2812	<b>REVUES</b> (IMPRESSION)
2839	<b>REVUES</b> (PUBLICATION)
2849	<b>REVUES ET PÉRIODIQUES</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
2839	<b>REVUES ET PÉRIODIQUES COMMERCIAUX</b> (PUBLICATION)
2839	<b>REVUES ET PÉRIODIQUES TECHNIQUES</b> (PUBLICATION)
0152	<b>RHUBARBE</b> (CULT.)
1121	<b>RHUM</b> (FAB.)
6232	<b>RIDEAUX</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5433	<b>RIDEAUX</b> (COMM. DE GROS)
1993	<b>RIDEAUX EN MATIÈRE TEXTILE</b> (FAB.)
3053	<b>RIVETS</b> (FAB.)
5219	<b>RIZ BLANCHI</b> (COMM. DE GROS)
1099	<b>RIZ DÉCORTIQUÉ</b> (FAB.)
5012	<b>RIZ NON BLANCHI</b> (COMM. DE GROS)
2434	<b>ROBES DE CHAMBRES ET SORTIES DE BAIN POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b> (FAB.)
2451	<b>ROBES POUR ENFANTS ET BÉBÉS</b> (FAB.)
6131	<b>ROBES POUR FEMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5312	<b>ROBES POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
2443	<b>ROBES POUR FEMMES ET JEUNES FILLES</b> (FAB.)
6141	<b>ROBES, BLOUSONS ET CHEMISIERS POUR ENFANTS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3091	<b>ROBINETS</b> (FAB.)
3081	<b>RODAGE À NOUVEAU D'ARBRE À CAME</b>
3081	<b>RODAGE À NOUVEAU DE VILEBREQUINS</b>
5939	<b>RODENTICIDES</b> (COMM. DE GROS)
5991	<b>ROMANS</b> (COMM. DE GROS)
2849	<b>ROMANS</b> (PUBLICATION ET IMPRESSION)
2831	<b>ROMANS</b> (PUBLICATION)
3053	<b>RONDELLES</b> (FAB.)
1599	<b>RONDELLES EN CAOUTCHOUC</b> (FAB.)
3999	<b>RONDELLES, JOINTS DE REMPLISSAGE</b> (FAB.)
3255	<b>ROUES (JANTES) DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (FAB.)
3261	<b>ROUES DE WAGONS ET DE LOCOMOTIVES</b> (FAB.)
3195	<b>ROULEAUX À PAPIER</b> (FAB.)
3991	<b>ROULEAUX À PEINTURE ET PIÈCES</b> (FAB.)
3196	<b>ROULEAUX COMPRESSEURS</b> (FAB.)
5721	<b>ROULEAUX COMPRESSEURS ET REMBLAYEUSES</b> (COMM. DE GROS)
2599	<b>ROULEAUX EN BOIS POUR STORES</b> (FAB.)
3194	<b>ROULEMENTS À BILLES</b> (FAB.)
3194	<b>ROULEMENTS À ROULEAUX</b> (FAB.)
3061	<b>ROULETTES</b> (FAB.)
5519	<b>ROULOTTES DE TOURISME (Y COMPRIS LES TENTES-ROULOTTES)</b> (COMM. DE GROS)
4591	<b>ROUTES</b> (SERVICES D'ENTRETIEN)
4035	<b>ROUTES, RUES ET CHEMINS</b> (CONSTR.)
5922	<b>RUBAN ADHÉSIF EN CELLULOSE</b> (COMM. DE GROS)
1699	<b>RUBAN EN PLASTIQUE D'USAGE COMMERCIAL (SAUF DE FRICTION)</b> (FAB.)
2791	<b>RUBAN ET PAPIER GOMMÉS</b> (FAB.)

5329 **RUBANS** (COMM. DE GROS)  
 1991 **RUBANS** (FAB.)  
 1991 **RUBANS À SANGLES** (FAB.)  
 1599 **RUBANS ADHÉSIFS** (FAB.)  
 1599 **RUBANS EN CAOUTCHOUC, D'USAGE COMMERCIAL** (FAB.)  
 6552 **RUBANS ET CASSETTES PRÉ-ENREGISTRÉS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 3997 **RUBANS POUR MACHINES À ÉCRIRE ET MACHINES DE BUREAU** (FAB.)  
 4591 **RUES** (SERVICES D'ENTRETIEN)

## S

4299 **SABLAGE AU JET D'ÉDIFICE**  
 9914 **SABLAGE DES PLANCHERS** (LOCATION DE MACHINES)  
 0821 **SABLE À MORTIER**  
 0821 **SABLE ABRASIF BRUT**  
 0821 **SABLE DE CONSTRUCTION BRUT**  
 0821 **SABLE DE FONDERIE BRUT**  
 0821 **SABLE DE QUARTZ BRUT**  
 0821 **SABLE DE SILICE**  
 0821 **SABLE DE VERRE BRUT**  
 0821 **SABLE FILTRANT BRUT**  
 5639 **SABLE, GRAVIER, CIMENT ET FOURNITURES DE CONSTRUCTION** (COMM. DE GROS)  
 3799 **SACCHARINE ET AUTRES ÉDULCORANTS ARTIFICIELS** (FAB.)  
 2733 **SACS À FOND CROISÉ EN PAPIER** (FAB.)  
 6594 **SACS À HABIT** (COMM. DE DÉTAIL)  
 1713 **SACS À MAIN** (FAB.)  
 2733 **SACS À PROVISIONS (À POIGNÉES)** (FAB.)  
 1713 **SACS D'ÉCOLIERS** (FAB.)  
 1932 **SACS DE COTON** (FAB.)  
 1993 **SACS DE COUCHAGE** (FAB.)  
 1932 **SACS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES** (FAB.)  
 1932 **SACS DE JUTE ET DE TOILE D'EMBALLAGE** (FAB.)  
 2733 **SACS DE LIVRAISON À PAROIS MULTIPLES EN PAPIER** (FAB.)  
 1932 **SACS DE TOILE** (FAB.)  
 1691 **SACS DOUBLES EN PLASTIQUE PAR REFOULEMENT OU ENROBAGE** (FAB.)  
 2791 **SACS EN FEUILLES D'ALUMINIUM** (FAB.)  
 5929 **SACS EN PAPIER** (COMM. DE GROS)  
 1691 **SACS EN PELLICULE DE CELLULOSE** (FAB.)  
 1691 **SACS EN PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE** (FAB.)  
 1713 **SACS ET HOUSSES À VÊTEMENT** (FAB.)  
 1713 **SACS MARINS** (FAB.)  
 2733 **SACS PLATS EN PAPIER** (FAB.)  
 1713 **SACS POUR ARTICLES DE SPORT** (FAB.)  
 2733 **SACS RECTANGULAIRES EN PAPIER** (FAB.)  
 2733 **SACS SPÉCIAUX DE PAPIER CRISTAL, PARAFFINÉS OU SIMILISULFURISÉS** (FAB.)  
 2733 **SACS TRIANGULAIRES À FOND EN COIN EN PAPIER** (FAB.)  
 8669 **SAGES-FEMMES**  
 1011 **SAINDOUX** (FAB.)  
 7721 **SAISIES DE DONNÉES** (SERVICE)  
 1039 **SALADE DE LÉGUMES FRAÎCHE OU RÉFRIGÉRÉE** (FAB.)  
 7512 **SALLE DE RENCONTRES, EXPLOITATION DE**  
 9621 **SALLES DE CINÉMA COMMERCIALES**  
 9693 **SALLES DE DANSE**  
 9694 **SALLES DE JEUX AUTOMATIQUES**  
 6599 **SALLES DE MONTRE** (VENTE PAR CATALOGUE)  
 9211 **SALLES DE RÉCEPTION** (AVEC PERMIS D'ALCOOL)

9212	<b>SALLES DE RÉCEPTION</b> (SANS PERMIS D'ALCOOL)
9712	<b>SALONS DE BEAUTÉ</b>
9799	<b>SALONS DE BRONZAGE</b>
9713	<b>SALONS DE COIFFURE ET DE BEAUTÉ</b>
9712	<b>SALONS DE COIFFURE POUR FEMMES</b>
9711	<b>SALONS DE COIFFURE POUR HOMMES</b>
9713	<b>SALONS DE COIFFURE POUR HOMMES ET FEMMES</b>
9712	<b>SALONS DE MANUCURES</b> (FEMMES SEULEMENT)
9713	<b>SALONS FUNÉRAIRES</b>
9221	<b>SALONS-BARS</b>
2451	<b>SALOPETTES POUR ENFANTS</b> (FAB.)
1712	<b>SANDALES</b> (FAB.)
5711	<b>SARCLEUSES</b> (COMM. DE GROS)
5012	<b>SARRASIN</b> (COMM. DE GROS)
0131	<b>SARRASIN</b> (CULT.)
1039	<b>SAUCE AUX TOMATES AVEC OU SANS VIANDE</b> (FAB.)
1039	<b>SAUCE SOYA</b> (FAB.)
5219	<b>SAUCES</b> (COMM. DE GROS)
1099	<b>SAUCES POUR VIANDE ET POISSON</b> (FAB.)
1011	<b>SAUCISSES ET PRODUITS SEMBLABLES EN BOYAUX</b> (FAB.)
6013	<b>SAUCISSES ET VIANDES CUITES NON EN CONSERVE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5622	<b>SAUNA</b> (COMM. DE GROS)
4553	<b>SAUVETAGE DE CARGAISONS MARITIMES</b>
4553	<b>SAUVETAGE DE NAVIRES</b>
4553	<b>SAUVETAGE MARITIME</b>
3761	<b>SAVONS</b> (FAB.)
5971	<b>SAVONS À LESSIVE</b> (COMM. DE GROS)
5232	<b>SAVONS DE TOILETTE</b> (COMM. DE GROS)
5971	<b>SAVONS ET DÉTERSIFS MÉNAGERS ET COMMERCIAUX</b> (COMM. DE GROS)
5922	<b>SCEAUX EN CAOUTCHOUC ET EN MÉTAL</b> (COMM. DE GROS)
0815	<b>SCHISTE BRUT</b>
3193	<b>SCIES À CHAÎNES</b> (FAB.)
3063	<b>SCIES À REFENDRE ET GODENDARDS</b> (FAB.)
3063	<b>SCIOTTES</b> (FAB.)
2959	<b>SCORIES DE BIOXYDE DE TITANE</b> (FAB.)
6582	<b>SCULPTURES ET OBJETS D'ART</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3042	<b>SEAUX EN MÉTAL</b> (FAB.)
1699	<b>SEAUX EN PLASTIQUE</b> (FAB.)
0229	<b>SÉCHAGE DU GRAIN</b>
5411	<b>SÉCHEUSES</b> (COMM. DE GROS)
3321	<b>SÉCHEUSES</b> (FAB.)
6221	<b>SÉCHEUSES À LINGE, USAGE DOMESTIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3311	<b>SÉCHOIRS À CHEVEUX ÉLECTRIQUES</b> (FAB.)
6221	<b>SÉCHOIRS À CHEVEUX, USAGE DOMESTIQUE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3199	<b>SÉCHOIRS THERMIQUES ET MACHINES À DÉSHYDRATER</b> (FAB.)
7799	<b>SECRÉTARIAT</b> (SERVICE)
8152	<b>SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
7795	<b>SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE</b> (SERVICE)
3741	<b>SÉDATIFS ET SOMNIFÈRES</b> (FAB.)
0131	<b>SEIGLE</b> (CULT.)
5012	<b>SEIGLE EN GRAIN</b> (COMM. DE GROS)
0625	<b>SEL</b>
6222	<b>SÉLECTEURS DE BANDE ET AMPLIFICATEURS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3099	<b>SELLE D'ARRÊT (CHEMIN DE FER)</b> (FAB.)
5999	<b>SELLERIE</b> (COMM. DE GROS)
3931	<b>SELLERIE (Y COMPRIS LES HARNAIS) ET PIÈCES DE SELLERIE</b> (FAB.)

- 6019 **SPÉCIALISTES ALIMENTAIRES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5971 **SPÉCIALITÉS CHIMIQUES INDUSTRIELLES (SAUF LES PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET LE RAFFINAGE DE PÉTROLE)** (COMM. DE GROS)  
 3799 **SPÉCIALITÉS CHIMIQUES POUR L'INDUSTRIE DU TEXTILE, DU PAPIER OU DU CUIR** (FAB.)  
 9631 **SPECTACLES SUR SCÈNE**  
 0212 **SPERME DE TAUREAU** (COLLECTE)  
 5222 **SPIRITUEUX** (COMM. DE GROS)  
 9642 **SPORTS PROFESSIONNELS, JOUEURS/ATHLÈTES INDÉPENDANTS**  
 6541 **SPORTS, ÉQUIPEMENT DE** (COMM. DE DÉTAIL)  
  
 7512 **STADE, EXPLOITATION DE**  
 9213 **STANDS À CRÈME GLACÉE**  
 9213 **STANDS À HOT-DOG**  
 9213 **STANDS À RAFRAÎCHISSEMENTS**  
 4599 **STATION D'ALIMENTATION DU BÉTAIL EN TRANSIT**  
 4812 **STATION DE TÉLÉVISION**  
 4529 **STATIONNEMENT D'AÉRONEFS**  
 4032 **STATIONS DE COMPRESSION, D'ENREGISTREMENT ET DE POMPAGE DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL** (CONSTR.)  
 4036 **STATIONS DE POMPAGE D'EAU** (CONSTR.)  
 4032 **STATIONS DE POMPAGE POUR LE TRANSPORT DU GAZ NATUREL ET DU PÉTROLE** (CONSTR.)  
 4022 **STATIONS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉDIFFUSION** (CONSTR.)  
 4037 **STATIONS ET SOUS-STATIONS TRANSFORMATRICES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE** (CONSTR.)  
 7799 **STATISTIQUES** (SERVICE)  
 0627 **STÉATITE**  
 3999 **STENCILS POUR L'IMPRESSION** (FAB.)  
 7799 **STÉNOGRAPHIE** (SERVICE)  
 3741 **STIMULANTS DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL** (FAB.)  
 5439 **STORES** (COMM. DE GROS)  
 6232 **STORES VÉNITIENS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 4032 **STRUCTURES ET INSTALLATIONS DE CHAMPS DE PÉTROLE** (CONSTR.)  
 4271 **STUC** (POSE)  
 9799 **STUDIOS D'AMAIGRISSEMENT**  
 9614 **STUDIOS D'ENREGISTREMENT DU SON**  
 9611 **STUDIOS DE CINÉMAS**  
 9799 **STUDIOS DE CULTURE PHYSIQUE**  
 9693 **STUDIOS DE DANSE**  
 9799 **STUDIOS DE MASSAGE**  
 9931 **STUDIOS DE PHOTOGRAPHIE**  
 9799 **STUDIOS DE SANTÉ**  
 3997 **STYLOGRAPHES ET PIÈCES** (FAB.)  
 3997 **STYLOS À BILLE, CARTOUCHES DE RECHANGE ET PIÈCES** (FAB.)  
  
 3741 **SUBSTANCES ANTI-INFECTUEUSES** (FAB.)  
 3741 **SUBSTANCES BACTÉRIOSTATIQUES** (FAB.)  
 1052 **SUBSTANCES FARINEUSES (POUR SAUCISSES, PAINS DE VIANDE, ETC.)** (FAB.)  
 3731 **SUBSTANCES INCORPORÉES AU CAOUTCHOUC ET AUX MATIÈRES PLASTIQUES** (FAB.)  
 1099 **SUBSTITUT DU CAFÉ** (FAB.)  
 8164 **SUBVENTIONS AU CINÉMA, ADMINISTRATION FÉDÉRALE**  
 8164 **SUBVENTIONS AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX ARTS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE**  
 8261 **SUBVENTIONS AUX SERVICES DE SANTÉ, ADMINISTRATION PROVINCIALE**  
 8172 **SUBVENTIONS ET STIMULANTS AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, ADMINISTRATION FÉDÉRALE**  
 1091 **SUCCÉDANÉ DES GARNITURES DE CRÈME FOUETTÉE** (FAB.)  
 5019 **SUCRE BRUT** (COMM. DE GROS)  
 1081 **SUCRE BRUT DE BETTERAVE** (FAB.)  
 0164 **SUCRE D'ÉRABLE PRODUIT À L'ÉRABLIÈRE**  
 5219 **SUCRE RAFFINÉ** (COMM. DE GROS)  
 1081 **SUCRE RAFFINÉ DE BETTERAVE** (FAB.)  
 1081 **SUCRE RAFFINÉ DE CANNE** (FAB.)

- 1011 **SUIF (PROD.)**
- 3741 **SULFAMIDES (FAB.)**
- 3711 **SULFURES, HYPOSULFITES, SULFOXYLATES, SULFITES, THIOSULFATES, SULFATES  
ET PERSULFATES (FAB.)**
- 3392 **SUPPORTS DE LAMPES À INCANDESCENCE ET FLUORESCENTES (FAB.)**
- 3915 **SUPPORTS ORTHOPÉDIQUES (FAB.)**
- 3011 **SURCHAUFFEURS DE VAPEUR (FAB.)**
- 8223 **SÛRETÉ DU QUÉBEC**
- 3321 **SURFACES DE CUISSON INTÉGRÉES (FAB.)**
- 4513 **SURVEILLANCE AÉRIENNE**
- 6359 **SUSPENSION DE VÉHICULES AUTOMOBILES (RÉPARATION)**
  
- 9811 **SYNAGOGUES**
- 7799 **SYNDIC DE FAILLITE (SERVICE)**
- 9841 **SYNDICATS**
- 9841 **SYNDICATS OUVRIERS**
- 3111 **SYSTÈME D'IRRIGATION AGRICOLE (FAB.)**
- 6359 **SYSTÈME DE CLIMATISATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES (RÉPARATION)**
- 5529 **SYSTÈME DE SON POUR VÉHICULES AUTOMOBILES (COMM. DE GROS)**
- 3191 **SYSTÈME DOMESTIQUE DE POMPAGE D'EAU AUTONOME (FAB.)**
- 6359 **SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE VÉHICULES AUTOMOBILES (RÉPARATION)**
- 4254 **SYSTÈMES CENTRAUX DE DÉTECTION DE FUMÉE (INSTALLATION)**
- 3359 **SYSTÈMES D'ALARME (FAB.)**
- 4261 **SYSTÈMES D'ALARME ÉLECTRIQUE (FEU, VOL, ETC.) (INSTALLATION)**
- 6392 **SYSTÈMES D'ANTIVOL DE VÉHICULES AUTOMOBILES (VENTE ET INSTALLATION)**
- 4241 **SYSTÈMES D'ARROSAGE DE PELOUSES ET JARDINS (INSTALLATION)**
- 6353 **SYSTÈMES D'ÉCHAPPEMENT (RÉPARATION ET REMPLACEMENT)**
- 4261 **SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE (INSTALLATION)**
- 4252 **SYSTÈMES D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES  
(INSTALLATION)**
- 4033 **SYSTÈMES DE COLLECTE ET DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL ET DU PÉTROLE (CONSTR.)**
- 4261 **SYSTÈMES DE COMMUNICATION ÉLECTRIQUE (INTERPHONE, ETC.) (INSTALLATION)**
- 4254 **SYSTÈMES DE CONTRÔLE AUTOMATIQUE DE LA TEMPÉRATURE, DE L'HUMIDITÉ  
ET DE L'ENVIRONNEMENT (INSTALLATION)**
- 4241 **SYSTÈMES DE DRAINAGE DU TOIT (SAUF LES GOUTTIÈRES) (INSTALLATION)**
- 4241 **SYSTÈMES DE POMPAGE D'EAU (SAUF POUR LE CHAUFFAGE ET LA CLIMATISATION DE L'AIR)  
(INSTALLATION)**
- 4243 **SYSTÈMES DE POMPAGES D'EAU POUR CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (INSTALLATION)**
- 4253 **SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET SCIENTIFIQUE (INSTALLATION)**
- 3359 **SYSTÈMES DE SIGNALISATION POUR CIRCULATION FERROVIAIRE ET ROUTIÈRES (FAB.)**
- 6392 **SYSTÈMES DE SON DE VÉHICULES AUTOMOBILES (VENTE ET INSTALLATION)**
- 3359 **SYSTÈMES DE SONORISATION (FAB.)**
- 9912 **SYSTÈMES DE SONORISATION (LOCATION)**
- 4299 **SYSTÈMES DE TUBES PNEUMATIQUES (INSTALLATION)**
- 4253 **SYSTÈMES POUR ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE (INSTALLATION)**
- 5412 **SYSTÈMES STÉRÉO (COMM. DE GROS)**
- 3341 **SYSTÈMES STÉRÉO (FAB.)**

## T

- 5241 **TABAC À CHIQUER (COMM. DE GROS)**
- 1221 **TABAC À FUMER (FAB.)**
- 5241 **TABAC À PIPE (COMM. DE GROS)**
- 5241 **TABAC À PRISER (COMM. DE GROS)**
- 1221 **TABAC À PRISER (FAB.)**
- 0137 **TABAC BRUT (PROD.)**
- 5019 **TABAC EN FEUILLES BRUT (COMM. DE GROS)**



0137	<b>TABAC EN FEUILLES SÉCHÉ À LA FERME</b>
1211	<b>TABAC EN FEUILLES, CONDITIONNÉ, SÉCHÉ À NOUVEAU, FEUILLES ENTIÈRES (NON ÉCOTÉES)</b>
1211	<b>TABAC EN FEUILLES, CONDITIONNÉ, SÉCHÉ À NOUVEAU, PARENCHYMÉ (ÉCOTÉ)</b>
5241	<b>TABAC HACHÉ (COMM. DE GROS)</b>
5241	<b>TABAC SÉCHÉ OU TRANSFORMÉ (COMM. DE GROS)</b>
6041	<b>TABACS (COMM. DE DÉTAIL)</b>
6593	<b>TABLEAUX (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3971	<b>TABLEAUX D'AFFICHAGES (FAB.)</b>
3911	<b>TABLEAUX DE COMMANDE (FAB.)</b>
3971	<b>TABLEAUX MAGNÉTIQUES (FAB.)</b>
3971	<b>TABLEAUX NOIRS (FAB.)</b>
2619	<b>TABLES À CARTES ET CHAISES EN MÉTAL (FAB.)</b>
6222	<b>TABLES TOURNANTES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
2612	<b>TABOURETS ET POUFS (FAB.)</b>
1822	<b>TAIES D'OREILLERS (FAB.)</b>
2442	<b>TAILLEURS POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
0627	<b>TALC</b>
1714	<b>TALONS DE BOTTES ET SOULIERS (FAB.)</b>
3255	<b>TAMBOURS DE FREINS (FAB.)</b>
5432	<b>TAPIS (COMM. DE GROS)</b>
5432	<b>TAPIS À CARREAUX (COMM. DE GROS)</b>
6581	<b>TAPIS CROCHETÉ ET FOURNITURES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1921	<b>TAPIS DE PIED (FAB.)</b>
5432	<b>TAPIS DE PIED ET DE COULOIRS (COMM. DE GROS)</b>
4278	<b>TAPIS ET SOUS-TAPIS (POSE)</b>
1921	<b>TAPIS TISSÉS EN ROULEAUX (FAB.)</b>
1921	<b>TAPIS TUFTÉS EN ROULEAUX (FAB.)</b>
6232	<b>TAPISSERIES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
5439	<b>TAPISSERIES, ACCESSOIRES MÉNAGERS D'AMEUBLEMENT (COMM. DE GROS)</b>
3062	<b>TARAUDS ET ALÉSOIRS (FAB.)</b>
8153	<b>TARIF DOUANIER</b>
5213	<b>TARTE À LA CRÈME GLACÉE (COMM. DE GROS)</b>
1072	<b>TARTES (FAB.)</b>
1099	<b>TARTINAGE À BASE DE FRUITS ET DE SUCRE (FAB.)</b>
1039	<b>TARTINAGE À BASE DE LÉGUMES (FAB.)</b>
5971	<b>TARTRIFUGES (COMM. DE GROS)</b>
3799	<b>TARTRIFUGES (FAB.)</b>
0111	<b>TAUREAUX DESTINÉS À LA REPRODUCTION DU CHEPTEL LAITIER (ÉLEVAGE)</b>
9221	<b>TAVERNES</b>
8353	<b>TAXE D'AFFAIRES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8353	<b>TAXE SUR LES AMUSEMENTS, ADMINISTRATION LOCALE</b>
8353	<b>TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES, ADMINISTRATION LOCALE</b>
4513	<b>TAXI AÉRIEN</b>
4581	<b>TAXIS (SERVICE)</b>
7759	<b>TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE (SERVICE)</b>
2434	<b>TEE-SHIRTS POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS (FAB.)</b>
1992	<b>TEINTURE À FORFAIT DE TISSU (FAB.)</b>
6532	<b>TEINTURES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3751	<b>TEINTURES POUR LE BOIS (FAB.)</b>
8531	<b>TÉLÉ-UNIVERSITÉ</b>
3192	<b>TÉLÉFÉRIQUES (FAB.)</b>
4821	<b>TÉLÉGRAPHIE (SERVICE)</b>
4821	<b>TÉLÉPHOTOGRAPHIE (SERVICE)</b>
4821	<b>TÉLÉTYPE (SERVICE)</b>
5412	<b>TÉLÉVISEURS (COMM. DE GROS)</b>
3341	<b>TÉLÉVISEURS (FAB.)</b>
9912	<b>TÉLÉVISEURS (LOCATION)</b>

6211	<b>TÉLÉVISEURS, RADIOS ET STÉRÉOS</b> (AVEC VENTE DE MEUBLES DE MAISON, COMM. DE DÉTAIL)
6222	<b>TÉLÉVISEURS, RADIOS ET STÉRÉOS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
4839	<b>TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ</b> (SERVICE)
9811	<b>TEMPLES, ORGANISMES RELIGIEUX</b>
7721	<b>TEMPS PARTAGÉ OU UTILISATION COLLECTIVE D'ORDINATEURS</b> (SERVICE)
6541	<b>TENNIS, ÉQUIPEMENT DE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
1931	<b>TENTES</b> (FAB.)
5942	<b>TENTES (SAUF LES TENTES-ROULOTTES)</b> (COMM. DE GROS)
3243	<b>TENTES-ROULOTTES</b> (FAB.)
6332	<b>TENTURES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5433	<b>TENTURES</b> (COMM. DE GROS)
1993	<b>TENTURES EN MATIÈRE TEXTILE</b> (FAB.)
6131	<b>TENUES SPORT POUR FEMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3799	<b>TÉRÉBENTHINE</b> (FAB.)
3361	<b>TERMINAUX</b> (FAB.)
4521	<b>TERMINUS D'AÉROPORT</b>
4532	<b>TERMINUS DE CHEMIN DE FER</b>
4022	<b>TERMINUS DE TRANSPORT AÉRIEN, FERROVIAIRE OU ROUTIER</b> (CONSTR.)
6541	<b>TERRAIN DE JEU, ÉQUIPEMENT DE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
9699	<b>TERRAINS D'EXERCICES POUR GOLFEURS</b>
9131	<b>TERRAINS DE CAMPING</b>
9651	<b>TERRAINS DE GOLF</b>
9699	<b>TERRAINS DE GOLF MINIATURE</b>
9699	<b>TERRAINS DE TENNIS</b>
4039	<b>TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES</b> (CONSTR.)
4214	<b>TERRASSEMENT ET TRANSPORT DE LA TERRE</b>
4276	<b>TERRAZZO (COULAGE, MISE EN PLACE ET FINITION)</b>
4276	<b>TERRAZZO PRÉCOULÉ</b> (POSE)
6522	<b>TERRE À EMPORTER</b> (COMM. DE DÉTAIL)
7599	<b>TERRE FORESTIÈRE, AFFERMAGE DE</b>
3751	<b>TERRES COLORANTES BRUTES ET RAFFINÉES</b> (FAB.)
1651	<b>TEST EN MATIÈRE PLASTIQUE</b> (FAB.)
0211	<b>TEST DE MALADIE POUR LES ANIMAUX</b>
2611	<b>TÊTES DE LIT EN BOIS</b> (FAB.)
2619	<b>TÊTES DE LIT EN MÉTAL</b> (FAB.)
2612	<b>TÊTES DE LIT REMBOURRÉES</b> (FAB.)
1992	<b>TEXTURISATION DE L'ÉTOFFE</b> (FAB.)
9731	<b>THANATOPRAXIE</b> (SERVICE)
5219	<b>THÉ</b> (COMM. DE GROS)
1091	<b>THÉ</b> (PRÉPARATION)
6019	<b>THÉ ET CAFÉ</b> (COMM. DE DÉTAIL)
4022	<b>THÉÂTRES</b> (CONSTR.)
1599	<b>THIBAUCES EN CAOUTCHOUC-MOUSSÉ</b> (FAB.)
1611	<b>THIBAUCES EN PLASTIQUE SPONGIEUX</b> (FAB.)
4223	<b>TIGES À ARMER LE BÉTON</b> (LIAGE)
5611	<b>TIGES D'ARMATURE D'ACIER</b> (COMM. DE GROS)
5722	<b>TIGES DE POMPAGE POUR PUIITS DE PÉTROLE</b> (COMM. DE GROS)
1651	<b>TIGES EN MATIÈRE PLASTIQUE</b> (FAB.)
2819	<b>TIMBRES-POSTE, TIMBRES FISCAUX ET TIMBRES-PRIME</b> (IMPRESSION)
3997	<b>TIMBRES, DATEURS ET AUTRES ARTICLES DE MARQUAGE</b> (FAB.)
6597	<b>TIMBRES, ENSEMBLES DE COLLECTION</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6541	<b>TIR À L'ARC, ÉQUIPEMENT DE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
0164	<b>TIRE D'ÉRABLE PRODUITE À L'ÉRABLIÈRE</b>
3592	<b>TISSUS D'AMIANTE (Y COMPRIS LES FILÉS D'AMIANTE)</b> (FAB.)
1822	<b>TISSUS DE COTON</b> (FAB.)
1829	<b>TISSUS DE FIBRE DE VERRE</b> (FAB.)
1824	<b>TISSUS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES MÉLANGÉES</b> (FAB.)

- 1824 **TISSUS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES NON MÉLANGÉES** (FAB.)  
 1821 **TISSUS DE LAINE POUR L'HABILLEMENT** (FAB.)  
 1829 **TISSUS DE PAPIER** (FAB.)  
 6232 **TISSUS DE REMBOURRAGE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 1824 **TISSUS DE SOIE** (FAB.)  
 5321 **TISSUS DE TEXTILE DIVERS** (COMM. DE GROS)  
 1991 **TISSUS DÉCOUPÉS (SAUF LES RUBANS)** (FAB.)  
 1824 **TISSUS ÉLASTIQUES** (FAB.)  
 5321 **TISSUS EN LAINE** (COMM. DE GROS)  
 1822 **TISSUS EN MÉLANGES DE COTON** (FAB.)  
 6151 **TISSUS EN TOILE, EN LAINE, EN COTON OU EN SOIE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 1829 **TISSUS ENCOLLÉS OU LAMELLÉS** (FAB.)  
 1829 **TISSUS ENDUITS OU IMPRÉGNÉS** (FAB.)  
 1991 **TISSUS ÉTROITS TRICOTÉS** (FAB.)  
 1995 **TISSUS NON ENDUITS POUR ARMATURE DE PNEUS** (FAB.)  
 1995 **TISSUS NON ENDUITS POUR COURROIES ET TUYAUX** (FAB.)  
 1824 **TISSUS PELUCHEUX** (FAB.)  
 5321 **TISSUS SYNTHÉTIQUES** (COMM. DE GROS)  
 7759 **TITRAGE DE MINÉRAI OU MÉTAL** (SERVICE)
- 3932 **TOBOGGANS** (FAB.)  
 3571 **TOILE ET PAPIER D'ÉMERI** (FAB.)  
 5612 **TOILE MÉTALLIQUE EN ACIER** (COMM. DE GROS)  
 3059 **TOILES MÉTALLIQUES** (FAB.)  
 9919 **TOILETTES CHIMIQUES** (LOCATION)  
 3256 **TOITS DE VÉHICULES AUTOMOBILES EN FIBRE DE VERRE** (FAB.)  
 6354 **TOITS DE VINYLE DE VÉHICULES AUTOMOBILES. (RÉPARATION)**  
 3049 **TOITURE EN ACIER** (FAB.)  
 2961 **TOITURE EN ALUMINIUM** (FAB.)  
 4236 **TOITURE EN BITUME ET GRAVIER** (POSE)  
 4236 **TOITURE EN CUIVRE** (POSE)  
 4236 **TOITURE EN FER GALVANISÉ** (POSE)  
 4236 **TOITURE EN MÉTAL ONDULÉ** (POSE)  
 4236 **TOITURE EN TÔLE** (POSE)  
 4236 **TOITURE EN TUILES ET ARDOISES** (POSE)  
 4226 **TOITURES DE BOIS** (POSE)  
 2919 **TÔLES D'ACIER NON OUVRÉES** (FAB.)  
 3011 **TÔLES D'ACIER TRAVAILLÉES POUR SOUCHES ET CHEMINÉES** (FAB.)  
 3011 **TÔLES D'ACIER TRAVAILLÉES POUR TUYAUX DE FORT DIAMÈTRE (PLUS DE 36") POUR PIPELINES, CONDUITES FORCÉES, REVÊTEMENTS INTÉRIEURS DE TUNNELS, ETC.** (FAB.)  
 2999 **TÔLES ET FEUILLARDS EN ZINC ET ALLIAGES DE ZINC** (FAB.)  
 5611 **TÔLES, FEUILLES ET FEUILLARDS D'ACIER** (COMM. DE GROS)  
 2961 **TÔLES, FEUILLES ET FEUILLARDS D'ALUMINIUM** (FAB.)  
 2999 **TÔLES, FEUILLES ET FEUILLARDS EN PLOMB ET ALLIAGES DE PLOMB** (FAB.)  
 2971 **TÔLES, FEUILLES, FEUILLARDS ET PRODUITS PLATS EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE** (FAB.)  
 0152 **TOMATES DE CONSERVE** (CULT.)  
 0162 **TOMATES DE SERRE** (PROD.)  
 1031 **TOMATES ENTIÈRES EN CONSERVES** (FAB.)  
 0152 **TOMATES FRAÎCHES** (CULT.)  
 6531 **TONDEUSES** (COMM. DE DÉTAIL)  
 3741 **TONIQUES OU FORTIFIANTS POUR ANIMAUX** (FAB.)  
 3042 **TONNEAUX, FÛTS ET CUVELAGE EN MÉTAL** (FAB.)  
 2799 **TONNELETS DE PAPIER ET DE CARTON-FIBRE** (FAB.)  
 5999 **TONNELLERIE** (COMM. DE GROS)  
 2599 **TONNELLERIE** (FAB.)  
 0219 **TONTE DES MOUTONS**  
 3599 **TOURMALINE ET QUARTZ COUPÉS OPTIQUES ET PIEZO-ÉLECTRIQUES** (FAB.)  
 4037 **TOURS D'ANTENNES** (CONSTR.)

4037	<b>TOURS DE COMMUNICATION (CONSTR.)</b>
2495	<b>TOURS DE COU EN FOURRURE (FAB.)</b>
4243	<b>TOURS DE RÉFRIGÉRATION (INSTALLATION)</b>
4037	<b>TOURS DE RELAIS POUR MICRO-ONDES (CONSTR.)</b>
4037	<b>TOURS POUR RADIODIFFUSION ET TÉLÉDIFFUSION (CONSTR.)</b>
8611	<b>TOUS LES AUTRES SERVICES RELEVANT D'UN CENTRE HOSPITALIER DE COURTE DURÉE</b>
4219	<b>TOUS LES AUTRES TRAVAUX SUR CHANTIER</b>
2799	<b>TOUT AUTRE PRODUIT EN PAPIER (FAB.)</b>
0232	<b>TOUT AUTRE SERVICE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN AGRICULTURE</b>
6399	<b>TOUT AUTRE SERVICE POUR VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
4225	<b>TOUTE AUTRE COMPOSANTE PRÉFABRIQUÉE EN BÉTON (INSTALLATION)</b>
2543	<b>TOUTE AUTRE PORTE OU FENÊTRE EN BOIS (FAB.)</b>
8541	<b>TOUTES AUTRES ÉCOLES DE COURS POPULAIRES</b>
4275	<b>TRAÇAGE DE LIGNES SUR LES AIRES DE STATIONNEMENT ET LES ROUTES</b>
0929	<b>TRAÇAGE DE MINES (MINES MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES)</b>
5721	<b>TRACTEURS À CHENILLES (COMM. DE GROS)</b>
5711	<b>TRACTEURS À GAZON ET À JARDIN (COMM. DE GROS)</b>
5711	<b>TRACTEURS À ROUES DE FERME ET DE JARDIN (COMM. DE GROS)</b>
5731	<b>TRACTEURS À USAGE INDUSTRIEL (COMM. DE GROS)</b>
5512	<b>TRACTEURS ROUTIERS (COMM. DE GROS)</b>
3231	<b>TRACTEURS ROUTIERS (FAB.)</b>
7799	<b>TRADUCTION (SERVICE)</b>
3932	<b>TRAÎNEAUX (FAB.)</b>
0919	<b>TRAITEMENT À L'ACIDE DES PUIITS DE PÉTROLE ET DE GAZ</b>
6399	<b>TRAITEMENT ANTIROUILLE DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>
0919	<b>TRAITEMENT CHIMIQUE DE PUIITS DE PÉTROLE</b>
0229	<b>TRAITEMENT CHIMIQUE DES SEMENCES</b>
7799	<b>TRAITEMENT DE TEXTES (SERVICE)</b>
4224	<b>TRAITEMENT DU BÉTON CONTRE L'HUMIDITÉ ET LES INTEMPÉRIES</b>
9799	<b>TRAITEMENT DU CUIR CHEVELU</b>
9613	<b>TRAITEMENT ET DUPLICATION DE FILMS</b>
9712	<b>TRAITEMENTS DE BEAUTÉ, VISAGISTE</b>
9214	<b>TRAITEURS</b>
4529	<b>TRANSBORDEMENT D'AÉRONEFS</b>
5742	<b>TRANSFORMATEURS D'ALIMENTATION (COMM. DE GROS)</b>
3371	<b>TRANSFORMATEURS D'ALIMENTATION (FAB.)</b>
5742	<b>TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION (COMM. DE GROS)</b>
3371	<b>TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION (FAB.)</b>
3371	<b>TRANSFORMATEURS DE MESURE (FAB.)</b>
5742	<b>TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES (COMM. DE GROS)</b>
3352	<b>TRANSFORMATEURS ÉLECTRONIQUES (FAB.)</b>
3194	<b>TRASMISSION ET PIÈCES DE PUISSANCE MÉCANIQUE (FAB.)</b>
6355	<b>TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DE VÉHICULES AUTOMOBILES (RÉPARATION)</b>
3259	<b>TRANSMISSIONS DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES (FAB.)</b>
6355	<b>TRANSMISSIONS MANUELLES DE VÉHICULES AUTOMOBILES (RÉPARATION)</b>
0212	<b>TRANSPLANTATION D'EMBRYON D'ANIMAUX DE FERME (SAUF LA VOLAILLE)</b>
4511	<b>TRANSPORT AÉRIEN DE MARCHANDISES, VOL RÉGULIER OU NOLISÉ</b>
4511	<b>TRANSPORT AÉRIEN DE PASSAGERS, VOL RÉGULIER OU NOLISÉ</b>
4511	<b>TRANSPORT AÉRIEN DU COURRIER, VOL RÉGULIER OU NOLISÉ</b>
4599	<b>TRANSPORT COOPÉRATIF (SERVICE)</b>
4569	<b>TRANSPORT D'AUTOMOBILES PAR CAMION</b>
4563	<b>TRANSPORT DE LIQUIDE PAR CAMION-CITERNE</b>
4563	<b>TRANSPORT DE MATIÈRES SÈCHES EN VRAC PAR CAMION-CITERNE</b>
4572	<b>TRANSPORT DE PASSAGERS PAR AUTOBUS (SERVICE RURAL)</b>
4611	<b>TRANSPORT DU GAZ NATUREL PAR PIPELINES</b>
4563	<b>TRANSPORT DU LAIT LIQUIDE PAR CAMION-CITERNE</b>

4612	<b>TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT PAR PIPELINES</b>
4571	<b>TRANSPORT EN COMMUN URBAIN ET SUBURBAIN</b>
4531	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES</b>
4531	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES RÉFRIGÉRÉES</b>
4531	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE DE PASSAGERS</b>
4531	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE DU COURRIER</b>
4531	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE PAR CONTENEURS</b>
4541	<b>TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES OU DE PASSAGERS</b>
4541	<b>TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES</b>
4541	<b>TRANSPORT MARITIME DE PASSAGERS</b>
4564	<b>TRANSPORT PAR CAMION À BENNE (TERRE DE REMPLISSAGE, SABLE ET REBUTS)</b>
4565	<b>TRANSPORT PAR CAMION DE BILLES DE BOIS</b>
4565	<b>TRANSPORT PAR CAMION DE BOIS</b>
4565	<b>TRANSPORT PAR CAMION DE COPEAUX DE BOIS</b>
4561	<b>TRANSPORT PAR CAMION DE MARCHANDISES ORDINAIRES SUR COURTES DISTANCES</b>
4561	<b>TRANSPORT PAR CAMION DE MARCHANDISES ORDINAIRES SUR LONGUES DISTANCES</b>
4564	<b>TRANSPORT PAR CAMION DE MATIÈRES SÈCHES EN VRAC</b>
4565	<b>TRANSPORT PAR CAMION DU BOIS DE CONSTRUCTION</b>
4564	<b>TRANSPORT PAR CAMION-TRÉMIE DE MATIÈRES SÈCHES EN VRAC</b>
4575	<b>TRANSPORT PAR LIMOUSINE (SERVICE ENTRE POINTS FIXES)</b>
4571	<b>TRANSPORT RAPIDE DE PASSAGERS URBAIN ET SUBURBAIN</b>
4572	<b>TRANSPORT RAPIDE RURAL ET INTERURBAIN</b>
8271	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS, ADMINISTRATION PROVINCIALE</b>
8644	<b>TRAVAIL POUR HANDICAPÉS PHYSIQUES OU MENTAUX</b>
8672	<b>TRAVAILLEURS SOCIAUX</b>
4234	<b>TRAVAUX D'ISOLATION À LA STYROMOUSSE, AU POLYSTYRÈNE, À LA LAINE MINÉRALE, ETC.</b>
4216	<b>TRAVAUX DE PAVAGE AUTRES QUE LES VOIES PUBLIQUES</b>
2512	<b>TRAVERSES DE CHEMIN DE FER (FAB.)</b>
4532	<b>TRAVERSIER FERROVIAIRE</b>
4542	<b>TRAVERSIER POUR AUTOS</b>
4542	<b>TRAVERSIER POUR PASSAGERS</b>
4542	<b>TRAVERSIER POUR PASSAGERS ET MARCHANDISES (CAMIONS)</b>
3271	<b>TRAVERSIERS (FAB.)</b>
0135	<b>TRÈFLE (CULT.)</b>
3041	<b>TREMPAGE À CHAUD DU MÉTAL (Y COMPRIS LA GALVANISATION) SUR COMMANDE</b>
1049	<b>TREMPETTES À CROUSTILLES À BASE DE LAIT (FAB.)</b>
1714	<b>TRÉPOINTES DE BOTTES ET SOULIERS (FAB.)</b>
3192	<b>TREUILS (FAB.)</b>
8221	<b>TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION</b>
8221	<b>TRIBUNAL DE LA JEUNESSE</b>
8221	<b>TRIBUNAL DES JUGES DE PAIX</b>
8221	<b>TRIBUNAL DU TRANSPORT</b>
8221	<b>TRIBUNAL DU TRAVAIL</b>
8121	<b>TRIBUNAL FÉDÉRAL D'ÉQUITÉ</b>
8121	<b>TRIBUNAL FÉDÉRAL DE DROIT</b>
8221	<b>TRIBUNAL MINIER</b>
8121	<b>TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS FÉDÉRAUX</b>
1831	<b>TRICOTS À MAILLES JETÉES (FAB.)</b>
1831	<b>TRICOTS DEUX FONTURES (FAB.)</b>
1831	<b>TRICOTS ÉLASTIQUES (FAB.)</b>
6131	<b>TRICOTS INCLUANT LE TRICOT À LA MAIN POUR FEMMES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
1831	<b>TRICOTS PELUCHEUX (FAB.)</b>
6542	<b>TRICYCLES (COMM. DE DÉTAIL)</b>
3933	<b>TRICYCLES POUR ENFANTS (FAB.)</b>
3369	<b>TRIEUSES ET TABULATRICES (FAB.)</b>
2699	<b>TRINGLES ET ACCESSOIRES À RIDEAUX (FAB.)</b>
3059	<b>TROMBONES (FAB.)</b>

3921	<b>TROPHÉES EN MÉTAUX PRÉCIEUX (FAB.)</b>
3932	<b>TROTINETTES POUR ENFANTS (FAB.)</b>
4035	<b>TROTTOIRS (CONSTR.)</b>
4291	<b>TROTTOIRS ROULANTS (INSTALLATION)</b>
3915	<b>TROUSSES DE TRACTION (FAB.)</b>
0113	<b>TRUIES ET VERRATS DESTINÉS À LA REPRODUCTION (ÉLEVAGE)</b>
0313	<b>TRUITES D'ÉLEVAGE</b>
2971	<b>TUBES ET TUYAUX EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE (FAB.)</b>
3352	<b>TUBES RÉCEPTEURS ÉLECTRONIQUES (FAB.)</b>
3352	<b>TUBES-IMAGES DE TÉLÉVISEURS (Y COMPRIS RECONSTRUITS) (FAB.)</b>
2714	<b>TUILES ACOUSTIQUES (FAB.)</b>
3511	<b>TUILES DE CONSTRUCTION (Y COMPRIS LES TUILES DE CLOISONS) CREUSES EN ARGILE (FAB.)</b>
4278	<b>TUILES DE TAPIS (POSE)</b>
4039	<b>TUNNELS (CONSTR.)</b>
2497	<b>TUQUES (FAB.)</b>
3194	<b>TURBINES À GAZ (SAUF D'ARÉRONEFS ET D'AUTOMOBILES) (FAB.)</b>
3194	<b>TURBINES À VAPEUR (FAB.)</b>
3194	<b>TURBINES HYDRAULIQUES (FAB.)</b>
4241	<b>TUYAUTERIE (INSTALLATION)</b>
4251	<b>TUYAUTERIE INDUSTRIELLE (INSTALLATION)</b>
4251	<b>TUYAUTERIE INDUSTRIELLE POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PÉTROCHIMIQUE (INSTALLATION)</b>
4256	<b>TUYAUX (ISOLATION)</b>
3541	<b>TUYAUX D'ÉGOUT EN BÉTON (FAB.)</b>
3511	<b>TUYAUX D'ÉGOUT ET RACCORDS EN ARGILE (FAB.)</b>
5612	<b>TUYAUX DE FER ET D'ACIER (COMM. DE GROS)</b>
3541	<b>TUYAUX DE PONCEAU EN BÉTON (FAB.)</b>
3049	<b>TUYAUX DE PONCEAU EN MÉTAL ONDULÉ (FAB.)</b>
2941	<b>TUYAUX EN FONTE (FAB.)</b>
3592	<b>TUYAUX ET CARREAUX EN FIBROCIMENT (FAB.)</b>
2921	<b>TUYAUX ET TUBES D'ACIER ET D'ALLIAGE D'ACIER (FAB.)</b>
2921	<b>TUYAUX ET TUBES D'ACIER ET D'ALLIAGE D'ACIER SOUDÉS (FAB.)</b>
2919	<b>TUYAUX ET TUBES D'ACIER NON FINIS (FAB.)</b>
2962	<b>TUYAUX ET TUBES D'ALUMINIUM (FAB.)</b>
2999	<b>TUYAUX ET TUBES EN PLOMB ET ALLIAGES DE PLOMB (FAB.)</b>
2921	<b>TUYAUX ET TUBES MÉCANIQUES D'ACIER ET D'ALLIAGE D'ACIER (FAB.)</b>
1621	<b>TUYAUX ET TUBES RIGIDES OU SEMI-RIGIDES EN MATIÈRE PLASTIQUE (FAB.)</b>
1699	<b>TUYAUX SOUPLES (AVEC OU SANS RACCORD) DE PLASTIQUE (FAB.)</b>
1599	<b>TUYAUX SOUPLES (AVEC OU SANS RACCORDS) À INCENDIE (FAB.)</b>
1521	<b>TUYAUX SOUPLES (AVEC OU SANS RACCORDS) EN CAOUTCHOUC (FAB.)</b>
3043	<b>TUYAUX, CONDUITS ET AUTRES PROFILÉS EN TÔLE (FAB.)</b>
2821	<b>TYPOGRAPHIE POUR L'IMPRESSION</b>

## U

2492	<b>UNIFORMES (D'INFIRMIÈRES, DE DOMESTIQUES, ETC.) POUR FEMMES ET JEUNES FILLES (FAB.)</b>
2492	<b>UNIFORMES MILITAIRES POUR HOMMES ET ADOLESCENTS (FAB.)</b>
5312	<b>UNIFORMES POUR FEMMES ET ENFANTS (COMM. DE GROS)</b>
9841	<b>UNIONS DE TRAVAILLEURS, ORGANISATION SYNDICALE</b>
8531	<b>UNIVERSITÉS</b>
4023	<b>UNIVERSITÉS (CONSTR.)</b>
3721	<b>URÉE POUR ENGRAIS (FAB.)</b>
0129	<b>URINE DE JUMENT GRAVIDE (PROD.)</b>
5622	<b>URINOIRS (COMM. DE GROS)</b>
3512	<b>URINOIRS EN PORCELAINES (FAB.)</b>

- 3081 **USINAGE À FORFAIT**  
 4931 **USINE DE FILTRATION DE L'EAU**  
 4034 **USINES D'AFFINAGE DES MÉTAUX** (CONSTR.)  
 4034 **USINES D'EAU LOURDE** (CONSTR.)  
 4034 **USINES DE BROYAGE DU MINÉRAI** (CONSTR.)  
 4021 **USINES DE FILTRATION** (CONSTR.)  
 4036 **USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION** (CONSTR.)  
 4021 **USINES DE MEUBLES, TEXTILES, ETC.** (CONSTR.)  
 4032 **USINES DE NETTOYAGE DU GAZ NATUREL** (CONSTR.)  
 4034 **USINES DE PRODUITS CHIMIQUES** (CONSTR.)  
 4032 **USINES DE TRANSFORMATION DU GAZ NATUREL** (CONSTR.)  
 4034 **USINES PÉTROCHIMIQUES** (CONSTR.)  
 6239 **USTENSILES DE CUISINE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5621 **USTENSILES DE CUISINE** (COMM. DE GROS)  
 5792 **USTENSILES DE CUISINE COMMERCIALE** (COMM. DE GROS)  
 3921 **USTENSILES DE TABLE EN ARGENT ET PLAQUÉS** (FAB.)  
 3921 **USTENSILES DE TOILETTE EN ARGENT ET PLAQUÉS** (FAB.)  
 5961 **USTENSILES PLAQUÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX** (COMM. DE GROS)

V

---

- 0211 **VACCINATION DES ANIMAUX**  
 5011 **VACHES LAITIÈRES** (COMM. DE GROS)  
 0111 **VACHES LAITIÈRES DESTINÉES À LA BOUCHERIE OU À LA REPRODUCTION DU CHEPTÉL LAITIER** (ÉLEVAGE)  
 3991 **VADROUILLES** (FAB.)  
 5011 **VAIRONS** (COMM. DE GROS)  
 3011 **VAISSEAUX, RÉSERVOIRS ET FONDOIRS SOUS PRESSION POUR RAFFINERIES, USINES CHIMIQUES, PAPETERIES ET AUTRES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION** (FAB.)  
 6239 **VAISSELLE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 3069 **VAISSELLE DE TABLE EN ACIER** (FAB.)  
 1699 **VAISSELLE DE TABLE EN PLASTIQUE** (FAB.)  
 6561 **VAISSELLE EN MÉTAL PRÉCIEUX** (COMM. DE DÉTAIL)  
 1713 **VALISES À MAIN** (FAB.)  
 6594 **VALISES ET SACS DE VOYAGE** (COMM. DE DÉTAIL)  
 3255 **VALVES DE PNEUS ET PIÈCES** (FAB.)  
 5622 **VALVES POUR SYSTÈMES D'EAU ET DE VAPEUR** (COMM. DE GROS)  
 4999 **VAPEUR** (PRODUCTION)  
 3311 **VAPOMASQUES ET VAPORISATEURS ÉLECTRIQUES** (FAB.)  
 0222 **VAPORISATION (INSECTICIDE ET PESTICIDE) DES RÉCOLTES ET DES PLANTES**  
 3041 **VAPORISATION DU MÉTAL SUR COMMANDE**  
 3741 **VASODILATEURS ET VASOCONSTRICTEURS** (FAB.)  
 5217 **VEAU, VIANDE DE** (COMM. DE GROS)  
 0112 **VEAUX DE BOUCHERIE DESTINÉS À L'ABATTOIR OU À L'ENGRAISSEMENT** (ÉLEVAGE)  
 0111 **VEAUX DE VACHES LAITIÈRES DESTINÉS À LA BOUCHERIE OU À LA REPRODUCTION DU CHEPTÉL LAITIER** (ÉLEVAGE)  
 4589 **VÉHICULES À CHENILLES** (SERVICE DE TRANSPORT)  
 3299 **VÉHICULES À CHENILLES TOUTES SAISONS HORS ROUTE** (FAB.)  
 3299 **VÉHICULES AUTOMOBILES ÉLECTRIQUES** (FAB.)  
 9991 **VÉHICULES AUTOMOBILES, AIRES DE STATIONNEMENT ET GARAGES**  
 5529 **VÉHICULES AUTOMOBILES, PIÈCES ET ACCESSOIRES** (COMM. DE GROS)  
 7791 **VÉHICULES BLINDÉS** (SERVICE)  
 6581 **VÉHICULES JOUETS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 6322 **VÉHICULES MARINS** (COMM. DE DÉTAIL)  
 5519 **VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET D'USAGE PARTICULIER** (COMM. DE GROS)

5529	<b>VÉHICULES RÉCRÉATIFS, PIÈCES ET ACCESSOIRES</b> (COMM. DE GROS)
6329	<b>VÉHICULES TOUT TERRAIN</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5519	<b>VÉHICULES TOUT TERRAIN</b> (COMM. DE GROS)
3299	<b>VÉHICULES TOUT TERRAIN</b> (FAB.)
3932	<b>VÉHICULES-JOUETS</b> (FAB.)
7612	<b>VENDEURS EN VALEURS IMMOBILIÈRES</b>
7742	<b>VENTE DE TEMPS D'ANTENNE ET D'ESPACES POUR DIVERS MÉDIAS</b> (SERVICE)
6921	<b>VENTES PAR CORRESPONDANCE (SAUF PAR LES GRANDS MAGASINS)</b>
3311	<b>VENTILATEURS (SAUF INDUSTRIELS)</b> (FAB.)
3043	<b>VENTILATEURS (Y COMPRIS LES CONDUITS) EN TÔLE</b> (FAB.)
5411	<b>VENTILATEURS ÉLECTRIQUES</b> (COMM. DE GROS)
3191	<b>VENTILATEURS INDUSTRIELS ET PIÈCES</b> (FAB.)
3191	<b>VENTILATEURS MÉCANIQUES (Y COMPRIS LES VENTILATEURS POUR TOITURES, ETC.)</b> (FAB.)
4523	<b>VÉRIFICATION D'AÉRONEFS</b>
7799	<b>VÉRIFICATION DE TEXTES</b> (SERVICE)
0229	<b>VÉRIFICATION DES SEMENCES</b> (GERMINATION)
4499	<b>VÉRIFICATION ET INSPECTION DES BÂTIMENTS EN CONSTRUCTION</b> (SERVICE)
8159	<b>VÉRIFICATIONS, ADMINISTRATION FÉDÉRALE</b>
1092	<b>VERMICELLE</b> (FAB.)
3594	<b>VERMICULITE GONFLÉE</b> (FAB.)
6021	<b>VERMOUTH</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6532	<b>VERNIS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5632	<b>VERNIS</b> (COMM. DE GROS)
3751	<b>VERNIS</b> (FAB.)
3562	<b>VERRE À VITRE</b> (FAB.)
3562	<b>VERRE À VITRE ET GLACE POLIE DE LAMINAGE</b> (FAB.)
4233	<b>VERRE DÉCORATIF</b> (POSE)
5632	<b>VERRE FLOTTANT ET GLACE POLIE</b> (COMM. DE GROS)
5632	<b>VERRE POUR FENÊTRES</b> (COMM. DE GROS)
5632	<b>VERRE POUR MIROIRS ET DESSUS DE TABLE</b> (COMM. DE GROS)
5431	<b>VERRERIE DE MAISON</b> (COMM. DE GROS)
6561	<b>VERRERIE DE PORCELAINE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6591	<b>VERRERIE ET VAISSELLE USAGÉES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6592	<b>VERRES CORRECTEURS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
3914	<b>VERRES DE CONTACT</b> (FAB.)
3914	<b>VERRES DE SÉCURITÉ</b> (FAB.)
3562	<b>VERRES POUR MONTRES ET HORLOGES</b> (FAB.)
5011	<b>VERS DE TERRE</b> (COMM. DE GROS)
0129	<b>VERS DE TERRE</b> (ÉLEVAGE)
0311	<b>VERS MARINS D'APPÂT</b> (PRISE DE)
2491	<b>VESTES DE LAINE</b> (FAB.)
2432	<b>VESTES POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS</b> (FAB.)
6142	<b>VESTONS ET ACCESSOIRES DE FOURRURE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6121	<b>VESTONS POUR HOMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5311	<b>VESTONS SPORTS POUR HOMMES</b> (COMM. DE GROS)
5319	<b>VÊTEMENTS ATHLÉTIQUES</b> (COMM. DE GROS)
6541	<b>VÊTEMENTS ATHLÉTIQUES (INCL. UNIFORMES)</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5313	<b>VÊTEMENTS DE BASE POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5312	<b>VÊTEMENTS DE DESSUS POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5311	<b>VÊTEMENTS DE DESSUS POUR HOMMES</b> (COMM. DE GROS)
2443	<b>VÊTEMENTS DE MARIÉE</b> (FAB.)
2453	<b>VÊTEMENTS DE NUIT POUR ENFANTS</b> (FAB.)
6132	<b>VÊTEMENTS DE NUIT POUR FEMMES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5313	<b>VÊTEMENTS DE NUIT POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5311	<b>VÊTEMENTS DE NUIT POUR HOMMES</b> (COMM. DE GROS)
5313	<b>VÊTEMENTS DE PLAGE POUR FEMMES ET ENFANTS</b> (COMM. DE GROS)
5311	<b>VÊTEMENTS DE PLAGE POUR HOMMES</b> (COMM. DE GROS)



- 2499 **VÊTEMENTS DE PLAGE POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS** (FAB.)  
2441 **VÊTEMENTS DE SKI POUR FEMMES ET JEUNES FILLES** (FAB.)  
5311 **VÊTEMENTS DE TOILETTE POUR HOMMES** (COMM. DE GROS)  
5311 **VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR HOMMES** (COMM. DE GROS)  
6142 **VÊTEMENTS DIVERS DE FOURRURE** (COMM. DE DÉTAIL)  
6141 **VÊTEMENTS DIVERS POUR ENFANTS** (COMM. DE DÉTAIL)  
6131 **VÊTEMENTS DIVERS POUR FEMMES** (COMM. DE DÉTAIL)  
6121 **VÊTEMENTS DIVERS POUR HOMMES** (COMM. DE DÉTAIL)  
1599 **VÊTEMENTS EN CAOUTCHOUC VULCANISÉS** (FAB.)  
5992 **VÊTEMENTS ET FOURNITURES D'OCCASION** (COMM. DE GROS)  
9799 **VÊTEMENTS FAITS SUR MESURE POUR FEMMES**  
2492 **VÊTEMENTS MÉDICAUX, CHIRURGICAUX ET DE LABORATOIRE POUR FEMMES, JEUNES FILLES ET FILLETES** (FAB.)  
2492 **VÊTEMENTS MÉDICAUX, CHIRURGICAUX ET DE LABORATOIRE POUR HOMMES, ADOLESCENTS ET GARÇONNETS** (FAB.)  
5313 **VÊTEMENTS POUR BÉBÉ** (COMM. DE GROS)  
6143 **VÊTEMENTS POUR LA FAMILLE** (COMM. DE DÉTAIL)  
2492 **VÊTEMENTS RELIGIEUX, SCOLAIRES ET DE FUNÉRAILLES** (FAB.)  
5311 **VÊTEMENTS SPORTS POUR HOMMES** (COMM. DE GROS)  
5319 **VÊTEMENTS UNISEXE** (COMM. DE GROS)  
6143 **VÊTEMENTS UNISEXE** (COMM. DE DÉTAIL)  
6591 **VÊTEMENTS USAGÉS** (COMM. DE DÉTAIL)  
4035 **VIADUCS** (CONSTR.)  
5217 **VIANDE CONGELÉE NON EMBALLÉE** (COMM. DE GROS)  
5217 **VIANDE CUITE OU PRÉPARÉE, SAUF EN CONSERVE** (COMM. DE GROS)  
1012 **VIANDE DE VOLAILLE CUITE, Y COMPRIS LA CHAIR DE DINDE ROULÉE** (FAB.)  
1012 **VIANDE DE VOLAILLE EN CONSERVE** (FAB.)  
1012 **VIANDE DE VOLAILLE FRAÎCHE, RÉFRIGÉRÉE OU CONGELÉE** (PROD.)  
5217 **VIANDE FUMÉE** (COMM. DE GROS)  
5217 **VIANDE FUMÉE OU SALÉE** (COMM. DE GROS)  
5212 **VIANDES CONGELÉES ET EMBALLÉES** (COMM. DE GROS)  
1011 **VIANDES D'OVIN FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES** (PROD.)  
1011 **VIANDES DE BOVIN FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES** (PROD.)  
1011 **VIANDES DE CHEVAL FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES** (PROD.)  
1011 **VIANDES DE LAPIN FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES** (PROD.)  
1011 **VIANDES DE PORC FRAÎCHES, RÉFRIGÉRÉES OU CONGELÉES** (PROD.)  
6016 **VIANDES FRAÎCHES OU CONGELÉES DE BOEUF, DE MOUTON ET D'AGNEAU, DE PORC, DE VEAU ET DE CHEVAL** (COMM. DE DÉTAIL)  
6016 **VIANDES HACHÉES, Y COMPRIS LA VIANDE POUR HAMBURGERS** (COMM. DE DÉTAIL)  
6016 **VIANDES MARINÉES, SALÉES OU FUMÉES DE BOEUF ET DE PORC** (COMM. DE DÉTAIL)  
5219 **VIANDES PRÉPARÉES EN CONSERVES** (COMM. DE GROS)  
3091 **VIDANGES ET TROP-PLEINS DE BAINOIRES** (FAB.)  
1713 **VIDE-POCHES** (FAB.)  
9619 **VIDÉOTHÈQUES**  
3063 **VILEBREQUINS, FORÊTS, PERCEUSES À MAIN ET VRILLES DE MENUISIER** (FAB.)  
1031 **VINAIGRE D'ALCOOL (4.1% ACIDE ACÉTIQUE)** (FAB.)  
1031 **VINAIGRE DE CIDRE** (FAB.)  
1099 **VINAIGRETTE** (FAB.)  
6021 **VINS** (COMM. DE DÉTAIL)  
5222 **VINS** (COMM. DE GROS)  
1141 **VINS MÛRIS, MOUSSEUX OU ADDITIONNÉS DE GAZ CARBONIQUE** (FAB.)  
1141 **VINS MÛRIS, NON MOUSSEUX** (FAB.)  
3053 **VIS** (FAB.)  
4513 **VISITE TOURISTIQUE AÉRIENNE**  
4574 **VISITE TOURISTIQUE PAR AUTOBUS**  
5231 **VITAMINES** (COMM. DE GROS)  
3741 **VITAMINES ET PRÉPARATIONS DE VITAMINES** (FAB.)

6532	<b>VITRE EN FEUILLE OU COUPÉE</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5632	<b>VITRE POUR FENÊTRE</b> (COMM. DE GROS)
3562	<b>VITRES DE FENÊTRES SCELLÉES, MAIS NON INCORPORÉES AU CHÂSSIS</b> (FAB.)
6354	<b>VITRES DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b> (REMPACEMENT)
3121	<b>VITRINES ET DISTRIBUTEURS RÉFRIGÉRÉS</b> (FAB.)
9631	<b>VOCALISTES, PROPRE COMPTE</b>
1121	<b>VODKA</b> (FAB.)
4039	<b>VOIES FERRÉES</b> (CONSTR.)
4552	<b>VOIES MARITIMES</b> (EXPLOITATION)
1931	<b>VOILES</b> (FAB.)
3111	<b>VOITURES DE FERMES</b> (FAB.)
5511	<b>VOITURES NEUVES OU USAGÉES</b> (COMM. DE GROS)
3231	<b>VOITURES PARTICULIÈRES ET CHÂSSIS</b> (FAB.)
6329	<b>VOITURETTES DE GOLF</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5212	<b>VOLAILLES CONGELÉES ET EMBALLÉES</b> (COMM. DE GROS)
5214	<b>VOLAILLES CONGELÉES NON EMBALLÉES</b> (COMM. DE GROS)
5214	<b>VOLAILLES ÉVISCÉRÉES</b> (COMM. DE GROS)
6016	<b>VOLAILLES FRAÎCHES OU CONGELÉES</b> (COMM. DE DÉTAIL)
6016	<b>VOLAILLES ET OEUFS</b> (COMM. DE DÉTAIL)
5011	<b>VOLAILLES VIVANTES</b> (COMM. DE GROS)
9961	<b>VOYAGES DE VACANCES</b> (SERVICES)
9962	<b>VOYAGES DE VACANCES À FORFAIT, GROSSISTES</b>
9962	<b>VOYAGES ORGANISÉS, ORGANISATEURS</b>
9962	<b>VOYAGES ORGANISÉS, PLANS, GROSSISTES</b>

**W**

9697	<b>W.M.C.A.</b>
3261	<b>WAGONS AUTOMOTEURS</b> (FAB.)
5799	<b>WAGONS DE CHEMIN DE FER</b> (COMM. DE GROS)
3261	<b>WAGONS ET VOITURES DE CHEMIN DE FER</b> (FAB.)
5742	<b>WATTMÈTRES</b> (COMM. DE GROS)
3911	<b>WATTMÈTRE (SAUF LES ENREGISTREURS DE POINTE)</b> (FAB.)
1121	<b>WHISKY</b> (FAB.)

**Y**

9697	<b>Y.M.C.A.</b>
5213	<b>YOGOURT</b> (COMM. DE GROS)
1049	<b>YOGOURT</b> (FAB.)

**Z**

5613	<b>ZINC ET ALLIAGES DE ZINC, FORMES PRIMAIRES ET PROFILÉS DE BASE</b> (COMM. DE GROS)
------	---